

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ

« *Congregabit triticum in horreum suum.* »

(S. Luc., III, 17.)

TOME NEUVIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(Première partie)

POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET C^{ie}

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

—
1894



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

OEUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

L'hagiographie est la science des Saints ¹.

Cette étude spéciale, une des branches importantes de l'ecclésiologie, a été élevée à la hauteur d'une véritable science par les travaux immortels de Siméon Métaphraste et de Surius, qui ont colligé et publié les Actes des Saints ; des Bollandistes et de Mabillon, qui ont discuté les textes pour en établir l'authenticité ; de Benoît XIV, qui a réglé la procédure à suivre dans les causes soumises à la sanction des Souverains Pontifes.

Il y a dans l'espèce trois degrés à franchir pour arriver à la sainteté officielle : la *vénérabilisation*, la *béatification* et la *canonisation*.

La sainteté étant décrétée, il s'ensuit logiquement le culte public, qui se manifeste sous différentes formes : insertion du nom et de l'éloge au Martyrologe, avec désignation du jour festival ; érection d'églises, chapelles et autels, sous le vocable ; offices propres, exposition des reliques, prières particulières, images de toutes sortes, invocations diverses, patronage, etc.

Le Saint-Siège a réservé à la S. C. des Rites l'examen et l'approbation des offices propres, qui ne peuvent être ajoutés au Missel et au Bréviaire que pour des motifs sérieux. Elle seule aussi peut se prononcer sur la légitimité de l'élection des patrons de lieu.

Chaque cause est examinée par la même congrégation, après la présentation par le postulateur et les animadversions du Promoteur de la foi.

La question des reliques est renvoyée à la congrégation compétente.

Ces préliminaires étaient indispensables pour rendre un compte exact de la composition de ce neuvième volume, qui traitera de la béatification, de la canonisation, de plusieurs saints et bienheureux, en même temps que de la concession de leurs offices. J'y ajouterai

1. Richelet, dans son *Dictionnaire portatif de la langue française*, n'a que « *hagiographe*, auteur qui écrit sur les Saints » ; de même l'Académie française.

sur la Ste Famille un mémoire spécial, qui continuera le culte de S. Joseph traité dans le volume précédent et qui a tout l'intérêt de l'actualité, grâce à l'impulsion donnée par Léon XIII à cette dévotion.

Je fais maintenant appel à mes souvenirs personnels.

Sous Pie IX, j'ai assisté aux béatifications de André Bobola, Jean de Britto et Marianne de Jésus de Parédès, en 1853; de Germaine Cousin, en 1854; de Jean Leonardi, en 1861; de Marguerite Alacoque et de Pierre Canisius, en 1864; de Jean Sarcander, en 1875; aux canonisations des martyrs du Japon (1862) et des martyrs de Gorkum (1867).

J'ai eu pour censeur de mon *Année liturgique à Rome* M^{sr} Minetti, promoteur de la foi.

J'ai été en relations avec plusieurs postulateurs : l'abbé Bernier, correspondant de *l'Univers*, qui me pria d'être témoin dans les informations pour l'introduction de la cause du P. Louis Grignon de Montfort; M^{sr} Estrade, camérier de Sa Sainteté, chargé d'introduire la cause de Jeanne de l'Estonnac; le T. R. P. Virili, procureur de l'Institut des Missionnaires du Précieux Sang, qui, plus d'une fois, me demanda des articles ou des circulaires en français en faveur du B. Benoit-Joseph Labre ¹; M^{sr} Natali, camérier de Sa Sainteté, qui me communiqua de curieux détails sur Anna Maria Taïgi, dont il avait été le directeur ².

Moi-même, j'ai postulé dans les circonstances suivantes : en 1859, au nom de M^{sr} Pie, évêque de Poitiers, et de M^{sr} Angebault, évêque d'Angers, pour le décret d'approbation du culte rendu dans leurs diocèses à Robert d'Arbrissel, qui n'aboutit pas et pas davantage lorsque M. Milochau, chapelain de l'ambassade de France, revint à la charge pour l'archidiocèse de Rennes, en 1861; au nom du même évêque d'Angers, pour la confirmation du culte et du titre du bienheureux Regnaud ³, dont le corps est à Candé (Maine-et-Loire); aussi pour l'approbation des offices propres de S. Florent et de S. Avertin, dont le patronage fut admis.

Poitiers, le 13 janvier 1894, en la fête de S. Hilaire.

1. Je regrette de ne pas en avoir gardé copie.

2. *Œuvres*, t. V, pp. 192-193.

3. *Anal. jur. pont.*, t. XXVIII, col. 385-395.

LA SAINTE FAMILLE

On nomme *Sainte Famille*, parce qu'elle est le type de la sainteté dans la famille chrétienne, un groupe de trois personnes, dont saint Joseph est le chef. Ce groupe se compose du père, de la mère et de l'enfant, c'est-à-dire de S. Joseph, de la sainte Vierge et de son fils Jésus.

I. — LETTRE DE LÉON XIII.

Le pape Léon XIII, le 20 novembre 1890, a écrit au cardinal Bausa, archevêque de Florence, une lettre qui contient les points suivants relativement au culte de la Sainte Famille : l'examen de l'affaire a été soumis à la S. C. des Rites, toute innovation est repoussée pour une augmentation de culte, les statuts de la pieuse association de la Sainte Famille sont maintenus tels qu'ils ont été approuvés par Pie IX en 1870, une formule spéciale est établie pour la consécration des maisons à la Sainte Famille et une prière est indiquée pour l'usage quotidien, toutes les deux sont enrichies d'indulgences.

Novum argumentum perspecti tui erga hanc Apostolicam Sedem studii et obsequii prodiderunt litteræ Augusto mense exeunte ad Nos datæ, quibus vota Nobis significasti plurium fidelium, ut veneratio quæ Christo Domino ac matri Virgini et S. Josepho, domesticæ Ejus societatis consortibus, sub Sacræ Familæ titulo exhibetur, ad ampliorem in Ecclesia cultus dignitatem provehatur, atque de hac re, uti fieri debet in causis gravibus, fidem ac disciplinam spectantibus, sententiam et judicium hujus Apostolicæ Sedis postulasti. Tuæ observantiæ et prudentiæ officium Nos plurimi æstimantes, confestim postulationis tuæ rationem habendam censuimus ac rem propositam Consilio Nostro sacris ritibus præposito cognoscendam mandavimus, ut deinde ad Nos consulta et exquisita referret. Re itaque diligenter expensa, Tibi nunc significamus, ob peculiare justasque causas Nos decrevisse, ut pietatis cultus erga Sacram Familiam, nullis aliis in-

ductis ejus exercendi novis formis, in eo statu servetur, in quo auctoritate hujus Apostolicæ Sedis probatus fuit, atque ut potissimum christianæ domus Sacram Familiam ad venerationem et exemplum propositam habeant, juxta instituta piæ illius consociationis, quam decessor Noster felic. Pius IX suis litteris die V Januarii anno MDCCCLXX datis, probavit, commendavit, atque in spem certam maximorum fructuum latius in dies propagari exoptavit. Quam spem salutarium bonorum et Nos ultro in ejusdem societatis spiritu ponimus : confidimus enim fideles omnes probe intelligentes, in cultu quem Sacræ Familiæ exhibent, sese mysterium vitæ absconditæ venerari quam Christus cum Virgine Matre et S. Josepho egit, inde magnos stimulos habituros ad fidei fervorem augendum et virtutes imitandas, quæ in divino Magistro ac Deipara Ejusque sponso sanctissimo, fulserunt. Hæc autem virtutes, ut non semel monuimus, dum æternæ vitæ mercedem pariunt, ad prosperitatem etiam domesticæ et civilis societatis tam misere hoc tempore laborantis spectant; cum ex familiis sancte constitutis civitatis etiam commune bonum, cujus familia fundamentum est, necessario consequatur. Majus vero fiducia Nostra incrementum capit dum cogitamus Sacræ Familiæ cultores ex instituto societatis quam diximus, a Christo Domino gratiam per meriti indubie opem experturos, ut vitam sancte componant, atque uti in domibus suis concordiam, caritatem, in adversis tolerantiam morumque honestatem lætentur efflorescere. Vota igitur ad Deum effundimus, ut germanus memoratæ societatis spiritus in dies latius inter fideles emanet ac vigeat, atque in hanc rem operam suam collaturos tum sacrorum antistites, tum omnes Ecclesiæ ministros non dubitamus. In mandatis autem dedimus Consilio Nostro sacris ritibus præposito ut orandi formulam ad Te mittat, quam confici et edi curavimus in usum fidelium, ad domos suas Sacræ Familiæ consecrandas, tum etiam quotidianæ preceationis exemplar a fidelibus in Sacræ Familiæ venerationis persolvendæ. Tuo demum in Nos obsequio, dilecte Fili Noster, parem dilectionis affectum libenter profiteamur, et in auspiciis cœlestium munerum, Apostolicam benedictionem Tibi et clero ac fidelibus, quibus præsides, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XX novembris, anno MDCCCXC, Pontificatus Nostri decimo tertio. — Leo Papa XIII.

II. — FORMULE POUR LA CONSÉCRATION DES FAMILLES.

Cette formule, approuvée par Léon XIII, a pour titre : *Formula recitanda a christianis familiis quæ se Sacræ Familiæ consecrant.*

O Jesu, Redemptor noster amabilissime, qui e cœlo missus ut mundum doctrina et exemplo illustrares, majorem mortalis tuæ vitæ

O Jésus, notre très aimable Rédempteur, qui, envoyé du ciel pour éclairer le monde par la doctrine et l'exemple, avez voulu passer la

partem in humili domo Nazarena traducere voluisti, Mariæ et Josepho subditus, illamque Familiam consecrasti, quæ cunctis christianis familiis futura erat exemplo, nostram hanc domum, quæ Tibi se totam nunc devovet, benignus suscipe. Tu illam protege et custodi, et sanctum Tui timorem in ea confirma, una cum pace et concordia christianæ caritatis; ut divino exemplari Familiæ Tuæ similis fiat, omnesque ad unum quibus ea constat, beatitudinis sempiternæ sint composites.

O amantissima Jesu Christi Mater et mater nostra Maria, tua pietate et clementia fac ut consecrationem hanc nostram Jesus acceptam habeat, et sua nobis beneficia et benedictiones largiatur.

O Joseph, sanctissime Jesu et Mariæ custos, in universis animæ et corporis necessitatibus nobis tuis precibus succurre; ut tecum una et beata Virgine Maria æternas divini Redemptori Jesu Christo laudes et gratias rependere possimus.

plus grande partie de votre vie mortelle dans l'humble maison de Nazareth, soumis à Marie et à Joseph, et avez sanctifié cette Famille qui devait servir d'exemple à toutes les familles chrétiennes, accueillez avec bonté notre maison, qui se consacre maintenant tout entière à vous. Protégez-la, gardez-la et confirmez-la dans votre sainte crainte, en même temps que dans la paix et la concorde de la charité chrétienne, afin qu'elle devienne semblable au divin modèle qui est Votre Famille et que les membres qui la composent parviennent tous au bonheur éternel !

O Marie, Mère très aimante de Jésus-Christ et notre Mère, obtenez, par votre miséricordieuse intercession, que Jésus ait notre consécration pour agréable et qu'il nous accorde ses bienfaits et ses bénédictions.

O Joseph, gardien très saint de Jésus et de Marie, secourez-nous de vos prières dans tous nos besoins de l'âme et du corps, afin que nous puissions, avec vous et avec la Bienheureuse Vierge Marie, louer et remercier éternellement notre divin Rédempteur Jésus-Christ !

III. — PRIÈRES QUOTIDIENNES.

La première prière est intitulée : *Oratio quotidie recitanda ante imaginem Sacræ Familiæ*. La rubrique qui l'accompagne porte qu'elle est enrichie d'une indulgence de 300 jours, à gagner, une fois le jour, par ceux qui se sont consacrés à la Sainte Famille.

« Indulgentia 300 dierum, semel in die lucranda ab iis qui se Sacræ Familiæ dedicant, juxta formulam a S. Rituum Congregatione editam. Leo PP. XIII. »

O amantissime Jesu, qui ineffabilibus tuis virtutibus et vitæ domesticæ exemplis Familiam a Te electam in terris consecrasti, clementer aspice nostram hanc domum, quæ ad tuos pedes provoluta propitium Te sibi deprecatur. Memento tuam esse hanc domum, quoniam Tibi se peculiari cultu sacravit ac devovit. Ipsam benignus tuere, a periculis eripe, ipsi in necessitatibus occurre, et virtutem largire, qua in imitatione Familiæ Tuæ Sanctæ jugiter perseveret; ut mortalis suæ vitæ tempore in Tui obsequio et amore fideliter inhærens, valeat tandem æternas Tibi laudes persolvere in cœlis.

O Maria, Mater dulcissima, tuum præsidium imploramus, certi divinum tuum Unigenitum precibus tuis obsecurum.

Tuque etiam, gloriosissime patriarcha sancte Joseph, potenti tuo patrocinio nobis succurre, et Mariæ manibus vota nostra Jesu Christo porrigenda submitte.

A la seconde prière est attachée une indulgence de 200 jours, qui ne peut se gagner qu'une fois le jour, selon cette rubrique : « Indulgentia 200 dierum, semel in die lucranda. Leo PP. XIII. »

Gesù, Maria, Giuseppe, illuminatèci, soccorreteci, salvateci. Così sia.

O Jésus très aimant, qui avez sanctifié par vos ineffables vertus et les exemples de votre vie domestique la Famille que vous aviez choisie sur terre, regardez avec clémence notre maison, qui se prosterne à vos pieds pour vous implorer. Souvenez-vous que cette maison vous appartient, puisqu'elle s'est vouée et consacrée à vous par un culte particulier. Que votre bonté la protège, la soustraie aux périls, l'assiste dans ses besoins et lui donne la force de persévérer constamment dans l'imitation de Votre Sainte Famille, afin que, vous ayant fidèlement servi et aimé pendant le temps de sa vie mortelle, elle puisse enfin vous louer éternellement dans les cieux.

Marie, très douce Mère, nous implorons votre protection, assurés que votre divin Fils exaucera vos prières.

Et vous aussi, très glorieux patriarche saint Joseph, secourez-nous de votre puissant patronage et offrez par les mains de Marie nos vœux à Jésus-Christ.

Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il.

IV. — PRIÈRES INDULGENCIÉES.

1. — Invocation.

*Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie;
Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie;*

Jésus, Marie, Joseph, que mon âme expire en paix en votre compagnie ¹.

Pie VII, par décret du 28 avril 1807, a accordé une indulgence de trois cents jours, *chaque fois*, pour quiconque récite dévotement et avec un cœur contrit ces trois invocations, plus une indulgence de cent jours pour la récitation de l'une d'elles. Ces indulgences sont applicables aux âmes des défunts.

2. — *Prière pour demander la pureté.*

O Jésus, fils du Dieu vivant, candeur de la lumière éternelle, qui, de toute éternité, avez été engendré très pur dans le sein du Père éternel et qui avez voulu naître, dans le temps, d'une vierge très pure et immaculée, moi, votre très fragile créature, je vous prie de tout cœur de conserver purs mon âme et mon corps et de faire reflourir complètement la sainte pureté dans votre sainte Église, pour votre plus grande gloire et le salut des âmes que vous avez rachetées.

O très pure et toujours immaculée Vierge Marie, fille du Père éternel, mère du Fils éternel, épouse du Saint-Esprit, temple auguste et vivant de la très sainte Trinité, lys de pureté et miroir sans tache, obtenez-moi, ô mère chérie, de notre bon Jésus, la pureté de l'âme et du corps et priez-le de faire reflourir de plus en plus cette belle vertu dans toutes les classes des fidèles.

O très chaste époux de Marie immaculée, qui avez mérité de Dieu l'honneur singulier d'être le père putatif de l'innocence même, Jésus-Christ, et le gardien sans tache de la Vierge des vierges, demandez pour moi l'amour de Jésus, mon Dieu et mon Sauveur, et la protection spéciale de Marie, ma très sainte mère. Faites, ô saint Joseph, protecteur de toutes les âmes chastes, que votre vertu de prédilection, la sainte pureté, soit mieux aimée de moi et de tous les hommes.

Et vous, saint Bernardin, qui aimâtes si tendrement Jésus, Marie et Joseph, et qui fûtes le modèle de la modestie chrétienne et le restaurateur,

1. Les *Ephemerides liturgicæ*, 1892, p. 728, répondent ainsi à une question adressée de Lille : « Quinam ordo in prædicta invocatione a S. Congregatione servatus fuit ? Non dignitatis, quia tunc Maria ante S. Joseph ponenda erat ; similiter non auctoritatis, tunc enim dicendum esset : *Joseph, Maria, Jesus* ; qualis ergo ? — In invocatione latina ordo servatur dignitatis, dicitur enim : *Jesus, Maria, Joseph*. In italica e contra nullus ordo dignitatis vel prælationis servatur. Sacra namque Congregatio sapienter censuit ejusmodi invocationem haud immutare, sed tradere uti eam quodammodo sacravit antiquitas et ab omnibus, in Italia saltem, noscitur et recitatur, seu privatim seu publice. » La vraie raison est celle-ci : Le texte italien forme des vers et la rime a exigé que *Maria* fût placé à la fin pour correspondre à *anima mia* et *agonia* : j'ai donc rétabli l'ordre logique dans le français, tel qu'il est dans le latin.

en votre temps, de la piété et des bonnes mœurs, notre avocat et notre exemple, présentez nos supplications à la Sainte Famille et implorez pour notre temps que la piété et la crainte de Dieu règnent ensemble avec la sainte pureté de l'âme et du corps dans toutes les familles chrétiennes et chez tous ceux qui sont enfants de la sainte Église romaine, notre mère. Ainsi soit-il.

Indulgence de 300 jours, chaque fois qu'on récite dévotement cette prière. Indulgence plénière, une fois par mois, à tous ceux qui la récitent chaque jour, pendant un mois entier, aux conditions ordinaires de la confession et de la communion. (Pie IX, 29 février 1862.)

3. — *Prière pour demander la conservation de la chasteté.*

Cette prière, qui regarde exclusivement les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, vaut à ceux qui la récitent une indulgence de cent jours, une fois le jour, applicable aux âmes du purgatoire.

Rescriptum quo conceditur indulgentia centum dierum pro oratione ad gratiam implorandam servandæ castitatis viris ecclesiasticis in sacris ordinibus constitutis.

Beatissime Pater, Gaussens, sacerdos dioceseos Burdigalensis, ad pedes S. V. humiliter provolutus, expostulat ut omnibus ecclesiasticæ militiæ addictis et in sacris ordinibus jam constitutis corde saltem contrito ac devote recitantibus subnexam orationem aliquam indulgentiam benigne concedere dignetur.

SS. D. N. Leo Papa XIII, in audientia habita die 16 martii 1889, ab infra-scripto Secretario S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, omnibus, de quibus in precibus, corde saltem contrito ac devote recitantibus propositam orationem, indulgentiam centum dierum, defunctis quoque applicabilem, semel in die lucrandam, benigne concessit. Præsenti in *perpetuum* valituro, absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex Secretaria ejusd. S. C., die 16 martii 1889. C. card. Cristofori, *præfectus*. — † Alexander, episcopus Oensis, *secretarius*.

Oratio. — Domine Jesu Christe, sponse animæ meæ, deliciæ cordis mei, imo cor meum et anima mea, ante conspectam tuam genibus me provolvo, ac maximo animi ardore te oro atque obtestor, ut mihi des servare fidem a me Tibi solemniter datam in receptione subdiaconatus. Ideo, o dulcissime Jesu, abnegem omnem impietatem, sim semper alienus a carnalibus desideriis et terrenis concupiscentiis, quæ militant adversus animam, et castitatem, Te adjuvante, intemerate servem.

O Sanctissima et Immaculata Maria, Virgo virginum et mater nostre amantissima, munda in dies cor meum et animam meam, impetra mihi timorem Domini et singularem mei diffidentiam.

Sancte Joseph, custos virginitalis Mariæ, custodi animam meam ab omni peccato.

Omnes sanctæ virgines, divinum Agnum quocumque sequentes, estote mei peccatoris semper sollicitæ, ne cogitatione, verbo aut opere delinquam et a castissimo corde Jesu unquam discedam. Amen.

V. — PRATIQUES PIEUSES.

1. — *Repas de charité en l'honneur de la Sainte Famille.*

Ceux qui donnent à manger à trois pauvres en mémoire de Jésus, Marie et Joseph, gagnent :

1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, *chaque fois*;

2° Une indulgence plénière, si, le jour où ils exercent cet acte de charité, ils s'approchent des sacrements et prient selon les intentions du Souverain Pontife ;

3° Une indulgence de cent jours pour toutes les personnes de la maison, sans excepter les domestiques, qui concourent à la bonne œuvre, ou qui sont présentes au repas ;

4° Ces indulgences sont applicables aux âmes des défunts. (Pie VII, rescrit du 13 juin 1815.)

2. — *Invocations.*

Jésus, Marie, Joseph, bénissez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, gardez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, défendez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, exaucez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, favorisez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, gouvernez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, illuminez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, délivrez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, améliorez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, nourrissez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, ornez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, protégez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, reposez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, recevez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, sanctifiez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, tranquillisez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, humiliez mon âme.

Jésus, Marie, Joseph, vivifiez mon âme.

3. — *Exercice en l'honneur de la Sainte Famille.*

Ce pieux exercice a été composé par le chancelier Gerson, en l'honneur de la Trinité de la terre. Imprimé à Inspruck en 1608, il a été réimprimé en 1875, à Paris, par le chanoine Lucot, dans son *Saint Joseph*, pp. 322-325.

De puero Jesu, Maria et Joseph in modum Trinitatis.

Evangelium. — *Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum (cap. 1).*

In illo tempore, cum esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto. Joseph autem, vir ejus, cum esset justus et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam. Hæc autem eo cogitante, ecce angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens: Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam; quod enim in ea natum est de Spiritu Sancto est. Pariet autem filium et vocabis nomen ejus Jesum, ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.

ÿ. Quod in Maria natum est. ð. De Spiritu Sancto est.

Oremus. — Deus, qui beatæ Virgini Matri virgineum sponsum beatum Joseph angelica admonitione dedisti, da nobis, quæsumus, per intercessionem Virginis Mariæ et sponsi ejus, tuæ propitiationis abundantiam, ut amborum meritis et intercessione æternitatis gloriam consequamur. Per Dominum.

Hymnus

O veneranda Trinitas,
Jesús, Joseph et Maria,
Quam conjunxit divinitas
Charitatis concordia.

Mater virgo perpetua (puerpera ?)
Jacet in diversorio,
Cui Jesús sugit ubera ;
Gaudet Joseph obsequio.

Hic virgo servit Virgini
Humili benignitate,
Sed virgineo germine
Ampliori charitate.

Magna laus humilitatis
In Joseph, sed in Virgine
Major et in Deitatis
Prole laus est in culmine.

Hunc humilitatis thronum,
Trinis distinctum gradibus
Tantumque gratiæ donum
Nunc extollamus laudibus.

Ut humilitatis viam (vitam ?)
Suis sequi vestigiis (suffragiis ?)
Donetur et per gratiam
Æternis frui gaudiis.

Amen dicamus singuli
Huic sacro cœtui trino,
Laudes canentes, servuli,
Uni Trinoque Domino.

VI. — BREF DE LÉON XIII.

Léon XIII, dans un bref du 14 juin 1892, après avoir fait l'histoire de la dévotion à S. Joseph et rappelé sa lettre à l'archevêque de Florence, déclare qu'il approuve la pieuse association de la Sainte Famille, fondée à Lyon par le P. Francoz, de la Compagnie de Jésus, et fond en une seule toutes les associations du même titre, exceptant toutefois les congrégations religieuses et les confréries du même nom ; le soin en est désormais confié aux curés, sous la présidence du cardinal-vicaire *pro tempore*, assisté du secrétaire de la S. C. des Rites. Le pape exhorte enfin les évêques à favoriser cette dévotion dans l'intérêt du salut des âmes.

Neminem fugit rei privatæ et publicæ faustitatem a domestica potissimum institutione pendere. Quo enim altiores domi egerit radices virtus, quo solertius parentum voce et exemplo fuerint puerorum animi ad religionis præcepta informati, eo uberiores in rem communem fructus redundabunt. Quapropter summopere interest ut domestica societas non solum sancte sit constituta, sed sanctis etiam regatur legibus in eaque religionis spiritus et christianæ vitæ ratio diligenter constanterque foveatur. Hinc profecto est quod misericors Deus, cum humanæ reparationis opus, quod diu sæcula expectabant, perficere decrevisset, ita ejusdem operis rationem ordinemque disposuit, ut prima ipsa ejusdem initia augustam mundo exhiberent speciem familiæ divinitus constitutæ, in qua omnes homines absolutissimum domesticæ societatis omnisque virtutis ac sanctitatis intuerentur exemplar. Talis quidem Familia extitit Nazarethana illa, in qua, antequam gentibus universis pleno lumine emicuisset, sol justitiæ erat absconditus, nimirum Christus Deus Servator noster cum Virgine matre et Josepho, viro sanctissimo, qui erga Jesum paterno fungebatur munere. Minime dubium est quin ex iis laudibus quæ in societate et consuetudine domestica ex mutuis caritatis officiis, ex sanctitate morum, ex pietatis exercitio proficiscuntur, maxima quoque enituerit in Sacra illa Familia, quæ siquidem earum futura erat ceteris documento. Ac propterea benigno providentiæ consilio sic illa constitit ut singuli christiani qualicumque conditione vel loco, si ad eam animum advertant, facile possint cujuscumque virtutis exercendæ habere causam et invitamentum. Habent revera patresfamilias in Joseph vigilantia providen-

tæque paternæ præclarissimam normam; habent matres in sanctissima Virgine Deipara amoris, verecundiæ, submissionis animæ perfectæque fidei insigne specimen; filii vero familias in Jesu, qui *erat subtilis illis*, habent divinum obedientiæ exemplar, quod admirentur, colant, imitentur.

Qui nobiles nati sunt discent a Familia regii sanguinis quomodo et in edita fortuna se temperent et in afflictâ retineant dignitatem; qui divites noscent ab ea quantum sint virtutibus posthabendæ divitiæ. Operarii autem et ii omnes qui, nostris præsertim temporibus, familiarum rerum angustiis ac tenuiore conditione tam acriter irritantur, si ad sanctissimos illius domesticæ societatis consortes respectent, non deerit eis causa cur loco qui sibi obtigit delectentur potius quam doleant. Communes enim cum Sacra Familia sunt illis labores, communes curæ de vita quotidiana; debuit et Joseph de mercede sua vitæ rationibus consulere, imo ipsæ divinæ manus de fabrilibus exercuerunt. Nec mirum sane est si sapientissimi homines, divitiis affluentes, eas abjicere voluerint sociamque cum Jesu, Maria et Joseph sibi eligere paupertatem. Quibus e rebus jure meritoque apud catholicos Sacræ Familiæ cultus, mature invecus, majus in dies singulos incrementum capit.

Id quidem probant tum christianorum sodalitates sub invocatione Sacræ Familiæ institutæ, tum singulares honores ei redditi, tum potissimum a decessoribus Nostris ad excitandum erga eam pietatis studium impertita privilegia et gratiæ. Hujusmodi cultus magno in honore habitus est jam inde a sæculo decimo septimo lateque per Italiam, Galliam et Belgium propagatus, totam fere Europam pervasit; deinde prætergressus vastas Oceani tractus, in America per Canadensem regionem, cura præsertim atque opera venerabilis servi Dei Francisci de Montmorency-Laval, primi Quebecensis episcopi et venerabilis servæ Dei Margaritæ Bourgeois, sese extendit faustisque effloruit auspiciis. Postremis hisce temporibus, dilectus filius Franciscus Philippus Francoz, Societatis Jesu, piam consociationem a Sacra Familia Lugduni fundavit, quæ fructus lætos atque uberes, Deo juvante, de se pollicetur. Consociationi tam auspicato conditæ illud est salutare propositum, nimirum familias christianas arctiori pietatis nexu Sacræ Familiæ devincere, vel potius omnino devovere, etiam consilio uti scilicet, Jesus, Maria et Joseph familias sibi deditas tanquam rem propriam tueantur et loveant. Qui sociorum in numerum sunt adsciti debent, ex instituto, cum iis qui domi commorantur, in unum convenire, coram imagine Sacræ Familiæ decreta pietatis officia præstare; providere, ea opulante, ut inter se colligatis fide mentibus, caritate voluntatibus in amore Dei atque hominum vitam ad propositum exigant exemplar. Piam hanc consociationem Bononiæ ad instar Lugdunensis institutam decessor Noster felicis recordationis Pius IX similibus litteris approbavit, deinceps epistola die V januarii MDCCLX ad pium auctorem datæ, singularis laudis præconio est prosequutus. Ad Nos quod attinet, cum summopere curemus et diligamus quæcumque ad animarum salutem juvandam maxime valent,

nolumus desiderari laudem et commendationem Nostram datisque ad dilectum filium Nostrum Augustinum S. R. E. cardinalem Bausa, ex dispensatione apostolica archiepiscopum Florentinum, litteris eam consociationem utilem ac salutarem nostrisque temporibus valde accommodatam esse significavimus. Quas vero Nostra Sacrorum Rituum Congregatio, suffragando dilecto filio Nostro Caietano S. R. E. presbytero cardinali Aloisi-Masella, eidem Congregationi præfecto, consecrationis christianarum familiarum formulam et precationem, coram imagine Sacræ Familiæ recitandam, Nobis proposuerat probavimus et utramque ad locorum ordinarios transmittendam curavimus. Deinde veriti ne germanus memoratæ devotionis spiritus tractu temporis oblanguesceret, eidem Nostræ S. R. Congregationi mandavimus ut statuta concinnaret, quibus in universo catholico orbe piæ consociationes Sacræ Familiæ instituendæ adeo inter se conjunctæ forent ut unus omnibus præficeretur præses, qui eas auctoritate summa regeret et moderaretur. Statuta post accuratum examen ab eadem S. C. exarata sunt eadem quæ subscribuntur.

Quæ quidem statuta, cum de iis supradictus cardinalis præfectus ad Nos retulisset, comprobavimus et apostolica auctoritate Nostra rata habuimus et confirmavimus, derogatis abrogatisque quæ super hanc rem scita actaque sunt, nominatim apostolicis litteris die III octobris anno MDCCCLXV datis et omnibus actis quæ ad primariam Lugdunensem consociationem spectant. Volumus autem, jubemus ut consociationes omnes Sacræ Familiæ, cujuscumque tituli, quæ nunc existunt, in hanc unicam et universam evalescant. Excipimus tamen religiosas congregationes hujus tituli et confraternitates proprie dictas, dummodo canonice sint erectæ et ad regulas et normas dirigantur a Romanis Pontificibus præscriptas, nominatim a Clemente VIII et constitutione *Quæcumque* die VII decembris a. MDCIV. Hæ vero confraternitates ac religiosæ congregationes, quæ fortasse adscribendis familiis operam hactenus dederunt, in posterum ab hujusmodi cura, quæ solummodo parochis commissa est, prorsus abstineant. Haud tamen necesse est ut familiæ jam alicui consociationi adscriptæ pro indulgentiis aliisque muneribus spiritualibus obtinendis iterum adscribantur, dummodo servent ea quæ in novis hisce statutis præscripta sunt. Consociationis universæ præsidem eligimus, renuntiamus Nostrum in hac alma Urbe Vicarium in spiritualibus generalem pro tempore atque in perpetuum patronum damus cum omnibus juribus et facultatibus quæ nimirum potestatem gerenti judicentur necessariæ.

. Illi autem concilium adesse volumus urbanorum antistitum, in quibus secretarius pro tempore Nostræ S. R. C. Quod superest, Nobis spes bona est omnes quibus est animarum credita salus, maxime episcopos, studii hujus Nostri in hac pia consociatione provehenda socios ac participes sese facturos. Qui enim cognoscunt et Nobiscum deplorant christianorum morum demutationem et corruptelam, restinctum in familiis religionis et

pietatis amorem et accensas supra modum rerum terrestrium cupiditates, ipsi siquidem vel maxime optabunt tot tantisque malis opportuna afferri remedia.

Et siquidem nihil magis salutare aut efficax familiis christianis cogitari potest exemplo Sacræ Familiæ, quæ perfectionem absolutionemque complectitur omnium virtutum domesticarum. Quapropter curent ut familiæ quamplurimæ, præsertim operariorum, in quas insidiarum vis major intenditur, piæ huic consociationi dent nomen. Cavendum tamen est ne a proposito suo consociatio deflectat neve spiritus immutetur, sed quæ et quomodo decretæ sunt pietatis exercitationes et preces integræ serventur. Sic implorati inter domesticos parietes adsint propitii Jesus, Maria et Joseph, caritatem alant, mores regant, ad virtutem provocent imitatione sui et quæ undique instant mortales ærumnæ, eas leniendo faciant tolerabiliores.

Decernentes hæc omnia et singula uti supra edicta sunt, firma rataque in perpetuum permanere, non obstantibus constitutionibus, litteris apostolicis, privilegiis, indultis, Nostris et Cancellariæ apostolicæ regulis ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XIV junii MDCCCXCII, pontificatus Nostri anno XV. — S. card. Vannutelli ¹.

VII. — ASSOCIATION UNIVERSELLE DE LA SAINTE FAMILLE.

1. Les statuts, approuvés par la S. C. des Rites, sont insérés dans le bref de Léon XIII. Ils sont rédigés en latin (*Ephemer. liturg.*, t. VI, pp. 567-569); pour la commodité du lecteur, j'en donne la traduction littérale d'après *le Prêtre* (1892, pp. 662-663), mais en la corrigeant par endroits. Leur titre est « Statuta piæ consociationis universalis familiarum Sacræ Nazarethanæ Familiæ dicatarum ».

Statuts de la pieuse association universelle des familles consacrées à la Sainte Famille de Nazareth.

1. Le but de la pieuse association est que les familles chrétiennes se consacrent entièrement à la Sainte Famille de Nazareth et qu'ils la proposent à leur propre vénération et imitation, en l'honorant devant son image par une prière quotidienne et en prenant pour modèle de leur vie les sublimes vertus dont elle a donné l'exemple à tous les hommes, quelle soit que leur condition, et, notamment, à la classe ouvrière.

2. La pieuse association a son centre à Rome auprès de l'Éme Cardinal-Vicaire général au spirituel *pro tempore* de sa Sainteté, qui en est le protec-

1. *Ephemerid. liturgicæ*, t. VI, pp. 507-511.

teur. C'est lui qui, avec l'aide du Révérendissime secrétaire de la S. Congrégation des Rites et de deux autres prélats à son choix, ainsi que d'un ecclésiastique remplissant les fonctions de secrétaire, dirige cette même association par toute la terre, en veillant à ce qu'elle conserve l'esprit et le caractère propre de son institution et qu'elle se propage chaque jour de plus en plus.

3. Dans chaque diocèse ou vicariat apostolique, l'Ordinaire, pour mieux propager la pieuse association parmi les fidèles qui lui sont confiés, se servira d'un ecclésiastique à son choix, auquel il donnera le titre de directeur diocésain.

4. Les directeurs diocésains se mettront en correspondance avec les curés, auxquels est exclusivement confiée l'inscription des familles de leurs paroisses respectives. Au mois de mai de chaque année, les curés s'empresseront de communiquer aux directeurs diocésains et ceux-ci, sous la dépendance de l'Ordinaire, au siège central de Rome, le nombre des familles qui ont donné leur nom à la pieuse association.

5. La consécration des familles se fera selon la formule approuvée et prescrite par le Souverain Pontife Léon XIII. Elle peut être faite en particulier par chaque famille, ou bien par plusieurs familles, auprès de leur propre curé ou de son délégué.

6. L'image de la Sainte Famille de Nazareth se trouvera dans chacune des familles inscrites, et leurs membres, au moins une fois par jour, et autant que possible le soir, se réuniront pour prier en commun devant elle. On recommande à cet effet d'une manière spéciale la formule de prière approuvée par le Souverain Pontife régnant, ainsi que l'usage fréquent des trois jaculatoires qui sont bien connues :

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie.

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie.

Jésus, Marie, Joseph, que mon âme expire en paix en votre compagnie¹.

7. L'image de la Sainte Famille peut être ou celle qui est mentionnée dans la lettre de Pie IX, de sainte mémoire, en date du 5 janvier 1870, ou toute autre représentant Notre Seigneur Jésus-Christ dans la vie cachée qu'il mena avec la Bienheureuse Vierge sa Mère et son très chaste époux, Saint Joseph. Cependant l'Ordinaire garde toujours le droit, d'après le concile de Trente, d'exclure toute image qui ne serait pas conforme au concept propre de cette association.

8. Les familles inscrites sur le registre de l'association jouissent des indulgences et autres faveurs spirituelles accordées par les Souverains Pontifes, ainsi qu'il est indiqué sur la feuille d'agrégation.

9. Le cardinal protecteur, avec son conseil, rédigera et publiera un règlement, où l'on trouvera ce qui peut être plus utile à la pieuse association,

1. Indulgence *toties quoties* de 300 jours pour les trois oraisons jaculatoires réunies, et de 100 jours pour chacune d'elles. (Pie VII. 28 avril 1807.)

avec l'indication notamment de ses fêtes propres, du jour de la fête titulaire, du renouvellement annuel de l'acte de consécration à faire collectivement, des réunions à tenir, etc.

2. Léon XIII, par bref du 20 juin 1892, a accordé des indulgences spéciales à la pieuse association. (*Eph. lit.*, t. VI, pp. 569-573.)

Leo papa XIII. — Ad perpetuam rei memoriam. Quum nuper Nobis obtigisset ut nova statuta consociationis Sacræ Familiæ apostolicis litteris probaremus et sanciremus, satis muneri atque officio Nostro facturos esse duximus si eandem consociationem amplissimis verbis collaudaremus eamque christianis familiis summopere commendaremus. Laudavimus autem et commendavimus ea voluntate eoque proposito ut nimirum populus christianus, cujus æterna salus est Nobis commissa, ad christianarum virtutum laudem exemplo Sacræ Familiæ et invitatione Nostra tempestive revocaretur. Christiana quippe virtus tam est efficax tantumque pollet ut in ea magna ex parte posita sit vel sanatio malorum quæ præmunt vel depulsio periculorum quæ metuuntur. Ad virtutem vero mirifice excitantur homines exemplo, quod quidem eo magis imitatione dignum judicatur quo integrior et sanctior est persona unde petitur. Quare haud mirum est si Nos, qui nihil magis cupimus atque optamus quam posse, excitata ubique virtute christiana, presentibus malis mederi et proxima pericula deprecari, consociationem Sacræ Familiæ singulari benevolentia et studio prosequimur, utpote quæ sanctitatem divinæ illius Familiæ sibi proponit exemplar. Omnes enim qui in hujusmodi consociationem adsciti sunt, præclarissimas Jesu, Mariæ et Joseph virtutes contemplant, necesse est ut similitudinem earum aliquam adripiant fierique studeant imitatione meliores. Quare vigeat floreatque hæc pia consociatio, quum sodalium numero tum recte factorum laude; augeatur et ad plures in dies singulos propagetur; ea enim florente, facile fides, pietas et omnis christiana laus in familiis revirescerent. Quum vero soleant homines perimoveri maxime præmio, Nos, quod in facultate Nostra est, præmium spiritualium bonorum, non quidem fragile et caducum, illis quasi invitamentum proponimus. Ceterum majora expectent ab iis quibus se devoverunt, nimirum a Jesu, Maria et Joseph, qui sint servis suis præsentis propitii in omni vitæ cursu et postmodum efficiant ut sua sanctissima ac suavissima nomina illorum morientium labiis insideant. Quare, quod bonum sanctumque sit Deique gloriæ et animarum saluti bene vertat, Nos, auctoritate Nostra apostolica, his litteris pœnarum remissionibus seu indulgentiis privilegiisque quæ infra in apposito indice recensentur, omnes et singulos sodales consociationis Sacræ Familiæ tam præsentis quam futuros uti posse volumus et jubemus.

Atque hæc omnia et singula, uti supra decreta sunt, ita firma, stabilia, rata in perpetuum esse volumus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XX junii MDCCCXCII, pontificatus Nostri anno XV. — S. card. Vannutelli.

Indulgences spéciales.

Le tableau des indulgences est annexé au brof, sous cette rubrique : « Index indulgentiarum et privilegiorum piæ consociationi Sacræ Familiæ tribuendorum. » J'en emprunte la traduction au *Rosier de Marie* (1892, pp. 763-765), après l'avoir contrôlée sur l'original ; elle se trouve aussi dans *l'Ami du clergé* (1892, pp. 764-765).

CATALOGUE DES INDULGENCES ET PRIVILÈGES ACCORDÉS A LA PIEUSE
ASSOCIATION DE LA SAINTE FAMILLE.

Indulgences plénières. — Tous les associés de la Sainte Famille, de l'un et l'autre sexe, qui, s'étant confessés et ayant reçu la sainte Eucharistie, visiteront l'église paroissiale ou un oratoire public et y prieront quelque temps à notre intention, auront le droit de gagner une indulgence plénière les jours indiqués ci-dessous :

I. — Le jour où ils entreront dans l'association, en récitant la formule que nous avons approuvée par notre Congrégation des Rites et qui est rapportée à la fin de ce catalogue.

II. — Le jour où aura lieu, chaque année, la réunion générale, suivant la coutume de chaque lieu où existe une association, pour renouveler l'engagement des associés.

III. — Les jours de fêtes : 1^o de la Nativité, 2^o de la Circoncision, 3^o de l'Épiphanie, 4^o de la Résurrection, 5^o de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ ; 6^o de l'Immaculée-Conception, 7^o de la Nativité, 8^o de l'Annonciation, 9^o de la Purification, 10^o de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie.

De même les jours de fêtes : 11^o de saint Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, le 19 mars ; 12^o du Patronage du même saint, le troisième dimanche après Pâques ; 13^o des Épousailles de la bienheureuse Vierge Marie, le 23 janvier.

IV. — Le jour de la fête titulaire de toute l'association.

V. — Un jour chaque mois, au choix des associés, pourvu que, dans le même mois, ils aient récité ensemble en famille les prières prescrites en présence de l'image de la Sainte-Famille.

VI. — Au moment de la mort, si, ne pouvant pas se confesser ni communier, ils ont la contrition de leurs fautes et invoquent de bouche le saint Nom de Jésus ; ou de cœur, s'ils ont perdu l'usage de la parole.

Indulgences partielles. — I. — Tous les associés de la Sainte Famille de l'un et l'autre sexe qui, au moins contrits de cœur, visiteront l'église paroissiale où est le siège de l'association ou toute autre église ou oratoire,

pourront gagner une indulgence partielle de sept ans et sept quarantaines : 1^o le jour de la Visitation, 2^o le jour de la Présentation, 3^o le jour du Patronage de la bienheureuse Vierge Marie, 4^o tous les jours où les associés réunis ensemble dans les familles agrégées réciteront, avec un cœur contrit, les prières prescrites devant l'image de la Sainte Famille, 5^o les jours où les associés assisteront aux réunions qui pourront avoir lieu.

II. — Les mêmes associés gagneront une indulgence de trois cents jours, chaque fois qu'avec un cœur contrit ils réciteront, en quelque langue que ce soit, la prière suivante devant l'image de la Sainte Famille : *Prière à réciter chaque jour devant une image de la Sainte Famille.* — O très aimable Jésus, etc.

Les associés qui, empêchés par la maladie ou une autre cause, ne pourraient réciter cette prière, gagneront la même indulgence en récitant dévotement cinq fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, avec le *Gloria Patri*.

III. — Les associés gagneront deux cent jours d'indulgence, une fois chaque jour, en récitant, en quelque langue que ce soit, l'oraison jaculatoire suivante : « Jésus, Marie, Joseph, éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il ! »

IV. — Les associés gagneront cent jours d'indulgence en travaillant pour que les familles chrétiennes s'inscrivent dans cette pieuse et universelle association.

V. — Indulgence de soixante jours à gagner par les associés, toutes les fois que : 1^o ils assisteront dévotement au saint sacrifice de la messe et autres divins offices dans l'église paroissiale où est le siège de l'association, 2^o ils réciteront cinq fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique pour les associés défunts, 3^o ils s'emploieront à apaiser les dissensions dans les familles ou en procureront l'apaisement, 4^o ils travailleront à ramener dans la voie du salut les familles qui se sont écartées du sentier de la justice, 5^o ils s'efforceront d'instruire les garçons et les filles des préceptes du christianisme, 6^o ils feront quelque autre oeuvre de piété qui tourne au bien de l'association.

Les associés pourront, s'ils le veulent, appliquer aux âmes du purgatoire toutes et chacune des indulgences, plénières ou partielles, énumérées ci-dessus.

Privilèges pour tous les associés. — Les messes qui seront célébrées à quelque autel que ce soit, pour les associés défunts, leur profiteront comme si elles avaient été dites à un autel privilégié.

Pour les curés. — I. — L'autel privilégié personnel, trois jours par semaine, pourvu qu'ils ne jouissent pas déjà de ce même privilège à un autre titre.

II. — La faculté de bénir, hors de Rome, les chapelets, rosaires, croix, crucifix, petites statues et médailles et d'y appliquer toutes et chacune des

indulgences que les Souverains Pontifes ont coutume d'appliquer à ces mêmes objets, comme il est dit dans le catalogue publié à cet effet; mais seulement en faveur des membres de l'association, le jour où : 1^o ils entrent dans la pieuse association, et 2^o où l'on renouvelle solennellement l'engagement de l'association.

3. *Lettre-circulaire de la S. Congrégation des Rites, adressée, le 2 juillet 1892, à tous les Ordinaires.*

L'évêque emploiera tout son zèle à favoriser parmi les fidèles qui lui sont confiés une si salutaire institution, de sorte que l'association s'établisse dans chaque paroisse sous la direction du curé. S'il y a dans le diocèse d'autres sociétés de même nom et de même titre, elles doivent fusionner avec celle-ci. En outre, toutes les prières, même enrichies d'indulgences, ont besoin d'une nouvelle approbation de la S. Congrégation des Rites pour qu'on puisse licitement les réciter. L'évêque fera parvenir les présentes décisions aux supérieurs des familles religieuses portant le titre de la Sainte Famille, qui pourraient se trouver dans son diocèse.

Rme Domine uti Frater, quo ubique terrarum cultus ac devotio erga Sacram Familiam magis magisque foveatur atque a propria indole ac natura nunquam deflectat, SSmus D. N. Leo papa XIII universalem consociationem appositis statutis per Sacram Rituum Congregationem nuper exaratis constituendam voluit, quam indulgentiarum quoque thesauro locupletare dignatus est. Hæc omnia in apostolicis litteris in forma brevis continentur, quæ de mandato Sanctitatis Suae per præsentem epistolam ad Amplitudinem Tuam transmittuntur, quibus additur decretum ipsius S. C. ab Eadem Sanctitate Sua adprobatum, quo nonnulla hac super re declarantur.

Erit itaque Amplitudinis Tuæ tam salutarem institutionem apud commissos Tibi fideles omni studio excitare ac promovere, ita ut in unaquaque parochiali tuæ dioceseos ecclesia, sub respectivi parochi regimine, ad tramitem supradicti apostolici brevis, christianarum familiarum consociatio habeatur.

Hoc autem animadvertat Amplitudo Tua, quod si aliæ in tua diocesi erectæ reperiantur societates ejusdem nominis et instituti, illæ amplius existere nequeunt, sed cum hac universali ita conjungi debent ut unum evadant corpus cum ipsa. Præterea quæcumque preces seu orationes, etsi indulgentiis ditatæ, ibidem usurpantur, nova indigent hujus S. R. C. approbatione; secus in posterum licite adhiberi nequeunt.

Si vero in ista diocesi existant religiosæ familiæ sub hoc ipso titulo, Amplitudo Tua earum superiores de præsentibus Apostolicæ Sedis dispositionibus ac statutis certiores reddere satagat.

Quæ dum pro mei muneris ratione Amplitudini Tuæ communico, Eidem diuturnam ex animo felicitatem adprecor.

Amplitudinis Tuæ uti Frater. Romæ, die 2 julii 1892. Caj. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — Vinc. Nussius, S. R. C. secretarius.

4. — *Règlement de la pieuse association de la Sainte Famille, dressé par le cardinal-vicaire sur l'ordre du Souverain Pontife Léon XIII*¹.

I. BUT. — Dans son bref apostolique *Neminem fugit*, en date du 14 juin 1892, et promulgué pour le monde entier, le Souverain Pontife Léon XIII donne pour but à la pieuse association de la Sainte Famille : « d'unir plus étroitement à la Sainte Famille de Nazareth les familles chrétiennes, ou plutôt de les lui dévouer totalement, afin que Jésus, Marie et Joseph prennent soin de ces familles qui leur seront ainsi consacrées, et les protègent comme leur bien propre. » Tous ceux qui appartiennent à cette association doivent donc s'efforcer « d'unir leurs intelligences par la foi, leurs volontés par la charité dans l'amour de Dieu et des hommes, et de reproduire ainsi dans leur vie le divin exemplaire qui leur est présenté ». Pour y arriver plus facilement et plus sûrement, le cardinal-vicaire, nommé par le Souverain Pontife Léon XIII, président et protecteur de l'association universelle, après avoir pris avis de son conseil, a réglé ce qui suit :

II. DIRECTION DE L'ŒUVRE. — a) Le cardinal-président convoquera son conseil quand il le jugera opportun, et le présidera. Il signera lui-même les lettres envoyées aux évêques diocésains, les feuilles d'agrégation et les documents de même nature. Il recevra le nombre des paroisses et des familles qui, dans le monde entier, se seront fait inscrire dans le registre de la pieuse association. A Rome, il présidera par lui-même ou par un de ses délégués les assemblées et les solennités religieuses que tiendra ou célébrera la pieuse association. Enfin, il se fera renseigner par ses conseillers, chacun en ce qui le concerne, sur les diverses affaires de la pieuse association, particulièrement sur celles qui pourraient présenter quelque difficulté.

b) Les trois prélats romains (l'un d'eux doit être le secrétaire *pro tempore* de la Sacrée Congrégation des Rites) que le cardinal-président s'est adjoints devront assister régulièrement aux réunions du conseil, donner leur avis, indiquer au président ce qu'ils croient devoir être utile à la pieuse association, s'appliquer à ce qui se rapporte au bien de l'œuvre.

Ils s'attacheront un prêtre qui remplira les fonctions de secrétaire de la pieuse association. Celui-ci sera nommé par le cardinal-président. Ses fonctions seront d'indiquer les affaires importantes qui devront être traitées

1. Le texte est en latin dans les *Ephemerides liturgicæ* (1893, pp. 187-192), sous ce titre *Piæ consociationis Sacræ Familix regulæ*.

dans les conseils ; de proposer ce qui peut favoriser le développement de l'œuvre ; de préparer avec soin tous les documents qui devront être publiés par la pieuse association, de les présenter au président et de veiller à ce qu'ils soient revêtus de l'approbation nécessaire et d'une double signature.

Ce secrétaire pourra lui-même s'adjoindre comme auxiliaire un autre prêtre, approuvé par le président, pour remplir les fonctions de pro-secrétaire. Celui-ci aura pour office d'écrire les lettres qui devront être envoyées aux évêques ou à d'autres, suivant les instructions du cardinal-président ; il les fera signer ensuite au secrétaire. Il tiendra lui-même les registres et les archives, et conservera, à l'usage des associés, les manuscrits, imprimés, pieuses images, tableaux d'agrégation et autres documents, selon que l'aura réglé le conseil de la pieuse association. Quant aux dépenses à faire, il les notera, les présentera au président, et quand il les aura faites, lui en rendra compte.

III. HORS DE ROME. — a) L'évêque diocésain choisira un de ses prêtres, autant que possible un dignitaire de son clergé, pour remplir la charge de directeur. Il stimulera son zèle, afin qu'il apporte en ce qui le concerne un soin particulier à la bonne direction de la pieuse association. Il veillera attentivement à ce que ce directeur le renseigne lui-même sur tout ce qui est utile à l'œuvre.

b) Le directeur diocésain aidera de son activité et de ses conseils les directeurs paroissiaux, afin que ceux-ci mènent l'œuvre avec autant de zèle que de prudence. Il s'enquerra souvent auprès de chacun d'eux du nombre et des noms des familles qui se seront fait inscrire dans la pieuse association, pourra même demander sur elles des détails plus complets. puis formera un tableau non seulement des noms des familles, mais encore des noms des paroisses qui auront été inscrites, et plus tard en enverra le double à Rome.

c) Les curés de paroisses rempliront le rôle de directeur auprès des ouailles qui leur sont confiées. Chacun d'eux, pour sa propre association, communiquera avec le directeur diocésain, à l'autorité, aux services duquel il pourra toujours recourir. Les familles de sa paroisse, désireuses de s'agréger à l'association, il les portera sur un registre et les fera connaître au directeur diocésain. Chaque année, à un jour déterminé, il fera le recensement des familles de sa paroisse et verra s'il ne pourrait pas en faire inscrire quelques nouvelles au registre de l'association. Afin de favoriser de plus en plus le culte et l'honneur de la Sainte Famille de Nazareth, il entretiendra de temps en temps ses fidèles de la pieuse association, soit aux fêtes particulières de Notre Seigneur, de la Mère de Dieu et de saint Joseph, soit surtout lorsqu'il fera renouveler solennellement l'acte de consécration, soit lorsqu'il célébrera dans l'église paroissiale quelque solennité religieuse en l'honneur de la Sainte Famille,

cérémonie dont le jour et l'organisation sont du reste laissés à son choix et à sa convenance. Et même, s'il le juge opportun, il pourra faire une part dans l'œuvre à des auxiliaires, hommes ou femmes recommandables par leur piété et leurs mœurs, et confier à leur zèle le développement de l'association.

d) Ces zélateurs et zélatrices, sous la direction de leur curé, s'appliqueront, avec autant de zèle que de prudence, à développer la pieuse association. Ils emploieront pour cela les moyens les plus efficaces, qui sont : la prière, les exhortations, l'exemple des vertus, se montrant du reste, dans la mission qui leur aura été confiée, entièrement dociles aux instructions de leur pasteur.

IV. RÈGLES POUR LES FAMILLES ASSOCIÉES. — a) Que tous ceux qui auront donné leurs noms en l'honneur de la Famille de Nazareth s'efforcent de pratiquer, en esprit d'imitation, quelque une des vertus dont Jésus, Marie et Joseph ont si hautement, sur la terre, donné l'exemple à tous, mais surtout à ceux qui gagnent leur vie par le travail des mains. Qu'ils s'appliquent principalement à cultiver celles qui contribuent à la sainteté de la société domestique, comme sont : la condescendance mutuelle entre les époux, la sage direction à l'égard des enfants, l'obéissance envers les parents, la paix et la concorde de tous dans la maison. Pour cela, qu'ils fuient tous les vices, spécialement ceux qui, marquant le chrétien d'un caractère honteux, font injure à la Sainte Famille elle-même, comme sont les paroles impies ou obscènes, les actes d'ébriété, les désordres des mœurs et les autres vices semblables.

b) Qu'ils s'approchent avec piété des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, au moins les jours des grandes fêtes, et surtout le jour où se renouvellera la consécration des familles.

c) Qu'ils se fassent une douce habitude d'obéir aux préceptes de l'Eglise, lesquels, en ce temps de décadence et de corruption des mœurs, sont tenus pour si peu; qu'ils observent surtout ceux dont la pratique est d'un exemple salutaire, comme sont, entre autres, l'audition de la sainte messe aux jours prescrits, et l'abstinence des mets défendus aux temps désignés.

d) Qu'ils célèbrent avec un honneur particulier les fêtes propres à la pieuse association, qui ont été enrichies d'une indulgence plénière, et spécialement le jour qui sera solennellement consacré à la Sainte Famille, et qui devra être pour le monde entier le dimanche dans l'octave de l'Epiphanie. C'est ce jour-là, à moins que les directeurs paroissiaux ne jugent meilleur d'en choisir un autre, que devra être renouvelé l'acte de consécration.

e) Qu'ils s'efforcent de faire au moins une fois par jour, devant l'image de la Sainte Famille, quelque prière en commun. Nous recommandons surtout la récitation du rosaire en l'honneur de la Mère de Dieu.

f) Les pieuses pratiques que nous venons d'indiquer sont instamment recommandées à ceux qui appartiennent à la pieuse association, mais ne sont nullement imposées sous peine de péché.

Donné à Rome, au palais du Vicariat, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, 8 janvier 1893. — L. M. PAROCCHI, *card. vic.* — C. MANCINI, *secrétaire.*

5. — *Diplôme d'affiliation.*

Voici le modèle offert par Rome, je le traduis de l'italien :

Diplôme d'agrégation à la pieuse et universelle association des familles, consacrées à la Sainte Famille de Nazareth.

Diocèse de N.

Paroisse de N.

La famille N. a été agrégée à la pieuse et universelle association de la Sainte Famille, le jour du mois de l'an 189...

Le curé, N. N.

Noms des membres de la famille agrégée.

Suivent : un extrait des statuts, la formule de consécration, la prière à réciter chaque jour devant l'image de la Sainte Famille, le catalogue des indulgences.

VIII. — SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS PRATIQUES.

1. *Décret de la S. C. des Rites.* — Des doutes s'étant élevés sur quelques points, la S. C. des Rites en a donné la solution par un décret, en date du 18 février 1892, qui se résume ainsi : Les séminaires, collèges et maisons de congrégations ou familles religieuses peuvent se consacrer à la Sainte Famille à l'aide de la formule approuvée par Léon XIII. Il n'y a pas lieu de consacrer les paroisses collectivement, puisque les familles de ces mêmes paroisses peuvent l'être individuellement ; ni les diocèses et les contrées. Les prières indulgenciées par le pape peuvent se réciter publiquement dans les églises, pourvu qu'on le fasse devant une image de la Sainte Famille. Les familles déjà vouées à saint Joseph peuvent également se consacrer à la Sainte Famille. Toute prière qui n'a pas été approuvée par le Saint-Siège est interdite ; en conséquence, les ordinaires doivent soumettre à l'examen de Rome toutes celles qui se feront dans le but d'honorer la Sainte Famille. On fait observer que la règle de l'Index est maintenue relativement aux litanies qui ne sont pas spécialement approuvées par le Saint-Siège.

Decretum.— Postquam litteræ a S. R. C., die 10 decembris 1890, de cultu Sacræ Familiæ singularum diœcesium ordinariis transmissæ sunt, eidem S. C. sequentia dubia proposita sunt, nimirum :

1. An seminaria, collegia, congregationes et religiosæ familiæ possint, per formulam novissime a SSmo D. N. Leone papa XIII approbatam, semet Sacræ Familiæ consecrare, itemque parœciæ, diœceses ac regiones?

2. Preces, ab eodem SSmo D. N. itidem approbatæ atque indulgentiis ditatæ, a singulis familiis coram imagine Sacræ Familiæ recitandæ, possuntne in ecclesiis publicis usurpari?

3. Licetne familiis, quæ jam speciali ratione S. Josephò se consecrarunt, semet Sacræ Familiæ dedicare?

4. Quum permultæ orationes, litanie, formulæ consecrationis Sacræ Familiæ et alia hujusmodi in plurimis locis circumferantur, quomodo providendum?

Et Sacra eadem Congregatio, in ordinario cœtu ad Vaticanum subsignata die coadunata, referente me infrascripto cardinali præfecto, omnibus rite perpensis, sic rescribere rata est :

Ad I. Quoad seminaria, collegia et singulas domos congregationum ac familiarum religiosarum, affirmative; quoad parœcias, provisum per consecrationem familiarum in singulis parœciis; quoad cætera, non expedire. — Ad II. Affirmative, sed coram imagine Sacræ Familiæ. — Ad III. Affirmative. — Ad IV. Quoad litanias, comprehendi sub universali vetito litaniarum quæ explicite approbatæ non fuerint a Sede Apostolica; quoad orationes, formulas consecrationis aliasque preces sub quovis titulo ad Sacram Familiam honorandam adhibitæ, mittendas esse ab Ordinariis locorum nec non a superioribus religiosarum congregationum ut debito examini subjiciantur, secus in posterum licite usurpari nequeant. Die 13 februarii 1892.

De his autem facta SSmo D. N. Leoni papæ XIII per me infrascriptum cardinalem præfectum relatione, Sanctitas Sua resolutiones Sacræ ejusdem Congregationis ratas habuit et confirmavit. Die 18 iisdem mense et anno. — Caietanus card. Alo'si-Masella, S. R. C. præfectus. — Vincentius Nussi, S. R. C. secretarius. — L. + S. ¹.

2. *Edit du cardinal-président.* — Le cardinal-président a résolu ainsi les doutes qui lui ont été soumis :

1. La réponse donnée au sujet du diplôme doit s'entendre ainsi: Pour établir complètement l'unité, les évêques le reçoivent du président, ceux-ci le transmettent aux curés, qui le communiquent aux familles associées. Il n'y a pas là d'ordre formel, mais simplement une direction.

1. *Ami du clergé*, 1892, pp. 765-766.

2. Le curé inscrit les chefs, sans détailler les membres de la famille, se contentant de les indiquer par un chiffre total.

3. Si le père néglige l'inscription ou s'y refuse, la mère ou un des principaux de la famille, par exemple l'aïeul, peut demander l'inscription.

4. Les fils, serviteurs et soldats, ne peuvent s'affilier séparément qu'en cas de négligence ou de refus des leurs.

5. On ne peut valablement se faire inscrire dans une paroisse autre que la sienne, le curé ne pouvant affilier des étrangers.

6. Le curé ne peut inscrire ses proches, s'ils ont leur domicile ailleurs que sur sa paroisse.

7. Le directeur diocésain n'a pas de privilège, l'inscription appartenant aux seuls curés.

8. Le quasi-domicile suffit pour la validité de l'inscription.

9. La S. C. des Rites est seule compétente pour annexer au Rituel les formules et prières prescrites.

10. Il n'y a pas lieu de mettre le cœur sur la poitrine de l'Enfant Jésus et de la sainte Vierge; pour S. Joseph, c'est absolument défendu.

Dubia circa piam associationem a Sacra Familia. — Eminentissimus card. Parocchi, piæ associationis à Sacra Familia præses, per me infrascriptum responso dimittit nonnulla dubia proposita a R^{mo} D. D. F. Cadène, direttore ephemeridis *Analecta ecclesiastica*.

- I. — Ad dubium III, n. 1, relatum in eph. *Analecta ecclesiastica*, p. 413 : « An pro lucrandis indulgentiis requiratur ut a singulis parochis obtineatur pagina aggregationis a card. præside subscripta, uti innuere videntur regulæ (II a) ad modum aggregationis confraternitatum propriæ dictarum ? » Responsum est : « Affirmative et ad mentem. Mens vero est ut episcopus, uno accepto ab E^{mo} præside diplomate, reliqua ipse curabit imprimi ad normam illius et singulis familiis consociatis tradet ». — Nunc autem quæritur utrum hæc responsio sit imperativa vel directiva tantum? Resp. Directiva tantum et ad mentem. Mens vero est quod nullo modo indigeant episcopi nec parochi talibus diplomatibus (quæ frequentiora fuerunt requisita) quum in brevi *Neminem fugit res* apprimè delineantur. Unde responsio mere directiva fuit, ad unitatem scilicet a Summo Pontifice commendatam magis magisque servandam.

II. — Ad II dubium in eadem ephemeride relatum, p. 413 : « An sufficiat ut parochus solum nomen patris vel capitis familiæ in tabulas consociationis S. Familiæ referat, vel singula familiæ membra inscribere debeat ? »

Responsum est : Negative ad primam partem, affirmative ad 2^{am} . — Nunc quæritur quid sit intelligendum per *singula familiæ membra*? Resp. : Intelligi debet pro *numero totali* membrorum, non autem pro *singulis eorumdem nominibus*.

III. — Utrum, negligente vel invito patre familias, possit mater vel aliqua ex præcipuis familiæ personis, v. g. avus, familiam adscribere piæ associationi? — Resp. Affirmative.

IV. — Utrum possint filii familias, servi, milites, sese adscribere piæ associationi seorsim a propria familia? — Resp. : Negative et ad mentem. Mens vero est ut singuli cum suis simul adscribantur; quibus negligentibus vel recusantibus, poterunt seorsim sese adscribere.

V. — Utrum aliquis possit sese valide adscribere in aliena parochia? — Resp. : Negative. Nec proinde potest parochus valide alienos adscribere et qui taliter fuerunt adscripti debent denuo in propria parocia adscribi.

VI. — An saltem possit parochus adscribere suos propinquos usque ad quartum consanguinitatis gradum qui alibi domicilium habent? — Resp. : Negative.

VII. — Potestne saltem director diocesanus independenter a parochis indiscriminatim diocesanos adscribere? — Resp. : Negative, quia ex brevi apostolico adscriptio solis parochis committitur.

VIII. — Sufficitne quasi domicilium pro valida adscriptione? — Resp. : Affirmative.

IX. An parochi vel directores diocesani in Rituali Romano possint apponere formulas et orationes adsignatas pro consecratione et renovatione consecrationis? — Resp. : Negative, usquedum S. Rituum Congr. ipsa per se provideat.

X. — Utrum in tabulis (*images*) vel statuis S. Familiam repræsentantibus possint exhiberi ante pectus corda D. Infantis, B. M. V. et S. Josephi? — Resp. : Non expedire quoad corda D. Infantis et B. Matris; quoad S. Josephum, non licere.

Romæ, ex ædibus Vicariatus, die 12 decembris 1893. Raphael Chimenti, pro-secret. confr. S. Familiæ.

3. *Décisions du Vicariat.* — Le cardinal-vicaire a répondu ainsi aux questions posées par le vicaire général de Metz et une autre personne :

1. L'érection canonique dans les paroisses par l'évêque, à l'instar de ce qui se fait pour les confréries, n'est pas requise, le diplôme envoyé par le cardinal-président suffisant à cet effet.

2. On ne requiert pas davantage une déclaration authentique de

l'érection dans chaque paroisse : le directeur diocésain n'a qu'à se conformer aux règles établies.

3. Pour gagner les indulgences, il faut une feuille d'agrégation, souscrite par le cardinal-président ; l'évêque en fait imprimer de semblables, qui sont ensuite distribuées aux familles associées.

4. Le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie concorde en certains pays, comme la France, avec la solennité de l'Épiphanie ; bien qu'il n'y ait pas lieu d'omettre la fête de la Ste Famille, cependant l'évêque dans sa prudence pourrait choisir un autre jour.

5. Il ne suffit pas que le curé inscrive le nom du père ou du chef de famille, il faut encore y ajouter chaque membre.

6. Rien ne s'oppose à ce que le curé se fasse aider par un autre prêtre pour l'inscription des familles.

7. La demande peut se faire par lettres ou par intermédiaires, mais il convient que le chef de la famille se présente lui-même au curé.

Rmo Dno Kar.t, vic. gen. diœc. Meten.

Rme Domine, Emus card. Parocchi, archiconfraternitatis S. Familiæ præses, per me infrascriptum propositis dubiis respondet :

1. An requiratur in singulis parœciis erectio canonica ab episcopo ad instar confraternitatum propriè dictarum ? — Negative, fit per diploma quod Emus præses mittet.

2. An requiratur declaratio authentica, per diploma in scriptis vel alio modo ab episcopo vel moderatore de erectione consociationis in singulis parœciis ? — Negative, sed moderator servet quæ in Regulis habentur, III b.

3. An pro lucrandis indulgentiis requiratur ut a singulis parochiis obtineatur pagina aggregationis a card præside subscripta, uti innuere videntur Regulæ, II a, ad modum aggregationis confraternitatum propriè dictarum ? — Affirmative et ad mentem. Mens vero est ut episcopus, uno accepto ab Emo præside diplomate, reliqua ipse curabit imprimi ad normam illius et singulis familiis consociatis tradet.

4. An festum S. Familiæ, associationis primum, die dominica infra oct. Epiph., etiam in iis diœcesibus recolere debeat, in quibus ea die sit in choro solemnitas Epiphaniæ ? — Affirmative, sed episcopus aliam festivitatem seligere potest pro sua prudentia.

5. An sufficiat ut parochus solum nomen patris vel capitis familiæ in tabulas consociationis Sacræ Familiæ referat vel singula familiæ membra

inscribere debeat ? — Negative ad primam partem, affirmative ad secundam.

6. An parochus pro inscriptione familiarum alterum sacerdotem delegare possit ? — Nil vetat quominus parochus in familiarum inscriptione sacerdotem adhibeat adiutorem.

7. An sufficiat ut familiæ in sociorum numerum adscisci cupientes hoc suum desiderium per litteras vel interpositas personas intiment vel omnino requiratur ut caput familiæ vel ejusdem membrum quoddam coram parochio eum in finem personaliter compareat ? — Omnino decet ut caput familiæ se personaliter sistat apud parochum.

Romæ, ex ædibus Vicariatus, die 7 aprilis 1893. — Raphael Chimenti, pro-secret. cons. S. Fam. 1.

IX. — INSTITUTS RELIGIEUX.

On lit dans les *Analecta*, t. V, col. 86-89 :

1. M^{sr} Alexandre Raymond Devie, évêque de Belley, connaissant la nécessité d'avoir des maîtres religieux pour élever chrétiennement les enfants et persuadé que les petites localités, spécialement de la campagne, ne peuvent obtenir ce bienfait des frères des écoles chrétiennes, lesquels ne vont jamais moins de trois, a formé le projet d'établir une congrégation de frères laïques, sous le titre de *Frères de la Ste Famille*. Ces frères, sans frais dispendieux, vont faire l'école dans les petites paroisses et les villages et ils ont encore pour but de venir en aide aux curés en qualité de catéchistes, de clercs, de chantres et de sacristains, comme aussi de former des établissements d'utilité publique et spécialement d'établir des maisons d'asile pour les orphelins pauvres.

Les Frères de la Ste Famille forment une pieuse société. Ils ont un supérieur général et émettent des vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de persévérance durant trois ans.

Cet institut prit naissance en 1825, à Hauteville, diocèse de Belley... Il fut transféré dans un local plus vaste et plus convenable dans la ville même de Belley. Il obtint l'approbation du Saint-Siège en 1841 et il fut question de l'approbation des constitutions en 1850 et 1851.

2. L'association de la Ste Famille fut fondée à Bordeaux en 1820 et depuis lors elle s'est répandue dans plusieurs autres diocèses. C'est une réunion de personnes séculières, qui, pour le spirituel, restent dans la classe des simples fidèles, mais se font un devoir de se placer sous la protection des évêques, de seconder leurs vues pour le bien et de leur témoigner la plus grande déférence. Dans la primitive Eglise, les chrétiens ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme. C'est pour renouveler, autant que possible, un si touchant spectacle qu'on a fondé l'association de la Ste Famille. Les asso-

1. *Analecta ecclesiastica*, 1893, pp. 412-413.

ciés mettent en commun leurs prières, se consolent dans leurs peines, se soutiennent dans leurs tentatives, s'excitent mutuellement à la pratique de toutes les vertus et de toutes les œuvres de charité chrétienne, surtout pour étendre et fortifier la foi dans toutes les âmes, afin qu'au milieu des maux qui affligent l'Eglise et les périls qui la menacent elles se rallient aux pieds du Saint-Siège apostolique. Ils récitent chaque jour quelques prières pour les membres vivants ou défunts de l'association. Ils célèbrent de la manière la plus solennelle la fête des SS. apôtres Pierre et Paul, et celle de l'exaltation au pontificat du pape régnant. Dans chaque diocèse on célèbre aussi la fête des évêques. Il y a des réunions particulières et générales pour entendre la parole de Dieu, ou bien pour se concerter au sujet des œuvres de charité. Un directeur général, nommé à vie, a le pouvoir d'admettre dans la société et de nommer aux différents emplois.

Un rescrit de la S. C. de la Propagande, *ex audientia SSmi*, 4 mars 1831, conféra à l'archevêque de Bordeaux les facultés nécessaires et opportunes afin d'ériger canoniquement la société. En 1842, la S. C. des Evêques et réguliers loua et recommanda l'association par un décret.

X. — OFFICE PROPRE.

1. La S. C. des Rites, par décret du 14 juin 1893, déclare que la fête de la Sainte Famille est fixée au 3^e dimanche après l'Epiphanie, que son rite est double majeur, que l'office propre, déjà adopté par quelques diocèses, a été refait entièrement et qu'il sera concédé aux ordinaires et aux congrégations religieuses qui en feront la demande.

Festum S. Familiæ cum officio ac missa propriis sub ritu dupl. maj. dominicæ III post Epiphaniam affigitur.

Decretum. — SSmus D. N. Leo papa XIII consociationem a Sancta Familia, quæ lætos atque uberes fructus jam in Ecclesia ferebat, per litteras diei XIV Junii superioris anni eo salutari consilio approbavit, ut familiæ christianæ arctioris pietatis nexu Sacræ eidem Familiæ devincerentur et Jesus, Maria ac Joseph familias sibi deditas tanquam rem propriam tuerentur ac foverent. Quo vero inter fideles cultus erga eandem Sanctam Familiam in dies augeatur, plurimi amplissimi diversarum nationum episcopi ipsi Sanctissimo D. N. humillimis precibus supplicarunt ut, quemadmodum jam in aliquibus locis oblinebat, officium et missam in honorem Sanctæ Familiæ Nazarenæ sibi religiosisque congregationibus petentibus concedere dignaretur.

Porro, quum in peculiari officio, jamdiu in quibusdam diocæsisibus adhibito, nonnulla immutare opus esset, visu n fuit novum officii et

missæ schema conficere, quod reapse de speciali apostolic auctoritate concinnatum et prouti in superiori exemplari præstat, per me infrascriptum cardinalem S. R. C. præfectum, una cum R. P. D. Augustino Caprara, Sanctæ Fidei Promotore, diligenter revisum, a meipso cardinali subsignata die eidem SSmo D. N. exhibitum fuit. Sanctitas vero Sua illud in omnibus approbare dignata est, benigneque indulisit ut festum ipsius Sanctæ Familiæ, cum officio ac missa propriis, a singulis sacrorum antistitibus pro clero sibi commissæ dioceseos, atque a religiosis congregationibus petentibus, sub ritu duplicis majoris, dominica III post Epiphaniam recoli valeat : simulque mandavit ut in locis ubi hucusque festum Sanctæ Familiæ celebratum est, illud præfatæ dominicæ III post Epiphaniam affigatur novumque officium cum missa antiquo in posterum substituantur, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 14 junii 1893.

C. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præfectus. — L. † S. — Vincentius Nussi, secretarius.

2. La S. C. des Rites, le 21 juillet 1893, à la demande du cardinal vicaire, a rendu un décret, par lequel l'office propre de la Ste Famille est concédé au clergé séculier et régulier de Rome et de son district, sous le rit double majeur, à célébrer le 3^e dimanche après l'Epiphanie, avec renvoi au premier jour libre, si ce dimanche est empêché.

Urbis ejusque districtus. — Quo cultus erga Sanctam Familiam Jesu, Mariæ et Joseph in alma Urbe ejusque districtu majora in dies capiat incrementa, præsertim quum Sanctissimus Dominus Noster Leo pp. XIII vehementer optet ut christianæ familiæ per consociationem ab ipsa Sancta Familia nuncupatam huic ætiori pietatis vinculo deviciantur; Emus et Rmus Dnus cardinalis Lucius Maria Parocchi, episcopus Albanensis et ejusdem Sanctissimi Domini Nostri in Urbe vicarius, Sanctitatem Suam humillime deprecatus est ut a clero universo, tam sæculari quam regulari, Urbis ejusque districtus, festum S. Familiæ Nazarenæ dominica III post Epiphaniam sub ritu duplicis majoris quotannis recoli valeat, cum officio ac missa nuperrime approbatis; facta potestate idem festum transferendi in primam subsequentem diem liberam juxta rubricam, quoties enuntiata dominica impedita occurrerit. Sacra porro Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter ab eodem Sanctissimo Domino Nostro tributis, Emi oratoris precibus benigne annuit, servatis rubricis. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 21 julii 1893.

† Cai. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — Pro R. P. D. Vincentio Nussi, S. R. C. secret., Joannes can. Ponzi, subst. — L. † S.

Dominica III post Epiphaniam, Sanctæ Familæ Jesu, Mariæ, Joseph. Duplex majus.

Ad vesperas.

Ant. 1. Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.

Psalmi ut in Festis B. M. V.

2. Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est.

3. Pastores venerunt festinantes, et invenerunt Mariam et Joseph, et infantem positum in præsepio.

4. Magi intrantes domum invenerunt Puerum cum Maria matre ejus.

5. Erat pater ejus et mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.

Capitulum. Lucæ ij.

Descendit Jesus cum Maria et Joseph, et venit Nazareth, et erat subditus illis. *Hymnus*¹.

O lux beata cœlitum
Et summa spes mortalium,
Jesu, o cui domestica
Arrisit orto caritas.

Maria, dives gratia,
O sola quæ casto potes
Fovere Jesum pectore,
Cum lacte donans oscula.

Tuque ex vetustis patribus
Delecte custos Virginis,
Dulci patris quem nomine
Divina proles invocat.

De stirpe Jesse nobili
Nati in salutem gentium,
Audite nos qui supplices
Vestras ad aras sistimus.

Dum sol redux ad vesperum
Rebus nitorem detrahit,
Nos hic manentes intimo
Ex corde vota fundimus.

Qua vestra sedes floruit
Virtutis omnis gratia,
Hanc detur in domesticis
Referre posse moribus.

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

ÿ. Verbum caro factum est, alleluia.

ñ. Et habitavit in nobis, alleluia.

Ad Magnificat, Ant. Beati qui habitant in domo tua, Domine : in sæcula sæculorum laudabunt te.

Oratio ut in laudibus.

Commem. dominicæ occurrentis.

Ad matutinum.

Invitat. Christum, Dei Filium, Mariæ et Joseph subditum, * Venite adoremus.

Ps. Venite. Hymnus.

Sacra jam splendent decorata
lychnis
Templa, jam sertis redimitur ara,
Et pio fumant redolentque acerræ
Thuris honore.

Num juvet summo Geniti Parente
Regios ortus celebrare cantu ?
Num domus David, decora et vestustæ

Nomina gentis ?

Gratius nobis memorare parvum
Nazaræ tectum tenuemque cultum,
Gratius Jesu tacitam referre
Carmine vitam.

Nili ab extremis peregrinus oris,
Angeli ductu, propere remigrat

1. Les hymnes des vêpres, matines et laudes ont été composées par S. S. Léon XIII; elles sont aussi pieuses que poétiques.

Multa perpressus Puer, et paterno
Limine sospes.

Arte qua Joseph humili exco-
endus,

Abdito Jesus juvenescit ævo,
Seque fabrilis socium laboris
Adjicit ultro.

Irriget sudor mea membra, dixit,
Antequam sparso madeant cruore :
Hæc quoque humano generi ex-
piando

Pœna luatur.

Assidet Nato pia Mater almo,
Assidet Sponso bona nupta; felix
Si potest curas relevare fessis
Munere amico.

O, neque expertes operæ et laboris,
Nec mali ignari, miseros juvate,
Quos reluctantes per acuta rerum
Urget egestas.

Demite his fastus, quibus ampla
splendet

Faustitas, mentem date rebus
æquam :

Quotquot implorant columen, be-
nigno

Cernite vultu.

Sit tibi, Jesu, decus atque virtus,
Sancta qui vitæ documenta præbes,
Quique cum summo Genitore et
almo

Flamine regnas. Amen.

In primo Nocturno.

Ant. Cum inducerent puerum Je-
sum parentes ejus, accepit eum
Simeon in ulnas suas, et benedixit
Deum. *Psalmi trium Nocturnorum
ut in Festis B. M. V. per annum.*

Ant. Ut perfecerunt omnia secun-
dum legem Domini, reversi sunt in
Galilæam, in civitatem suam Naza-
reth.

Ant. Puer autem crescebat et con-

fortabatur, plenus sapientia, et gratia
Dei erat in illo.

ÿ. Propter nos egenus factus est,
cum esset dives. ð. Ut illius inopia
nos divites essemus.

De Epistola beati Pauli Apostoli ad
Colossenses.

Lectio j. Cap. iij b et iv.

Induite vos ergo sicut electi Dei,
sancti et dilecti, viscera misericor-
diæ, benignitatem, humilitatem,
modestiam, patientiam : suppor-
tantes invicem, et donantes vobis-
metipsis, si quis adversus aliquem
habet querelam : sicut et Dominus
donavit vobis, ita et vos. Super
omnia autem hæc caritatem habete,
quod est vinculum perfectionis : et
pax Christi exultet in cordibus ves-
tris, in qua et vocati estis in uno
corpore : et grati estote. Verbum
Christi habitet in vobis abundanter,
in omni sapientia, docentes et
commonentes vosmetipsos psalmis,
hymnis et canticis spiritualibus, in
gratia cantantes in cordibus vestris
Deo.

ð. In terris visus est, * Et cum ho-
minibus conversatus est. ÿ. Hic
adinvenit omnem viam disciplinæ,
et tradidit illam Jacob puero suo. —
Et cum.

Lectio ij.

Omne quodcumque facitis in ver-
bo aut in opere, omnia in nomine
Domini Jesu Christi, gratias agen-
tes Deo et Patri per ipsum. Mu-
lieres, subditæ estote viris, sicut
oportet, in Domino. Viri, diligite
uxores vestras, et nolite amari esse
ad illas. Filii, obedite parentibus
per omnia : hoc enim placitum est
in Domino. Patres, nolite ad indi-

gnationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

ŕ. Beati qui habitant * In domo tua, Domine. ŷ. In sæcula sæculorum laudabunt te. — In domo.

Lectio iij.

Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum. Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus : scientes quod a Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo servite. Qui enim injuriam facit, recipiet id quod inique gessit : et non est personarum acceptio apud Deum. Domini, quod justum est et æquum servis præstate, scientes quod et vos Dominum habetis in cœlo. Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione.

ŕ. Debit per omnia fratribus assimilari, * Ut misericors fieret. ŷ. Cum esset Filius Dei, didicit ex iis quæ passus est, obedientiam. — Ut. Gloria Patri. Ut.

In secundo Nocturno.

Ant. Consurgens Joseph accepit puerum et matrem ejus nocte, et recessit in Ægyptum.

Ant. Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terra Israël.

Ant. Et veniens habitavit Nazareth, ut adimpleretur quod dictum est per prophetas : quoniam Nazaræus vocabitur.

ŷ. Docebit nos Dominus vias suas.

ŕ. Et ambulabimus in semitis suis.

Lectio iv.

Sermo sancti Ambrosii episcopi.

Exp. in Ps. xxxvj et xj.

Subditus esto Domino, et obsecra eum. Christus, faciendo voluntatem Patris, legem implevit. Et ideo finis est legis et plenitudo est caritatis, quia diligens Patrem, affectum omnem ejus adhibuit voluntati. Denique pro pietate erat non pro infirmitate Joseph et Mariæ parentibus subditus. Suscepit itaque compassionem nostram, suscepit et subjectionem. Quod enim subjecit sibi omnia, suum est : quod subiectus est, nostrum est. Anima, inquit, subdita non divinitas ; anima subiecta, non Dei virtus. Per ipsam ergo obedientiam, per ipsam humilitas : quæ tamen non ad infirmitatem potentiæ suscepta sunt, sed ad magisterium disciplinæ.

ŷ. Ego autem mendicus sum et pauper : * Dominus sollicitus est mei. ŷ. Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es, et bene tibi erit. — Dominus.

Lectio v.

Quasi homo ergo ex his quæ passus est, didicit obedientiam, ut consummaretur in carne et per obedientiæ transfusam in nos successionem causa fieret nobis salutis æternæ, quibus ante per inobedientiæ hereditatem primus ille Adam causa factus est mortis. Subjectio ergo magisterium virtutis humanæ, non divinæ imminutio potestatis est. Nam si illum minorem Filium et inæqualem Patri dicunt, quia erat subditus Patri Deo ; numquid et matre ideo minor, quia subditus erat matri? Lectum est enim de

Joseph et Maria : E erat subditus illis. Sed pietas omnibus nobis non dispendio, sed incremento est; per quam omnibus nobis Dominus Jesus fidem infudit et gratiam, ut nos spiritu fideli subditos Patri faciat Deo.

ŕ. Vulpes foveas habent et volucres cœli nidus, * Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

ÿ. Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea. — Filius.

Lectio vj. Ibid. in Ps. LXV.

Denique, si consideremus, in paradiso defecit humilitas, et ideo venit de cœlo. In paradiso orta est inobedientia et ideo obedientia cum Salvatore descendit Inflatatur caro, unde subjectio mansuetudinis. inveniri non poterat in terris. Veniens Dominus Jesus primum se exinanivit, non rapinam arbitratus esse se æqualem Deo, formam servi sibi accipiens, et specie inventus ut homo, humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem. Dicat ergo: Juvenis sum et despectus, quia Christus in paupere atque despecto mundum redemit, quia Christus humilitate diabolum vicit.

ŕ. Cum in forma Dei esset, semetipsum exinanivit, * Formam servi accipiens. ÿ. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem. — Formam. Gloria Patri. Formam.

In tertio Nocturno.

Ant. Ibant parentes Jêsu per omnes annos in Jerusalem in die solemni Paschæ.

Ant. Cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus.

Ant. Non inveniendes Jesum, re-

gressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.

ÿ. Pauper sum ego, et in laboribus a juventute mea. ŕ. Exaltatus autem humiliatus sum et conturbatus.

Lectio sancti Evangelii secundum Lucam.

Lectio vij. Cap. ij.

Cum factus esset Jesus annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam secundum consuetudinem diei festi, consummatisque diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus. Et reliqua.

Homilia S. Bernardi abbatis.

Homil. j supra Missus est.

Et erat subditus illis. Quis, quibus? Deus hominibus, Deus, inquam, cui Angeli subditi sunt, cui Principatus et Potestates obediunt, subditus erat Mariæ, nec tantum Mariæ, sed etiam Joseph propter Mariam. Mirare ergo utrumlibet, et elige quid amplius mireris, sive Filii benignissimam dignationem, sive parentum excellentissimam dignitatem. Utrumque stupor, utrumque miraculum: et quod Deus homini obtemperet, humilitas absque exemplo: et quod Deo homo principetur, sublimitas sine socio. In laudibus virginum singulariter canitur quod sequuntur Agnum quocumque ierit. Quibus ergo laudibus judicas dignum, qui etiam præit? ŕ. Vere tu es Rex absconditus, * Deus Israel Salvator. ÿ. Tu doces hominem scientiam. — Deus.

Lectio viij.

Disce, homo, obedire; disce, terra, subdi; disce, pulvis, obtemperare. De auctore tuo loquens Evangelista:

Et erat, inquit, subditus illis; haud dubium quin Mariæ et Joseph. Erubescere, superbe cinis! Deus se humiliat, et tu te exaltas? Deus se hominibus subdit, et tu, dominari gestiens hominibus, tuo te præponis auctori? Quoties enim hominibus præesse desidero, toties Deum præire contendo: et tunc vere non sapio ea quæ Dei sunt. De ipso namque dictum est: Et erat subditus illis. Si hominis, o homo, imitari dedignaris exemplum, certe non erit tibi indignum sequi auctorem tuum. Si non potes forsitan sequi eum quocumque ierit, dignare vel sequi quo tibi condescendit.

¶. Sicut per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi: * Ita et per unius obedientiam iusti constituentur multi.

¶. Venit Nazareth et erat subditus illis. — Ita. Gloria Patri. Ita.

Lectio ix de Homilia Dominicæ, si vero transferatur.

Lectio ix.

Si non potes sublimem incedere semitam virginitatis, sequere vel Deum per tutissimam viam humilitatis: a cuius rectitudine si qui etiam virgines deviaverint, ut verum fatear, nec ipsi sequuntur Agnum quocumque ierit. Sequitur quidem Agnum coinquinatus humilis, sequitur et virgo superbus, sed neuter quocumque ierit; quia nec ille ascendere potest ad munditiam Agni, qui sine macula est; nec is ad eisdem mansuetudinem descendere dignatur, qua scilicet non coram tondeute, sed coram occidente se obmutuit. Attamen salubriorem elegit sequendi partem in humilitate pec-

cator, quam in virginitate superbus: cum et illius immunditiam sua humilis satisfactio purget, et hujus pudicitiam superbia inquinet. Te Deum.

Ad laudes et per horas.

Ant. 1. Post triduum * invenerunt Jesum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos et interrogantem eos.

2. Dixit mater * Jesu ad illum: Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.

3. Descendit Jesus * cum eis, et venit Nazareth, et erat subditus illis.

4. Et Jesus proficiebat sapientia et ætate, et gratia apud Deum et homines.

5. Et dicebant: * Unde huic sapientia hæc, et virtutes? Nonne hic est fabri filius?

Capitulum.

Lucæ ij.

Descendit Jesus cum Maria et Joseph, et venit Nazareth, et erat subditus illis.

Hymnus

O gente felix hospita
Augusta sedes Nazaræ,
Quæ fovit alma Ecclesiæ
Et protulit primordia.

Sol, qui pererrat aureo
Terras jacentes lumine,
Nil gratius per sæcula
Hac vidit æde, aut sanctius.

Ad hanc frequentes convolant
Cœlestis aulæ nuntii,
Virtutis hoc sacrarium
Visunt, revisunt. excolunt.

Qua mente Jesus, qua manu,
Optata patris perficit!
Quo Virgo gestit gaudio

Materna obire munera !

Adest amoris particeps
Curæque Joseph conjugii,
Quos mille jungit nexibus
Virtutis auctor gratia.

Illi diligentes invicem
In Jesu amorem confluunt,
Utrique Jesus mutuæ
Dat caritatis præmia.

Sic fiat, ut nos caritas
Jungat perenni foedere,
Pacemque alens domesticam
Amara vitæ temperet!

Jesu, tibi sit gloria,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et almo Spiritu,
In sempiterna sæcula. Amen.

ŷ. Ponam universos filios tuos
doctos a Domino. R̄. Et multitudi-
nem pacis filiis tuis.

Ad Benedictus, Ant. Illuminare nos,
Domine, exemplis Familiæ tuæ, et
dirige pedes nostros in viam pacis.

Oratio. — Domine Jesu Christe,
qui Mariæ et Joseph subditus, do-
mesticam vitam ineffabilibus virtu-
tibus consecrasti: fac nos, utriusque
auxilio, Familiæ Sanctæ tuæ exem-
plis instrui et consortium consequi
sempiternum. Qui vivis.

Commem. Dominicæ occurrentis.

Ad Primam, in R̄. br. ŷ. Qui natus
es de Maria Virgine.

Ad tertiam.

Capit. Descendit.

R̄. *br.* Propter nos egenus factus
est, * Cum esset dives. Propter.
ŷ. Ut illius inopia nos divites esse-
mus. Cum esset. Gloria. Propter.
ŷ. Docebit nos Dominus vias suas.
R̄. Et ambulabimus in semitis ejus.

Ad sextam.

Capitulum. Rom. V.

Sicut per inobedientiam unius ho-
minis peccatores constituti sunt
multi, ita et per unius obeditionem
justi constituentur multi.

R̄. *br.* Docebit nos Dominus, * Vias
suas. Docebit. ŷ. Et ambulabimus
in semitis ejus. Vias suas. Gloria
Patri. Docebit nos.

ŷ. Pauper sum ego, et in laboribus
a juventute mea. R̄. Exaltatus au-
tem, humiliatus sum et conturbatus.

Ad nonam.

Capitulum. Philipp. ij.

Semetipsum exinanivit formam
servi accipiens, in similitudinem
hominum factus et habitu inventus
ut homo.

R̄. *br.* Pauper sum ego, et in la-
boribus, * A juventute mea. Pau-
per. ŷ. Exaltatus autem, humiliatus
sum et conturbatus. A juventute
mea. Pauper. ŷ. Exaltatus autem,
humiliatus sum et conturbatus. A
juventute. Gloria Patri. Pauper.
ŷ. Ponam universos filios tuos doc-
tos a Domino. R̄. Et multitudinem
pacis filiis tuis.

In ij vesperis.

*Ant. de Laudibus, Psalmi ut in Festis
B. M. V. Capitulum et Hymnus ut
in j Vesperis.*

ŷ. Ponam universos filios tuos
doctos a Domino. R̄. Et multitudi-
nem filiis tuis.

Ad Magnificat. Ant. Maria autem
conservabat omnia verba hæc con-
ferens in corde suo.

Comm. Dominicæ occurrentis.

*Dominica tertia post Epiphaniam.
Sanctæ Familiæ Jesu, Mariæ, Joseph.*

Introitus.

Prov. 23.

Exsultet gaudio pater Justi, gaudeat Pater tuus et Mater tua, et exsultet qui genuit te. Ps. 85. Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum : concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. ̃. Gloria Patri.

Oratio. — Domine Jesu Christe, qui Mariæ et Joseph subditus, domesticam vitam ineffabilibus virtutibus consecrasti : fac nos, utriusque auxilio, Familiæ Sanctæ tuæ exemplis instrui et consortium consequi sempiternum : Qui vivis.

Lectio epistolæ beati Pauli Apostoli ad Colossenses. c. 3.

Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam : supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam : sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos. Super omnia autem hæc, caritatem habete, quod est vinculum perfectionis. Et pax Christi exsultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore : et grati estote. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes et commoventes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi gratias agentes Deo et Patri per ipsum.

Graduale. Ps. 26. Unam petii a

Domino, hanc requiram; ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ. ̃. Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te.

Alleluia, alleluia. ̃. *Isaiæ 45.* Vere tu es Rex absconditus, Deus Israël Salvator. Alleluia.

Post Septuagesimam, omissis Alleluia et Versu sequenti, dicitur :

Tractus. Ps. 39. Hostiam et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi. ̃. Holocaustum et pro peccato non postulasti ; tunc dixi : Ecce venio. ̃. In capite libri scriptum est de me, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

Tempore Paschali, omisso Graduali, dicitur :

Alleluia, alleluia. ̃. Ps. 8. Beatus homo, qui audit me, et qui vigilat ad fores meas quotidie, et observat ad postes ostii mei. Alleluia. ̃. Col. c. 3, 3. Vita nostra est abscondita cum Christo in Deo. Alleluia.

Sequentia sancti Evangelii secundum Lucam. Luc. 2.

Cum factus esset Jesus annorum duodecim, ascendit illis Jerusalem secundum consuetudinem diei festi, consummatisque diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei, et requirebant eum inter cognatos et notos. Et non inveniētes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum. Et factum est,

post triduum invenerunt illum in templo, sedentem in medio doctorum, audientem illos et interrogantem eos. Stupebant autem omnes qui eum audiebant, super prudentia et responsis ejus. Et videntes admirati sunt. Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse? Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos. Et descendit cum eis et venit Nazareth : et erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo. Et Jesus proficiebat sapientia et ætate et gratia apud Deum et homines.

Credo.

Offertorium. Luc. 2. Tulerunt

Jesum parentes ejus in Jerusalem, ut sisterent eum Domino.

Secreta. — Placationis hostiam offerimus tibi, Domine, suppliciter deprecantes : ut, per intercessionem Deiparæ Virginis cum beato Joseph, familias nostras in pace et gratia tua firmiter constituas. Per Dominum.

Præfatio de Nativitate.

Communio. Luc. 2. Descendit Jesus cum eis et venit Nazareth, et erat subditus illis.

Postcommunio. — Quos cælestibus reficis Sacramentis, fac, Domine Jesu, Sanctæ Familiæ tuæ exempla jugiter imitari : ut in hora mortis nostræ, occurrente gloriosa Virgine Matre tua cum beato Joseph, per te in æterna tabernacula recipi mereamur : Qui vivis et regnas.

XI. — LA DÉVOTION A LA SAINTE FAMILLE, AU XVII^e SIÈCLE.

Léon XIII, dans son bref du 14 juin 1892, a eu raison de donner le xvii^e siècle comme point de départ de la dévotion à la Sainte Famille : « Hujusmodi cultus magno in honore habitus est jam inde a sæculo decimo septimo. » Je tiens à en faire ici la preuve archéologique ¹.

1587. « Le plus ancien exemple que nous connaissons, en Lorraine, de l'inscription *Jesus, Maria, Joseph*, se trouve sur le monument funéraire de Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, morte religieuse clarisse à Pont-à-Mousson en 1587. » (L. Germain, *les Anciennes cloches de Saugues*, p. 50.)

1634. En 1634, le seigneur de Lostang et son épouse restaurèrent une chapelle abandonnée. Ils y érigèrent trois autels, « le principal dédié à Marie, les deux autres à Saint Joachin et sainte Anne »

1. Dans l'*Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers*. St-Maixent 1891, p. 23, note 4.

(Guillotín de Corson , *les Sanctuaires du pays de Paimpol*, p. 12.)

1634. Anne Bardin, dans un projet de testament, après 1634 , débute ainsi : « † Jesus, Maria, Joseph. Amen. » (L. Germain, *Pont-St-Vincent*, p. 71.)

1635. Le P. Surin, jésuite, qui exorcisa d'office les religieuses Ursulines de Loudun, que l'on croyait possédées, exigea que la sortie du démon se constatât, à trois reprises, par l'inscription des noms de la Sainte Famille sur la main gauche en caractères rouges. Il en parle en ces termes :

Le 29 novembre 1635, le démon Balam sortait du corps de la prieure. « Je dis à ces messieurs que le démon, pour signe de sa sortie, avait promis qu'il écrirait sur la main de la mère le nom de Saint Joseph... Ils virent clairement le nom de Joseph en caractères sanglants, sur la main qu'ils avaient vue blanche... Ledit nom est écrit en lettres romaines... IOSEPH... »

En 1636, le P. Surin écrit : « Je voulus disposer Isacaron à écrire le nom de Marie sur la main de la mère (Jeanne des Anges)... Il quitta la mère, laissant sur sa main gauche, à la vue de tout le monde, le saint nom *Maria* en caractères romains. Ils étaient profonds dans la chair, au-dessus du nom de saint Joseph, qui était d'un caractère plus petit. »

Le 15 octobre 1637, « elle haussa la main gauche, la tournant en sorte que je vis manifestement les noms de *Marie* et de *Joseph*, formés en beaux caractères sanglants, et au-dessus le nom de *Jésus*, aussi clairement que j'aie jamais vu aucune chose... La mère porta pendant un grand nombre d'années sur sa main gauche les noms de *Jésus*, *Marie*, *Joseph*... Ces noms furent renouvelés presque tous les quinze jours pendant vingt-cinq ans par le bon ange de la mère, ce qui se faisait ordinairement pendant son oraison, la nuit ou après la communion. Il lui apparaissait visiblement et quelques religieuses l'ont vu quelquefois faire cette opération miraculeuse. Il y laissait une odeur si céleste que jamais on n'a rien senti de si suave. Deux millions de personnes, tant de France que des royaumes étrangers, ont vu ces noms et senti cette odeur..., et, dans le voyage que la mère fit à Paris, après son entière délivrance, le cardinal de Richelieu, les filles de Sainte-Marie de la rue St-Antoine et plusieurs autres personnes de considération eurent

la consolation de voir ces noms sacrés imprimés sur sa main. Enfin, cette bonne mère, après vingt-cinq ans, fatiguée de faire voir ces noms à tout le peuple qui venait exprès à Loudun, pria Notre-Seigneur de les effacer. Elle fut exaucée en 1662. » (Bataille, *le Diable au XIX^e siècle*, t. I, pp. 891-896.)

En 1636, se fonda, pour la colonisation du Canada, une association, appelée la *Société du Montréal* ou « Société de Notre-Dame du Mont-Réal, car la première ville qu'elle établit dans l'île de Montréal fut nommée *Ville-Marie*. Avant de rien commencer, la société du Montréal consacra d'avance et à Paris même la colonie qu'elle devait fonder à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph ». (*L'Institut. des fast. du S. C.*, 1893, p. 524.)

1637. *L'Institut des Fastes du Sacré-Cœur* parlant (1893, pp. 555, 556, 558) de la Nouvelle France au Canada, nous fournit ces détails sur la dévotion à la Sainte Famille. « 19 mars 1637. Saint Joseph est solennellement déclaré Patron du Canada et, le 1^{er} mai suivant, M. de Montmagny fait dresser devant l'église un grand arbre, surmonté d'une triple couronne, au bas de laquelle trois grands cercles festonnés portent écrits les trois noms : *Jésus, Marie, Joseph*.

« 2 février 1636, Jérôme Le Royer de la Dauversière, receveur des finances à la Flèche, en Anjou, venant d'entendre la messe et d'y communier, se consacre avec sa femme Jeanne de Baugé et leurs six enfants à la Sainte Famille. Aussitôt il reçoit l'inspiration surnaturelle d'instituer un ordre de religieuses hospitalières et d'établir un hôtel-Dieu dans l'île de Montréal au Canada.

« 2 février 1642... Tous les associés de Montréal, présents à Paris, se rendent à la métropole Notre-Dame, le 2 février 1642, fête de la Purification de la Ste Vierge... M. Olier monte à l'autel de la Ste Vierge et célèbre le saint sacrifice, auquel tous participent en recevant le corps du Sauveur ; puis, tous ensemble, par un même acte, se consacrent, eux, leur œuvre et l'île de Montréal, à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, sous la protection spéciale de Marie. »

1642. Chorlon de Cherdemont écrit dans son *Livre de raison*, vers l'an 1642 : « Aiant basti pour luy et pour ses descendans plusieurs maisons et demeures pour le temps et la vie mortelle,

quoiqu'il n'eut pas d'enfans que moi, qui estois resté de tous les enfans qu'il avait eus, il (mon père) voulut bastir une maison pour l'éternité et pour l'autre vie. N'ayant pas de chapelle, non plus que la famille des Chorlons dans l'esglise parroissiale (de Guéret), il en fit bastir et construire une au dessous de la chapelle des sieurs Reydiers dans une place vuide, fort obscure et indécente, laquelle il acquit en justice et cours ecclésiastique et laïque, c'est-à-dire par décret et adjudication faites par devant Monsieur l'évesque de Limoges et en la sénéchaussée de ce pais. Il fonda et dota dans ladite chapelle une messe basse tous les samedis à l'honneur de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu et dédia ladite chapelle à la famille de Jésus, c'est-à-dire à Jésus, Marie et Joseph. Il la fit construire de la manière qu'elle est à présent, deux caves ou tombeaux au dessous. Il fit faire le retable, dorer ycelluy, les bancs, sièges et la balustrade, peindre en grisaille ladite chapelle et la voute et il n'oublia rien du tout pour son ornement. » (*Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VIII, p. 669.)

1646. Un carreau de 1646, au musée de Troyes, porte, autour d'une croix de Malte, ces quatre noms de la Sainte-Famille (Le Clert, *Carreaux vernissés*, n° 216) :

I E S V S
I O S E P H I
M A R I A
E T A N N A

1649. A cette date, eut lieu la « bénédiction de deux chapelles, dans l'église de N.-D. de Pougne, celle du côté de l'évangile en l'honneur de S. Joseph et de Sainte Anne ». (A. Richard, *Archiv. de la Barre*, t. I, p. 248.)

1662. Cette année eut lieu, à Auxonne, la possession de religieuses Ursulines. « Le démon, en signe d'expulsion pour la sœur Denise, fit paraître sur un bandeau blanc, en gros caractères de sang, ces mots : *Jésus, Marie, Joseph.* » (Bataille, *le Diable au XIX^e siècle*, p. 836.)

1667. « Le 31 août 1667, ce temple fut dédié en l'honneur de S. Joseph, par le Révérend Père en Dieu André Linch, évêque de

Finibert en Hibernie. » Il s'agit de l'église du couvent des religieuses anglaises de Sainte-Claire, à Graveline.

1669. L'inscription de la cloche de la *torre del Brandale*, à Savone, fondue en 1669, débute ainsi : « Jesus, Maria, Joseph. » (*Giorn. araldico*, t. XIII, p. 73.)

1678. Le musée de Rennes possède l'inscription commémorative de la fondation de la chapelle des Carmélites de cette ville en 1678 (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, 2^e part., p. XVI.)

CETTE P^{re}. PIERRE · A · ESTE · POSEE LE 26^{mo}
DAOVST DE LAN 1678 SOVRS LA
PROTECTION DE LA S · FAMILLE DE IESVS
MARIE IOSEPH IOACHIM ANNE.....

1684. « La cloche de Saint-André de Niort, bénite en 1684, était dédiée à *Marie-Joseph*. Quatre cloches en Poitou sont placées sous l'invocation de *Jésus, Marie, Joseph*. » (Largeault, *les Cloches Poitevines*.)

1688. Un acte de 1688, relatif à N.-D. la Grande, à Poitiers, rapporte que « la chapelle de S.-André-du-Crucifix étant abandonnée, le sieur Mathieu de Courtré, ciergeier, et Marguerite Desmier, sa femme, s'en sont emparés, l'ont fait raccommoder et orner des tableaux de la Famille Sacrée ». (A. Richard, *Archiv. de la Barre*, t. I, p. 248.)

1693. « Une pierre bénite, pour l'autel de la chapelle de la Sainte-Famille, 305 sols. » (*Compte de Ste-Croix de Bernay*, 1693.)

1693. « Depuis sa retraite de la cour, M^{me} de Montespan avait réuni dans sa maison de Fontevrault, dont sa sœur était abbesse et où elle faisait elle-même son principal séjour, cent pauvres vieillards et orphelins des deux sexes, sous l'invocation de la Sainte-Famille. Elle appela pour leur prodiguer les soins nécessaires onze sœurs de la Charité de la communauté de S. Lazare de Paris, auxquelles elle donna, par acte passé à Paris, le 28 avril 1693... .. 400 livres de rentes... Mais depuis, le marquis d'Antin, son fils légitime, ayant acheté des deniers de sa mère la terre et la seigneurie d'Oiron (Deux-Sèvres), M^{me} de Montespan voulut y transférer ses pauvres et y fonder un hôpital. L'acte de fondation est du 3 juillet 1704. L'éta-

blissement nouveau portait le nom d'hôpital d'Oiron, était placé sous l'invocation de la Sainte-Famille et destiné à la nourriture et entretien de 100 pauvres, de l'un et de l'autre sexe, faisant profession de la religion catholique. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e sér., t. XI, p. 366.)

1695. « La troisième cloche, qui est la plus petite, porte à la partie supérieure l'inscription suivante : *Jesus, Maria, Joseph*. Ces trois mots sont espacés par des fleurs de lys. La date est de 1695. » (Fage, *la Cathédrale de Tulle*, p. 23.)

1697. J'ai relevé cette inscription sur la cloche de l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres), la même se retrouve aussi sur celle de Ste-Néomaye, qui vient du même lieu : † IESVS MARIA IOSEPH 1697.

xvii^e siècle. — « Eustache Le Sueur composa pour le père Claude Le Peletier, parent du chancelier Le Tellier, « une petite ovale, représentant le *Petit Jésus, la Vierge et S. Joseph* ». (Bonnaffé, *Dict. des amateurs français au xvii^e s.*, p. 180.)

xvii^e siècle. — M. Léon Germain m'a communiqué une inscription, espagnole peut-être, en tout cas du xvii^e siècle, qui entoure le nom de Jésus en métal découpé :

* IESV * MARIA * GIOSEF * SALVOM * ME (*fac*).

1707. La cloche de l'église de Gazolas, à quelques kilomètres de Pampelune, « porte ces mots : IHS MARYA IOSEPH ANNO 1707 ». (*Bullet. monum.*, t. LVII, p. 27; *Congrès arch. de Dax*, p. 136.)

1710. Sur la cloche de S.-Germier (Deux-Sèvres), on lisait, avant la refonte, la date de 1710, après l'invocation *Jesus Maria Joseph*.

1760. Une inscription débute ainsi : « *Jesus, Maria, Joseph*. » (Dubois, *l'Église de N.-D. de la Couture au Mans*, p. 32.)

XII. — ICONOGRAPHIE.

1. La représentation de la Sainte Famille a passé par quatre phases diverses : l'absence de type déterminé, la Majesté, la vie familiale et le groupement.

Aux hautes époques, elle figure dans les scènes historiques de la Nativité, de l'Épiphanie, de la Fuite en Égypte, de la Présentation et du Recouvrement au temple, mais sans qu'on y attache l'idée d'un culte spécial, car l'artiste n'a en vue que de représenter un

fait évangélique. Les trois personnages sont alors rarement seuls : il y a l'accompagnement obligé des bergers, des mages, du vieillard Siméon et des docteurs.

La seconde période appartient au pré-raphaélisme. La Vierge est assise en majesté, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus. Autour du trône et debout se tiennent plusieurs saints : on y voit entre autres les membres de la famille, S. Joseph, Ste Anne et S. Joachim, S. Jean-Baptiste et ses parents. Là encore ne se dégage pas nettement l'idée d'un culte spécial.

Méry écrit à ce propos dans la *Théologie des peintres*, Paris, 1765, p. 155 : « Au sujet de la famille de Ste Anne, les peintres la représentent quelquefois trop nombreuse, fondés uniquement sur le témoignage de certains auteurs qui l'assurent, sans en avoir aucune preuve certaine. C'est aujourd'hui le sentiment le plus commun et le plus probable que cette Sainte n'a eu que la sainte Vierge, d'un seul et unique mariage. L'on ne doit donc composer cette famille que de Notre-Seigneur, la Ste Vierge, S. Joseph, S. Joachim et Ste Anne; les autres personnages qu'on y ajoute ne peuvent être fondés que sur des conjectures ou sur des opinions particulières qu'il n'est jamais permis de hasarder surtout en matière de religion, quand on n'a point de preuves assurées ou du moins suffisantes. »

La *Lorraine-artiste* a publié en phototypie, dans son tome VIII, une Ste-Famille, peinte par R. Constant vers 1517 et qui serait dans l'église S.-Nicolas, à Nancy. La Vierge assise tient l'Enfant Jésus sur ses genoux; à sa gauche, Ste Anne met la main sur l'épaule de sa fille, tandis que S. Joseph, qui se reconnaît à sa verge d'amandier fleurie, est relégué à droite un peu en arrière. Ste Elisabeth présente le petit S. Jean, qui fait l'offrande d'un agneau.

La Renaissance fait de la Ste Famille une scène de la vie réelle. L'enfant est endormi sur les genoux de sa mère ou il s'élançe de son berceau vers elle : S. Joseph regarde. Tel est le tableau, dessiné par Raphaël et peint par Jules Romain, dont il existe des copies anciennes au musée de Chièvres et à la cathédrale de Poitiers. Il s'y ajoute souvent le petit S. Jean, ce qui est un anachronisme, car il ne vit pas son cousin avant de le montrer du doigt et alors il fut dans son rôle de prophète, puisqu'il désignait celui qu'il ne con-

naissait pas. Parfois aussi les autres parents ne font pas défaut. Ce type, fort commun, est propre au xvi^e siècle.

2. Le xvii^e a imaginé une iconographie plus digne et elle l'a pratiquée invariablement, par exemple sur les toiles de l'hôpital de Baugé (Maine-et-Loire) et de l'église S.-Pierre, à Loudun (Vienne). L'enfant Jésus est tenu par la main, à droite par la Ste Vierge, à gauche par S. Joseph, comme s'ils guidaient sa marche; l'Esprit Saint plane au-dessus de lui et le Père éternel le proclame son Fils bien aimé.

Deux Saintes Familles, du xvii^e siècle, analogues aux précédentes, se voient au Musée de Chièvres, à Poitiers. L'une, n^o 849, peinte sur marbre, donne pour attribut à la Vierge un livre et à S. Joseph un bâton fleuri. L'autre, n^o 850, est en cuir gaufré; les personnages se détachent en jaune sur fond rouge. L'Enfant Jésus s'appuie sur le bâton de S. Joseph, qui tient de la gauche une branche de lis fleurie.

3. Voici quelques autres spécimens sur lesquels j'appelle volontiers l'attention.

1661. « Cinq tableaux représentant... la Vierge tenant le petit Jésus avecq Saint Joseph. — Un tableau d'argent représentant le petit Jésus, la Vierge et Saint Jean, prisé dix livres. — Deux figures de bois dans leurs niches, garnies de fausse turcoise, représentant la Vierge et Saint Joseph, prisé trente sous. — Une Vierge tenant le petit Jésus avecq Saint Joseph, avec sa bordure brune, prisée cinquante livres. — Une Vierge avecq Saint Joseph et des anges qui adorent le petit Jésus, avecq sa bordure d'or brun, prisé trente livres. — Un autre portraict offrant le petit Jésus à Saint Jean entre les bras de Sainte Elizabeth, prisé avecq sa bordure trente et cinq livres. — Dans la grande chambre de Madame, une Nostre Dame présentant Jésus à Saint Jan, prisé avecq sa bordure quarante livres. — Dans la chambre de Mons^r et Madame, une Vierge, avecq le petit Jésus et Saint Jan, prisé vingt cinq livres. — Dans la chapelle, un tableau de Saint Joseph et de la Vierge, à bordure dorée, prisée six livres » (*Inv. de Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé, 1661.*)

1663. « Un petit tableau de mignature, qui représente la Vierge qui tient Nostre Seigneur et St Joseph, dans une bordure de cuivre doré,

hault de 6 pouces. — Un autre petit tableau qui représente la Vierge et St. Joseph, dans une bordure de cuivre doré, de 5 pouces 1/2. — Un tableau qui représente la Vierge, le petit Jésus, St-Jean et St. Joseph, dans un rond, hault de 3 pieds. — Un autre petit tableau qui représente une petite Vierge, qui marque du doigt au petit St. Jean de faire silence au petit Jésus qui dort, hault de 4 pouces 1/2, large de 6 pouces, dans une bordure dorée; copie du Carrache. — Un tableau représentant la Vierge, Notre Seigneur et St. Joseph dans une bordure d'ébène, enrichie d'ornemens de filigrane d'argent blanc et vermeil doré, ledit tableau large, sans la bordure, de 11 pouces, hault de 9 pouces 1/2, par l'Albane. — Une plaque, d'argent vermeil doré, ciselée de figures, fruits et instrumens de musique, et dans le milieu, de la Vierge, Nostre Seigneur et St Joseph, avec sa coquille ciselée d'anges et de pasteurs, pesant 14^m 5^o 4^g. » (*Inv. de Louis XIV*, 1663, n^o 65.)

1666. Un tableau d'argent, représentant la Vierge et St. Joseph, prisé V^o l. » (*Inv. d'Anne d'Autriche*, 1666, n^o 308.)

1685. « 13 février 1685, 2200 l. pour délivrer au S^r. Benoist, pour le paiement d'un grand tableau du vieux Palmo, représentant la Sainte Famille et un pèlerin, qu'il a livré pour le service de S. M. — 4.400 l., pour délivrer au chevalier Beauchamp, pour le paiement de deux tableaux du Guide, un représentant la Sainte Famille, où le Saint Jean baise les pieds du Christ. » (*Guiffrey, Compt. des bâtim. du Roi sous le règne de Louis XIV*, t. II, col. 581-661.)

« 3 avril 1685, 6.600 l. pour délivrer au s^r Héroult pour son paiement de deux tableaux du Poussin, l'un représentant les Pasteurs d'Arcadie et l'autre la Sainte Famille, qu'il a livré pour le service de S. M. » (*Ibid.*, col. 584, 563.) — « 8 avril. 2.200 l., pour délivrer au S^r Braujon, pour son paiement d'un petit tableau de l'Albane représentant la Sainte Famille, qu'il a livré pour le service de S. M. » (col. 585, 663). — « 20 mai 1685. 5.000 l. pour délivrer au s^r Belluchau, pour son paiement d'un tableau original d'Albane, peint sur cuivre, représentant la Sainte Famille dans un paysage, qu'il a livré pour S. M. » (col. 589, 665).

1687. « 27 mai 1687, au s^r Moule, 27.500 l. pour un petit tableau du Poussin, représentant la Sainte Famille » (col. 665). — « Au s^r Guarigues, pour son paiement d'un petit tableau du Dominicain, repré-

sentant une Vierge, un petit Christ, Saint Jean et Saint Joseph, qu'il a livré pour le service de S. M. » (col. 662). — « 28 septembre 1687, à Blanchard, peintre, à compte d'un tableau qu'il a fait au derrière du maistre autel, représentant une Sainte Famille » (col. 1130).

1687. En 1687, le maître autel de l'église abbatiale du Bec fut renouvelé. « Le tabernacle, élevé sur des gradins, est de marbre blanc et surmonté d'une charmante statue de l'Enfant Jésus couché dans sa crèche... Elle est accompagnée de deux autres figures de grandeur naturelle, l'une en pierre, l'autre en bois, de la Ste Vierge et de S. Joseph. » (Porée, *l'Abbaye du Bec*, p. 19.)

1696. « Le chœur de l'église de Lasplanques (Tarn) est orné de peintures du xvii^e siècle. » (Cabié, *les Gorges du Viaur*.) Le millésime 1696 ne serait pas inscrit à l'arc triomphal qu'on n'hésiterait pas à les dater, en raison de leur iconographie, où l'on remarque, entre autres, la dévotion à la Sainte Famille, qui est très caractéristique de l'époque. L'Enfant Jésus, sur lequel plane la colombe divine, est tenu en main, à droite, par la Vierge et, à gauche, par S. Joseph : les noms, placés au-dessous, dans l'ordre hiérarchique, ne correspondent pas aux personnages, IESVS, MARIA, IOSEPH, tandis qu'il aurait fallu intervertir les deux premiers ¹.

xvii^e siècle. M. Le Clert décrit ainsi dans son *Catalogue des Emaux peints du musée de Troyes*, sous le n^o 24, un émail limousin du xvii^e siècle : « *La Sainte Famille*, plaque circulaire légèrement bombée. Grisaille. Diamètre 0,163. La Sainte Vierge, assise, tient entre ses genoux l'Enfant Jésus, qui est entièrement nu et debout, un livre ouvert à la main. S. Jean, également nu et ayant un genou en terre, montre du doigt à l'Enfant Jésus les caractères tracés sur ce livre. Derrière eux, à droite, Saint Joseph, les bras croisés, regarde attentivement cette scène. De l'autre côté, une belle jeune femme, pieds et bras nus, s'avance en tenant d'une main son tablier relevé contre sa poitrine et de l'autre un panier rempli d'œufs. Dans le fond, une muraille avec portes et colonnes. Exécution très soignée. Reproduction d'un dessin de l'école de Raphaël. »

xvii^e siècle. — Ghislain François Ladam, qui fut agrégé comme

1. *Rev. de l'art chrét.*, 1891, p. 442.

maître en 1659 à la confrérie de S. Luc, peignit, pour « l'église des dominicains, un tableau représentant la Sainte Famille ». (A. de la Grange, *les Ludum, artistes Tournaisiens*, p. 5.)

xvii^e siècle. — Le trésor de la cathédrale d'Auxerre possède quatre Saintes Familles : Toile flamande, xvii^e siècle : le Christ enfant, entre la Vierge et S. Joseph, auquel il offre une fleur de lys (n^o 266). — Peinture sur cuivre, flamande, xviii^e siècle : La Vierge donne un fruit à l'Enfant Jésus, S. Joseph feuillette un livre et S. Jean Baptiste tient une croix (n^o 286). — Peinture flamande sur cuivre, xviii^e siècle : Adoration de l'Enfant Jésus ; dans un coin, S. Joseph en extase (n^o 289). — Peinture flamande sur cuivre, xviii^e siècle : la Sainte Famille, la Vierge allaite l'Enfant Jésus en présence de S. Joseph (n^o 290).

xviii^e siècle. — A l'exposition rétrospective de Limoges, en 1886, deux émaux de Limoges représentaient la Ste Famille. La première, complétée par le Père éternel, forme un bénitier, signé de Noël II Laudin, N LAUDIN LAISNE, ce qui le date de la fin du xvii^e siècle ou du commencement du xviii^e. La seconde, de même date, porte la signature de Pierre II Nouaillier : PIERRE NOUALHER LAYNE A LIMOGES.

xviii^e siècle. — A la même exposition figurait, sous le n^o 508, une tabatière émaillée des dernières années du xvii^e siècle, sur fond blanc. Au couvercle, une croix brille au ciel, écartant les nuages ; les anges l'adorent. — L'Enfant Jésus, nu, couché dans la crèche sur la paille que recouvre un linge, est adoré par la Vierge, l'âne et le bœuf mangent au râtelier ; S. Joseph, appuyé sur un bâton, tient une torche allumée, pour indiquer qu'il fait nuit. — A l'intérieur, la fuite en Egypte, avec un palmier à l'horizon ; la Sainte Famille passe devant une statue d'idole, qui, suivant la tradition, va tomber de son piédestal ; l'âne est conduit par la bride par S. Joseph, qui porte sur ses épaules, dans une hotte, les instruments de son métier, équerre, marteau, tenailles, etc. — A la partie antérieure, voici l'Adoration des Mages, qui arrivent montés sur des dromadaires. — En dessous, la Sainte Famille, la Vierge donnant la main, à droite, à l'Enfant Jésus, que tient à gauche, S. Joseph, portant dans sa hotte des outils de charpentier.

1706. Jean Baptiste Van Loo, né en 1684, peignit, en 1706, « une

Sainte Famille pour l'église des dominicains, de Toulon, » qu'il habitait alors. (*Arch. stor. dell'arte*, 1893, p. 336.)

1716. Jean-Baptiste Van Loo, étant à Rome, élève du florentin Benedetto Luti, peignit, vers 1714, une « Sainte Famille sur cuivre » qui, lors d'une exposition, fut attribuée à Charles Maratte : on ne sait ce qu'elle est devenue, mais elle fut alors envoyée au duc de Savoie. (*Arch. stor. dell'arte*, 1893, p. 339.)

1737. Sur une cloche de S.-Dié, datée de 1737, est empreinte une médaille de la Sainte Famille, que reproduit la *Lorraine artiste*, 1892, p. 631. Elle est en marche dans un bois, l'Enfant Jésus est tenu par la main par ses parents; la Ste Vierge est à droite et à gauche S. Joseph, qui s'appuie sur un bâton fleuri à l'extrémité. « Au dessus, dit M. Léon Germain, on croit voir une banderole, peut-être tenue par un ange et chargée d'une inscription disposée en légende; on y déchiffre d'abord, à ce qu'il semble, le nom de IESVS; puis, à la suite, le long du flanc, on lit plus distinctement MARIA IOSEPH¹. »

4. — Voici le relevé des Saintes Familles dans les musées de Rome² :

Galerie Borghèse : Benvenuto Garofolo : la Vierge et l'enfant Jésus, S. Joseph et S. Michel (2^e sal., n^o 6); la Sainte Famille et S. Jean-Baptiste avec ses parents (n^o 14). — Jules Romain : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 8). — Ecole de Raphaël : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 20). — Dosso Dossi : Sainte Famille (n^o 27). — Balthazar Peruzzi : Sainte Famille (n^o 32). — Poligo : Sainte Famille (n^o 33). — Ecole de Raphaël : Sainte Famille (n^{os} 34, 37, 42, 45). — Fra Barthélemy de S. Marc : Sainte Famille (n^o 44). — Jean Razzi, dit le Sodoma : S. Joseph présente une rose à l'enfant Jésus (n^o 44). — Garofolo : la Vierge allaitant l'enfant Jésus, S. Joseph, S. Jean et S. Antoine de Padoue (n^o 56); la Vierge, l'enfant Jésus et S. Joseph (n^o 58). — Scarsellino de Ferrare : Sainte Famille (3^e sal., n^o 15). — Ecole de Raphaël : Sainte

1. A consulter : *la Sainte Famille : Jésus-Christ Notre-Seigneur, la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et son très dour et virginal époux, saint Joseph. Ouvrage composé en latin par le R. Père PIERRE MORALÈS, de la Compagnie de Jésus, et traduit en français par M. l'abbé BÉNAC, premier aumônier du collège Chaptal*; Paris, Vivès, 3 vol. in-8.

2. Dans mes *Galerias et Musées de Rome*, passim.

Famille (n° 22). — Jules Romain : la Vierge et l'enfant Jésus, S. Jean et Ste Elisabeth (n° 23). — André del Sarto : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean (n° 28); la Vierge et l'enfant Jésus, S. Jean et Ste Elisabeth (n° 29). — Piérin del Vaga : la Vierge et l'enfant Jésus, S. Jean et Ste Elisabeth (n° 32); Sainte Famille (n° 33). — Pomarancio : Sainte Famille (n° 47). — Balthazar Peruzzi : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean (n° 50). — Marcel Venusti : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (4^e sal., n° 16). — Sainte Famille (n° 26). — Scipion Gaëtani : la Vierge et l'enfant Jésus, S. Joseph et Ste Elisabeth (5^e sal., n° 5); Sainte Famille (6^e sal., n° 26). — Lavinia Fontana : Sainte Famille et sommeil de l'enfant Jésus (n° 33). — Trevisani : Sainte Famille (11^e sal., n° 8). — Ecole vénitienne : Sainte Famille (n°s 30, 43). — André Verocchio : Sainte Famille (13^e sal., n° 89).

Galerie Colonna : Luc Longhi : la Vierge et l'enfant Jésus, S. Jean-Baptiste et S. Benoît (5^e sal.). — Luini : la Vierge et l'enfant Jésus, Ste Elisabeth et S. Jean-Baptiste (*ibid.*). — Jules Romain : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (*ibid.*). — Simon Cantarini : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Joseph (*ibid.*). — Parmegiano : Sommeil de l'enfant Jésus et Sainte Famille (*ibid.*). — Boniface de Venise : Sainte Famille (7^e sal.).

Galerie Corsini : Barocci : Sainte Famille (1^{re} sal., n° 6). — Barthélemy della Porta : Sainte Famille (3^e sal., n° 26). — Garofolo : Sainte Famille (n° 36). — Ecole du Gessi : Sainte Famille. Le petit Jésus bénit S. Jean, S. Joseph met ses besicles pour lire dans un livre (n° 83). — Charles Maratta : Sainte Famille (4^e sal., n° 43). — Piérin del Vaga : Sainte Famille (5^e sal., n° 2). — Barthélemy Schidone : Sainte Famille (n°s 16, 26). — Rosso, Florentin : Sainte Famille (n° 19). — Le Parmesan : Sainte Famille (n° 30). — Marcel Venusti : Sainte Famille et sommeil de l'enfant Jésus (n° 44). — Charles Maratta : Sainte Famille (n° 46). — Lilius Orsi de Novellare : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Joseph (7^e sal., n° 6). — Ch. Maratta : Sainte Famille, les anges présentent des fruits à l'enfant Jésus (n° 17). — François Francia : Sainte Famille (8^e sal., n° 2). — Nicolas Poussin : Sainte Famille (n° 11). — Piérin del Vaga : Sainte Famille (9^e sal., n° 5). — Elisabeth Sirani : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean Baptiste (n° 8). — Simon Cantarini : Sainte Famille (n° 15).

— Frédéric Barocci : Sainte Famille (10^e sal., n^o 33). — Simon Cantarini : Sainte Famille (n^o 88).

Galerie Doria : Laurent Costa : Sainte Famille (2^e sal., n^o 30). — Pierre-François Mazzuchelli : Sainte Famille (n^o 56). — Paul Véronèse : Sainte Famille (n^o 58). — Lodi : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 79). — André Venusti, dit del Sarto : Sainte Famille (3^e sal., n^o 15). — Lanfranc : Sainte Famille (4^e sal., n^o 15). — Louis Carrache : Sainte Famille et Ste Marthe (n^o 35). — Georges Vasari : Sainte Famille (5^e sal., n^o 1). — Titien, première manière : Sainte Famille (n^o 22). — Ecole du Sarto : Sainte Famille, copie (n^o 38). — Botticelli : Sainte Famille (6^e sal., n^o 5). — La Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean (n^o 26). — Ecole du Corrège : la Vierge alaitant l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 38). — Fra Bartolomeo de S. Marc : Sainte Famille (12^e sal., n^o 31). — Benvenuto Garofolo : Sainte Famille (2^e bras de la galerie, n^{os} 66, 84). — Jean Bellini : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste, signé IOANNES BELLINVS (trumeaux, n^o 25). — Garofolo (n^o 29). — Garofolo : Sainte Famille (3^e bras de la galer., n^o 2). — Sassoferrato : Sainte Famille (n^o 9). — André del Sarto : Sainte Famille (n^o 15). — André del Sarto : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste, signé A. V. (n^o 37). — François Albani : Sainte Famille (n^o 47). — Jules Romain : Sainte Famille de Raphaël, copie (n^o 50). — Ecole de Raphaël : Sainte Famille (trum., n^o 8). — Peruzzi : Sainte Famille (n^o 14). — Ecole d'André del Sarto : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 17).

Galerie Rospigliosi : Sainte Famille (1^{re} sal.). — Sainte Famille (2^e sal.). — Sainte Famille (3^e sal.).

Galerie Sciarra : Innocent d'Imola : Sainte Famille (1^{re} sal., n^o 13). — Barocci : Sainte Famille (3^e sal., n^o 6). — André del Sarto : Sainte Famille (n^o 6). — Ecole de Michel-Ange : Sainte Famille (n^o 14). — Scarsellino : Sainte Famille (n^o 20). — Charles Maratta : Sainte Famille (n^o 31); la Vierge, le Christ et S. Jean-Baptiste (n^o 32). — Fra Bartolomeo : Sainte Famille (4^e sal., n^o 1).

Galerie Spada : Ecole florentine : Sainte Famille (2^e sal., n^o 11). — Fra Barthélemy : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 20). — Ecole florentine : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n^o 61). — Lanfranc : Sainte Famille (3^e sal., n^o 11). — Le prêtre

Génois : Sainte Famille (4^e sal., n° 1). — Ecole Florentine : Sainte Famille (nos 10, 69). — Salviati : Sainte Famille (n° 20). — Sainte Famille (5^e sal., n° 51).

Villa Alban : Polydore des Madones : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean (12^e sal., n° 48).

Académie de S. Luc. : Bellami : Sainte Famille (2^e sal.).

Galerie Barberini : Cignani : Sainte Famille (1^{re} sal., n° 18). — Francia : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (2^e sal., n° 48). — Carrache : *Idem* (n° 56). — Ecole de Raphaël : Sainte Famille (n° 57). — Francia : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n° 66). — André del Sarto : Sainte Famille (3^e sal., n° 90). — Ecole de Raphaël : Sainte Famille, S. Jean-Baptiste présente un agneau à l'enfant Jésus (n° 95).

Palais de Latran : Marc Palmezzano : la Vierge, l'enfant Jésus, S. Jean-Baptiste et des anges (9^e sal.).

Palais du Quirinal : Ecole du Pérugin : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (7^e sal.). — Paris Bordone : Sainte Famille (22^e sal.).

Capitole : Benvenuto Garofolo : Sainte Famille (Pinacothèque, 1^{re} sal., n° 30). — André Schiavoni : Sainte Famille (n° 38). — Ecole de Raphaël : Sainte Famille (n° 51). — Garofolo : la Vierge allaitant l'enfant Jésus, S. Joseph (n° 56). — Le Parmesan : Sainte Famille (2^e sal., n° 93). — Louis Carrache : Sainte Famille (n° 122). — Giorgione : Sainte Famille (n° 145). — André Sacchi : Sainte Famille (n° 147). — Garofolo : Sainte Famille (n° 166). — Jérôme de Carpi : la Vierge, l'enfant Jésus et S. Jean-Baptiste (n° 186).

Eglise de S. Joseph des Charpentiers : Sainte Famille, par le chevalier Joseph Ghezzi.

VÉNÉRABLES

Le Dictionnaire de l'Académie se tait sur l'acception canonique du mot *vénérable*, qui se définit : Titre donné par le pape à un serviteur de Dieu, en renommée de sainteté et dont la cause est officiellement introduite auprès de la S. C. des Rites, qui examine ensuite, en vue de la béatification, la vie, les vertus, les écrits et les miracles. En vertu de cette déclaration, le postulateur répand dans le public des images et des souvenirs pieux, afin d'exciter la dévotion des fidèles à se porter de ce côté ¹.

I. — VÉNÉRABLE BENOÎT XIII ².

1. La graphologie, qui est devenue une science positive, doit être consultée sur l'écriture du cardinal Orsini et les signes spéciaux qui la caractérisent. Ses données sont en parfaite conformité avec ce que nous savons de la vie de l'éminent archevêque de Bénévent, devenu pape sous le nom de Benoît XIII ³.

Procédons méthodiquement. Ce n'est pas un idéaliste; s'il a des pensées, des théories, c'est uniquement pour les appliquer de suite. Il est très rare de rencontrer soit des lettres isolées, soit des groupes séparés. Absence donc de rêverie.

Les lettres fortement liées ensemble, enchainées comme si elles ne faisaient qu'un, indiquent le déductif qui, après avoir raisonné son système, tient à le mettre immédiatement en pratique.

1. « *Servus Dei dicitur ille qui moritur cum fama sanctitatis, venerabilis autem Dei servus ille vocatur cujus sanctitatis fama judiciali jure probata est... Stricte loquendo, venerabiles Dei servi sunt illi, secundum consuetudinem Congregationis Sacrorum Rituum, in quorum beatificationis et canonizationis causis commissio introductionis signata est; non signatur enim commissio nisi judiciali more constiterit ex processu auctoritate ordinaria confecto de fama sanctitatis et miraculorum.* » (Benedictus XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. 1, cap. xxxvii, n° 4.)

² 2. *Portrait graphologique du cardinal Orsini (Benoît XIII)*, dans la *Graphologie*, 1876, pp. 57-58.

³ 3. Voir pour les médailles de son pontificat *Œuvres*, t. III, p. 402.

Les caractères sont nets, réguliers, mais quelquefois un peu confus, par suite de la précipitation. On y voit clairement l'esprit de méthode, la précision, la ponctualité, la lucidité des idées ; cependant, pour vouloir trop entreprendre, on s'embrouille parfois. L'activité dévorant, on est impatient d'arriver au but et on hâte le pas.

L'écriture a trois autres caractères bien tranchés : absence d'élévation et d'imagination, défiance nulle (la promotion du cardinal Coscia en est la preuve la plus évidente) ; puis, comme chez Marguerite Alacoque, le nœud dénote à la fois une piété insinuante et une soumission passive.

Il n'y a ni pose ni prétention, mais simplicité. La personnalité s'efface devant l'accomplissement du devoir.

La volonté est ferme, tenace : certaines lettres sont fortement appuyées et le *t*, principalement, se barre en retour.

Les majuscules soignées indiquent l'artiste. Qui a plus fait et dépensé que lui pour orner les églises de son vaste diocèse ?

La ligne tend à tomber, indice de mélancolie, peut-être de tristesse ; tout, sans doute, ne marchait pas à son gré. Ses édits multipliés le prouvent surabondamment ; et il ne sait pas cacher la peine qu'il en ressent, quand il s'aperçoit que ses ordres n'ont pas été exécutés. Mais, le jour où il est proclamé pape, en 1724, la ligne devient notablement ascendante et monte comme l'individu. On devait s'y attendre, car, si la dernière lettre de sa signature descendait plus bas encore que la ligne elle-même, soudain elle remontait au delà du niveau par un trait d'une rare énergie, qui se rencontre presque identiquement dans la signature du comte de Chambord.

Que dire maintenant de sa physionomie ? Je l'examine sur trois portraits, de divers âges, qui sont à la cathédrale de Bénévent. Le front est large et développé : on sent là une belle intelligence. L'œil est doux, bienveillant, sympathique ; mais, vif et profond, il saisit les détails et pénètre au plus intime des questions. Le nez se fait remarquer par une ligne ferme, peut-être même trop accentuée, indice d'une volonté énergique qui sait commander. La face est pleine, florissante de santé ; on y sent la vie et la sève. Il fallait, en effet, être de fer et singulièrement robuste pour résister aux assauts de fatigues continuelles qu'aucun repos ne venait alléger.

La bouche, dans les dernières années surtout, était amère et non

satisfaite. La perfection désirée, cherché, procurée par toutes sortes de moyens, se faisait attendre dans les subordonnés, moins pénétrés que lui de leurs devoirs; et alors la lèvre se plissait aux extrémités, se contractait comme sous une pression extérieure, par un mouvement qui exprimait à la fois le dégoût et la pitié.

L'autographe, reproduit en tête de l'article, est une lettre au Prince Borghèse : le corps est du secrétaire, les deux dernières lignes (formule de politesse et signature) sont seules du cardinal.

Ill^{mo} ed Ecc^{mo} Sig^r mio oss^{mo} 1

Nell'annuncio di felicità che a Vra Ecc^{za}. 2 io porgo in congiuntura del SS^{mo} 3 Natale, ella si compiaccia di riconoscere un'atto speciale della mia dovuta osservanza, di cui potrà l'É. Vra rimaner appieno permosa, se mi si daranno le occasion ancora di eseguire i suoi comandam^{ti} 4 che tanto io sospiro. Ed a Vra Ecc^{za} baccio affett^{to} 5 la mano. Benev. 6 15 Xbro 1691.

D V Ecc^a .

Affem^o serv^{te} e pad. 7.

fr. Vin^o. M. Card Orsini 8.

S. 9. Principe Borghese.

Cette lettre fut écrite en 1691, comme ont coutume d'en écrire les cardinaux aux souverains des divers États et aux princes de l'État pontifical, à l'occasion des fêtes de Noël. La signature est embrouillée et empâtée, car le cardinal Orsini avait eu la vue grandement altérée lors de son ensevelissement dans les décombres de son palais ruiné par un tremblement de terre.

M. Michon, directeur de la *Graphologie*, ajoutait en note : « Cet intéressant travail de M^{sr} Barbier de Montault, l'un de nos érudits les plus distingués, a le mérite d'avoir associé l'étude du personnage, au moyen de son portrait, à l'étude par les signes graphiques. C'est une voie que nous ne repoussons pas, quoique les signes physiognomoniques n'aient pas la valeur positive et sûre des signes graphiques. »

1. *Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor mio osservantissimo.*

2. *Vostra Eccellenza.*

3. *Santissimo.*

4. *Comandamenti.*

5. *Affettuosamente.*

6. *Benevento.*

7. *Di Vostra Eccellenza a fezionatissimo servitore e padrone (?)*

8. *Fra Vincenzo Maria cardinale Orsini (Œuvres, t. V, p. 438).*

9. *Signor.*

2. En 1875, à mon retour de Bénévent, où j'avais fait un long séjour, justifié par d'importantes découvertes, je communiquai mes impressions enthousiastes à la princesse Caroline de Sayn-Wittgenstein, qui les partagea promptement. Mon illustre amie écrivait alors son grand ouvrage en une vingtaine de volumes : *Causes intérieures de la faiblesse extérieure de l'Église en 1870* (Rome, imprimerie Tibérine, in-8°). Prenant des notes presque sous ma dictée et utilisant le manuscrit de mon opuscule sur le *Palais archiépiscopal de Bénévent*, elle résolut d'y ajouter un chapitre spécial sur le pape Benoît XIII ¹. Comme je retrouve là le fond de mes pensées et de mes renseignements, je vais le reproduire à peu près intégralement : je le fais d'autant plus volontiers que l'ouvrage ne se rencontre pas facilement, l'auteur ne l'ayant jamais mis dans le commerce et s'étant réservée de le distribuer elle-même à ses amis.

On peut remarquer ici un fait qui se renouvelle presque identiquement dans toutes les branches du développement de l'esprit humain (législation, philosophie, tendances religieuses spéciales, littérature, sciences, arts, économie sociale, formes politiques, etc.), à savoir, qu'une tendance qui se fait sensiblement jour dans une époque ou une nation ne s'incarne dans les œuvres d'un homme supérieur, d'un homme extraordinaire, qu'au moment où, arrivée à sa complète maturité, elle est déjà à la veille de pâlir et de se décomposer, avant de se dissiper pour faire place à une autre phase historique. Le génie est appelé à inaugurer une ère nouvelle de par sa propre initiative ; la supériorité extraordinaire d'un individu résume en lui toute une époque d'essais et de tâtonnements qui trouvent dans son œuvre l'idéal cherché par ses contemporains, dont il ferme la période en réalisant sa plus parfaite expression. En vertu de cette loi, l'homme qui devait résumer dans son activité épiscopale tous les efforts isolément faits dans tous les pays demeurés catholiques, par tant de pieux et de bons évêques qui, sentant que l'époque de « gouverner » leurs diocèses était passée, voulaient poser les vraies normes d'une bonne « administration » ; cet homme vint au moment où son grand exemple put être considéré comme la dernière lueur jetée par un flambeau qui s'éteint.

Le cardinal Orsini, dominicain, près de quarante ans archevêque de Bénévent, se montra admirable dans la compréhension qu'il eut de la tâche administrative et de la dignité ecclésiastique de l'évêque, de la double face positive et négative de sa mission dans l'Église et auprès du peuple chrétien, montrant ce qu'un évêque fait et ce qu'il ne fait pas. Il sut donner sa forme parfaite à chaque branche de l'administration, sa dernière

1. 4^e part., t. III, pp. 826-841.

expression à la satisfaction de tout besoin et de tout devoir diocésain, remplissant ainsi dans la perfection le côté positif de sa mission. Il sut se préserver de la moindre nuance d'absolutisme, de la moindre velléité de pouvoir arbitraire, de toute compression sur les autorités locales, comme de toute adulation vis-à-vis de l'autorité papale, irréprochable ainsi dans la partie négative de son attitude. Il devint par là le vrai type d'un dignitaire de l'Eglise, tellement pénétré du sens de la hiérarchie que Dieu imprima en caractères indélébiles dans toute sa création, mais spécialement dans la constitution de son Eglise, qu'il respecte tout aussi profondément les autorités soumises à la sienne que celles dont la sienne relève.

Qu'il nous soit permis de sortir des bornes assignées à cet ouvrage, en accentuant quelque peu les principaux traits de cette belle figure épiscopale. Né en 1649, l'aîné de sa famille, le jeune Orsini se sentit, dès les premières années de son adolescence, une invincible vocation pour la vie religieuse et résolut de se faire dominicain. Mais il ne pouvait, lui, futur duc de Gravina, entrer dans les ordres que par une ruse. Il alla comme pour un voyage de plaisir à Venise, où il fut secrètement reçu au couvent des dominicains. Il y resta malgré les instances du pape Clément X, qui, édifié de sa fermeté, ayant su qu'après avoir brillamment achevé ses études, il était nommé professeur de philosophie dans le couvent de Brescia, le fit cardinal en 1672, à l'âge de vingt-trois ans. Dès 1675, il fut nommé évêque et occupa le siège de Manfredonia, puis celui de Cèsène (1680) ¹, avant d'être appelé à l'archevêché de Bénévent par Innocent XI. Pour donner à son portrait toute sa vérité, il faut dire que ce grand administrateur fut en même temps le plus doux des supérieurs, le plus charitable des princes, le plus vertueux des hommes, le plus fidèle des religieux. A peine arrivé à Bénévent, le premier soin de sa première journée fut de visiter les prisons de l'archevêché, de faire murer à jamais celle qu'on appelait *inferno* parce qu'on n'en sortait plus, de faire carreler les autres qui étaient humides, d'établir pour les prisonniers une chapelle, des instructions journalières, une visite faite tous les mois par son premier vicaire et tous les semestres par lui-même. Il se multiplia dans son activité épiscopale d'une manière qui semblait tenir du miracle. Laissant des archives considérables, qui témoignent de la fréquence de ses édits personnels, des décrets de ses visites pastorales, de ses synodes, de ses conciles provinciaux (tenus avec une rigoureuse périodicité annuelle et triennale), il signa de sa propre main, durant quarante ans, le journal quotidien de ses faits épiscopaux, déposé à côté des nombreux cahiers renfermant les moindres dépenses de sa *mensa*, comme de son immense fortune privée dont il prodiguait tous les revenus pour son archevêché. Il y protégea les sciences par la fondation d'une remarquable bibliothèque, achetée tout entière avec ses

1. Comme archevêque de Cèsène, il rédigea, pour la visite pastorale, un formulaire que j'ai reproduit dans le tome V des *Œuvres*.

propres deniers. Il y fit fleurir les arts en faisant travailler constamment des peintres estimés de son temps, dont le principal, Castellani, fut l'auteur de nombreuses fresques dans son palais et à la cathédrale, où il peignit trois fois son portrait ; un autre de ces peintres doit avoir été son parent, à en croire la tradition et la signature d'une fresque. Il fit faire aussi, sur le mur de fond d'une grande salle, une carte géographique en relief de toute la province ecclésiastique de Bénévent, avec l'indication des résidences de ses évêques suffragants, de chaque bourg, village, hameau, chapelle, rivière, forêt, montagne, etc. Dans l'embrasure d'une fenêtre, il fit peindre un tableau statistique de la même province, de sorte qu'en jetant un coup-d'œil ici, un coup-d'œil là, il avait aussitôt l'idée des distances, des populations, du nombre de chapitres, de curés, de prêtres, etc., dans chaque endroit.

Cependant, le cardinal, qui demeurait ainsi sous sa robe de laine grand seigneur dans toute la force du terme, qui donnait tant d'importance à la partie gouvernementale du rôle de l'archevêque dans son diocèse, en négligeait si peu la partie mystique et apostolique, qu'à voir ce qu'il accomplissait à cet égard on eût dit qu'il ne faisait que cela. Il se montrait « journallement » dans ses vêtements épiscopaux à l'église, soit pour prêcher le peuple, soit pour écouter en grand costume le sermon d'un séminariste ou d'un religieux, soit pour réciter les litanies et le rosaire avec l'assistance. Quoiqu'il eût toujours un évêque *in partibus* à sa cour pour les pontificaux qu'il voulait fréquents dans sa cathédrale, il ne se reposait sur lui ni pour les discours et allocutions qu'il faisait à toute occasion, y déployant une rare connaissance des Ecritures-Saintes et un grand bonheur dans l'application de leurs textes, ni pour la visite des malades, la distribution des sacrements, les aumônes faites personnellement, etc. Il n'épargnait en ceci ni son temps ni sa personne, portant lui-même le viatique aux mourants, baptisant, confirmant, mariant, faisant des communions générales, examinant les enfants la veille d'une première communion, visitant l'exposition des reliques, assistant souvent au chœur, allant à matines, vêpres, etc. ¹.

Ouvrant au hasard son journal vers le milieu de son pontificat, on y trouve cette liste, qui serait prodigieuse pour tout évêque, mais qui le paraît bien plus quand on songe à tout ce dont il s'occupait en outre... même de l'amélioration des terres épiscopales où il faisait planter des vignes ! A la fin d'un des volumes de ce journal, on lit ces mots : « En cette année 1694, le cardinal-archevêque Orsini baptisa 67 enfans, en confirma 13.844, donna les ordres à 852 clercs, 503 portiers, 450 lecteurs, 449 exorcistes, 435 acolytes, 436 sous-diacres, 434 diacres, 457 prêtres ; il consacra 12 évêques, 100 églises, 100 autels fixes, 500 autels portatifs,

1. Voir sur l'emploi de la journée du cardinal Orsini, en visite pastorale, le tome V des *Œuvres*, pp. 393-396.

188 calices; il bénit 176 pyxides, 5 abbés et 4 abbesses, reçut la profession de 88 religieuses, fit 6 mariages, administra 8 fois l'extrême-onction, posa 13 premières pierres, bénit 14 cimetières, 234 cloches. » Dans ce relevé l'on voit l'importance attachée par lui aux ordres mineurs dont les chiffres étaient désignés séparément et l'on admire comment cet homme, voué aux affaires proprement dites, ne se refusait à rien... Il n'est pas si petite fonction sacerdotale, un baptême, un viatique, la bénédiction de quelque calice, de quelque petite cloche ou de quelque cimetière de campagne, pour laquelle il ne trouvât du temps!... Aussi, de 7 heures du matin à 8 heures du soir, ne s'appartenait-il plus. Lorsque cette dernière heure sonnait, il se retirait et s'enfermait dans ses appartements, après avoir fait un seul repas dans toute la journée. Chez lui, il se recueillait, étudiait, méditait, priait; à trois heures et demie du matin, il se levait et revisait ses papiers, rédigeait des édits, des ordres, préparait ses courts sermons, etc. Mais, à peine le coup de 7 heures avait-il sonné, que ses portes s'ouvraient et il n'avait plus une minute à lui. Son entourage lui appliquait sans cesse le mot de l'Évangile : *pertransit benefaciendo*. Cette vie active, si dévorante qu'elle fût, n'a pourtant pas nui à sa sainteté, car, sans parler de la grâce qui le sauva durant le tremblement de terre, ses prières passaient pour avoir une vertu puissante. Jusqu'à présent, les malades de son diocèse, voyant en lui leur immortel protecteur, demandent qu'on leur apporte et leur fasse toucher les objets qui lui ont servi, pour en avoir du soulagement, un adoucissement à leurs douleurs, une guérison hâtée. Lorsqu'il quitta Bénévent pour aller à Rome, ses diocésains qui, à ses visites pastorales, étaient venus tant de fois à plusieurs milles au devant de lui avec des branches d'olivier à la main, ne purent se séparer de leur pasteur adoré sans lui demander une grâce spéciale. Le futur pape, se recueillant un instant, fit une oraison, puis il leur dit : « Je serai votre protecteur contre les tremblements de terre. » Il est de fait que, depuis, malgré toutes les secousses qui eurent lieu aux alentours sur ce sol volcanique, Bénévent n'en a plus éprouvé une seule.

Au bout d'un certain nombre d'années, son administration acquit une telle célébrité qu'on venait de toutes parts prendre exemple et conseil chez lui. Le roi de Portugal lui envoya une députation d'ecclésiastiques, chanoines de la cathédrale de Lisbonne, pour se renseigner auprès de sa chancellerie sur l'agencement qu'il avait donné à tous les rouages de ce mécanisme, rendu si simple et si beau rien que par l'exquise perfection assurée au jeu libre, entier, facile, de chacun d'eux. Cette députation devait rapporter tous ces renseignements dans le royaume, pour y améliorer ensuite les us et coutumes de ses évêques. Devenu pape, Orsini, reconnaissant, donna aux chanoines de Lisbonne les mêmes insignes pontificaux qu'à ceux de Bénévent, *ad instar Ecclesiæ Beneventanæ*.

La province ecclésiastique de Bénévent étant devenue, grâce à son administration modèle, un objet d'admiration pour tout le monde, son arche

vêque s'y attacha tellement que, lorsque la gloire qu'il s'y était acquise le fit nommer pape (1725) et qu'il eut la faiblesse d'accepter la tiare bien malgré lui, en cédant aux instances intéressées du général de son ordre, désireux de voir l'habit de Guzman assis une fois de plus sur le trône pontifical, Benoît XIII, se donnant dispense à lui-même, cumula les diocèses en conservant le siège de Bénévent après être devenu évêque de Rome ¹. Il donna à l'évêque qui avait habité avec lui le titre d'archevêque *in partibus*, restant lui-même l'Ordinaire du lieu. Le diocèse fut toujours administré en son nom par un vicaire général. Durant les premiers temps, cet emploi fut rempli par Coscia, qu'il nomma aussitôt cardinal, en témoignage de remerciement et de bienveillance donné à son clergé diocésain. Peu après il en fit, pour son malheur, son secrétaire d'Etat. Non content des faveurs dont il comblait l'Eglise et le clergé de son ancienne résidence, il s'y rendit deux fois comme pape. Avec les difficultés d'alors, ces voyages étaient de vrais sacrifices, quand surtout ils étaient faits avec toute la pompe du cérémonial de ces temps ², où entre autres choses le caudataire de Sa Sainteté portait l'Hostie-Sainte à cheval devant elle ³. Benoit XIII voulut en outre, à l'un de ses deux séjours, tenir un concile provincial à Bénévent, en sa qualité de métropolitain du lieu ⁴.

Après avoir mis comme archevêque une si scrupuleuse régularité à ces assemblées, Orsini se crut en devoir de continuer sur le trône pontifical cette habitude exemplaire. Un de ses premiers actes fut de réunir dès le mois d'avril 1725, au Latran, un concile provincial ⁵, pour lequel il choisit

1. Ce qui nous paraît si étrange dut le lui sembler moins, puisque, durant son long pontificat à Bénévent, il fut deux fois évêque aux environs de Rome, sans pour cela abandonner sa résidence archiépiscopale. Le pape Clément XI le fit en 1701 évêque suburbicain de Frascati, puis en 1715 il le nomma évêque suburbicain de Porto et Sta. Rufina, malgré tout ce qu'il fit pour se défendre de ce cumul de diocèses si expressément blâmé et condamné par le concile de Trente. Mais il s'agissait ici d'en suivre l'esprit plutôt que la lettre. L'administration de ces diocèses était dans un désordre extrême, auquel on espérait que le cardinal mettrait fin. En effet, il s'y rendit, fit une visite pastorale, tint un synode, nomma les charges, donna les normes à suivre en toutes choses avec la forme des rapports à lui faire. Il faut que ce seul fait ait suffisamment réparé les maux du diocèse de Frascati, pour qu'on l'ait appelé après cela au siège de Porto, dont il réorganisa l'administration par les mêmes procédés.

2. Voir sur le transport solennel du S. Sacrement quand le pape voyage, le tome I des *Œuvres*, pp. 338-361.

3. De là probablement l'usage de descendre de voiture et de s'agenouiller au passage du pape. Quand l'habitude en fut bien prise, on abandonna le dangereux transport de l'Hostie-Sainte.

4. Son attachement pour la tenue triennale du concile provincial était telle qu'en construisant son palais épiscopal il y consacra un étage à de petites chambres distribuées en manière de cellules sur un corridor commun, pour les évêques et leurs secrétaires réunis en concile.

5. Voir dans les *Analecta* les deux articles de Mgr Chaillot : *la Question liturgique au concile romain de 1725* (t. I, col. 1025-1043); *Notice sur le concile romain de 1725* (t. I, col. 1199-1202).

comme décrétaliste Lambertini, depuis Benoît XIV. En prenant ce nom, lorsqu'il revêtit la tiare, le docte cardinal voulut prouver sa reconnaissance au pontife qui sut reconnaître son mérite, lui donnant peut-être par cette distinction bien placée le désir de faire un jour comme pape ce qu'il avait fait comme archevêque, s'il arrivait au trône pontifical familiarisé par son constant séjour à Rome avec les besoins présents du gouvernement œcuménique et dans toute la vigueur de l'âge, comme lui, Orsini, était arrivé au siège métropolitain familiarisé avec les besoins présents d'un gouvernement épiscopal. L'excellent choix qu'il fit de Lambertini prouve qu'en quittant Bénévent il était encore d'une verte vieillesse et dans la pleine possession de ses facultés. Si elles baissèrent promptement à Rome, on peut bien l'attribuer à l'impossibilité qu'il apercevait toujours plus clairement de dominer sa position, de faire à Rome, dans d'autres proportions, le bien qu'il avait fait ailleurs.

Benoît XIII, en sa qualité de pape, étendit les décrets de son concile provincial à toute l'Italie. Premier acte irrégulier, où le pouvoir suprême se mettait en place de la loi et de la coutume, dont ce noble caractère se soit rendu coupable, tant il était impossible d'échapper à Rome aux influences vraiment dissolvantes de cette cour. Ce concile, qui aurait dû convoquer tous les évêques d'Italie pour étendre ses décrets à toute la péninsule, ne fut, lui aussi, qu'un effort isolé et stérile !.....

Ce concile non œcuménique fut le dernier tenu à Rome jusqu'en 1870. Cependant Benoît XIII, selon ses principes, aurait dû en réunir un trois ans après.

L'activité qu'Orsini avait déployée dans le gouvernement de sa province fut si grande que, comme il arrive souvent, elle épuisa ses facultés qui ne gardèrent plus leur clarté, leur vigueur, leur souplesse et leur élasticité, dans un milieu beaucoup plus vaste et tout différent. Par un procédé fréquent (car quelques illustres exemples font toujours oublier ses nombreuses erreurs), on crut apte à refaire son œuvre une seconde fois, sur une plus grande échelle, celui dont la vie et l'intelligence avaient été déjà absorbées par son premier accomplissement. L'admiration qu'inspirait son administration épiscopale fit élire pape le cardinal Orsini, à un âge où il ne pouvait plus recommencer une nouvelle voie, où sa vie publique avait miné ses forces physiques et morales ¹. Comme archevêque de

1. Quand il fut élu pape, il avait derrière lui un demi-siècle d'activité épiscopale, et quelle activité !... D'ailleurs, le caractère de son intelligence était plutôt analytique qu'étendu. Il étreignait fortement l'objet de ses préoccupations plus qu'il n'en poursuivait de divers, ce qui ne le désignait pas à la royauté. Déjà, quand il fut transporté de Césène à Bénévent, il se défendit d'assumer l'administration de toute une province ecclésiastique, qu'il jugeait trop vaste pour ses forces. Ayant dû accepter, il fit publier, avant d'arriver à Bénévent, les deux lettres qu'il avait écrites au pape, « pour s'excuser devant ses diocésains de devenir leur pasteur » disait-il. Touchante humilité ! Quarante ans de séjour dans cette ville, éloignée du grand mouvement

Bénévent, il eût peut-être vécu quinze ans encore, béni et admiré de tous. Comme Benoît XIII, il s'affaissa au bout de cinq ans, laissant après lui un ministre qu'on accusa de malversations éhontées, méritant la potence à sa pourpre cardinalice, avec la mémoire d'une quantité d'anecdotes sur lui-même qui toutes révèlent le cœur d'un saint et la prostration d'esprit d'un « homme fini », comme on dit pour indiquer la détente des ressorts d'un cerveau incapable désormais de produire l'activité habituelle et normale d'une intelligence bien organisée, magnifiquement douée même.

On nous pardonnera de citer, parmi les nombreux traits qui frappèrent l'esprit des contemporains, quelques-uns de ceux qui font honneur à ce saint pontife. Porté comme de coutume après son élection sur la *sedes gestatoria* à la basilique de Saint-Pierre, il rompit tout le cérémonial d'usage pour en descendre, aller à pied jusqu'au tombeau des apôtres et s'y prosterner. Après quoi, il refusa obstinément de se poser au milieu de l'autel pour recevoir l'allégeance des cardinaux et se mit à l'un des coins. — Sa première visite fut pour l'hôpital du Saint-Esprit, où il distribua de sa main le viatique et l'extrême-onction aux mourants. Il défendit toutes les pompes qui accompagnaient la sortie des papes ; comme alors chacun put l'accoster à son passage et demander sa bénédiction pour un malade, il montait chez lui à l'exemple de Notre-Seigneur et la lui portait en personne. Benoît XIV répétait souvent en parlant de lui : « Comment ne pas aimer ce pape qui faisait rebrousser chemin à son carrosse pour ne pas déranger un charretier ! » — A l'heure de l'*Ave Maria*, il restait seul, récitant son bréviaire à la fenêtre d'une des chambres qui fait actuellement partie de l'appartement du cardinal Antonelli, d'où l'on voit les toits du Trastevere. S'il en apercevait un qui ne fumait pas pour le souper du soir, il envoyait dès le lendemain son camérier porter des secours à la famille indigente. — Après s'être laissé baiser la main par le général de son ordre comme pape, il la lui baisait comme frère dominicain. Il revêtait souvent le costume de son ordre, soit pour assister au

des affaires européennes, n'avaient certes pas contribué à élargir le cercle de ses idées. C'est ce qu'il comprenait sans doute lui-même lorsqu'il refusait la tiare, se sentant peut-être désorienté par avance en songeant à la réception de ses ambassadeurs et aux nœuds gordiens de la diplomatie dont il aurait à tenir les fils, en se voyant enveloppé d'un réseau de coutumes courtoisanesques dont chaque maille, se prévalant d'une antiquité plus ou moins louable, ne se laissait point briser par un simple acte de *bonnevolonté*. Afin de réformer Rome, comme il avait réformé Manfredonia, Césène, Bénévent, Frascati, Porto et Sta-Rufina, il aurait fallu un regard habitué à percer les obscurités historiques du passé et à embrasser tout l'horizon européen du présent. C'est ce qu'il ne fallait pas demander à un vieillard de 77 ans, qui avait passé sa vie loin des cours et des affaires politiques, accomplissant plus de 16.000 actes sacramentaux dans une seule année, près de 45 par jour !!! Les choses en changeant de sphère changent de nature; ce qui s'appelle *l'administration* dans une capitale n'est plus du tout la même chose que ce que l'on nomme ainsi dans un petit évêché ou même un grand archevêché.

chœur à son couvent *sopra Minerva*, soit pour y dîner le jour de S.-Dominique, soit pour aller avec le général dîner à Ara-Cœli le jour de S.-François, selon l'antique coutume des deux ordres. — Le goût des fonctions sacrées s'était tellement emparé de son âme pieuse que, dans les dernières années de sa vie, ne pouvant baptiser, confirmer, marier, etc., etc., comme à Bénévent, ne pouvant ni faire des visites pastorales, ni tenir des synodes et des conciles provinciaux (dont on avait soin de lui démontrer les inconvénients), il passait son temps à consacrer les églises et les autels. Son entourage, le cardinal Coscia surtout, qui disposait de tous les fonds, veillait à ce qu'on lui préparât cette satisfaction presque quotidiennement, ce qui amena une restauration générale de la plupart des églises et autels de Rome. — D'autres singularités furent considérées comme moins inoffensives. Il ne voulut jamais permettre qu'un prêtre lui parlât à genoux, il faisait asseoir devant lui les évêques à l'égal des cardinaux. Les faibles et les petits n'en furent point fortifiés, les grands et les superbes en furent irrités. — Il abolit les impôts vexatoires pour le peuple, sur la farine, le vin, la viande, ce qui rompit tout l'équilibre économique. Mais, en prohibant le jeu du loto, il exaspéra le peuple au point de lui faire oublier tous ses bienfaits. — Il défendit, avec l'entrée de toutes les étoffes étrangères, les vêtements de soie aux prélats, ce qui fit languir le négoce, n'activa pas les industries du pays, mécontenta la noblesse. — Il crut dégrever les dépenses de la cour en licenciant la Garde Noble, en abolissant les chambellans appelés *cavaliere di cappa e spada*, en réformant les coûteuses livrées de damas rouge dont la coupe avait été donnée par Raphaël. Personne ne fut édifié, les courtisans furent indignés de cette austérité et le commerce n'y trouva pas son compte ; tout le monde glosa contre cet excès d'humilité déplacée, qui contrastait avec le train considérable que tenait à Bénévent le cardinal-archevêque, duc de Gravina, sans être choqué par des allures auxquelles il était accoutumé depuis son enfance et sa jeunesse. Il paraissait ainsi ne pas tant condamner la pompe que repousser une pompe qui dérangeait ses vieilles habitudes, en ne tenant pas compte des nécessités de sa nouvelle position. — Il ne fut pas plus heureux dans un domaine tout sien. Il canonisa Grégoire VII, mais comme la leçon du bréviaire mentionnait en l'approuvant la déposition de Henri IV, le parlement de Paris défendit cet office en France et la cour de Rome lui en voulut de s'y être exposé, etc.

Tous ceux qui entourent les saints ne sont pas des saints. L'on en peut conclure que le cardinal Coscia n'eût pas été attaqué avec une violence si excessive, jugé avec une sévérité sans précédents, s'il n'y avait donné aucunement lieu par quelques abus ou quelque imprudence. Quoiqu'il arrive qu'une personne absolument innocente soit suspectée, accusée, punie, d'un crime qu'elle n'a pas commis, il est difficile qu'on suspecte, qu'on accuse, qu'on punisse pour des vols exorbitants un premier

ministre, quand son caractère, sa conduite, ses manières d'agir, le contrôle de tous ses actes officiels ne donnent aucune prise à de tels reproches. Personne n'en eût adressé de semblables au cardinal Consalvi...

Les accusations qui amentèrent tant de colères contre le cardinal Coscia, lequel dissipa sans raison valable le trésor fondé par Sixte V (afin que, remplacé aux premiers jours de paix après avoir été entamé dans des cas de pressant danger nommément spécifiés, il demeure toujours intact au fort Saint-Ange), ne rejaillirent jamais sur son souverain. Sa mémoire fut si vénérée qu'on songea même à sa canonisation. Les dominicains, qui se croyaient encore dans toute leur force, tentèrent à plusieurs reprises de le mettre dans leur missel à côté de S. Pie V. Le sort qui atteignit après sa mort le premier ministre de Benoît XIII et le caractère plus que naïf et débonnaire, enfantin, des anecdotes qui circulèrent sur son compte après sa mort, furent une raison et un prétexte à la fois pour écarter une telle prétention. Son ordre n'y a pourtant pas renoncé, n'attendant que des temps meilleurs pour la faire encore valoir....

Qui sait du reste à quel point la haine instinctive de tous les flatteurs et de tous les tyranneaux, contre des hommes dont l'esprit est assez élevé et le caractère assez fort pour haïr l'arbitraire par en haut et par en bas, n'a pas beaucoup contribué à grossir les crimes du malheureux Coscia, en haine de son protecteur ? Pour le déconsidérer, on les a peut-être présentés sous un affreux jour, devant un tribunal hâtivement nommé, dont la sentence fut si peu exécutable et exécutée que l'accusé finit ses jours hors de prison et complètement réhabilité. Il fut mis en liberté et réintégré dans ses biens par Benoît XIV, le fameux Lambertini, dont l'esprit vif et pénétrant ne se laissa pas circonvenir par les mêmes préventions que Clément XII, vieillard quinquénaire, presque aveugle déjà, incapable de juger les choses par lui-même et avec impartialité, prenant d'ailleurs à amour-propre de rendre au trône pontifical, dans la personne d'un Corsini, ce lustre royal, cet éclat souverain, que la piété mal entendue, disait-on, d'un Orsini lui avait fait perdre. Lorsque les actes du tribunal qui condamna l'ex-secrétaire d'État furent revus avec calme et sang-froid, on lui rendit son honneur et sa fortune, dont il fit un noble usage en les léguant à diverses églises par un testament tout à fait digne d'un vicaire général du grand archevêque de Bénévent. Quoiqu'il en soit de ce problème historique, ces actes, nouvellement recueillis et rassemblés par un amateur de curiosités historiques, seront un jour remis sous les yeux du public.

L'action épiscopale du cardinal Orsini, qui embrassa en cinq diocèses, gouvernés par lui successivement et simultanément, les vingt-cinq dernières années du xvii^e et les vingt-cinq premières du xviii^e siècle, laissa naturellement une si profonde trace dans son propre diocèse que tous ceux qui occupèrent son siège après lui se sont matériellement conformés à ses règles. Aujourd'hui encore le cardinal Caraffa di Traetto, archevêque de Bénévent, croit les suivre en tout, quoique son caractère personnel soit

aussi essentiellement passif que celui de son illustre prédécesseur était actif, aussi envahi par l'inertie que l'autre était plein d'initiative. Mais à quoi sert la lettre, quand l'esprit est éteint ? Supposé, ce qui n'est pas, que tout ce que le cardinal Orsini faisait fût encore fait, ce ne serait plus fait avec la même intention incisive et la même simplicité positive à vouloir faire ce qui doit être fait, au lieu de laisser faire ce qui ne doit pas être fait. D'ailleurs, les temps et les hommes ont tellement effacé la tradition, en effaçant l'esprit qui avait dicté les actes du cardinal, qu'elle ne conserve même plus exactement la lettre des faits dont elle n'a point encore perdu le souvenir. On peut s'en convaincre sur les lieux en comparant les récits du personnel de l'archevêché, dans ce palais qu'il reconstruisit trois fois à ses frais (après deux tremblements de terre), dans ces appartements qu'il habita, à côté des procès-verbaux qu'on peut lire aux archives, pleines et repleines de tout ce qu'il a laissé d'écrits, de documents, y compris son journal et autres miscellanées, donnant tous ensemble la relation des faits de son épiscopat, qui y sont minutieusement enregistrés.

Nous avons tenu à faire ressortir ici la noble figure du grand archevêque Orsini, pour le présenter à nos lecteurs et le leur faire connaître comme la première autorité en ce genre, ayant souvent à citer, dans les chapitres suivants, son opinion, ses actes, son faire, ses dire, ses coutumes, ses règles, comme donnant la norme la plus parfaite jusqu'ici d'une bonne administration épiscopale, dans la société que la civilisation chrétienne façonna en Europe; comme indiquant ce que la sagesse épiscopale a pu découvrir de plus *juste* (dans le double sens du mot, *justice* et *justesse*), de plus judicieux, de plus ingénieux, de mieux équilibré, dans le choix comme dans l'application des moyens propres à pourvoir à tous les besoins religieux d'un diocèse.

II. — VÉN. CHARLES CORNAY ¹.

Charles Cornay naquit à Loudun, diocèse de Poitiers. Prêtre et missionnaire en Chine, il y fut martyrisé en 1839. On a de lui deux lithographies. L'une donne son portrait, de face et en buste; l'autre représente sa décapitation : étendu sur un tapis, les mains et les pieds liés à quatre piquets, couché à plat ventre, il est frappé au cou par le glaive du bourreau. Lorsque le comte de Galembert peignit à fresque la chapelle du petit Séminaire de Montmorillon, il ajouta à la suite des Saints le vénérable Cornay, parce qu'il avait

1. *Lettre inédite du vénérable Charles Cornay, missionnaire apostolique en Chine et martyr, dans le Journal de l'arrondissement de Loudun, 1852, n° 7, pp. 1-2; n° 8, pp. 1-2.*

été élève de cet établissement : c'est une atteinte grave au décret de non-culte prescrit par Urbain VIII.

La lettre que je vais reproduire, écrite sur papier de Chine, est actuellement en ma possession. Elle figure en copie dans le procès fait par l'ordinaire ¹.

Empire Annamite, Tonquin Occidental, province Xunam, Tà Xà, 21 avril 1833.

MM. BROUILLARD,
DELIGRON, PAUVERT, AUTANNIÈRE.

J. M. J. ²

Messieurs et très chers amis,

Depuis 20 mois que j'ai quitté notre malheureuse France, la pensée des maux qui l'affligent est venue bien souvent, vous le croirez facilement, troubler ma tranquillité. Aujourd'hui que l'arrivée de nouveaux missionnaires, chargés de précieux documents, est venue réveiller toutes ces tristes pensées, je porte de nouveau mes regards sur elle, pour y voir ce que j'y ai laissé de plus cher, mes parents et mes amis, entre lesquels vous tenez le premier rang. A mon passage à Poitiers, d'agréable mémoire, j'ai reçu une lettre dans laquelle on me priait de donner des idées justes de la vie d'un missionnaire dans ces contrées, quand j'y aurais passé quelque temps. Je vais donc aujourd'hui, en essayant de vous satisfaire, me rappeler à vos bons souvenirs. Comme nous n'avons encore dans le coin où je suis caché que l'annonce des lettres venues d'Europe, je n'en parle pas ; quand je les aurai reçues, je ferai à leur sujet un post-scriptum, s'il y a lieu.

Beaucoup de gens sont effrayés de la pensée de quitter leur pays pour aller dans des plages lointaines que leur imagination leur représente comme n'offrant que souffrances et tribulations ; il leur suffirait de lire les lettres des missionnaires pour se convaincre du contraire. Sans doute, il y a à souffrir dans un climat si différent et pour ainsi dire dans une nouvelle nature, mais le plus difficile est de quitter son pays ; cette chaîne une fois rompue, le reste coûte peu. Dans un si long voyage on éprouve nécessairement des incommodités, mais on s'en console facilement, et l'on s'y accoutume d'autant plus facilement que l'on n'a plus à côté de soi les commodités. Aussi faire de nécessité vertu et habitude, coûte peu à des missionnaires. D'ailleurs on n'a pas toujours à se plaindre, on peut tomber sur un bon navire, témoins nous qui n'avons manqué de rien. Mais ceci est peu de chose ; on est bien payé des fatigues de la mer

1. Voir sur le récolement des écrits par la S. C. des Rites, les *Analecta ecclesiastica*, 1893, p. 224.

2. Jésus, Marie, Joseph.

par les plaisirs de revoir la terre après des mois entiers ; marcher est alors un plaisir qu'on peut acheter à ce prix.

Nous avons cinq missions : Pondichéry, Siam, la Cochinchine, le Tonquin et la Chine. Dans les deux premières, on n'a, au-delà des peines ordinaires du ministère, que celle d'apprendre la langue, de n'avoir pas de cité permanente et de souffrir un peu des chaleurs auxquelles on se fait promptement. La tranquillité y est parfaite, sous la protection des Anglais.

Le royaume Annamite est plus difficile ; l'air y est moins sain, les travaux plus grands, il faut souvent courir nuds pieds sur les pierres (j'en sais quelque chose), dans l'eau et dans la boue qui ne permettent pas d'avoir de chaussures. Les persécutions y sont fréquentes, mais encore ces persécutions donnent peu de peines. Nous sommes depuis trois mois dans une persécution des plus sévères, dont vous ne tarderez pas à apprendre les détails : il ne reste pas sur pied une seule Église ; on les a toutes cachées d'avance pour éviter une plus grande destruction. On en veut en même temps aux chrétiens que l'on force à donner des billets d'apostasie, aux prêtres du pays et surtout à nous. Cependant tout se borne à peu près à payer aux Mandarins, avides d'argent, des sommes énormes. Comme ils persécutent plus l'argent que la religion, à ce prix on peut acheter une demi-tranquillité. Quant à nous, toute notre peine est de nous tenir en repos, cachés un peu à l'étroit dans quelque coin obscur. Je suis maintenant, au milieu des montagnes, dans un village sûr, en compagnie de M. Marette¹, missionnaire dans ces deux parages. Là, nous vivons en paix, personne ne peut nous inquiéter : pour changer de lieu, il faut aller la nuit. J'en sais encore quelque chose.

En temps de paix, le travail consiste à aller, de village en village, administrer les sacrements et pacifier les différends. On a des catéchistes pour instruire. Ce travail n'a rien qui tue. On n'est jamais dans l'oisiveté, mais aussi, suivant les principes reçus, on doit y aller avec modération. Un missionnaire doit faire vie qui dure ; nous sommes nécessaires ici, il faut travailler doucement pour travailler longtemps. Le repos, quand il est nécessaire, n'est pas banni d'ici. Dans les courses, chaque chrétien nous nourrit à son tour. Sous ce rapport, il arrive quelquefois que dans les commencements on pense aux oignons d'Égypte ; car, jamais peuple n'a été plus reculé dans le grand art de la cuisine. Bien que capable de rebuter les moins délicats, leurs fades mets remplissent leur but : s'ils ne flattent pas le goût, ils remplissent le ventre et font vivre, c'est assez pour un missionnaire.

La dernière mission c'est la Chine, c'est ma Chine où je dois quitter toute tournure Européenne pour me faire Chinois, sans qu'il y ait même

1. Ce fut ce missionnaire qui apporta à Loudun, au père du martyr, des reliques de son supplice, tapis, piquets, vêtements.

apparence que je ne le suis pas, et c'est là le difficile. Au Tonquin, nous sommes connus pour Européens, on nous laisse à notre aise. En Chine, point. Il faut souvent rester inconnu, même aux chrétiens. Je ne sais encore rien de bien particulier sur elle. Ce que je sais, c'est que j'ai, pour y parvenir, 40 ou 50 journées de chemin à faire à pied, au milieu de montagnes presque impraticables ; à apprendre à parler une langue difficile et à écrire 50 mille caractères. Je serai bien heureux, si je peux parvenir à en connaître 3 ou 4 mille. Le caractère de ces peuples, lâche et dissimulé, nous donne bien des peines, mais le caractère ferme et ouvert de nos Français est-il plus facile à conduire ?

Nous avons fait bien des pertes depuis deux ans. Mgr. Longer, évêque de Gortyne, âgé de 79 ans, a terminé sa laborieuse carrière, après 56 ans de mission. MM. Journoud, Miallon, Des Chavannes, Suat, Jallon, Bérard nous ont été enlevés coup sur coup. Les deux derniers, envoyés pour planter la foi dans une île proche de Sumatra, nommée Nias, y ont trouvé, le premier une mort prématurée, le second, un glorieux martyr, ce qui cependant ne nous est pas encore confirmé ; du moins il aura été massacré par ces barbares. M. Suat était mon compagnon de voyage, de même âge que moi, nous avons toujours été bien ensemble partout ; puissé-je bientôt le suivre au Ciel, où ses vertus et ses souffrances l'ont conduit. Aucun de ces missionnaires n'avait plus d'un an de mission, cependant il ne faut s'effrayer si quelques-uns meurent jeunes. Outre Mgr de Gortyne, M. Lyat a vécu ici 44 ans. Mgr de Castorie, qui n'est pas le plus ancien, en compte 10. D'ailleurs, mourir jeune lui convient, et, à choisir, j'aimerais mieux le sort de M. Bérard que celui de Mgr de Gortyne, dont cependant je ne voudrais pas me flatter de pouvoir égaler le mérite.

En Chine, l'air est plus froid, moins humide ; on est aussi sûr d'y vivre qu'en France. Si j'avais plus d'expérience, je vous en dirais plus au long ; cependant vous sentez bien que les tribulations ne manquent pas ; il y a des difficultés dans le ministère, mais aussi nous avons plus d'autorité : et il n'y a point entre nous différentes manières de penser sur l'usure, il n'y a point à nous alléguer d'autorité contraire à la nôtre : nous sommes aussi exempts de la maladie du respect humain. Renfermé depuis six mois dans une étroite demeure, en attendant les courriers qui doivent venir de Chine, pour m'introduire en marchandise de contrebande dans ce vaste royaume, je languis dans la solitude, sans maître qui m'instruise dans la langue, et même presque dans l'impossibilité de me distraire dans la lecture, à cause du mauvais état de mes yeux. Je n'ai d'autre consolation, encore bien entravée par la persécution, que celle d'aller, de temps en temps, entendre la messe de mon confrère, avec qui je suis venu célébrer les fêtes de Pâques. Le royaume de Tonquin, qui n'attend que la première moisson pour se soulever contre l'usurpateur Minhurenk et replacer son ancien roi sur le trône, nous donne l'espérance bien fondée de voir enfin la paix assurée ici. Ce roi impie perdra encore la Cochinchine

que l'héritier légitime ¹ réclame les armes à la main. Un persécuteur ne pouvait attendre un autre sort ; ici, comme ailleurs, Dieu console ses fidèles adorateurs en leur mettant sous les yeux la punition de ses ennemis ; jusqu'ici il n'en est pas échappé un. Les infidèles mêmes en sont persuadés, et beaucoup n'attendent qu'une paix assurée pour embrasser le christianisme, dont il n'en est pas un qui ne reconnaisse l'excellence.

Des circonstances compliquées ont empêché que je reçusse la prêtrise, je serai ordonné en Chine. Pour surcroît de douleur, deux missionnaires nouveaux entrent en Chine par une province du Tonquin et se moquent de moi qui suis à me morfondre depuis un an, en attendant des courriers. C'est désespérant ! En arrivant en Chine, je leur couperai leur belle queue pendante jusqu'aux reins, pour me venger de leur audace. J'espère que le mois de décembre mettra fin à ma captivité.

Quant à vous, mes bien chers amis, vous devez avoir enfin votre bonne part des souffrances dans ces temps malheureux. Je ne sais si, au milieu d'une persécution ouverte, nous ne sommes pas plus en sûreté que vous, au milieu des vexations continuelles. Il n'y a que deux jours, le curé de la paroisse où je suis, avait été pris par des gens qui lui devaient 600 fr., il a été délivré par les Mandarins eux-mêmes. Ce curé était aussi connu de ces gens que moi de vous, ils l'avaient visité même plusieurs fois, et cependant les autres qui n'avaient point de preuves extérieures, ont perdu leur peine. M. Borie, qui s'était confié à un traître, a été pareillement sauvé par un riche payen, au moment où la troupe, conduite par ce coquin, venait de s'emparer de lui.

Le choléra-morbus que nous avons appris faire d'épouvantables ravages vous donnera lieu de déployer toute l'ardeur de votre zèle, et de vous rendre dignés imitateurs de St Charles Borromée. La France, dans ces circonstances, a bien besoin d'ouvriers, mais elle abuse des dons du Seigneur, elle repousse ses anges de paix : engagez donc tous ceux que vous pourrez à venir soulager ces pauvres chrétiens qui vous appellent à grands cris ; venez, venez vous-mêmes, après avoir été des Charles Borromée, être des François Xavier. La France en aura toujours assez, tandis qu'ici tout manque ; qu'est-ce que 50 missionnaires pour plus de 500 millions d'infidèles ? *Quid inter tantos !*

Je voudrais vous entretenir davantage, mais le temps et plus encore la rudesse du papier Annamite, dont je me sers, à défaut d'autre, m'en empêchent. Ce papier est fait d'une écorce d'arbre, il n'y en a pas de plus beau. Ordinairement on ne peut écrire que d'un côté, quand il est simple : on en joint deux feuilles pour nous, je ne sais pourquoi il n'est pas coulant.

Je désespère d'avoir les lettres d'Europe avant le départ de celle-ci. Je

1. Lui n'est qu'un bâtard : son père lui avait donné le trône, en attendant l'âge de son petit-fils.

quitte M. Marette qui la fera partir, sitôt que la poste Annamite, qui fait 50 lieues en un mois, lui aura remis les autres. On sera obligé d'envoyer un exprès pour pouvoir arriver avant le départ du navire, si déjà il n'est pas parti. Je vous ajouterai que, si vous voulez m'honorer d'une lettre, il faudrait l'adresser au Supérieur des Missions qui me l'enverra.

Adieu, mes bien chers amis : je ne puis écrire à tous, ainsi je vous charge d'être auprès de mes anciennes connaissances les interprètes de mes sentiments d'amitié. N'oubliez pas surtout MM. les Directeurs du Séminaire, auxquels je présente mes respects.

Je suis en union de prières,

Messieurs et bien chers amis,

Votre tout dévoué et affectionné serviteur,

J.-C. CORNAY, M. ap. de Chine,

où je ne suis pas encore.

Voici mon nom Chinois : MA, *Equus*. — KIA, *Addere*. — DO, *Felicitas*. Charles MA est en Chinois comme *chevalier* en français.

III. — VÉN. ANNA MARIA TAIGI.

1. Les lecteurs des *Analecta* la connaissent de vieille date, car Mgr Chaillot¹ en a longuement parlé dans les tomes VI, VII, XII, XIII, XV. Née à Sienne, le 30 mai 1769, elle fut mariée et servante chez le prince Chigi ; morte à Rome le 9 juin 1837, elle reçut la sépulture dans l'église de S. Chrysogone au Transtévère, parce qu'elle était tertiaire de l'ordre des Trinitaires déchaussés.

Lorsque son tombeau fut ouvert, en 1868, on retrouva le corps intact. J'ai donné, dans la *Correspondance de Rome*, le récit suivant fait par le docteur Pierre Dettori, qui l'a inséré en italien dans la *Vergine*.

J'arrivai un matin à l'église S. Chrysogone, un des premiers. J'eus le bonheur de pouvoir y entrer, quoique avec difficulté. Dans une salle voisine de la sacristie, je vis par terre un cercueil renfermant le cadavre de la vénérable, entouré de Mgr le promoteur de la Foi, des religieux de la maison et de laïques distingués. Comme médecin, c'est-à-dire appartenant à une classe d'hommes dont la première vertu, il faut bien le dire, n'est certes pas la foi, je fus invité, avec un courtois empressement, par divers

1. Le même prélat a publié dans les *Analecta* la liste des vénérables serviteurs de Dieu qui ont vécu au XIX^e siècle et dont la cause est introduite (t. XIII, col. 1136-1139).

religieux, à examiner le corps de la morte, ce à quoi je me prêtai avec zèle. J'observai d'abord l'ensemble du cadavre. Il offrait l'aspect d'une femme de stature petite et était parfaitement intact. On eût dit qu'elle était morte deux ou trois jours auparavant, lorsque, en réalité il y a trente et un ans qu'elle est enterrée. Malgré cela, les traits, légèrement bronzés, seulement par l'action de la lumière et de l'air, sont bien conservés. Elle paraît avoir soixante-dix ans environ; la tête est un peu déprimée d'avant en arrière; le visage est plutôt plein et les cheveux, en très bon état, sont blancs. Dans l'ensemble de cette physionomie, on lit clairement la patience, la résignation, la douceur et la bonté de cœur, et la religion, dont la vénérable fut douée à un haut degré pendant toute sa vie.

Après avoir regardé, je me mis à toucher le corps. La peau de la face est très desséchée et attachée aux os, ce qui fait qu'elle cède peu à la pression du doigt explorateur; mais cela s'explique par le peu de quantité de substance musculaire qui existe dans cette partie du tronc humain, où prédomine le tissu osseux. Cependant, bien que desséchée, la peau n'a éprouvé aucune contraction: elle est encore comme le jour où la morte passa de vie à trépas.

Après la face, j'examinai les bras et les mains. Ces parties sont noires par la raison exposée plus haut. La peau est desséchée comme sur la face, mais beaucoup moins; aussi cède-t-elle à la pression du doigt. Je cherchai ensuite à essayer avec précaution la flexion de l'humerus sur l'épaule et celle de l'avant-bras sur le bras: celle-ci est moins libre que la première. Celle du métacarpe sur le carpe est presque nulle. Au reste, ces différentes flexions sont bien loin d'être comme dans l'état physiologique de la vie de l'individu; mais il faut avouer qu'il y a dans l'ensemble de ces deux parties des phénomènes extraordinaires que la science, humainement parlant, est impuissante à expliquer.

Jusqu'à l'examen de ces deux seules parties, mon étonnement n'atteignit pas, je dois le dire, le degré auquel s'attendaient les spectateurs. Le notaire, qui était présent, et l'excellent P. Candide de l'Esprit-Saint, qui me combla de toutes les attentions imaginables, ce dont je crois devoir le remercier publiquement, s'étant aperçus de ce que j'appellerais presque mon indifférence, me prièrent tous deux de porter mes recherches sur les articulations inférieures. Je considérai d'abord les pieds et les jambes, que je trouvai intacts, comme j'avais trouvé le reste du corps, mais en même temps j'y découvris des phénomènes que ni les articulations supérieures ni la face ne m'avaient présentées. Les jambes laissaient suinter de leurs faces intérieures une humeur lymphatique, quelque peu visqueuse, claire et d'une odeur particulière. Ce liquide avait mouillé les bas sur les faces intérieures. Les jambes cédaient à la pression du doigt et les muscles avaient encore une consistance vraiment merveilleuse, si l'on considère que mes investigations avaient lieu trente ans et plus après la mort de la vénérable. Mais ce qui me remplit d'étonnement ce fut l'examen

du ventre. La peau de la face antérieure était d'une couleur rouge foncée et très grossie. Les muscles situés au-dessous jouissaient d'une élasticité merveilleuse, moyennant laquelle, cédant à la pression du doigt, ils reprenaient, quand cette pression cessait, leur état primitif, sans conserver la moindre dépression, ce qui prouve que les parties intérieures qui y correspondent ne sont pas en état de putréfaction, mais dans un état vraiment normal. La face postérieure du ventre présente une peau encore blanche, comme dans l'état naturel, flasque et crispée, mais molle et dégageant une humeur visqueuse qui n'a rien de fétide.

Voilà ce que j'ai vu et ce que je rapporte, par amour de la vérité.

2. Les gravures qui la représentent sont au nombre de trois. J'en déduis les attributs suivants : *Age* : Elle a dépassé l'âge mûr et approche de la vieillesse. — *Chapelet* : Elle le récite dévotement ou l'a posé sur sa table de travail ; il est terminé par une médaille, à la façon romaine. — *Costume* : Il est simple et modeste, bonnet, mouchoir sur les épaules, manteau remontant sur la tête, robe, tablier. — *Mains en croix* sur la poitrine, dans l'attitude de la prière. — *Scapulaire*, au cou, marqué de la croix bleue et rouge des Trinitaires. — *Soleil* brillant, couronné d'épines, dans lequel elle lit les événements présents et à venir¹. — *Table à ouvrage*, avec boîte à fil et ciseaux. — *Tertiaire de la Sainte-Trinité*, elle porte à son voile la croix de l'ordre, sur l'épaule gauche. — *Travail manuel*, elle coud du linge avec une aiguille.

3. La prière suivante lui fut dictée surnaturellement par la Ste Vierge, à sa demande :

Prosternée à vos saints pieds, grande Reine du ciel, je vous vénère avec le plus profond respect et confesse que vous êtes fille du Père divin, mère du Verbe divin, épouse du S. Esprit. Vous êtes la trésorière et la distributrice de ses miséricordes. Votre cœur très pur, rempli de charité, de douceur et de tendresse pour les pécheurs, est la cause pour laquelle je vous appelle *Mère de la divine pitié*. C'est pourquoi je me présente à vous avec grande confiance, ma Mère bien aimante ; je suis dans l'affliction et l'angoisse et vous prie de me faire goûter la vérité de votre amour en m'accordant la grâce que je vous demande, si elle est conforme à la volonté divine et bonne pour mon âme. Je vous en supplie, arrêtez vos yeux très purs sur moi-même et particulièrement sur tous ceux qui se sont recommandés à mes prières. Voyez la terrible guerre que le démon, le monde et la chair font à nos âmes et combien de ces âmes périssent.

1. *Anal.*, VI, 1946, 1959, 1966.

Souvenez-vous, ô tendre mère, que nous sommes tous vos enfants, achetés par le précieux sang de votre unique fils. Daignez prier avec la plus grande ardeur la Ste Trinité de m'accorder la grâce de toujours vaincre le démon, le monde et toutes mes mauvaises passions ; cette grâce, avec laquelle les justes se sanctifient davantage, les pécheurs se convertissent, les hérésies sont détruites, les infidèles éclairés, les juifs ramenés.

Demandez, ô Mère très aimante, cette grâce par l'infinie bonté du Très Haut, par les mérites de votre très saint fils, par le lait que vous lui avez donné, par le dévouement avec lequel vous l'avez servi, par les larmes que vous avez versées, par la douleur que vous avez éprouvée dans sa très Sainte Passion. Obtenez-moïce grand don que le monde entier forme un seul peuple et une seule Église, qui rende gloire, honneur et remerciement à la Ste Trinité et à vous qui êtes la médiatrice. Que cette grâce me soit accordée par la puissance du Père, la sagesse du Fils et la vertu du S. Esprit. Ainsi soit-il.

Mère, voyez le danger extrême de vos enfants. Mère, qui pouvez tout, ayez pitié de nous.

Virgo potens, ora pro nobis. Ave Maria, trois fois.

Père éternel, augmentez toujours davantage dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie, votre fille.

Fils éternel, augmentez toujours davantage dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie, votre mère.

Esprit éternel, augmentez toujours davantage dans le cœur des fidèles la dévotion à Marie, votre épouse.

Gloria Patri, etc.

Pie VII accorda, par rescrit du 6 mars 1809, une indulgence de cent jours chaque fois qu'on récite cette prière et une indulgence plénière, une fois le mois, si on l'a dite chaque jour pendant un mois¹.

1. *Anal.*, VI, 1951.

LA BÉATIFICATION ¹

Comme la béatification du Vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort ² est imminente et que sa cause intéresse le diocèse de Poitiers, nous croyons opportun de parler ici, au point de vue du droit et de la liturgie, de cet acte pontifical.

I

La béatification est l'acte par lequel le Souverain Pontife décerne à un serviteur de Dieu, déjà déclaré *Vénérable*, le titre de *Bienheureux* et les honneurs d'un *culte public déterminé*.

L'église répartit les serviteurs de Dieu qu'elle veut récompenser en trois catégories : les *Vénérables*, les *Bienheureux* et les *Saints*. Les bienheureux sont donc dans la seconde catégorie, c'est-à-dire au second degré hiérarchique.

Il y a entre la béatification et la canonisation, comme entre un Bienheureux et un Saint, plusieurs différences essentielles. La béatification est une préparation à la canonisation ou, si l'on veut, une canonisation imparfaite.

Dans la béatification, le Pape déclare que tel serviteur de Dieu a mené une vie sainte, qu'il a opéré des miracles après sa mort, qu'il jouit de la béatitude céleste, et il permet aux fidèles de lui rendre un culte religieux, dans certaines limites déterminées; dans la cano-

1. Dans *l'Année liturgique à Rome*, 5^e édit., 1870, pp. 196-199; *la Semaine du Clergé*, 1880, n^o 11; *la Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1887, pp. 766-769, 784.

2. Voir dans les *Analecta*, t. I, col. 737-960, l'article intitulé: *Ouvrages spirituelles du vén. serv. de Dieu Louis-Marie Grignon de Montfort*. — En France, où on ne parle pas trop le langage ecclésiastique, on entend souvent dire : *le Bienheureux de Montfort*, oubliant le nom de baptême, qui seul est essentiel. Le plus étrange, c'est que, dans les pièces officielles, on trouve : « Beatus pater de Montfort, » « Montfort, » « le B. Père de Montfort » (*Anal. eccl.*, 1893, pp. 258, 259, 260).

nisation, le Pape intervient solennellement et prononce définitivement *ex cathedra* sur l'état du serviteur de Dieu.

Le culte décerné au Bienheureux est restreint à une province, à un diocèse, à un ordre religieux ou même à une ville, à moins que le Pape ne l'étende à d'autres lieux par un indult apostolique; le culte décerné au Saint oblige le monde catholique tout entier par l'insertion au Martyrologe.

Le Pape s'exprime en ces termes dans le bref de béatification : *Tenore presentium indulgemus ut idem servus Dei Beati nomine nuncupetur* ; dans la bulle de canonisation, il déclare que le nom du serviteur de Dieu est inscrit au *canon* des Saints, *in catalogo Sanctorum*. La béatification se fait donc par Bref, qui est la forme moins solennelle, et la canonisation par Bulle.

Deux miracles sont requis pour la béatification, deux autres sont nécessaires pour la canonisation.

La canonisation est faite directement par le Pape, qui préside à la procession solennelle et officie pontificalement. La béatification ne comporte pas cette solennité, mais simplement une messe épiscopale. Pour cette dernière, la décoration intérieure est limitée au chœur, tandis que pour la canonisation elle s'étend à la basilique tout entière.

Les frais sont beaucoup moindres pour la béatification que pour la canonisation.

Telles sont les différences principales. Il en existe encore d'autres relatives à la vénération des reliques, à l'invocation, à la célébration de l'office et à la fête.

II

On distingue deux sortes de béatifications : la *formelle* et l'*équipollente*.

Equipollente veut dire équivalente, parce que ses effets sont identiques à ceux de la béatification formelle. Urbain VIII prescrivit, par décrets en date de 1625 et de 1634, de ne confirmer le culte que s'il est établi que la vénération ou le culte remonte à un temps immémorial, c'est-à-dire au moins à un siècle, est prouvé par les écrits des Pères et d'hommes vénérables, et encore qu'il a été toléré pen-

dant un temps considérable, à la pleine connaissance du Saint-Siège et de l'Ordinaire. Lors donc que l'on demande au Saint-Siège la confirmation du culte rendu à tel personnage, la S. Congrégation des Rites examine s'il est permis d'appliquer à la cause le bénéfice des exceptions d'Urbain VIII : *An constet de casu excepto in decretis Urbani VIII ?* Dans la béatification *équipollente*, l'Ordinaire du lieu fait constater que, de temps immémorial, un serviteur de Dieu a été honoré d'un culte public dans son diocèse et qu'il reste encore des vestiges de ce culte. Puis la Sacrée Congrégation approuve les instances de l'Ordinaire, et le Souverain Pontife prononce que, vu la sainteté et les miracles du saint personnage dont il s'agit, et le culte immémorial et permanent dont il a été l'objet, on peut lui rendre les honneurs que l'Église accorde à ceux qu'elle déclare *Bienheureux*.

Voici quelle est à peu près la manière de procéder dans ce mode de béatification :

La première pièce nécessaire est une lettre postulatoire adressée au Souverain Pontife par l'Ordinaire de l'endroit, avec l'adhésion, s'il y a lieu, d'autres évêques, prélats et personnages importants.

Ensuite, d'après Benoît XIV, l'Ordinaire a à dresser deux procès-verbaux, l'un *de fama sanctitatis et miraculorum*, et l'autre *de cultu*. Mais, depuis ce savant Pape, la marche qu'il avait indiquée a subi des modifications qui la simplifient. Aujourd'hui, toute l'instruction de l'affaire se borne : 1^o à un mémoire d'un avocat près la Sacrée Congrégation, avec les documents à l'appui ; 2^o aux objections du promoteur de la foi, et 3^o à la réponse de l'avocat à ces objections.

Si l'on donne comme preuves des extraits de manuscrits, ils doivent être munis d'une attestation authentique de conformité aux originaux. La même formalité peut être exigée pour les extraits d'ouvrages imprimés qui ne sont pas généralement connus.

Pour le culte immémorial, deux choses sont à établir : 1^o son *antiquité*, antérieure de cent ans au moins aux décrets d'Urbain VIII, et 2^o sa *continuité* jusqu'à nos jours. Il faut indiquer d'une manière aussi précise que possible la date de chacun des monuments allégués et les citer suivant l'ordre chronologique. Ceci est très important, surtout pour les monuments liturgiques, tels que les *antiennes*, les *oraisons*, les *leçons*, etc.

Les images représentant le serviteur de Dieu doivent être exami-

nées avec soin par des hommes de l'art et des archéologues, qui puissent attester d'une manière certaine qu'elles représentent vraiment le personnage dont il est question, et assigner autant que possible l'époque où ces images ont été faites.

On est obligé d'avoir à Rome un postulateur de la cause, pour qu'il en presse l'instruction et qu'il s'occupe de compléter le dossier. Il n'est pas nécessaire de lui donner une procuration dans toutes les formes usitées pour les autres causes de béatification ; il n'a d'abord besoin que d'une simple lettre de l'évêque qui prend l'affaire en main.

Le maximum des frais d'une béatification équipollente s'élève à 1,500 francs.

Par suite du jugement du Souverain Pontife dans une béatification équipollente, on obtient la faculté de donner à un serviteur de Dieu le titre de *Bienheureux*, de placer dans le lieu saint son image ornée des rayons de la gloire, d'offrir ses reliques à la vénération des fidèles et d'élever des autels ou des églises sous son vocable ; mais on ne peut aller au delà de ces privilèges. Or, souvent la piété des solliciteurs ne se contente pas de cette première grâce, quelque insigne qu'elle soit. On désire pouvoir encore célébrer la fête du Bienheureux avec la Messe et l'Office qui lui conviennent, au moins avec des oraisons et des leçons propres. Cette seconde faveur, qui est comme indispensable pour établir ou maintenir la dévotion envers le bienheureux, fait l'objet d'une pièce à part, que l'on pourrait intituler *postulata*. Les divers motifs à faire valoir pour cela se trouvent dans le *Traité de la Canonisation des Saints* de Benoît XIV, livre IV, § 1 et 2.

III

La procédure des causes de béatification est réservée à la Sacrée Congrégation des Rites. L'Ordinaire commence les informations juridiques sur la vie, la réputation de sainteté, les vertus du serviteur de Dieu, ainsi que sur les miracles opérés par son intercession pendant sa vie ou après sa mort. Par *Ordinaire*, l'on entend l'évêque du diocèse où il est décédé et inhumé. Ce n'est qu'après un laps de dix ans, à dater du commencement de l'instruction, que les consultants

interviennent, donnent leur vote et que la revision des pièces se fait. Le promoteur de la foi présente ses *animadversions*, et le défenseur de la cause sa réponse à celles-ci. Alors, sur la demande du postulateur de la cause, le doute est exprimé par le cardinal ponent si la cause doit être introduite : *An sit signanda commissio introductionis causæ*. La S. C. soumet son vote au Pape, qui signe, s'il le juge opportun, le décret d'introduction. On a coutume de donner au serviteur de Dieu, à partir de ce moment, le titre de *Vénérable*. La Congrégation examine ensuite, toujours contradictoirement et d'après un dossier en bonne forme, s'il y a réputation de vertu et de sainteté, en général si les vertus ont été portées à un degré héroïque, et enfin si les miracles sont admissibles. Cette discussion peut se prolonger pendant un temps illimité. Enfin, lorsque tous les doutes sont écartés et toutes les objections réfutées, la Congrégation résume la procédure, dans une dernière séance tenue en présence du Pape, et le Saint-Père rend, s'il y a lieu, un décret portant qu'on peut procéder en toute sûreté à la béatification, *tuto procedi posse ad beatificationem*. Ce décret, comme ceux qui l'ont précédé depuis l'introduction de la cause, est promulgué solennellement en présence du Pape, assis sur son trône, et des dignitaires de la cour et de la Sacrée Congrégation des Rites.

IV

Alexandre VII ordonna de célébrer désormais les béatifications à Saint-Pierre, et tous ses successeurs, sauf Benoît XIII et Clément XII, se sont conformés à cette disposition, confirmée par Benoît XIV, dans sa bulle *Ad sepulcra Apostolorum*, en date du 23 novembre 1741 ¹.

Voici l'ordre des cérémonies observées pour une béatification : A la façade de la basilique de Saint-Pierre est suspendue une grande bannière en toile peinte, représentant le Bienheureux dans la gloire. La porte d'entrée est surmontée d'une inscription latine, convoquant les fidèles à cette fête. Au-dessus des portes latérales, on voit deux

1. Depuis l'invasion piémontaise, la cérémonie a lieu dans la partie supérieure du portique de la basilique Vaticane, vaste salle transformée désormais en chapelle, parce qu'elle est plus grande que la chapelle Sixtine.

tableaux, exprimant deux traits de sa vie. L'abside, c'est-à-dire toute la partie comprise entre l'autel papal et l'autel de la chaire, est entièrement couverte de draperies rouges et blanches, et ornée d'un nombre considérable de cierges de cire. Les deux principaux miracles invoqués dans la cause sont peints sur toile et appendus de chaque côté dans les arcades qui mettent en communication avec les chapelles latérales. Enfin l'image du Bienheureux reparaît, dans la gloire, au milieu de la décoration pompeuse occupée d'ordinaire par l'Esprit-Saint, au-dessus de la chaire du prince des apôtres.

A 10 heures, les cardinaux de la Congrégation des Rites prennent place dans le chœur, du côté de l'évangile ; ils ont la soutane rouge, le rochet et la *cappa* de soie violette. Ils sont accompagnés des consultants de la même Congrégation, prélats et religieux, dans leurs costumes respectifs. Le cardinal-archiprêtre de la basilique, entouré des chanoines de Saint-Pierre, se tient du côté de l'épître. Leurs bancs sont recouverts de tapis. A la partie antérieure du chœur sont réservées des places aux personnes qui ont obtenu des billets d'entrée, car l'enceinte est complètement fermée. Le secrétaire de la Congrégation des Rites et le postulateur de la cause se présentent devant le cardinal-préfet. Le postulateur lui adresse un discours latin, dans lequel il résume l'éloge du Vénérable et demande la publication solennelle du bref de béatification, qu'il lui remet.

Il va ensuite solliciter la même faveur du cardinal-archiprêtre. Le bref est lu, du haut d'une chaire improvisée, placée du côté de l'épître, par un psalter de la basilique, en soutane violette et *cotta*. Le notaire de la Congrégation dresse acte de la promulgation. Aussitôt, le *Te Deum* est entonné, les cloches sonnent à toute volée, le canon est tiré au château Saint-Ange, on fait tomber le voile qui couvrait l'image du Bienheureux à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique, et enfin on expose sa relique à l'autel de la chaire de Saint-Pierre, où se chante la messe par un évêque, chanoine du chapitre, qui encense préalablement trois fois l'image du Bienheureux. La messe est celle qui convient au Bienheureux : elle est prise au commun, mais a une oraison propre. La musique est exécutée par les chantres de la chapelle Julie, groupés en deux chœurs et en face l'un de l'autre, dans les tribunes des deux orgues. Le soir, deux heures avant l'*Ave Maria* ou *Angelus*, le Pape descend de son palais à la

basilique Vaticane où il est reçu par le chapitre. Il est suivi du Sacré Collège, accompagné de sa maison et escorté par la garde noble. Après avoir fait une courte prière devant la relique du Bienheureux, il reçoit les dons d'usage, qui consistent en un grand tableau, une biographie reliée aux armes et une relique du Bienheureux, ainsi qu'un bouquet de fleurs artificielles. Sa Sainteté s'étant retirée, les vêpres sont chantées solennellement en musique par le chapitre.

Depuis quelque temps, la bénédiction du S. Sacrement suit la visite du pape, qui s'agenouille au *salistorium* et encense au *Tantum ergo* ; la bénédiction est donnée par un évêque.

Aux fonctions du matin et du soir, on distribue, aux personnes admises dans l'enceinte réservée et quelquefois aux fidèles répandus dans les nefs, des livrets contenant la vie du Bienheureux et des images le représentant.

On célèbre, quelque temps après, un *triduo* ¹ dans une église de la ville, ordinairement à l'église nationale du Bienheureux ou à l'église de l'ordre, s'il est religieux, et le Pape s'y transporte pour le vénérer de nouveau.

V

La Congrégation des Rites a rendu sur le culte des Bienheureux un décret général et plusieurs décrets particuliers. Voici comment se formulent ces décrets, qui ont une grande importance dans la pratique :

Le Bienheureux ne doit pas être représenté avec le nimbe, qui ne convient qu'aux Saints, mais seulement avec un rayonnement lumineux autour de la tête ².

Son image ne peut être exposée dans une église.

Pour cela il faudrait un indult apostolique, et, dans ce cas, il est interdit de la placer sur un autel : on ne peut que l'appliquer à une muraille.

1. Voir sur le rit de ce triduo les *Ephemerides liturgicæ*, 1892, pp. 86 et suiv. Il consiste en messe, vêpres et panégyrique.

2. Que de fois il est porté atteinte à cette règle si sage ! Je citerai entre autres ce que j'ai constaté relativement à la bienheureuse Marguerite Alacoque et au bienheureux Louis de Montfort.

Lorsque l'on a obtenu par indult de pouvoir célébrer la messe d'un Bienheureux, il est permis d'exposer son image sur un autel et d'y suspendre des ex-voto.

Il est interdit de frapper des médailles à l'effigie d'un Bienheureux. Par là même ces médailles ne sont susceptibles ni de bénédiction ni d'indulgences.

Il faut un indult pour être autorisé à dédier un autel à un Bienheureux ; mais cette concession n'emporte pas de soi la concession de l'office et de la messe.

La permission du culte doit s'entendre strictement, et la récitation de l'office n'y est pas comprise.

La concession faite à un lieu ne doit pas être étendue à un autre. On ne peut célébrer la fête sans un indult spécial.

La messe ne peut être célébrée que par ceux en faveur de qui l'indult a été donné.

Le nom du Bienheureux ne doit pas se mettre dans le calendrier.

Il est défendu d'invoquer le Bienheureux dans les prières publiques.

Ses reliques ne seront jamais portées en procession. On n'est autorisé à les exposer qu'autant qu'on a obtenu un indult spécial pour l'office et la messe.

Les évêques réguliers qui jouissent des privilèges de leur ordre, ne peuvent célébrer la messe et réciter l'office d'un Bienheureux appartenant à ce même ordre, pas plus qu'ils ne peuvent lui ériger un autel dans leur propre cathédrale.

Un Bienheureux ne peut sans indult devenir titulaire d'une église. En cas d'infraction à cette règle, il serait urgent de le remplacer par un Saint canonisé.

Un indult est indispensable pour ériger un Bienheureux en patron de lieu ; mais s'il était accordé, l'office serait double de première classe et il faudrait dire le *Credo* à la messe.

Ces règles sont certaines et absolues.

VI

Voici quelques notes relatives aux bienheureux qu'a proclamés Pie IX et dont j'ai vu la solennité première ; quelques-uns ont été ultérieurement élevés à la dignité de saints.

1. B. BENOÎT D'URBIN, *capucin*, mort le 30 avril 1625, béatifié en 1867. (*Œuvres*, t. II, p. 68.)

Ses attributs sont : le *costume de son ordre* : tunique et manteau bruns, corde aux reins, chapelet de bois au côté, sandales aux pieds, barbe au menton ; le *lis* de la chasteté ¹ ; la *discipline*, instrument et emblème de pénitence ² ; le *livre*, à cause de ses études théologiques et de son zèle pour la prédication ³ ; le *crucifix*, -sujet de ses méditations⁴ ; la *tête de mort*, qui lui rappelait ses fins dernières et le néant des choses d'ici bas qu'il avait sacrifiées pour se donner à Dieu. Il était issu de l'illustre famille Passionei, ce qui lui eût valu dans le monde richesses, titres, honneurs, considération et renom ⁵.

2. B^e GERMAINE COUSIN, bergère de Pibrac, près Toulouse, morte en 1601, à l'âge de 22 ans. Pie IX l'a successivement béatifiée le 7 mai 1854, puis canonisée en 1867. (*Œuvres*, t. II, p. 68.)

D'après les tableaux de ces deux fêtes, je lui compte neuf attributs : *Ame* : à sa mort, son frère et un prêtre la voient monter au ciel. — *Anges*, qui accompagnent son âme. — *Couronne de roses*, par allusion au fait suivant. — *Costume modeste*, consistant en un jupon, un tablier, un corsage et un voile sur la tête. — *Petite croix* au cou, en signe de dévotion. — *Houlette*, à cause de sa vie pastorale. — *Lis*, parce qu'elle garda la virginité. — *Mains jointes*, dans l'attitude de la prière. — *Roses dans son tablier*, parce que sa marâtre, l'ayant poursuivi pour l'empêcher de distribuer aux pauvres le pain qu'elle avait emporté, ne trouva que des roses dans son tablier replié ⁶.

1. « Son corps, pour avoir conservé la chasteté, ne répandit après sa mort aucune infection, mais une odeur de lys et de violettes si suave et si pénétrante qu'elle invitait tout le monde à vouloir la sentir. » (*Vita*, p. 240.)

2. « Outre les disciplines accoutumées de l'ordre, il n'oubliait pas chaque jour de se flageller rudement pendant une demi-heure. » (*Vita*, p. 103.)

3. « Vicos cepit pagosque peragrarè, humillima quoque oppida et castella adire ut rusticanis illa ex infima plebe hominibus divini verbi pabulum imperitret. » (*Bref de béatificat.*)

4. « Les religieux le trouvaient souvent agenouillé devant un crucifix ou debout et en prière. » (*Vita*, p. 133.)

5. P. EUSEBIO DE MONTE SANTO. *Vita del B. Benedetto sacerdote, predicatore del l'ordine dei cappucini*; Rome, 1867, in-8 de XXII-344 pag.

6. P. Giuseppe Boerio, S. J., *Breve istoria della vita e dei miracoli della beata Germana Cousin, vergine secolare e pastorella di Pibrac*; Rome, Bertinelli, 1854, in-8 de 78 pag.

3. B. JEAN BERCHMANS, de la Compagnie de Jésus. (*Œuvres*, t. II, p. 67.) Il a été canonisé par Léon XIII, en 1888. Son corps repose à St-Ignace sous son autel. (*Œuvres*, t. VII, p. 264.)

Il est vêtu de la *soutane* et de la *cotta*, prie devant un *crucifix* et médite sur la mort devant un *crâne* (Tableau, à S. Eusèbe).

On lisait dans la *Graphologie* du 1^{er} novembre 1877, pp. 159-165, une étude très intéressante de M. Michon sur « l'écriture du bienheureux Berchmans, de la Société de Jésus ». Elle débute ainsi :

Parmi de nombreux autographes que je dois à l'obligeance de l'un des amis les plus distingués de la graphologie, M^{sr} Barbier de Montault, il y en a un qui est fort curieux, c'est celui du P. Berchmans, de la Société de Jésus. Il a cette particularité, peut-être unique entre tous les autographes, que la signature a été tracée avec le propre sang du scripteur, placée au-dessus du chiffre des jésuites, IHS, également écrit avec le sang de Berchmans... Voici le texte latin :

« Ego Joannes Berchmans, indignissimus Societatis Jesu filius, protector tibi et filio tuo, quem hic in Augustissimo Eucharistiæ Sacramento præsentem credo et confiteor, me semper et in perpetuum (ni aliter Ecclesia) Immaculatæ Conceptionis tuæ assertorem et propugnatorem fore. In cujus fide proprio sanguine subscripsi et Societatis Jesu sigillo insignivi. A. 1620. — Joannes Berchmans.

« ... Credo et confiteor coram toto mundo quidquid Sancta Catholica et Apostolica, Romana credit et confitetur Ecclesia. Joannes Berchmans .»

4. B. JEAN DE BRITTO, jésuite, décapité le 4 février 1693. (*Œuvres*, II, p. 67.)

La gravure qui précède sa vie, écrite par le P. Boero (Rome, 1853)¹, le représente *barbu*, avec la *soutane* et le *chapelet* pendu à la *ceinture*, *priant*, mains jointes, devant un *crucifix*, appuyé sur un *livre* et recevant le coup de la mort du *sabre* de son *bourreau*; au ciel, des anges lui apportent, en récompense de son martyre, une *palme* et une *couronne de laurier*.

5. B. JEAN GRANDE, de l'ordre de S. Jean de Dieu, mort le 3 juin 1600, béatifié le 13 novembre 1853. (*Œuvres*, t. II, p. 67.)

Il porte le costume noir de son ordre, tunique et scapulaire à capuchon, et assiste les pestiférés de Milan; au haut de la gravure sont les armes des *Benefratelli*: une grenade entr'ouverte, surmontée

1. *Compendio della vita del beato Giovanni de Britto, martire della compagnia di Gesu*, in-8 de 48 pag.

d'une croix ¹. Sur une autre gravure, il est éclairé par la lumière céleste et joint les mains pour prier.

6. B. JEAN-BAPTISTE DE ROSSI ², canonisé par Léon XIII, en 1881. Né en 1698, il mourut à l'âge de 66 ans, le 23 mai 1764, et a publié quelques opuscules spirituels (*Œuvres*, t. II, p. 67). Ses attributs sont un *crucifix*, un *livre* et la *cappa* canoniale retroussée ³.

Il fut chanoine, à Rome, de la basilique de Sainte-Marie *in Cosmedin*. C'est là qu'il assista à l'office et célébra souvent le saint sacrifice; les deux chœurs, avec leurs autels respectifs, sont encore les mêmes que de son temps. On visite, dans la maison canoniale attenante à la basilique, les chambres qu'il habita pendant neuf ans et où il mourut. (*Œuvres*, t. VII, p. 269.) On y conserve, exposés le long des murs ou renfermés dans des vitrines, les objets suivants, qui furent à son usage personnel : sa porte, son confessionnal, son prie-dieu, son bâton, son mouchoir, sa barrette, de ses cheveux, ses boucles de souliers en fer, une paire de souliers, le mouchoir qu'il eut pendant sa dernière maladie, une culotte noire, un bureau pour écrire, un mouchoir rayé de blanc, le crucifix devant lequel il pria, une brosse, quelques lignes écrites de sa main, une manche de chemise, un rochet moins les manches, des morceaux de soutane, de la dentelle d'une *cotta*, d'un bonnet de nuit, d'une ceinture noire, d'une culotte, d'un habit ouaté, d'une couverture de lit, d'une *cappa* violette, d'un rochet, de ses bretelles et deux linges imbibés de son sang.

Le corps du bienheureux repose sous l'autel du transept droit, dans l'église de la Trinité des Pèlerins (*Œuvres*, t. VII, p. 278). Il fut affilié à cette archiconfrérie et vint souvent, dans l'hospice qu'elle dessert, visiter, assister et diriger les pauvres pèlerins qui y reçoivent gratuitement l'hospitalité.

Il fit partie de la pieuse union de prêtres attachés à l'hospice de de Sainte-Galle, destiné à donner aux indigents un gîte provisoire

1. *Ristretto della vita del B. Giovanni Grande, detto peccador, religioso professo dell' ordine di S. Giovanni di Dio*; Rome, Bertinelli, 1853, in-8 de 88 pag.

2. *Vita del servo di Dio D. Gio. Baptista de Rossi, da Voltaggio, diocesi di Genova, canonico della insigne basilica di S. Maria in Cosmedin, scritta dal sacerdote D. Giovanni Maria Tojetti, beneficiato della basilica di S. Pietro in Vaticano*. — Roma, 1778, in-4 de 320 pag.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 455.

pour la nuit. Dans la sacristie de cette église, on conserve précieusement le tableau de la Vierge, peint sur toile, qu'il portait dans ses missions ¹.

7. B. JEAN SARCANDER, prêtre et curé, martyrisé en 1620 et béatifié en 1859. (*Œuvres*, t. II, p. 675.) Il est représenté en *soutane, manteau et ceinture*, avec *col rabattu, barbu, assis* devant une *table* de travail, où sont un *crucifix* et un *livre* de l'évangile ouvert à cet endroit : *Pastor bonus animam suam dat pro ovibus. Non sunt passiones*. Cette gravure, accompagnée de la *couronne* et des *palmes* du martyr, est placée en tête de sa vie ².

8. B. JEAN LEONARDI, fondateur des Clercs de la Mère de Dieu, né en 1543 et mort à Rome, en 1609; il a été béatifié le 10 novembre 1861.

Par décret de la S. C. des Rites, du 19 décembre 1893, son éloge a été exceptionnellement inscrit au Martyrologe, car cet honneur n'est dû qu'aux saints. (*Ephem. lit.*, 1894, pp. 75-80.)

Son *costume* est celui de l'ordre, *soutane et manteau noirs, chapelet* pendant à la ceinture. Ses attributs sont au nombre de quatre, d'après les gravures de sa béatification : *Monogramme du Nom de Marie*, écrit en grec dans une auréole lumineuse MP ΘΥ, à cause de sa dévotion à la Ste Vierge, qui lui fit adopter ces armoiries et choisir en 1601 l'église de Ste-Marie in Campitelli, près de laquelle est encore la maison-mère; *main sur la poitrine*, indice de foi et de confiance; *lis* de la pureté et *livre* de sa règle : il publia aussi à Rome, en 1591, l'*Instruction de la famille chrétienne*, destiné spécialement aux pères et mères ³.

9. B^e MARIANNE DE JÉSUS DE PARÉDÈS, morte à Quito, le 26 mai 1645, béatifiée le 20 novembre 1853. Elle a pour attributs : une *robe* noire, avec un *manteau* de même couleur qui remonte sur sa tête; un *chapelet*, pendu à sa ceinture; un *crucifix*, devant lequel elle prie, les *yeux* levés au ciel ou baissés humblement; un *lis* fleuri dans la main, car elle avait été surnommée le *lis* de Quito; une *couronne d'épines* et un *fouet* plombé, pour exprimer les mortifica-

1. Dans *le Monde* du 8 décembre 1881.

2. *Compendio della vita del beato martire Giovanni Sarcander, prete secolare di Skotschau, parroco di Hotteschau, morto dagli eretici in Olmutz nell'anno 1620*; Rome, Morini, 1859, in-8 de 70 pag.

3. *Della vita del beato Giovanni Leonardi* : Rome, 1861, in-8 de 16 pag.

tions de sa vie pénitente. Telles sont les deux gravures de sa béatification ¹.

En 1854, la vénérable archiconfrérie de Notre-Dame-des-Douleurs fit représenter, en statues de cire de grandeur naturelle, dans son cimetière près de Ste-Marie-au-Transtévère et en gravure in-folio, pour être distribuée aux visiteurs, un trait de sa vie : elle applique des branches de rosier au cou d'une jeune fille défunte et lui rend instantanément la vie ; près d'elle, est un vase de *lis* et un *rosier*.

10. B^e MARIE DES ANGES (*Œuvres*, t. II, p. 67). Ses attributs, d'après une photographie, une gravure et un tableau, sont : *costume des carmélites*, parce qu'elle appartient à cet ordre ; une *discipline*, signe de pénitence ; un *livre*, car elle est en prières ; *agenouillée* dans un *oratoire*, où la Vierge lui apparaît avec l'Enfant Jésus.

11. B^e MARIE FRANÇOISE DES CINQ PLAIES (*Œuvres*, t. II, p. 68). Elle a été ultérieurement canonisée par Pie IX. Une gravure franciscaine la caractérise par le *costume de l'ordre* et un *crucifix*.

12. B. PIERRE CANISIUS, jésuite, mort le 21 décembre 1597 et béatifié le 20 novembre 1864. (*Œuvres*, t. II, p. 68.) Sa vie a été écrite à cette dernière date par un jésuite : *Vita del B. Pietro Canisio*, 1864. Il est représenté avec le *costume* noir de l'ordre, *assis* devant une *table*, *écrivant* et entouré de *livres*, car il fut théologien du concile de Trente et publia, entr'autres, un catéchisme très estimé. Voici les *Invocations à N. S. J.-C.*, qu'il a composées et qui peuvent servir de préparation à la sainte Communion :

O Seigneur Jésus, source vivante du salut éternel, je vous prie du fond de mon cœur de venir dans mon âme, comme un charitable médecin, pour la guérir de toutes ses infirmités, vous qui pouvez, savez et voulez la rendre parfaitement saine et pure.

O Jésus, source de l'éternelle clarté, je vous prie du fond de mon cœur de venir à moi dans l'éclat de votre divine lumière, pour dissiper toutes mes ténèbres et illuminer mon âme de vos splendeurs, afin que je puisse vous connaître et me connaître moi-même dans la céleste vérité.

O Jésus, source de la Sagesse divine, je vous prie du fond de mon cœur de venir, comme un maître infiniment sage, à moi ignorant et insensé, afin de m'apprendre à discerner en toutes choses et à accomplir généreusement vos saintes volontés.

1. *Compendio della vita della B. Marianna di Gesu de Paredes e Flores, della il giglio del Quito, vergine secolare Americana* ; Rome, Morini, 1853, in-8, de 64 pages.

O Jésus, source de toute bonté et de toute grâce, je vous prie du fond de mon cœur de venir dans mon âme, pour en extirper le mal et tout ce qui pourrait me porter à vous offenser. Ayez pitié de moi selon la grandeur de votre miséricorde et l'étendue de mes besoins.

O Jésus, source de toute douceur et de toute consolation, je vous prie du fond de mon cœur de venir dans mon âme et de la pénétrer si fortement de votre suavité, que désormais les consolations humaines ne lui offrent que dégoût et amertume.

O Jésus, source de toute sainteté, je vous prie du fond de mon cœur de venir dans mon âme souillée, afin que, par votre vertu toute-puissante, elle soit purifiée et sanctifiée dans la vérité.

O Jésus, source de toute charité, dont nul ne saurait sonder la profondeur, je vous prie de tout mon cœur de venir dans mon âme aride et vide de tout bien, de répandre en elle la plénitude de vos dons, et de combler par votre richesse et votre surabondance infinie tout ce qui manque à mon indigence.

O Jésus, source de la vie éternelle, je vous en prie du fond de mon cœur, accordez-moi la grâce de vous recevoir maintenant dans de si saintes dispositions, que vous soyez pour moi, dès ici-bas, un avant-goût et un gage assuré de la vie céleste et du bonheur qui n'aura point de fin. Ainsi soit-il ¹.

1. *Le bienheureux Pierre Canisius, notice historique et prières* ; Dijon, Bernaudat, 1865, in-32 d'une feuille.

LA CANONISATION

I. — PRÉLIMINAIRES.

Le *Dictionnaire de l'Académie* donne ces deux définitions, qui ne sont pas suffisamment exactes :

« *Canonisation*, cérémonie, déclaration solennelle par laquelle le pape met dans le catalogue des Saints une personne morte en odeur de sainteté. — *Canoniser*, mettre dans le catalogue des Saints, suivant les règles et avec les cérémonies pratiquées par l'Église. »

Dans l'état actuel de la discipline, la canonisation est un acte solennel par lequel le pape, en vertu de son magistère infallible, déclare qu'un bienheureux peut être inscrit au *canon* ou catalogue des Saints et jouir d'un culte public dans l'Église universelle.

Le titre de saint confère de plein droit ces trois privilèges : l'inscription au Martyrologe à un jour fixe, la concession d'un office propre et l'addition du nimbe autour de la tête dans toutes les représentations graphiques.

La déclaration de sainteté se fait en forme solennelle, c'est-à-dire par bulle, signée du pape et des cardinaux.

Le procès canonique est confié à la S. C. des Rites, qui contrôle et approuve deux miracles opérés depuis la béatification. A cet effet, sont tenues deux séances spéciales : la première congrégation, dite *anté-préparatoire*, se tient au palais du cardinal ponent ou rapporteur ; la seconde dite *préparatoire*, au palais du Vatican.

Les autres sessions se font en consistoire et sont présidées par le Souverain Pontife.

S'il y a eu unanimité parmi les votants du Sacré Collège et de l'épiscopat, le pape prescrit des prières publiques et le S. Sacrement est exposé successivement dans les trois grandes basiliques de S. Jean de Latran, de S. Pierre au Vatican et de Ste-Marie-Majeure. Dans la soirée, le pape s'y rend, avec sa cour et les cardinaux et as-

siste à la cérémonie finale, qui consiste dans le chant des litanies des saints et du *Tantum ergo*, suivi de la bénédiction du S. Sacrement.

Le jour de la canonisation est ensuite notifié officiellement et les préparatifs commencent à S.-Pierre, basilique qui a reçu ce privilège de Benoit XIV. L'édifice est entièrement tendu de draperies, avec tableaux en l'honneur du nouveau saint et disposition d'un riche luminaire.

Les frais dépassent d'ordinaire deux cent mille francs. Aussi, par économie, plusieurs postulateurs se réunissent-ils ensemble et la canonisation de plusieurs saints se fait en même temps.

Le jour choisi est une des grandes solennités de l'Église : en 1862, ce fut la Pentecôte et la S.-Pierre, en 1867. La messe est alors de la fête, avec mémoire du saint.

Les ornements, faits exprès pour la circonstance, reviennent à la basilique. Ils sont blancs ou rouges, suivant que le requiert la rubrique et brodés d'or, aux armes du pape et à l'effigie du saint. Ils consistent en une chasuble, une dalmatique et une tunique, une chape et un parement double pour l'autel papal.

Le pontifical du pape comporte, en plus de l'ordinaire, une procession générale de tout le clergé de Rome ¹, la déclaration de sainteté et, à l'offertoire, la présentation des offrandes symboliques ².

1. Un livret est distribué à tous les membres du clergé, qui y lisent deux à deux les prières prescrites. Il a pour titre : « *Laudes, alternatim recitandæ dum a pontifice Sixti in Vaticano sacello ad basilicam principis apostolorum sacra supplicatio solemnè ritu incedit ob canisationem beatorum NN. Indulgentia : Sanctissimus D. N. . . . pie religioseque interessentibus et sequentes hymnos et psalmos recitantibus quinquaginta annos et totidem quadragenas de vera indulgentia in consueta Ecclesie forma concedit.* » Ces prières sont les hymnes *Ave maris stella*, *Quem terra pontus æthera, O gloriosa virginum, Rex gloriose martyrum* et *Christo profusum sanguinem* pour les martyrs, *Iste confessor* et *Jesu corona celsior* pour les confesseurs, celles spéciales pour les vierges et les psaumes VIII, *Domine, Dominus noster* ; XIV, *Domine quis habitabit* ; XXIII, *Domini est terra* ; XXXII, *Exultate justi in Domino* ; XXXIII, *Benedicam Dominum* ; XLV, *Deus noster refugium* ; XCV, *Cantate Domino canticum novum, cantate* ; XCVII, *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit* ; CXVI, *Laudate Dominum*. A l'entrée de la basilique, l'antienne à la Vierge, des complies, suivant le temps (*Anal.*, VI, 1458-1464).

2. *Anal.*, VI, 1490-1504.

II. — CONSISTOIRES.

M^{sr} Chaillot, qui savait si bien toutes les choses romaines, rend compte en ces termes dans les *Analecta* (t. V, col. 1059-1062) des consistoires qui précèdent la canonisation :

Le décret *Tuto procedi posse ad canonisationem* n'est pas le dernier acte de la procédure que les saints doivent parcourir avant que la canonisation leur soit décernée. Il reste encore l'épreuve des consistoires, qui sont de trois sortes : il y a les consistoires secrets, les consistoires publics et les consistoires semi-publics, où les cardinaux et les évêques sont consultés.

Tous les cardinaux qui demeurent à Rome, tous les patriarches, les archevêques et évêques, même titulaires, qui y résident, sont appelés au consistoire pour délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu de procéder à la canonisation. Les évêques orientaux unis, de communion avec le S.-Siège, ne sont pas exclus de ces assemblées. En outre, les évêques qui sont à Rome par occasion sont spécialement invités. Une circulaire appelle les évêques qui se trouvent dans le rayon de cent milles¹ autour de Rome. Les consistoires célébrés pour la canonisation des saints représentent les anciens conciles romains, qui furent fréquents dans les douze premiers siècles.

L'on commence par un consistoire secret, auquel les cardinaux seuls sont admis; on examine s'il faut en venir à la canonisation ou non. Les cardinaux expriment leur avis, l'un après l'autre, par le mot *Placet* ou bien *Non placet*. Afin que les cardinaux qui n'appartiennent pas à la Congrégation des Rites connaissent les causes sur lesquelles on doit délibérer et afin que ceux qui font partie de la même Congrégation aient sous les yeux tout ce qui s'est fait précédemment, le cardinal préfet de la Congrégation des Rites lit dans le consistoire une relation abrégée de la vie, des miracles et des actes de la canonisation. En outre, le secrétaire de la Congrégation des Rites a le soin de rédiger une relation plus longue, qui est imprimée et distribuée aux cardinaux plusieurs jours avant le consistoire. A défaut du secrétaire, le promoteur de la foi rédige la relation dont nous venons de parler, ainsi que Benoît XIV le fit lorsqu'il était promoteur de la foi, pour les quatre saints que canonisa Clément XI.

Les consistoires secrets sont suivis des consistoires publics; nous nous exprimons au pluriel, parce qu'il n'est guère possible que tout soit expédié en une fois, lorsqu'il s'agit de la canonisation de plusieurs saints. Sont invités au consistoire public tous les cardinaux, les évêques, les protonotaires, les auditeurs de Rote, les clercs de la Chambre Apostolique, les votants de la signature de justice, les abrégiateurs, les avocats consistoriaux, le secrétaire de la Congrégation des Rites, le promoteur de la foi,

1. Environ quarante lieues.

le gouverneur de Rome, le vice-camerlingue, les ambassadeurs des princes, les princes du trône, les conservateurs de Rome, les représentants des villes sujettes au domaine temporel du S.-Siège, le maître du saint hospice et autres qu'on a coutume de convoquer. Les cardinaux et les évêques ne votent pas dans les consistoires publics, mais un avocat consistorial fait un discours sur la vie et les miracles du Saint que l'on se propose de canoniser; il expose les demandes des rois, des princes et autres qui imploront la canonisation. Le secrétaire des lettres *ad principes*, répondant au nom du Saint Père, dit que Sa Sainteté exhorte tout le monde à implorer le secours divin par la prière et le jeûne et qu'en outre elle veut, pour une affaire si importante, prendre l'avis des cardinaux et des évêques...

Voici l'édit de convocation : ... « *Præstita obedientia SSmo D. N. ab Emis et Rmis DD. cardinalibus, sacri consistorii advocati seriem vitæ, virtutum et miraculorum... beatorum... referent... Demum R. P. D... apostolicarum litterarum ad principes secretarius, DD. advocatis ingenua provolutis, Sanctitatis Suæ nomine, stans a sinistro solii latere, cappa indutus, respondebit. Ideo intimentur omnes et singuli Emi et Rmi DD. cardinales, ut... ad palatium Vaticanum accedant, consistorio mox inter-futuri, cappis violaceis induti... »*

Le Saint Sacrement est exposé.... et le pape s'y rend, accompagné du Sacré Collège ¹ et des prélats...

Une instruction fut rédigée en 1807 relativement aux consistoires semi-publics.. .

« *Methodus servanda in semi-publicis consistoriis ante proxima indicendæ canonizationis solemnia ex ritu habendis et peculiariter intimandis.*

« In semi-publicis hisce consistoriis de beatis in sanctorum album coaptandis disseretur, nempe de beatis...

« *Opportune autem tam Emi et Rmi cardinales quam Rmi patriarchæ, archiepiscopi et episcopi suffragium laturo,...* particularibus schedulis per cursores transmittendis certiores fient.

« *Emi Dni cardinales cappis violaceis induti erunt.*

« *Rmi patriarchæ, archiepiscopi et episcopi omnes in Urbe præsentés, necnon DD. protonotarii, duo antiquiores Rotæ auditores et Cameræ Apostolicæ procurator fiscalis eas respective deferent cappas quibus in pontificio sacello uti solent.*

« *SSmus D. N... brevi allocutione initium dabit actioni, fratrum suffragia exquirens.*

« *Emi cardinales ac Rmi patriarchæ, archiepiscopi et episcopi, suo proprio servato ordine, paucis verbis suum sensum aperient.*

1. L'avis envoyé aux cardinaux leur recommande de « se trouver dans la sacristie de la basilique en habit cardinalice (rouge), rochet, mantelet et mozette de couleur rouge. Le caudataire aura la soutane violette et le manteau noir ».

« DD. cardinales, dum sententiam prodere incipient, singillatim nudato capite assurgent eamque, capite tecto, prosequentur sedentes.

« Superius recensiti præsules, ferentibus suffragia Eminentissimis Patribus, sedebunt capite aperto, stabunt vero cum Summus Pontifex verba faciet.

« Surgent autem ipsorum singuli, statim ac primus patriarcha sententiam dicturus assurget sicque jugiter permanebunt donec ultimus episcoporum loqui desierit.

« Auditis cunctorum placitis, iterum papa sermocinabitur.

« Mox procurator fiscalis Camere consueta forma, tam in præsentibus quam in subsequentibus semi-publicis consistoriis servanda, immutatis tantum nominibus beatorum, astantes DD. protonotarios rogabit, ut de sententiis, consilio et unanimitate consensu Romanorum DD. S. R. E. cardinalium necnon patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum deque Summi Pontificis oratione ac deliberatione præhabitis super solemnibus canonizatione dictorum Beatorum instrumentum conficiant.

« Tunc eorum decanus sui collegii nomine respondebit: *Conficiemus ac idem protonotariorum decanus ad pontificis familiares conversus qui stant circa solium pontificium, eosdem in testes appellans, dicet: Vobis testibus* sicque consistorium absolvetur.

« Meminerint omnes Emi cardinales alique Rmi suffragatores quod propriam quisque sententiam scriptam atque subscriptam tradere debet in unoquoque ex futuris semi-publicis consistoriis eadem in aula consistoriali habendis R. P. D. secretario Congregationis SS. Rituum, vel ejus loco uni ex apostolicarum ceremoniarum magistris.

« Absentes vero ab hujusmodi semi-publicis consistoriis et in Urbe præsentibus tam cardinales quam Rmi episcopi suffragium unusquisque suum transmittet enunciato S. R. C. secretario. »

... Le pape commence par une allocution qu'il adresse aux cardinaux et aux évêques. De même que dans les conciles généraux, les cardinaux et les évêques expriment simultanément leurs suffrages : ainsi le consistoire semi-public voit d'abord les cardinaux, puis les évêques, dire successivement leur sentiment sur la canonisation de laquelle il s'agit. Les cardinaux et les évêques qui ne peuvent assister au consistoire, pour cause de maladie ou tout autre empêchement, transmettent leurs suffrages au secrétaire de la Congrégation des Rites. Les auditeurs de Rote et les protonotaires ne votent pas ; ceux-ci sont appelés au consistoire, afin qu'ils rédigent les procès-verbaux, *instrumenta*, de la canonisation. Les auditeurs de Rote examinaient autrefois les causes de canonisation, ils assistaient aux consistoires pour répondre aux difficultés qui pouvaient s'élever ; aujourd'hui, leur présence rappelle ce qu'ils faisaient jadis. Faisons observer aussi que les cardinaux préfèrent leur avis, en étant assis et la tête couverte, car ils ne se lèvent et ne se découvrent que lorsqu'ils commencent à parler ; pendant ce temps, les évêques sont assis, la tête couverte ;

ils se lèvent lorsque le pape parle. Dès que le premier des patriarches se lève pour dire son avis, tous les évêques se lèvent et ils demeurent debout jusqu'à ce que le dernier des évêques ait fini.

III. — RIT SPÉCIAL DE LA CANONISATION ¹.

1. *Annnonce de la fête.* — Une salve de quatorze coups de canon, qui consomme cinquante-six livres de poudre, annonce l'aurore de ce beau jour, que l'on chôme à Rome comme fête d'obligation, s'il tombe dans la semaine.

En même temps, les bannières pontificales sont arborées au château S.-Ange, sur les bastions antérieurs. Elles reproduisent, l'une les armoiries du pape régnant, l'autre, celles de l'Etat pontifical, qui sont un *pavillon et deux clefs en sautoir*.

Au signal donné par le canon du château S.-Ange et par la cloche du Capitole, toutes les cloches des églises de Rome sonnent pendant une heure entière.

2. *Préparation du Pape et des cardinaux.* — Les cardinaux, en souliers et soutane rouges, rochet garni de dentelles, mantelet, mozette et chapeau rouges, se rendent au Vatican dans leur carrosse de gala, que suit un second carrosse moins somptueux et un troisième, s'ils sont princes. Les cochers et les valets de pied portent la livrée armoriée aux armes de chaque cardinal.

Ils se réunissent dans la salle royale et y revêtent les ornements sacrés, chacun suivant son ordre d'évêque, de prêtre ou de diacre. Ils entrent ensuite à la Chapelle Sixtine.

Le Pape, accompagné de sa maison, arrive à la salle des parlements. Il porte la soutane blanche, la ceinture à glands d'or, le rochet garni de dentelles et, par-dessus la mozette de soie rouge, l'étole de soie rouge brodée d'or.

Là, après avoir quitté ses vêtements ordinaires, et aidé par deux

1. *Description de la décoration de S.-Pierre et des cérémonies de la canonisation*; Rome, Aureli, 1862, in-32 de 58 pag. — *Les cérémonies du centenaire et de la canonisation, à S.-Pierre*; Rome, impr. de la *Civiltà cattolica*, 1867, in-32 de 61 pag., muni de l'« *Imprimatur* : Fr. Hieronymus Gigli, ord. Præd. S. P. A. Magister; Petrus de Villanova Castellacci, arch. Petrus, vicesg. » (Voir *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 136, n° 90.) L'épigraphie, empruntée à une inscription du Pont Sixte, à Rome, porte : « Ad utilitatem peregrinæ multitudinis venturæ. » — *Le rite de la canonisation*, dans *le Monde*, 1881, n° 184, 286, 287.

cardinaux-diacres assistants, il prend successivement la *falda* ou jupe de soie blanche, le rochet, l'aube, le cordon, l'étole rouge ou blanche, le pluvial de soie rouge ou blanche, lamée et brodée d'or, agrafé sur la poitrine avec un pectoral d'or tout brillant de pierres précieuses et la mitre de drap d'or. Les cardinaux se lèvent à son entrée dans la chapelle, où il prie un instant, puis il s'assied sur la *sedia* garnie de velours rouge galonné et brodé d'or, que soulèvent, au moyen de deux brancards, douze palefreniers du palais apostolique.

3. *Procession.* — La procession sort à six heures de la chapelle Sixtine, descend l'escalier royal, passe la porte de bronze, traverse la place S.-Pierre et entre dans la basilique, après avoir suivi la galerie qui conduit à la statue de Charlemagne et franchi la moitié du portique.

Tous ceux qui y prennent part, au nombre de plus de deux mille, ont à la main un cierge allumé et un livret imprimé qui contient les prières à réciter, deux à deux, pendant le trajet de la chapelle Sixtine à la basilique de S.-Pierre. Ces prières sont des hymnes, à commencer par l'*Ave maris stella*, etc., puis des psaumes, enfin une antienne à la Vierge, qui ne s'entonne qu'à l'entrée de la basilique.

La procession est réglée dans sa marche par les maîtres de cérémonie de la chapelle papale, en soutane et ceinture violettes, rochet et *cotta*.

Elle défile dans cet ordre ¹.

1. Sapeurs. Deux rangs de tambours qui battent aux champs.

2. Deux pelotons d'infanterie.

3. Croix à bannière rouge ou blanche. Les Orphelins, en soutane, ceinture et soprana blanches. Ils sont au nombre de quarante à peu près. Leur maison est contiguë à l'église de Ste-Marie in Aquiro.

4. *Clergé régulier.* — *Ordres mendiants.* — Croix de bois peinte en noir, avec les clous de la passion aux extrémités. Les Religieux du Tiers-ordre de la Pénitence, dont les couvents sont à Ste-Marie des Grâces près la porte Angélique et à sainte Agathe *ai Pantani*. Ils portent des sandales aux pieds, une tunique de laine bruno

1. Voir sur l'ordre de la procession *Analecta*, VI, 1455-1458.

à capuchon, une pélerine de même couleur arrondie sur les épaules et divisée en deux en avant et un cordon bleu avec chapelet pendant au côté. Ils sont environ une trentaine.

5. Croix de bois peinte en noir avec les clous de la Passion. Augustins déchaussés ou petits Augustins. Ils sont habillés ainsi : tunique de drap noir à larges manches, capuchon pointu, courroie de cuir aux reins avec chapelet pendant, sandales aux pieds, cheveux taillés en couronne. On en compte une trentaine. Leur couvent est au Corso, à Jésus et Marie.

6. Croix de bois avec crucifix peint en couleur. Les frères mineurs Capucins. Ils portent la barbe, mais sans moustaches, ont des sandales aux pieds complètement nus, et sont vêtus d'une tunique en laine couleur marron, retenue à la ceinture par une corde nouée à laquelle pend un chapelet, et d'un manteau à capuchon long et pointu, de même étoffe et de même couleur. Leurs cheveux sont taillés en couronne. On en compte plus de cent. Ils occupent à Rome les couvents de la Conception, place Barberini et de St-Laurent-hors-les-Murs. Ils ont aussi un collège pour les missions dans le quartier des Monti et desservent l'archi-hôpital du Saint-Esprit.

7. Croix processionnelle à bannière rouge ou blanche. Les Hiéronymites : tunique brune en mérinos, ceinture de cuir, chapeçon brun à petit capuchon, manteau brun et plissé rejeté en arrière, col blanc, bas noirs, tricorne. Ils sont une vingtaine. Ils occupent les couvents de St-Onuphre et de St-François à Monte-Mario.

8. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge. Minimes : tricorne, tunique noire à grandes manches, cordon noir par-dessus le scapulaire court, noir et à capuchon, bas noirs. Ils sont au nombre de trente. Leurs maisons sont à St-André-delle-Fratte, St-François de Paule ai Monti et la Madone della Luce au Transtévère.

9. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge. Les religieux du Tiers-Ordre de St François. Leur costume se compose du tricorne, d'une tunique de mérinos noir, d'une pélerine noire terminée en pointe par derrière, d'un cordon blanc et de bas noirs. On en compte une vingtaine. Leurs deux couvents sont aux SS.-Côme et Damien à Campo Vaccino et à St-Paul alla Regola.

10. Croix processionnelle avec bannière blanche ou rouge aux armoiries de l'ordre, qui sont une croix et deux bras en sautoir,

l'un nu et l'autre vêtu. Les **Cordeliers** ou mineurs **Conventuels** : tricorne, bas noirs, tunique noire en mérinos, cordon blanc noué auquel pend un chapelet. Ils sont environ quarante et représentent les trois couvents des saints Apôtres, de sainte Dorothée au Trans-tévère et de la Madone de la Santé près le Quirinal.

11. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge à l'effigie de St François. **Franciscains** ou Mineurs **Observantins** : tête rasée en couronne, sandales aux pieds, tunique de bure marron, capuchon pointu par-dessus le manteau brun, corde aux reins avec chapelet pendant. Les frères lais n'ont pas le capuchon. Ils sont au nombre de cent cinquante et représentent les couvents d'Ara-Coeli, de S.-Sébastien-hors-les-Murs, de S. Barthélemy-en-l'île, de S.-Isidore à Capo le case, de St-François à Ripa et de S.-Pierre in Montorio.

12. Croix processionnelle avec bannière blanche ou rouge à l'effigie de S. Augustin. Les **grands Augustins** ou **Augustins** chaussés, nommés encore **Ermites de St-Augustin** : large tonsure, tricorne, bas noirs, tunique noire à grandes manches, ceinture de cuir, chaperon noir taillé en pointe par derrière et portant un capuchon court, collet blanc. On en compte une quarantaine. Ils possèdent trois couvents à S.-Augustin, Ste-Marie-du-Peuple et Ste-Marie in Posterula.

13. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge. **Grands Carmes** ou **Carmes** chaussés. Ils sont environ une vingtaine. Leurs maisons sont à Ste-Marie-Transpontine, S.-Martin-des-Monts, S.-Nicolas-ai-Cesarini. Tunique en mérinos brun, scapulaire brun, ceinture brune, manteau blanc, chaperon blanc terminé en pointe par derrière avec capuchon blanc, formant doublure au capuchon du scapulaire, tricorne, bas noirs.

14. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge, au chiffre de l'ordre, qui est une S et une M enlacées et surmontées d'un lis fleuri. **Servites de Marie** : bas noirs, tricorne, tunique noire, scapulaire noir à chaperon pointu par derrière, capuchon arrondi, manteau noir, collet noir bordé de blanc, chapelet pendu à la ceinture. Il y en a une trentaine. Ils ont deux couvents à Ste-Marie in Via et S.-Marcel.

15. Croix processionnelle à bannière blanche ou rouge. **Domini-**
cains : bas blancs, tunique blanche, avec un scapulaire de même

couleur, manteau noir à chaperon noir taillé en pointe par derrière et terminé par un large capuchon noir doublé du capuchon blanc du scapulaire, ceinture blanche à laquelle pend le rosaire. Les frères se distinguent par le scapulaire noir. On compte plus de quatre-vingt Dominicains, appartenant aux divers couvents de Ste-Marie-sur-Minerve, Ste-Sabine et S.-Clément.

16. *Ordres Monastiques.* — Croix processionnelle, portée entre deux chandeliers. Olivétains. Ils se distinguent par des souliers à boucles, des bas blancs, une tunique et une ceinture blanches, une coule blanche à larges manches et capuchon plissé, barrette noire. Ils occupent le couvent de Ste-Françoise-Romaine et sont au plus huit ou dix.

17. Croix processionnelle, portée entre deux chandeliers. Cisterciens : souliers à boucles, bas blancs, tunique blanche, scapulaire noir avec une ceinture par-dessus, coule noire, barrette noire. On en compte une vingtaine, envoyés par les couvents de S.-Bernard et de Ste-Croix-de-Jérusalem.

18. Croix processionnelle, portée entre deux chandeliers. Camaldules. Leur costume est le même que celui des Olivétains, à cette différence près que leur capuchon est pointu. Ils sont une douzaine, venant des couvents de S.-Grégoire et de S.-Romuald.

19. Croix processionnelle portée entre deux chandeliers. Bénédictins du Mont-Cassin. Leur costume est entièrement noir, bas, tunique, ceinture de cuir, scapulaire, col, coule et barrette. Ils sont précédés de leur séminaire, vêtu de l'habit de l'ordre ; en tout, quarante personnes du monastère de S.-Paul-hors-les-Murs.

20. Croix processionnelle, portée entre deux chandeliers. Chanoines réguliers du S.-Sauveur : souliers à boucles, bas blancs, soutane blanche, rochet et cotta, barrette noire. Ils sont une douzaine et occupent les couvents de S.-Pierre in Vincoli et Ste-Agnès-hors-les-Murs. Ils sont précédés de leur collègue en costume monastique.

21. *Clergé séculier.* — Croix processionnelle, portée entre deux chandeliers. Elèves du Séminaire romain : souliers à boucles, bas noirs, soutane et soprana violettes, cotta, barrette noire. On en compte une soixantaine.

22. Deux chantres en soutane noire, cotta, barrette noire et

pluvial rouge ou blanc uni, avec ces mots *Pro Clero* brodés au bas des orfrois.

23. Curés et Vicaires perpétuels des 54 paroisses de Rome, avec la *cotta* et l'étole blanche ou rouge, la barrette noire en tête.

24. Collégiales : St-Jérôme des Esclavons, Sainte-Anastasia, SS.-Celse et Julien *ai Banchi*, S.-Ange *in Pescheria*, S.-Eustache, Sainte-Marie *in Via lata*, S.-Nicolas *in Carcere*, S.-Marc, Sainte-Marie-des-Martyrs. Les chanoines de ces collégiales ont la soutane noire et la *cotta* : les chanoines de St-Ange y ajoutent le rochet. Ceux de S.-Marc, de S.-Celse, de S.-Jérôme et de S.-Nicolas *in Carcere* portent l'aumusse au bras gauche. Ils forment un groupe d'une soixantaine de personnes.

25. Camerlingue du Clergé de Rome, en *cotta*, étole blanche ou rouge, barrette noire.

26. Basiliques Mineures, précédées chacune de sa clochette, de son pavillon et de la croix processionnelle portée entre deux chandeliers : Sainte-Marie de *Monte Santo*, Sainte-Marie *in Cosmedin*, S.-Laurent *in Damaso*, Ste-Marie *in Trastevere*.

Les bénéficiers de ces basiliques portent la *cotta* ; les chanoines, le rochet et la *cotta*, et le prélat vicairé, la soutane violette, le rochet et le mantelet violet. Chaque basilique est accompagnée de son chœur de musiciens, en soutane violette et *cotta*.

Le clergé des basiliques mineures arrive au chiffre de quatre-vingts personnes environ.

27. Basiliques majeures, précédées chacune de sa clochette, de son pavillon et de la croix processionnelle portée entre deux chandeliers : Ste-Marie-Majeure, S.-Pierre du Vatican avec son Séminaire, en soutane violette et *cotta* ; le Saint des Saints et S.-Jean-de-Latran, avec ses deux croix stationnelles d'argent doré, l'une du xv^e siècle et l'autre du xiii^e.

Chaque basilique a son chœur de musiciens, en soutane violette et *cotta*, ainsi que son massier en soprana violette, la masse à la main. Les bénéficiers de ces basiliques sont en *cotta* ; les chanoines, en soutane violette, rochet et *cotta* ; les chanoines-évêques portent la soutane violette, le rochet, la croix pectorale d'or et le mantelet violet. Le personnel du clergé des basiliques dépasse cent cinquante.

28. Mgr Vice-Gérant, en soutane violette, rochet et mantelet

violet, précédant le Tribunal du vicariat, en toge noire et assisté d'un maître des cérémonies de S.-Jean-de-Latran.

29. Les Consultants de la S. Congrégation des Rites, d'abord les réguliers selon l'ordre de leur nomination, ensuite les séculiers selon leur dignité.

30. L'Étendard du nouveau Saint, escorté de six torches¹.

31. *Chapelle Pontificale*. — Deux Suisses avec le casque et la cuirasse de fer, la hallebarde sur l'épaule.

Procureurs du palais apostolique, en soutane, ceinture et chape noirs.

32. Procureurs généraux des divers ordres religieux, chacun avec l'habit de son ordre.

33. Le confesseur du Palais, de l'ordre des Servites, et le prédicateur apostolique, de l'ordre des Capucins.

34. Bussolanti ou huissiers, en soutane violette et chape de laine rouge à chaperon de soie rouge².

1. Tel fut l'ordre observé en 1867 : six clercs en surplis et avec des torches allumées. L'ÉTENDARD DE STE GERMAINE COUSIN, vierge de l'archidiocèse de Toulouse, morte en 1601, porté par six confrères d'une archiconfrérie. Quatre clercs tiennent les cordons.

Six religieux Alcantarins en surplis et portant des torches. ETENDARD DE STE MARIE FRANÇOISE DES CINQ PLAIES¹, tertiaire Alcantarine du royaume de Naples, morte en 1791, porté par six confrères d'une archiconfrérie. Quatre pères Alcantarins soutiennent les cordons.

Les mêmes religieux accompagnent et portent l'ÉTENDARD DE ST LÉONARD DE PORT-MAURICE, confesseur de l'ordre des Mineurs de S.-François de la stricte observance, mort en 1730.

Six frères de l'ordre des Passionnistes, en surplis et portant des torches. ETENDARD DE S. PAUL DE LA CROIX, confesseur, fondateur de l'ordre des Passionnistes, mort en 1775, porté par six confrères de l'archiconfrérie des Stigmates de S. François. Quatre pères du même ordre soutiennent les cordons.

Six religieux de divers ordres, en cotta et portant des torches. ETENDARD DES SS. MARTYRS DE GORKUM (Hollande) morts pour la foi en 1572. Quatre pères des mêmes ordres soutiennent les cordons.

Six chanoines réguliers en surplis et portant des torches. ETENDARD DE S. PIERRE D'ARBUES, chanoine régulier de l'église métropolitaine de Saragosse et premier inquisiteur du royaume d'Aragon, mis à mort par les Juifs, en haine de Jésus-Christ, le 15 septembre 1485. Quatre prêtres tiennent les cordons.

Six clercs en surplis et tenant des torches. ETENDARD DE S. JOSAPHAT KUNCIEWICZ, archevêque de Polock, en Lithuanie, mort le 12 novembre 1623. Quatre prêtres soutiennent les cordons.

2. Si la fête avait lieu l'hiver, la soie rouge du chaperon serait remplacée par l'hermine pour tous les dignitaires de la cour.

1. Les étendards se placent suivant la dignité respective, établie dans les litanies des saints : *martyrs, confesseurs pontifes, confesseurs non pontifes, vierges*.

35. Chapelains du commun, portant les mitres précieuses et les tiaras. Ils ont la soutane violette, la chape de laine rouge et le chaperon de soie rouge.

Les tiaras sont au nombre de trois. La première, donnée par Napoléon I^{er} à Pie VII, pèse huit livres et vaut 234.922 francs. La deuxième, offerte à S. S. Pie IX par la Reine d'Espagne, est estimée 53.500 francs, La troisième, don de la garde Palatine à S. S. Pie I^{er}, a coûté 21.000 francs. Le joaillier du palais apostolique, en habit noir, l'épée au côté, se tient près des tiaras ¹.

Escorte de la garde suisse cuirassée.

36. Chapelains d'honneur et secrets, en soutane et ceinture violettes, chape de laine rouge à chaperon de soie rouge.

37. Procureur général du fisc et commissaire de la révérende Chambre apostolique, en soutane violette à queue, chape violette de laine à chaperon de soie rouge.

38. Avocats consistoriaux, en soutane et ceinture noires, chape violette à chaperon de soie rouge.

39. Camériers d'honneur et secrets, en soutane violette et chape de laine rouge à chaperon de soie rouge.

40. Premier chœur des Chantres de la chapelle papale, en soutane violette, *cotta* et aumusse, doublée de soie rouge; ils chantent des hymnes et des psaumes.

41. Prélature : Sous-Diacre (chanoine de Ste-Marie-Majeure), Diacre (chanoine de S.-Pierro), Prêtre assistant (chanoine de S.-Jean-de-Latran) des chapelles papales; Référéndaires de la Signature, Abréviateurs du Parc majeur, Votants de la Signature, Clercs de la Révérende Chambre Apostolique, Auditeurs de Rote; tous en soutane violette, rochet et *cotta*. Ils sont accompagnés des Curseurs pontificaux, en *soprana* violette et la masse d'argent au bras.

42. Maître du Sacré Palais Apostolique, de l'ordre des Dominicains, accompagné de l'avant-dernier Auditeur de Rote, en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée à chaperon rouge.

43. Auditeurs de Rote, en soutane violette, rochet et *cappa* retroussée, accompagnés chacun d'un chapelain en soutane et manteau noirs.

1. *Œuvres*, t. II, p. 20, n^{os} 27-30.

44. Chapelain secret, en soutane violette et chape de laine rouge à chaperon de soie rouge, portant la tiare pontificale; autre Chapelain secret portant une mitre précieuse. La tiare date du pontificat de Grégoire XVI et est estimée 9.000 francs.

45. Maître du Saint Hospice, en costume princier, jabot de dentelles, l'épée au côté et suivi de son gentilhomme et de son chapelain, en manteau noir.

46. Votant de la Signature, en soutane violette, rochet et cotta, balançant l'encensoir fumant.

47. Croix pontificale, portée par le Sous-Diacre apostolique, qui est le plus jeune des Auditeurs de Rote, en soutane violette, rochet, aube et tunique de soie blanche ou rouge, entre sept chandeliers tenus par sept Votants de la Signature, en soutane violette, rochet et cotta. Deux huissiers de la verge rouge.

48. Pénitenciers de S.-Pierre, en aube, chasuble blanche ou rouge et barrette noire, précédés de deux clercs en soutane violette et cotta, qui portent leurs baguettes, au milieu de bouquets de fleurs.

49. Abbés généraux des Ordres monastiques, avec le pluvial uni, rouge ou blanc, et la mitre de lin, frangée de rouge. M^{gr} le Commandeur de S.-Esprit in Saxia, en soutane violette, rochet, croix pectorale, pluvial rouge, mitre de lin. Il est assisté de son chapelain, en manteau noir.

50. Évêques, Archevêques. Primats et Patriarches, en soutane violette, pluvial blanc ou rouge uni et mitre de lin frangée de rouge, accompagnés chacun d'un chapelain en manteau noir.

51. Cardinaux-Diacres, en soutane rouge, rochet, dalmatique blanche ou rouge brodé d'or et mitre de damas blanc frangée de rouge.

52. Cardinaux-Prêtres, en soutane rouge, rochet, chasuble blanche ou rouge brodée d'or et mitre de damas blanc frangée de rouge.

53. Cardinaux-Evêques, en soutane rouge, rochet, pluvial blanc ou rouge uni, fixé à la poitrine par un fermail d'or, rehaussé de trois pommes de pin en perles, et mitre de damas blanc frangée de rouge.

Chaque cardinal est accompagné de sa cour, qui se compose d'un

caudataire en soutane violette, *cotta* et écharpe blanche pour tenir la mitre; d'un doyen en habit noir, qui porte le large chapeau rouge dit *parasol*; du gentilhomme, qui porte la barrette rouge et une torche allumée, et du camérier, qui a au bras le mantelet et la moquette rouges du cardinal.

54. Conservateurs et Sénateur de Rome, en costume de gala : écarpins noirs à rosette de soie rouge, bas blancs, soutane de soie rouge, manchettes de dentelles, ceinture de soie rouge à glands d'or, toge de drap d'or à revers et doublure de soie rouge, large col blanc plissé couvrant le col rouge de la toge, toque de velours noir à glands d'or.

Le sénateur, comme marque distinctive, porte au cou une chaîne d'or, à laquelle pend une médaille d'or à l'effigie du Pape.

55. Monseigneur le Vice Camerlingue de la sainte Église, en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée, à chaperon rouge, à la droite du Prince assistant au trône, en habit noir et manteau noir à dentelles. Tous deux sont accompagnés de leur cour.

56. Deux auditeurs de Rote, Ministres de la falda; en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée à chaperon rouge.

57. Deux Cardinaux Diacres assistants, en soutane rouge, rochet, dalmatique blanche ou rouge brodée d'or et mitre de damas blanc frangée de rouge : ils ont au milieu d'eux le cardinal diacre de la messe.

58. Préfet des cérémonies apostoliques, en soutane violette, rochet et *cotta* ; maître des cérémonies, en soutane violette, rochet et *cotta*.

59. Le Pape, en aube, étole blanche ou rouge et pluvial de même brodé d'or, porté sur la *sedia gestatoria* par douze palefreniers, vêtus de damas rouge armorié, entre les deux éventails à plumes d'autruche ocellées de plumes de paon, portés par deux camériers secrets, sous un dais flottant de soie rouge ou blanche brodée d'or, dont les hampes sont tenues successivement par les prélats Référendaires, en mantelet violet, le collègue germanique, etc.

Sa Sainteté, mitre en tête, bénit de la main droite et tient un cierge de la gauche. Elle est escortée de sept suisses, en cuirasse et l'épée sur l'épaule, pour représenter les sept cantons catholiques

de la Suisse, ainsi que des massiers du palais, la masse au bras et de dix gardes nobles, l'épée au poing.

60. Etat-major de la garde suisse, en grand uniforme de gala, avec la cuirasse damasquinée et la cotto de mailles.

Etat-major de la garde-noble, en uniforme de gala : bottes vernies et éperonnées à l'écuyère, culotte blanche, habit rouge galonné d'or, baudrier bleu et or en sautoir, gants de peau, casque à aigrette blanche et crinière flottante, épée au poing.

61. Auditeur de Rote, en soutane violette, rochet et *cappa* retroussée, chargé de la mitre, entre deux Camériers secrets.

62. Valet de chambre du Pape et Scopatore secret, en soutane violette et habit de laine violette à manches *pendantes* de velours rouge.

63. Deuxième chœur des Chantres de la chapelle, chantant des hymnes et des psaumes.

64. Prélature : Auditeur général de la Chambre apostolique, Trésorier général de la Chambre ; Majordome de Sa Sainteté, Collège des Protonotaires apostoliques ; tous en soutane violette, rochet et *cappa* violette retroussée, à chaperon rouge.

65. Généraux des Ordres religieux, avec le costume de leurs ordres respectifs : Dominicain, Franciscain, Augustin, Carmo, Servite, Minime, Mercédaire, Capucin, Trinitaire.

66. Camériers de cape et d'épée, en culotte courte, manteau noir, fraise au cou et chaîne d'or sur la poitrine.

67. Garde noble, en uniforme de gala et à cheval, avec le Vexillifère de la Ste-Eglise, entre deux capitaines.

68. Etat-major Pontifical.

69. Infanterie et Artillerie, avec la musique.

Aussitôt que le Pape paraît sur le seuil de la grande porte, où l'attend le chapitre, les chantres de la basilique de S. Pierre, en soutane violette et *cotta*, exécutent en musique ce motet : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

La fanfare de la garde noble se fait entendre après le motet.

Au fur et à mesure que le cortège passe devant la chapelle du S. Sacrement, chacun se découvre et s'agenouille. Les cardinaux prennent place en dehors de la chapelle sur des bancs recouverts de tapis

où ils s'accourent. Le Pape descend de la *sedes*, quitte la mitre et s'agenouille sur un prie-dieu recouvert de velours cramoisi, pour adorer le S. Sacrement, exposé en avant du tabernacle, au milieu d'un riche luminaire. Après avoir prié quelques moments, le Pape remonte sur la *sedes*, reprend la mitre, et est porté jusqu'au maître-autel. Là il descend de nouveau, s'agenouille, prie un instant accoué sur un baldistoire en bois sculpté et doré, recouvert de soie rouge ou blanche galonnée d'or et monte au trône majeur.

Les cardinaux et la prélatüre se rendent aux places qui leur sont assignées; le prince assistant au trône se tient debout à la droite du Pape, le sénat monte sur le premier degré du trône, les *bussolanti* et les camériers secrets se groupent sur les marches latérales de l'autel, le joaillier range les mitres et les tiaras sur la table de l'autel en avant des chandeliers et reste auprès pour les garder, le sous-diacre pose la croix pontificale au côté droit de l'autel, la garde-noble ferme l'enceinte depuis l'autel jusqu'aux bancs des cardinaux, et la garde suisse entoure la confession.

4. *Obédience*. — Le Pape étant assis et coiffé de la mitre de drap d'or, le chœur chante ce motet harmonisé par Palestrina, à quatre voix : *Tu es Pastor ovium, princeps apostolorum ; tibi traditæ sunt claves regni cælorum.*

Les cardinaux, conduits par un maître des cérémonies, viennent successivement, tenant leur mitre par les fanons, baiser la main du Pape cachée sous le pluvial, puis ils saluent le Pape, ainsi que les cardinaux-diacres assistants, et retournent à leurs bancs, où ils restent debout jusqu'à la fin de l'obédience du Sacré-Collège.

Aux cardinaux, qui s'asseoient alors sur leurs bancs, succèdent les patriarches, les archevêques et évêques qui, après une gémflexion, baisent le genou du Pape. Ils sont suivis du commandeur du S. Esprit, des abbés mitrés et des pénitenciers de la basilique, qui, après une triple gémflexion, ne baisent que le pied.

5. *Canonisation*. — L'Ème cardinal procureur de la canonisation, accompagné d'un cérémoniaire apostolique et d'un avocat consistorial, s'avance au pied du trône. L'avocat agenouillé s'adresse en ces termes à Sa Sainteté :

Beatissime Pater, Reverendissimus Dominus Cardinalis N. N. hic præsens, instanter petit per Sanctitatem Vestram catalogo Sanctorum

Domini Nostri Jesu Christi adscribi, et tamquam Sanctos ab omnibus Christi fidelibus pronunciarì venerandos beatos N. N.

Le Secrétaire des brefs *ad Principes*, qui se tient au trône, répond en latin, au nom du Saint Père, que Sa Sainteté, bien que pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheureux et sur les miracles par lesquels le Seigneur a fait éclater la gloire dont ils jouissent, exhorte néanmoins l'assistance à implorer les lumières d'en haut pour le Chef de l'Eglise, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, des Saints Apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste.

A ces mots, les Postulateurs retournent à leurs places. Deux chapelains chantres entonnent les *litanies des Saints*. Le peuple répond à chaque invocation.

Les litanies terminées, les Postulateurs reviennent devant le trône et l'avocat répète la formule, en ajoutant à *instanter* le mot *instantius*. A quoi le Prélat secrétaire répond, au nom de Sa Sainteté, qu'Elle veut qu'on implore par de nouvelles prières l'assistance de l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des Postulateurs, le Souverain Pontife s'agenouille sur le prie-Dieu et reste en oraison depuis le moment où le premier des Cardinaux-Diacres dit *Orate* jusqu'à ce que le second ait prononcé à haute voix le mot *Levate*. Sa Sainteté s'étant levée, toute l'assistance qui avait prié comme elle se lève aussi. Le Saint Père entonne l'hymne *Veni Creator Spiritus* qu'achèvent les chapelains-chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Lorsque le Saint Père a récité l'oraison et s'est assis, les postulateurs se présentent pour la troisième fois et l'avocat répète la même formule, en ajoutant *instantissime*. A quoi le Prélat secrétaire répond que Sa Sainteté, intimement persuadée que la canonisation qu'on implore d'Elle est une chose agréable à Dieu, se sent disposé à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée se lève et le Saint Père, la mitre en tête, assis sur sa chaire en qualité de Docteur et Chef de l'Eglise universelle, parle en ces termes :

Ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis, ad exaltationem Fidei Catholicæ et christianæ religionis augmentum, auctoritate Domini Nostri Jesu Christi, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra ; matura deliberatione præhabita et Divini ope sæpius implorata, ac de Venerabilium Fratrum

Nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, Patriarcharum, Archiepiscoporum et Episcoporum in Urbe existentium consilio, Beatos N. N. Sanctos esse decernimus et definimus, ac Sanctorum catalogo adscribimus : statuentes ab Ecclesia universali eorum memoriam quolibet anno, nempe inter Sanctos Martyres, pia devotione recolî debere. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Au mot *Amen* les Postulateurs s'avancent vers le trône et l'avocat consistorial remercie Sa Sainteté au nom du cardinal procureur, en ajoutant qu'il la supplie de vouloir bien ordonner l'expédition des Lettres Apostoliques concernant la canonisation. Le Saint Père répond *Decernimus* et le bénit : le cardinal procureur va alors baiser la main et le genou de Sa Sainteté, pendant que l'avocat, adressant la parole aux Protonotaires apostoliques, les prie de dresser acte du tout ; à quoi le premier de ces prélats répond, en se tournant vers les camériers secrets appelés à rendre témoignage : *Conficiemus, vobis testibus.*

Ce grand acte accompli, Sa Sainteté se lève, dépose la mitre et entonne le *Te Deum*, que le peuple alterne avec la chapelle. Les cloches de la basilique et celles de la ville sonnent à toute volée, pendant que le canon tonne au château S.-Ange.

Après le *Te Deum*, le premier des cardinaux-diacres assistants récite le verset *Orate pro nobis N. N. Alleluia*, auquel la chapelle répond : *Ut digni efficiamur promissionibus Christi, alleluia.* Sa Sainteté chante l'oraison propre des nouveaux saints :

Domine Jesu Christe. concede, quæsumus, ut quorum hodie sollemnia colimus, eorum excitemur exemplis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

L'*Amen*, répondu par le peuple, met fin à l'acte de la canonisation.

6. *Tierce.* — Le Pape se rend au trône de Tierce, qu'il entonne à haute voix, après avoir dit tout bas *Pater noster* et *Ave Maria*.

L'hymne se chante sur la musique de Palestrina, à quatre voix.

Un soprano ayant imposé l'antienne, deux contraltos entonnent le psaume *Legem pone*, qui se continue à deux chœurs et en chant grégorien, la doxologie étant chantée en faux bourdon.

Le Pape s'assied, prend la mitre de drap d'or et récite tout bas, alternativement avec les deux cardinaux-diacres qui l'assistent, les prières préparatoires à la messe, qui consistent en psaumes et orai-

sons. Le missel dont se sert le Pape a été imprimé exprès pour la circonstance.

Chaque fois que le Pape lit à voix basse, le livre est tenu à deux mains par un évêque assistant au trône. Si, au contraire, il chante, le cardinal-évêque assistant remplit cette fonction.

La bougie de cire, qui accompagne toujours le livre, est tenue par un évêque assistant au trône. Elle ne repose pas sur un bougeoir, parce que, comme l'a fait observer excellemment le grand liturgiste Guillaume Durant, évêque de Mende, *lumen Papæ non indiget sustentatione*.

Les livres dont on se sert à la chapelle, évangélique et épistolier, sont écrits sur vélin et à la main. On les recouvre de housses de soie blanche ou rouge, brochée, galonnée et frangée d'or.

Le sous-diacre apostolique, accompagné de deux massiers qui s'agenouillent au pied du trône, et aidé d'un camérier, enlève au Pape ses mules rouges et lui met des bas et des sandales de soie blanche ou rouge lamée et brodée d'or, qu'il tient sur un bassin doré et couverts d'un voile rouge ou blanc.

Quand les trois psaumes sont terminés — ou les abrège si le Pape a achevé avant le chœur — les chantres reprennent l'antienne à l'unisson.

Le capitule est chanté par un soprano. Le Pape se lève et quitte la mitre.

Au répons bref, deux sopranos alternent avec le chœur.

Le Pape chante debout l'oraison, que suit le *Benedicamus*, chanté par deux sopranos et auquel répond le chœur.

7. *Vestition des ornements pontificaux*. — Le Pape s'assied et prend la mitre.

Un des conservateurs de Rome se rend à la crédence pontificale, accompagné de deux massiers, d'un auditeur de Rote et d'un clerc de la Chambre. Le crédencier, après lui avoir placé sur les épaules un voile de soie blanche ou rouge frangé d'or, dont les pans retombent par devant, lui donne l'aiguière de vermeil qu'il recouvre de ce voile. L'auditeur de Rote reçoit un grémial et le clerc de la Chambre un essuie-mains dans un bassin doré.

Ces trois officiers, précédés des massiers, se dirigent vers le trône. L'auditeur de Rote ceint le grémial au Pape, le laïc noble lui verse

l'eau sur les mains, et le cardinal-évêque assistant prend la serviette des mains du clerc de la Chambre et la présente ; cela fait, ils retournent à la crédence.

Le Pape se lève : le cardinal-diacre, qui doit chanter l'évangile, lui ôte successivement la mitre, le pluvial, l'étole et la ceinture.

Les prélats Votants de la Signature et Abréviateurs du Parc majeur vont chercher sur l'autel les ornements pontificaux que leur remet Mgr Sacriste, en soutane noire, *cotta* et pluvial blanc ou rouge uni, et les apportent au diacre dans l'ordre suivant, ordre qu'il observe lui-même en les remettant au Pape :

1. La ceinture d'or, à laquelle pend au côté gauche une aumônière de soie blanche ou rouge, brodée d'or.

2. La croix pectorale, ornée de pierres précieuses, émeraudes et brillants.

3. Le fanon, qui a la forme d'une double pèlerine et est fait avec une étoffe de soie blanche, rayée or et amaranthe.

4. L'étole de soie rouge ou blanche, brodée d'or. Avant de s'en revêtir, le Pape baise la croix d'or brodée sur le fanon et l'étole.

5. La tunicelle de soie blanche ou rouge unie.

6. La dalmatique de même.

7. Les gants de soie blanche ou rouge brodée d'or.

8. La chasuble de soie blanche ou rouge brodée d'or, qui se trouve recouverte par le fanon dans sa partie supérieure.

9. Le pallium de laine blanche, semé de croix noires et attaché par trois épingles d'or, ornées de pierres précieuses.

10. La mitre de drap d'or uni, galonnée et frangée d'or.

11. L'anneau pontifical, avec pierre précieuse au chaton, que met au doigt annulaire de la main droite le cardinal-évêque assistant.

Le Pape, étant assis, met l'encens dans l'encensoir que tient le Prélat doyen des Votants de la Signature et le bénit par un signe de croix.

8. *Commencement de la messe.* — Le Pape descend du trône de Tierce, sur lequel il ne doit plus revenir. Précédé du thuriféraire, de sept Prélats portant les cierges, de la croix pontificale, tenue par un Sous-Diacre Auditeur de Rote, des deux sous-diacres latin et grec, des trois cardinaux-diacres, du cardinal-évêque assistant, il est suivi de deux camériers secrets qui soulèvent la *falda*, du doyen de

la Rote et des patriarches, archevêques et évêques assistants au trône pontifical. Il s'avance processionnellement et en bénissant jusqu'à l'extrémité des bancs, où l'attendent les trois derniers cardinaux-prêtres, qui sont admis, l'un après l'autre, au double embrassement de la poitrine ou à un double baiser.

Les trois cardinaux retournent à leur place. Le Pape s'avance jusqu'au bas de l'autel. Le cardinal-diacre lui ôte la mitre, le pontife fait le signe de la croix, et commence le psaume *Introïbo*. Il s'incline au *Gloria Patri*, fait le signe de la croix à *Adjutorium nostrum*, récite penché le *Confiteor*, se relève à *Misereatur*, reçoit du sous-diacre apostolique le manipule au bras gauche à *Indulgentiam*, où il se signe de nouveau, se courbe légèrement aux versets qui suivent et se redresse en étendant les bras après *Dominus vobiscum*. Le cardinal évêque assistant à sa droite et le cardinal diacre de l'évangile à sa gauche lui répondent.

Les cardinaux et les prélats, à leurs bancs, ainsi que les évêques qui font cortège au Pape, récitent deux à deux et à demi-voix le psaume *Introïbo* et les autres prières, en même temps que le Pape.

Dès que le Pape est arrivé au pied de l'autel, deux contraltos entonnent l'*Introït*, que le chœur continue en contrepoint. La première moitié du verset du psaume est chantée par deux contraltos et l'autre moitié par le chœur. De même pour le *Gloria Patri*. Reprise de l'antienne de l'*Introït*.

Le Pape monte à l'autel, en récitant la prière *Aufer a nobis*. Il s'incline à *Oramus te, Domine*, et baise successivement l'autel et le livre des évangiles, que lui présentent le sous-diacre apostolique et le cardinal-évêque assistant. Il met l'encens dans l'encensoir, le bénit et encense la croix, les statues de S. Pierre et de S. Paul, puis l'autel. Quand il est pour la seconde fois au coin de l'épître, il remet l'encensoir au cardinal-diacre d'office, reçoit la mitre, est encensé de trois coups par ce même cardinal-diacre qu'il bénit, et, revenant au milieu de l'autel, il y embrasse, à la figure et à la poitrine, le cardinal-diacre d'office et les deux cardinaux-diacres assistants.

Le Pape fait une inclination de tête à la croix, descend les marches de l'autel et se rend au trône majeur, où il quitte la mitre et debout lit à mi-voix l'*introït*, dans le missel que soutient le premier des

évêques assistants au trône, un autre évêque tenant près de lui la bougie allumée.

Il récite avec la chapelle le *Kyrie eleison*, que les chantres exécutent en musique *alla Palestrina*. La messe, c'est-à-dire le *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus* et *Agnus Dei*, est de Ciciliani, à huit voix.

Le Pape entonne le *Gloria in excelsis Deo*, en étendant et élevant les mains au ciel. La chapelle continue à mi-voix avec le Pape, qui se signe aux derniers mots. Le chœur l'achève en musique *alla Palestrina*.

Pendant le chant du *Gloria*, le Pape reste assis et couvert de la mitre, les mains appuyées sur un grémial de soie blanche ou rouge brodée d'or. Sur un signe fait par le maître des cérémonies, qui se tient debout à ses côtés, il s'incline lorsqu'on chante *Adoramus te*, *Gratias agimus*, *Suscipe deprecationem nostram* et *Jesu Christe*.

Tel est alors l'aspect général du presbytère. Au trône, le Pape siège entre deux cardinaux-diacres assis sur des escabeaux et le cardinal-évêque est en avant sur un faldistoire. A la droite du Pape, le prince assistant au trône et à la gauche le préfet des cérémonies apostoliques, l'un et l'autre toujours debout sur la marche la plus élevée, le sénateur de Rome et deux conservateurs.

Sur la marche inférieure et tournant le dos au Pape, les auditeurs de Rote, le maître du sacré palais, les clercs de la Chambre et le reste de la prélature. Sur un banc, en dehors du trône, les évêques assistants.

A l'autel, au coin de l'épître, sur la marche supérieure, le cardinal-diacre de l'évangile, assis sur un escabeau et assisté d'un maître des cérémonies debout. Sur une des marches, le sous-diacre apostolique entre le diacre et le sous-diacre grecs.

Le Pape quitte la mitre, se lève, étend les bras et dit *Pax vobis*. Le chœur répond *Et cum Spiritu tuo*.

Le Pape chante sous la même conclusion la collecte du jour et celle des nouveaux saints, s'assied, se coiffe de la mitre et pose ses mains sur le grémial de soie rouge ou blanche brodée d'or, qui avait été confié à un clerc de la chambre.

9. *Épître, évangile, homélie et absolution*. — Le sous-diacre apostolique, accompagné d'un maître des cérémonies et tourné du côté du midi, chante l'épître en latin ; le sous-diacre grec la répète en

grec. Tous les deux vont ensuite, le premier à droite, le second à gauche, baiser le pied du Pape, qui lit dans le missel l'épître, le graduel, l'*alleluia* et l'évangile, puis bénit l'encens et le met dans l'encensoir, que tient un prélat Votant de la Signature.

Deux contraltos entonnent le graduel, que le chœur poursuit en contrepoint, et chantent seuls le verset. L'*alleluia* est entonné par deux sopranos et répété par le chœur; les deux sopranos chantent le verset et le chœur termine le neume de l'*alleluia*.

Le cardinal-diacre, après avoir lu l'épître à sa place, pose l'évangélicaire au milieu de l'autel et s'avance vers le trône du Pape, où il lui baise la main. Il retourne à l'autel, où il récite à genoux la prière *Munda cor meum*, prend le livre des évangiles et, accompagné du sous-diacre apostolique et des sept acolytes, revient au trône demander la bénédiction du Pape, qui la lui donne en faisant sur lui un triple signe de croix.

La chapelle se lève. Le cardinal va droit à l'analogie qui lui est destinée. L'analogie, placée au nord, est recouverte d'un doublier en soie blanche ou rouge, lamée et fleuronnée d'or, brodée aux armes papales. Il y pose le livre, que soutient par derrière le sous-diacre et qu'il encense, avant de commencer. Il se signe au front, aux mots *Sequentia Sancti Evangelii* et chante l'évangile, sur deux notes, l'une pour le récitatif, l'autre indiquant la fin de chaque période.

Le diacre remonte à l'autel, accompagné de cinq acolytes, les deux autres restant au pupitre pour l'évangile grec.

Le diacre grec pose le livre des évangiles au milieu de l'autel, va au trône baiser le pied du Pape, revient à l'autel où il prie à genoux, prend le livre, retourne au trône et demande à genoux la bénédiction au Pape, qui récite sur lui la même formule que pour le diacre latin et le bénit trois fois. L'évangile grec est ensuite chanté avec les mêmes cérémonies que l'évangile latin.

Le sous-diacre latin et le sous-diacre grec portent leurs livres au Pape, qui les baise à l'endroit du texte chanté. Le cardinal-évêque assistant descend au bas du trône et y encense debout le Pape qui le bénit.

Le Pape s'assied, prend la mitre, et prononce une homélie latine sur la solennité du jour.

Le cardinal diacre d'office s'avance au pied du trône, où il chante in-

cliné la confession, à laquelle il ajoute les noms des nouveaux Saints.

Le sous-diacre apostolique se rend alors au trône avec la croix et le cardinal évêque assistant promulgue l'indulgence.

Sa Sainteté accorde l'indulgence plénière et la rémission de tous les péchés aux fidèles qui, s'étant approchés des sacrements avec la contrition requise ou ayant au moins l'intention de communier la semaine suivante, ont assisté à la procession ou à la canonisation et visité, le jour même, la Basilique Vaticane. Les religieux, les malades, les prisonniers, en un mot toutes les personnes légitimement empêchées, gagneront l'indulgence, si elles se sont approchées des sacrements, en récitant, au son des cloches, trois *Pater*, trois *Ave* et trois *Gloria*.

10. *Credo*. — Le Pape entonne, en ouvrant les bras, le *Credo in unum Deum*. La chapelle continue à mi-voix, s'agenouille à *Et incarnatus est* et se signe aux derniers mots. Le Pape s'assied, prend la mitre et pose les mains sur le grémial. La chapelle reprend l'aspect qu'elle avait au *Gloria*.

Le chœur chante le *Credo* à quatre voix sur la musique de *Pa-lestrina*.

Après ces mots : *Et homo factus est*, le cardinal-diacre d'office et le sous-diacre apostolique se rendent à la seconde crédence où ils se lavent les mains ; puis ils s'avancent vers l'autel, précédés de deux massiers et d'un maître des cérémonies. Ils y montent et commencent par étendre une nappe en lin damassé, galonné d'or, sur celles qui y sont déjà. Cela fait, le sous-diacre retourne à la crédence de M^{sr} Sacriste, où on lui met sur les épaules un voile de soie blanche ou rouge et où il prend la boîte renfermant les hosties à consacrer, et la bourse contenant un corporal avec deux purificateurs. Il les apporte au diacre, qui est resté devant le crucifix et qui étend le corporal sur l'autel.

Alors M^{gr} Sacriste, qui est allé à la troisième crédence prendre le calice, la patène, deux purificateurs et une petite cuiller d'or, qu'il couvre du voile qu'on lui a mis sur les épaules, revient à la crédence papale, suivi d'un acolyte portant deux burettes vides et une petite coupe. Là, tous ces vases sont lavés et purifiés ; puis, le crédencier remplit les burettes avec du vin et de l'eau, qu'il goûte préalablement.

Les vases sont portés à l'autel. Alors le cardinal-diacre prend trois hosties dans la boîte qui lui est présentée ouverte par Mgr Sacriste et il les dispose en ligne droite sur la patène, près de laquelle est posé le ciboire pour la communion des cardinaux-diacres.

11. *Offertoire et oblations.* — Le *Credo* terminé, le Pape quitte la mitre, se lève et dit le *Dominus vobiscum*, suivi de l'offertoire, qu'il lit à voix basse et que le chœur exécute en contrepoint. L'offertoire est suivi d'un motet composé exprès pour la circonstance ¹.

La présentation des oblations de cierges, de pain, de vin, d'eau, de deux tourterelles, de deux colombes et de quelques petits oiseaux, a lieu au moment de l'offertoire.

Les oblations sont disposées sur plusieurs tables, à gauche de l'autel. Chaque table, correspondant à une des postulations, supporte cinq cierges peints aux armes du Souverain Pontife et de l'ordre auquel appartenait le Saint : deux de ces cierges sont de soixante livres et trois de douze livres. A côté sont, sur des plateaux en argent, deux pains, l'un doré, l'autre argenté, aux armes de Sa Sainteté. Deux barils, l'un doré, l'autre argenté, renferment le vin et l'eau, et trois cages, les tourterelles, les colombes et les petits oiseaux.

C'est aux cardinaux de la Congrégation des Rites qu'est réservé l'honneur de présenter les oblations au Saint Père, avec l'assistance de leurs gentilshommes, de religieux de l'ordre des Saints ou de telle autre personne ayant un titre à cette faveur.

Après l'antienne de l'offertoire, trois cardinaux, un de l'ordre des évêques, un de l'ordre des prêtres et un de l'ordre des diacres, avec le Procureur de la canonisation, se dirigent vers les tables, suivis des personnages désignés pour porter les oblations, et se présentent ensuite devant le trône, conduits par un cérémoniaire et précédés des massiers apostoliques.

Le cardinal Postulateur, qui marche de front avec le cardinal-évêque, monte au trône et se place près du Saint Père. Le cardinal-évêque prend des mains des gentilshommes les deux grands cierges et les offre à Sa Sainteté, qui les remet, après avoir béni le donateur, au

1. En 1867, ce fut le *Tu es Petrus* de Mustapha, premier soprano de la chapelle.

préfet des cérémonies. Le cardinal se retire et le postulateur offre alors un des petits cierges et la cage des colombes.

Le cardinal-prêtre présente avec le même cérémonial les deux pains et le cardinal Procureur le second des petits cierges, ainsi que la cage des tourterelles.

Le cardinal-diacre offre ensuite les deux barils d'eau et de vin, puis l'E^{me} Procureur le troisième des petits cierges avec la cage des petits oiseaux.

Tous se retirent, excepté le cardinal Postulateur, qui reste sur l'esplanade du trône, et font place à une nouvelle députation.

Cette cérémonie se répète autant de fois qu'il y a de différents saints canonisés.

Les oblations terminées, le Pape quitte le grémial qu'on lui avait mis sur les genoux, remet son anneau à un des cardinaux-diacres assistants, ôte ses gants et se lave les mains avec l'eau qui lui est présentée par un des conservateurs. Il reprend l'anneau que lui met au doigt le cardinal-évêque assistant, descend du trône et se dirige vers l'autel, au pied duquel l'un des cardinaux-diacres assistants lui ôte la mitre.

Pendant ce temps se fait l'épreuve des espèces, de la manière suivante. Le diacre prend une des trois hosties qu'il a mises en ligne droite sur la patène et la rend à Mgr Sacriste. Quand celui-ci l'a reçue, le cardinal-diacre prend de nouveau l'une des deux qui restent, et après l'avoir fait toucher intérieurement et extérieurement au calice et à la patène, il la consigne à Mgr Sacriste, qui doit la consommer aussitôt, ainsi que la première, le visage tourné vers le Pape. La troisième et dernière hostie est réservée pour le sacrifice. Le cardinal prend les burettes du vin et de l'eau que lui offre le sous-diacre apostolique, en verse un peu dans la coupe que lui présente Mgr Sacriste, dont ce dernier doit boire immédiatement le contenu.

Le Pape étant monté à l'autel et l'ayant baisé au milieu, reçoit du cardinal-diacre d'office, qui lui baise la main, l'hostie posée sur la patène ; il fait l'offrande à deux mains en disant *Suscipe, Pater*, et il la remet sur le corporal.

Le sous-diacre apostolique présente au cardinal-diacre la burette du vin, dont il verse dans le calice, puis, tendant la cuiller d'or à Mgr Sacriste, en reçoit quelques gouttes d'eau, la montre au Pape en

faisant une demi-génuflexion et en disant *Benedicite, Beatissime Pater.*

Le Pape fait le signe de croix sur l'eau, en disant : *Deus qui humanæ* et pendant l'oraison le sous-diacre la verse dans le calice, dont le cardinal-diacre essuie les bords avec le purificateur. Le cardinal-diacre prend ensuite le calice, l'offre au Pape, dont il baise la main, et, le soutenant au pied, il récite avec lui la prière *Offerimus tibi.*

Le Pape fait un signe de croix avec le calice, le pose sur le corporal et, pendant que le cardinal-diacre le couvre de la pale et donne la patène au sous-diacre apostolique, qui l'enveloppe dans son écharpe, récite, légèrement incliné : *In spiritu humilitatis.* Il lève et étend les mains, les rejoint et, la gauche appuyée sur l'autel, bénit à la fois le calice et l'hostie, en disant : *Veni sanctificator.*

Le Pape met l'encens dans l'encensoir, le bénit, donne sa main à baiser au cardinal-diacre, encense l'hostie et le calice, salue la croix qu'il encense de trois coups, puis encense les statues de S. Pierre et de S. Paul, ainsi que l'autel. Au coin de l'épître, il prend la mitre et est encensé par le cardinal-diacre, qui encense successivement le cardinal-évêque assistant, les deux cardinaux-diacres assistants, tout le Sacré Collège et les évêques assistants au trône pontifical. Un auditeur de Rote encense le cardinal-diacre avant les évêques.

Le Pape se lave les mains en récitant le psaume *Lavabo*, salue la croix au *Gloria Patri*, quitte la mitre, revient au milieu de l'autel et là, les mains jointes, légèrement incliné, récite l'oraison *Suscipe.* Il baise l'autel et ouvrant les bras, sans se détourner, puisqu'il regarde l'orient, invite le peuple à prier par ces mots : *Orate, fratres...* Les assistants répondent : *Suscipiat Dominus* et le Pape lit la secrète dans le missel, appuyé sur un pupitre de bronze doré, exécuté en 1835 et que tient le cardinal-évêque assistant.

12. *Préface.* — Les mains posées sur l'autel, le Pape commence la préface et le chœur lui répond. A *Sursum corda* il les élève, les joint à *Gratias agamus* et les garde étendues jusqu'à la fin.

Le Pape récite incliné le *Sanctus.* La chapelle fait de même, se signe comme lui au *Benedictus* et s'agenouille, tous étant tournés vers leurs bancs. Le chœur chante le *Sanctus* en musique *alla Palestrina.*

13. *Canon*. — On ne sonne pas à la messe du Pape, ni au *Sanctus* ni à l'élévation, pour rappeler l'usage de l'Église primitive, alors que les cloches n'existaient pas encore.

Six prélats portant des torches allumées se rangent à genoux en avant de l'autel.

Le Pape lève les yeux au ciel, s'incline profondément, baise l'autel, fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice, priant à voix basse.

Au *Memento* des vivants, il se recueille un instant et continue, les mains étendues. A *Hanc igitur*, il impose les mains sur les oblations et fait sur elles cinq signes de croix. A *Pridie quam pateretur*, il prend l'hostie et, après avoir levé les yeux au ciel, la bénit, et, la tenant entre le pouce et l'index de chaque main, prononce lentement et attentivement les paroles de la consécration. Il l'adore par une gémulation, la montre au peuple et la présente à l'orient, au nord et au midi. Il replace la sainte hostie sur le corporal et l'adore de nouveau par une gémulation. Alors le diacre découvre le calice, que le pontife soulève un peu, bénit, consacre, repose sur le corporal, adore et donne à voir au peuple, comme il l'a fait pour l'hostie.

Pendant l'élévation, les trompettes pontificales se font entendre au fond de la basilique. Les gardes nobles, les gardes suisses, les grenadiers et la garde palatine mettent genou en terre et présentent les armes.

Les chœurs exécutent, après l'élévation, le *Benedictus* à quatre voix de Ciciliani.

A *Unde et memores*, le Pape fait cinq signes de croix sur l'hostie et le calice, s'incline à *Supplices te rogamus*, baise l'autel, puis signe l'hostie, le calice et lui-même. Au *Memento* des morts, il se recueille un instant et, après une salutation à la croix, se frappe la poitrine en disant à haute voix : *Nobis quoque peccatoribus*.

Un peu avant le *Pater*, Mgr Sacriste et un Votant de la Signature vont chercher à la crédence un calice avec son chalumeau d'or, des burettes et une coupe, vases qu'ils portent, après les avoir purifiés, au trône pontifical, sur les degrés supérieurs duquel ils s'arrêtent l'un et l'autre.

Le Pape, ayant fait trois signes de croix sur l'hostie et le calice,

s'agenouille, répète les signes de croix sur le calice avec l'hostie, fait une nouvelle gémflexion et commence le *Pater*, que le chœur termine à l'unisson.

Le cardinal-diacre offre la patène au Pape qui s'en signe, la baise et la place sous l'hostie. Après une gémflexion, le Pape partage l'hostie, détache d'une des moitiés une parcelle avec laquelle il signe trois fois le calice, en chantant *Pax Domini*; puis il met cette parcelle dans le calice, fait une gémflexion et récite avec la chapelle l'*Agnus Dei*, incliné, les mains jointes et se frappant trois fois la poitrine. Au *Pax Domini*, les cardinaux, évêques et prélats, se signent le front, les lèvres et le cœur.

Le chœur chante l'*Agnus* à quatre voix sur la musique de Ciciliani, puis un *O salutaris*, harmonisé par le soprano Mustapha.

Le Pape, après avoir récité l'oraison *Domine Jesu Christe*, baise l'autel, en même temps que le cardinal-évêque assistant qui est à sa droite. Le Pape lui donne le baiser de paix, en disant : *Pax tecum* : le cardinal répond : *Et cum spiritu tuo*, et va le porter au premier cardinal-prêtre, au premier cardinal-diacre, au premier évêque assistant au trône, et au premier auditeur de Rote, qui lui-même le porte au premier de chaque ordre, comme il suit : évêque non assistant, gouverneur de Rome, prince assistant, sénateur, Rote, prélat. Les deux cardinaux diacres assistants reçoivent aussi de la même manière le baiser de paix du Pape.

14. Communion.—Après une gémflexion faite au S. Sacrement, le Pape retourne au trône, les mains jointes et la tête découverte.

Le diacre reste à l'autel, se place de manière à pouvoir observer le Souverain Pontife, qui est debout à son trône et, quand il le voit installé, fait une gémflexion, prend la patène sur laquelle est l'hostie, l'élève à la hauteur des yeux et la montre au peuple. Puis ayant fixé dessus une étoile d'or, il la remet au sous-diacre qui la reçoit à genoux sur la plus haute marche et les mains couvertes d'une écharpe de soie blanche brodée d'or.

Pendant le transport de la sainte Hostie, les gardes nobles ont le genou en terre et la tête découverte.

Le sous-diacre arrivé près du Pape, qui s'est mis à genoux, se tient debout à son flanc gauche.

Le diacre, qui est resté debout à l'autel, fait une gémflexion,

prend alors le calice consacré, et après en avoir fait l'ostension au peuple, comme il l'a pratiqué pour l'Hostie, le fait couvrir d'une pale garnie de dentelle d'or par un maître des cérémonies et descend l'apporter au Pape, près duquel il se place debout, au côté droit.

Le Souverain Pontife adore le Saint Sacrement, se lève et lit les deux oraisons: *Domine Jesu Christe* et *Perceptio*. L'étoile d'or est enlevée de dessus la patène; le Pape prend, de la main gauche, une des deux parties de l'hostie qui s'y trouvent et aussitôt se frappe la poitrine avec la droite, en disant: *Domine, non sum dignus*, ce qu'il répète trois fois. Il se signe avec l'hostie et s'en communique en disant: *Corpus Domini*.

Le cardinal-évêque assistant lui présente un chalumeau d'or, dont il se signe et avec lequel il prend une partie du précieux Sang contenu dans le calice que tient devant lui le cardinal-diacre d'office.

Le cardinal-diacre prend ensuite de la main gauche le chalumeau qu'il ne retire pas du calice et s'éloigne un peu pour laisser approcher le sous-diacre, qui tient sur la patène une partie de l'hostie consacrée. Le Pape prend la parcelle, la rompt en deux et donne à communier au diacre debout et au sous-diacre agenouillé, qui tous les deux baisent auparavant la main du Pontife et, après la communion, son visage.

Le diacre et le sous-diacre retournent à l'autel, l'un avec le calice et le chalumeau, l'autre avec la patène. Lorsqu'ils y sont arrivés, le sous-diacre purifie la patène sur le calice, où le diacre puise avec le chalumeau une partie du précieux Sang qui y est restée. Le sous-diacre achève de consommer ce qui existe encore des saintes espèces et purifie successivement le chalumeau et le calice.

Le cardinal-diacre descend de l'autel et va au pied du trône chanter le *Confiteor*, s'inclinant respectueusement à *Et tibi Pater* et à *Et te Pater*.

Le Pape dit *Misereatur* et, à *Indulgentiam*, bénit l'assistance. Après quoi le cardinal-diacre retourne à l'autel, prend le ciboire, le montre aux fidèles et le confie au sous-diacre qui l'apporte au trône.

Les auditeurs de Rote déploient une nappe, dont se servent les cardinaux-diacres, le prince assistant, le sénat et le maître du

S.-Hospice pour recevoir la communion. Tous baisent la main du Pape.

Les acolytes se retirent avec leurs torches.

Le Pape prend les ablutions de vin, puis d'eau et de vin dans un calice en style du moyen-âge, ciselé et émaillé, différent de celui qui a servi à la consécration. Il s'assied, reçoit la mitre de drap d'or, se lave les mains, le prince assistant lui présentant l'eau, descend du trône et se dirige vers l'autel.

15. *Fin de la messe.* — Le Pape quitte la mitre au pied de l'autel, monte les degrés, baise l'autel au milieu et lit, au coin de l'épître, l'antienne de la communion que chante le chœur en contrepoint.

Revenu au milieu de l'autel, qu'il baise, le Pape dit, les bras ouverts et tourné vers le peuple, *Dominus vobiscum*, le chœur répondant *Et cum spiritu tuo*, puis retourne au coin de l'épître, où il chante l'oraison.

Il baise le milieu de l'autel et répète *Dominus vobiscum*. Le cardinal-diacre d'office chante *Ite missa est*; le chœur répond en harmonie *Deo gratias*.

Le Pape, incliné et les mains jointes, récite la prière *Placeat*, après laquelle il entonne la bénédiction solennelle, le sous-diacre auditeur de Rote se tenant devant lui avec la croix pontificale.

Le Pape lit le dernier évangile, après s'être signé le front, la bouche et la poitrine, puis revient au milieu de l'autel, où un des cardinaux-diacres assistants lui ôte le manipule, puis lui met la mitre de drap d'or.

16. *Offrande du Presbiterium.* — Le Pape descend de l'autel, s'assied sur la *sedia*, quitte la mitre, prend la tiare et reçoit du cardinal-archiprêtre de la basilique; accompagné de deux chanoines, en soutane violette, rochet et *cotta*, une bourse de moire blanche ou rouge, contenant trente jules d'or d'une valeur de cinq écus (26 fr. 75 c.). Le cardinal-archiprêtre dit en remettant l'offrande : *Beatissime Pater, capitulum et canonici hujus Sacrosanctæ Basilicæ Sanctitati Vestræ consuetum offerunt presbyterium pro missa bene cantata.*

Le Pape donne sa main à baiser au cardinal et son pied aux deux chanoines. Il remet la bourse au cardinal-diacre, qui en fait

don à son caudataire, lequel à son tour la reporte au chapitre dont il reçoit 25 pauls (43 fr. 45 c.).

17. *Procession.* — Le cortège se remet en marche dans le même ordre qu'il est venu, mais il ne se compose que de ceux qui ont rang à la chapelle pontificale. Il s'arrête au bas de la basilique, dans la chapelle de la Pietà, où le Pape quitte ses ornements et revêt son costume ordinaire. Il rentre dans ses appartements par l'escalier privé de la chapelle du S. Sacrement.

IV. — CANONISATION DE 1862¹.

1. Les vingt-sept Bienheureux, dont Rome célèbre aujourd'hui la *canonisation*, c'est-à-dire l'inscription au Catalogue des Saints de l'Église universelle, appartiennent à trois Ordres religieux célèbres : les Franciscains, les Trinitaires et les Jésuites. Vingt-six prennent rang parmi les Martyrs, un seul parmi les Confesseurs.

Voici les noms de ces nouveaux Saints, avec la date de leur naissance, la désignation de leur patrie et l'époque de leur mort : Paul Michi, de Méaco (1563) ; Jean Soan, de Goto (1578) ; Jacques Chisaï, de Bigen (1533), tous les trois de la Compagnie de Jésus et crucifiés au Japon, en 1597.

Pierre Baptiste, d'Avila, en Espagne, prêtre (1545) ; François de Saint Michel, de la Pariglia, en Espagne ; Gonzalve Garzia, des Indes Orientales, frère lai (1557) ; Léon Carasuma, de Corée, interprète ; Michel Cosaqui, japonais ; Thomas Cosaqui, fils de Michel ; Paul Suzuqui, japonais, interprète ; Paul Ibarchi, frère de Léon Carasuma ; François, de Méaco, médecin et interprète ; Bonaventure, de Méaco ; Gabriel Duizeco : Thomas Idanqui, de Méaco ; Côme Taquia, d'Ovari ; Joachim Saquiye, d'Osaca ; Martin de l'Ascension, de Pampelune, prêtre (1577) ; François Blauco, espagnol ; Jean Quizuya, de Méaco ; Louis Ibarchi, japonais ; Autoine, de Nangasakuï ; Philippe de Las Cases, de Mexico (1572) ; Mathias, de Méaco ; Pierre Suquezico, de Méaco ; François Fahelante, de Méaco. Ces

1. Extr. de *Description de la décoration de S. Pierre et des cérémonies de la canonisation* : Rome, Aureli, 1862, in-32 de 38 pag., avec P. « Imprimatur : Fr. Hier. Gigli, ord. pred., S. P. A. Magister. — Fr. A. Ligi-Bussi, arch. Icon. vicesg. ».

vingt-trois religieux de l'Ordre de S. Francois furent également crucifiés et percés de lances, à Nangasaqui (Japon), en 1597.

Enfin S. Michel des Saints, né en Catalogne, le 29 septembre 1591, mourut à Valladolid, le 1^{er} avril 1625.

2. Pie IX est l'homme des grandes idées-et des grandes choses. A son pontificat, déjà si fécond et si rempli, s'ajoute aujourd'hui, par la canonisation simultanée de vingt-sept Bienheureux, un nouveau et brillant fleuron. Ce n'est ni la basilique Vaticane ni Rome seules qui sont en fête, mais la catholicité tout entière, qui, répondant à l'appel de son Chef bien-aimé, envoie par milliers évêques et fidèles se grouper autour du Pontife, alors que dans la plénitude de la puissance apostolique, il prononce un de ces arrêts que le ciel ratifie et que le monde accueille avec joie. Aussi la solennité qui va s'accomplir comptera-t-elle parmi les gloires de Rome moderne.

Si Pie IX, Lui, le martyr vivant, a pieusement conçu l'idée d'une solennité sans égale pour célébrer le triomphe des martyrs de la foi, Lui aussi, on peut le dire, Il a été l'âme et le chef de la fête, en choisissant de son propre mouvement et en maintenant, malgré les critiques et les rivalités, le commandeur Poletti comme interprète de sa pensée et ordonnateur de la décoration générale de la basilique de S. Pierre.

Il convenait que l'habile architecte qui a associé son nom et son talent aux œuvres monumentales par lesquelles Sa Sainteté a honoré la Vierge Immaculée et l'apôtre S. Paul posât lui-même la troisième couronne sur cette tiare magnifique, où l'amour des arts, la munificence éclairée et la sûreté du goût étincellent comme autant de pierres précieuses et jettent les plus vives clartés.

Le commandeur Poletti est trop modeste et surtout trop instruit pour que nos éloges aillent jusqu'à lui. Trêve donc de compliments ; son œuvre étudiée, expliquée, justifiée, le louera d'ailleurs beaucoup mieux que nos paroles.

A voir l'empressement du public, des étrangers surtout, qui chaque jour suivaient d'un œil curieux la progression des travaux, il était facile de comprendre l'immense intérêt qu'excitaient à la fois la nouveauté de la fête, le grandiose de la décoration et la somptuosité des apprêts.

Pour juger une œuvre aussi vaste et aussi complexe, il faut se

garder non moins de l'enthousiasme, qui excuse tout, que de la critique, qui condamne tout. La vérité se trouve entre ces deux extrêmes.

Or, le blâme s'est souvent fait entendre pendant les deux mois consacrés aux préparatifs. Nous l'avons écouté patiemment, quitte à faire notre profit de ce qu'il avait de vrai et de fondé, mais renvoyant toujours à l'achèvement complet, car se tromperait singulièrement qui croirait faire preuve d'esprit et de jugement en s'appesantissant sur des détails subordonnés, tous sans exception, à l'ensemble de la décoration et n'ayant de valeur qu'autant qu'ils concourent à une rigoureuse et harmonieuse unité. Il fallait de l'effet, un effet de lumière, d'illumination *a giorno*, l'architecte l'a-t-il obtenu? Je réponds hardiment que oui.

Avant d'établir notre thèse ou, pour mieux dire, d'entamer la description, agissons à la manière de S. Thomas d'Aquin dans sa *Somme théologique*, déblayons le terrain de ses épines. Nous serons plus à l'aise ensuite. Et si nous nous attardons à ces petits riens, c'est qu'à force d'être répétés ils ont peut-être pris consistance auprès de ces natures légères et de ces esprits indifférents qui ne savent pas se former d'opinion par eux-mêmes.

Et d'abord on a dit que la basilique avait disparu sous la décoration avec ses marbres, ses mosaïques et ses sculptures, en sorte que beaucoup quitteront Rome regrettant de n'avoir pas vu la première basilique du monde dans toute sa beauté native et artistique.

L'argument est spécieux, mais prouve précisément contre ceux qui l'emploient. S. Pierre, comme tout ce qui est immense, est resté inachevé. Des siècles l'ont bâti, des siècles aussi l'orneront. Dieu seul sait quand la dernière main y sera mise. Or, dans ce vaste ensemble, la grande nef seule avec ses transepts et son abside n'est pas terminée. La voûte est, il est vrai, couverte de caissons en stucs dorés, mais les murs conservent la froideur et la nudité inhérentes à l'enduit blanc, légèrement teinté de veines grises.

Eh! bien, ce que l'on n'a pas compris, — et en cela l'architecte a fait preuve de tact et de goût, — c'est que S. Pierre nous présente maintenant l'aspect général de ce qu'il sera un jour. Nous le voyons complet, achevé, entier, en sorte que la disparate choquante qui mettait en désaccord les bas-côtés très ornés et la nef dénudée,

n'existe plus. Des marbres, parfaitement imités, garnissent les colonnes et les entrecolonnements, pendant que la mosaïque égale la frise de ses teintes chaudes et variées.

La basilique a donc été transformée en mieux et les décors ne cachent absolument rien qui vaille la peine d'être examiné. Les bas-côtés demeurent ce qu'ils ont toujours été et aucun ornement ne dissimule au spectateur leur riche et incomparable architecture.

En France, l'on ne pare qu'à demi les autels et pas du tout les églises ; l'on se figure bonnement que c'est du meilleur goût. Six cierges de cire, accompagnés de douze bougies de stéarine, une nappe à large dentelle de coton, quelques bouquets de fleurs de papier et un ornement brodé d'or sur les épaules du célébrant, constituent ce que nous nommons emphatiquement une *grande fête*.

A Rome, ville par excellence de l'art et des traditions, on agit différemment, et avec raison, car pourquoi limiter au prêtre, au clergé, à une partie de l'autel, ce que l'Église veut pour tous ? La fête embrasse tout aussi bien l'autel, tout étincelant des broderies de son parment, que les parois du temple où pendent d'élégantes draperies. La joie qui anime le cœur chrétien s'étend à l'édifice entier et certes ce spectacle ne manque ni de pompe ni de charmes.

C'est un des défauts de l'esprit humain d'apprécier et de juger sous l'influence de l'habitude ; je suis persuadé que pour un grand nombre cette considération n'est pas étrangère aux jugements qu'ils portent avec tant d'assurance sur une décoration à laquelle ils ne sont pas accoutumés dans leur patrie.

S.-Pierre est donc paré de velours, de soie et d'or, comme la Jérusalem céleste que S. Jean entrevit ornée à l'instar d'une épouse : *paratam ut sponsam*. Et, loin de nuire à l'architecture, cette parure, simple et bien agencée, la relève et s'y mêle noblement.

L'architecte, en effet, n'a pas voulu couper, briser, effacer aucune des grandes lignes qui caractérisent la basilique et lui donnent des proportions si gigantesques. L'architecture, au contraire, a été son point de départ et de ralliement, et il n'a fait de la décoration qu'un accessoire de rôle secondaire et un motif de sage et sobre complément.

Mais tout cela n'est que du papier peint, ajoute-t-on. J'en conviens.

Toujours est-il que ce papier, surtout aux reflets des lumières, joue singulièrement le marbre et qu'il serait insensé de demander à une fête d'un jour les conditions matérielles d'art, de solidité et de beauté qui ne sont exigibles que pour un monument. La solennité n'étant que transitoire, les moyens employés pour la relever ne sont et ne doivent être que provisoires.

Puis l'on se récrie encore sur ce que Saint-Pierre n'est pas trop grand pour l'affluence considérable des étrangers et des Romains et qu'il est maladroit d'enlever par des colonnes et des candélabres un espace qui serait infiniment mieux utilisé au profit des spectateurs.

Cet argument a de la force et franchement il me fait impression, au moins pour les candélabres placés aux quatre coins du baldaquin, dont je sens la nécessité, mais dont je blâme la présence.

Comment sans ces candélabres, vrais arbres de lumière, disposer convenablement cette forêt de cierges que prescrit le cérémonial ? Puis pourquoi le rez-de-chaussée serait-il seul sans éclat, alors que les parties supérieure et intermédiaire flamboient et étincellent ? Il y a en esthétique des lois rigoureuses, dont un artiste ne peut se départir et une de ces lois est assurément l'équilibre, l'harmonie entre les divers membres d'un édifice. Otez ces candélabres qui embarrassent peut-être vos mouvements et je ne doute pas que vous ne les réclamiez de suite pour remplir un vide qui choque l'œil et le goût. D'ailleurs, là où ils sont placés, les candélabres n'empêcheront pas de voir, et leurs bases trop étroites ont été expressément diminuées en largeur.

On a attaqué les colonnes qui partagent les arcades. Serait-ce comme style ? Non, car l'antiquité en offre plus d'un modèle, soit dans le Temple de la Paix, soit aux Thermes de Titus et d'Antonin. Serait-ce qu'ils gêneraient ? Pas davantage, puisqu'ils n'obstruent pas l'arcade et laissent la libre circulation dans les nefs latérales. Je remarque au contraire dans cette disposition heureuse trois avantages réels : concentrer la fête dans la grande nef de manière à ne pas distraire le spectateur par le va-et-vient des bas-côtés ; fournir aux grands tableaux représentant la passion et les miracles des martyrs une base naturelle ; enfin, par des proportions bien observées, allonger la nef et faire fuir davantage bas-côtés et chapelles.

Bien monotones sont les candélabres, les lustres, les chapiteaux de la décoration : tel est le thème d'une autre objection. Mais on semble oublier que l'architecture classique, à laquelle a dû se conformer l'architecte, est de toutes la moins variée et je voudrais bien savoir si les chapiteaux et autres décors de la basilique admettent d'autres motifs que l'éternelle feuille d'acanthé, les oves et les rinceaux de convention. Je ne suis pas ennemi le moins du monde de la diversité des modèles ; mais, outre que cette diversité augmentait la dépense, déjà réduite de cinq mille écus, il n'y avait réellement pas lieu d'y songer, en raison du monument lui-même.

Ah ! que les canonisations d'autrefois étaient bien plus belles, disent les anciens qui n'ont de louanges que pour le temps passé, *laudatores temporis acti*. Je n'ai jamais vu de canonisations, mais j'ai eu entre les mains, assez de temps pour les étudier, les dessins de la dernière cérémonie de ce genre. Or, quoique signés de Valadier, ces dessins sont de tout point inférieurs au projet, maintenant réalisé, du commandeur Poletti, projet qui a valu à l'éminent architecte l'approbation tant des premiers artistes de Rome que de la commission spéciale de cardinaux et de prélats préposée à l'inspection des travaux de décoration de la basilique.

Enfin, car nous n'entendons rien taire, pour quelques mécontents sur qui déteint la politique, Rome serait frappée d'incapacité et ne pourrait produire que des œuvres disgracieuses qui témoigneraient de son abaissement intellectuel et artistique. Chimères, fanfaronades et vaines attaques que nous ne perdrons pas notre temps à relever, encore moins à combattre.

Dès le principe, les plaintes furent portées jusqu'au palais apostolique. Le Pape y répondit par cette parole pleine de sens : « Laissons faire l'architecte, il en sait plus long que nous. »

Nous en dirons autant, et le commandeur Poletti nous permettra de lui offrir ici nos félicitations pour avoir été sourd à toutes les réclamations et su puiser dans les seules ressources de son goût non équivoque une combinaison à la fois simple, monumentale et sérieuse.

3. La description rapide des décors suffira pour en convaincre amplement.

Le programme comportait trois choses : parer la basilique, l'illu-

miner splendidement, y placer les tableaux relatifs aux nouveaux Saints.

A l'extérieur, une bannière armoriée, suspendue au balcon central, fixe de suite les regards et groupe dans une même gloire les vingt-sept bienheureux auxquels les plus grands honneurs de la terre et du ciel sont décernés.

Sous le portique, élégamment orné de draperies rouges, se dressent, au-dessus des portes, cinq toiles peintes, dont trois sont destinées à rappeler le martyre des vingt-trois Franciscaïns et des trois Jésuites, ainsi qu'un trait de la vie de saint Michel, alors que J.-C. lui donne son propre cœur.

Sur les deux autres toiles, sont tracées, en majuscules romaines, de solennelles inscriptions, qui font appel à la piété de tous, *cives advenaëque*, et montrent dans la sainteté à la fois un exemple à imiter et une protection à implorer. Nous les citerons, ainsi que celles de l'intérieur, pour mettre à même de savourer le charme de cette langue épigraphique que Rome manie avec tant d'habileté et dont elle a depuis des siècles le secret.

SOUS L'ÉTENDARD DE LA FAÇADE

*Petro . Bapt . et . Sociis . XXII . ex Ord . Franciscal .
Paulo . Michi . Joanni . Soan . Jacobo . Chisai . e . Soc . Jesu
Martyribus . Japoniis
Michaeli . de . Sanctis . Conf . ex . Ord . Excalceat . a . Trinit . Augusta
Pius . IX . Pontifex . Maximus
Sancti . Dei . Spiritus . adstatu . ac . numine
accitis . undique . variar . gentium . Episcopis
adrenis . ex . Orbe . Catholico . Universo
ad . faustissimi . diei . celebritatem . confluentibus
solemnes . caelitem . Sanctorum . honores . decernit*

AU COTÉ DROIT DU PORTIQUE

*. Adeste . cives . advenaëque
dum . nos . vis . impia . territat . urget . scelus
dolisque . pulsa . veritas . recedit
en . quod . sequamur . acmula . virtute . ac . fide
invictum . adfulget . agmen
cujus . triumphis . plaudimus*

AU COTÉ GAUCHE

Cives . advenaëque . succedite

*dum . nos . malesuada . inlicit . cupido
dum . mores . in . vitium . ruunt
en . ut . discamus . peritura . temnere
et . vitam . vivamus . puriter
novum . adest . exemplar . et . praesidium*

C'est une bonne et louable pensée d'avoir ainsi dès l'abord préparé le spectateur par un résumé de la décoration intérieure de la basilique. Entrons donc, mais, avant de franchir le seuil de la porte de bronze qui ne s'ouvre qu'aux solennités extraordinaires, jetons un regard sur l'ensemble, qui frappe par un habile mélange de draperies et de lumières, d'architecture et de décors.

La porte principale est flanquée de deux colonnes que surmontent deux statues de l'Ange de la Religion, qui puise l'héroïsme de sa vertu dans la croix du Sauveur et les tables de sa loi sainte, et de l'Ange du Martyre, qui gratifie les vainqueurs de palmes et de couronnes.

On lit sur le linteau :

*Te . Petre . vosque . caelitum . novensiles
supplex . adorat . rite . gens . fulegium
procul . frementis . vis . facessat . turbinis
et . fausta . lassis . sospitentur . saccula*

Un pavillon de velours cramoisi frangé d'or abrite l'écusson pontifical qu'entourent deux branches d'olivier, emblèmes de cette paix et de cette mansuétude qui caractérisent le gouvernement paternel du Pontife et du Roi.

Chaque travée de la nef, des transsepts et de l'abside est ainsi décorée : deux colonnes d'ordre corinthien, avec anges en prière aux chapiteaux, forment la base nécessaire de l'architrave sur laquelle s'appuie le tableau, destiné à mettre en évidence les actes de chacun des vingt-sept Saints. Le tableau, dessiné en demi-cercle, remplit à lui seul le tympan de l'arcade, autour de laquelle pendent, reliées par des torsades d'or, des draperies de velours rouge. A l'architrave, qui continue les impostes de l'édifice et offre un espace développé pour la légende du sujet, sont attachées d'autres draperies, rouges et jaunes, qui retombent derrière les colonnes et sont relevées sur les côtés, à la manière des rideaux ou portières des basiliques primitives. Les pilastres imitent le jaune antique

par leurs applications de toile peinte et les entre-colonnements de marbre violacé que son emploi à la porte du Jubilé a fait surnommer *porte sainte*.

L'ornementation relève donc à la fois les pleins et les vides de la basilique, en sorte qu'il ne se rencontre pas le plus petit espace qui n'ait ses décors. Sans doute, la peinture et le papier couvrent d'immenses surfaces, mais l'étoffe n'est pas non plus ménagée et, sans qu'il y paraisse, sept mille mètres de velours, trois mille de satin rouge et autant de drap d'or, sont tendus aux arcades et aux murs.

Donnons des chiffres pour mieux faire ressortir les travaux. Les colonnes et les pilastres correspondants, au nombre de trente-quatre, sont hauts de quatorze mètres et les tableaux qui les surmontent mesurent, y compris l'architrave, neuf mètres en hauteur et quatorze en largeur. L'élévation totale de la travée du sol à la clef de voûte de l'arcade est de 23 m. 45 c.

Des toiles placées aux fenêtres de la coupole et de la nef principale atténuent la vivacité de la lumière et produisent une ombre qui dissipe la clarté de onze mille cierges. Quelqu'incroyable qu'il soit, le chiffre est exact et cette masse de cire blanche représente un poids de trente-cinq mille livres. Si les tentures rouges font songer au sang des martyrs et l'or à leur triomphe, une telle intensité de lumière est un signe certain d'allégresse, qui emprunte son éclat aux splendeurs du ciel ou plutôt en est le reflet et l'image sur la terre.

La lumière est partout. Étagée sur cinq rangs, elle court sur les corniches, s'aligne sur les frises, se projette en girandoles, ruisselle en cascades des lustres aux candélabres, et rayonne en auréole étincelante au-dessus du siège pontifical. Groupée par faisceaux isolés, elle a l'aspect de gerbes, de pyramides, de couronnes de feu. Je ne sais rien d'élégant, de riche et d'ingénieux comme ces lustres, qui pendent au-dessus du sol et comme ces candélabres, qui s'élancent et semblent germer, arbres vigoureux, du pavé de la basilique.

Somme toute, tel est le total de ces porte-lumières, fabriqués, ainsi que les chapiteaux des colonnes et les statues, en pâte résistante (riz, pommes de terre et plâtre), que l'ocre colore et que rehaussent des feuilles de clinquant : 30 candélabres, de 9 m. de haut ; 86 lustres, de 4 et 5 m. de diamètre ; 100 bras ou girandoles ; 2.000 antéfixes. Soit, 2.216 porte-lumières.

Soixante hommes, choisis pour la plupart parmi les *San Pietrini* et dispersés sur différents points, montés sur des échelles ou attachés à des cordes et balancés en l'air, mettent le feu à cette immense machine avec cette dextérité et cette prestesse que leur donnent une grande habitude et un sang-froid extraordinaire.

La vénérable statue de S. Pierre, assise sous un dais de velours, est ornée des insignes de la Papauté. Elle porte l'aube plissée, l'étoile et le pluvial rouges, que soulève sa main bénissante. Coiffée de la tiare à trois couronnes et l'Esprit Saint sur la poitrine, au fermail de son pluvial brodé d'or, elle avance son pied droit, que baise dévotement la foule et sur lequel elle incline et appuie son front. Deux candélabres éclairent cette précieuse relique, dont l'aspect étrange saisit et impose.

A l'intersection des transsepts et de la nef, s'élève l'autel papal, garni sur ses deux faces d'un riche parement de velours rouge, brodé d'or aux armes de Sa Sainteté. La table, couverte d'une nappe à dentelle d'or, qui retombe de chaque côté, porte la croix et les six chandeliers de vermeil, exécutés aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles sur les dessins de Michel-Ange et du Bernin. Sur la première marche, les deux candélabres fondus et ciselés par Antoine Pollaiuolo, ces merveilles de l'orfèvrerie du *xv^e* siècle, et sur la balustrade de la confession, huit chandeliers, mêlés aux cent lampes qui brûlent jour et nuit devant le corps du Prince des Apôtres, forment une couronne de lumière qui enveloppe l'autel, et relie ensemble les quatre candélabres posés aux quatre coins du baldaquin.

A droite et à gauche de l'autel, des tribunes spacieuses et plusieurs rangs de chaises sont réservés aux quatre mille personnes qui ont eu le soin de se munir de billets. D'autres tribunes, plus étroites, font saillie en avant des deux premières piles de la coupole. Sous la loge de Saint André, est placé, derrière un grillage doré, l'estrade des chantres pontificaux, dont la musique *alla Palestrina*, les belles voix et l'irréprochable exécution donnent tant de charme aux solennités pontificales.

Voici sommairement la disposition du chœur. Au fond, le trône papal, élevé de plusieurs marches ; à la droite du trône, le banc des cardinaux-évêques et des cardinaux-prêtres, suivi du trône de Tierce ; à gauche, le banc des cardinaux-diacres. Les autres bancs, disposés

derrière ceux-ci, sont réservés, à gauche, aux prélats de *fiochetti*, aux protonotaires, aux généraux et procureurs-généraux des ordres religieux, au prédicateur apostolique et au confesseur de la maison du Pape; à droite, aux primats, archevêques et évêques, aux abbés mitrés et aux pénitenciers de Saint-Pierre.

Enfin des tribunes revêtues de damas rouge sont spécialement affectées, l'une, à droite, à la famille royale de Naples¹ et l'autre, à gauche, au corps diplomatique.

Le trône exigeait un apparat plus pompeux que d'habitude, puisque c'est là qu'a lieu la cérémonie de canonisation. Il se compose d'un siège à dossier de soie rouge lamée d'or, d'un baldaquin de velours rouge armorié et d'une colonnade destinée à la fois à mettre le trône en relief et à faire comme un arc de triomphe qui a une *gloire* pour couronnement. Cette gloire, dont les immenses rayons dorés brillent aux feux des lustres qui la contournent, est celle même des Martyrs et du S. Confesseur, représentés dans les régions célestes. Puis, plus bas, un autre tableau montre Jésus Christ, S. Pierre et S. Paul communiquant au Souverain Pontife l'*autorité* nécessaire pour prononcer la sentence de canonisation.

Quatre grandes statues symboliques, devant lesquelles s'aligne une file de lumières, dominant l'architrave de la colonnade. Ce sont quatre Vertus : la *Prudence*, qui regarde dans un miroir où se reflète le passé et imite les défiantes précautions du serpent qui rampe; l'*Espérance*, qui prie afin d'obtenir le ciel sur les rivages duquel elle jettera l'ancre du salut; la *Pureté*, douce, blanche, candide et timide comme la colombe qu'elle presse sur son sein; et la *Pénitence*, qui médite sur les austérités de la croix et flagelle sa chair.

Certes, il y a là un ensemble qui plaît infiniment quand l'œil et l'esprit s'y arrêtent; le Pape prononce un jugement infaillible, sous l'inspiration et la dictée de l'Esprit Saint; J.-C. et ses apôtres sanctionnent la sentence du Juge suprême; les Vertus font cortège aux nouveaux Saints et les Saints eux-mêmes sont exaltés au plus haut des cieux, où ils prient pour nous.

1. S. M. le roi François II, qui avait daigné accepter l'hommage de ma brochure, s'en servit pour visiter la basilique et suivre la cérémonie, à l'issue de laquelle il m'adressa ses félicitations et ses remerciements par l'intermédiaire de son ancien ministre de la guerre, le général Bosco.

Passant maintenant au détail des tableaux qui pourtourment la basilique, nous relaterons successivement leur sujet, leur ordre de placement et les inscriptions qui les élucident.

GRANDS TABLEAUX. — NEF. — PREMIÈRE TRAVÉE. — CÔTÉ DROIT. — St Antoine et S. Louis, enfants d'environ dix ans, courent au martyre, malgré les supplications de leurs parents et du chef des soldats qui les escortent.

*SS. Antonius . et . Ludovicus . adolescentuli
parentibus . ac . militum . duce . frustra . hortantibus . ut . se . tormentis .
sublucere
ad . certamen . laetissime . properant . ac . martyrum . coronas . consequuntur*

CÔTÉ GAUCHE. — S. Paul Michi transforme en chaire de prédication la charrette sur laquelle on le mène au supplice.

*S. Paulus . Michi . plastro . ad . ignominiam . impositus
in . foro . Meacensi . ad . confertam . multitudinem
pro . Christiana . Religione . verba . facit*

DEUXIÈME TRAVÉE. — CÔTÉ DROIT. — S. Michel des Saints apparaît en séraphin à une de ses pénitentes qu'il guérit d'une grave maladie.

*S. Michael . post . obitum . Seraphim . forma . indutus
poenitentem . suam . gravi . morbo . oppressam . invisit
ac . salutari . precatone . sanitati . confestim . restituit*

CÔTÉ GAUCHE. — Guérison d'Elisabeth Rodriguez, qui applique les reliques de S. Michel sur un cancer qu'elle a au sein.

*Elisabetha . Rodriguez
ex . scyro . in . ubere . deposita
S. Michaelis . lipsanis . admotis
illico . convalescit*

TROISIÈME TRAVÉE. — CÔTÉ DROIT. — S. Jean de Goto, allant au supplice, rencontre son vieux père qui l'exhorte en vue de la palme qu'il va cueillir.

*S. Joanni . de . Goto . ad . supplicium . alacriter . properanti
obvius . fit . grandaevus . pater . animo . et . virtute . compar
hic . ad . palmam . ille . ad . pugnam . alterum . adhortatur*

CÔTÉ GAUCHE. — S. Pierre Baptiste apaise une tempête par le signe de la croix.

*Maris . undas . dira . procella . commotas
S. Petrus . Baptista . signo . crucis
illico . in . tranquillum . confert*

QUATRIÈME TRAVÉE. — CÔTÉ DROIT. — S. Michel est entouré d'une lumière céleste pendant qu'il dit la messe.

*S. Michael . sacris . operans . de . divinis . disserens . saepissime . extra .
sensus . raptus
caelesti . circumfusus . luce . adstantes . commovet . ex . prava . ad . hones-
tam . vitae . rationem
repente . deducit . et . Sacramenti . augusti . amore . inflamat*

CÔTÉ GAUCHE. — S. Michel, après quelques prières et par la seule imposition des mains, guérit les pauvres qui l'attendent à la porte du couvent.

*S. Michael . in . coenobium . Pintiae . Vaccaerum
multos . aegrotos . ad . ianuam . eum . expectantes
salutifera . precalione . adhibita . manibusque . impositis
continuo . sanat*

TRANSSEPT DROIT. — **CÔTÉ DROIT.** — Rencontre, au seuil de la prison de Méaco, des franciscains et des jésuites qui s'embrassent.

*Tres . e . Soc . Iesu . Martyres . Neaci . in . ipso . aditu . carceris
reliquos . ex . Ord . Franciscalium . singulos . amplexantur
Iisdem . se . gloriosi . certaminis . socios . lactitia . gestientes . adiungunt*

CÔTÉ GAUCHE. — S. Paul Michi baptise six païens dans la prison d'Ozaca.

*S. Paulus . Michi . in . carcere . Ozacensi . ethnicos . sex
ad . christianam . sapientiam . instituit
sancto . baptismate . abluit*

TRANSSEPT GAUCHE. — **CÔTÉ DROIT.** — Guérison d'un Japonais, qui boit de l'eau dans laquelle a été mise la ceinture de S. Pierre Baptiste.

*Iaponus . quidam . aeger . aquam . potus
qua . S. Petri . Bapt . cingulum . fuerat . immersum
pristinam . sanitatem . subito . recuperat*

CÔTÉ GAUCHE. — S. François de la Parilia guérit une femme indienne à l'article de la mort et la baptise.

*S. Franciscus . de . La . Parilia
mulierem . indam . morti . proximam . invisens
crucis . signo . statim . liberat . et . saluturi . lacacro . Christo . adiungit*

PRESBYTÈRE. — **CÔTÉ DROIT.** — Les chrétiens arrachent comme reliques des morceaux de la ceinture de S. Jacques Chisai conduit au supplice.

*S. Iacobo . Chisai . aliquot . christianor . ad . supplicii . locum . occurrunt
ipso . obsistente . lacinium . pietatis . caussa . e . cingulo . eius . avulsam
sibi . habere . ac . servare . contendunt*

CÔTÉ GAUCHE. — S. François de la Parilia guérit un Indien près de mourir de la morsure d'un serpent.

*Virum . indum . serpentis . morsu . ad . mortem . adactum
S. Franciscus . de . La . Parilia
signo . crucis . incolumem . servat*

MÉDAILLONS. — AUX PILIERS DE LA COUPOLE. — Des colonnes de feu apparaissent la nuit au-dessus des croix des trois jésuites martyrs.

*Caelestes . ignes . instar . columnae . divinitus . missi
non . semel . per . noctem . corpora . martyrum . collustrant
inspectante . Nangasachiensium . civitate . universa*

Les oiseaux et les animaux respectent les corps des SS. martyrs.

*Martyrum . corpora . feris . avibusque . discernenda . relinquuntur
quae . ingenitae . aviditatis . oblitae
victrices . exsuvias . attingere . non . audent*

S. Michel guérit un religieux poitrinaire.

*Ioannes . accensus . Ordini . Excalc . Trinitatis . augustae
phthisi . animam . agens . S. Michaellem . invocat
extemplo . surgit . incolumis*

Guérison, par l'intercession de S. Michel, d'une femme qui a un cancer aux lèvres.

*Francisca . Navarrete . y . Sanz . Granatue
insanabili . cancro . in . labiis . laborans
praesentissimo . S. Michaelis . praesidio
temporis . momento . incolumis . evadit*

A L'EXTREMITÉ DES TRANSSEPTS. — S. Pierre guérit de la lèpre une femme japonaise, des langues de feu descendent du ciel.

*Filia . Cosmae . Yoyae . Iapon . foeda . elephantiasi . absumpta
Petri . Bapt . salutari . precatione . recreata . convalescit
ignitae . linguae . de . caelo . super . adstantium . capita . collucent*

Guérison d'une japonaise par l'attouchement de la croix de S. Pierre Baptiste et son baptême.

*Quam . Petri . Baptistae . crucis . fragmentum
feminam . Japonensem . intermortuam . sanavit
martyr . ipse . de . cruce . baptisate . abluit*

ÉTENDARDS SUSPENDUS DANS LE PRESBYTÈRE DE LA BASILIQUE. — SOUS L'ÉTENDARD DES SS. FRANCISCAINS.

*Qui . Christi . D. cruce . partam . cruce . fidem . confirmastis
adeste . catholicis . uti . ne . quos . praeclara . specie . deceptos
crucis . inimici . in . veterum . errorum . coenum . reiiciant*

SOUS L'ÉTENDARD DES SS. JÉSUITES.

*Adeste . e . caelo . martyres
et . boni . volentes . facite
uti . fides . catholica
quam . fuso . sanguine . consignastis
idolorum . superstitione . deleta*

*de . integro . in Japonia
restituatur*

SOUS L'ÉTENDARD DE S. MICHEL DES SAINTS.

*Gaude . o . Hispania
Michaelc . exorante
te . protegit . Deus
en . ille . tui . decus . et . gloria
inseritur . caelo
novis . te . usque
beneficiis . aucturus*

SOUS LE QUATRIÈME ÉTENDARD, QUI FIGURE LA RELIGION PROTÉGEANT LES FRAN-
CISCAINS, LES JÉSUITES ET LES TRINITAIRES.

*Jesu . Christe
custos . et . vindex . Ecclesiae . tuae
Pium . IX . Pont . Max .
et . antistites . universi . catholici . nominis
defendus . fortunesq .
votis . impiorum . eversis
religione . ubique . servata*

D'après les comptes de l'architecte, la décoration générale de la basilique aura coûté 30.000 écus et la fête complète 50.000, somme qui représente une valeur de 267.500 francs.

On ne peut se le dissimuler. Au moment où les événements politiques et l'expectative d'une solution toujours annoncée comme prochaine, arrêtent et entravent le commerce, la fête de la canonisation sera un bienfait réel pour la population romaine, qui, aux divers degrés de l'échelle sociale, a concouru, chacun dans sa sphère, à l'accomplissement de cette grande œuvre. L'artiste peintre ou décorateur n'y a pas eu seul sa part, mais le peuple surtout y aura profité, l'ouvrier, qui, pour gagner le pain de sa journée, a tissé la soie et le velours, menuisé la charpente, fondu la cire, moulé les ornements ou reliefs, attaché les tentures, peint les marbres, en un mot, a mis à la disposition de l'architecte ses bras, son talent, sa bonne volonté et sa longue expérience des décors à effet.

V. — CATALOGUE DES CANONISATIONS ¹.

En 1862, la *Correspondance de Rome*, pp. 202-203, publia le tableau des canonisations faites par les papes depuis le x^e siècle : c'était

1. Dans *le Monde*, Paris, feuilleton du 8 décembre 1881.

presque le même article que celui des *Analecta juris pontificii*, t. V, col. 1057-1059. L'un et l'autre sont de M^r Chaillot. Il nous a paru utile de reproduire cet intéressant document, mais en le complétant et en le rectifiant sur plusieurs points. Nous avons pris pour guide le commentaire d'Angelo Rocca, *De canonizatione Sanctorum (Opera omnia*, t. I, p. 146) et surtout un opuscule devenu fort rare et qui a été imprimé à Rome, en 1839, sous ce titre : *Della canonizzazione dei Santi, antica prerogativa della Basilica Vaticana*, in-12 de 86 pages.

La canonisation est un fait important, que ne doivent négliger ni les historiens, ni les hagiographes, à l'exemple de la liturgie, qui a soin de la consigner à la fin de la sixième leçon des matines, les leçons du second nocturne étant consacrées à ce qu'on nomme la *légende du saint*. Je citerai ce qui est dit de saint Louis Bertrand, confesseur, au 10 octobre : *Quem multis etiam post obitum miraculis clarum Paulus quintus Beatorum, Clemens vero decimus Sanctorum numero adscripsit.*

On ne cite que deux canonisations célébrées dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran : la première, sous Benoît XIII, qui y canonisa saint Jean Népomucène ¹ ; la seconde, sous Clément XII, qui y canonisa saint Vincent de Paul, saint François Régis, sainte Julienne Falconieri et sainte Catherine de Gênes ². L'an 993, le pape Jean XV

1. *Œuvres.*, t. I, pp. 469, 470, n° 9. Benoît XIV s'exprime ainsi à ce sujet : « Cum autem fel. rec. Benedictus pp. XIII, prædecessor noster, a quo ad cardinalatus honorem assumpti fuimus, in eadem Vaticana basilica beatos Turibium ex Majorga, Jacobum a Marchia, Agnetem a Monte Politiano, Peregrinum Latiosum, Joannem a Cruce, Franciscum Solanum, Aloysium Gonzagam, et biennio post beatam Margaritam a Cortona sanctorum cultu honorandos solemniter de more constituisset, ac deinde beatam Johannem Nepomucenum in sanctorum numerum similiter referre vellet, ei persuasum est ut id in basilica nostra Lateranensi solemniter ritu perageret. Nos qui per id temporis Ecclesie Anconitanæ ex concessione et dispensatione Apostolica præeramus, eundem Benedictum prædecessorem per nostras litteras certiore facere non prætermisimus beatorum canonizationes, quoties in Urbe faciendæ erant, non nisi in Vaticana basilica ab antiquo tempore celebrari consuevisse ; et ad hujusmodi officium præstandum eo magis nos teneri credidimus, quia per plures annos, dum in minoribus eramus, unus ex insignis ejusdem basilicæ capituli canonicis extitimus et per plures etiam annos munere Promotoris Fidei functi fuimus. Tum autem Roma benigne nobis responsum est quod in basilica Lateranensi solemniter apparatus pro canonizatione ibidem habenda nimium processerat nostraque litteræ serius quam oportebat ad Urbem pervenerant. » (Bulle *Ad Sepulcrum Apostol.*)

2. Benoît XIV note aussi cette exception : « Canonisatio prædictorum sancto-

avait canonisé saint Udalric *in aula concilii Lateranensis*.

Benoît XIV, successeur immédiat de Clément XII, publia la bulle *Ad sepulchra Apostolorum* pour confirmer le droit de la Basilique Vaticane : il y revint dans une autre bulle, relative aux privilèges de cette basilique, datée du 27 mars 1752.

Quocirca quum Nos dudum aliis nostris apostolicis litteris, quarum initium est Ad sepulchra Apostolorum, IX kalendas decembris anno Incarnationis Dominicæ datis, ex justis ibidem expressis causis, statuerimus ut servorum et ancillarum Dei beatificationes et beatorum canonizationes in posterum in eadem Basilica Vaticana et non alibi peragantur; non obstantibus quibuscumque contrariis exemplis, quæ nullum præjudicium antiquo instituto et Vaticanæ Basilicæ prærogativæ afferre decrevimus : id ipsum harum tenore confirmamus et innovamus, et inviolabiliter in posterum observari mandamus.

On raconte que le Pape Boniface IX, en 1390, étant tombé malade la nuit avant la canonisation de sainte Brigitte, fit la cérémonie dans la chapelle du palais apostolique du Vatican et, le lendemain, célébra la messe solennelle de la sainte dans la basilique.

Les Papes ont fait plusieurs canonisations hors de Rome, et quelques historiens affirment que, l'an 804, le pape saint Léon III, se trouvant en Allemagne avec Charlemagne, canonisa solennellement saint Suiibert dans la ville de Verden. En 1050, saint Léon IX, à Hartzheim, canonisa saint Gérard, évêque de Toul. Pendant les troubles politiques du XIII^e et du XIV^e siècle, qui forcèrent les Papes d'abandonner Rome, plusieurs canonisations furent célébrées dans les villes où ils s'étaient réfugiés. Saint François d'Assise, sainte Élisabeth de Hongrie et saint Pierre martyr furent canonisés à Pérouse; saint Antoine de Padoue, à Spolète; saint Dominique, à Rieti; saint Edmond et saint Guillaume, à Lyon; sainte Claire, à Anagni; saint Stanislas, à Assise; saint Richard et sainte Hedwige, à Viterbe; saint Louis, roi de France, à Orvieto.

Les martyrs des premiers siècles furent canonisés par la voix po-

rum expleta est in prædicta basilica, ut summus pontifex (il habitait le palais de Latran) sine valetudinis detrimento eidem interesset. » (De serv. Dei beatific., t. I, lib. I, cap. 36). Une note ajoutée par l'éditeur, t. III, p. 311, porte : « Is (Benoît XIV) erat tum Bononiæ. Nos, qui propriis oculis rem inspeximus, una hac de caussa Clementem imitari coactum esse singulare Benedicti XIII exemplum novimus : gestatorio illuc advectus, vix comparuit, decretum vix pronunciavit : ægro omnia acta. »

pulaire. Le consentement des évêques et des populations décerna le culte aux saints Pères et aux Confesseurs. Le pape a réservé ce droit au Saint-Siège et le premier qui en bénéficia fut S. Thomas de Cantorbéry. « *Alexandri III decretalis, in qua statuitur non licere pro Sancto aliquem publice venerari sine Sedis Apostolicæ auctoritate.* » (Bened. XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. I, cap. IX, n. 2.)

L'histoire ecclésiastique a enregistré les canonisations solennellement accomplies par les Papes depuis le x^e siècle. En voici la liste aussi complète que possible :

1. S. Udalric, évêque, canonisé par Jean XV, en 993.
2. S. Arduin, prêtre de Rimini, *idem.*
3. S. Adalbert, évêque et martyr, canonisé par Grégoire V, en 997.
4. S. Adalard, abbé, canonisé par Jean XX, l'an 1030.
5. S. Etienne, roi de Hongrie, canonisé par Benoît IX, en 1036.
6. S. Emeric, fils de S. Etienne, *idem.*
7. S. Simon, moine, canonisé par Benoît IX, l'an 1042.
8. S. Simon l'Arménien, *idem.*
9. Ste Viborade, vierge et martyre, canonisée par Clément II, en 1050.
10. S. Gérard, évêque de Toul, que canonisa le pape S. Léon IX, à Hartzheim, l'an 1050.
11. S. Wolfgang, *idem.*
12. S. Erard, *idem.*
13. S. Urius, moine, et ses compagnons, canonisés l'an 1053.
14. Sainte Félicité, vierge, *idem.*
15. S. Géraud, évêque, *idem.*
16. S. Arialde, diacre de Milan, martyrisé pour la défense du célibat ecclésiastique.
17. S. Jean, abbé, canonisé par S. Grégoire VII, l'an 1073.
18. S. Alphère, moine, canonisé par Victor III, l'an 1086.
19. S. Erlembalde, martyrisé pour la défense du célibat et canonisé par Urbain II, l'an 1095.
20. S. Attilanus, évêque, canonisé l'an 1098.
21. S. Maximilien, évêque.
22. S. Guibert, que canonisa Pascal II, l'an 1099.
23. S. Pierre, évêque d'Anagni, l'an 1110.
24. S. Gothard, évêque.

25. S. Angelbert.
26. S. Berthold, que canonisa Calixte II, l'an 1119.
27. S. Hugues, abbé.
28. S. Hugues, évêque, canonisé par Innocent II, l'an 1134.
29. S. Godéard, l'an 1138.
30. S. Pétrone, évêque de Bologne.
31. S. Just, évêque.
32. S. Sturmus, abbé de Fulda, canonisé l'an 1139.
33. S. Othon, moine et évêque, canonisé par Célestin II, l'an 1143.
34. S. Conrad, évêque.
35. S. Henri I^{er}, empereur d'Allemagne, canonisé par Eugène III, l'an 1152.
36. S. Edouard, roi d'Angleterre, que canonisa Alexandre III, l'an 1161.
37. Ste Hélène, veuve et martyre, canonisée l'an 1164.
38. S. Bernard, même année.
39. S. Canut, roi de Danemark, canonisé l'an 1168.
40. S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr, canonisé l'an 1173.
41. S. Théobald, ermite.
42. S. Jean Méda.
43. S. Galdin, évêque et cardinal.
44. S. Davin, Arménien.
45. S. Guillaume, ermite.
46. S. Bruno, évêque, canonisé par Lucius III, l'an 1182.
47. S. Othon, évêque, que canonisa Clément III, l'an 1189.
48. S. Etienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont, en Limousin.
49. S. Rodosinde, évêque.
50. S. Pierre, évêque, canonisé par Célestin III, l'an 1191.
51. S. Ladislas.
52. S. Malachie, archevêque d'Armagh, canonisé en 1192.
53. S. Ubald, évêque, même année.
54. S. Jean Gualbert, canonisé en 1193.
55. S. Derward, même année.
56. S. Sylvain.
57. S. Gauchier, chanoine.

58. S. Bernard, évêque.

59. S. Gérald ou Géraud. Ces dix canonisations furent faites par Célestin III.

60. S. Hommebon, canonisé par Innocent III, l'an 1198.

61. Ste Cunégonde, impératrice, canonisée en 1200.

62. S. Guillaume, duc d'Aquitaine, canonisé en 1202.

63. S. Vulstan, évêque, en 1203.

64. S. Procope, abbé, en 1204.

65. S. Gilbert de Sempringham, en 1211.

66. S. Guillaume, évêque, canonisé par Honorius III, en 1218.

67. S. Wilhem, abbé, en 1224.

68. S. Guillaume, chanoine régulier, en 1224.

69. S. Laurent, évêque, en 1226.

70. S. Hugues, moine et évêque, même année.

71. Ste Gertrude.

72. S. Guillaume, archevêque d'York.

73. S. François d'Assise, fondateur de l'ordre des Frères Mineurs, canonisé à Pérouse par Grégoire IX, en 1228.

74. S. Virgile, évêque, en 1230.

75. S. Antoine de Padoue, franciscain, canonisé à Spolète par Grégoire IX, en 1232.

76. S. Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, canonisé à Rieti par Grégoire IX, en 1234.

77. Ste Elisabeth de Hongrie, tertiaire de l'ordre de S. François, canonisée par Grégoire IX à Pérouse, en 1235.

78. S. Edmond, évêque de Cantorbéry, canonisé à Lyon par Innocent IV, 16 décembre 1246.

79. S. Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, canonisé par Innocent IV à Lyon, en 1253.

80. S. Pierre de Vérone, dominicain, martyr, canonisé à Pérouse par Innocent IV, en 1253.

81. S. Stanislas, évêque de Cracovie, martyr, canonisé à Assise par Innocent IV¹, en 1253.

82. Ste Claire, fondatrice de l'ordre des Clarisses, canonisée par Alexandre IV, à Anagni, en 1255.

1. Benoît XIV (*De serv. Dei beatif.*, t. I, cap. xxxvi, § II) affirme que cette canonisation fut la première faite dans l'église, *inter missarum solemnias*.

83. S. Colomban, abbé.
84. S. Ricard, évêque, que canonisa Urbain IV, à Viterbe, en 1261.
85. Ste Hedwige, duchesse de Pologne, canonisée par Clément IV, à Viterbe, l'an 1267.
86. S. Léon, évêque, canonisé par le B. Grégoire X, en 1271.
87. Ste Françoise, de Plaisance.
88. S. Louis, roi de France, canonisé à Orvieto par Boniface VIII, en 1297.
89. S. Pierre Célestin, canonisé par Clément V, à Avignon, en 1313.
90. S. Louis, évêque de Toulouse, canonisé à Avignon par Jean XXII, en 1317.
91. S. Thomas de Chanteloup, évêque de Herford, canonisé à Avignon par Jean XXII, en 1317.
92. S. Thomas d'Aquin, dominicain, canonisé à Avignon par Jean XXII, en 1328.
93. S. Robert, abbé, canonisé par Clément VI, en 1347.
94. S. Yves, avocat et prêtre, canonisé à Avignon par Clément VI, en 1347.
95. S. Elzéar de Sabran, canonisé en 1369, par Urbain V, qui était son neveu.
96. Ste Catherine, fille de Sainte Brigitte, canonisée par Urbain VI, en 1378.
97. Ste Brigitte, canonisée par Boniface IX, en 1390.
98. S. Jean, confesseur.
99. S. Jean Bridlington.
100. S. Sebald, ermite, canonisé par le pape Martin V, en 1418.
101. Sainte Monique, mère de S. Augustin.
102. S. Nicolas de Tolentin, augustin, canonisé par Eugène IV, en 1446.
103. S. Bellin, évêque et martyr.
104. S. Florentin.
105. S. Bernardin de Sienne, franciscain, canonisé par Nicolas V, en 1450.
106. S. Vincent Ferrier, dominicain, canonisé par Calixte III, en 1455.

107. S. Osmond, évêque de Salisbury, *idem*.
108. S. Edmond d'Angleterre.
109. Ste Rose de Viterbe.
110. Ste Catherine de Sienne, dominicaine, canonisée par Pie II, en 1461.
111. Les saints martyrs Bérard, Pierre et leurs compagnons, de l'ordre de Saint-François, canonisés par Sixte IV, en 1482.
112. S. Bonaventure, cardinal-évêque d'Albano et docteur, même année.
113. S. Albert, carme.
114. S. Léopold, duc d'Autriche, canonisé par Innocent VIII, en 1485.
115. Les saints martyrs Jean, Benoît et leurs compagnons, camaldules, canonisés par Jules II.
116. S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, canonisé par Léon X, en 1514.
117. S. François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, canonisé par Léon X, en 1519¹.
118. S. Casimir, roi de Pologne, en 1521.
119. S. Léon, évêque.
120. S. Bennon, évêque de Misn, en Saxe, que canonisa Adrien VI, en 1523.
121. S. Antonin, archevêque de Florence, *idem*.
122. S. Famien.
123. S. Sylvestre, moine basilien, canonisé par Jules III, en 1550.
124. S. Diego, religieux franciscain, canonisé par Sixte V, en 1583.
125. S. Hyacinthe, dominicain, canonisé par Clément VIII, en 1594.
126. S. Raymond de Pennafort, dominicain, canonisé par Clément VIII, le 29 avril 1601.
127. Ste Françoise Romaine, canonisée par Paul V, le 29 mai 1608.
128. S. Charles Borromée, archevêque de Milan et cardinal, canonisé par Paul V, le 1^{er} novembre 1610.

1. *Œuvres*, t. I, pp. 280, 287.

129. S. Isidore le Laboureur, canonisé par Grégoire XV, le 12 mars 1622.

130. S. Philippe Néri, fondateur de l'Oratoire, *idem*.

131. S. Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, *idem*.

132. S. François-Xavier, jésuite, *idem*.

133. Ste Thérèse, réformatrice du Carmel, *idem*.

134. Ste Elisabeth, reine de Portugal, canonisée par Urbain VIII, le 25 mai 1625.

135. S. André Corsini, carme et évêque de Fiesole, canonisé par Urbain VIII, le 22 avril 1629.

136. S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, canonisé par Alexandre VII, le 1 novembre 1658.

137. S. François de Sales, évêque de Genève, canonisé par Alexandre VII, le 19 avril 1665.

138. S. Pierre d'Alcantara, franciscain, canonisé par Clément IX, le 28 avril 1669.

139. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, *idem*.

140. S. Gaétan, fondateur des Théatins, canonisé par Clément X, en 1671.

141. S. François de Borgia, jésuite, *idem*.

142. S. Philippe Benizi, fondateur de l'ordre des Servites de Marie, *idem*.

143. S. Louis Bertrand, dominicain, *idem*.

144. Ste Rose de Lima, dominicaine, *idem*.

145. S. Laurent Justinien, patriarche de Venise, canonisé par Alexandre VIII, le 16 octobre 1690.

146. S. Jean de Capistran, observantin, *idem*.

147. S. Pascal Baylon, observantin, *idem*.

148. S. Jean de S. Facond, augustin, *idem*.

149. S. Jean de Dieu, *idem*.

150. S. Pie V, pape, canonisé par Clément XI, le 22 mai 1712, avec les suivants :

151. S. Félix de Cantalice, capucin.

152. S. André Avellin, théatin.

153. Ste Catherine de Bologne, clarisse.

154. S. Turribe, archevêque de Lima, canonisé par Benoît XIII, en 1726, avec les sept suivants :

155. S. Jacques de la Marche, observantin.

156. Ste Agnès de Montepulciano, dominicaine.

157. S. Pélerin Laziosi, servite.

158. S. Jean de la Croix, carme.

159. S. François Solano, franciscain.

160. S. Louis de Gonzague, jésuite.

161. S. Stanislas Kostka, jésuite.

162. S. Jean Népomucène, canonisé par Benoît XIII, à S. Jean de Latran, en 1728.

163. Ste Marguerite de Cortone, canonisée par Benoît XIII, le 26 mai 1728.

164. S. Vincent de Paul, canonisé par Clément XII, dans la basilique de Latran, le 16 juin 1737, avec les trois suivants :

165. S. Jean-François Régis, jésuite.

166. Ste Catherine de Gênes.

167. Ste Julienne Falconieri, servite.

168. S. Fidèle de Sigmaringen, capucin et martyr, canonisé par Benoît XIV, le 29 juin 1746, avec les quatre suivants :

169. S. Camille de Lellis, fondateur des Ministres des infirmes.

170. S. Pierre Regalati, observantin.

171. S. Joseph de Léonisse, capucin.

172. Ste Catherine Ricci, dominicaine.

173. S. Jean Canti, prêtre polonais, canonisé par Clément XIII, le 16 juillet 1767, avec les cinq suivants :

174. S. Joseph Calasanz, fondateur des Ecoles Pies.

175. S. Joseph de Copertin, conventuel.

176. S. Jérôme Emilien, fondateur des Somasques.

177. S. Séraphin de Montegrano ou d'Ascoli, capucin.

178. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice des Visitationnaires.

179. S. François Caracciolo, fondateur des Clercs réguliers mineurs, canonisé par Pie VII, le 24 mai 1807, avec les quatre suivants :

180. S. Benoît de S. Philadelphie, observantin.

181. Ste Angèle Mérici, fondatrice des Ursulines.

182. Ste Colette Boilet, franciscaine.

183. Ste Hyacinthe Mariscotti, clarisse.

184. S. Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths, canonisé par Grégoire XVI, en 1839, avec les quatre suivants :

185. S. François de Hieronymo, jésuite.

186. S. Jean-Joseph de la Croix, alcantarin.

187. S. Pacifique de S. Séverin, observantin.

188. Ste Véronique Giuliani, capucine.

189. Les 26 Martyrs japonais canonisés par Pie IX, en 1862, avec le suivant :

190. S. Michel des Saints, trinitaire.

191. Ste Germaine Cousin, vierge, canonisée par Pie IX, en 1867, avec les six suivants :

192. Ste Marie-Françoise des cinq plaies, alcantarine.

193. S. Léonard de Port Maurice, franciscain.

194. S. Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes.

195. Les saints Martyrs de Gorkum (Hollande).

196. S. Pierre d'Arbues, chanoine de Saragosse et martyr.

197. S. Josaphat Kuncewicz, archevêque de Polock.

198. S. Jean-Baptiste de Rossi, chanoine, canonisé par Léon XIII, en 1881, avec les trois suivants :

199. S. Laurent de Brindisi, capucin.

200. Ste Claire de Montefalco, augustine.

201. S. Benoît-Joseph Labre, pèlerin et mendiant.

202. Les sept fondateurs de l'Ordre des Servites, canonisés par Léon XIII, le 15 janvier 1888, avec les trois suivants :

203. S. Pierre Claver, jésuite.

204. S. Jean Berchmans, jésuite.

205. S. Alphonse Rodriguez, jésuite.

Notre siècle l'emportera sur les précédents par le nombre des saints solennellement canonisés. Voici le relevé de la liste que nous venons de présenter : Dixième siècle, 3 canonisations; Onzième siècle, 19; Douzième siècle, 40; Treizième siècle, 27; Quatorzième siècle, 11; Quinzième siècle, 15; Seizième siècle, 11; Dix-septième siècle, 24; Dix-huitième siècle, 29; Dix-neuvième siècle, 52.

Il faut reconnaître que les canonisations du xiii^e et du xvii^e siècle brillent d'un éclat spécial par les saints fondateurs qui y sont nommés.

Continuant la récapitulation à un autre point de vue, nous obtenons les chiffres suivants : Martyrs, non compris les compagnons, 47 ; Archevêques et évêques, 46 ; Religieux et religieuses de tous ordres, 62 ; Fondateurs et fondatrices d'ordres, 22 ; Abbés, 10 ; Cardinaux, 3 ; Laïques, 3 ; Chanoines, 4 ; Ermites, 3 ; Papes, 2 ; Docteurs de l'Eglise latine, 3 ; Vierges, 3 ; Veuve, 1 ; Avocat, 1 ; Empereur, 1 ; Impératrice, 1 ; Rois, 7 ; Reines, 2 ; Ducs, 2 ; Duchesse, 1 ; Prêtres, 2 ; Diacre, 1 ; Arméniens, 2 ; Ensemble, 229.

VI. — PAREMENTS D'AUTEL¹.

A chaque canonisation, les postulateurs sont tenus de fournir deux parements, un pour chaque face de l'autel papal. Ce sont des chefs-d'œuvre de broderie, où le relief rivalise avec celui de la sculpture : on y voit l'effigie, dans des médaillons, des nouveaux saints et les armoiries du pape qui a prononcé la canonisation.

Ces parements, qui sont conservés dans le trésor de Saint-Pierre et réservés pour les grandes fêtes, font l'admiration des visiteurs. Voici la description que j'en ai donnée dans un opuscule qui a pour titre : *les Souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome, ou description des objets d'art et d'archéologie qu'ils renferment* ; Rome, 1866, in-8° de 91 pages.

L'on nomme *parement*, en italien *palliotto*, la tenture, brodée et galonnée, qui revêt l'autel sur ses deux faces, à l'orient et à l'occident, quand, comme à Saint-Pierre, l'autel se trouve isolé. Le parement, en raison de la broderie qui le recouvre et aussi pour qu'il ne fasse pas de plis, est tendu sur un châssis de bois rectangulaire.

Les anciens parements de la basilique sont brodés d'une manière incomparable, avec un relief d'or qui rappelle la sculpture la mieux fouillée. Voici les principaux :

1. *Parement du Jeudi-Saint*. — Il a été exécuté pour la canonisation de S. Félix de Cantalice, capucin ; de S. André Avellin, théatin ; de S. Pie V, pape, et de sainte Catherine de Bologne, religieuse franciscaine, dont on y voit les effigies dans des médaillons. Au milieu est représenté le Père Eternel bénissant le monde. Aux ex-

1. Dans *le Monde* du 1^{er} décembre 1881.

trémités sont les armoiries de Clément XI. (*Œuvres*, t. III, p. 375, n° 245.) La broderie en fort-relief imitant la sculpture est faite en or sur toile d'argent (1712).

2. *Parement de Saint Pierre*. — Il est en soie rouge, brodée d'or par Salandri, aux armes de Benoît XIV (*Œuvres*, t. III, p. 376, n° 249) et aux effigies des SS. Camille de Lellis, Joseph de Léonisse, Pierre Regalati, Fidèle de Sigmaringen et de Ste Catherine Ricci. Il servit pour la première fois lors de leur canonisation, le 29 juin 1716, et a coûté 14.000 écus (75.000 francs).

3. *Parement de Noël et de Pâques*. — Il a été brodé en or sur drap d'argent par Salandri, sous le pontificat de Clément XIII, dont on y voit les armes. (*Œuvres*, t. III, p. 376, n° 250.) Il fut offert à la basilique, le 16 juillet 1767, pour la canonisation de S. Jean Canti, prêtre; de S. Joseph Calasanz, fondateur des clercs réguliers des Ecoles Pies; de saint Joseph de Copertin, conventuel; de saint Jérôme Emiliani, fondateur de la congrégation des Somasques; de saint Séraphin d'Ascoli, capucin, et de sainte Jeanne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, dont on y voit les effigies.

4. *Parement des vendredis de Mars*. — Il fut exécuté en 1839 pour la canonisation faite par Grégoire XVI, dont on y voit les armes. (*Œuvres*, t. III, p. 377, n° 256.) La broderie d'or ressort sur un fond violet, que l'on a substitué au fond blanc primitif. Ce parement a coûté 2.400 écus (12.000 francs).

5. *Parement de la Pentecôte*. — Il est brodé en or et soie de couleur sur velours rouge. On y voit les armes des franciscains, des jésuites et de Pie IX. Il a été donné à la basilique à l'occasion de la canonisation des Martyrs japonais, en 1862.

VII. — SOUVENIRS OFFICIELS.

Pour les Romains, comme pour les fidèles du monde catholique, la canonisation est un événement considérable dont il importe de fixer officiellement le souvenir. A cet effet, plusieurs moyens ont été employés : la *bulle*, le *procès-verbal*, les *actes*, les *privilèges*, la *sculpture*, la *peinture*, la *gravure*, l'*inscription* et la *médaille*.

1. La *bulle* (*Œuvres*, t. IV, p. 14) notifie la canonisation à l'univers entier : elle est signée par tous les cardinaux, des croix rem-

placent les chapeaux vacants. On a un spécimen du genre dans les *Analecta juris pontificii*, t. VI, col. 1765-1794, qui ont publié les bulles données par Pie IX pour la canonisation de 1862.

Quelquefois la bulle n'est expédiée que par le successeur. Ainsi, pour S. Vincent Ferrier, canonisé par Calixte III, en 1455, la bulle *Rationi congruit* émane de Pie II, 1^{er} octobre 1458; pour S. Antonin, canonisé par Adrien VI, le 31 mai 1523, la bulle *Rationi congruit* n'est que de Clément VII, à la date du 26 novembre 1523; pour saint Isidore, canonisé le 12 mars 1622, par Grégoire XV, l'expédition de la bulle *Rationi congruit* fut retardée jusqu'au 4 juin 1724, sous le pontificat de Benoît XIII; pour S. Pierre d'Alcantara, canonisé le 28 avril 1669 par Clément IX, la bulle *Romanorum gesta pontificum* est au nom de Clément X, 11 mai 1670; pour S. Pascal Baylon et S. Jean de S. Facond, canonisés en 1690 par Alexandre VIII, la bulle *Rationi congruit*, du 15 juillet 1691, est d'Innocent XII.

2. Le *procès-verbal* de la cérémonie est rédigé en détail par les maîtres des cérémonies de la chapelle papale, qui le déposent dans leurs archives secrètes. Il est fâcheux qu'il n'en sorte pas et reste toujours inédit.

Les *Analecta ecclesiastica*, 1893, pp. 419, 421, 422, 423, 426, signalent, dans les Archives des Maîtres des cérémonies de la chapelle papale, au Vatican, les documents suivants, qu'il y aurait grand intérêt à publier intégralement :

« Tome 45. Quattro ambasciatori di Bologna, tre de quali straordinari ed uno ordinario intervennero in veste senatoria alla canonizzazione del 13 aprile 1671.

« Tome 119. Funzione della Canonizzazione. — Ordine nella nomina dei Santi. — Oblazioni. — Carte che si stampano. — Processione. — Illuminazioni. — Paramenti, gioie ed altre cose necessarie. — Cera. — Imagini e quadri. — Bilanci delle spese.

« Tome 120. Relazioni di varie canonizzazioni. — Trasporto, de' stendardi ed Ottavari.

« Tome 121. Acta canonizationis a Clemente XIII.

« Tome 122. Rami di alcune canonizzazioni.

« Tome 235. Ricevimento dello stendardo dopo la canonizzazione, cappella cardinalizia e Tridui.

« Tome 313. Ritus canonizationis per Clementem XI peragendæ.

« Tome 314. Ritus canonizationis peractæ ab Alexandro VIII.

« Tome 315. Ritus canonizationis S. Johannis Nepomuceni.

« Tome 316. Ritus receptionis vexilli beati recenter canonizati.

« Tome 346. Formulæ instantiarum pro canonizatione¹. »

3. Les *actes* sont le recueil de tous les documents relatifs à la canonisation. M^{sr} Bartolini, secrétaire de la S. C. des Rites, a publié ceux de la canonisation de 1862 : on les trouve *in extenso* dans les *Analecta jur. pont.*, t. VI, col. 1433-1504.

4. Les *privilèges* sont une concession absolument bienveillante du Souverain Pontife, qui en prend lui-même l'initiative, s'il le juge opportun. Pie IX en a été prodigue en 1867, pour exprimer sa satisfaction du succès obtenu. Tous les évêques présents furent nommés assistants au trône pontifical et les évêques de la catholicité reçurent la faculté de porter désormais la calotte violette² : à ceux venus à Rome, il offrit en outre le magnifique ouvrage édité par ses soins, *Orbis catholicus*. Les maîtres des cérémonies de la chapelle papale, qui mettaient la *cotta* sur la soutane violette des camériers ou la soutane rouge sans queue, aux solennités, furent autorisés à prendre, sur la soutane violette des prélats de *mantelletta*, le rochet et la

1. La publication des *Analecta* m'autorise à dire un mot, dans l'intérêt des studieux, sur le fond et la forme, c'est-à-dire sur les archives et leur index.

Ces archives constituent un fonds de 633 volumes. Ces volumes ne sont classés ni méthodiquement ni chronologiquement : les recherches y sont donc longues et pénibles, malgré la table très détaillée dont chacun d'eux est muni. De plus, il y a des lacunes, qu'expliquent de fréquents transports d'un lieu à un autre : la Bibliothèque nationale possède un grand nombre de *Diaria* des maîtres de cérémonies, par exemple.

L'index imprimé reprend la table de chaque volume et la donne par extraits. C'est une faute, car pour trouver un renseignement sur un point déterminé, il faut alors lire toutes les tables ; pour mes besoins personnels, j'ai été obligé de me faire une table générale alphabétique, qui ici s'imposait de toute nécessité. Je n'en veux citer que la question qui nous occupe en ce moment. Onze volumes sont affectés aux canonisations : régulièrement, ils devraient se suivre, mais il n'en est rien, comme c'est assez visible par leurs numéros d'ordre. Un est formé exclusivement des pièces concernant le *rite*, les autres décrivent les canonisations opérées par divers papes : on s'aperçoit de suite de ce qui manque. La lacune peut, ce me semble, être comblée et il était du devoir strict du rédacteur de la table générale de procéder à cette besogne : les pièces qui n'ont pas été séparées doivent se rencontrer en annexes dans les *Diaria* des cérémoniaires. D'un coup d'œil on pourrait ainsi envisager tout ce qui se réfère à la canonisation : que de temps épargné à ceux que ces sortes de documents attirent !

2. Les évêques français avaient depuis longtemps usurpé ce droit, ils avaient fait de même pour la barrette.

colla. Aux chantres pontificaux fut accordée l'aumusse. Les prêtres étrangers, venus en grand nombre, furent reçus dans la chapelle Sixtine; Pie IX leur fit remettre, avec une médaille, le discours latin prononcé devant eux et autorisa tous ceux qui avaient charge d'âmes à donner à leur troupeau la bénédiction papale, non avec la main, comme tous les évêques, mais avec un crucifix; à cette bénédiction était attachée une indulgence plénière. M^{sr} Bartolini fut proposé pour un évêché titulaire; il refusa, pensant que ce n'était pas assez pour récompenser les services rendus : ultérieurement, il fut honoré de la pourpre cardinalice.

5. La *sculpture* orne les tombeaux des papes, en rappelant un des principaux traits de leur pontificat : A Sainte-Marie-Majeure, celui de Sixte V représente la canonisation de S. Diégo et celui de Paul V, celle des SS. Hyacinthe et Raymond. Sur le tombeau d'Alexandre VIII, à S.-Pierre du Vatican, un élégant bas-relief montre la cérémonie des oblations, faites pendant la messe de canonisation, le 16 octobre 1690, jour anniversaire du couronnement de ce pape.

6. Dans la bibliothèque du Vatican, sont peintes à fresque les canonisations de S. Diego, par Sixte V (*Œuvres*, t. II, p. 185), de Ste Françoise Romaine (1608) et de S. Charles Borromée (1610), opérées par Paul V (*Œuvres*, t. II, p. 182).

7. Benoît XIV, dans son immortel ouvrage sur la béatification et canonisation, a employé la *gravure* pour montrer ce qu'il appelle le *theatrum in Vaticana basilica constructum*, à propos des cinq saints dont il a donné les *Acta canonizationis*, édit. de 1766, t. V, pag. 1-278.

Le commandeur Polètti, dans une belle gravure in-folio, a représenté la décoration intérieure de la basilique Vaticane, avec l'entrée de la procession générale du clergé, pour la canonisation de 1862.

8. Une *inscription* commémorative est tout à fait dans les goûts de Rome. Cependant on n'en a pas abusé et je ne puis guère en citer que trois exemples : à S.-Jean de Latran, pour S. Jean Népomucène (*Œuvres*, t. I, p. 469); à la Lungara, pour Ste Jeanne de Chantal et à Ste-Thérèse, pour la réformatrice du Carmel.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici un vœu. Je voudrais que sous le portique de S.-Pierre fût placée une inscription relatant toutes

les canonisations accomplies dans cette basilique, avec le nom du pape et la date. Ce serait de l'histoire monumentée.

9. A l'occasion de la plupart des canonisations, une *médaille* a été frappée : d'une part, elle représente le pape et, de l'autre, une allégorie ou les nouveaux saints. Voici le relevé des coins de ces médailles que possède la *Zecca* romaine : pour plus amples détails, je renvoie à ma Numismatique papale.

Eugène IV (*Œuvres*, t. III, p. 386, n° 6), Grégoire XV (p. 393, n° 181), Urbain VIII (p. 394, n° 193 ; p. 395, n° 219), Alexandre VII (p. 397, n° 273), Clément IX (p. 397, n° 291), Clément X (p. 398, n° 303), Alexandre VIII (p. 399, n° 356), Clément XI (p. 401, n° 396), Benoît XIII (t. I, p. 470, n° 9 ; t. III, p. 403, n° 430), Clément XII (p. 403, n° 450), Benoît XIV (p. 403, n° 461), Clément XIII (p. 404, n° 498), Pie VII (p. 406, n° 548) ; Grégoire XVI (p. 408, n° 636). Léon XIII (p. 414, n° 763).

UN FAUX SAINT, A POITIERS

Il est de mon devoir de faire connaître les situations irrégulières, car il importe essentiellement que le clergé et les fidèles ne soient pas trompés par un faux zèle qui ne procède que de l'ignorance. Or, cette ignorance est d'autant plus coupable qu'elle est facilement *vincible*, comme disent les théologiens. Pour cela il suffisait d'observer strictement les lois canoniques et de former deux commissions spéciales : l'une, de canonistes, aurait éclairé la question de culte; l'autre, d'archéologues, se serait prononcée sur la relique.

Le cas est singulier, mais grave, car il a des conséquences pratiques. Il se résume ainsi : l'évêque de Poitiers, Guillaume Tempier, mourut en 1197; il tombait donc nécessairement sous le coup de la déclaration d'Alexandre III (1159-1181), qui avait réservé la canonisation au S.-Siège; malgré cela, il ne fut rien fait à cet égard.

Etant admis néanmoins l'existence du culte, il fallait montrer qu'il rentre dans le cas excepté par Urbain VIII et solliciter la *béatification équipollente* : on n'y a pas songé.

Le culte était local, mais très restreint. En l'insérant dans le Propre diocésain, on l'a étendu à tout le diocèse de Poitiers. C'était absolument innover, car le nom de Guillaume Tempier ne figurait pas dans les anciens livres liturgiques ni les calendriers. La S. C. des Rites, en approuvant ce Propre, en a laissé la responsabilité première à l'Ordinaire, n'ayant pas à instruire de ce chef un procès spécial sur celui qu'on lui présentait, uniquement pour l'office, comme un saint authentique. Son admission frauduleuse laisse intacte la question première.

Sans doute, il a existé un embryon de culte : je vais en donner des preuves, mais ce n'est pas à l'Ordinaire à en déduire, de sa propre autorité, la reconnaissance officielle et les conséquences pra-

tiques. Ce soin n'appartient qu'au S.-Siège, qui n'a été ni consulté ni renseigné.

Quant à la prétendue relique de la crosse, je me prononce nettement contre son authenticité, au nom de l'archéologie. Là encore c'est au S.-Siège à dire le dernier mot pour clore la discussion.

I¹

Dom Fonteneau, dans son immense recueil manuscrit de documents concernant l'histoire du Poitou et conservé à la bibliothèque publique de Poitiers, a inséré quatre pièces relatives à l'ouverture du tombeau de Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, mort en 1197 et à l'extraction de quatre reliques.

Ces pièces valent la peine d'être imprimées pour plusieurs raisons. D'abord, elles sont inédites² et les originaux ont disparu; puis, elles offrent un certain intérêt pour l'hagiographie diocésaine, en même temps que pour l'archéologie; enfin, elles complètent la notice très écourtée des Bollandistes sur Guillaume Tempier.

1. *Documents relatifs aux reliques de S. Guillaume Tempier, évêque de Poitiers.* On lit dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, ann. 1887 : « M. Barbier de Montault, correspondant du Comité à Poitiers, envoie des documents relatifs aux reliques de S. Guillaume Tempier, évêque de Poitiers. Renvoi à M. Darcel » (p. 355). — « M. Darcel rend compte sommairement d'une communication de M. Barbier de Montault, relative aux reliques de Guillaume Tempier, évêque de Poitiers. Sur l'avis du rapporteur, ce mémoire est renvoyé à l'examen de la section d'histoire » (p. 383). Le *Bulletin historique du Comité*, ann. 1887, contient ces deux notes : « Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers : Documents relatifs aux reliques de S. Guillaume Tempier, évêque de Poitiers. Renvoi à la section d'archéologie » (p. 281). — « Communication... Renvoi à M. Léon Gautier » (p. 266). Le *Bulletin historique*, ann. 1888, dit, page 13 : « M. Léon Gautier demande le dépôt aux archives d'une communication de M. le chanoine Barbier de Montault : *Notes sur les reliques de Guillaume Tempier.* »

J'ai lieu de m'étonner de cette façon d'agir; l'archéologie était ici en cause aussi bien que l'histoire, en raison de l'ouverture du tombeau et des objets qui y furent découverts. Les documents n'ont été ni étudiés ni rapportés et le dépôt aux archives, demandé sans explication ni justification, entraînait un nouvel enfouissement, au détriment de l'hagiographie. J'ai donc réclamé, pour les publier ici, des pièces aux quelles on ne me paraissait pas attacher suffisamment d'importance, car elles ont un intérêt à la fois local et général.

2. Il y est seulement fait allusion dans Aubert, *Vie des Saints de l'Eglise de Poitiers*, pp. 72 et suiv.; de Chergé, *Vie des Saints du Poitou*, pp. 250-252, et Paulze d'Ivoy, *Un évêque de Poitiers au xviii^e siècle* (Mém. de la Soc. des Antiqu. de l'Ouest, 2^e série, t. XI, pp. 201-202).

Ici se présente une question préliminaire que je ne veux pas éluder. Guillaume Tempier a-t-il été réellement considéré comme *saint* et mérite-t-il ce titre? A l'abbaye de S.-Cyprien de Poitiers, où il fut enterré, et à l'abbaye de S.-Hilaire de la Celle, à Poitiers, où il fut chanoine régulier, avant son élection, on l'appelait *saint* : cependant il n'y a pas eu de canonisation officielle par le Saint-Siège, quoique la constitution d'Alexandre III lui fût applicable. Le *Martyrologe universel* de Chastelain et le *Rituel de Poitiers*¹, publiés au siècle dernier, le qualifient simplement *bienheureux*.

Les documents, transcrits par Dom Fonteneau, contiennent les renseignements suivants : je les étudie dans l'ordre où ils se présentent.

Le premier est extrait du Coutumier de l'abbaye. On y parle de l'anniversaire qui s'y faisait pour le repos de son âme, la veille du dimanche des Rameaux. Cet anniversaire comportait : le vendredi, au soir, les vêpres et les vigiles de l'office des morts; le samedi, après tierce, une procession au tombeau, pendant laquelle se chantaient les laudes et le *Libera*, et la messe matutinale solennelle. L'abbaye, par cet office funèbre, déclarait ne pas rendre à Guillaume Tempier les honneurs liturgiques comme à un *saint*. Cependant elle reconnaît que des *miracles* s'opèrent à son tombeau et que son nom est inscrit dans les litanies. Le lieu de sa sépulture est désigné à S.-Cyprien, dans la chapelle de la Vierge, près du grand autel.

Suit une citation du Calendrier ou *Ordo* de S.-Cyprien, au 29 mars. Guillaume Tempier y est appelé *saint*, son office est du rit double majeur, avec *Credo* à la messe. On ajoute qu'il guérit du flux de sang et que son corps fut retrouvé *entier*, le 22 février 1690 : l'identité s'établissait par une inscription.

Cette insertion au calendrier, dont on ignore la date, mais qui semble moderne, contredit l'*anniversaire*. Les deux n'ont pas dû subsister simultanément. La fête n'a dû être établie qu'après l'élévation du corps, à la fin du xvii^e siècle.

1. Il en est fait mention à sa place dans la série des évêques, mais non dans un texte liturgique; d'ailleurs, ce rituel ne remonte pas au delà de la fin du siècle dernier. Tout est tardif dans ce culte, pour ainsi dire récent, qui ne peut revendiquer une possession non interrompue et immémoriale.

Le second document porte la date du 9 mars 1690 et contient le récit détaillé de l'ouverture du tombeau. Par commission de l'évêque de Poitiers, le prieur de S.-Cyprien, François de Montclar, assisté de plusieurs religieux, du sacristain et d'un notaire apostolique, fait des fouilles, au fond de l'église, derrière le maître-autel, à l'entrée de la chapelle de la Vierge, vulgairement appelée *de Saint Guillaume*. Le sol de l'église avait été exhaussé par suite d'une reconstruction récente, qui avait entassé sur la tombe des pierres et de la terre.

Le sarcophage était en « pierre de taille », par conséquent d'une seule pièce, avec un couvercle de même. On trouva à l'intérieur : des ossements « desséchés et décharnés », des cendres, une crosse à hampe de bois (selon Dom Fonteneau), avec volute de cuivre doré et émaillé de bleu, un anneau d'or avec topaze au chaton, des fragments d'ornements et une tablette de plomb donnant le nom du défunt : *INC IACET W EPI . PICT . III.*

La crosse et l'anneau furent emportés à la sacristie pour y être conservés ; quant au corps, on en fit deux parts. Les cendres furent mises dans une caisse de bois et les os dans une caisse de plomb ; toutes les deux furent transférées dans le nouveau tombeau, préparé du côté de l'évangile, en face de l'ancien.

Le troisième document est la supplique par laquelle les bénédictins de S.-Cyprien sollicitent de l'évêque de Poitiers l'autorisation d'ouvrir le tombeau. L'évêque était alors François-Ignace de Baglion de Saillant, récemment promu de l'évêché de Tréguier à celui de Poitiers. Il renvoya l'affaire au promoteur, qui ne fit pas difficulté de reconnaître le bien fondé de la requête. En conséquence, l'évêque signa la délégation.

Le dernier document est un procès-verbal de translation. L'évêque Jean-Claude de la Poype de Vertrieu, assisté de ses deux vicaires généraux, François de Neuville de Villeroy, abbé de Fécamp, et Charles de Châteauneuf de Rochebonne, comte de Lyon, se rendit à S.-Cyprien, le 11 août 1707. Le général de la congrégation avait autorisé les religieux à donner une relique à l'abbaye de la Celle. Vérification faite des pièces constatant la translation opérée en 1690, on tira de la caisse trois ossements, que désigna par leur nom un chirurgien mandé exprès. L'évêque reçut une côte pour lui,

l'abbaye garda une vertèbre pour servir à l'exposition, et les chanoines de S.-Hilaire de la Celle obtinrent deux fragments du fémur.

Ces fragments furent recouverts d'une « gaze blanche, collée sur icceux », afin d'en empêcher l'effritement. Le plus gros fut fixé sur une planchette garnie de moire d'argent et le plus petit sur du tafetas rouge. Des « rubans de satin blanc », scellés du sceau épiscopal, entourèrent les os et les tablettes.

La remise officielle de ces reliques se fit, le même jour, à S.-Hilaire de la Celle, au maître-autel, par l'évêque en personne.

De tout quoi fut fait un procès-verbal en quadruple expédition, pour l'évêché, pour l'abbaye de S.-Cyprien, pour l'abbaye de la Celle et pour l'abbé général de Ste-Geneviève de Paris¹.

Voici maintenant la transcription intégrale de Dom Fonteneau.

I. — Item postremo fiet anniversarium beatæ memoriæ Domini Guillermi², quondam Pictav. Episcopi gloriosi, scilicet in vigiliâ Dominicæ in Ramis palmarum, nisi fuerit festum XII lectionum ipso die vel feria VI^a, anniversarium debet anticipari et merito fit præfatum anniversarium ipso die quia Reverendus Episcopus ab hoc sæculo migravit in dictâ vigiliâ. Observatur eius insignis tumulus summo cum honore in capellâ beatæ Mariæ multisque in dies decoratur miraculis. Anniversaria celebrantur hoc modo, scilicet, dictâ vesperâ Omnium sanctorum, statim sequuntur vesperæ mortuorum, postea horâ secundâ dicuntur vigiliæ solemnes cum debitis cerimoniis usque ad laudes. In crastino vero post illam fit processio ad sepulchra uniuscujusque, cantando laudes et *Libera*, deinde dicitur missa matutinalis in solemnitate. In diebus, in quibus non fit anniversarium, dicuntur vigiliæ in silentio hora IV^a post meridiem³.

Guillelmus Temperii⁴ ex canonico regulari monasterii Sancti Hilarii de Cella eligitur Episcopus Pictav., interest translationi Sancti Stephani Grandimontensis; ad superos migravit IV Kal. aprilis an. 1197, jacetque in æde Sancti Cipriani Pictav. in capellâ Beatæ Mariæ, secus magnum altare. De eodem fit mentio in litanis Pictonicis⁵.

• • • • •
Martius 29. — S. Guillelmi Ep. Pictav. et conf. cognomento Temperij, dupl. maj. 3 O. Lect. 1 noct. *Fidelis sermo*, reliqua de communi

1. M. Paulze d'Ivoy a tort de contester cette donation à Paris (*Mém.*, p. 201, note 2.)

2. « S. Guillaume, dit Templier, III^e du nom. »

3. Dom Fonteneau, t. LVI, p. 370. Le chapitre a pour titre : *Quelques coutumes anciennes observées dans le monastère de S.-Cyprien de Poitiers.*

4. « Guillaume Tempier, évêque de Poitiers, mort en 1197. »

5. T. LVI, p. 385. Ce texte est emprunté à Besly.

2^o loco, lect. 12, *in Ex. Com. fer. in Laud. et M., in qua Credo. Eius Sacrum Corpus in Eccl. nostra requiescit. In Urbe Pict. a divexatis profluvio sanguinis frequenter invocatur. Eius Sacrum Corpus integrum repperitum est sub rudibus et ruinis antiquæ ecclesiæ, die 22 febr. anni 1690, cum hæc inscript. *Hic jacet Wlmus Epûs pict. III* ¹.*

II. — *Procès-verbal de la découverte du Tombeau de St-Guillaume, dit le Tempier, évêque de Poitiers, dans l'église de St-Cyprien-lez-Poitiers*².

AN 1690, 9 MARS. ORIGINAL : ABBAYE DE ST-HILAIRE DE LA CELLE DE POITIERS.

L'an mil six cent quatre vingt dix et le jeudi, neuvième mars, sur les trois heures de relevée, nous, François Montclar, prêtre, religieux, prieur en l'abbaye Saint Cyprien lès Poitiers, assisté de Dom François Cavalier souprieur, Dom Théodore Valengues, Dom Michel Laurencin, Dom René de Goustimenil, Dom André Rocque, Dom François Imbertis, procureur sindicq en la dite abbaye et Dom Silvain Guycove sacristain, tous prêtres religieux profès en la dite abbaye, Ordre de St Benoist, Congrégation de St Maur, aiant avec nous pour notre secrétaire M^e Pierre Berthonneau, not^{re} du St Siège apostolique, reçu et immatriculé à Poitiers et enregistré suivant l'Edit, en conséquence de la permission et ordonnance sur requête à nous accordée par Monsgr l'illustrissime et Révérendissime évêque de Poitiers, signé *François Ignare, Evêque comte de Tréguier, nommé à l'Evêché de Poitiers*, demeurée attachée au présent notre procès verbal ; nous nous sommes transportés dans la chapelle de St Guillaume, située dans le fond de l'église nouvellement bâtie en ladite abbaye St Cyprien, où étant, après avoir fait quelques prières au cas requises, nous avons fait ouvrir un tombeau, qui s'est trouvé à l'entrée de la dite chapelle, du côté de l'épître, contre la grande porte à main droite en entrant, que nous avons sçu par tradition être celui où St Guillaume, 3^e du nom, dit *Tempierii, Evêque de Poitiers, fut enseveli*; lequel tombeau nous avons trouvé couvert de six ou sept pieds de terre par le rehaussement du sol de l'église, plus de huit gros cartiers de pierre de taille, lesquels quartiers étaient rehaussés plus que l'ancien pavé de demi pied, au dessous desquels quartiers de pierres y avait environ un demi pied de terre, et ensuite une pierre de taille, d'épaisseur d'environ demi pied, cassée en trois pièces, laquelle couvroit ledit tombeau, qui est de pierre de taille, de longueur de six à septpieds et aiant fait ôter la dite pierre, avons trouvé dans ledit tombeau les ossemens et cendres du dit St Guillaume; lesquels ossements sont desséchés et décharnés, une crosse de cuivre doré et azuré, un anneau d'or dans lequel est enchassé une pierre topaze. *Item*, quelques lambeaux d'ornemens pontificaux pourris et une lame de plomb, d'environ dix pouces de long et sept de large, sur laquelle sont gravés ces mots et caractères : *hic jacet W. epi . Pict . III.*

1. T. LVI, p. 676.

2. T. LVI, pp. 893-894.

Ce fait, nous avons fait tirer le dit tombeau de sa place, et l'avons fait mettre dans la même chapelle du dit St Guillaume, proche l'autel du côté de l'Évangile, qui est un lieu que nous avons fait préparer pour cela, plus convenable et plus honorable que celui où il étoit, qui étoit contre la porte de la dite chapelle, et dans iceluy tombeau nous y avons remis les cendres du dit saint Guillaume enfermées dans une caisse de bois, clouée de tous côtés, et quant aux ossemens qui ne sont pas réduits en cendres, nous les avons enfermés dans une caisse de plomb, qui a été mise dans la muraille à l'endroit où est une inscription sur du cuivre proche le tombeau. Pour l'anneau et la crosse du saint prélat nous les avons mises dans la sacristie pour pouvoir satisfaire à la dévotion de ceux qui désiroient les voir et toucher. Ensuite nous avons fait couvrir le dit tombeau d'une autre pierre plus propre, que celle qui luy servoit de couverture, sur laquelle nous ferons incessamment mettre une table et couverture de marbre avec les ornemens et inscriptions nécessaires pour rendre le dit tombeau plus propre et plus décent, dont et de ce que dessus nous avons fait dresser, par le dit Berthonneau secrétaire, le présent notre procès verbal, en présence des vénérables Messire Godefroy Chevalier, écuyer, sieur du Chiron, prêtre chanoine prébendé en l'Église de Poitiers; Messire Villaumay, aussi prêtre chanoine prébendé en la d. Église; Révérend père Pierre de Ferrière, prieur des Religieux de l'abbaye de St Hilaire de la Celle du dit Poitiers, assisté de son compagnon et de Révérend père Michel de Cron, prêtre religieux correcteur des Religieux Miuimes du dit Poitiers et de son compagnon, lesquels ont signé le présent notre procès verbal avec nous et les dits religieux de cette abbaye de St Cyprien, pour valoir et servir en temps et lieu ce qu'il appartiendra.

Fait en la chapelle de St Guillaume les jour et an que dessus.

Signé: Fr. François de Montclar, prieur de St Cyprien; G. Chevalier, chanoine de l'Église de Poitiers; Villaumay, chanoine en l'Église de Poitiers; fr. Pierre de Ferrière, prieur de l'abbaye de St Hilaire de la Celle; fr. Guillaume Chesneau, chanoine régulier de l'abbaye de St Hilaire de la Celle; fr. Michel de Cron, correcteur des Minimes de Poitiers; fr. François Cavallier, fr. Michel Laurencin, fr. René de Goustimonil, fr. Sylvain Guyerre, fr. André Rocque, fr. Imberdis, fr. Théodore Varanque, et Berthonneau, notaire apostolique¹.

III. — *A Monseigneur l'Illustrissime Révérendissime Evêque de Poitiers et Messieurs ses vicaires généraux*².

Supplient humblement les prieur et religieux de l'abbaye de St Cyprien lès Poitiers, ordre de St-Benoist et de la Congrégation de St Maur et remontrent à vostre Grandeur qu'ils ont l'avantage d'avoir dans leur église

1. « Note. L'original de cette pièce est dans les archives de l'abbaye de St-Hilaire de la Celle de Poitiers. »

2. T. LVI, pp. 889-890.

plusieurs tombeaux de personnes illustres qui sont décédées en odeur de sainteté et entr'autres celui de Guillaume Troisième dit *Temperij*, qui a tenu le siège épiscopal de cette ville sur la fin du douzième siècle et suivant le témoignage de quelques auteurs est décédé en odeur de sainteté vers l'an mil cent quatre vingt dix sept. Mais comme les supplians ont été obligés de faire réédifier leur église qui avait été entièrement ruinée par le malheur des guerres de la religion, le dit tombeau se trouve caché et enfoncé sous des terres qu'on a été obligé de remuer, et situé dans un endroit peu décent et peu convenable au mérite de ce St Prêlat, ce qui fait que les Supplians, pour rendre à sa mémoire ce qu'ils croient luy devoir et placer son tombeau et ses ossemens dans un lieu plus commode et plus honorable, désireroient faire faire ouverture du tombeau qu'ils scauent par tradition estre celui de Guillaume troisième, évesque de Poitiers, en extraire les ossemens et tout ce qui pourra s'y rencontrer, pour transférer le tout dans un tombeau, propre et décent, qu'ils ont dessein de placer devant le grand autel de la chapelle dite de St Guillaume, située dans le fonds de leur église, qui sera bientôt en état d'y pouvoir faire l'office divin, après qu'il aura plu à vostre Grandeur d'en faire la bénédiction, ce qu'attendant, ils ont recours à vostre autorité pour leur estre sur ce pourveu. Ce considéré, Monseigneur, et attendu ce que dessus, il plaise à vostre Grandeur accorder aux supplians la permission qu'ils vous demandent, au moyen de laquelle ils puissent faire l'ouverture du dit tombeau, en tirer les ossemens et tout ce qui s'y trouvera, pour en conséquence les transférer dans le tombeau qu'ils font préparer à cette fin. Les supplians continueront leurs vœux et leurs prières pour la santé et prospérité de vostre Grandeur.

Fr. François de Montclar, fr. François Cavalier, fr. André Rocque, fr. René de Goustimeuil, fr. Imberdis, Varenques, fr. Michel Laurencin, fr. Sylvain Guyerre, fr. Théodore.

Soit communiqué au Promoteur pour y donner les conclusions. Fait à Poitiers le 21 février 1690. — Fran. Ig., Ev. C. de Tréguier, né à l'Ev. de Poitiers.

Veü la présente requête (à ce requise), qu'il plaise à Monseigneur y faisant droit permettre aux supplians de faire l'ouverture du tombeau dont il est question, d'en extraire les ossemens et ce qui s'y trouvera et de les transférer dans le tombeau préparé à cette fin, en y faisant les prières et observant les cérémonies en ces cas requises ; dont ledit Prieur dressera procès verbal pour être attaché à l'ordonnance de Monseigneur et conservé dans les archives de cette abbaye. Fait et requis à Poitiers 23 février 1690.

C. Mandey, promoteur.

Soit fait ainsy qu'il est requis.

Poitiers, le 23 de fév. 1691.

Fran. Ig., Ev. C. de Tréguier, né à l'Ev. de Poitiers, v. g^{al}.¹

1. T. LVI, p. 891.

IV. — PROCÈS-VERBAL ¹ de l'Évêque de Poitiers sur la concession des reliques de Saint Guillaume, 3^e du nom, évêque dudit Poitiers, aux chanoines réguliers de la Celle, de cette ville, par les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Cyprien ².

Jean Claude de la Poype de Vertrieu, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de Poitiers, conseiller du roy en tous ses conseils, à la postérité. Sçavoir faisons que, le jour et date des présentes, à la requête et prière des sieurs Chanoines Réguliers, Prieur et chapitre de Saint Hilaire de la Celle de cette ville, ordre de saint Augustin, congrégation de France; nous sommes descendus en l'abbaye de saint Cyprien les Poitiers, ordre de saint Benoist, congrégation de saint Maur, où aiant été reçu par Révérend père dom Léonard de Massiot, Prieur et les autres Religieux de la dite abbaye, nous leur avons déclaré que le sujet, qui nous avait amené, était aux fins de la requête qui leur avait été présentée par les dits sieurs chanoines réguliers de leur accorder quelque portion des reliques de Saint Guillaume dit *Temperii*, chanoine régulier de la dite abbaye de Saint Hilaire de la Celle, puis Evêque de Poitiers, troisième du nom, décédé vers l'an onze cens quatre vingt dix-sept et enterré dans l'église de la dite abbaye de Saint Cyprien. A quoi le dit Dom Léonard de Massiot, prieur, avait répondu qu'il était si disposé avec sa communauté à accorder la prière qui leur avait été faite par les dits sieurs chanoines réguliers, qu'il en avait écrit au Très Révérend Père général de leur congrégation, lequel, par sa lettre du quatorzième janvier de la présente année 1707, en avait accordé la permission, et qu'il voulait bien, pour la gloire de Dieu et l'honneur particulier du saint et pour satisfaire au pieux désir des dits sieurs chanoines réguliers, qu'on fit en notre présence ouverture de la caisse de plomb où les dites reliques furent enfermées, après avoir été levées de terre, le jedy neuvième jour de mars mil six cent quatre vingt dix, en raison de la commission donnée par feu Monseigneur François Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Poitiers, notre prédécesseur, à defunt dom François de Montclar, religieux des dits ordres et congrégation, et prieur de la dite abbaye de Saint Cyprien, en présence de plusieurs témoins nommés dans le procès verbal, qui en fut lors dressé pour la dite ouverture faite, et l'état de la dite caisse vérifié (sur le dit verbal) en être tiré tels ossements, qu'il plairait aux dits religieux bénédictins accorder aux dits sieurs chanoines réguliers, pour iceux scellés de notre sceau leur être authentiquement délivrés, avec liberté à eux de les transférer dans l'église de leur dite abbaye de la Celle, pour leur propre dévotion et celle du publique. Sur quoi aiant vu l'original de la requête présentée par les religieux de la dite abbaye de saint Cyprien à feu mon dit seigneur de

1. T. LVI, pp. 901-902.

2. « Archives de l'abbaye de la Celle de Poitiers. Col. à l'original (an. 1707, XI août). »

Saillant, notre prédécesseur, pour avoir permission de lever de terre les dites reliques, de l'ordonnance par lui donnée à cet effet et du procès verbal de la levée qui en fut faite, en conséquence nous y avons reconnu que celles des dites reliques du dit saint Guillaume, qui se trouvèrent lors en entier, furent enfermées dans une caisse de plomb, laquelle caisse avait été (lorsque l'ancienne chapelle du dit saint Guillaume fut détruite), portée par lesdits religieux dans le lieu qui leur sert à présent de sacristie. Elle en a été tirée, et pour plus grande commodité et consolation des assistans en grand nombre apportée dans le lieu qui leur sert à présent d'église, où nous étions et, après les prières en tel cas requises, l'ouverture faite de la dite caisse en notre présence, y avons trouvé une lame de plomb, d'environ dix pouces de long et sept de large, dont un morceau était détaché et qui, rapporté au reste, faisait ces mots et caractères *hic jacet W Ep. Pict. III*, un papier plié qu'on n'a pu déchiffrer et qu'on croit être l'original ou copie du procès-verbal de la levée faite en mil six cent quatre-vingt-dix, avec plusieurs ossements du dit saint, en entier, trois principaux desquels nous en avons tirés de l'agrément des religieux bénédictins; lesquels ossements maître François Degennes, chirurgien juré en cette ville, présent à ce, nous a dit être l'un une côte, que les dits religieux nous ont accordée avec plaisir, et que nous avons réservée pour nous; l'autre, la partie principale et supérieure de l'os nommé *femur* et le troisième une portion particulière du même ossement que les dits religieux bénédictins ont accordés aux dits sieurs chanoines réguliers, lesquels deux derniers ossements ainsi accordés aux dits sieurs chanoines nous avons premièrement fait couvrir d'une gaze blanche, collée sur iceux pour les mieux conserver, ensuite les avons faits lier et entourer de plusieurs rubans de satin blanc, que nous avons par divers trous fait passer sous une tablette de bois couverte d'une moire d'argent, sur laquelle reposera la première et principale des dites reliques, l'autre sur une petite tablette de bois couverte d'un taffetas rouge, sur laquelle reposera la seconde relique, au bout desquels rubans nous avons sous l'une et l'autre des dites deux tablettes apposé nos sceaux; avons ensuite tiré de la dite caisse un ossement faisant partie des vertèbres, qui est demeuré entre les mains des dits religieux bénédictins pour l'exposer à la dévotion publique. Ce fait, nous avons les dites deux reliques accordées aux dits sieurs chanoines réguliers, scellées comme dessus est dit, mises dans une boîte de bois fermant à clef, que les dits sieurs chanoines avaient apportée à cet effet; enfin, après avoir fait refermer et ressouder la dite caisse de plomb, comme elle l'était auparavant, nous sommes montés à la dite abbaye de la Celle, où étant entrés, nous avons reposé les dites reliques que nous avons fait apporter devant nous de la dite abbaye de Saint Cyprien sur le principal autel de la dite église de Saint Hilaire de la Celle, où, après quelques prières, nous avons, en présence du peuple en grand concours, mis entre les mains des dits sieurs chanoines la boîte renfermant les dites

reliques pour être par eux mises en lieu décent et exposées, quand ils le jugeront à propos, à la vénération publique. Dont et de tout ce que dessus nous avons fait dresser le présent procès-verbal, dont il a été fait quatre originaux, l'un que nous nous sommes réservé et l'autre pour les religieux bénédictins, le 3^e qui a été envoyé au Très Révérend père l'abbé de sainte Geneviève, Général de la Congrégation des chanoines réguliers et le 4^e laissé aux dits sieurs chanoines réguliers de l'abbaye de la Celle; lesquels nous avons tous signés de notre main et fait signer avec nous par Messire François Paul de Neuville de Villeroy, abbé de Fescan et Messire Charles François de Châteauneuf de Rochebonne, comte de Lyon, nos vicaires généraux; Dom Léonard de Massiot, prieur de l'abbaye de saint Cyprien; Dom Claude Vidal, prieur de l'abbaye de Nouaillé; Dom Jean Guillon, souprieur; Dom Marie Chaumerliac, Dom Michel Valoin, Dom Hilaire Dampierre, Dom Pierre Laugier, Dom Léonard Senamant, Dom Jacques Frottier, tous prêtres et religieux de l'abbaye de Saint Cyprien; M^{re} Louis Charles Bassetard, prêtre, chanoine régulier, prieur et curé de la dite abbaye de Saint Hilaire de la Celle; Messire Jacques René Mahé, chanoine régulier, prieur de Fontaine-le-Comte; M. Guillaume Chesneau, chanoine régulier, prieur curé de Mignaloux; M. Prieur Vatry, chanoine régulier, souprieur de l'abbaye de la Celle; par maître François Degennes, chirurgien juré en cette ville, enfin par notre secrétaire et scellé de notre sceau et ne pourra l'ordre des signatures nuire ni préjudicier.

Fait à Poitiers en notre palais épiscopal, le 11^e jour du mois d'août de l'an de grâce 1707. Jean Claude Evêque de Poitiers, François Paul de Neuville de Villeroy, abbé de Fescamp, vic. gén.; de Rochebonne, comte de Lyon, vic. gén.; fr. Léonard de Massiot, prieur de l'abbaye de Saint Cyprien; f. J. Baptiste Guillon, sous prieur; Bassetard, prieur de la Celle; fr. Marie Chaumerliac, sacristain; fr. Mahé, prieur de Fontaine-le-Comte; fr. Hilaire Dampierre, fr. Pierre Laugier; Chesneau, prieur de Mignaloux; fr. Jacques Frottier; Degennes, chirurgien juré royal.

Ici est le sceau de l'Évêque

Par Monseigneur, GERVAIS, secrétaire.

111

Les monuments du moyen-âge, bâtis et sculptés, paraissent avoir été suffisamment étudiés; aussi les relègue-t-on désormais volon-

1. *La crosse émaillée de la cathédrale de Poitiers*, Brive, Roche, 1888, in-8° de 27 pages, avec une planche. Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, tirage à part à 50 ex. Compte-rendu par le comte de Marsy, dans le *Bulletin monumental*, 1889, pp. 593-594 : « Mgr X. Barbier de Montault

tiers au second plan. L'attention des archéologues se porte maintenant de préférence vers le mobilier, qui comprend tant de détails charmants et variés. Il y a là, en effet, plus d'une découverte à faire.

La Société archéologique de la Corrèze, qui s'occupe spécialement de l'œuvre de Limoges, a tout intérêt à suivre la voie qui a été ouverte par d'illustres initiateurs, parce qu'elle nous révélera plus d'un document utile, en nous réservant plus d'une surprise agréable. Qui connaît, dans le monde savant, la belle crosse émaillée que possède la cathédrale de Poitiers? Enfermée dans une armoire d'où elle ne sort qu'une fois l'an pour être exposée sur un autel inaccessible au public, elle n'a pas encore reçu la publicité à laquelle elle a droit, et il est vraiment regrettable que les chanoines, à peu près seuls informés de son existence, ne l'aient pas encore signalée et décrite.

Je vais essayer de réparer cette omission et de combler cette lacune dans l'inventaire général des richesses archéologiques du Poitou. Comme elle est vénérée à titre de relique, j'aurai à l'examiner sous un double aspect. Il convient que je me préoccupe d'abord de sa forme, de son ornementation et de son symbolisme. J'aurai ensuite à rechercher si elle a appartenu réellement à l'évêque auquel on l'attribue et si l'on peut, sans inconvénient, continuer à l'exposer à la vénération des fidèles, comme une relique d'une authenticité incontestable. Cette double question intéresse donc à la fois l'archéologie et la lip-sanographie, deux sciences qu'il ne faut pas séparer parce qu'elles se prêtent un mutuel concours.

I. Les liturgistes, les canonistes et les mystiques ont distingué quatre parties dans la crosse du moyen-âge, attribuant à chacune d'elles une signification symbolique en rapport avec sa configuration spéciale : la *pointe* pique et stimule les retardataires, la *tige* maintient les justes, avec le *nœud* on frappe les indociles et les rebelles, et la *volute* attire les égarés ¹.

vient d'ajouter une nouvelle page à ses études sur l'orfèvrerie... Etudiant, avec le soin qu'il apporte dans ses recherches, les différents ornements de cette crosse, et notamment les crochets qui courent le long de la volute, il établit que cette œuvre d'orfèvrerie ne peut être antérieure à 1220 ou 1225... Chemin faisant, M^{re} Barbier de Montault nous fournit sur les crosses un grand nombre de ces observations dont il est toujours prodigue. »

1. *Rev. de l'Art chrét.*, t. XVII, p. 31. « Os (Sicard suppose la volute en ivoire) superius recurvatur, lignum inferius ferro acuitur, modice tamen retunditur, os et lignum arte rasili poliuntur. Per baculum doctrine auctoritas intel-

Les inventaires ont adopté une autre classification. Pour eux, la crosse n'admet que deux éléments : le *bâton* et la *tête* ¹. On comprend sans peine ces données aussi simples, car, en réalité, rien autre chose ne frappait les yeux. Le bâton et la tête étaient tellement distincts que ni la matière ni le décor ne les faisaient concorder ensemble. La pointe ferrée était le prolongement naturel de la hampe, qui, en posant continuellement sur le sol, était, par là même, exposé à s'user plus vite. Cette hampe était d'une seule pièce. Ce n'est que plus tard qu'on la fractionna pour la rendre plus portative. Alors on la fit en métal, car auparavant elle n'était qu'en bois, rarement plaqué de lames métalliques ². De distance en distance, on sema des bagues ou nœuds, destinés à dissimuler les points de jonction et à rompre la monotonie d'une surface allongée et unie.

Pour l'archéologue, la tête de crosse se décompose en cinq parties : la *douille*, la *pomme*, la *volute*, le *fleuron* et la *crête*. Telle est, dans son ensemble, la partie supérieure de la crosse de la cathédrale de Poitiers ³, la hampe faisant complètement défaut.

Sa hauteur totale est de 203 millimètres, dont 13 centimètres pour la *volute* et 75 millimètres pour la *douille*. Celle-ci offre un diamètre de 25 millimètres, et la largeur de la *volute* est de 10 centimètres.

La matière employée est le cuivre rouge, doré et évidé par le procédé du *champlevé* ⁴, de manière à recevoir dans les creux l'émail

ligitur, hoc infirmi sustentantur, inquieti corripuntur, errantes ad pœnitentiam retrahuntur... Vel per os severitatem, per lignum pontificis accipe lenitatem, quas jungit in judicio pontifex per charitatem... Unde dicitur :

« *Curva trahit miles, 7 ars pungit acuta rebelles ;*

« et iterum :

« *Curva trahit, quos virga regit, pars ultima pungit.* » (*Mitrale*, lib. II, cap. 5.)

1. « Capud unius croce eboris. » (*Inv. de Saint-Sernin de Toulouse*, 1246, n° 29.) — « Item capud unius crosse... Item duo capita crossarum. » (*Inv. du pape Innocent VI à Avignon en 1358*, apud *Rev. arch.*, avril 1882, p. 223.)

2. « Unus baculus pastoralis, cum capite de argento deaurato et baculo ligneo de opere Dunolnienſi, argento munito, in diversis coffinis. » (*Compte d'Edouard I^{er}*, 1300.)

3. J'ai fait faire par M. Fellet, qui malheureusement emporta le cliché lorsqu'il quitta Poitiers, la photographie de cette crosse, de la grandeur de l'original. Il n'en existe que deux épreuves : j'en ai offert une à la Société de la Corrèze, je garde l'autre pour ma collection ecclésiologique.

4. M. Darcel explique ainsi le mode de fabrication des émaux *champlevés* : « Comme il fallait une grande dextérité pour disposer toutes les petites lames d'or qui forment le dessin des émaux cloisonnés byzantins, comme d'ailleurs l'or était un métal très coûteux, comme enfin le cuivre, moins malléable et moins ductile que l'or, ne pouvait permettre les mêmes inflexions et les

multicolore, qui ajoute un charme particulier à son ornementation.

Les émaux sont opaques et brillants. J'y note cinq couleurs : le *bleu*, le *vert*, le *jaune*, le *rouge* et le *blanc*. La couleur dominante est le bleu, qui fait songer à l'azur du firmament et qui reporte de suite, en conséquence, à la pensée du ciel. Ses trois nuances sont le *bleu foncé* ou lapis, employé dans les fonds pour faire ressortir vigoureusement les détails; le *bleu ardoise*, réservé à quelques fonds, et le *bleu clair*, qui forme une transition entre le bleu foncé et le blanc, ou le rouge et le blanc.

Le rouge a été adopté avec assez de parcimonie, uniquement pour aviver certains fleurons, dont il forme le centre ou l'épanouissement, aussi pour accuser davantage quelques contours.

Avec le vert on façonne des nuages ou des pétales de fleurons : le jaune lui sert de bordure.

On connaît, par l'histoire des arts industriels, le procédé du champlévé, qui réserve certaines parties du métal, soit pour lui donner plus d'importance, soit pour former les séparations entre les divers émaux. Cependant les couleurs ne sont pas toujours complètement isolées : ainsi on trouve juxtaposés le rouge, le bleu et le blanc; le rouge, le vert et le jaune; le rouge, le blanc et le bleu; le rouge, le bleu foncé, le bleu clair et le blanc.

Lorsque le métal est réservé, on a soin de le guillocher, afin de lui ôter de son éclat et de l'harmoniser avec les teintes colorées qui l'avoisinent. Ce travail au ciselet est de trois sortes : une *ligne droite* ou filet, une *ligne sinueuse* flanquée de points, et une *ligne pointillée*.

Le métal, outre les linéaments formant cloison autour des émaux, apparaît aux deux extrémités de la douille, dans la pomme, dans la crête de la volute, dans les trois vrilles qui rattachent au contour le repli intérieur, et enfin dans le pourtour du fleuron terminal.

mêmes finesses, on imagina de creuser dans une plaque de cuivre, d'une certaine épaisseur, des cavités séparées par des bandes que l'on réservait, et dont le réseau formait un dessin préconçu. Ce sont ces cavités que l'on remplit d'émail. La pièce, après avoir passé au feu, était polie : le dessin était accentué par un trait gravé au ciselet sur les contours et sur les bandes réservées, puis l'on dorait le métal. C'était un retour aux émaux gallo-romains, plutôt que gaulois, que l'on trouve dans les tombeaux des IV^e et V^e siècles. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 513.)

La douille est cylindrique et formée d'une épaisse lame de cuivre, dont les deux bords se rejoignent sur les côtés. Elle s'évase légèrement à ses deux extrémités, en manière de filet. A la partie infé-



rieure, trois trous indiquent comment on la fixait, à l'aide de clous, à la hampe de bois. Sa surface est partagée régulièrement par un réticulé, dont les losanges forment en hauteur cinq compartiments,

ce qui donne pour chaque ligne verticale, alternativement, deux losanges entiers et un losange entre deux triangles. Les compartiments à fond bleu lapis comportent des aigles ou des dragons, lesquels alternent avec des rinceaux. L'aigle, comme dans le blason, écarte ses serres et ses ailes dont le vol est abaissé : sa tête regarde en haut. Le dragon se redresse et, de ses deux pattes, semble gravir : sa tête porte une crête, ses ailes sont déployées comme s'il prenait son essor, son corps est couvert d'écailles et sa queue se termine en feuillage ¹. Les dragons, au nombre de quatre, sont affrontés deux à deux.

Les dragons et les aigles constituent-ils ici un emblème héraldique? Je ne le pense pas, quoique cette disposition soit bien dans les mœurs du moyen-âge. Il resterait à prouver qu'un évêque de Poitiers a, en effet, porté dans ses armes un dragon et un aigle. Mais qui garantit que cette crose a été personnelle, c'est-à-dire commandée par celui qui en fit usage, tandis qu'il est infiniment plus probable qu'elle a été achetée toute faite à Limoges, qui était le centre de ce genre de fabrication? L'ornementation doit donc viser un autre ordre d'idées, et je ne serais nullement surpris qu'il fût entièrement symbolique.

La douille, par sa position, se trouve au-dessous des saints : il est donc vraisemblable qu'elle représente la terre par une triple allégorie. Alors on est tenté de lui appliquer ces passages du cantique des trois jeunes Hébreux dans la fournaise babylonienne : « Bénissez le Seigneur, plantes qui germez sur la terre ; bénissez le Seigneur, tous oiseaux du ciel ; » et d'y ajouter avec le psalmiste : « Louez le Seigneur de la terre, dragons, arbres à fruits, bêtes et troupeaux, serpents et oiseaux ailés. » Le dragon fut considéré comme un animal nuisible ; mais ici, oubliant son naturel féroce, il se redresse, s'envole et fixe son regard vers les hauteurs célestes. De même l'aigle, après s'être envolé, semble planer dans les régions éthérées

1. Sicard, au XII^e siècle, expliquait ainsi, quand ils doivent se prendre en mauvaise part, les dragons à queue feuillagée : « Petunt ut vi sua inimicos disperdat et oves ex omni tribulatione eripiat, sicut David eripuit a Ziphæis (1 Reg., 23)... Ziphæi florentes interpretantur : Ili sunt membra diaboli, qui nos prosperitate seducunt. Cum nobis ergo ea diabolus multipliciter insidietur, ad vitandam ejus calliditatem, hunc psalmum (*Deus in nomine tuo*) diluculo canimus. » (*Mitræ*, lib. IV, cap. 6.)

et regarder ce soleil mystérieux qui a illuminé les ténèbres du monde¹. Nous avons donc là trois sortes d'âmes appelées à la contemplation de Dieu : celles dont la vie est purement végétative, celles qui combattent leurs mauvais instincts, et enfin celles qui s'abîment dans l'extase. Qu'on remarque la différence proportionnelle des symboles : il y a douze fleurons, quatre dragons, et seulement deux aigles. N'est-ce pas à peu près la proportion ordinaire dans la vie de la terre pour ceux qui, par des moyens divers, aspirent au ciel ?

La pomme ou nœud est une boule, légèrement aplatie à ses pôles, et coupée par quatre médaillons reliés entre eux par des disques fleuronés. Les écoinçons, à champ bleu foncé, sont rehaussés de fleurons circulaires dont l'intérieur se découpe en quatre lobes arrondis et émaillés, et d'un semis de besans d'or pointillés². Les disques de jonction sont également bleus, marqués, au centre, d'un fleuron à quatre lobes aigus, dont le calice métallique se montre sous forme de rayons à la jonction des pétales.

Le champ des médaillons est semé de besans pointillés, de fleurons émaillés, d'une bande horizontale d'un bleu clair, et enfin d'un apôtre émergeant des nuages. Ces nuages, qui ondulent, sont verts, bordés de jaune et pointés de rouge. L'apôtre est entièrement en métal gravé, avec la tête en relief³, finement ciselée et entourée d'un nimbe circulaire. Les cheveux, abondants, sont partagés sur le front et retombent en boucles derrière les oreilles. Le visage est imberbe, indice de virginité ou de jeunesse éternelle. La main droite, levée, de l'index semble montrer le ciel, tandis que la gauche

1. Sainte Hildegarde, au milieu du XII^e siècle, écrivait dans le *Scivias Domini*, en parlant de la Vierge : « Comme l'aigle fixe son œil sur le soleil. »

2. « Item, unam aliam capellam nigram, brodatam et ornatam ad lacrimas albas et ad talenta auri. » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1390 ; *Rev. de l'Art chrét.*, 1883, p. 173.) — « A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour une cornette... et y a plusieurs bezans d'or branlans. » (*Compte de l'argenterie de la reine*, 1403.) — « Une cornette noire de draps à petits bezans d'argent doré. » (*Invent. du trousseau de Marie de Bourgogne*, 1415.)

3. M. Darcel se montre peut-être trop sévère pour ce genre de travail quand il écrit « Quelques ateliers de Limoges s'imaginèrent de fabriquer, pour en décorer les châsses, des figures de saints en demi-relief, dont les têtes sont ciselées, mais dont les corps lisses sont incrustés d'émail. Il se peut qu'il existe des œuvres de choix exécutées par ce procédé, mais toutes celles que nous connaissons n'offrent que des spécimens d'une fabrication fort inférieure. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 517.)

presse contre la poitrine un livre fermé. La tunique, dont le col est orné d'un orfroi réticulé, est recouverte d'un ample manteau. A ce quadruple caractère du nimbe, manifestation de la sainteté ; du double vêtement, marque d'honneur ; du geste de la prédication et du livre, symboles de la doctrine évangélique annoncée par toute la terre, on reconnaît incontestablement les apôtres. L'espace restreint n'a permis d'en placer ici que quatre : ils regardent par conséquent les quatre points cardinaux, c'est-à-dire que leur voix retentit par toute la terre : « *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum* ¹. » Or les évêques sont les successeurs directs des apôtres : l'Église romaine se proclame catholique et apostolique. Quel décor pouvait donc mieux convenir à cette place ? C'est là un des mérites incontestables du moyen-âge d'avoir toujours revêtu les objets destinés au culte d'une ornementation en rapport direct avec leur destination.

Si la douille représente la terre, la pomme, à son tour, figure le ciel : d'une part, on voit ceux que la parole évangélique a atteints, et, de l'autre, le triomphe réservé aux envoyés de Dieu.

La volute passe brusquement du rond au carré, ou plutôt au losange. Elle s'enfonce dans la pomme et est assujettie à la douille par du plomb fondu. La transition s'opère à l'aide d'un losange en cuivre doré, qui se compose d'un listel et d'une petite collerette unie. La volute est donc à quatre pans, qui vont toujours en diminuant de largeur et se recourbent en un repli gracieux. La crête extérieure, découpée dans le métal, offre une série de crochets peu saillants. Trois vrilles, également dorées, rattachent le centre de la volute au contour extérieur : leur forme est celle d'un crochet ou de deux rinceaux feuillagés, celui d'en bas agrémenté d'un bourgeon ou pomme de pin.

Une cassure permet de constater que l'intérieur est creux et se compose de deux feuilles soudées ensemble.

L'ornementation comprend deux éléments divers, tous les deux sur fond d'émail bleu lapis. Dans l'un on voit se succéder des disques à fleurons quadrilobés, qui deviennent bientôt de simples

1. Ces paroles prophétiques, empruntées aux psaumes de David, leur sont appliquées par la liturgie dans l'office du commun des Apôtres, au bréviaire romain.

ronds emprisonnant un disque circulaire : ils alternent avec des trèfles aigus, opposés deux à deux et également émaillés. Le second élément consiste dans un rinceau courant, dont les feuilles sont trilobées et émaillées, mais que le défaut d'espace transforme, à l'extrémité de la volute, en simple filet doré.

Le fleuron terminal, qui sort de l'extrémité de la volute, est un quinte-feuilles à lobes arrondis, dont la pointe renversée se termine par un feuillage trilobé qui se replie autour du clou, le fixant à la volute. L'ornementation de ce fleuron, un peu épais peut-être, est singulièrement avivée par l'émail qui le décore. Sans doute, il ne faut pas demander à la nature le type de cet épanouissement original, car tout y est fantaisie de la part de l'artiste.

Appuyé sur les textes et les monuments analogues, nous ne pouvons que constater une fois de plus l'idée dominante alors qui transformait la crosse de l'évêque en une imitation de la verge du grand prêtre Aaron, laquelle fleurit miraculeusement. De même aussi, la verge épiscopale, par la grâce divine, doit produire des fleurs et des fruits, c'est-à-dire l'abondance des vertus et des mérites qui trouvent au ciel leur juste récompense. De la stérilité naît la fécondité, et là où la nature était impuissante à rien produire, la grâce obtient sans effort, avec la bénédiction de Dieu, les plus merveilleux résultats.

La date de cette crosse est rigoureusement déterminée par son caractère propre. Si les vrilles de la volute sentent encore le faire, timide et heurté, de l'époque romane, tout le reste, au contraire, constitue un progrès réel. Le dessin, l'expression des figures, l'agencement des émaux, les crochets, dénotent l'époque ogivale dans sa pleine expansion. Il n'est pas jusqu'aux pans coupés de la volute et à sa crête un peu maigre qui n'annoncent, ou plutôt font pressentir une transformation prochaine. Aussi la date la plus exacte me paraît-elle être la première moitié du XIII^e siècle, plutôt le second quart que le premier¹. Déjà le type au serpent, indiqué par la crosse de Fontevault², a disparu pour faire place au type fleuroné. Je relève encore d'autres différences avec celle de Poitiers : la volute est cylindrique, les crochets sont plus épais, le tour est plus déve-

1. C'est aussi l'avis de M. Palustre et de quelques autres archéologues à qui j'ai fait voir cette crosse.

2. Au musée de la ville d'Angers : j'en ai fait faire un moulage.

loppé. Or j'incline à reconnaître, dans la crosse de l'illustre abbaye poitevine, l'ancêtre de la crosse de la cathédrale de Poitiers. L'une mène à l'autre, et entre les deux je vois à peu près l'écart d'une génération.

La crosse que j'étudie est identique des deux côtés. Un de ses côtés a souffert : le vert-de-gris a envahi le métal et les émaux se sont effeuillés. J'en tire cette double conclusion : qu'il fut mis à plat dans le sarcophage et que sa dégradation vient de ce qu'il eut à subir la décomposition du corps du défunt. J'observe aussi que la crosse dut être posée, la volute dirigée vers la figure de l'évêque. Les sceaux de cette époque montrent constamment la même direction, ce qui prouve que l'on n'attachait aucune importance à ce que la volute fût tournée en dehors ou en dedans, idée essentiellement moderne ¹.

Cette crosse est-elle celle d'un évêque ou d'un abbé? Aucun caractère ne permet de le déterminer d'une manière certaine, car, au XIII^e siècle, les abbés étaient déjà généralement en possession du droit de porter la crosse, et le droit canonique n'établissait aucune distinction entre l'insigne abbatial et l'insigne épiscopal. Ce n'est que postérieurement que Rome s'avisait, pour établir une distinction hiérarchique, d'ajouter un *velum* ² à la crosse de l'abbé ³.

1. La crosse est tournée en dedans sur le sceau de la cathédrale de Mayence, gravé au XIII^e siècle (*Rev. de l'Art chrét.*, 1887, p. 224). A la même époque, Suger, *Sugerius abbas*, se faisait représenter sur un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis, la volute de la crosse tournée de la même façon (Du Sommerard, *les Arts au moyen-âge*, ch. VII, pl. II). Le manuel de l'Église de Salisbury (Angleterre), imprimé à Rouen en 1501, contient cette rubrique : « Si episcopus celebret, dyaconus ad populum conversus, baculum episcopi in dextera tenens, curvatura baculi ad se conversa, dicat. »

2. Le *velum* n'eut pas ce caractère exclusif à l'origine ni au moyen-âge. C'était, comme le nom l'indique, un *sudarium* destiné à protéger la crosse contre la sueur de la main. On l'employait encore au XVII^e siècle en Hongrie : « Linteolum ex Fatyol, quondam Cherodi, ex baculo pastoralis dependi solitum. » (*Inv. de la cath. de Gran, 1609.*) — « Baculus pastoralis inauratus, duodecim lapidibus Bohemicis diversorum colorum ornatus, cum strophio suo dependente et theca baculi. » (*Ibid.*)

Un des plus anciens exemples que je connaisse se voit à Candes (Indre-et-Loire) sur une statue d'évêque, sculptée au XIII^e siècle et placée dans le bas-côté septentrional, à la première travée. L'évêque est debout, bénit de la main droite, et de la gauche tient une crosse. La hampe, à la hauteur de la main, est enveloppée d'un *sudarium* qui descend assez bas en faisant des plis, ce qui indique une étoffe mince et souple, comme un linge uni.

3. « Le dessus d'une crosse, à laquelle est attaché cet écrit sur parchemin : *Crossa ligneu seu baculus pastoralis beati Bernardi abbatis*. Morecau de taffetas

II. — Il ne suffit pas de décrire, il faut encore prouver les affirmations, et, à l'aide des similaires, poser des conclusions : cette méthode d'investigation peut seule faire progresser la science. Je vais donc examiner en particulier quatre questions, relatives aux *pans coupés*, aux *fleurons*, aux *crochets* et au *retard* architectonique du Limousin.

1. Le pan coupé, naissant d'une douille cylindrique, se trouve anciennement : crosse de saint Erhard, évêque de Ratisbonne au XI^e siècle (*Mélang. d'arch.*, t. IV, p. 185); crosse de l'abbaye de Toussaint, au musée d'Angers, XII^e siècle (p. 191); crosses de Saint-Lizier (p. 191), du musée archiépiscopal de Lyon (p. 192), de Hildesheim (*ibid.*), de la cathédrale de Metz (p. 193), du prince Soltikoff (pl. XV), de Namur (p. 199), de Clairvaux au musée de Cluny (p. 203), du musée d'Amiens (p. 205), de la cathédrale de Bayonne (p. 209), de M. Colchen à Metz (*ibid.*), de Jumièges (p. 210), de la cathédrale de Chartres (p. 211), de Pontoise (p. 212) ¹. La tradition se maintient au XIII^e pour une crosse anglaise (p. 221) et devient générale aux époques postérieures (pp. 239 et suiv.).

Le R. P. Martin, en publiant ces crosses si intéressantes, s'est plus préoccupé de les classer suivant la variété des types que selon la chronologie, ce qui est un tort grave et ôte à son mémoire une portée pratique pourtant indispensable en pareille occurrence. La crosse de Poitiers rentre donc dans la catégorie des volutes à pans coupés, et c'est, en réalité, une de ses caractéristiques propres, assez peu commune au XIII^e siècle, mais qui s'inspire surtout d'une tradition antérieure.

2. Le P. Martin a consacré un chapitre spécial aux « crosses à tige fleuronée et à fleur épanouie » (pp. 215 et suiv.). Le plus ancien exemple qu'il cite remonterait à saint Bernard (crosse de Termande, XII^e siècle, p. 217). Dans le XIII^e, nous avons les crosses de Toussaint à Angers (p. 218) ², du Puy (p. 219), de saint Maurice en Valais (p.

noir... Ornatur sudario quod convenit abbatiali ad differentiam episcopalis, ut ait Gavantus in *Rubric. Miss.*, part. II, tit. I, de *preparat. ad Miss.*, 6. » (*Inv. de Clairvaux*, 1741; Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, p. 12.)

1. L'oliphant de saint Trophime d'Arles, qui date du XII^e siècle, est « de forme polygonale ». (*Rev. des Soc. Sav.*, t. II, p. 192.) On pourrait en citer d'autres exemples.

2. Le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1860, a publié le dessin d'une crosse émaillée, découverte dans une tombe de l'abbaye de Toussaint, à Angers. M. Godard-Faultrier estime que c'est celle de Robert, second abbé

220, de M. Magniac (p. 221). Unique dans le principe, le fleuron devient plus tard trilobé ¹, et, dans la crosse du Puy, apparaît le quinte-feuille. Là encore le savant auteur du mémoire s'abstient de toute appréciation chronologique, tandis qu'il était facile de procéder à une classification rigoureuse par la juxtaposition des types.

On peut voir aussi dans la tige fleuronnée un double symbole de la Vierge et de son divin Fils. De la sorte seraient traduites ces belles paroles de la liturgie : « *Virga Jesse floruit, Virgo Deum et hominem genuit; pacem Deus reddidit, in se reconcilians ima summis.* » Marie est la tige qui produit la fleur céleste, comme s'exprime poétiquement saint Fulbert dans un répons célèbre. Au XII^e siècle, sainte Hildegarde avait dit : « O toi, verge très odorante, verdissant de la tige de Jessé... Dans le mystique mystère de Dieu, l'esprit de la Vierge étant illuminé, une fleur éclatante est sortie d'elle. » Or cette fleur parfumée est Jésus, que l'Évangile proclame la fleur des champs, *flos campi* ². L'évêque a donc pour modèle Celui dont il

de 1207 à 1213 (p. 252), ce qui n'est pas absolument prouvé, car l'inscription manquait à l'intérieur et à l'extérieur de la tombe. La douille est fleuronnée, la pomme ornée de deux anges en buste dans des médaillons; un rinceau court sur la volute qui se termine en fleuron à quintuple pétale, et des crochets, très espacés, forment la crête.

Si la date est exacte, nous sommes aux débuts du XIII^e siècle : peut-être le style indiquerait-il une époque un peu postérieure.

1. Pierre d'Auteuil, abbé de Saint-Denis, mort en 1229, est représenté sur sa tombe avec une crosse dont l'œil de la volute est rempli par un feuillage trilobé. (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XI, p. 342.)

La cathédrale de Cahors possède une crosse que M. de Fontenilles décrit ainsi : « Elle se compose d'une tige de cuivre doré, terminée en volute et portant un nœud à la naissance de la volute. En outre, cette tige porte, sur son côté extérieur, une arête assez prononcée, garnie de crochets. L'extrémité de la volute se termine par une espèce de tréfle dont la feuille du milieu, beaucoup plus longue que les adjacentes, est aiguë. Au-dessous, cette volute est soutenue par une espèce de rinceau fleuronné qui la rattache à la tige... Sa hanpe (douille) est ornée de losanges gravés... Dans chaque losange et sur un fond pointillé, on remarque une fleur à huit pétales, portant au centre un cabochon en turquoise... Elle (une bande de métal au nœud) se compose de trois lézards fantastiques, le corps voûté, le col allongé et relevé, la tête aplatie, mordant un rinceau fleuronné s'échappant de la queue du monstre précédent. La tige, se terminant en volute, se dégage du nœud et est entourée, à sa base, de huit feuilles en dents de loup. » (*Notice sur quelques objets anciens figurant à l'Exposition de Cahors*, pp. 43-46.)

Cette crosse n'est pas antérieure au premier quart du XIII^e siècle. En effet, on croit qu'elle fut un des insignes de l'évêque Pons d'Aulijac, mort en 1236.

2. Dante, au XIII^e siècle, met dans la bouche de saint Bernard parlant de la Vierge, ce touchant symbole (*Paradis*, ch. XXXIII) :

« Dans ton sein s'est rallumé l'amour

continue la mission ici-bas, et il apporte la paix au monde, ainsi qu'il fut chanté sur le berceau du nouveau-né : « In terra pax hominibus bonæ voluntatis. »

La réconciliation s'opère ainsi entre ce qui est au bas et ce qui est en haut, entre la créature et Dieu. La volute devient cette courbe qui attire les égarés et les maintient dans le devoir.

De la sorte, nous avons dans la tête de crosse de Poitiers une triple manifestation : le *peuple* dans la douille, les *apôtres* au nœud, le *chef* mystique dans le fleuron de la volute, c'est-à-dire l'Église avec ses fidèles, ses pasteurs et son chef invisible. Quelle ornementation pouvait mieux convenir à l'insigne épiscopal, à la houlette du berger à qui est confié le soin de paître le troupeau ?

3. Recourons encore au recueil du P. Martin pour déterminer l'apparition et la durée des crochets. On pourrait croire que l'idée première se rencontre, dans une crosse du *xiii^e* siècle, à l'évêché de Ratisbonne (p. 194) : les feuillages sont plaqués sur la volute d'ivoire, comme plus tard à la crosse de la chapelle royale de Hanovre (p. 204), qui indique plutôt le *xiv^e* avancé que le *xiii^e*, ainsi que l'affirme l'auteur du mémoire. La crosse en filigrane du musée de Dijon (p. 211) a bien l'aspect roman : les crochets, maigres et espacés, ne sont que le prolongement d'un feuillage d'applique dont la sécheresse ne peut convenir au *xiii^e* siècle. Plus anciens évidemment sont ces rudiments de crochets, au nombre de trois (p. 212), sur la crosse de saint Gauthier, premier abbé de St-Martin de Pontoise (1066-1095) ; le même nombre se retrouve sur la crosse de saint Trophime d'Arles, datée du milieu du *xii^e* siècle (p. 213).

Nous devrions donc en faire remonter l'idée à la fin du *xi^e* siècle. Le crochet architectural, tel qu'il se voit sur les monuments sculptés, appartient essentiellement au *xiii^e* siècle (crosses d'Angers, p. 218,

Par la chaleur duquel, dans l'éternelle paix,
S'est ainsi épanouie cette éternelle fleur, » qui est le Christ.

On chantait au moyen-âge, dans les églises (Léon Gautier, *les Tropes*, t. I^{er}, pp. 25, 173) :

« En Jesse virgam decorat bene flosculus illam,
Vatis ut exorsa præcinuere sacra. »
« Virga Jesse floruit,
Edens florem canduit ;
Flos nobis condoluit,
Dum in ligno marcuit. »

et de St-Maurice-en-Valais, p. 220). Cependant on le retrouve au Puy et au musée de Cluny au xiv^e siècle (p. 209, pl. XIX): dans ce dernier cas, les crochets sont très rapprochés les uns des autres.

Plus tard, ce crochet devient feuillage enroulé (p. 227), feuillage et fruit (pp. 225), trèfle (pp. 229, 231), feuillage rampant (p. 224). Le type qui rapproche le plus des crochets poitevins est la crosse de Saumur (p. 103), dont la date est incontestablement le xiii^e siècle : la volute est réticulée et terminée par une tête de serpent ; le sujet figuré est la chute d'Adam et d'Ève ; des lézards descendent le long de la douille cylindrique ¹.

Une variété, antécédente ou concomitante, consiste dans une crête découpée en dents de scie (pl. XVI, pp. 223, 226, 230) ². Ces dents tournent au crochet à la cathédrale de Tolède (p. 228), et seraient de véritables crochets à Amiens s'ils se terminaient en volute (p. 228), tandis qu'ils n'offrent qu'un crochet rudimentaire ³. Le P. Martin n'a tenu nul compte de ces éléments dans sa classification.

1. Le symbolisme de ces lézards est spécifié dans la *Vie de saint Dominique*, par Thierry d'Apolda, son contemporain, par conséquent du xiii^e siècle : « Le saint homme étant entré avec plusieurs Frères dans le couvent des Sœurs, y prêchait constamment sur les fourberies de l'ennemi. Or, voilà qu'un jour Satan se présenta sous la forme d'un lézard à deux têtes, horrible, affreux, énorme. Il se mit à courir du côté où elles étaient assises, élevant et abaissant tour à tour, avec une très grande rapidité, sa queue et une de ses têtes, et s'élançant sur les Sœurs comme s'il voulait les attaquer. Le saint Père, reconnaissant qui c'était, s'enflamma contre lui du zèle de Dieu, et secouant la tête d'un air terrible, il lui dit : « Ennemi, ennemi ! » — Et se tournant vers les Sœurs : « N'ayez pas peur, leur dit-il, il ne peut pas vous nuire. » Déjà quelques-unes, dans leur épouvante, s'étaient levées pour fuir. — « Ennemi du genre humain, dit-il, je l'ordonne de te jeter immédiatement dans cette eau. » Aussitôt, à la vue de tout le monde, il se plongea dans l'eau et ne reparut plus. »

2. La crosse de Jean II de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Evreux de 1244 à 1256, a, au pourtour de la volute, une crête en dents de scie. (*Rev. arch.*, 3^e sér., t. V, p. 52.)

3. La crosse de l'évêque Hervé, mort en 1223, qui est conservée à la cathédrale de Troyes, a des lézards descendant sur la douille, des dragons enlacés au nœud, une volute réticulée avec crochets très petits et, dans l'œil, un lion combattant un serpent.

La crosse du musée de Soissons est en émail champlevé. Sur la douille, en réticulé, descendent de longs lézards à queue enroulée ; des dragons s'enlacent de la queue sur le nœud. Dans l'œil de la volute, l'Agneau apocalyptique nimbé pose ses deux pattes de devant sur un livre fermé et scellé, pendant que le serpent infernal mordille la triple flamme de sa bannière. Les crochets qui hérissent l'arête sont peu saillants. M. Darcel l'attribue au « xii^e siècle », ce qui est incontestablement trop tôt. (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XIV, pp. 89, 92.)

La progression est donc celle-ci : les crochets, rares et isolés, ne font pas école. Le crochet procède directement de la dent de scie ; d'abord la dent se recourbe, puis se découpe en feuille trilobée, ou s'arrondit en boule, ou mieux en volute. En architecture, le crochet proprement dit ne paraît pas avant 1220 ¹ ; en orfèvrerie, il n'y a aucune raison d'admettre qu'il lui soit antérieur.

4. Les crochets appartiennent à l'architecture, à qui l'orfèvrerie en emprunta l'idée et la forme. Or, l'architecture en Limousin est singulièrement en retard sur les contrées du Nord. Dans l'appréciation d'une œuvre de Limoges, il est donc essentiel de tenir compte de cette différence, qui empêchera de se tromper sur la date vraie.

« A partir de cette époque (xi^e siècle), dit M. Darcel, l'orfèvrerie suit l'architecture dans ses développements, mais la suit de loin, toujours en retard de quelques années. On dirait que les artisans livrés au travail des métaux se pliaient difficilement aux innovations de la forme et du décor qu'imaginèrent les architectes et les imagiers, et qu'enfermés dans leurs boutiques, parqués dans leurs corporations, ils se montraient rebelles à ce qu'on pouvait appeler l'esprit nouveau. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 262) « L'orfèvrerie, dans le Limousin, est en retard d'un quart de siècle environ sur l'architecture, » écrit encore M. Darcel dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIX, p. 439, ce qui fait qu'il attribue au « xiii^e siècle, malgré leur archaïsme », des objets qui pourraient paraître plus anciens.

Donc, la crosse de Poitiers, en raison même de ses crochets dont la date rigoureuse est fixée par Viollet-le-Duc, ne peut remonter ni à la fin du xii^e siècle ni au commencement du xiii^e ; il faut absolument la descendre plus bas « d'un quart de siècle environ », et même peut-être davantage, suivant l'opinion de M. Émile Molinier, qui fait autorité en la matière.

III. — On assigne, à Poitiers, une date positive à cette crosse, en l'attribuant à un évêque déterminé, Guillaume Tempier, qui siégea

1. Viollet-le-Duc (au mot *Crochet*, pp. 400 et suiv. de son *Dictionnaire d'architecture*) établit nettement que le crochet « prend une place importante dans l'ornementation dès le milieu du xii^e siècle » : sa forme est alors celle d'un feuillage replié en volute à la partie supérieure. Le crochet à tête arrondie n'apparaît pas dans l'Île-de-France avant 1220 ou 1230 ; il tend à disparaître vers 1260.

de 1184 à 1197. S'il en était ainsi, toutes les notions archéologiques seraient bouleversées. Mais rien ne prouve d'une façon absolue et irréfragable l'authenticité de cette prétendue relique, entrée et exposée tardivement à la cathédrale.

Les raisons de douter de son identité sont au nombre de trois : le style s'oppose formellement à une attribution qui la vieillit beaucoup trop ; il n'y a pas de tradition écrite à son sujet, et le *Propre du diocèse de Poitiers*, rédigé sous M^{sr} Pie, est le seul document qui en parle. Discutons ces propositions.

J'ai déjà énoncé mon opinion sur l'âge de la crosse, d'après son examen minutieux ; il n'y a pas lieu d'y revenir.

Dans le procès-verbal d'ouverture du tombeau reproduit par Dom Fonteneau, je trouve cette mention unique : « Une crosse de cuivre, dorée et azurée, » qui pourrait, à la rigueur, convenir à l'objet ; mais depuis 1690 nous en perdons complètement la trace, et de ce texte trop court ne ressort pas non plus rigoureusement l'assimilation qui, en pareil cas, est indispensable. En lipsanographie, on ne peut se contenter d'à peu près. En effet, Dom Fonteneau, t. LVI, p. 705, nous mettrait encore dans l'embarras par cet autre renseignement : « En 1690, on trouva avec les ossements une crosse de bois, dont le bout était doré, cassée en trois pièces, » si l'on ne savait, par des similaires, que la *hampe* seule devait en être de bois, et que le *bout doré* doit s'entendre de la volute.

Une note écrite sur parchemin par le futur évêque d'Orléans, et conservée à l'évêché de Poitiers, est ainsi conçue :

Dans ce coffre, lequel vient de l'abbaye de la Celle de Poitiers ¹, qui a été porté à l'église cathédrale en l'année 1792, durant les troubles de la Religion, sont contenus quelques ossemens de saint Guillaume III (dit *Temperii*) ², évêque de Poitiers, mort à la fin du 12^e siècle, ensemble sa crosse ³, quelques restes de la poussière de son tombeau, etc., avec les

1. Des reliques de Guillaume Tempier avaient été données à Saint-Hilaire de la Celle par M^{sr} de la Poype de Vertrieu, en 1707, comme il résulte du procès-verbal transcrit par Dom Fonteneau.

2. Dans le Cartulaire de Nouaillé, rédigé par Dom Estiennot et conservé à la bibliothèque de la Société des Antiquaires de l'Ouest, sont mentionnés, en 1118, « Petrus Temperius » (p. 262) et, en 1156, « Garnerius Temperius » (p. 265), parents du prélat.

3. *Crosse* est bien vague ; quelques mots de description n'auraient pas été de trop pour permettre de la reconnaître sûrement.

procès-verbaux des années 1690, 1707¹, 1812 et une ordonnance de MM. les grands vicaires capitulaires, de cette dernière année; lequel coffre a été scélé du sceau ancien du chapitre par moi, commissaire. — Bru-meauld de Beauregard, vic. gén. cap. curé.

A la partie supérieure est attaché un lacet de soie de diverses couleurs, provenant très probablement d'un sceau du moyen-âge, auquel est fixé un carton portant cette empreinte sur cire rouge : le monogramme des noms de Jésus, Marie et Joseph (M A superposés et les jambages de M pointés² dans une auréole rayonnante et flamboyante, qu'entoure une couronne d'épines). Ce chiffre est celui des Sulpiciens³; le sceau capitulaire a donc disparu. Pourquoi l'avoir remplacé par un autre qui ici n'a aucune valeur ni signification, car je ne puis me persuader que le chapitre, pendant la vacance du siège, ait abandonné ses *clefs* traditionnelles ?

La note est sans date, ce qui constitue une illégalité pour un document de cette nature.

Le coffre est à l'évêché. Pourquoi n'est-il pas resté à la cathédrale, sa vraie place ? Il contient bien des choses, mais rien de ce que déclare la note : ni *reliques*, ni *crosse*, ni *papiers*. Que sont devenus ces restes précieux ? Les reliques consistent en plusieurs ossements et de la poussière du tombeau ; le procès-verbal de 1709 ne nomme pourtant qu'un seul ossement⁴.

Comment se fait-il que la crosse ait émigré de la cathédrale pour se réfugier à la Visitation ? Là encore contradiction avec la tradition recueillie par M^{sr} Pie et, partant, doute fondé sur l'identité de l'objet. Tout cela révèle une grande incurie administrative.

Au revers du parchemin on lit : « Il seroit digne de la piété du chapitre de faire faire une chässe pour renfermer ces saintes reliques et les offrir à la piété des fidèles. On a réuni dans ce coffre les preu-

1. Le procès-verbal de 1690 concerne l'élévation du corps, et celui de 1707 la donation d'une relique à l'église de la Celle. Nous n'avons plus, pour ces deux pièces, que la copie de Dom Fonteneau.

2. Les points sur les jambages de M indiquent les initiales de *Jésus* et *Joseph*.

3. Après avoir abandonné quelque temps les points qui complètent le monogramme, les Sulpiciens viennent de le reprendre tel qu'il fut adopté par leur fondateur pour l'institut naissant.

4. « La partie principale et supérieure de l'os nommé *fémur*. »

Dans un cadre à ribés du xviii^e siècle, qui est à l'Union chrétienne de Poitiers, un tibia est ainsi étiqueté : « S^t guillaume eveque de Poitiers. »

ves de la sainteté ¹ de saint Guillaume et de la possession du culte de ce saint évêque. 1813. » Le chapitre n'a point fait de chässe, les reliques n'ont point été exposées et les *preuves* sont encore à trouver.

Dans le Propre du diocèse de Poitiers, la fête de Guillaume Tempier est assignée au 27 mars, sous le rite double. La légende comprend les leçons IV et V du second nocturne : trop courte, elle s'allonge d'un extrait de Saint-Hilaire, ce qui est une faute liturgique.

A quelle source a-t-on puisé ? On ne le dit pas. Cependant, comme je constate une grande conformité entre l'abrégé de sa vie publié par le chanoine Auber, dans sa *Vie des saints du Poitou*, je pense que le fonds commun fut l'*Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Cyprien*, par Ducher.

Pesons toutes les expressions : « In sacello beatæ Mariæ Virginis², pone præcipuam basilicæ S. Cypriani Pictaviensis aram, tumulatus, maximis ibidem miraculis inclaruit : cujus sepulchrum assiduo populorum concursu, infirmitatum curationem expostulantium frequentatum est. Ob crebra quæ fiebant, Deo cooperante, sanctitatis testimonia, beatus confessor cultum publicum obtinuit, quin et extra Pictaviensis diocesis limites propagatum : hujus enim festum in toto canonicorum regularium ordine celebratur. » Les miracles attestent la sainteté, et la confiance du peuple s'affirme par un concours incessant. Il eût fallu préciser le but direct de l'invocation et des pèlerinages à ce tombeau, car les fidèles ne demandaient qu'une grâce particulière, et non toutes sortes de guérisons ³.

1. Voir les Bollandistes, au tome III de mars, p. 792. Ils invoquent le témoignage de Mgr de la Rochepezay dans ses *Litanies*, où il est dit : « S. Guillelmus : inter divos relatum esse ob vitæ sanctimoniam. » de Besly, d'Antoine Monchincenus, de Democharès, de Jean Chenu, de Claude Robert (« instar sancti colli in monasterio S. Cypriani ») et de Constantin Ghini, *in natalibus SS. canonicorum* : « Pictavis, S. Guglielmi III episcopi. »

2. Dom Fonteneau, dans le catalogue des reliques de l'abbaye de Saint-Cyprien, daté de 1642, inscrit le corps de saint Guillaume Tempier : « Item, corpus sancti Guillelmi Temperii III, episcopi Pictav., cujus sepulchrum visitur in capella olim vocata sanctæ Mariæ, nunc sancti Guillelmi » (t. LVI, p. 340). Son nom figure aussi dans le calendrier de l'abbaye (p. 673).

3. Nous l'apprenons des *Litanies* de Mgr de la Rochepezay : « Multos creberrime sanguinis profluvio divexatos, suscepta inveterato ex more ad ipsius monumentum peregrinatione, medelam haud dubie nancisci... Vota populi tui, Domine, clementer, ut soles, exaudire digneris, dum experimento edoctus, B. Guillelmi, Pictavorum antistitis, ad compescenda sanguinis effluvia intercessionem exposcit. »

Le culte public fut ainsi constitué, plutôt par tolérance que par acte officiel, soit du Saint-Siège, le seul compétent, soit des évêques de Poitiers. A Poitiers, ce culte fut limité à l'abbaye même de Saint-Cyprien¹, puis plus tard étendu à l'abbaye de Saint-Hilaire de la Celle². En dehors du diocèse, il se rencontre, dit le chanoine Auber, dans le diocèse de Limoges (il conviendrait de savoir à quelle date et à quel propos), puis, paraît-il, dans tout l'ordre des chanoines réguliers, auquel il appartient par sa profession.

« Sacrum corpus e terra levatum et sub finem sæculi decimi sexti solemniter recognitum, postea luctuosis diebus civilium tempestatum periit, dum ipsa cum monasterio basilica dirueretur. » L'élévation du corps est, au moyen-âge, le signe certain du culte liturgique : elle n'eut lieu que tardivement, non pas au xvi^e siècle, comme le prétend la légende, mais au xvii^e, en 1690. Alors Henri Chasteigner de la Rochepezay renouvela le tombeau et, ultérieurement, Gilbert de Clérambault fit la reconnaissance des ossements.

« Partem vero reliquiarum insignem, quondam ecclesiæ S. Hilarii de Cella dono datam, eidem ecclesiæ nunc in usu monialium

Dom Fonteneau, au tome LVI, page 359, dit de même : « In capella beatæ Mariæ pone majus altare. Post obitum miraculis claruit, ut refert Rogerius de Hoveden, Annalium parte posteriore, an. MCXCVII; multique creberrime sanguinis profluvio devexati, suscepta inveterato ex more ad ipsius monumentum peregrinatione, medelam haud dubie nanciscuntur. » Et encore, d'après l'Ordinaire de saint Cyprien : « Sacrum corpus in ecclesia nostra requiescit. A divexatis profluvio sanguinis frequenter invocatur. »

1. « 1714. 1^{er} avril. Le saint jour de Pâques, après vêpres, il y a une affluence extraordinaire de peuple dans notre église de Saint-Cyprien, pour révéler les reliques de saint Guillaume, évêque de Poitiers. » (Vernière, *Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, p. 355.)

2. Le culte liturgique n'atteignit même pas la cathédrale, où, d'après le *Coutumier*, on faisait, non pas sa fête, mais son anniversaire (Dom Fonteneau, t. LVI, p. 370.) Dom Fonteneau (p. 729) cite Dom Estiennot : « Item fit anniversarium beate memoriæ Guilhermi, quondam Pictavensis episcopi. » Or, ce coutumier ou calendrier, rédigé par le chanoine de Fauveau au xvii^e siècle et actuellement possédé par le chanoine Auber, contient cette mention : « Hac die anno millesimo centesimo nonagesimo septimo, migravit in cælum Guillelmus tertius, Pictavorum episcopus, dictus Temperii. Requiescit in æde abbatali Sancti Cypriani, sumptibus Domini Henrici Ludovici Castanæi Rupi-posci, præsulis et hujus abbatiæ abbatis, ædificate anno millesimo sexcentesimo quadragesimo primo » (p. 105). Le manuscrit ajoute, sur la liste des évêques, p. 235 : « Guillelmus III, cognomento Temperii, » mais ne lui donne pas le qualificatif *sanctus*, se contentant pour le culte de renvoyer à Hoveden et Robert : « Obiit 1197, apud Hovedimum. Ubi miraculis post mortem clarruisse dicitur, et coli instar sancti in monasterio Sancti Cypriani. »

carmelitarum consecratae, restituit Ludovicus Eduardus, Pictaviensis episcopus, qui et beati pontificis pastorale pedum in thesauro ecclesiae cathedralis reposuit. » La relique donnée à l'église Saint-Hilaire de la Celle n'est pas et ne peut pas être insigne, puisque ce n'est qu'une partie du fémur¹. La crosse déposée à la cathédrale n'est pas entière, comme semble l'indiquer la légende, puisqu'il n'en existe que la volute : *d'ecclésiæ cathedralis* n'est pas une expression canonique, mais uniquement française, car il fallait dire *Ecclésiæ suæ*, en attribuant une majuscule à l'initiale d'*Ecclésiæ*, suivant la tradition ecclésiastique consignée entre autres dans le Cérémonial des Evêques. *Reposuit* est un terme insuffisant, car la volute est *exposée* à la vénération des fidèles.

Liturgiquement parlant, cette légende laisse singulièrement à désirer ; au point de vue de la rédaction, elle sent trop la latinité de nos séminaires ; sous le rapport historique, elle n'a que la valeur des documents inconnus sur lesquels elle s'appuie ; enfin elle constitue une innovation dans le bréviaire poitevin, puisqu'on ne la rencontre pas dans les bréviaires antérieurs. D'où je conclus que le culte, très localisé, a été indûment étendu au diocèse tout entier, qui ne le possédait pas et ne pouvait invoquer en sa faveur une pratique immémoriale. Un pareil fait ne manque pas d'audace et ne saurait être approuvé par ceux, trop rares, hélas ! qui ont quelque souci des règles disciplinaires de la sainte Église.

Qu'on ne dise pas : la Congrégation des Rites a révisé et approuvé le propre diocésain, car la sanction qu'elle donne et l'autorisation dont elle munit les offices qui lui sont soumis n'atteint pas le fond même, qui reste à la charge et responsabilité de l'impétrant. Rome accepte le fait, sans songer à une discussion critique dont tous les éléments lui échappent².

1. La Sacrée Congrégation des Rites, dans un décret mis en tête du Bréviaire, déclare que, pour jouir de l'insignité, une relique doit être *entière*, « modo sit integra et non parva ».

2. « Sacra Rituum Congregatio duobus classibus consultorum utitur, ex quibus alteri sunt theologi, consultores liturgici alteri. Dum agitur de rubricis, consultores liturgici audiuntur... Quum autem agitur de approbatione officiorum et maxime de canonizatione sanctorum, audiuntur consultores theologi. Sic in casu nostro, cum ageretur de novo officio... approbando, nempe de examine utrum in officio ipso, id est in antiphonis, hymnis et præsertim in lectionibus nil incongruum vel minus rectum haberetur, auditus fuit, non

Cependant le mal n'est pas sans remède, et je souhaite que M^{er} Bellot des Minières entre enfin résolument dans la bonne voie tracée si sûrement par Benoît XIV ¹.

Le culte a été restreint, mais il a existé. Ceux qui avaient intérêt à le maintenir ont disparu ; le diocèse peut donc être substitué à l'abbaye de Saint-Cyprien et aux chanoines réguliers. Il faut, en conséquence, solliciter du Saint-Siège la *béatification équipollente* ; elle ne sera accordée qu'autant qu'on pourra démontrer le culte public tel que l'exigent les décrets d'Urbain VIII ². Alors Guillaume Tempier recevra le titre de *bienheureux*³, mais ne pourra pas prendre celui de *saint*. La cause sera terminée ainsi à la satisfaction de tous, et s'il y a encore des doutes sur l'identité de la relique, il n'en subsistera plus du moins sur la sainteté du personnage.

unus ex magistris ceremoniarum, sed consultor theologus, cujus provincia præcise non erat nisi examinare utrum in officio novo aliquid inveniretur contra fidem, absque cura inquirendi utrum aliquid haberetur contra rubricas. Cujus consultoris voto audito, ut in decreto notatur, S. R. C. dictum officium approbavit, prout approbandum judicaverat consultor. » (*Ephemer. liturg.*, 1888, p. 533.)

1. J'espérais que Mgr Juteau ne ferait pas difficulté de régulariser la situation, ainsi que l'avait à cœur son prédécesseur, à la demande de qui j'avais rédigé ce mémoire, mais la mort l'a surpris avant qu'il eût pu s'en occuper. A Mgr Pelgé maintenant d'intervenir pour que la question ne reste pas indéfiniment en suspens.

2. Les décrets d'Urbain VIII portent les dates de 1625 et 1634 : ils traacent les règles à suivre dans les causes de béatification et canonisation. Sont exceptés les saints regardés comme tels « par le consentement de l'Eglise universelle, par une tradition immémoriale, par l'autorité des Pères et des écrivains ecclésiastiques, avec la tolérance du Siège Apostolique ou de l'ordinaire », et dont le culte devait remonter au moins à cent ans avant la promulgation de la dernière bulle. Le culte, dans ces conditions, doit être prouvé antérieurement à l'an 1534.

3. Le Rituel de Poitiers et Chastelain n'ont employé que le terme de *bienheureux* ; *saint* ne se rencontre que chez les chanoines réguliers et à Saint-Cyprien. — « 29 mars. A Poitiers, le bienheureux Tempier, évêque, invoqué dans les litanies de ce diocèse, dont le corps est en l'abbaye de Saint-Cyprien. » (Chastelain, chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, *Martyrologe universel*. Paris, 1709, t. I, p. 152.) — Le Rituel du diocèse de Poitiers, publié par l'autorité de Mgr Martial-Louis de Beauvoir de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, Poitiers, 1766, contient cette notice : « LVIII. Le B. II. Guillaume de Tempiers. Il avait été chanoine régulier de Saint-Hilaire de la Celle, fut promu à l'épiscopat en 1184, et mourut en odeur de sainteté en 1197. »

DÉCRETS DU SAINT-SIÈGE

Rome, par l'organe de ses services administratifs, a rendu, à propos des saints, quatre décrets de quelque importance, qu'il appartient à la vigilance des Ordinaires de faire passer dans la pratique. Je les reproduirai avec le commentaire qu'ils comportent.

I. — LE PROMOTEUR DE LA FOI.

Le Promoteur de la foi est un et non multiple. On nomme ainsi le prélat attaché à la S. C. des Rites pour faire l'office d'*avocat du diable*, comme on dit vulgairement, dans les causes de béatification et de canonisation. Lui seul a droit de présenter sur les dossiers respectifs des *animadversions* auxquelles les postulateurs doivent répondre pour pouvoir passer outre. Le privilège de l'official romain est maintenu exclusivement, conformément à la doctrine de Benoît XIV et à la pratique du vicariat de Rome. Ce titre ne peut être usurpé, comme il l'a été en quelques endroits, par le promoteur fiscal de la cour épiscopale, dans les procès, faits au nom de l'Ordinaire sur la renommée de sainteté ou le culte des serviteurs de Dieu.

Decretum. — In ordinariis S. R. C. comitiis subsignata die ad Vaticanum habitis, inter cetera disquisitum fuit : Utrum in processibus qui ordinaria auctoritate conficiuntur super fama sanctitatis aut super cultu Dei servorum, promotori fiscali curiæ, cui tantum competit hoc officio ac nomine eisdem interesse, appellatio etiam Sanctæ Fidei Promotoris tribui possit et ipse in actis ita etiam sese subscribere? S. C., inhærens traditiæ hac de re a Benedicto XIV doctrinæ et constanti praxi curiæ vicariatus Urbis, decrevit : Significandum esse locorum Ordinariis ut promotores fiscales in quibusvis ordinariis processibus ab hoc titulo in posterum sese omnino absteineant, utpote Sanctæ Fidei Promotori de Urbe unice reservato. Die 14 januarii 1893. — Caj. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — Vinc. Nussi, secr.

II. — POSTULATEUR ET VICE-POSTULATEUR.

La S. C. des Rites, le 21 décembre 1893, a décrété, le promoteur de la foi entendu, que, dans les causes de béatification et canonisation, il ne doit y avoir qu'un seul postulateur, résidant à Rome; quant aux vice-postulateurs, ils sont choisis par le postulateur, sous peine de nullité de tous les actes faits par eux, s'ils sont autrement députés.

Decretum. — S. R. C., in ordinario cœtu ad Vaticanas ædes subsignata die coadunato, audito R. P. D. Augustino Caprara, sanctæ Fidei Promotore, decernere rata est : In causis beatificationis et canonizationis servorum Dei postulator principalis unicus esse debet et in Urbe fixam habere sedem. Vice postulatorem autem non nisi a principali postulatorem in posterum eligendi erunt, sub poena nullitatis actorum omnium quæ per eodem aliter deputatos fieri contigerit. Atque ita decrevit die 22 augusti 1893.

Facta vero de præmissis relatione SSmô D. N. Leoni papæ XIII per me subscriptum cardinalem præfectum. idem SSmus D. N. decretum S. C. ratum habuit et confirmavit, die 21 decembris anni ejusdem.

Caietanus card. Aloisi-Masella, S. R. C. præfectus. — L. † S. — Vincentius Nussi, secretarius ¹.

III. — LES CENTENAIRES.

Les centenaires sont à la mode. A mon avis, ils constituent une innovation, qui donne lieu à une fête plus solennelle, exceptionnelle. Rome semble l'avoir sanctionné, puisqu'en 1867 elle a célébré avec pompe le dix-huitième centenaire de la mort de l'apôtre S. Pierre. Profane certainement à l'origine, le centenaire est devenu vite religieux; mais il importe d'en régler l'usage et d'en supprimer les abus.

On lisait, dans *le Monde* du 25 janvier 1894, une note ainsi conçue, qui a été reproduite par plusieurs journaux et revues :

Le centenaire des Saints. — Dans ces derniers temps, l'usage s'est introduit de célébrer par des fêtes spéciales le centenaire des saints. Cette coutume, très louable, peut cependant donner lieu à certains abus. Ainsi on ne s'est plus borné à célébrer le centième anniversaire de la mort d'un saint, mais on en est arrivé à célébrer aussi le centenaire de sa naissance.

1. *Anal. eccles.*, 1894, p. 31.

Or l'Église a toujours considéré comme véritable jour de la fête des saints le jour anniversaire de leur mort, parce qu'il est désigné dans la sainte liturgie comme le jour de leur naissance à la vie céleste. C'est donc agir contre toutes les traditions liturgiques de l'Église que de vouloir célébrer le centenaire de la naissance terrestre d'un saint. Aussi la Congrégation des Rites, par un décret en date du 21 décembre 1893, vient de défendre la célébration de ces centenaires, même si la fête extraordinaire du centenaire de la naissance terrestre devait être solennisée le jour anniversaire de la mort ou le jour assigné annuellement à la fête de ce saint.

Temporalis Nativitas cujuslibet Sancti vel Beati, excepta B. M. V. et S. J. B. nequit liturgico ritu celebrari.

Decretum generale. — Postremis hisce temporibus mos invalescere coepit ut centenaria commemoratio diei natalis aliquorum coelitem persolemni pompa recoleretur. Hinc a S. R. C. petitum fuit declarari : Utrum temporalis nativitas alicujus Sancti vel Beati, excepta illa Deiparæ Virginis necnon S. Joannis Baptistæ, celebrari possit liturgico ritu vel alio sacræ solemnitatis modo ?

Hujusmodi dubium quum in ordinariis S. R. C. comitiis subsignata die ad Vaticanum habitis a me infrascripto cardinale præfecto propositum fuerit, Emi ac Rmi Patres ita rescribere censuerunt : Negative, etiamsi celebratio fieret die obitus vel alio quocumque die memoriæ ejusdem Sancti vel Beati adsignato. Die 19 decembris 1893.

Facta autem de his SSmo D. N. Leoni papæ XIII per meipsum infrascriptum cardinalem præfectum relatione, Sanctitas Sua sententiam S. ejusdem C. adprobavit eamque per præsens decretum evulgari mandavit ut ab omnibus et ubivis religiosissime servetur, die 21 iisdem mense et anno.

C. card. Aloisi-Masella, S. R. C. præf. — L. † S. — Vincentius Nussi, S. R. C. secr. 1

IV. — LES VITRAUX D'ÉGLISE 2.

Les fenêtres des églises se ferment avec du verre, qui reste blanc ou est teinté tantôt en grisaille et tantôt en couleur.

Le verre blanc est le moins employé, parce qu'il rappelle trop les usages de la vie domestique. Quand on s'en sert par économie, il faut avoir soin de le dépolir et de le découper, de manière à former des dessins dont les plombs accusent les contours. Il convient aussi,

1. *Anal. eccles.*, 1894, p. 31.

2. Dans la *Semaine religieuse d'Albi*, et dans la *Revue de l'art chrétien*, 1892, 1^{er} livr.

pour l'agrément des yeux, de l'entremêler de verre verdâtre, de façon à obtenir des oppositions de couleur.

La grisaille constitue un décor élégant et sobre, parfaitement approprié aux églises qui manquent de clarté. Elle est aussi beaucoup plus économique que le vitrail de couleur, qu'il faut réserver pour les parties importantes de l'édifice, comme le chœur et les chapelles.

Le vitrail est colorié de deux manières, suivant que son ornementation présente ou non des sujets. Un vitrail à sujet se dit *historié*. Dans les églises sombres, on peut concilier ensemble les systèmes de la grisaille et de la couleur, comme l'a pratiqué le XIII^e siècle aux cathédrales de Tours et de Clermont : le sujet s'enlève alors sur un fond gris.

N'abusons pas dans nos églises des verrières intenses en couleur, car il est indispensable qu'on y voie pour lire sans fatigue et suivre commodément les saints offices. Les fidèles, qui savent tous lire, ont réellement droit de se plaindre s'ils sont obligés d'avoir une chandelle à la main ou de fermer leur livre de dévotion, parce qu'il leur devient inutile étant donnée l'impossibilité de s'en servir. Ce cas n'est malheureusement pas chimérique. L'inconvénient n'est pas moins grand pour le prêtre à l'autel et le clergé au chœur.

Un autre abus consiste à représenter dans les vitraux des personnages que l'Église n'admet pas sur ses autels, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas honorer d'un culte public, comme on a fait pour Jeanne d'Arc, à Nancy, Chinon et Orléans ¹. Voici la teneur du décret rendu à ce propos par la Sacrée Congrégation des Rites :

An liceat ecclesiarum fenestras ornare præfatis imaginibus (virorum cum fama sanctitatis vel martyrii mortuorum) in vitro depictis, quando imagines ipsæ nullum prorsus præ se ferunt ecclesiastici cultus indicium, dictæque fenestræ nulli altari immineant? — Et Sacra eadem Congregatio

1. Le 27 janvier 1894, le cardinal Aloisi-Masella, préfet de la S. C. des Rites, écrivait à l'archevêque de Lyon : « La cause est introduite, et Jeanne d'Arc a le titre de Vénérable. Le danger que peut courir maintenant cette belle cause, c'est le culte qu'il n'est pas permis de prêter à la Vénérable. Que NN. SS. les évêques de France tâchent d'empêcher tout signe de culte, et même de faire disparaître tout ce qui existe déjà contrairement aux règles du Saint-Siège. Ne le faisant pas, on arrêterait la marche de la cause. »

Les vitraux de certaines églises, et aussi quelques statues, rentrent dans la catégorie des « signes de culte », qu'il faut « empêcher » et « même faire disparaître ».

in ordinariis hujus diei comitiis ad Vaticanum habitis, referente subscripto secretario, post maturum rei examen proposito dubio respondit : Negative. Atque ita servari mandavit. Die 24 martii 1860.

Les *saints* sont donc seuls permis. Or par *saints* il faut entendre exclusivement ceux que l'Église reconnaît comme tels, dont elle a inséré le nom au Martyrologe ou qui figurent, après approbation, dans le calendrier diocésain.

Les *bienheureux* en sont exclus, parce que leur culte n'est pas général dans l'Église, mais seulement autorisé en certains lieux déterminés par l'indult apostolique.

Les *vénérables* ont encore moins droit à figurer dans une verrière, pas plus qu'un personnage quelconque, quelles que soient sa réputation, sa dignité, son autorité, qu'il soit mort ou vivant. C'est ainsi que toute représentation d'un vénérable quelconque ou de Sa Sainteté Pie IX est un fait blâmable, trop souvent répété, par exemple dans la chapelle du Petit-Séminaire de Nantes.

Il y a toutefois une exception à cette règle absolue, quand il s'agit du donateur. Le donateur du vitrail peut y faire peindre ses armes, qui occupent toujours une place très minime et même son portrait, à condition que ce soit dans de très petites proportions et avec l'intention bien évidente de n'en faire qu'un accessoire. Un personnage en pied, debout ou à genoux, remplissant à lui seul toute ou presque toute la verrière, comme on le voit dans la chapelle de Larnay, près Poitiers, est inconvenant au suprême degré, et les évêques ne peuvent tolérer pareil écart. J'en parle sciemment, pour avoir constaté plus d'une fois ce spécimen de vanité mal-séante.

Le donateur se fera donc humble et petit; il sera assisté, comme au moyen âge, de son patron, qui le présentera au saint devant qui il est prosterné; il aura sous ses yeux un livre où sera contenue sa prière, ou à la main un phylactère qui dira son invocation. De la sorte, le saint conservera la place entière qui lui appartient et l'attention n'en sera pas détournée au détriment de la dévotion, que supplante trop souvent la curiosité.

LES MANIFESTATIONS DE LA SAINTETÉ

Les formalités de la canonisation remplies, le Saint reprend pour ainsi dire une vie nouvelle qu'il poursuit à travers les siècles. On peut alors l'envisager *subjectivement* ou *objectivement*, c'est-à-dire dans sa personne même ou dans le mode d'hommages qu'il reçoit. De là découle cette quadruple manifestation, à laquelle il convient de s'arrêter un instant : la *lipsanographie*, les *miracles*, l'*iconographie* et l'*office propre*.

I. — LIPSANOGRAPHIE.

La lipsanographie, mot nouveau dans notre langue, mais que j'ai cru indispensable de créer¹, est la science des reliques : elle se réfère à la conservation des corps et à la distribution des parcelles qu'on en détache pour satisfaire la dévotion des fidèles.

Il en a été question dans le tome VII, pp. 169 et suiv. ; inutile de le répéter ici, mais je dois dire, au point de vue bibliographique, que *le Monde*, du 8 décembre 1881, a donné une reproduction du chapitre premier. Je n'ajouterai qu'un mot pour établir une distinction nécessaire. Les *souvenirs pieux* sont essentiellement distincts des reliques proprement dites, et il n'y a pas lieu de les confondre avec celles-ci. Le nom de souvenir est donné à tout ce qui rappelle la mémoire d'un saint, par exemple les lieux qu'il a fréquentés, un terrain qu'il a cultivé, un arbre qu'il a planté, une source à laquelle il s'est désaltéré, un endroit où il s'est assis, etc., et, par extension, les objets que les fidèles ont fait toucher à ses reliques, tels que

1. Je vois avec plaisir que ce mot a été adopté et qu'on le retrouve dans les publications de MM. Martin, Ledos et Badel, trois jeunes disposés à rompre avec la routine.

chapelets, médailles, linges, rubans, etc., ou encore la terre qui recouvre son tombeau, les fleurs qui poussent à cet endroit, etc.

II. — MIRACLES.

Au moyen-âge, ce mot a eu une acception très étendue et il s'entend alors aussi bien de simples grâces et faveurs¹.

S. Grégoire de Tours a ouvert la voie², les chroniqueurs ont continué. Sont célèbres entre tous les miracles de S. Martial et de S^{te} Foy, qui se lisaient avec enthousiasme dans le Limousin et le Rouergue. On pourrait en citer quantité du même genre, je ne m'attacherai qu'aux miracles de sainte Radegonde, surtout pour montrer que leur recueil eut ultérieurement une destination liturgique³.

La bibliothèque de la ville de Poitiers, sur mon indication, à la suite de la vente après décès du marquis de La Rochetulon, s'est empressée d'acquérir ce manuscrit. Comme il s'agit d'un livre de liturgie poitevine, qui n'a pas encore été étudié, il est utile de lui consacrer une notice spéciale.

Mes observations doivent porter sur plusieurs points, car il est essentiel de rechercher son origine, de déterminer sa destination et de fixer sa valeur archéologique. Mais, avant de procéder à sa description, il me paraît indispensable de faire connaître les livres liturgiques dans la catégorie desquels il peut se classer.

1. — L'office se dit avec le bréviaire⁴, qui est de deux sortes : plénier, c'est-à-dire complet⁵, ce qui correspond au *totum* moderne ; non plénier ou ne contenant qu'une partie de l'office⁶. Il se divise

1. Voir, sur le *Miracle au XIX^e siècle*, les articles des *Analecta ecclesiastica*, Rome, 1893. — Benoit XIV donne cette définition : « Miraculum in genere est illud quod fit præter ordinem naturæ, id est præter ordinem propriæ causæ. » (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, pars I, cap. 1, num. 3.)

2. Il a plusieurs livres intitulés : *Libri miraculorum*.

3. *Lectionnaire de Sainte Radegonde* : Niort, Glouzet, 1892, in-8 de 13 pages. Extr. de *l'Intermédiaire de l'Ouest*, tir. à part à 50 ex.

4. « Breviarium. Joannes de Janua : . . . quidam liber, in quo est totum officium diurnum et nocturnum dicitur *breviarium*. » (Du Cange.)

5. « Breviaria completa. » (*Archives de St-Victor de Marseille*, 1340.)

6. « Sicut in plenariis et breviariis ejusdem ecclesiæ continetur. » (*Vita Aldrici, episc. Cenomanen.*) *Bréviaire*, c'est-à-dire livre abrégé, est ici opposé à *plénier*, livre complet.

également en deux volumes, correspondant au *Propre du Temps*¹, qui donne le service ferial et dominical de l'année, et au *Propre des saints*, qui fait succéder les saints occurrents dans l'ordre du calendrier. Selon les personnes auxquelles il est destiné, le bréviaire est de petit format et portatif pour les individus, de grand format pour le chœur et l'exposition permanente derrière une grille². Enfin il est noté pour le chant ou sans notes³.

Quand le bréviaire était fractionné, voici les parties diverses dont il se composait : l'*antiphonaire*⁴ de jour et de nuit, affecté aux

1. Du Cange n'a ni *Proprium* ni *Tempus*, ce qui est une lacune regrettable.

2. Pétrarque écrivait dans son testament, en 1370 : « Presbytero autem Joanni Abocheta, custodi ecclesie nostræ, breviarium meum magnum, quod Venetiis emi pro pretio librarum centum, ea tamen lege illud ei dimitto ut post ejus obitum remaneat in sacristia Paduanæ Ecclesiæ ad obsequium perpetuum presbyterorum, ut ipse presbyter Joannes et alii orent (si eis placeat) Christum et B. V. Mariam pro me. » (*Anal. jur. pont.*, t. XXVI, col. 142.)

La cage du bréviaire commun existe encore derrière le chœur de la cathédrale du Mans. On y lit cette inscription :

*Magister Guillelmus
Thebardi, huius Ecclesie
canonicus, dedit istud
breviarium pro usu in-
digencium. Orale Deum pro eo.*

« Nous aperçûmes hors du chœur (à la cathédrale de Laon) un ancien bréviaire manuscrit enfermé dans une petite grille de fer, et comme nous en étions surpris, on nous dit que les chanoines qui venoient tard à l'office ne pouvant pas entrer dans le chœur alloient autrefois réciter leurs heures canoniales dans ce bréviaire. » (*Voy. litt. de deux bénédictins*, t. III, p. 46.)

On lit dans la *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 50, à propos de la cathédrale d'Halberstadt : « En passant dans l'ambulateur, notre attention est sollicitée par un meuble d'aspect curieux ; il était destiné autrefois à recevoir le missel (*rectifiez* bréviaire), qui demeurait là à la disposition des assistants qui voulaient suivre l'office (*lisez* des prêtres pour la récitation de l'office). La grille fort espacée qui couvre le meuble permet d'y introduire la main pour tourner les feuillets, mais elle s'oppose à l'annexion du livre. »

Voir sur cet usage Fleury, *Disc. sur l'hist. ecclés.*, p. 359, et *Annales arch.*, t. XXI, p. 361.

3. *Œuvres complètes*, t. I^{er}, p. 392, n^o 80, 91. — « Magnum breviarium in duabus partibus, notatum. Item, magnum breviarium, notatum, incathe-natum retro majus altare. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n^o 332, 363.)

4. « *Antiphonarium*, liber continens antiphonas totius anni. » (Du Cange.)

En 1230, le chanoine Raoul de Reims légua à la cathédrale de Paris « antiphonarium dextri chori ». (Guérard, *Cart. de N.-D. de Paris*, t. IV, p. 169.) Il y en avait donc deux régulièrement, un pour chaque côté du chœur.

L'Obituaire de la cathédrale de Lyon mentionne un antiphonaire noté et un autre enchaîné : « Joannes sacerdos dedit antiphonarium musicale. » — « Vuillelmus precentor dedit antiphonarium qui est in cathena. » (*Niepce, les Trésors des églises de Lyon*, pp. 57, 59.)

Voir *Œuvres*, t. I, p. 388, n^o 23 ; p. 389, n^o 31, 38 ; p. 392, n^o 76.

antiennes; le *responsoral*¹, contenant les répons de matines et de vèpres, ainsi que les répons brefs des petites heures; le *livre des Venite*², pour le prélude des matines; l'*hymnaire*³, recueillant toutes les hymnes; le *psautier*⁴, avec sa série des psaumes de David; le *bénédictional*⁵, affecté aux bénédictiones des matines; le *tonarius*⁶, qui donnait aux chantes les intonations des antiennes et des psaumes; le *collectaire*⁷, où se groupaient les oraisons; enfin le *lectionnaire*⁸, exclusivement consacré aux leçons des matines.

Mais ces leçons sont de trois sortes : *Écriture au premier nocturne*, *vie au second*, *homélie au troisième*. De là la nécessité de trois autres

1. « *Responsorale*, liber ecclesiasticus continens responsoria. » Cf. du Cange, qui cite aussi *responsonarium* et *responcier*. — « Item, alia tabula antiqua ad usum puerorum pro responsoriis. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n° 394.)

2. « *Venitare*, liber ecclesiasticus in quo descriptus psalmus cum notis musicis, *Venite, erullemus Domino, etc.*, quo matutini incipiuntur. » (Du Cange.)

« Item, unus antiphonarius grossus, novus, in quo scripti sunt post kalendarium *les Venite* vocati. Item, alius antiphonarius sine kalendario, vetus et note veteris; incipit in secundo folio post quatuor *Venite* vocatos. Item, alius antiphonarius sine kalendario: incipit post *Venite anni* vocatos. Item, alius antiphonarius magnus, antiquus, incipiens post kalendarium et *Venite* vocatos. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n° 399, 401, 462, 403.)

3. « *Hymnarium* vel *hymnarius*, liber hymnos continens. » (Du Cange.)

4. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 388, n° 21; p. 391, n° 64, 67. — « Item, psalterium feriale sine nota, post finem ejus sunt himni notati. Item, unus liber continens primo psalterium feriale notatum, cum himnis et canticis ferialibus, post finem ejus psalterii sunt himni notati et post dictos himnos collecte et capitula totius anni et postea anthienne et responsoria totius anni notate. Item, unum psalterium feriale notatum, post finem ejus sunt himni totius anni notati. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n° 355, 359, 387.)

5. « *Benedictionalis liber*, liber ecclesiasticus in quo benedictiones quæ ab episcopis et sacerdotibus fiunt continentur. » (Du Cange.) D'après cette définition trop large il se confondrait avec le rituel. — « *Benedictionarium*. » (*Inv. de la cath. de Rouen*, XII^e siècle.)

6. « *Tonarius*, liber de tonis seu cantu. » (Du Cange.) Il correspond en partie au *Directorium chori* de Guidetti. (*Œuvres*, t. 1^{er}, p. 176, n° 479.)

7. « *Collectarium*, idem quod *collectaneum*, liber collectas continens. » (Du Cange.) (Cf. *Œuvres*, t. 1^{er}, p. 387, n° 11; p. 388, n° 27.) On y trouve aussi souvent les *capitules*, qui, à part, formaient le *capitularium*, « liber ecclesiasticus continens capitula que in ecclesia canuntur ». (Du Cange.) — « Item, *collectarius parvus*, in quo solent dici in Ecclesia collecte et capitula totius anni. Item, alius liber *collectarii novi* pro diebus solemnibus. Item, liber *collectarii*, continens collectas totius anni pro missis. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n° 375, 376, 379.)

8. « *Lectionarius*, *lectionarium*, liber continens lectiones ecclesiasticas. » (Du Cange.)

volumes : la *bible*¹, le *légendaire*², appelé aussi *passionnaire*³, et l'*homélaire*⁴.

Pour être complet, je ne dois pas omettre le *martyrologe*⁵, qui se lisait à prime ; l'*obituaire*⁶, qui le suivait et mentionnait les fondations ; l'*ordinaire*⁷, notre *Ordo* moderne, qui réglait l'office quotidien et auquel s'ajoutaient les rubriques spéciales.

Voici donc pour le lutrin une collection de quinze volumes : c'est toute une bibliothèque, sans parler des autres livres nécessaires pour la messe, l'administration des sacrements, les processions et les autres fonctions sacrées.

2. Le manuscrit que vient d'acquérir la bibliothèque de Poitiers est un livre de chœur et un lectionnaire-légendaire.

Son grand format et son gros caractère ne laissent pas de doute sur sa destination. Ce n'est pas un livre de bibliothèque, mais de chœur, fait pour l'analogie⁸, qui se mettait au milieu du chœur et

1. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 392, n^{os} 72, 92.

2. « *Legenda, legendarius*, liber acta sanctorum per anni totius circulum digesta continens, sic dictus quia certis diebus *legenda* in ecclesia et in sacris synaxibus designabantur a moderatore chori. » (Du Cange.)

3. « *Passionarius, passionalis*, liber continens passiones sanctorum. » (Du Cange.)

« Tres passionarii » (*Inv. de la cath. de Rouen*, XII^e siècle). — « Item, liber dictus magnus passionarius, in quo sunt plures omelie... de passione ac legende plurium sanctorum. Item, alius liber minor, vocatus parvus passionarius, continens passiones et legendas plurium sanctorum et apostolorum, martirum et confessorum et virginum. » (*Inv. de la cath. de Châlons-sur-Marne*, 1413, n^{os} 372, 373, 374.) — Cf. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 387, n^{os} 3, 4, 6, 8.

4. « *Homiliarius*, liber continens sanctorum homilias quæ legi solent in dominicis, in Natali et in festis sanctorum propria evangelia habentium et in Paschate et Pentecoste, cum ferialibus eorumdem. » (Du Cange.)

« Quinque omeliarii. Omeliarius vetus. » (*Inv. de la cath. de Rouen*, XII^e siècle.) — Cf. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 387, n^o 12 ; p. 389, n^{os} 32, 33.

5. « *Martyrologium*, festi sanctorum. Sequioribus sæculis, maxime apud monachos martyrologium laxius sumptum pro necrologio seu obituario. » (Du Cange.) — « Item, matrologium magnum novum, in fine cujus sunt plures obitus » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n^o 389.)

6. « *Obitarius*, mortualis liber, in quo defunctorum nomina describantur. » (Du Cange.) — « Item, liber vocatus *liber obituum*, continens in principio Marthologium » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n^o 377.)

7. « *Ordinarium, ordinale*, liber continens ordinem divini officii. » (Du Cange.) — « Ordinarium Ecclesie Cathalaunensis, incathenatum in formeta chori, ubi choriles sedere consueverunt. » (*Inv. de la cath. de Châlons*, 1413, n^o 362.)

8. « *Analogium*, interdum etiam sumitur pro pluteo portabili aut inferiore, cujusmodi in templis nostris utimur, ubi Evangelium et Epistolarum liber ponuntur et leguntur. » Du Cange aurait dû ajouter qu'on y lisait aussi les leçons.

écrit de façon à en faciliter la lecture. Tous ceux qui servaient pour l'office public avaient cette majesté d'aspect.

Qu'il soit légendaire, le titre lui-même l'indique, puisqu'il n'inscrit que le nom de sainte Radegonde. Or, cette vie sera lue aux trois leçons du second nocturne. Nous en avons des preuves multiples. Par exemple, au folio 3, dans cette rubrique : « Hec lectio legitur in octava Omnium Sanctorum pro quinta et in Reversione¹ pro^{3a}. » — Au folio 11 : « In festo Reve(rsionis) beate Radeg(ondis), in libro sancte Crucis. » Au folio 13 : « Quere 3^{am} lectionem in principio voluminis. » Au folio 64 : In festo beatarum virginum Agnetis et Disciole. » Au folio 66 : « In octava beate Radegondis. » Au folio 71 : « In diebus octave sancte (Radegondis) leguntur lectiones... »

Les leçons sont désignées à la marge, de deux manières : « Lectio prima, » « Prima lectio, » « Lectio j, » « Lectio ij, » etc. ou simplement par des chiffres « I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX ». A l'ordinaire, il n'y avait que trois leçons, ce sont alors celles du second nocturne et, quand il s'en rencontre neuf, ce qui a lieu deux fois, c'est que la vie s'étendait aux trois nocturnes, comme je l'ai constaté dans le bréviaire imprimé de Sainte-Croix.

D'autres marques se voient encore en marge. Ce sont, soit des croix, soit des lettres, soit une main indicatrice, ou des notes comme celles-ci : « Hoc non recitatur superius usque ad notam b. » (f° 28). « Ab hac nota non sunt superius usque ad a. » (f° 20). On y trouve aussi « usque » pour l'arrêt, la fin de la leçon.

Ce lectionnaire a servi au chœur, témoin les gouttes de cire jaune qui maculent ses pages (f°s 34, 48, 53, 63, 64). Le cierge fixé à l'analogie pouvait être tenu aussi à la main, comme l'absconse² ou lanterne qui permettait d'éclairer de plus près.

3. Le volume comprend plusieurs parties distinctes, quoique le titre³ n'enregistre que la première :

Radegundis sancta, authore Hildeberto, olim Cenomanensi epis-

1. Ce mot n'est pas dans Du Cange avec l'acception qu'il a ici.

2. Voir ce mot dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay. « Vadat (abbas) ad analogium, subsacrista presto sit cum absconsa quam tradat abbati. » (*Offic... Eveshamen. mon.*, 1300). — « 6 absconses d'airain à tenir les chandelles aux matines. » (*Inv. de la Sainte Chapelle*, 1573, n° 95.) — « 8 absconses de cuiyre servant à matines à mettre les bougies. » (*Inv. de N.-D. de Paris*, 1648.)

3. Ce titre étant placé à mi-page, peut-être avait-on l'intention de remplir le blanc supérieur par une miniature qui aurait représenté sainte Radegonde.

copo ac postea Turonensi archiepiscopo, qui floruit circa annum 1090.

Une main moderne a ajouté : *Necnon hujus vita a Fortunato eps¹, et Baudonivia moniuli æquali², cum excerptis e Gregorio Tur. eps. 3.*

1. Miracle des avoines (f° 3)⁴. Il n'est pas inédit parce qu'il a passé dans le Propre de Sainte-Croix.

2. La *Vie* par Hildebert va du f° 4 au f° 27. Elle débute ainsi : « Incipit prologus Hildebertj » et finit par ces mots : « Explicit prologus. »

3. Suit la *Vie* par S. Fortunat : « Incipit vita beata Radegundis, composita a sanc'o Fortunato, Pictavensi episcopo, » du f° 27 au f° 40.

4. La *Vie* par Baudonivie ne se distingue que par une manchette ajoutée après coup : « Baudonivia » (f°s 40-62).

5. L'extrait de Grégoire de Tours n'a pas de titre, mais on a laissé la place pour le mettre (f°s 62 verso-64).

6. Vient après la rubrique pour l'office de sainte Agnès et de sainte Disciole (f°s 65-66), leçons qui se trouvent dans le Propre de Sainte-Croix.

7. « Subsequenter describuntur miracula » (f°s 66-70). Ici commence une série de neuf leçons pour l'octave de sainte Radegonde. Elle est entièrement inédite, comme la suivante.

8. Autre série de trois et neuf leçons, également empruntées aux

1. Le mot ainsi abrégé se lit *episcopus* ; pour *episcopo* il fallait écrire *epo*.

2. Qu'a-t-on voulu dire par *æquali*, que Baudonivie était également moniale comme sainte Radegonde ou sa *contemporaine*? Le mot est de Mabillon.

3. Le vrai titre serait *Sanctæ Radegundis vitæ tres, in choro legendæ pro lectionibus*.

4. « ... Postremo cum in villa Suedas, in territorio Pictavensi sita, accederet, nunciatum est ei quod rex eam vellet suo revocare conjugio. Et sicut ex antiquorum relatu compertum est, ipsa beata, confestim iter arripiens, obviam quemdam habuit agricultorem, avenam serentem. Quem, hiis verbis ita affata est : Si a quoquam interrogatus fueris, an nudiustertius ibi aliquem transitum facientem perspexeris, firmiter responde quod nemo ab hora illa in hujusmodi pertransierit itinere cum hanc seminarem avenam. Et nutu divino ipsa avena subito est aucta ut prefatam reginam in eandem liceret abscondere. Moxque rex prelibatus cum ad predictum pervenisset locum, eundem interrogavit agricolam, qui serientenus cuncta que a beata regina audierat sagaciter enarravit. Tunc rex, accepto ab agricultore responso intuensque miraculi seriem, terga versus est, malens uxorem dimittere propriam quam Dei offendere clemenciam. Nam non multis interpositis diebus beata regina Pictavum ingressa est. »

miracles (f^os 71-74), pour l'octave. Les trois leçons devaient se dire chaque jour de l'octave et les neuf le dernier jour, qui est à proprement parler l'octave, parce qu'il est le huitième.

Ces miracles sont datés de 1249, 1260, 1261, 1265, 1268 et 1303.

Les *Vies* écrites par Hildebert, Fortunat et Baudonivie ont été publiées par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*, tome III d'août, au 13 août, pp. 46-92; ces deux dernières se retrouvent dans les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* (1724, t. I^{er}, pp. 319-334), de Mabillon, qui a considéré à tort sainte Radegonde comme bénédictine, puisqu'elle suivait la règle de saint Césaire.

Le contrôle du manuscrit a été fait avec l'imprimé par deux mains différentes : il en résulte un certain nombre de variantes qui forment un cahier de papier de neuf pages in-4° à deux colonnes : il y aurait lieu d'en tenir compte dans une réimpression. Un des auteurs de cette recension est M. André, ancien conseiller à la Cour de Poitiers.

4. La reliure est moderne, contemporaine des variantes. Je ne la crois pas antérieure à la Restauration¹ : elle affecte une imitation approximative des reliures gaufrées et à encadrements du xvi^e siècle, mais les fers à rinceaux sont loin d'être aussi anciens.

Le dos est marqué de croix de Malte fleuronées et porte pour titre, en gothique carrée : *Vita sanctae Radegundis*.

Cette reliure en basane a eu l'inconvénient de faire rogner le parchemin, qui y a perdu la fin de quelques-unes de ses manchettes.

Le format est in-folio. La pagination, ajoutée au crayon, donne 74 feuilles ou 158 pages. Les cahiers ont chacun seize pages, piquetées à la marge intérieure.

Le parchemin est jaune. Il mesure 0.35 en hauteur et 0.25 en largeur. Écrit sur deux colonnes, il compte vingt-deux lignes à la page.

Les titres et rubriques sont seuls en rouge. L'encre noire du texte est devenue jaunâtre partout à partir du folio 40, ce qui pourrait indiquer une reprise dans le travail de calligraphie, confié successivement à deux mains.

L'écriture est grosse, deux lignes tracent d'avance la hauteur des

1. Le relieur y a intercalé des prospectus des chansons illustrées de Bérauger.

lettres, mais le scripteur a peine à s'y maintenir. Quoique gothique, elle tend évidemment à s'arrondir. Elle est, au contraire, très anguleuse dans les trois additions du folio 4, qui est à longue ligne et initiales teintées de jaune¹; du folio 27, qui rappelle, par sa netteté et sa distinction, le soin apporté à la transcription des missels²; et du folio 74, qui dénote de la négligence³.

Le folio 39 manquait: il a été remplacé par une feuille de papier qu'a remplie l'auteur des variantes.

Les grandes initiales ou *cadeaux*⁴, faites à la plume, sont au commencement des livres: la lettre, bleue et rouge, se détache sur un fond de filigrane, rouge et violet (f^{os} 4, 29 verso, 31, 32 v., 36 v., 37 v., 38 v., 40 v., etc.).

L'ajouté du folio 27 est bleu et or, avec filigranes rouges et noirs.

Des lettres moindres, en rouge, ont un filigrane violet (f^o 4 v.); bleues, elles ont leur filigrane rouge (f^o 38). Les petites lettres se succèdent alternativement bleues et rouges, mais avec double raie contrastée, rouge pour le bleu et bleue pour le rouge.

Ce lectionnaire est un livre usuel, écrit et enluminé sans luxe; sous ce rapport, il n'a rien qui mérite de fixer l'attention.

Il est fort possible qu'il ait été copié dans une communauté dont les religieux ne savaient pas le latin, car les fautes y fourmillent, tout comme dans le Bréviaire d'Anne de Prye, qui est au séminaire de Poitiers. Aussi des corrections ont-elles été faites au xvii^e siècle, en interlignes ou à la marge.

Les abréviations ne sont pas trop nombreuses. Cependant, comme elles rendent la lecture difficile et que, d'autre part, certains mots ne sautent pas aux yeux du premier coup, le même correcteur a surchargé le manuscrit de ses interprétations; ce qui atteste son long usage, lequel n'a pas dû cesser même après l'impression du *Propre de Sainte-Croix*, en 1629.

Au folio 4 verso on lit *set* pour *sed*, conformément au modèle

1. Le miracle des avoines n'étant pas dans les trois vies, on l'a ajouté au commencement du volume sur une des deux feuilles laissées en blanc.

2. Probablement cette page était déchirée ou peut-être brûlée par la bougie de la lectrice.

3. Il forme un complément des miracles.

4. Voir ce mot dans le *Glossaire archéologique*.

copié, qui devait être du XIII^e siècle, époque qui a souvent substitué *t* à *d*¹.

5. Livre d'église spécial, le Lectionnaire n'a pu servir qu'à la collégiale de Sainte-Radegonde ou à l'abbaye de Sainte-Croix. Je tiens pour cette dernière pour un triple motif : La fête de la Reversion, celle des saintes Agnès et Disciole, et cette double mention : « In monasterio » au f^o 64 v. et « in libro Sancte Crucis » (f^o 11), qui doit se référer à l'office propre de la croix envoyée par l'empereur Justin à Sainte Radegonde. Il a donc été écrit dans le monastère de Sainte-Croix et pour son usage propre.

La calligraphie ne nous permet pas de le reporter plus haut que le milieu du XV^e siècle, quoique les majuscules filigranées aient un cachet plus ancien de cent ans. Cela ne doit pas surprendre, car le fait n'est pas isolé : on l'a relevé ailleurs et moi-même je l'ai surpris sur d'autres manuscrits de Sainte-Croix.

Poitevin d'origine, ce manuscrit devait rester poitevin jusqu'au bout. Sa vraie place était à la bibliothèque de Poitiers, qui a déjà, provenant de Sainte-Croix, deux très intéressants manuscrits, un évangélaire et une vie de Sainte Radegonde. Là il sera plus facilement accessible aux studieux qu'à Sainte-Croix, qui aurait pu le revendiquer pour faire nombre dans son importante collection de manuscrits.

Sans grande valeur archéologique en lui-même, le Lectionnaire de Sainte-Radegonde en acquiert une immédiatement au point de vue de l'intérêt local, puisqu'il fait partie intégrante de la série des livres destinés au culte dans l'illustre abbaye.

6. Le verso du dernier feuillet est couvert de notes de toutes sortes, comme on en rencontre sur tous les manuscrits. Je les donne dans l'ordre où elles se présentent : plusieurs sont contemporaines du Lectionnaire.

1. *Radegondis*² *regina*. — 2. *Jehan, filz du roy de France, duc de Berry, d'Avvergne et de Poitou*³. — 3. *Radegondis regina*... — 4. *Radegondis*. —

1. A la fin du XIII^e siècle, la mosaïque de l'église Saint-Clément, à Rome, écrit *set et*, à Anagni, la chasuble de Boniface VIII porte *David pour David*. Or, les miracles relatés datent du XIII^e siècle et le manuscrit porte, au f^o 67, « nostris temporibus ».

2. La prononciation a motivé cette orthographe, qui remplace *u* par *o*.

3. Bienfaiteur de l'église de Sainte-Radegonde.

5. *Explicit vita sancte Radegundis...* — 6. *A mon seigneur Jeh^e Ferchaut.*
— 7. *Vive Saint Maix^t...* — 8. *Duc duc. Amen.*

9. *Doux os ronpuz de cousté mys
vne l. et ung x par dauant mys
et vous trouverez quant fut occis
Gile de Rays pour ses déli^z.*

10. *Nostre tres honoré Sire, humblement à vostre bonne grace me recom-
mande.* — 11. *Aujourd'huy XXIX^e de Janvier l'an de grace V^e XXVI, de
nostre Reyne le IJ^e, avons ordonné que tous blasphémateurs du Nom de
Dieu et de ses saintz auront pour la première fois²....* — 12. *Radegondis
regina...* — 13. *L'an de grace mil cinq cens.* — 14. *Viuat sancta Radegondis
Pictavis.* — 15. *Miracullum. Petrus Gendreau, filius Johannis Gendreau...
infirmus de duabus thibiis... cum potenciis³... ».*

16. *Prenez ung grain⁴...*

17. Signature qui pourrait se rapporter au scripteur du *Lectio-
naire*.

7. Les miracles étant inédits, il y aura lieu de les insérer dans
les *Analecta Bollandiana*, comme complément des Bollandistes⁵.
Je ne veux relever ici que quelques traits. L'infirmes fait vœu de
visiter l'église et le tombeau de sainte Radegonde, « *voto veniendi
ad sepulcrum beate Domine* » ; il y passe la nuit, « *pernoctavit* » ;
touche et baise le sépulcre, « *tacto et osculato* » ; offre un cierge,
une chandelle et même une lampe avec de l'huile, « *multum cereum
obtulit* », « *offerens candelam, panem et vinum et sudarium quo
fuerat involutus* », « *unam lampadem que coram sepulchro gloriose
Domine indesinenter die noctuque arderet statuit et confestim ad
emendum redditus unde oleum sufficienter in perpetuum habe-*

1. Devinette sur la mort de Gilles de Retz, en 1440. Deux *o* rompus ou
coupés en deux forment quatre *c*, qui équivalent à *quatre cent* ; *x* devant *l*
donne *quarante*, ce qui fait *quatre cent quarante*. Il ne manque que *mil*, qui
a été souvent supprimé.

2. Larousse, dans son *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, a un
long article sur les blasphémateurs : il y rapporte toutes les ordonnances fai-
tes contre eux par les rois de France. J'y relève ce renseignement : « Ce fut
aussi François I^{er} qui défendit aux soldats et à tous gens de ses légions
de blasphémer le nom de Dieu et de la Sainte Vierge, à peine d'être mis au
carcan pour la première fois et, en cas de double récidive, d'avoir la langue
percée d'un fer chaud et d'être chassé des légions. »

3. Miracle opéré par sainte Radegonde.

4. Recette pharmaceutique ?

5. Les Bollandistes m'en ont, en effet, demandé une copie qu'a faite
M. Largeault, qui s'est chargé aussi d'en écrire le commentaire. Nous l'avons
ensuite collationnée soigneusement sur l'original.

retur » ; laisse son bâton en gage de la santé recouvrée, « dimisso ibidem baculo quo longo tempore se vix sustentaverat ».

Je vais reproduire en entier le miracle du maçon de S. Sylvain, parce qu'il intéresse l'archéologie, ayant eu lieu l'an 1265 :

Illud vero insigne miraculum et memoria dignum non est silencio pretereundum, quod eodem anno (millesimo ducentesimo sexagesimo quinto), in festo beate Radegundis, in parrochia Sancti Silvani, archipresbiteratus de Romio, evidentissime evenit. Erat enim in predicta parrochia quidam latomus, Johannes Tronelli nominatus, qui in eodem festo lapides sculpens, dum domum sibi celeritus construere satageret, festum non observans, martellus quo operabatur manui ejus non sine vehementi dolore adeo adhesit (ut) spasmata manus eciam conatu multorum qui aderant removeri non posset. Tandem pre dolore vix verba valens exprimere, cum gemitu et lacrimis inquit: Ego infelix peccator promitto Deo et beate Radegundi quod si mihi sanitas restituta fuerit, nunquam in festo ipsius opus servile faciam et ecclesie sue me et martellum quod manui adheret festinus presentabo. Quo dicto, manus per se extenditur, martellus cecidit, dolor cessavit penitus et in gaudium fletus et tristitia convertitur amicorum. Idem vero Johannes, accepti beneficii non immemor, sepulchrum gloriose Domine cum magno parentum et vicinorum comitatu visitavit et oblatum martellum in perpetuum signum miraculi in ecclesia posuit, astante innumera populi multitudine coram quo miraculi seriem recitavit. Quod pariter multi qui cum eo erant cum ei casus predictus accidit, divulgabant et obsecrationibus asserebant. Absit a cordibus fidelium dubitacio de divina bonitate atque potencia que sanctos suos facit inextimabilibus coruscare miraculis, ubi tanta veritate reperitur asserentium multitudo.

8. Parmi ces miracles, il s'en trouve un qui concerne une femme de La Rochelle, nommée Radegonde et mariée à Gny, dit le Breton.

Anno Domini M^o. CC^o. LX^o nono, in octabis ² Dominice Resurrectionis, quedam mulier de Rupella, Radegundis nomine, uxor Guidonis dicti Britonis, a festo beati Michaelis ³ usque ad diem Jovis in octabis Pasche, dolorem arteticum in utroque pede perpessa, de salute sua quasi desperata, viro suo dixit : Domine ⁴, Radegundis nominor et in festo beate Radegundis nata fui ⁵, quo beata Domina consuevit a guta se fideliter

1. *Miracle de Ste Radegonde en faveur d'une Rochelaise, l'an 1269*, dans la *Revue de Saintonge* : Saintes, 1892, t. XII, pp. 415-416.

2. *Octabis pour octavis* dénote que l'original était du temps même du miracle.

3. 29 septembre.

4. *Marque de respect*.

5. Elle était née le 13 août et, suivant un usage qui subsiste encore, avait reçu le nom de la sainte qui, ce jour-là, était inscrite au calendrier.

invocantes liberare¹. Deprecemur, si placet, ipsam et promitamusei quod ejus ecclesiam visitabimus quamcito facultas fuerit mihi per ejus merita a Domino impetrata. Vir ultro annuit. Uxor inquit : Si Deo placuerit et beate Domine sancte Radegundi, cras iter arripere festinemus, quia levamen languoris solidi percipio. Vir ejus respondit : Fiat. Mane facta, iter arripiunt, mulier tamen duabus potenciis² sustentata et in prima dieta aliquantulum gravata, duobus diebus proximo sequentibus³ ad predictam ecclesiam gloriose regine venientes, coram multis qui aderant fide dignis confessi sunt quod predicta mulier sana perfecte sine potenciis et tanto recedebat, Deo et beate Radegundi gratias cum leticia referentes.

Le manuscrit a été utilisé comme lectionnaire pour les leçons des matines aux fêtes de sainte Radegonde. La rubrique porte : « In diebus octavarum sancte R(adegundis), leguntur lectiones (sequentes). Le miracle de la Rochelle est inscrit au second jour de l'octave pour les 2^e et 3^e leçons du 2^e nocturne : « Lectio 2^a 1. » La « iij^a 1. » commence à « Deprecemur ».

9. M. Largeault, qui s'est fait une spécialité de l'hagiographie Poitevine, écrivait dans *le Courrier de la Vienne* du 6 novembre 1892, l'article suivant, qu'il est bon de reproduire à la suite des deux précédents :

Un lectionnaire manuscrit de l'église collégiale de Ste-Radegonde de Poitiers.

La bibliothèque publique de la ville de Poitiers vient de s'enrichir d'un manuscrit précieux, sur l'indication de Mgr Barbier de Montault. Le savant prélat, à qui il avait été communiqué, l'a étudié et décrit tout au long et avec soin dans *l'Intermédiaire de l'Ouest*, 1892, n^{os} 1 et 2.

Mais l'intérêt que présente ce manuscrit est encore plus grand qu'on ne l'a cru au premier abord. Car il n'est pas un inconnu, et il a son histoire, ce vénérable in-folio, formé de 74 feuillets de vélin, jaunis par le temps, écrits dans la première moitié du xv^e siècle, en gros caractères, sur deux colonnes, avec des initiales ornées et enluminées.

Disons ensuite brièvement qu'il contient : 1. Fol. 4 r^o, la vie de sainte Radegonde, par Hildebert, évêque du Mans, puis de Tours. — 2. Fol. 26 v^o, la vie de la même Sainte, par saint Fortunat. — 3. Fol. 40 v^o, la vie de la même Sainte, par Baudonivie. — 4. Fol. 62 v^o, des extraits tirés des œuvres de saint Grégoire de Tours, relatifs à sainte Radegonde. — 5. Fol. 66 v^o-74 v^o, une série de quinze miracles opérés par l'intercession de la grande patronne des Poitevins, et datés de 1249, 1260, 1265, 1268, 1303 et 1306.

1. Sainte Radegonde avait donc une spécialité pour guérir de la goutte.

2. Potences, béquilles.

3. Le voyage de La Rochelle à Poitiers dura trois jours.

Notre manuscrit était employé comme livre liturgique, et servait au chœur dans l'ancienne collégiale de Sainte-Radegonde. On y prenait les leçons de matines pour l'office de la Sainte, lequel se faisait tous les mercredis, si ce jour n'était pas occupé par quelque autre fête ou office particulier.

Trois biographes de sainte Radegonde, au xvii^e siècle, citent notre Lectionnaire, à ne s'y pas méprendre, et parlent de sa destination.

Ils mentionnent, en même temps, un autre Lectionnaire, tout semblable, seulement un peu plus ancien, qui appartenait également à la collégiale de Sainte-Radegonde. Ce second Lectionnaire, que nous appellerons *le plus ancien* pour les distinguer l'un de l'autre, se retrouve parmi les manuscrits actuels de la bibliothèque de Poitiers. Il était autrefois orné, au premier folio, d'une fort belle miniature, à trois compartiments, représentant l'évêque Hildebert, à genoux, offrant à sainte Radegonde assise devant lui *sa Vie*, qu'il vient de composer. Aujourd'hui, les premiers feuillets et la peinture qu'ils contenaient manquent au manuscrit, par le fait, sans nul doute, de quelque misérable Libri, peut-être de Libri lui-même.

C'est à ces deux Lectionnaires, maintenant réunis à la bibliothèque de Poitiers, que les historiens de sainte Radegonde dont nous parlions ont emprunté la relation des miracles du xiii^e et du xiv^e siècle, qui figurent dans leurs récits.

Il y a plus : dom Estiennot de la Serre, vers 1674, alors qu'il recueillait ses *Antiquitates in diocesi Pictaviensi Benedictinæ*, a eu aussi les deux manuscrits de sainte Radegonde entre les mains. Le docte bénédictin en tira une copie de la *Vie*, encore inédite, de Sainte-Radegonde, par Hildebert, et il l'envoya à dom Mabillon. Celui-ci n'ayant fait paraître que le *Prologue*, la copie fut cédée à dom Beaugendre, qui travaillait à une édition des œuvres complètes du vénérable Hildebert. Dom Beaugendre publia donc la *Vie*, en tête de laquelle il eut soin de faire reproduire, en gravure, la miniature dont nous avons regretté plus haut la perte.

Les Bollandistes ont ensuite inséré cette *Vie*, telle quelle, dans leur collection des *Acta Sanctorum*, n'ayant apparemment en leur possession aucun texte manuscrit.

Au rapport de Thibaudeau, les deux Lectionnaires existaient ensemble, en 1782, dans les archives du chapitre de Sainte-Radegonde. A cette date le plus ancien n'avait pas perdu ses premiers feuillets et la miniature, placée au commencement, s'y voyait encore.

C'est probablement à l'époque de la Révolution que se sera égaré le Lectionnaire signalé par Mgr Barbier de Montault et qui vient d'être, sur son indication, réintégré à la bibliothèque de Poitiers. Nous ne le retrouvons plus qu'en 1878, au moment de son entrée dans la bibliothèque de M. le marquis de La Rochethulon, où dom Chamard le vit et le consulta. De là, il est passé, ces temps derniers, dans la librairie de M. L. Clouzot, de Niort.

Telles sont l'origine et la provenance du *Lectionnaire* acheté par la bibliothèque publique de Poitiers, à un prix relativement modéré. On doit féliciter cet établissement d'avoir fait une acquisition qui augmentera la série intéressante des livres liturgiques qu'il possédait déjà.

Nous compléterons ces citations et ces renseignements bibliographiques dans une prochaine notice où nous comptons publier le texte inédit des miracles de sainte Radegonde, décrits à la fin des deux *Lectionnaires*. Il en est temps, du reste, car, dès 1737, le bollandiste Guillaume Cuypers se plaignait, dans le commentaire de la vie de sainte Radegonde, de ne les avoir pu donner au public, faute d'une copie qu'il avait vainement demandée à Poitiers.

Les deux derniers de ces miracles, arrivés, l'un en 1303 et l'autre en 1306, font allusion au *Miracle des Avoines*, si célèbre dans nos contrées. Or, le nouveau *Lectionnaire*, différent en ce point du plus ancien, contient, lui seul, le texte du miracle dans sa forme la plus ancienne, lequel est placé en tête même du manuscrit au folio 2 recto. Dom Beaugendre n'a pas manqué de le publier et les Bollandistes après lui.

Avant de clore cet article, il ne sera pas hors de propos, pensons-nous, d'en citer une traduction exacte, faite par un anonyme du xv^e siècle.

Donc, ainsi que l'assure l'histoire authentique, le roi Clotaire avait formé le dessein de reprendre sainte Radegonde pour épouse et de la ramener à la cour. Dans cette intention, il s'avancait à toute hâte vers le Poitou. Prévenue à temps et tout effrayée, l'ancienne reine prend le parti de fuir pour se dérober aux poursuites du puissant monarque. Alors, dit notre vieil auteur dans le style du temps, « à l'issue de Seez (Saix), trouva la bonne dame ung laboureur qui semoit de l'avoïne, auquel elle dist : Mon amy, si aucun te demande si tu as veu passer par cy aucune personne, responds fermement que, dès le temps que tu semois ceste avoïne, homme ne femme n'est par icy passé. Et par la volonté de Dieu laditte avoïne, en celle mesme heure, fut creuc si grande, tellement que la sainte se mussa en icelle avec ses deux religieuses, nommées l'une Agnès et l'autre Disciolle. Et tantost après, le roy Clotaire arriva audict lieu et demanda au laboureur si aucune personne il avoit veu passer par là, qui lui dist que non, quand il semoit ladite avoïne. Lors le roy, oyant la responce dudict laboureur, et voyant le miracle, fut plus émerveillé que jamais ; et de là s'en retourna, considérant qu'il estoit plus licite laisser sa propre espouse que offenser la divine clémence. »

III. — ICONOGRAPHIE.

L'iconographie est la science des images ; elle apprend à reconnaître et nommer les saints, en fixant leur *attitude*, leur *costume* et leurs *attributs*. La S. C. des Rites, à propos de S. Charles Bor-

romée. avait paru un instant vouloir entrer dans cette voie : il est regrettable qu'elle n'y ait pas donné suite, car ses décrets font autorité. Toutefois, nous avons l'équivalent dans la direction des préparatifs des fêtes de canonisation, qui sont confiés à la vigilance de son secrétaire : les tableaux, qui doivent y figurer, lui sont préalablement soumis, ce qui est une garantie pour l'authenticité de leur iconographie. J'ajouterai que, dans ces conditions, l'iconographie ne peut différer de celle adoptée pour la béatification.

Le nimbe, symbole de lumière céleste, est le signe certain de la sainteté : il est d'or et circulaire.

Les attributs, qui forment en groupe la caractéristique propre du saint, sont de deux sortes : *généraux* ou *particuliers*. Dans le premier cas, ils concernent surtout la catégorie dans laquelle se classe le saint : tels sont la *palme* et la *couronne* pour un *martyr*, le *lis* pour une *vierge*, les *pontificaux* pour un *évêque*, la *chasuble* pour un *prêtre*, la *dalmatique* pour un *diacre*, etc. Les autres attributs sont essentiellement personnels, comme l'*agneau* de l'apparition pour Ste Agnès, les *pierres* de sa lapidation pour S. Etienne, le *gril* de son supplice pour S. Laurent, etc.

J'ai publié, dans mon *Traité d'iconographie chrétienne*, Paris, Vivès, 1890, t. II, pp. 289-440, les attributs de tous les saints. Ici il ne sera question que de quelques saints récemment canonisés par Pie IX et Léon XIII.

1. S. Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus, fête le 13 octobre. Ses attributs spéciaux, outre le costume propre aux jésuites comme il est encore porté en Italie, se constatent sur deux toiles du collège Romain, une du xvii^e siècle et l'autre du xviii^e. J'en compte cinq : il est *agenouillé*, c'est l'attitude de sa vie de prière ; il tient un *chapelet*, car ce fut sa dévotion favorite, à tel point que ses doigts étaient devenus calleux par suite du frottement incessant des grains ; il a un *mouchoir*, pour essuyer les larmes qu'il versait constamment, tant son cœur était touché par la grâce ; la *Trinité* lui apparaît, mais surtout la *Ste Vierge*, pour qui il manifestait la dévotion la plus tendre. Sa vie a été imprimée à Rome, à l'occasion de sa béatification, par le P. Arcangeli, sous ce titre : *Vita del B. Alfonso Rodriguez*, in-4°.

Cette inscription, le jour de la canonisation, se lisait au-dessus de la porte d'entrée :

LEO. XIII. PONTIFEX. MAXIMVS
BEATIS VII. CONDITORIBVS. SERVORVM. B. M. V.
TRIBVS. E. SOCIETATE. IESV
PETRO. CLAVR. SAC. IOANNI BERGMANS. SCHOL.
ALPHONSO. RODRIGVEZ. SODALI. ADIVTORI
SOLEMNES. SANCTORVM. CAELITVM. HONORES.
DECERNIT

2. **Martyrs de Gorkum.** Une gravure franciscaine de 1572 se contente de leur mettre une *palme* aux mains. Le tableau de Fracasini les *pend* sous un hangar, mais leur attribut spécial est l'*Eucharistie* qu'ils adorent. (*Œuvres*, t. II, p. 67.)

3. **Martyrs du Japon**, canonisés par Pie IX en 1862. Une gravure franciscaine de 1597 leur donne pour attributs : la *palme* du triomphe, la *croix* sur laquelle ils furent suppliciés et la *lance* qui les transperça : souvent, cette lance est double, le corps étant traversé en sautoir. Lors de la canonisation, on les représenta *agenouillés* devant l'instrument du supplice ou *crucifiés*.

Parmi eux, il y eut aussi des jésuites que représente une toile de S. Eusèbe ; ils sont vêtus en *noir*, selon leur ordre ; sont attachés à la *croix* et transpercés alors de deux *lances* croisées. Sur les tableaux de la canonisation, ils tiennent leur *croix* à la main. (*Œuvres*, t. II, pp. 67, 68).

4. **S. Michel des Saints**, trinitaire déchaussé, canonisé en 1862. Je le juge principalement d'après une gravure et un tableau de l'église S.-Charles aux-Quatre-Fontaines. A Rome, on compte jusqu'à six attributs : *Cœur*, enflammé de l'amour de Dieu et que prend Jésus-Christ ; *couronne de roses*, en récompense de sa vertu éprouvée ; *crâne*, objet de ses méditations sur la mort ; *discipline*, à cause de ses mortifications ; *extase*, qui enlève son corps au-dessus de terre ; *lis*, en raison de sa pureté et de son innocence ; *livre* de prière ; *ostensoir*, tenu par deux anges, parce qu'il eut à un degré éminent le culte du S. Sacrement devant lequel il est agenouillé.

5. **S. Pierre d'Arbues.** Le tableau de sa canonisation le représentait en *soutane noire*, avec une *fourrure*, parce qu'il fut chanoine

régulier ; avec une *médaille* au cou et frappé de deux *poignards* au pied de *l'autel*.

6. S. Pierre Claver, de la Compagnie de Jésus, mort le 8 septembre 1654 ; fête le 9 septembre. Il est représenté dans une gravure et une toile peinte, à S.-Eusèbe, avec le *costume noir* de son institut. Les autres attributs, au nombre de quatre, sont : le *crucifix*, à la main ou passé dans sa ceinture, comme missionnaire ; un *nègre*, agenouillé à ses pieds, qu'il baptise avec une coquille ; les *sauvages*, qu'il évangélise sur le bord de la mer ; la *source*, qu'il fit jaillir pour pouvoir baptiser ; la toile de S.-Eusèbe fait de lui cet éloge : « Plusquam 350000, præter multos alios ad fidem reductos propria manu baptizavit. »

IV. — OFFICE PROPRE.

A propos de la concession de ces offices, dont je vais donner deux spécimens, il importe de consigner ici quelques observations pour signaler les tendances actuelles et cela dans l'intérêt de l'histoire de la liturgie, qui a subi des variations suivant les époques.

L'addition au commun comporte une *oraison* et les *trois leçons* historiques du second nocturne. On remarquera que ces leçons sont notablement plus longues que les anciennes du bréviaire.

Le rit est toujours *double*, quoique nombre de saints de l'Église primitive, surtout des martyrs, ne dépassent pas le semi-double.

L'office est concédé au pays ou à l'ordre du saint, mais parfois l'extension en est demandée à l'Église universelle, ce qui occasionne une vraie perturbation dans les livres liturgiques, soit qu'il faille ajouter des suppléments fort incommodes d'ailleurs dans la pratique, soit qu'ils demeurent incomplets jusqu'à une nouvelle édition. Le décret d'Urbain VIII, qui prohibait les insertions incessantes, n'est plus observé : il serait temps d'arrêter ce flot montant et débordant. Le Bréviaire est tellement rempli que son ordonnance première disparaît sous les additions : c'est une nef que les autels particuliers envahissent au détriment de l'harmonie et dont les chapelles déforment les murailles. On pourrait avantageusement limiter les conces-

sions de ce genre aux seuls fondateurs ou réformateurs d'ordres religieux ¹.

Die V februarii, in festo SS. viginti sex Martyrum Japonensium. Duplex. Omnia de Comm. plur. Mart., præter seq.

Oratio. — Domine Jesu Christe, qui ad tui imitationem per crucis supplicium primitias fidei apud Japoniæ gentes in sanctorum Martyrum Petri Baptistæ, Pauli et Sociorum sanguine dedicasti, concede, quæsumus, ut quorum hodie solemniam colimus, excitemur exemplis. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

In I nocturno. — *Lect. de Script. occur.*

In II nocturno. — *Lect. IV.* — Remotissimæ Japoniæ regioni extremis orientalis Asiæ finibus sitæ, quæ diu in tenebris et in umbra mortis sederat, sextodecimo salutis humanæ reparatæ sæculo catholicæ veritatis lumen affulsit. Magnus siquidem illuc Indiarum apostolus sanctus Franciscus Xaverius, Christum prædicans crucifixum, adeo insignem fidelium fundavit ecclesiam, ut hisce in terris Apostolorum tempora rediisse viderentur. Non illi etiam defuere Martyres, qui fidei primitias sanguine consecrarent. Eodem enim labente sæculo, cum Taicosama, Japonensium imperator, pluries minitatus fuisset se Philippinas insulas in suam ditionem redacturum, censuit catholicus His-

paniarum rex aliquos suæ nationis religiosos viros in Japoniam mittere regio legatorum munere ornatos ad pacem Taicosamæ suadendam. Huic operi delectus est frater Petrus Baptista, sacerdos ex Ordine Minorum sancti Francisci strictioris observantiæ discalceatorum, morum sanctitate et doctrina insignis : cui alii dati sunt socii ex eodem Ordine. Qui omnes legationem hanc eo susceperunt animo, ut inde occasionem arriperent Evangelium illis gentibus prædicandi, quia Apostolica pollebant auctoritate ad fidem catholicam apud Indos et Sinica regna disseminandam. Hi ad littora Japoniæ appulsi et suo munere feliciter functi, ad religionis incrementum, in partem laboris aliis sociis adscitis, animum suum converterunt.

ñ. Sancti tui.

Lectio V. — Multis proinde xenodochiis, cœnobiis et ecclesiis per diversa loca christiano ritu excitatis, ibique per triennium prædicationi, jejuniis, vigiliis, precibus jugiter instando, atque egenorum et languentium ærumnis miro charitatis ardore subveniendo, et fideles plurimos in via salutis confirmarunt,

1. Je proteste ici auprès des autorités diocésaines contre le monopole que s'attribuent les éditeurs : ils se refusent à vendre séparément les propres de Rome et des diocèses, en sorte que, pour les avoir, il faut en même temps acheter les livres liturgiques qu'ils complètent ; en outre, ils ne se gênent pas de détacher de ces mêmes livres le *Supplementum pro aliquibus locis*, sous prétexte qu'il devient inutile avec les propres diocésains, où il ferait double emploi, ce qui est absolument faux.

et gentes innumeras perduxere ad fidem. Qua de re graviter commoti, inanum deorum sacerdotes imperatorem conveniunt, eique persuadent imperium diu incolume non futurum, nisi christianam religionem undique gliscentem a suis finibus propulsandam curaret. Vano ille timore percussus, imperator statim jussit religiosos viros tamquam majestatis reos delineri, dixitque in eos sententiam crucis. Præter Petrum Baptistam et quinque socios comprehensi fuere Paulus Miki, cum duobus sociis Japonensibus ex Societate Jesu, nec non Tertiarium quindecim ex eodem Ordine Minorum Japonenses, quorum alii catechismo, alii sacris officiis inserviebant, quibus duo in vinculis ministrantes adaucti sunt; proindeque sex et viginti expletus est numerus.

¶. Verbera.

Lectio VI. — Post diuturnum carceris squalorem fortissimi Christi athletæ, extrema sinistrae auris parte in Meacensi foro publice multati, revinctis post tergum manibus, vili in plaustro per vias primum hujus metropolis, tum aliarum Japoniæ urbium sexcentorum milliariorum itinere terrestri, quo ignominia et terror latius spargerentur, summa hieme circumducuntur, præeunte lictore ac sententiam crucis in eos præferente, quod vetitam a tyranno Christi legem prædicassent. Illud memoria dignum in itinere accidit ut adolescenti Japonensi Antonio, alteri ex Tertiarium, parentes occurrissent, eumque blanditiis et lacrymis conarentur adducere ut Christo fidem falleret; quibus constantissime obstitit, affirmans se, terrenis

omnibus ac transitoriis despectis, unice Christo adhæsurum, qui sibi æterna et cœlestia repromisit; dein vestem qua operiebatur eis restituit. Tandem Nangasaquium perducti, crucibus affliguntur, quæ jam in quodam colle quasi in Calvario paratæ erant; postea in altum elati, Christi fidem haud prædicare cessabant. Eruit quidem Paulus Miki, qui e triumphali illa crucis cathedra ad circumfusam multitudinem pro christiana religione peroravit, illud palam sibi gratulatus quod in cruce, ut Christus Dominus, eademque atque ille ætate, supremum expletum diem. Postremo singuli ab imis lateribus ad humeros binis lanceis transfixi, victrices animas cœlo insecundas emisere. Suorum militum gloriosum certamen variis Deus condecorare voluit signis: quibus rite probatis, sacrorum Rituum Congregatio ad eorum canonizationem quandocumque deveniri posse decrevit. Interim Urbanus octavus Pontifex maximus, habita hujus decreti relatione, de eisdem Martyribus utpote in Beatorum fastis adscriptis Officium et Missam quotannis recitari et celebrari indulget. Tandem divinæ Providentiæ consilio factum est ut Pius nonus Pontifex maximus hujusmodi judicium ad exitum perduceret. Quare sacro Pentecostes die anni millesimi octingentesimi sexagesimi secundi, magna et illustri purpuratorum Patrum et Episcoporum, qui ex omnibus orbis catholici partibus ad protuenda Ecclesiæ et Sedis Apostolicæ jura conveniant, corona circumdatus, eisdem Martyres Sanctorum albo recessit.

ñ. Tanquam aurum.
In III Nocturno. — *Lect. de Ho-*

mil. S. Ambrosii in Evang. Descen-
dens Jesus, de Comm. 2º loco.

Die V Julii, in festo Sancti Michaelis de Sanctis, confessoris. Duplex
(m. t. v.). Omnia de Comm. Conf. non Pont., præter seq.

Oratio. — Misericors Deus, qui sanctum Michaellem, confessorem tuum, morum innocentia et mirabili charitate præstare voluisti : concede, quæsumus, ut ejus intercessione a vitiis liberati et igne tui amoris succensi, ad te pervenire mereamur. Per Dominum.

In I Nocturno, *Lect. de Script. occur.*

In II Nocturno. — *Lectio IV.* — Michael de Sanctis, Vici in Hispania citeriore piis et honestis parentibus natus, mundum antea contempsisse quam agnovisse visus est. Pene infans perpetuam virginitatem Deo vovit; cumque rei conscius, pater nuptias illi per jocum proponeret, in lacrymas effusus puer atque ad Deiparie Virginis aram confugiens, emissum votum ferventius renovabat. Sexennis ad sanctorum vestigia sectanda in Monsenii speluncam secessit, in qua, dum patientis Christi mysteria in genua provolutus piis sensibus lacrymisque prosequitur, a patre repertus, domum redire coactus est. Neque tamen de præconcepto severioris vitæ proposito quidquam remisit. Unicum illi erat coelestium desiderium, perpetua cum Deo consuetudo, innocentis vero carnis maceratio major quam ut tenera illa ætas ferre posse videretur. Nam ter in unaquaque hebdomada jejunans, somnum super sarmentorum fascibus, saxo capiti supposito, carpeus, flagellis in seipsum sævire, et etiam

aliquando corpusculum sancti Francisci exemplo in spinarum acervum conjicere et cruentandum volutare non dubitavit, quin tamen singulari Dei beneficio spinæ illæ purissima membra attingerent atque in minimo offenderent. Quibus aliisque cruciatibus admirabili illi poenitentiae proludebat, quam postea ad hominum stuporem tantopere adauxit.

ñ. Honestum.

Lectio V. — Anno ætatis duodecimo nondum expleto, solus et pedes egrediens de domo et cognatione sua, Barcinonam contendit, ibique Sanctissimæ Trinitatis Redemptionis Captivorum Ordinem inter calceatos amplexus, quamprimum per ætatem licuit solemniter vota nuncupavit. Paucis inde post mensibus ad strictiorem discalceatorum ejusdem Ordinis familiam se transtulit. In hac nova regularis disciplinæ palæstra mirum est quot quantisque virtutum incrementis, etiam inter continuas studiorum exercitationes, anteactæ vitæ sanctitatem cumulaverit. Tanto enim studio singulas instituti leges observabat, ut nullam ex eis præteritisse compertum fuerit. Virginitatem, quam quinquennis Deo voverat, non modo inviolatam servavit, verum etiam præclarissimo Dei munere nunquam carnis illecebris allectus est, neque in mente cogitationem ullam minus honestam habuit. Arctissima præditus paupertate, per plures annos neque cubiculum habuit neque pulvinar ubi

caput reclinaret. Christi mansuetudine indutus, cum omnibus patiens fuit et misericors; iis qui sibi contumelias aut damnum intulerant, semper pro malo bonum reddidit. Invieta in adversis enituit fortitudine. Prudentissimus in aliorum regimine, sibi se judicem acerrimum, reliquis vero humanissimum patrem exhibuit.

Ṛ. Amavit.

Lectio VI. — Cum Deum totis viribus diligeret, ab ipso maximis locupletari meruit charismatibus. Nam crebris et mirificis rapiebatur extasibus, quibus vel in sublime toto assurgebat corpore, vel cœlum ascendere videbatur cum aut de Dei bonitate loqueretur, aut sacris operans calicem elevaret. Nec minori erga proximos charitate flagrabat, quos et privatis consiliis et publicis concionibus et assidua sacramenti pœnitentiæ administratione juvare nunquam prætermisit. Cum vero virtutes ejus non populi modo, sed viri principes admirarentur, ea tamen erat animi dimissione, ut se dæmonibus ipsis deteriorem affirmaret. At humani generis Redemptor, cui exaltare humiles in deliciis

est, hunc servum suum fidelem peculiari voluit illustrare prodigio, quo ipse divini sui Cordis mysticam commutationem cum corde illius inire dignatus est. Hoc itaque charitatis incendio decumbens, spiritum Deo reddidit Vallisoleti, die decima aprilis, anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, ætatis suæ trigesimo tertio. Quem multis ante et post obitum miraculis clarum summus Pontifex Pius sextus Beatorum fastis adscripsit. Pius vero Nonus Pontifex Maximus, sacro cardinalium aliorumque fere tercentorum Antistitum Ecclesiæ et Apostolicæ Sedis jura strenue contra insidiantes hostes propugnantium senatu circumdatus, recurrente plausu Urbis et Orbis sacro Pentecostes die, octava Junii anni millesimi octingentesimi sexagesimi secundi, in Vaticana Basilica illum, novis fulgentem signis, Sanctorum catalogo solemniter accensuit.

Ṛ. Iste homo.

In III Nocturno. — *Homil. in Evang. Respondens Jesus, ut in Festo S. Aloisii Gonzagæ, die 21 Junii.*

PROCESSIONS

La procession est définie par Richelet : « Cérémonie de l'Église, dans laquelle le clergé et le peuple partent d'un lieu pour y retourner en chantant des prières. » Plus exactement, c'est la marche du clergé, suivi du peuple, en manière de supplication : je dis *suivi* et non *précédé*, comme on voit en France, car telle est la prescription du Rituel Romain : « Laici a clericis, foeminæ a viris separatae, orantes prosequantur, » ce qui s'observe très exactement à Rome.

La procession est *intérieure* ou *extérieure*, suivant qu'elle se fait au dedans ou en dehors de l'église; *ordinaire*, si elle a lieu régulièrement, comme chaque dimanche, chaque mois, chaque année; ou *extraordinaire*, quand l'évêque l'intime pour une circonstance grave, telle que jubilé, translation et ingression de reliques, etc.

Elle est encore *générale*, si tout le clergé du lieu, séculier et régulier, y est convoqué, et *solennelle*, quand elle se fait avec pompe.

Son but est d'honorer tantôt le S. Sacrement, tantôt un saint ou ses reliques. On porte, à ces deux dernières, la bannière, la statue et la relique du saint. Si le reliquaire est portatif de sa nature, il est tenu par le célébrant chapé, qui, au retour à l'église, s'en sert pour bénir les fidèles et le leur donne ensuite à baiser. La châsse, au contraire, est exhaussée sur un brancard drapé, que soutiennent les membres du clergé ou des confréries.

A Rome, on est dans l'usage de distribuer à ceux qui figurent dans la procession un livret imprimé, où se trouvent les prières qu'ils doivent réciter deux à deux. Comme spécimen du genre, je vais reproduire les hymnes et psaumes des deux processions de sainte Catherine de Sienne et de sainte Françoise Romaine, auxquelles j'ai assisté.

I. — SAINTE CATHERINE DE SIENNE.

La confrérie des Siennois, qui a son église nationale dans la *via Giulia*, fait, tous les ans, le dimanche qui suit le 30 avril, par conséquent dans l'octave, avec solennité, la procession de sainte Catherine, sa compatriote, qui est en même temps titulaire de l'église et patronne de l'archiconfrérie. Un de ses doigts est exposé toute la journée; à quatre heures, les secondes vêpres sont suivies de la procession, où l'on porte la relique et à laquelle assistent, en costume d'*amantate*, les jeunes filles dotées par l'archiconfrérie¹; chemin faisant, l'archiconfrérie de la Trinité des pèlerins s'y adjoint, avec ses *amantate*, habillées de rouge².

Laudes recitandæ in processione S. Catharinæ V. Senensis, quæ fit Romæ, anno MDCCCLVI, juxta priorem ritum qui multis abhinc annis obsoleverut. — Romæ, typis Constantini Mezzana, 1856, in-4 de 7 pages.

Hymnus.

Hæc tuæ, virgo, monumenta laudis,
Quæ tuis læti, Catharina, sacris,
Hoc quidem pacto modulamur omnes,
Perfer olympo.
Si satis digne nequeant referri,
Annuas nobis veniam, precamur :
Non sumus tanti ingenii, fatemur,
Optima virgo.
Quis fuit dignas modulatus unquam
Virginis laudes ? Quis in orbe toto
Fœminæ invictæ peritura nunquam
Carmina pandet ?
Prædita exemplis, Catharina, claris,
Moribus præstans, sapiens abunde,

Temperans, fortis, pia, justa, prudens,
Æthera scandis.
Quem latet virtus facinusque clarum,
Quo nequit dici sanctius per orbem ?
Vulnerum formam miserata Christi
Exprimis ipsa.
Nam brevis, mœstæ miseræque vitæ,
Et malis cunctis penitus refertæ,
Fortiter spernens pretiosa quæque,
Sidera adisti.

Laudibus, virgo, nimis efferenda
Jure censeris, quoniam triumphos
Ipsa cœlorum, probitate mira
Nacta refulges.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 139, n° 7.

2. *Ibid.*, p. 152, n° 31.

Præmium sanctæ tamen ipsa vitæ
Et simul munus probitatis almæ
Accipis cœlo, cumulata cunctis
Denique rebus.

Tu gravem sacris meritis refertum,
Nobis exemplar, pietate plenum
Prædicatorum venerata Patrem
Ordine fulges.

Nulla jata rerum placuit voluptas,
Nullus ornatus, nitor ecce nullus
Corporis, semper fugiens iniqua
Crimina vitæ.

Sæpius corpus domitans acerbe,
Quam pie flagris cruor hinc et
inde
Fluxerat rivis, hominumque de-
mum

Crimina flebas.

Qui per ingentes variosque casus,
Orbe terrarum cruciantur omnes,
Quotque vel curis agitantur ipsi
Undique diris.

Suppetent nobis totidem canenda,
Si tuæ laudes repetantur omnes :
Tu quidem longe pietate cunctis
Inclyta præstas.

Jam ferox miles tibi sæpe cessit
Et duces iras posuere sævas :
Illi necem diram populo minati
Sæpe Seneusi.

Quid, quod et sacris studiis fre-
quenter
Viribus summis operam dedisti ?
Litteræ doctæ lepidæque claris
Urbibus exstant.

Niteris verbis revocare lapsos,
Niteris rectum suadere cunctis,
Sic ais : Tantum probitas beatos
Efficit omnes.

Jura tu sævæ tremebunda mortis
Fortiter temens, nihil extime-
scens,

Præmium nostræ vocitare vitæ
Sæpe solebas.

Unde cum tempus properaret ip-
sum

Quo sacros artus cineresque busto
Linqueres, cœlos aditura, sientes
Ipsa docebas.

Sic sacrum Christi venerata cor-
pus,
Hostiam libans, lacrymis obortis,
Dixeras cunctis documenta vitæ,
Voce suprema.

Gratias summas habeamus omnes
Filio magni Genitoris almo,
Spiritus sanctum veneremur, et
sit

Laus tamen una. Amen.

Virginis Proles Opifexque Matris,
Virgo quem gessit peperitque Virgo,
Virginis festum canimus beatæ,
Accipe votum.

Hujus oratu, Deus almæ, nobis
Debitas pœnas scelerum remitte,
Ut tibi puro resonemus almum
Pectore carmen.

Sit decus Patri gentique Proli,
Et tibi compar utriusque virtus
Spiritus semper, Deus unus, omni
Temporis ævo. Amen.

Jesu, corona virginum,
Quem mater illa concepit,
Quæ sola Virgo parturit ;
Hæc vota clemens accipe.

Qui pergis inter lilia,
Septus choreis virginum,
Sponsus decorus gloria
Spousisque reddens præmia.

Quocumque tendis virgines
Sequuntur atque laudibus
Post te canentes cursitant,
Hymnosque dulces personant.
Te deprecamur supplices

Nostris ut addas sensibus
Nescire prorsus omnia
Corruptionis vulnera.

Virtus, honor, laus, gloria
Deo Patri cum Filio,
Sancto simul Paraclito
In sæculorum sæcula. Amen.

Psalmus 44. — Eruclavit cor
meum, etc.

Psalmus 95. — Cantate Domino
canticum novum : * cantate Domino
omnis terra, etc.

Psalmus 97. — Cantate Domino
canticum novum : * quia mirabilia
fecit, etc.

Hymnus. — Te Deum laudamus,
etc.

Ÿ. Benedictus es, Domine, in fir-
namento cœli.

Ź. Laudabilis et gloriosus et su-
perexaltatus in sæcula.

Ÿ. Ora pro nobis, beata Catha-
rina.

Ź. Ut digni efficiamur promissio-
nibus Christi.

Oratio. — Deus, qui beatæ Catha-
rinæ, virginitatis et patientiæ spe-
ciali privilegio decoratæ, malignan-
tium spirituum certamina vincere
et in amore tui nominis inconcusse
permanere tribuisti : concede, quæ-
sumus, ut ejus imitatione, calcata
mundi nequitia et omnium hostium
superatis insidiis, ad tuam secure
gloriam transeamus. Per Dominum.

II. — SAINTE FRANÇOISE ROMAINE.

Le corps de Ste Françoise Romaine fut transporté, en 1866, au couvent de Tor de' specchi, où il resta tout le temps que durèrent les travaux de restauration de la confession. La décoration achevée, il y fut ramené triomphalement, le 26 juin 1869. M^{sr} Cataldi, maître des cérémonies pontificales, ayant été chargé de diriger la fonction, il s'en acquitta d'une façon digne d'éloges ; aussi ne négligeai-je pas d'en entretenir les lecteurs de la *Correspondance de Rome*, pour les mettre à même de goûter un tact si exquis et une si délicate appropriation aux circonstances. Voici l'article en question, qui donnait le programme de la fête :

Demain, à 5 h. 1/2 du soir, aura lieu la translation solennelle du corps de Ste Françoise Romaine, du monastère des Oblates de Tor-de' specchi à Sta Maria Nuova, église élevée au Forum sur l'emplacement du temple de Vénus et de Rome, et attenante aux ruines gigantesques de la basilique de Constantin, appelée temple de la Paix et dont les voûtes hardies ont servi de modèle, dit-on, aux architectes qui ont bâti S.-Pierre du Vatican. Elle est desservie par les moines Olivétains qui, jadis, y accueillirent parmi eux le Tasse, sans ressources et abandonné de tous ses amis.

Le 20 janvier 1866, le corps de Ste Françoise Romaine fut retiré de son tombeau, qui avait été exécuté par le Bernin aux frais d'Agathe Pamphili, sœur du pape Innocent X, et transporté *privatamente* au monastère de Tor de' specchi, afin de permettre la restauration et l'embellissement de ce tombeau, la défunte princesse Pallavicini, oblate, ayant laissé par testament une somme considérable destinée à cette restauration¹. Il s'agit donc de rapporter dans son église les restes de cette sainte, très chère au peuple romain. Un prélat, cérémoniaire de la chapelle papale, dont le zèle pour les magnificences liturgiques est très connu, M^{sr} Cataldi, a organisé la procession et fait imprimer un écrit de circonstance, intitulé *Preces recitandæ in solemnî supplicatione pro elevatione et repositione corporis Sanctæ Franciscæ, romanæ viduæ, a pia domo nobilium Oblatarum Turris speculorum ad venerabilem ecclesiam S. Mariæ Novæ in Foro Romano*.

En entendant M^{sr} Cataldi énumérer, avec une sorte d'enthousiasme ecclésiastique, les dispositions du cortège, en donner les motifs pris dans les souvenirs de l'histoire, dans les convenances du rite, dans les traditions de la splendeur romaine, aussi bien que dans les élévations de l'art, nous comprenons l'importance souveraine de la liturgie catholique et la noble passion qui anime le cérémoniaire pontifical. D'après ce que nous avons retenu de ces dispositions, le lecteur verra que le sujet est très digne d'intérêt.

Un peloton de Vigiles de la Municipalité (Pompiers) ouvre la marche; Ste Françoise est *Romaine*, le Sénat et le peuple lui doivent des honneurs particuliers.

La bannière de l'archiconfrérie des SS. Anges Gardiens, accostée par des confrères portant, au bout de hampes dorées, ces lanternes de forme antique qui sont heureusement demeurées en usage.

Les gens, en grande livrée (*familiari*), des maisons de M^{sr} Vitelleschi, du prince Massimo et du duc Massimo, qui sont les trois conseillers du couvent des Oblates.

Les *familiari* de S. Em. le cardinal de Silvestri, protecteur de l'archiconfrérie des SS. Anges Gardiens, et ceux de S. Em. le car-

1. On évalue la restauration à 250.000 fr. La sœur Pallavicini a laissé 1.605.000 fr. à répartir en diverses bonnes œuvres.

dinal Mattei, doyen du Sacré-Collège et exécuteur testamentaire de Sœur Pallavicini.

Les membres de l'archiconfrérie, précédés de leur crucifix, tous portant des torches de cire. L'intervention de l'archiconfrérie est motivée par la tradition qui veut que Ste Françoise ait joui, pendant une partie de sa vie, de la présence visible de son Ange Gardien, lequel répandait, la nuit, une telle clarté que la sainte pouvait lire ses oraisons, son office et écrire. Les artistes la représentent toujours accompagnée d'une figure d'ange, qui tient le livre de la règle monastique. L'archiconfrérie a le droit et le devoir d'assister à l'enterrement et à la sépulture des religieuses oblates, qui sont déposées dans les caveaux de l'église du Forum.

Cinquante frères Mineurs-Observantins de l'Ara-Cœli, précédés de leur étendard blanc et or. Le monastère de Tor de' specchi est situé au pied du Capitole, par conséquent du couvent de l'Ara-Cœli, bâti, comme on sait, sur le lieu même où les rois élevèrent un temple à Jupiter Capitolin. Le monastère n'ayant point de clocher, c'est un usage très ancien que les cloches de l'Ara-Cœli appellent les oblates aux offices du jour et de la nuit. Les religieux Observantins ont le privilège de faire, le 9 mars, dans l'église de Sta Maria Nuova, le panégryque de Ste Françoise.

Six Congrégations monastiques de l'Ordre de S. Benoît, précédées de leurs croix et des acolytes : les Olivétains, en coule blanche; les Sylvestrins, en robe bleu de ciel; les Cisterciens, en tunique blanche et coule noire; les Vallombrosiens, en noir; les Camaldules, vêtus de blanc; les Bénédictins du Mont-Cassin, en noir. Ste Françoise s'est, en effet, inspirée de la règle de S. Benoît pour celle qu'elle a donnée à ses religieuses.

Le corps de musique des gendarmes.

La bannière du peuple romain ¹, sur laquelle figurent la louve allaitant Romulus et Remus, et la devise célèbre S. P. Q. R. Cette bannière est portée par un officier des Vigiles : elle est particulière au peuple et diffère des 14 autres bannières, dont chacune est l'insigne d'un des quartiers de Rome (*Rioni*).

Le clergé des religieux dits *della Madre di Dio*, desservant la

1. Œuvres, t. III, p. 347.

paroisse sur laquelle est situé le monastère de *Tor de' specchi* : il est précédé de sa croix et de ses acolytes.

Le corps de musique des Vigiles.

La clochette et le pavillon de *Ste-Marie in Trastevere* : *Ste Françoise* fréquenta beaucoup cette basilique et y eut son confesseur.

La croix et les acolytes de *Ste-Marie in Trastevere*, précédant 25 jeunes élèves, *soprani* et *contralti* de l'école de musique fondée récemment par Pie IX, qui chanteront les hymnes de *Ste Françoise*.

Le clergé et le chapitre de ladite basilique, tous portant des torches.

M^{sr} Vitelleschi, archevêque-évêque d'Osimo, par délégation de S. E. le cardinal vicaire, avec la mitre et la chape lamée d'argent, accosté par deux prêtres, confesseurs des Oblates, en dalmatique blanche.

Des clercs portant des encensoirs, d'autres jetant des fleurs.

Le *Talamo*, lit de velours pourpre, supportant la châsse d'or et de cristal, qui laisse voir, à travers ses glaces, le corps de la sainte revêtu de la robe des Oblates. L'urne est surmontée de l'ange gardien de *Ste Françoise* et ornée des écussons de la sainte et du monastère des Oblates. Quatre *sediani* du Pape, en simarre cramoisie, portent réellement le *talamo*, que soutiennent aussi quatre prélat : NN. SS. Antamoro, Macchi, Bernetti et Casali, en dalmatique. Quatre abbés généraux de familles bénédictines, en mitre blanche et pluvial lamé d'argent, tenant les cordons du *talamo* ; à leurs côtés des frères lais, une torche de cire à la main. Cet arrangement magnifique rappelle ce que les tableaux anciens nous ont conservé de plus beau en ce genre.

Les écussons de la maison patricienne des Ponziani, dans laquelle entra *Ste Françoise* par son mariage, et du monastère de *Tor de' specchi*.

Les prêtres députés de la maison des exercices spirituels de Ponte Rotto, maison qui appartenait aux Ponziani et où mourut la Sainte.

Les 14 bannières des Rioni de Rome, portées par des sous-officiers de Vigiles ¹.

Douze serviteurs du Sénat, dans leur livrée moyen âge pourpre et

1. *Œuvres*. t. III, p. 347.

or (couleurs de Rome), portant le bâton de la juridiction sénatoriale.

La garde Suisse.

S. Exc. le Sénateur de Rome et les Conservateurs, dans la pompe de leur rang et revêtus de leurs toges lamées d'or, suivis de leurs gentilshommes et de leurs pages.

Les princesses et patriciennes romaines, en noir, la tête voilée, marchant par quatre et tenant des torches.

Enfin un peloton de Vigiles fermant la marche.

Le *Giornale di Roma* ajoute : « Arrivée à Ste-Marie à la tombée de la nuit, la procession a été reçue par S. Em. le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège. L'évêque officiant a encensé les reliques, puis a donné la bénédiction épiscopale au peuple. Enfin le corps a été remis formellement aux moines olivétains qui desservent l'église. Après être resté exposé trois jours à la vénération des fidèles, il a été renfermé dans le *loculus*. »

Voici, d'après le livret distribué à tous ceux qui participèrent à cette imposante manifestation, les prières spéciales qui furent récitées et chantées pendant le trajet :

Hymnus

Fortem virili pectore
Laudemus omnes feminam,
Quæ sanctitatis gloria
Ubique fulget inclyta.

Hæc sancto amore saucia,
Dum mundi amorem noxium
Horrescit, ad cœlestia
Iter peregit arduum.

Carnem domans jejuniis
Dulcique mentem pabulo
Orationis nutriens,
Cœli potitur gaudiis.

Rex Christe, virtus fortium,
Qui magna solus efficis,
Hujus precatu, quæsumus,
Audi benignus supplices.

Deo Patri sit gloria
Ejusque soli Filio
Cum Spiritu Paraclito,
Nunc et per omne sæculum. Amen.

Hymnus

Francisca queis effulserit
Si quæritis miracula :
Siccis in imbre vestibus
Orat, superque vinculo.

Orans ab imminentibus
Urbem flagellis liberat,
Sanos relinquit illico
Quos visitarat languidos.

Siti levandæ pauperum
Famique, nato protinus
Frumenti abundant horrea,
Vino redundant dolia,

Uvas hiems dat præcoces
Et poma ver dat mollia :
Mensam Sororum sobriam
Panem inempti præparant.

Imo sepulta pectore
Videt, futura prævidet :
Et interest absentibus,
Velut forent præsentia.

Quin inferorum carceres
Pœnasque delinquentium
Perlustrat, et salubriter
Annuntiat mortalibus.

Illam beati Cœlites
Suo beant commercio ;
Custos tuetur Angelus,
Victi relinquunt dæmones.

His viva fulsit, mortuæ
Par fulgor est et gratia :
Francisca queis refulgeat,
Si quæritis miracula.

Sit laus Deo, sit gloria,
Qui mira solus efficit :
Per quæ, coruscans clarius,
Est sanctitas miraculo.

Hymnus

A sæculi periculis
Sibi pares ut feminas
Abducat, ad se pertrahit
Fidamque in arcem congregat.

O quotquot evangelici
Turrim paratis tollere,
Quæ vos ad astra subvehat,
Stygioque ab hoste protegat.

Omnes in hanc ascendite,
Quam tartari phalangibus
Francisca inexpugnabilem
Sibi suisque condidit.

Nam quid pavescant filiæ,
Quas illa magnæ Virginis
Matris Dei sub candido
Futas relinquit pallio ?

Sub hoc latens umbraculo,
Hac sepe cincta, desuper
Protecta turre Davidis,
Secura floret vinea.

Quin horreat silvestribus
Exterminari belluis,
Crebave transeuntium
Vindemiari dextera.

Septum licet sit rarius,
Et porta claudi nescia ;
Mœstus jacens ad limina

Exclusus hostis ingemit.

Est arcis instar mascula
Virtus, et instar mœnium,
Nullis movenda machinis
Stant firma Matrum pectora.

Sit laus Deo, qui vineæ
Sepem suæ circumdedit,
Turremque fortitudinis
Extruxit in victoriam.

Hymnus

Francisca virgo virgines
Viroque juncta conjuges,
Et conjugali vinculo
Soluta format dispares.

Exemplar una est omnium,
Omnes ut illud expriment,
Non est opus coloribus
Nec arte, sed virtutibus.

Pingent puellæ virginem,
Si virginalis puritas ;
Et conjugatæ conjugem,
Si conjugalis castitas ;

Viduæque, si dum jugibus
Pallet caro jejuniis,
Simul perenni spiritus
Oratione ferveat.

Formæ, capilli, vestium
Quo quæque negligentior,
Fastum tumentis sæculi
Meliore fastu presserit ;

Matri suæ simillimam,
Se filiam probaverit ;
Non aspici, sed des; ici
Francisca semper ambiit.

Vultum Parentis cernite,
Audite vocem, filiæ ;
Vestigiis insistite,
Matrem referte moribus.

Exemplar hoc omniscius
Delineavit Artifex ;
Francisca pinxit, Angelus
Manum supremam contulit.

Cantu Deum promiscuo
Laudent utrimque Cœl

Qui rite sanctos efficit
Per angelos et perficit. Amen.

Psalmus 44. — Eructavit cor meum
verbum bonum : * dico ego, etc.
Gloria Patri, etc.

Psalmus 45. — Deus noster refugium
et virtus : * etc. Gloria Pat., etc.

Psalmus 47. — Magnus Dominus et
laudabilis nimis : * in civitate Dei
nostri, in monte sancto ejus, etc.
Gloria Patri, etc.

Psalmus 95. — Cantate Domino
canticum novum : * cantate Do-
mino, omnis terra, etc. Gloria, etc.

Psalmus 96. — Dominus regnavit,
exultet terra : * etc. Gloria, etc.

Psalmus 97. — Cantate Domino can-
ticum novum : * quia mirabilia
fecit, etc. Gloria Patri, etc.

Psalmus 148. — Laudate Dominum
de caelis : * laudate eum in excel-
sis, etc.

Psalmus 149. — Cantate Domino can-
ticum novum : * laus ejus in ec-
clesia Sanctorum, etc.

Psalmus 150. — Laudate Dominum

in Sanctis ejus : * laudate eum in
firmamento virtutis ejus, etc.

Gloria Patri, etc.

Psalmus 121. — Lætatus sum in his
quædicta sunt mihi : * in domum
Domini ibimus, etc. Gloria Patri,
etc.

Psalmus 147. — Lauda, Jerusalem,
Dominum, * lauda Deum tuum,
Sion, etc. Gloria Patri, etc.

*In ingressu ecclesiæ cantores intona-
bunt hymnum : Te Deum lauda-
mus, etc.*

Antiph. Manum suam aperuit inopi,
et palmas suas extendit ad pau-
perem, et panem otiosa non co-
medit.

ÿ. Ora pro nobis, Sancta Francisca.
R. Ut digni efficiamur promissioni-
bus Christi.

Oremus. — Deus, qui revocandis
a vanitate sæculi matronis Beatam
Franciscam famulam tuam exem-
plo pariter et præsidio esse voluisti;
da, ut cujus humilitatem sequimur,
assequamur et gloriam. Per Chris-
tum Dominum nostrum. R. Amen.

Je complète ces renseignements liturgiques en répétant, au sujet de l'enlèvement du corps et de sa reposition, les détails fournis par la *Correspondance de Rome*, qui les a empruntés, pour la première partie, à l'*Eco del Salvatore*, semaine religieuse de Rome.

Le tombeau de bronze doré, élevé par le Bernin à la mémoire de sainte Françoise à Ste-Marie-la-Neuve, aux frais d'Agathe Pamphili, oblate, fut détruit et profané sous la République, à la fin du siècle dernier. Après la restauration du gouvernement pontifical, on le remplaça par un monument provisoire, en attendant des temps meilleurs.

Ces temps sont arrivés, Marie-Gertrude Pallavicini, elle aussi oblate de Ste Françoise, ayant légué à sa mort, en 1859, 35.000 francs pour l'érection d'un nouveau tombeau, orné de quatorze lampes perpétuelles, cette disposition a été remplie. Son Em. le cardinal Mattei et M. le commandeur Guidi, exécuteurs testamentaires de la défunte, ont chargé le sculpteur Meli du monument, et il a été décidé que, pendant son érection, le corps

de la sainte reposerait, via *Tor de' specchi*, dans l'église des Oblates, qui vénèrent Ste Françoise comme leur fondatrice.

En conséquence, le 29 janvier 1866, vers quatre heures de l'après-midi, en vertu d'une autorisation du Saint-Père et en présence des religieux Olivétains qui desservent Ste-Marie-la-Neuve; de M. le chanoine Ruggieri, député de S. Em. le cardinal-vicaire; de M. Monti, chancelier du vicariat; du prince D. Camille Massimo, député du monastère des Oblates; de M. Busiri, architecte, et de MM. Guidi et Meli, le cercueil renfermant les ossements de la sainte a été dégagé du tombeau provisoire et placé au milieu de l'église, pendant qu'on dressait acte notarié de la cérémonie. Ce cercueil est en cuivre. Il porte sur le couvercle l'inscription OSSA S. FRANCISCAE ROMANAE, et on distingue parfaitement les sceaux apposés lors de la déposition du corps dans le tombeau provisoire, entre autres celui du cardinal de la Somaglia, vicaire de Pie VII.

Cinq sceaux de S. Em. le cardinal-vicaire et deux des Olivétains y ayant été apposés, le cercueil a été placé dans un autre plus grand par le prince Massimo et par ses deux fils, le duc d'Arsoli et le prince Lancelotti, et quatre religieux l'ont ensuite transporté sur la voiture qui l'attendait devant l'église. A la tombée de la nuit, le cortège s'est mis en marche à travers le Forum.

S. Em. le cardinal Altieri, protecteur du lieu, S. G. Mgr Vitelleschi, archevêque-évêque d'Osimo et Cingoli, les Oblates et un grand nombre de prélats, de prêtres et de patriciens, tous un cierge à la main, ont reçu le corps à son arrivée au monastère. Le cercueil a d'abord été déposé dans une salle du rez-de-chaussée et encensé par Mgr Vitelleschi, pendant qu'on chantait l'antienne *Manus operuit inopi*; l'assistance l'a accompagné ensuite, en chantant le *Te Deum*, à la chapelle, où un splendide *thalamus* avait été préparé.

Le corps sera reporté à Ste-Marie-la-Neuve aussitôt après l'érection du tombeau de M. Meli.

Cérémonie de la Reposition¹ du corps de Ste Françoise Romaine. Le corps de Ste Françoise Romaine, après avoir été exposé, pendant huit jours, dans l'église de Sta Maria Nuova, à la vénération des fidèles, vient d'être placé dans la crypte, au-dessus de l'autel: c'est un rite particulier, peu connu en France peut-être, et dont nous devons la description à la courtoise obligeance de M^{sr} Cataldi.

M^{sr} Vitelleschi, archevêque-évêque d'Osimo, officiant par délégation de S. Em. le cardinal Vicaire et revêtu des habits pontificaux,

1. Nous traduisons littéralement le mot latin *repositio*, nous estimant parfaitement en droit d'en faire un mot français.

est descendu dans la crypte, et en présence de LL. EEm. le cardinal Vicaire et le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, tous deux en soutane noire et manteau rouge ; des moines Olivétains, qui desservent l'église et habitent le monastère y attenant ; des religieuses Oblates filles de Ste Françoise, venues de leur monastère de *Tor de' spechi* pour assister à la cérémonie ; des conseillers laïques de ce dernier monastère, des témoins requis et de quelques personnes invitées, a béni d'abord le *loculus*. Puis, remontant dans l'église supérieure, il s'est assis sur le faldistoire, devant l'autel majeur. On a apporté la chässe, sur le *talamo*, au milieu du sanctuaire ; le chancelier du Vicariat et le custode des SS. Reliques, faisant fonctions de fiscal, ayant examiné et reconnu l'intégrité des sceaux, l'évêque a ordonné de les rompre et d'enlever les glaces. Deux prêtres, en cotta et étole, ont alors pris le corps de la sainte, couché dans un long bassin d'argent, pour le mettre sur le *talamo*, et l'évêque, l'ayant encensé, a entonné l'hymne *Fortem virili pectore*, durant laquelle les assistants sont venus baiser le front ou les pieds de la Sainte. en approcher des chapelets, des linges et des images. Puis, l'évêque, ayant chanté l'oraison propre de Ste Françoise et repris la mitre, s'est assis et a entendu la lecture, faite par le chancelier, du diplôme qui décrit la translation et la cérémonie actuelle ; les cardinaux, l'évêque, les témoins et les assistants l'ont tous signé ; après quoi, ledit diplôme a été enfermé dans un tube d'argent et placé à côté du corps. Toute l'assistance est alors descendue processionnellement dans la crypte en chantant le psaume : *Lætatus sum in his que dicta sunt mihi*. Le corps, porté par deux prêtres, a été placé jusqu'à la fin du psaume sur l'autel de la crypte ; puis l'évêque, assisté de ces deux mêmes prêtres, l'a établi dans le *loculus*, ornant la tête, tournée du côté de l'évangile, d'un riche diadème et d'un nimbe d'argent. Il a encensé de nouveau le corps, chanté l'antienne *Manum suam*, redit l'oraison propre de Ste Françoise et ordonné de fermer le *loculus* avec un couvercle de métal doré, lequel a été scellé et clos à l'aide de deux clefs, dont l'une est confiée aux moines Olivétains et l'autre aux Oblates. De retour dans l'église, le chancelier a réligé l'acte de la reposition, qu'ont signé les cardinaux, l'évêque, les témoins d'office et les assistants.

Le *Giornale di Roma*, qui est le journal officiel du Gouvernement,

a parlé en ces termes de la nouvelle confession de Ste Françoise :

Le tombeau, à Ste-Marie-la-Neuve, a été restauré aux frais et par disposition testamentaire de l'oblate Marie-Gertrude Pallavicini. Ces restaurations, confiées à l'architecte Busiri, ont été achevées récemment. M. Busiri a agrandi la crypte, où le tombeau-repose sous le groupe, élevé à l'extérieur, du sculpteur Meli. Les parois sont revêtues de marbres artificiels. La voûte, peinte en bleu, est parsemée d'étoiles. Sur la paroi en face de l'autel est appliquée une grande plaque de fer galvanisé, où le peintre Guidi a représenté la réception du corps de la sainte au monastère des Oblates le 29 février 1866. La multiplicité des objets à peindre, les portraits de personnages vivants à reproduire, l'étroitesse de l'espace, sont autant de difficultés dont l'artiste a triomphé avec talent. Dans la paroi de l'autel, le *loculus* qui renferme le corps a été fermé au moyen de plaques de métal doré et entouré de mosaïque. Au-dessus, dans une lunette, M. Guidi a peint à fresque l'apôtre S. Paul, le patriarche S. Benoît et Ste Marie-Madeleine, patrons des Oblates. Le groupe de M. Meli, qui remplace les anciennes sculptures en bronze, aujourd'hui perdues, se compose de la sainte agenouillée et de l'ange qu'elle eut pour compagnon pendant sa vie.

III. — DÉCRETS DE LA S. C. DES RITES.

La S. C. des Rites a rendu plusieurs décrets au sujet des processions que motivent les translations et repositions de reliques. Je vais les citer textuellement, selon l'ordre chronologique, en les faisant précéder chacun d'une courte analyse qui en donne la substance.

I. A Monte Albotti, diocèse de Sinigaglia, chaque année, a lieu une procession solennelle, en l'honneur du bras de S. Gaudence. Comme elle part de l'église des conventuels, qui possèdent la relique, c'est à eux qu'il appartient de la diriger. La croix du couvent précède le clergé régulier et le clergé séculier marche immédiatement devant la relique, que porte le prieur, assisté de ministres parés.

Montis Albotti, Senogallien. diocesis. — Pro parte communitatis et priorum oppidi Montis Albotti in Piceno Sacrae Rituum Congregationi expositum fuit, ipsos, ejusdem Sacrae Congregationis auctoritate, procurasse ut reliquiae corporis sancti Gaudentii collocarentur in splendido sacello in dicti Sancti honorem dedicato in ecclesia S. Francisci, ordinis fratrum conventualium ejusdem oppidi, quod solemniter et processione factum

fuit. Et quia eadem communitas et priores decreverunt ut singulis annis, die 3 augusti, fiat sollemnis processio in honorem dicti S. Gaudentii, per totum oppidum deferendo brachium ejusdem sancti; orta fuit inter fratres prædictos conventuales et parochos ac presbyteros sæculares dicti loci differentia, quisnam eorum dictum brachium in processione deferre debeat, cum utrique, tam fratres quam presbyteri, ad ipsos pertinere contenderent. Ad hujusmodi contentiones tollendas et ut debita cum devotione et pietate dicta processio, sine scandalo et cum quiete et totius oppidi satisfactione fiat, iidem priores eidem Sacræ Congregationi supplicaverunt, ut dignaretur declarare ad quos pertineat dictum brachium S. Gaudentii in processione portare. Eadem Sacra Rituum Congregatio respondit: Ad priorem fratrum conventualium ecclesiæ S. Francisci, unde reliquia sumitur, pertinere illam in processione deferre, qui solus cum suis ministris paratis in ultimo loco incedat; cæteri vero fratres conventus cum sua cruce præcedant ante clerum in loco debito juxta eorum consuetudinem, et presbyteri et clerus sæcularis sequantur post fratres et regulares et immediate ante reliquiam incedant. Et ita faciendum esse censuit et declaravit, die 24 septembris 1605. (*Analecta*, 1863, n^o 171, col. 48.)

2. Sur les réclamations du clergé séculier, la S. C. modifia ainsi le décret précédent : la relique sera portée par le prieur jusqu'à la porte de l'église conventuelle et là remise au curé du lieu, qui la portera par le bourg; mais, au retour, il la consignera au prieur, à l'entrée de l'église.

Senogallien. Montis Bodii. — Licet alias sub die 24 septembris 1605 a Sacra Rituum Congregatione declaratum fuerit, ad priorem fratrum conventualium S. Francisci terræ Montis Bodii, Senogallien. diœcesis, pertinere deferre in processione reliquiam brachii S. Gaudentii, quod in eadem ecclesia conservatur, ita tamen, ut ipse prior solus paratus in ultimo loco cum reliquia incederet, cæteri vero fratres ejusdem conventus antecederent clerum sæcularem etc. Tamen quia postea curati et clerus sæcularis ejusdem terræ recursum habuerunt ad eandem Sac. Congregationem et exposuerunt prædictam reliquiam fuisse in dicta ecclesia S. Francisci collocatam a familia de Bergaminis, quæ hæredem instituit montem pietatis ejusdem terræ; et communitas, quæ curam montis prædicti sustinet, procuravit in eadem ecclesia ædificari cappellam, in qua decentius conservaretur dictum brachium S. Gaudentii, quod in processione defertur per dictam terram singulis annis die 3 augusti, juxta dictæ terræ statutum seu consuetudinem: et ideo cum reliquia prædicta non sit dictorum fratrum, sed potius communitatis, quæ peculiarem et particularem curam dictæ reliquiæ habet, petierunt declarari ad curatum digniorem sæcularem ejusdem terræ, non autem ad priorem regularem S. Francisci pertinere deferre in processione per dictum oppidum seu terram Montis Bodii dictam reliquiam. Et cum negotium hujusmodi ab

eadem Sacra Rituum Congregatione remissum fuerit Illustrissimo et Reverendissimo D. cardinali Peretto, et coram eo diutius examinatum, tandem audita relatione ejusdem Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinalis Peretti, et visis litteris informativis episcopi Senogallien. super præmissis; eadem Sacra Rituum Congregatio, ad tollendas in futurum omnes lites et controversias et ut processio cum reverentia et devotione debita fiat et sine scandalo, pro bono pacis et quietis dictæ terræ et communitatis Montis Bodii, censuit et declaravit, ut prior conventus S. Francisci, ubi reliquia conservatur, illam portet usque ad portam dictæ ecclesiæ et in porta illam consignet in manibus dignioris curati sive presbyteri ejusdem terræ, qui in processione dictam reliquiam per oppidum deferat, et in reditu illam pariter consignet in manibus prioris dicti conventus S. Francisci in eadem porta ecclesiæ; et ita censuit et declaravit et in dicta terra seu oppido Montis Bodii, quibuscumque non obstantibus, servari mandavit. Die 19 aprilis 1608.

3. La Congrégation revint à sa première décision, s'appuyant sur ce motif que la relique de S. Gaudence est gardée dans l'église des conventuels : elle rendit à ce sujet deux décrets en 1610 et 1612.

Senogallien. Montis Bodii. — In causa controversiæ inter fratres conventuales S. Francisci et clerum sæcularem oppidi Montis Bodii, Senogallien. diocesis, circa jus deferendi in processione reliquiam brachii S. Gaudentii, quæ conservatur in eorum ecclesia a prædictis fratribus conventualibus S. Francisci; Congregatio Sacrorum Rituum, audita relatione Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinalis Peretti, coram quo diu hæc causa agitata et discussa fuit, et mature examinatis omnibus rationibus et juribus ambarum partium; cum reliquia nullius sit in bonis, nec super dicta reliquia brachii S. Gaudentii clerus sæcularis possit jus prætere, cum in dicta ecclesia S. Francisci a fratribus dicti ordinis conventualium conservetur et custodiatur, ad eos illam in processione deferre spectare Congregatio judicavit, prout in simili occasione variis in locis servatur. Et ideo, post relationem prædicti Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinalis Peretti, auditis votis omnium et singulorum Illustrissimorum DD. cardinalium in Congregatione præsentium, eadem Sacra Rituum Congregatio censuit et declaravit in hac causa servandum esse primum decretum ab eadem Sacra Congregatione factum sub die 24 septembris 1603, nempe ad priorem fratrum conventualium S. Francisci, unde reliquia brachii S. Gaudentii sumitur, spectare et pertinere illam deferre in processione, Qui prior solus cum suis ministris paratis in ultimo loco incedat; cæteri vero fratres conventus cum sua cruce præcedant ante clerum in loco debito juxta eorum consuetudinem, et presbyteri ac clerus sæcularis sequantur post religiosos et fratres immediate ante reliquiam. — Et ita servandum esse censuit et declaravit, quibuscumque non obstantibus, etiam si aliter ab eadem Sacra Congregatione declaratum fuerit ad favorem cleri

sæcularis sub die 19 aprilis 1608, quia sicut præmittitur convenire judicavit. Et ne diutius hæc controversia duret, ambabus partibus præmissis perpetuum silentium imponendum esse ordinavit et imposuit. Et ita censuit, declaravit atque in dicto oppido Montis Bodii servari mandavit. Die 23 januarii 1610.

Senogallien. — In causa Senogallien. Montis Bodii circa declarationem, ad quem seu quos spectat deferre in processione reliquiam brachii S. Gaudentii, quæ conservatur in ecclesia fratrum conventualium S. Francisci in oppido Montis Bodii, Senogallien. diœcesis, Sacra Rituum Congregatio, audita relatione Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinalis Peretti, et visis juribus et rationibus deductis et allegatis, atque decretis in hac causa ab eadem Sacra Congregatione factis, a primo decreto in hac causa facto sub die 24 septembris 1605 et confirmato sub die 23 januarii 1610, non esse recedendum censuit; quod decretum in futurum in eodem oppido Montis Bodii, quibuscumque non obstantibus, servandum esse declaravit et ordinavit. Die 10 novembris 1612.

4. La discussion continuant entre le clergé séculier et le clergé régulier et les décrets précédents n'étant pas observés, la S. C. interdit à l'avenir la procession de S. Gaudence.

Senogallien. — Cum diu controversa fuerit in Congregatione Sacrorum Rituum causa Senogallien. Montis Bodii inter fratres conventuales S. Francisci et presbyteros et clerum sæcularem ejusdem oppidi circa declarationem ad quem seu quos spectat portare seu deferre in processione reliquiam brachii S. Gaudentii quæ conservatur in dicta ecclesia S. Francisci, et in eadem causa plura et diversa ac varia decreta facta fuerint, quibus nunquam partes acquiescere voluerunt et semper varias causas adduxerunt et proposuerunt pro moderatione et declaratione dictorum decretorum; eadem Sacra Rituum Congregatio, novissime audita relatione Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinalis Peretti, coram quo hæc causa diu agitata fuit, pro bono pacis et quietis tam cleri sæcularis quam regularis ejusdem loci, judicavit non convenire ut dicta reliquia brachii S. Gaudentii amplius deferatur per dictum oppidum in processione, nec a fratribus S. Francisci, nec a presbyteris seu clericis sæcularibus ejusdem loci, et ordinavit ut in futurum nunquam amplius dicta reliquia in processione deferatur, nec amoveatur a suo loco seu capella in qua conservatur, sub pœnis arbitrio ejusdem Congregationis contrafacientibus imponendis. Et ita declaravit, ordinavit et in dicto oppido Montis Bodii, quibuscumque non obstantibus, servari mandavit. Die 13 julii 1613.

5. Conformément à la coutume, usitée dans le diocèse de Fermo, six religieux observantins peuvent marcher devant les reliques, parés du pluvial, ayant ainsi, à cause de l'ornement sacré, le pas sur le clergé séculier.

Firmana. — Congregatio Sacrorum Rituum, Illustrissimo cardinali Lancellotto referente, censuit servandam esse antiquam consuetudinem, et licere sex ex minoribus observantibus pluvialia induere, et ante sacras reliquias processionaliter delatas immediate incedere. Die 21 julii 1618.

6. Le prêtre qui porte la relique doit avoir la tête nue ; l'évêque, au contraire, est coiffé de la mitre, en raison de sa dignité.

Conchen. — Dubiis sex, prout in supplicii libello, porrectis per agentem decani capituli Conchen., Sac. Rit. Cong., ad relationem Emi Pallotti, sic respondendum censuit... Ad 2. Presbyterum deferentem reliquias incedere debere detecto capite, episcopum vero cum mitra... Die 22 januarii 1639, (Gardellini, n° 1115, t. 1, pp. 213-214.)

7. La relique doit être portée par la première dignité du chapitre et, à son défaut, par la seconde.

Cusentina. — Decanus metropolitane Cusentinae exposuit ex voto civitatis pro gratiarum actione, ex quo non fuit afflicta terrae motu, fuisse factam solemnem processionem cum reliquia per primam dignitatem delata et modo turbari a secunda dignitate, praetendente delationem reliquiae spectare gradatim interdignitates ordine successivo ; supplicavit responderi ad quem delatio reliquiae pertineat. Et S. C. respondit : Semper ad primam dignitatem in casu proposito, et ea impedita, ad secundam ordine successivo. Die 20 aprilis 1641. (Gardellini, n° 1316, t. I, p. 230.)

8. Il n'est pas licite de faire précéder la relique d'un acolyte tenant l'encensoir fumant, ce rite n'appartenant qu'au S. Sacrement.

Utrum reliquiae, dum processionaliter deferuntur, licite per acolythum in via thurificentur? — Servandum esse Caeremoniale, in quo thurificatio per vias exprimitur tantum de SSmo Sacramento, sed in hoc mandavit non edi decretum. Die 13 junii 1643 (*in Gerunden.*, n° 1350 de Gardellini).

9. L'évêque portant la relique par la ville ne peut forcer les réguliers à sortir de leur couvent pour la vénérer, lorsqu'elle passe devant ; mais la S. C. trouve louable cette pratique.

Supplicarunt nonnulli regulares per C. S. R. praepositam declarari : An, deferente episcopo aliquam Sanctorum reliquiam, etiam patroni civitatis, teneantur religiosi, juxta quorum monasteria vel ecclesias transitur, exire de domo seu ecclesiis, ipsamque reliquiam etiam cum thurificatione venerari ; et an ad id episcopus eos compellere valeat ? Et Emi Patres responderunt : Hoc laudabile esse, non tamen cogi posse. Die 21 augusti 1649. (Gardellini, n° 1609, t. I, pp. 279-280.)

10. La relique est portée par le célébrant, précédé de chanoines parés.

Lucana. — Exposuerunt canōnici collegiatæ ecclesiæ Camajoris, Lucanæ diœcesis, Emum D. cardinalem Franciottum, de anno 1640 episcopum, pro bono pacis canonicorum et capellanorum eamdem vocem habentium in capitulo, decretum tulisse... modernum vero episcopum processisse ad nonnullas declarationes prædicti edicti Emi Franciotti; supplicantes propterea mandari prædictas declarationes servari. Et EE. PP., utraque parte informante, referente Emo D. cardinali Sacchetto, responderunt : Reliquiarum delationem munus esse celebrantis, et aliorum cum eo paratorum. Die 23 sept. 1651. (Gardellini, n° 1678, t. 1, p. 293.)

11. Revenant sur la décision précédente, la S. C., pour ce cas en particulier, autorise quatre chanoines à porter ensemble la relique, mais à condition qu'on ne les prendra pas parmi ceux qui sont parés.

Lucana. — Post emanatum decretum S. R. C. die 23 septemb. 1651, super diversis controversiis inter canonicos et capellanos collegiatæ ecclesiæ Camajoris, Lucanæ diœcesis, habito novo recurso ad eamdem S. C. pro parte ipsorum canonicorum super delatione Sacrarum Reliquiarum in processione, eadem Sac. R. C., proponente Emo et Rmo D. cardinali Sacchetto, censuit : Quoad reliquiarum delationem in casu. in quo requirantur quatuor unilim, spectare ad canonicos non paratos. Et ita in dicta ecclesia et casibus prædictis servari mandavit, die 22 martii 1653. (Gardellini, n° 1678, t. I, p. 292.)

Lucana. — Propositis iterum per Emum et Rmum D. cardinalem Sacchettum controversiis ortis inter canonicos et capellanos collegiatæ ecclesiæ loci Camajoris super delatione reliquiarum et officio hebdomadarii in festis solemnibus, S. R. C., citatis eisdem capellanis, respondit : Quoad tria puncta determinata, die 22 martii proxime præteriti, standum esse in decisio. Die 5 jul. 1653. (Gardellini, n° 1678, t. I, p. 292.)

12. La translation des reliques est comptée parmi les fonctions épiscopales; en conséquence, elle compète au prélat, première dignité du chapitre, et non à l'hebdomadier.

Civitatis Castelli. — Cum... pro parte canonicorum (et cathedralis Ecclesiæ Civitatis Castelli adversus præpositum ejusdem Ecclesiæ) petita fuisset declaratio super aliis duobus dubiis, videlicet : 1° An functio processionis, occasione translationis reliquiarum, esset facienda a præposito vel ab hebdomadario? ... Et S. C. censuit quoad primum : Functionem in translatione reliquiarum numerari inter functiones episcopales. Die 7 martii 1654. (Gardellini, n° 1696, t. I, p. 295.)

13. L'on refuse à l'archiprêtre d'une collégiale de Fermo, quoique dignité, le privilège de porter la relique, la tête couverte de la bar-

rette. La même réponse fut faite, en 1667, mais avec cette addition que le clergé peut se couvrir pendant la procession.

Firmana. — Archipresbyter insignis collegiatae Civitatis Novae, Firmanae diocesis, declarari postulavit, licere sacerdoti deferenti in processione Sanctorum reliquias tecto capite incedere. Et S. R. C. respondit: Negative, scilicet sine bireto eas a sacerdotibus, quavis dignitate fulgentibus, deferendas esse. Die 15 decembris 1657. (Gardellini, n° 1855, t. I, p. 315.)

Castellaneten. — S. R. C. declaravit: Licere canonicis et toto clero, et multo magis episcopo, procedere in processionebus extra ecclesiam, etiamsi deferantur reliquiae Sanctorum, capite cooperto: illis vero, qui sacras reliquias deferunt, non licere usum birreti.

14. L'on peut porter les reliques des saints aux processions des Rogations, mais on observera que les ornements seront les mêmes, que la relique soit aux mains d'un chanoine de la cathédrale ou d'un chanoine de la collégiale.

Placentina. — S. R. C. in controversiarum causa delationis reliquiarum verten. inter capitulum cathedralis et capitulum collegiatae S. Antonini, civitatis Placentinae, referente Emo D. card. Casanata, utraque parte informante, declaravit: Quod tegumentum reliquiarum sit idem et ejusdem coloris, valoris et praetiositatis in tribus diebus Rogationum, a quocumque deferantur reliquiae, sive per canonicos cathedralis, sive per canonicos collegiatae, et episcopus omnino exequatur. Hac die 14 apr. 1674. (Gardellini, n° 2690, t. I, pp. 464-465.)

15. Le respect que l'on doit au S. Sacrement empêche qu'aux processions en son honneur soient portées les reliques des saints, dont le culte est tout à fait différent.

An possint deferri imagines et reliquiae in processionebus in quibus defertur venerabile Sacramentum? — Episcopum potuisse prohibere (31 mart. 1676).

16. Les citoyens ou bourgeois et les nobles de la ville ont, à la procession, la préséance sur les autres, même sur les corporations ouvrières.

Cornetana. — S. Rituum Congregatio, audita relatione Rmi episcopi Montis Falisci super expositis pro parte artis calceolariorum civitatis Corneti, circa controversiam praecedentiae vertentem inter homines juratos ad exercendam praedictam artem sutorum ex una, et cives et nobiles viros dictae civitatis ex altera, in processione vigiliae S. Agapiti associantes reliquias dicti Sancti cum facibus accensis, respondit: *Servetur decretum ejusdem episcopi*, editum die 29 aprilis 1677, nempe quod cives praefatis pra-

ferantur et præcedant omnibus aliis et præcipue sutoribus. Et ita censuit et servari mandavit. Die 22 januarii 1678.

17. Il n'est pas d'obligation de donner la bénédiction avec la relique, au retour de la procession; mais on peut le faire. Telle est la pratique générale.

Albinganen. --- Ad instantiam Joannis Lombardi, præpositi collegiæ ecclesiæ de Taggia, Albinganen. diocesis, supplicatum fuit a S. R. C. declarari infrascripta dubia, videlicet : 1. Utrum, post processionem reliquiarum, impertiri populo debeat benedictio cum reliquiis? . . . Et eadem S. R. C. ad supradicta dubia respondit, ut infra : Ad 1. Posse, nullam tamen adesse obligationem. . . Hac die 24 junii 1683. (Gardellini, n° 3025, t. II, pp. 49-50.)

18. Les Augustins sont autorisés à conserver la coutume observée dans la procession de S. Nicolas de Tolentin : deux religieux, vêtus de chapes, suivent le chapitre de la cathédrale et précèdent immédiatement le porteur de la relique.

Tolentina.—Proposito ab Eminentissimo et Reverendissimo Domino cardinali Archiconto præfecto, in S. R. C. habita infrascripta die, dubio : An in processionibus, que a patribus augustinianis conventus S. Nicolai, civitatis Tolentini, fiunt, duo religiosi, pluvialibus induti, incedere possint immediate ante sacras reliquias que circumferuntur, et post capitulum cathedralis? Sac. eadem Cong., audita sententia Reverendissimi episcopi et capitulo cathedralis, licet legitime citato, intra præfixum terminum non comparente, rescripsit : Servetur solitum. Die 27 maii 1788. (Gardellini, n° 4432, p. 16.)

IV. — LE DAIS.

1. Le dais est un honneur souverain, réservé plus particulièrement au S. Sacrement et aux autels où il est conservé. Benoit XIV cite quelques exemples, à Rome même, où les corps des saints furent transférés solennellement sous le dais; il s'appuie aussi sur le témoignage des maîtres des cérémonies de la chapelle papale et de plusieurs liturgistes. Ce texte important mérite d'être reproduit textuellement.

Solum addidisse possit, quod cum in congregationibus habitis coram Eminentissimo archipresbytero, una cum pontificiis magistris ceremoniarum, pro recta totius hujusce rei directione quæstio excitata fuisset (1715), an sacra hæc corpora, cum *processionaliter* deferebantur, defe-

renda essent sub umbella sive *baldachino*, affirmativa prævaluit opinio, corpusque sancti Leonis Magni delatum est sub *baldachino*... corpora autem sanctorum aliorum Leonum delata pariter fuerunt sub *baldachino*... et quidem merito : primo, quia in *Cæremoniale Episcoporum*, cap. 14, legitur quod umbraculum seu *baldachinum* gestatur super res sacras in *processionibus*; secundo, quia in translatione corporis Sancti Gregorii Nazianzeni ab ecclesia Sanctæ Mariæ in Campo Martio ad basilicam Vaticanam testatur Franciscus Mucantius, cæremoniarum magister... anno 1580, quod *baldachinum*, sub quo sacrum corpus deferebatur...; tertio, quia sanctus Carolus Borromæus, recensens modum quo sacræ reliquiæ deferendæ sunt, statuit in *quarta provinciali synodo Lateranensi*, tit. 2, de *sacris reliquiis et imaginibus*, quod in translatione reliquiarum umbella adhibeatur; quarto, quia morem hunc, in re de qua nunc agimus, auctores de ipsa materia tractantes approbarunt : Castaldus, in sua *Praxi cæremoniarum*, lib. 2, lect. 10, cap. 4, § 21; Bauldry, in *Manual. sacr. cæremon.*, part. 4, cap. 15, § 20; Brailion, in suo *Cæremoniale*, part. 3, cap. 20, num. 2 et alii passim. (*De serr. Dei beatific.*, t. IV, p. 214.)

2. Malgré une si respectable autorité, c'est la doctrine contraire qui est la seule vraie et qu'il faut tenir exclusivement dans la pratique. En effet, la S. C. des Rites, qui a seule le pouvoir de légiférer en cette matière, autrefois et récemment encore, s'est formellement prononcée pour l'exclusion absolue du dais dans les processions où l'on porte les reliques des saints, même malgré une coutume immémoriale, ne faisant d'exception que pour les instruments de la Passion : elle a même rendu à ce sujet un décret général, sanctionné par Léon XII et qui oblige partout, puisque les ordinaires sont spécialement chargés de veiller à son exécution.

Syracusana. — Dignitates, canonici et procuratores collegiatæ ecclesiæ S. Georgii Motuæ, Syracusanæ diocesis, S. Congregationi supplicarunt eis concedi, ut possint processionaliter circumferre corpus S. Hippolyti martyris sub baldacchino, et cum interventu totius cleri sæcularis et regularis, nec non confraternitatum laïcorum, ut hactenus de licentia episcopi peregerunt, quod tamen modo ipsis limitate indultum est ab ordinario, nempe cum interventu cleri ecclesiæ oratorum et intra limites eorum parochiæ tantum Et S. Congregatio jussit ut pareant ordinario, et abstineant a delatione baldacchini. Die 20 novembris 1660.

Calaguritana. — Promotor fiscalis curiæ episcopalis Calaguritanae supplicavit a S. Rituum Congregatione declarari : An reliquiæ sanctorum, quæ deferuntur in processionibus per civitatem et oppidum, debeant de-

ferri sub baldachino? Et eadem S. Congregatio respondit : *Negative*. Die 23 martii 1686.

Novarien. — Cum quidam abusus inoleverit in terra Castelleta supra Ticinum, diocesis. Novarien., deferendi in publicis supplicationibus, quæ a confraternitate inibi instituta sub invocatione SSmi Sacramenti et Rosarii, peraguntur, reliquias Sanctorum Fabiani ac Sebastiani martyrum, ac Rochi conf. sub baldachino in solemnitatibus eorumdem Sanctorum per oppidi vias; Emus et Rmus D. card. episcopus Novariensis, instante R. præposito ac paroco dicti loci, abusum hujusmodi eliminandum prorsus esse edixit, decreto lato die 31 maii currentis anni, quo cavet ne in posterum dictarum reliquiarum delatio sub baldachino fieri liceret. Cumque se in vim hujus decreti gravatos arbitrarentur confratres, supplicem S. Rit. Congregationi, de ejusdem cardinalis episcopi consensu, libellum porrexerunt, efflagitantes manutentionem in asserta consuetudine. Et Emi P. P. eidem Sacræ Congregationi præpositi, omnibus mature perpensis, et considerantes sodalitatis abusum pluries ab hac S. C. improbatum laudabilemque inhibitionem Emi et Rmi card. episcopi, ac preces sic, ut supra, porrectas, referente Emo ac Rmo. D. card. Julio Maria de Somalia, episcopo Ostien. et Veliternen., Sacrorumque Rit. Congregationi præfecto, loco Emi Quarantotti defuncti, rescribendum censuerunt: Oratores parcant decreto Emi episcopi. Die 23 sept. 1820. (Gardellini, t. III, pp. 161-163.)

Decretum generale. — Pluries Emi Patres Sacrorum Rituum Congregationi præpositi, ad sibi allatas quæstiones, liceret necne publicis in solemnibus supplicationibus, quæ fiunt, occasione celebritatis sanctorum patronorum principalium, per civitates et loca, horum reliquias vel spinam sacratissimæ coronæ Domini nostri Jesu Christi, aut lignum vivificæ crucis sub baldachino deferre, responderunt: SSmæ Eucharistiæ dumtaxat baldachini usum competere, ad tradita per Ceremoniale episcoporum, Rituale romanum aliosque rituales libros: ideoque, habita ratione disparitatis ritus et cultus, neque instrumenta Dominicæ Passionis, neque sanctorum reliquias sub pallio seu baldachino hastato deferri licere, hujusmodi delationem abusum declarantes, huncque improbandum et eliminandum. Quia vero et Lignum sanctissimæ crucis, et sacratissimæ spinæ coronæ Domini, prout alia quædam instrumenta Passionis Dominicæ contactu immediato sanctissimi corporis Domini Nostri Jesu Christi sanctificata fuere, ejusque præliosissimo sanguine conspersa proindeque speciali honoranda cultu; insuperque ea fere universali ubique locorum et gentium invecata consuetudine, sub baldachino deferri obtinuerint, ideo illarum circumductionem sub baldachino tolerandam censuerunt: congruum quippe et rationi consonum videbatur, et reverentiæ argumenta esse exhibenda Domino, quæ Sanctis nullatenus præstari debent.

Sed quoniam, hisce non obstantibus sanctionibus, abusus, qui irrepse-

rant, sensim alicubi invalescere persentiantur, et nonnulli existunt, qui pia quadam fraude legem eludere in animum induxerint, superimponentes reliquiis sanctorum vivificæ crucis reliquiam, ut illas sub baldachino hujus prætextu delerant, prout ex repetitis ad Sanctitatem Suam et Sacram Congregationem datis adversus hujusmodi abusus precibus; hinc ne debitus turbetur ordo, et in extrinsecis etiam honorificis, licet non essentialibus significationibus, congrua ratio servetur, utque vigentes adhuc abusus oportune abscindantur et eliminentur, quæque præscripta sunt debitæ executioni mandentur, re mature diligenterque perpensa in ordinario conventu, habito die 6 maii currentis anni 1826, Eiusdem Patres fuerunt in voto: Dandum esse decretum generale, quo, juxta alias resoluta, caveatur et per modum regulæ ubique servandæ præiniatur, ne in posterum alicubi, per quoscumque, quolibet sub prætextu solemnitatis, devotionis, pietatis, privilegii, indulti, concessionis, tolerantiae, consuetudinis licet immemorabilis, quam abusum non ferendum declararunt, liceat umquam sanctorum reliquias processionaliter sub baldachino circumferre; tolerari tamen posse et permitti, quod Lignum Sanctissimæ Crucis aliaque instrumenta Dominicæ Passionis, peculiari horum attentæ veneratione habitaque ratione fere universalis consuetudinis, deferantur sub baldachino, dummodo tamen id fiat seorsim et disjunctim a sanctorum reliquiis, quibus distinctivum hoc honoris omnino non convenit; et ad me secretarium cum Sanctissimo.

Facta igitur de præmissis omnibus et singulis S. D. N. Leoni XII, pont. max., relatione per me infrascriptum ejusdem Congregationis secretarium, Sanctitas Sua Sacræ Congregationis sensum adprobavit, confirmavit jussitque promulgari, et in Acta Sacrorum Rituum Congregat. referri, locorum Ordinariis strictè præcipiens, ut eliminandis abusibus qui irreperierint incumbant, et decreti hujus observantiam solertissime urgeant. Die 27 maii 1826. (*Gardellini*, n° 4620, p. 300.)

L'IMAGERIE RELIGIEUSE

L'image, contenant un sujet religieux, personnage isolé ou mis en scène, a pour but principal de promouvoir ou aider la dévotion des fidèles, qui la gardent comme souvenir pieux, l'exposant pour mieux la vénérer et la baisant avec respect. Elle est de deux formats : *petite*, pour se mettre dans les livres de prières; *grande*, pour s'afficher et être encadrée. Elle a sa place toute naturelle dans les appartements privés : près du lit, au-dessus du prie-Dieu, sur la cheminée. On l'honore en l'accompagnant de fleurs artificielles ou renouvelées, de chandelettes ou en entretenant une lampe allumée devant elle. Tous ces modes de vénération particulière sont chers aux Romains, qui nous donnent là des témoignages touchants du culte des saintes images.

L'imagerie, une des formes importantes de l'iconographie, depuis un certain nombre d'années, s'est multipliée en nombre considérable. Il est donc nécessaire de la faire connaître et en même temps, en la discutant, de se prononcer sur sa valeur artistique et iconographique. Je vais passer successivement en revue, d'abord ce qui s'est pratiqué au siècle dernier en France, puis ce qui se fait, à cet égard, à Rome, en Belgique et en France : je n'ai ici d'autre but que d'instruire ceux qui ne savent pas et d'éclairer ceux qui se trompent involontairement, afin qu'ils n'entraînent pas les autres dans l'erreur.

I. — LES COLIFICHETS¹.

1. J'ai offert au musée de la ville de Poitiers une collection de trois cent quinze colifichets, provenant du monastère de la Visitation

¹ *Les colifichets des Visitandines au XVIII^e siècle* : Montauban, Forestié, 1879, in-8 de 10 pag. Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tir. à part à 50 exempl. Compte-rendu dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXIX, pp. 483-484, par le chanoine Corblet, qui analyse la brochure, sans appréciation, et en fait des extraits.

de Loudun (Vienne)¹, et j'en ai donné quelques spécimens à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. C'est une épave de la Révolution, emportée par une religieuse qui, chassée de son cloître, est venue mourir dans sa famille. Le tout était conservé dans une boîte carrée, en carton recouvert de papier violet marbré, avec quantité de soies de toutes nuances, en écheveau ou dévidées sur des cartons et cartes à jouer, qui servaient à la confection de ces petits objets.

Le mot *colifichet* n'est pas de moi, je le lis sur une note ainsi conçue : « Patrons des moyens et petits visages et patrons de moyens colifichets et de quelque (*sic*) petits et qui sont (*sic*) à doubler. »

Le *Dictionnaire de l'Académie* définit le *colifichet* : « Babiolle, bagatelle, petit objet de fantaisie. » Cette définition est trop vague, s'appliquant à une foule de choses qui rentrent dans la catégorie ; il y manque le genre.

Littré, dans le *Dictionnaire de la langue française*, donne à entendre ce qu'est le colifichet visitandin, quand il dit : « Anciennement petit morceau de papier, de carte, de parchemin, coupé proprement avec des ciseaux et représentant diverses figures et que l'on colle ensuite sur du bois, du velours, etc ».

Nous avons bien là une espèce de colifichet, fort en vogue dans les communautés, aux deux derniers siècles ; mais la note de la religieuse de Loudun nous révèle une autre acception du mot, qui doit s'entendre aussi d' « un carré de papier, piqué à l'aiguille et brodé des deux côtés en soie nuancée ».

Les colifichets, comme l'indique la visitandine Loudunaise, se partagent en trois classes : les *petits*, qui vont de cinq à onze centimètres ; les *moyens*, de treize à dix-huit, et les *grands*, qui mesurent jusqu'à trente-six centimètres.

On ne classait pas seulement par tailles, on répartissait aussi par groupes. Sur les enveloppes, je trouve cette indication : « Fleurs, cœurs, agneaux, têtes de mort, crucifix et saints ; » on pourrait ajouter, comme plus haut, « visages ».

Les notes, destinées à servir de renseignement ultérieur, parlent de « patrons », de « modelle pour presser », de patrons « à doubler ». Le patron était un modèle, venu d'ailleurs ou fait dans la

1. M. Brouillet m'a dit ne pas les avoir retrouvés, lorsqu'il succéda à feu de Longuemar, qui les avait reçus. Si c'était au moins le seul exemple d'incurie !

communauté. Probablement des personnes du dehors s'intéressaient à ces travaux d'aiguille, et alors on leur prêtait le modèle, qu'elles reproduisaient par le procédé expéditif du *doublage*, qui consiste à plier une feuille en double, triple, quadruple, etc., et à piquer toutes les feuilles superposées en suivant exactement chacun des points qu'offre le modèle, après avoir assujetti le tout à l'aiguille, *ne varietur*.

Le papier n'est pas toujours de premier choix : il est quelquefois épais et rugueux ou encore à teinte bleuâtre. J'ai même rencontré une feuille au timbre de la *généralité de Tours*, toute prête et cousue pour le piquetage¹. On prenait donc indistinctement ce qui tombait sous la main, et rien ne se perdait ; c'est ainsi que, de nos jours, les visitandines retournent les enveloppes de lettres qu'elles reçoivent et mettent l'adresse au revers.

Ces colifichets ne se faisaient pas seulement comme passe-temps agréable, la communauté y cherchait son profit. C'est ce que nous apprend encore la note que voici : « S^t Augustin, qu'on ne soroit (*sic*) donner à moins de 7 l. » A ce prix-là, c'était bien payé et non *donné*.

Une autre note montre que les colifichets s'envoyaient aux parents en cadeau, à l'occasion de leur fête. Telle est cette inscription qui devait se placer au bas d'un bouquet et dont l'orthographe est aussi vicieuse que la mesure, car la rime fait songer à un essai de vers :

« Je vous prie, ma chère mère, d'agrèer dans se jour

L'hommage de mon respect et de mon tendre amour. »

2. Jetons maintenant un coup d'œil sur les sujets représentés. Les fleurs abondent. Je compte jusqu'à 59 colifichets de fleurs, d'espèces variées, mais où dominant la rose, le jasmin, le bluet, l'œillet

1. Pour ne pas salir le travail par l'attouchement continuél des doigts, les religieuses avaient soin de placer le petit tableau de papier entre deux feuilles de carton, d'une dimension convenable, pour servir en toute occurrence. Ces feuilles, unies ensemble, étaient, de distance en distance, percées de trous circulaires, en sorte que la brodeuse n'avait sous les yeux qu'une partie de l'ouvrage à exécuter, une fleur ou une tête par exemple, tout le reste demeurant couvert. Il était facile, vu leurs proportions restreintes, de retourner les cartons dans tous les sens et de passer l'aiguille, enfilée de soie, dans les vides laissés à dessein en dessus et en dessous du papier ; de la sorte, les cartons étaient seuls en contact avec les doigts. Le procédé d'exécution montre comment ces images, brodées au passé, n'avaient pas d'envers, les deux faces étant identiques.

et la pensée. Tantôt c'est une simple branche, tantôt un bouquet ; les tiges sont réunies par un ruban ou fixées dans un vase ou une corbeille, l'un et l'autre ayant pour support une crédence à lambrequins ou à nappe dentelée. Quelques papillons voltigent autour de ces fleurs, rivalisant avec elles d'éclat et de grâce.

Trois sujets isolés figurent : un chat, un griffon et un papillon.

L'Agneau de Dieu revient vingt fois, couché, mais plus souvent debout, posé sur une *terrasse*, suivant le langage héraldique ; il arbore la croix, à laquelle flotte un étendard, et est entouré soit de fleurs disposées en médaillon, soit de palmes qui l'abritent, soit même de tiges fleuries, plantées de chaque côté dans des vases. Deux fois, au ciel, le soleil écartant les nuages, lance ses rayons sur l'agneau divin.

Les *têtes de mort*, au nombre de sept, n'offrent que deux types différents : dans l'un, le crâne, entouré de larmes, sert de vase à une pensée, comme si la religieuse avait voulu dire : *Pensez à la mort, souvenez-vous que vous mourrez*. Dans l'autre, le même crâne, appuyé sur deux os croisés, supporte deux cœurs unis, enflammés et transpercés chacun d'une flèche. Le symbole n'est pas suffisamment clair. Sont-ce les cœurs de Jésus et de Marie qui triomphent de la mort et offrent aux défunts la ressource de leur miséricorde ? Ce mysticisme est bien raffiné.

Deux fois, les tables de la loi sont encadrées de fleurs ou abritées par une draperie ; deux fois aussi, le nom de Jésus, dans sa forme traditionnelle, IHS, est inscrit dans une auréole de fleurs ; trois fois le *Calvaire* exhibe, sur un rocher fleuri, une croix formée de fleurs et accostée de l'échelle, de la lance et de l'éponge au bout d'un roseau qui furent employées lors de la douloureuse passion du Sauveur.

La dévotion au Saint-Sacrement s'affirme par quarante-deux feuilles d'ostensoirs. Cet ostensor n'est pas toujours le vase liturgique que nous connaissons : si sa tête s'irradie en soleil, conformément à la tradition, avec ou sans croix, la tige devient très fantaisiste quand elle se compose de cœurs superposés ou affecte la forme d'un calice. Mais le plus extraordinaire est une auréole de cœurs enveloppant les rayons. Comme l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie eut lieu pendant l'exposition du Saint-Sacrement, l'image se complète par un cœur ailé ou par trois

cœurs enflammés qu'un lacet rattache à l'ostensoir. Quels sont ces trois cœurs ? Symbolisent-ils la communauté¹ ? Ailleurs, des cœurs à flammes alternent avec des cœurs qui germent des pensées.

Du pied de l'ostensoir naissent des roses : au-dessus flotte une draperie, nommée *ridos*, afin qu'on ne s'y trompe pas, où est posée une couronne fleuronnée. Des fleurs garnissent les côtés ; plantées dans des vases de forme élégante, elles rappellent celles que l'on met sur les autels.

Deux fois l'exposition est telle qu'on la voit dans les églises. L'ostensoir repose sur une nappe festonnée, flanqué de deux chandeliers et abrité par un dais en coupole, dont les rideaux, écartés au milieu, s'attachent aux montants avec des nœuds de ruban.

La vogue était aux colombes, qui reparaissent quatre-vingt-dix fois. Gresset, dans son poème de *Vert-Vert*, nomme les Visitandines des « colombes gémissantes ». La colombe présente le double symbole de l'âme et de l'Esprit Saint. Âme fidèle, elle vole vers le ciel, emportant son cœur dans ses pattes, et tenant au bec la clef du paradis : une fois, un coq, resté sur la terre, la regarde d'un air d'envie, regrettant de ne pouvoir s'envoler comme elle. Elle vole encore, portant au bec un rameau, avec fleurs ou fruits, par allusion à la colombe de l'arche qui, sur un colifichet, attend, au sommet du vaisseau qui porte le salut du monde, que les eaux du déluge se soient écoulées : déjà un arbre paraît au-dessus des eaux. Au repos, au sommet des collines éternelles, elle becquète une pensée ou attire par une chaîne un cœur d'où émerge une pensée, comme si elle disait : « Au ciel, j'ai pensé à vous et je vous veux avec moi pour partager ma félicité. »

Mais, avant d'arriver au terme du voyage, la colombe a plus d'un assaut à soutenir. Si le renard qui la convoite n'était pas enchaîné, elle pourrait craindre, car elle est là abattue et tremblante, mais son cœur reste ferme.

Trois fois, deux colombes tenant des rameaux dans leurs pattes dirigent leur vol vers le ciel ; au-dessous d'elles sont deux cœurs.

1. Cette iconographie des trois cœurs doit être basée sur une vision de Marguerite Alacoque, qui vit le cœur du Christ et deux autres cœurs qui allaient s'y abîmer : c'étaient le sien et celui de son directeur, le P. de la Colombière. « C'est ainsi, dit le Christ, que mon amour unit ces trois cœurs pour toujours. »

Autre symbole qui manque de clarté. Sont-ce deux époux, deux sœurs? Enfin une colombe prend son essor, tandis que sa compagne, déjà arrivée au sommet de l'arbre, en a détaché une branche; au bas, se tient un paon qui, par la pensée qu'il porte au bec, leur dit : *Pensez à moi.*

Le Saint-Esprit plane dans une auréole de lumière, entouré de roses rouges. Il étend ses ailes sur le monde qu'il embrase de ses feux, attire à lui un cœur et tient enchaînés deux ou trois cœurs; tous s'enflamment à ce contact divin et les palmes qui les entourent sont un gage assuré du triomphe. Pour traduire cette parole des Saints livres : *Je lui parlerai au cœur*¹, la colombe divine tient au bec une banderole, et le cœur, auquel elle s'adresse, lui répond par une autre banderole. Ce cœur n'est pas seulement enlacé dans un nœud de rubans pour l'enlever au ciel; sur la terre il doit souffrir, et l'Esprit-Saint, en le consolant, allège la croix dont il est chargé. Bien plus, transpercé par la flèche que lui a lancée la colombe divine, il incline sous le poids de la douleur, mais sa flamme est toujours vive et il a encore assez de force pour faire éclore un jasmin et une rose.

La dévotion au Sacré-Cœur a pris naissance à la Visitation, mais elle s'est accrue notablement, chemin faisant. A l'origine, on ne parla que du cœur de Jésus; plus tard fut ajouté celui de Marie, on en vint même tardivement à figurer le cœur de saint Joseph; enfin, l'idée étant acceptée, l'humanité tout entière fut réduite à sa partie la plus noble, le cœur. Outre les cœurs déjà signalés à propos de la colombe, cinquante-neuf autres appellent encore notre attention.

Le cœur de Notre Seigneur admet plusieurs variétés. Il est curieux que, une seule fois, il représente identiquement la vision de Marguerite Alacoque, avec la couronne d'épines. Ce cœur vomit une gerbe de flammes : l'initiale et la finale du nom de Jésus le désignent, I S. Ailleurs, il en sort une croix, des flammes jaillissent de la couronne posée verticalement en manière d'auréole, et sa plaie saignante, faite par la lance de Longin, est tantôt à gauche, tantôt à droite; c'est de ce dernier côté qu'il la faudrait toujours marquée.

De ce cœur, élevé sur une sorte d'autel, sortent encore des fleurs

1. « *Ducam in solitudinem et loquar ad cor ejus.* » (Osée, II, 14.)

et une grande croix, avec les instruments de la Passion, titre, lance, éponge, couronne d'épines, tenailles et clou, marteau, fouets, deniers de Judas. Ou bien, le cœur est surmonté d'une couronne comtale et appuyé sur une croix et une lance en sautoir. Comme dans les armoiries des Visitandines, il accompagne en pointe le nom de Jésus, mais, au lieu d'épines, il est environné d'une guirlande de roses.

Aux quatre coins du cadre fleuroné correspondent quatre cœurs ailés, qui prennent leur essor vers le cœur de leur maître. Le cœur du fidèle est habituellement volant : près d'une église, deux cœurs, les ailes déployées, gravissent l'échelle qui conduit au ciel. Au lieu de flammes, ce cœur est en pleine floraison ; mieux que cela, il se réfugie dans la plaie du côté du Sauveur, entourée elle-même de marguerites, d'impériales et de bluets. Abrisé par une pensée qui se dresse et transpercé d'un clou de la passion, il regarde le nom de Jésus qui flamboie au milieu des nuages. La roue de fortune, en tournant, fait monter ou renverse des cœurs brûlants ou fleuris. Enfin, une main céleste, issant des nuages, propose comme modèle un grand cœur à des cœurs plus petits.

Quand il y a deux cœurs, ce peuvent être ceux de Jésus et de Marie ; ils sont unis par un nœud de ruban et une pensée qui se développe au-dessus d'eux ou acotés à une croix que surmonte une couronne. Si ces cœurs sont enchainés, deux mains tiennent les chaînes. Deux mains également supportent, au milieu des fleurs, un cœur ardent, au-dessus d'une espèce d'autel. Quelles sont ces mains ? Il n'est pas facile de le deviner.

Enfin trois cœurs, comme confondus et collés ensemble, font allusion sans doute à la sainte Famille : ils sont entourés de marguerites épanouies.

Les « petits visages » comportent trois saint François de Sales, cinq archanges Gabriel et une sainte Agnès. Le fondateur de la Visitation est à mi-corps, les mains en croix sur la poitrine, avec le rochet, la mozette et l'étole. Le nimbe indique la gloire, ainsi que les nuages lumineux dont il est enveloppé.

L'archange est descendu des cieux qu'il montre de la main gauche, tandis que la droite tient un lys fleuri. Ses cheveux sont longs et la

ceinture de sa robe est flottante ; ses ailes dressées dénotent une mission temporaire et rapide.

Sainte Agnès caresse son agneau et tient la palme du martyr.
Cinq grands tableaux représentent¹ :

La sainte Vierge, voilée, la droite levée : cette Madone a pris son type évidemment dans les Vierges byzantines.

Saint François de Sales, agenouillé dans sa chambre, tournant le dos à sa bibliothèque et priant, un crucifix posé sur sa table de travail, où un livre est ouvert à côté d'une sonnette. Son costume est un rochet avec la mozette.

Un autre saint François de Sales, désigné par une inscription à l'encre rouge, diffère peu du « petit visage » ; seulement il a la croix pectorale, sa tête rayonne, et près de lui est un globe de feu, forme que prit son âme au sortir de son corps.

Saint Augustin, mitré, chapé et crossé, tient de la main droite un cœur ardent : sous sa chape, on remarque sa croix pectorale et la ceinture de cuir qu'il a transmise à son ordre.

Saint Pierre, le front chauve, les pieds nus garnis de sandales, les mains jointes, adresse au ciel une fervente prière pour implorer son pardon, aussitôt qu'il a entendu la voix stridente du coq perché sur un arbre derrière lui : ses deux clefs, croisées et liées ensemble aux anneaux, gisent sur le sol.

3. Tous ces colifichets sont piqués avec un soin particulier, et on ne peut se lasser d'admirer la patience avec laquelle des religieuses exécutaient pareilles minuties. Même à ce simple état d'esquisses, ils ne sont pas dépourvus d'intérêt, car le dessin en est régulier et généralement correct. Celle qui piquait ne savait peut-être pas dessiner, du moins elle avait du goût.

Ce goût se manifestait encore dans l'assortiment des nuances. Les fleurs surtout étaient fraîches, brillantes et variées, comme la nature que l'on s'efforçait certainement d'imiter. J'ai vu plusieurs de ces tableaux complètement terminés : j'avoue qu'ils faisaient grand effet. La bourre de soie dont ils étaient formés leur donnait un velouté et un moëlleux fort agréables à l'œil. J'ai eu aussi entre les

1. On conserve dans ma famille deux tableaux de ce genre qui figurent sainte Jeanne de Chantal et sainte Madeleine.

mains des scènes inachevées : elles offraient l'avantage de mieux faire saisir le procédé d'exécution.

La pensée mystique laisse beaucoup à désirer. C'est celle du temps, quintessenciée au point de demeurer obscure pour nous, qui ne sommes pas familiarisés avec ces rêveries plus vaporeuses que profondes, plus capricieuses que théologiques. Telle était la mode. Les religieuses ont été entraînées par le courant; d'ailleurs, elles n'étaient pas de taille à résister. Les petites idées vont bien aux petites choses, et il serait puéril de demander à un colifichet d'être élevé et instructif, quand il tend par sa nature à l'afféterie et à la prétention.

Je ne propose pas tout cela, bien entendu, comme modèle à suivre; je le donne seulement comme type d'une époque et des travaux manuels d'une communauté. C'étaient les images du moment : les petites entraient dans les livres d'heures, où elles conservaient longtemps leur fraîcheur; les grandes, au contraire, qu'on prenait la peine d'encadrer dans des baguettes dorées¹, se fanaient vite à la lumière et, la mode passant, on ne se faisait pas scrupule de les mettre au rebut.

De cet art enfantin et de cette industrie claustrale, à peine s'il reste aujourd'hui le souvenir. L'avoir fixé, en sauvant de la destruction quelques spécimens, ne sera donc peut-être pas jugé indifférent et inopportun.

4. On faisait aussi, dans les communautés religieuses du Poitou, d'autres images non moins élégantes, également de deux formats et que l'on rencontre encore assez fréquemment dans les familles. Elles sont en fin vélin, peint et découpé. La miniature occupe le centre, où elle forme comme un médaillon; la coloration trop crue et le dessin trop sommaire laissent généralement à désirer. L'entourage est, au contraire, des plus gracieux et des plus délicats. Avec la pointe d'un canif, la religieuse a eu la patience de reproduire comme une dentelle, aux traits déliés; au milieu de ces rinceaux, souples et variés, sont jetées des fleurs, imitées au naturel. Quelquefois même, la dentelle a été rehaussée de peinture.

1. La *Revue du Bas-Poitou*, 1893, p. 373, donne cet extrait de l'inventaire du château de la Basse-Cour, dont elle ne fixe pas la date : « Cinq petits tableaux, dont quatre à cadres dorés ..., les trois autres, sur papier brodé en soie, représentaient l'un un buste de la Ste Vierge, l'autre un pot de fleurs et le troisième un chiffre. »

Quelques-unes, les plus belles, peuvent remonter au xvii^e siècle, mais elles sont plus rares. Le médaillon exhibe une sentence en lettres d'or et l'encadrement découpé montre des fleurs, surtout des roses ¹. Cette pieuse industrie, complètement oubliée, méritait au moins ici une mention et un éloge.

II. — IMAGERIE ROMAINE.

A Rome, la Chalcographie pontificale, usurpée par les Piémontais à la suite de l'annexion, est un établissement de premier ordre. Elle ne produit que des œuvres d'art, gravées par des maîtres d'après des tableaux de maîtres : le format adopté est l'in-folio maximo. Mais cette imagerie de luxe, qui ne s'adresse qu'aux amateurs et aux riches, est trop coûteuse et trop encombrante pour jouir de quelque popularité : elle ne vise qu'un public restreint et d'élite.

L'imagerie vraiment populaire, celle qui se répand partout et satisfait tout le monde indistinctement, a un caractère spécial : sur métal, elle prend des allures artistiques, car elle copie de bons tableaux ; sur bois, elle est médiocre de dessin et d'exécution. On la tire exclusivement en noir, mais sans préjudice de pièces de rapport en papier de couleur ou clinquant, pour lui donner plus d'éclat, surtout à l'endroit des nimbes, des auréoles et des bordures : on arrive par là à l'enfantillage.

Ces images se distinguent encore par les prières qui les accompagnent et qui sont fort utiles pour fixer la dévotion et aussi par la dédicace qu'en fait l'éditeur à un personnage illustre par sa noblesse ou sa dignité sociale ; on ajoute en conséquence son nom et ses armes, mais, en retour, ce petit acte de vanité se paie, car les frais restent à la charge de celui qu'on a ainsi voulu honorer.

En des circonstances exceptionnelles, comme pour offrir une

1. A la vente du comte de Lignerolles a figuré l'*Exercice de pénitence dédié à la Reine*. « Ce manuscrit présente cette particularité rare que toutes les bordures en ont été découpées à jour, d'après des dessins d'une extrême variété. Cette ornementation est plutôt curieuse que belle. On retrouve constamment, dans ces bordures, les chiffres d'Anne d'Autriche et de Louis XIII : A. L. (Anne Louis) ou A. M. (Anne-Marie) et les devises suivantes obtenues avec des caractères ajourés : *Louys le Juste. — Vive le roy. — Un Dieu, une loy, une foy, un roy. — Sagittæ tuæ acutæ populi sub te cadent in corda inimicorum regis.* » (*La Correspond. hist. et arch.*, 1894, p. 37.)

image au pape et aux cardinaux de la S. C. des Rites, lors de la solennité des béatifications et des triduos qui les suivent, on tire la gravure sur soie et on l'encadre de dentelle d'or ou d'argent.

L'imagerie se vend peu, car d'ordinaire les chapitres, les églises les ordres religieux et les confréries se réservent la distribution des images qu'ils ont commandées à leur usage propre. On les donne le jour de la fête, roulées et entourées d'une faveur ¹, aux prêtres qui viennent célébrer ; aussi aux confrères et souvent encore aux fidèles, au moment des communions générales, lorsqu'ils se présentent à la sainte table.

Pour faire une collection de ce genre, il faut « longueur de temps » et persévérance. La plus complète que j'aie connue était celle de Mgr La Croix, clerc national pour la France et qui passa à Rome, où il est mort, la majeure partie de sa vie. Il l'a léguée à son neveu professeur à la faculté de Nancy, mais celui-ci étant décédé, j'ignore entre les mains de qui elle a passé depuis : sa vraie place serait au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

Moi-même, aidé de mon frère Charles, alors zouave pontifical, j'ai réuni un nombre considérable de gravures, anciennes et modernes, y compris les photographies-cartes qui ont cours actuellement. Souvent, le tirage est récent, mais la planche date de plus de cent ans ; on le reconnaît généralement à son usure, qui donne des épreuves mal venues.

Le moyen de s'approvisionner était, outre la fréquentation des églises aux époques déterminées, la visite hebdomadaire au marché de vicilleries qui se tenait sur la place Navone et qui a été supprimé à la fin du pontificat de Pie IX, lors de la restauration du *forum agonale*. Avec de la patience et en remuant quantité de vieux papiers, salis et fanés, on pouvait faire de véritables découvertes. Je sais bien qu'on y perdait un peu trop son temps, mais aussi comme on était dédommagé, surtout aux débuts, par des acquisitions point coûteuses du tout et la rencontre d'amateurs, qui donnaient des conseils ou proposaient des échanges !

Cette collection avait, pour moi, une destination essentiellement pratique : elle me fournissait de très utiles renseignements pour mes

1. Or pour le pape, rouge pour les cardinaux, violette pour les prélats, de toute autre couleur pour les autres.

études d'iconographie religieuse et, de plus, je comptais en faire profiter la France, grâce à des réductions photographiques.

Deux fois, je l'ai remise à des éditeurs. M. Lesort, imagier de Paris, ne sut pas en tirer parti et M. Fellot, de Poitiers, ayant transporté ailleurs son atelier, ne put faire que quelques reproductions ; parmi elles, je citerai le S. Augustin, de l'église de ce nom, et le charmant S. Louis de Gonzague, du Collège romain. Tout serait donc à reprendre *da capo*.

Mais tous n'aiment pas le genre italien, trop mouvementé et trop dramatique, où le nu choque si souvent nos regards, habitués à plus de modestie. L'image romaine n'était plus alors un modèle à copier indéfiniment ; je songai à n'y plus chercher que l'idée. M. Van de Vyvere, de Bruges, m'ayant demandé des types pour images de première messe et de première communion, je lui ai fait un choix de sujets eucharistiques, qu'il saura transformer en dessinateur et coloriste habile : cette double série est déjà commencée. Une fois de plus, l'art romain ne sera pas resté étranger à la propagande religieuse par l'imagerie.

III. — L'ÉPISCOPAT BELGE.

1. Les évêques de Belgique ont pris vaillamment en main la cause de l'imagerie religieuse, en raison du mouvement remarquable qui s'est produit dans leur pays. En conséquence, pour l'avoir toujours sainte et irréprochable, ils l'ont soumise, comme les livres, en vertu de la loi du concile de Trente, à la censure et à l'approbation préalables. Voici leur circulaire, qui trouverait en France une heureuse et continuelle application, si nos évêques, toujours pleins de zèle pour tant de choses, voulaient seulement en réserver un peu au profit de l'art chrétien qu'ils traitent avec trop d'indifférence.

La lettre du cardinal-archevêque de Malines, après avoir cité les saints canons, se termine ainsi :

Or, il est impossible de le nier, N. T. C. F., l'imagerie pieuse est aujourd'hui livrée à des abus déplorables : désertant les voies de la tradition, elle a subi tous les caprices de l'imagination, et l'on saurait à peine se rendre compte des aberrations de pensée, des dépravations de goût qu'engendre chaque jour la manie d'innover. Emblèmes inusités, combi-

naisons bizarres, textes équivoques, altération des paroles inspirées, sentimentalisme faux, symbolisme exagéré, tout est mis en œuvre, et bientôt les images cesseront d'être un auxiliaire pour l'apostolat et un stimulant pour la dévotion.

Voulant combattre ces fâcheuses tendances et favoriser le retour aux saines traditions liturgiques, nous avons résolu, de concert avec nos vénérés collègues de l'épiscopat, de soumettre à un examen sérieux toutes les publications d'images sacrées destinées à être répandues parmi les fidèles. Nous n'aurons aucune préférence d'éditeur ni d'école; sauvegarder la pureté de la doctrine, tel est l'unique but de la mesure que nous décrétons, et notre approbation sera accordée à toutes les images, quelle qu'en soit l'origine, qui répondent aux prescriptions du concile de Trente.

2. Les images belges — la revision s'étend aussi aux images parisiennes que les éditeurs veulent faire pénétrer en Belgique — portent, au bas de la gravure, cette signature : « Vidi. J. J. Reusens ¹. »

Je n'ai rien à dire du choix qui a été fait du docte chanoine, car il a fourni surabondamment ses preuves par d'excellents travaux d'archéologie; mais je crois opportun de placer ici deux observations, sur l'attestation de revision et sur la revision elle-même.

Vidi est un peu court et pas suffisamment précis: il ne s'en déduit pas logiquement l'approbation, aussi en France avait-on coutume d'ajouter *et approbavi*. Mais il est possible de faire mieux encore. La meilleure formule, empruntée à Rome, serait *Nihil obstat*: il n'y a pas d'obstacle au tirage et à la publicité. En outre, le censeur devrait faire connaître sa qualité et la nature de sa fonction, qui est une délégation: on pourrait donc inscrire *Censor deputatus*. Question de mots, dira-t-on; c'est vrai, mais chacun n'a-t-il pas sa portée déterminée et ne représente-t-il pas très exactement le but que se proposent de concert les évêques belges, qui est de confier pleins pouvoirs à leur représentant?

Le contrôle doit être sévère, absolu: il n'envisage ni l'esthétique ni le goût, mais exclusivement les principes. Sur ce point, le censeur doit se montrer intraitable et je ne comprends pas, par exemple, qu'il laisse imposer le nimbe des saints à Louis Grignon de Montfort, qui n'est que bienheureux et fabriquer pour les bienheureux

1. Un livre d'heures miniaturé, qui a appartenu à Philippe V, roi d'Espagne, porte qu'il a été revisé par ordre des inquisiteurs: « Por mandado y comision de los illos señores inquisidores de Valladolid fueron estas honras vistas y examinadas por mi frai Nycolas Ramo. » (*Le Manuscrit*, 1894, p. 27.)

une irradiation différente de celle admise par Rome avec toute la tradition.

L'influence du reviseur peut être considérable, s'il ne se borne pas à un rôle purement négatif. Ses conseils et sa direction le mettent de plein droit à la tête des artistes, qui, en toute circonstance, seront heureux de recourir à sa science et à son expérience. Puisse-t-il en être ainsi toujours !

IV. — SOCIÉTÉS DE S. AUGUSTIN ET DE S. JEAN ¹.

1. La Belgique marche en tête du relèvement de l'imagerie religieuse et populaire, avec un entrain et un succès dignes d'éloges. Au premier rang se maintiennent toujours la Société de St-Augustin, dont le siège est à Bruges et à Lille, et celle de St-Jean l'Évangéliste, fixée à Tournai. Si nous sommes devancés par l'étranger, nous ne nous en plaindrons pas, puisque notre pays est tombé si bas en fait d'art industriel. Au moins sachons profiter d'une si fière leçon.

Je tiens à faire connaître en quelques mots les produits iconographiques des deux maisons Desclée, et surtout à les recommander chaudement comme elles le méritent. On ne saurait trop encourager ceux qui rendent de tels services à l'Église et à l'art.

A qui s'adressent, en principe, ces images ? A la dévotion et aux enfants. Elles sont faites pour être données en récompense aux sages et aux travailleurs ou pour stimuler la piété. Les plus petites se mettent dans les livres qu'on porte aux offices, où on les a alors sous les yeux ; les plus grandes peuvent s'encadrer et se placer dans les appartements.

Ce but primordial et principal est trop modeste : je lui en veux un autre plus étendu et non moins utile. Par ces images, il faut atteindre en même temps l'archéologue et le décorateur. Le savant y retrouvera ce qu'il aime, l'application pratique de ses études : passer ainsi de la théorie à la réalisation, n'est-ce pas, d'ordinaire,

¹ *L'imagerie des Sociétés de S. Augustin et de S. Jean, en Belgique*, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1885, pp. 526-529, avec quatre vignettes. Cet article a été en partie reproduit dans le *Bulletin bibliographique de la Société de S. Augustin* (1889, n° 44, pp. 15-18), qui le fait précéder de ces mots : « Voici comment s'en exprime Mgr X. Barbier de Montault, qui jouit dans cette matière d'une autorité incontestée. »

son plus vif désir ? Pour celui qui sait, comme pour celui qui veut apprendre, je vois là en germe un vrai manuel d'archéologie et surtout d'iconographie. On peut entreprendre des collections peu coûteuses, à ce double point de vue.

Je ne sais rien de plus propre pour former et épurer le goût de l'artiste, qui aura là d'excellents modèles, qu'il sculpte, peigne ou décore simplement. A peu de frais aussi, il se constituera un album, auquel il devra souvent recourir pour ses travaux personnels. Que de temps ainsi épargné à la recherche de documents qu'il aura constamment sous la main !

J'ai parlé de goût. Il faut avouer que le goût public est ou dépravé ou inintelligent. Singulière idée ! En France, c'est ce goût informe et ignare que nous prenons pour base de nos opérations, et comme le point de départ est radicalement faux, jugez ce qui en résulte. On amuse, on n'édifie pas : on distrait, sans parvenir à instruire. Les maisons sous le patronage de St Augustin et de St Jean pensent bien autrement et comme elles ont grandement raison ! Elles se sont dit : « Le goût est en baisse, relevons-le ; il est généralement païen, faisons-le chrétien. » Et elles se sont mises aussitôt à l'œuvre avec activité et persévérance, groupant autour d'elles les hommes les plus capables, par leur talent et leurs connaissances spéciales, de mener à bien une si délicate affaire.

Deux moyens ont été choisis de préférence : le style du moyen âge et la couleur.

La coloration est le perfectionnement de l'imagerie et, avec les procédés modernes, on arrive promptement à des résultats très satisfaisants ; l'image est ainsi vivante aux yeux de tous et, comme la nature, elle échauffe le cœur et pénètre jusqu'à l'âme. Il est bon de présenter les scènes et les personnages avec un certain réalisme et d'en faire en quelque sorte un tableau expressif.

L'imagerie noire ¹ ne doit être qu'une exception, car elle est nécessairement imparfaite. Je ne la repousse pas cependant, puisqu'elle est plus économique, mais il ne faudrait point qu'on lui accordât sur l'autre une prééminence qui ne se justifie pas. C'est

1. Cette imagerie est la spécialité de la maison St-Jean. Ses dessinateurs appartiennent à l'école de St-Luc et travaillent sous la direction du baron Bèthune, son fondateur. Grâce à cette école, il s'est produit un mouvement considérable en faveur de l'art chrétien.

encore par ce côté que nous rompons résolument avec la tradition française contemporaine.

La question de style n'est pas à dédaigner. Dans des contrées où dominant les monuments en beau style gothique, je conçois qu'on s'en soit inspiré. Il y avait à cela double avantage : les types étaient alors moins rares et on donnait de la sorte facilité de mieux apprécier les édifices au milieu desquels on vit. L'image reporte nécessairement à l'église, où l'on rencontre les mêmes sujets en peinture et sculpture : par là s'établit une ingénieuse comparaison et l'on commence dès lors à déchiffrer les bas-reliefs et les vitraux devant lesquels on passait auparavant avec indifférence et sans profit.

La Société de Saint-Augustin, dans ses reproductions, a surtout mis en évidence le XIII^e et le XV^e siècle : elle a bien fait. C'est la date la plus commune de nos édifices religieux et, en s'arrêtant au seuil de la Renaissance, elle a indiqué nettement sa tendance à ne pas adopter l'élément sensuel et naturaliste.

Copier les miniatures ou les vitraux, tels qu'ils sont, eût été un tort grave. Cet écueil a été sagement évité. On a retenu du moyen âge ses qualités sans ses défauts : une sélection intelligente a mis de côté la raideur et les erreurs anatomiques, en gardant scrupuleusement la naïveté, la grâce, l'idéalisme, qui donnent tant de saveur à l'iconographie du moyen âge. Le procédé lui-même a été imité autant que possible, c'est-à-dire des teintes plutôt plates.

Cette imagerie réunit ce caractère multiple : son dessin est correct et on sent qu'une main habile a tracé des contours si nettement arrêtés ; sa coloration est harmonique, tout en étant vivace ; l'ensemble est réellement artistique, contentant à la fois l'œil et l'esprit ; sa composition est savante, manifestant de sérieuses études sur l'art et l'iconographie ; les informations ont été puisées dans l'archéologie même, dont voici désormais une des applications les plus fécondes ; enfin, cette imagerie est pieuse, puisqu'en elle tout concourt à faire aimer Dieu et ses saints et à provoquer des sentiments de foi et de religion. Un tel résultat, certes, n'est pas mince. Il équivaut à une mission.

Pénétrons maintenant dans le détail. Les images de Saint-Augustin et de Saint-Jean, quant au format, sont de trois sortes : petites, moyennes, grandes. La composition reste la même pour toutes, seu-

lement les formes sont diminuées ou agrandies, suivant la destination.

Quant au type, il est triple également : colorié, monochrome ou noir. Les images coloriées sont assurément les plus belles : est-il quelque tableau comparable, pour la suavité, à la Vierge de Lourdes ou à la Crucifixion, traitée d'une manière si exquise? L'image monochrome est en or bistré : c'est sévère, mais riche. Le noir rappelle, à s'y méprendre, les gravures des anciens livres d'heures, sur fond criblé qui fait détacher en blanc, à l'aide de simples traits, les motifs qui y sont figurés.

L'iconographie appelle l'attention sur deux points : les attributs et l'entourage. Chaque saint est caractérisé, comme il convient, de façon à le faire reconnaître, en rappelant les principaux traits de sa vie. L'entourage comprend trois éléments : un sol fleuri, symbole de félicité éternelle ; un fond avec dossier, symbole d'honneur et de culte, ou un ciel étoilé, pour exprimer le séjour de la béatitude ; enfin, une arcade, avec des colonnes pour supports, ce qu'on nommait au moyen âge un *tabernacle*, autre motif emprunté au culte liturgique.

Les sujets sont très variés. Voici la vie du Christ, celle de la Vierge, les apôtres, les saints de tous les ordres, même la Toussaint. Comme spécimens du genre de la gravure noire, je n'hésite pas à signaler l'arbre de Jessé, la Conception de la Vierge, le Christ de pitié et la Majesté de Dieu, quatre types qu'on a eu la bonne pensée de remettre en faveur et qui sont empruntés aux meilleures sources du xv^e siècle expirant.

J'ai parlé de corrections. Il en est deux qu'il importe de signaler : à la Nativité, l'enfant Jésus a été habillé, l'Évangile et la convenance l'exigeaient ; la Circoncision a été rectifiée de la manière la plus chaste. Je félicite sincèrement de ces améliorations.

Une légende, texte ou nom, parfois sous forme d'invocation, explique le sujet. Une seule fois, une image est anépigraphe, par oubli sans doute.

En général, les principes iconographiques sont fidèlement observés quant au nimbe, à l'auréole et à la nudité des pieds. Toutefois, je relèverai quelques infractions, afin qu'on les évite ultérieurement. Le nimbe ne convient pas aux bienheureux, à qui l'Église n'accorde qu'un rayonnement autour de la tête ; par conséquent,

la B. Marguerite Alacoque ne peut en être gratifiée. Le nimbe exprime l'état de béatitude parfaite, la plénitude de la grâce et de la gloire : le Saint-Siège seul en dispose par la canonisation solennelle. Une charmante image mortuaire représente l'âme d'une jeune enfant enlevée au ciel par un ange ; or, cette enfant est *nimbée* et *auréolée*, double attribut qui ici n'a pas sa raison d'être, puisqu'il ne s'agit pas d'une *sainte*.

Ste Scolastique est accompagnée d'une colombe nimbée, enveloppée dans une auréole circulaire ; cette colombe est son âme. De la sorte ne pourrait-on pas la confondre avec l'Esprit-Saint ? Une retouche serait nécessaire, puisque le moyen âge n'a pas mis en vogue ce type.

Continuons nos observations. Je désirerais une plus scrupuleuse exactitude dans les *portraits* bien connus de certains saints, comme saint Charles Borromée, saint François de Sales, etc. ; je rétablirais, pour saint Jean Népomucène, l'étole sur la mozette, pour être d'accord avec les rubriques ; je substituerais, pour saint Joseph, les fleurs d'amandier au lis qui est une invention moderne ; j'ajouterais un nimbe crucifère, comme à Subiaco, à l'agneau de Ste Agnès, afin de bien attester que cet agneau est le Christ, son époux ; je voudrais que, sur l'écusson papal, les clefs eussent le panneton en haut, car elles sont faites pour ouvrir le ciel ; enfin, peut-être serait-il à propos de moins rajeunir quelques physionomies, par exemple saint Louis de Gonzague, qui devient ainsi un enfant, et saint Thomas d'Aquin, trop transformé en adolescent ? Je n'ignore pas que cet air juvénile exprime mieux l'immortalité qui rajeunit pour toujours le saint admis au bonheur éternel, mais ce symbole n'est pas assez ancré dans la tradition pour qu'on puisse l'adopter sans inconvénient et, d'ailleurs, ce ne serait pas à quelques-uns, mais à tous les saints qu'il faudrait l'appliquer.

Encore quelques mots. Saint Martin coupant son manteau est représenté en évêque : c'est contraire à la tradition iconographique et à l'histoire ; le fait révélant un soldat, le costume militaire était indispensable. La Vierge ne doit pas darder des rayons de ses deux mains ouvertes, si de la sorte on semble vouloir reproduire la *médaille miraculeuse* , basée sur une vision qui n'a pas été approuvée, et d'ailleurs la Congrégation des Rites a rigoureusement défendu, le 27 août 1836, un tableau de cette nature, en souvenir de l'appa-

rition de 1830 ; mais, le 27 mai 1877, elle l'a autorisée sous le titre de l'Immaculée Conception. (*Ephem. lit.*, 1894, p. 197.) Saint Gorgon manque de son attribut caractéristique, qui est le faucon sur le poing. Pourquoi deux nimbes à saint Denis, un à la tête coupée qu'il tient dans sa main gauche et l'autre au-dessus du cou, là où la tête a disparu ? Le nimbe étant fait pour le chef, là où il n'existe plus, il convient de supprimer son ornement qui n'a plus sa raison d'être. L'Esprit-Saint souffle à l'oreille de saint Grégoire son inspiration : la colombe divine doit être perchée sur son épaule et ne pas voler en l'air. Saint Hilaire ne terrasse pas un dragon dans son iconographie normale, mais chasse des serpents de l'île Gallinara ; n'oublions pas la tonsure à saint Pierre, le front chauve à saint Paul, ni l'enfant Jésus blotti dans le cœur de sainte Gertrude ; pas de chapelet aux mains de saint Antoine de Padoue, le rosaire franciscain ayant été condamné par le Saint-Siège. Le vrai type de saint François d'Assise est une croix dans la main droite. Gothiciser le chiffre de la Compagnie de Jésus conduit inévitablement à le confondre avec celui qu'adoptèrent, au xv^e siècle, les Franciscains, à l'instigation de saint Bernardin : on ne doit pas s'écarter du type choisi par saint Ignace.

Il est des esprits chagrins et des caractères mal faits qui se plaisent à dénaturer les intentions les plus claires et qui s'effarouchent au moindre mot de critique. La critique prouve exclusivement l'indépendance du jugement et le désir de voir perfectionner une œuvre presque irréprochable. Ce n'est donc ni mauvaise volonté, ni mésestime, bien au contraire.

J'ai assez fait l'éloge de la société de Saint-Augustin pour que ni elle ni sa clientèle ne se méprennent sur le sentiment vrai qui m'inspire. Son imagerie m'a vivement intéressé et je ne lui marchandais pas mon admiration. Mais puisqu'elle s'est posée sur le terrain religieux et du moyen âge, il était de mon devoir de lui rappeler à la fois les décisions du Saint-Siège, auxquelles personne ne peut se soustraire, et les enseignements de l'archéologie. J'attache une telle importance à cette imagerie, destinée à être éminemment populaire, que je tiendrais à ce qu'elle réponde, de tous points, à l'idéal que nous nous proposons et qu'elle a presque atteint, à la satisfaction de ceux qui unissent dans une même affection l'Eglise et l'art chrétien.

2¹. La critique s'exerce difficilement, malgré son impartialité et sa conviction motivée, car il est impossible de plaire à tout le monde et, involontairement, on froisse toujours quelqu'un. Sans doute, tous les archéologues ne sont pas d'accord entre eux; mais du moins ils peuvent discuter et leur devoir est d'apporter des raisons qui puissent être comprises de part et d'autre. Il y a un grand avantage à parler ainsi devant des pairs, qui, préférant la science au sentiment, ne font pas de résistance pour se laisser convaincre. *Erudimini, qui judicatis.*

Le dernier numéro de la *Revue de l'art chrétien* (1885) m'oblige, à regret, à défendre des opinions qui ont été contestées, mais je le fais pour ne pas laisser subsister d'équivoque.

Page 528, il y a deux notes qui me semblent inutiles. Le nimbe appartient en propre à l'Église, qui l'accorde ou le refuse : c'est le signe officiel de la sainteté. On ne peut donc en parler que l'âme d'un *Saint*, reconnu comme tel ², et non d'un enfant, en raison de son innocence baptismale, ce qui peut être attesté autrement, par un symbole par exemple : pourquoi pas alors un lis, une robe blanche, une colombe, qui n'empiètent sur aucun droit formel ?

La colombe divine n'a pas toujours le nimbe crucifère : de là la confusion que je signalais. En effet, même au XIII^e siècle, on trouve le nimbe uni ³. D'ailleurs, je ne suis pas partisan des raffinements :

1. Réponse à quelques contradicteurs, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1886, pp. 96-97.

2. Guillaume Durant nomme le nimbe *scutum*, et il a raison, car la liturgie, dans l'office du commun d'un martyr, contient cette antienne : « Scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti eum, Domine. » Or les martyrs ont été les premiers *nimbés*, comme ils ont été aussi les premiers à prendre le qualificatif de *Saints*, deux distinctifs qui sont en corrélation directe.

L'Église se réserve même le simple rayonnement de la tête d'un bienheureux. En voici un exemple récent, tiré du bref de béatification d'Alphonse d'Orozco, prêtre de l'ordre de St-Augustin, donné par Léon XIII, le 1^{er} octobre 1881 : « Auctoritate nostra apostolica, harum litterarum vi, facultatem facimus ut venerabilis Dei famulus Alphonsus de Orozco, ex ordine fratrum eremitarum S. Augustini, beati nomine in posterum nuncupetur, ... et imagines radiis decorentur. » (*Anal. jur. pont.*, 1885, col. 793.) Léon XIII est tenace sur ce point. Dans le bref de béatification du vénérable François-Xavier Bianchi, barnabite (19 décembre 1892); il dit : « Auctoritate nostra apostolica, harum litterarum vi, facultatem facimus ... imagines radiis decorentur. » Il fait la même prescription dans les mêmes termes, dans le bref de béatification de Léopold de Gaichis, de l'ordre des franciscains (4 mars 1893), et enfin dans ceux donnés pour le B. Antoine Baldinucci (25 mars 1893) et des martyrs de Goa (2 avril 1893).

3. Vitrail de la cathédrale de Chartres, *apud* Didron, *Hist. de Dieu*, p. 499.

prenons le moyen âge comme il est, en choisissant toujours les meilleurs types. Or il n'a pas donné le nimbe à l'âme-colombe de sainte Scolastique : c'était rationnel, puisque la tête de la sainte est elle-même nimbée, ce qui suffit.

Page 529, voici deux autres objections qui ne me touchent guère. Si l'on s'attache de préférence au moyen âge, pourquoi s'en écarter, même accidentellement et sans motif plausible ? Le saint Martin coupant son manteau est toujours un soldat, non un évêque. Y avait-il nécessité de rompre avec la tradition pour créer un type nouveau qui dérouté l'iconographie populaire ?

Le chiffre de saint Ignace n'a pas été modifié depuis son origine : alors pourquoi le changer ? Cette modification, d'ailleurs, ne pourrait être faite que par l'institut auquel il appartient et qui s'en sert. Il n'y a pas lieu de créer quand ce qui existe est bon en soi. Ce chiffre est le monogramme du Nom de Jésus, non « le chrisme ».

3. ¹ L'on m'a dit plusieurs fois, presque comme un reproche, que je vantais beaucoup les produits belges. J'avoue bien volontiers que j'ai un faible à cet endroit : ce n'est pas étonnant, puisque je trouve là d'excellents spécimens de l'art chrétien. Si, en France, je rencontrais au moins l'équivalent, je me ferais un devoir de le signaler. Quand donc je recommande les Belges, c'est qu'en fait d'imagerie et d'orfèvrerie, de broderie et d'impression, je les crois supérieurs aux Français. Nous manquons à la fois de style et d'idée ; nos images, avec leurs devises équivoques et leurs symboles grotesques, sont vraiment écoeurantes. On ne peut et on ne doit pas encourager pareille industrie, qui tue l'art chrétien et anéantit le sentiment religieux.

La Société de Saint-Augustin, belge d'origine, est française par sa succursale de Lille. A ce double titre, elle a droit à nos égards et à notre approbation.

L'épiscopat de Belgique s'est préoccupé, à juste titre, de l'imagerie religieuse, qui rentre, en effet, dans ses attributions, d'après les déclarations expresses du concile de Trente et d'Urbain VIII. A la suite de la lettre si sage et si ferme qu'il a écrite, les éditeurs ont

1. *L'imagerie de la Société de S.-Augustin, dans la Revue de l'art chrétien.*

compris qu'aucun écart n'était plus possible désormais et qu'il fallait en passer strictement par les lois de l'Eglise.

L'iconographie a sa tradition, qu'il n'est pas loisible d'enfreindre pour y substituer l'individualisme et la fantaisie. Les idées personnelles ne sont pas de mise là où le passé lui-même nous enseigne sûrement. Les *Petits Bollandistes* ont donné une place à cette science dans leurs *Vies des saints* : ce n'est pas la perfection assurément, mais cette tentative demande à être encouragée, et il sera facile, peu à peu, de l'améliorer notablement.

L'imagerie de la maison Desclée se recommande par deux qualités essentielles : le dessin et la couleur. Une image polychromée est infiniment supérieure à une gravure noire, quoique celle-ci ait bien aussi son mérite. Le style est celui du moyen âge, surtout du xv^e siècle.

L'avantage de ces représentations bien étudiées est, tout d'abord, de former le goût, puis de populariser la science des attributs, qui distinguent les saints les uns des autres et empêchent de les confondre. Qui sait le motif de ces attributs, sait en grande partie la vie; c'est même le moyen le plus pratique de la faire retentir.

Les images de Bruges-Lille sont de trois formats : in-folio, in-quarto et petit format. Ce dernier est le seul qui puisse entrer dans les livres de prières. Toutes sont traitées avec un soin égal et leur bon marché est bien fait pour allécher les amateurs.

Il y a aussi plusieurs séries : la vie du Christ et de la Vierge, les apôtres et les saints de tous ordres. On peut donc choisir à volonté. Je conseillerais d'y faire entrer tous les saints du bréviaire romain : l'iconographie viendrait de la sorte en aide à la liturgie, qui doit être la prière par excellence du fidèle. L'art, en l'interprétant, apprend à mieux la connaître et à l'aimer davantage. A ce point de vue, il y a là un enseignement du plus haut intérêt.

Je dirai encore aux artistes décorateurs et aux archéologues : Vous avez là à votre disposition une mine féconde, sachez en profiter. On évite de la sorte bien des recherches.

La Société de Saint-Augustin a rendu déjà de réels services ; elle en rendra d'autres encore en se tenant toujours dans la bonne voie, qui est la fidélité à la tradition et la consultation d'hommes compétents pour être exactement renseignée.

Il y a surtout un genre d'image que je voudrais voir se répandre : c'est celui de la vie spirituelle, qui groupe ensemble le baptême, la première communion et la confirmation, ces souvenirs ineffaçables de la jeunesse, que complètent les images du mariage et de l'ordination.

J'espère qu'en France on appréciera à sa juste valeur une imagerie sérieuse, instructive, artistique et archéologique, comme on estime déjà les livres liturgiques, si soignés et de si beaux caractères, sortis des presses de la maison Desclée, qui occupe le premier rang en Belgique, sous ce rapport, et qui lutte avec avantage contre les impressions françaises.

V. — CHROMOS DE VAN DE WYVÈRE ¹.

M. Charles Van de Vyvère Petit, éditeur, a bien voulu m'adresser, à titre d'échantillons, un choix des plus beaux spécimens de l'imagerie religieuse, en style du moyen âge, qu'il a créée à Bruges. Je tiens à lui témoigner publiquement mes remerciements et à lui dire sur quoi se fondent l'estime et la confiance qu'il m'inspire.

Cette imagerie est digne, sérieuse et non vulgaire. Elle n'a aucun rapport, ni comme sentiment ni comme facture, avec la pacotille du commerce. Elle popularise l'art qui fut le plus élevé de tous, parce qu'il fut le plus chrétien, celui du moyen âge, tout en s'abstenant de le copier servilement. Après l'avoir étudié dans ses meilleurs types, elle le corrige sobrement pour l'harmoniser avec les exigences modernes, difficiles en fait d'anatomie et de perspective, sans cependant lui enlever son charme particulier et surtout sa naïveté. Il y a donc de ce côté un progrès réel.

Les sujets sont noblement traités : on voit que l'artiste a le respect des choses saintes et aussi des âmes qu'il cherche à édifier et instruire. Ces petites images sont, en effet, comme un livre ouvert, où l'on peut apprendre une saine doctrine qu'il n'est plus permis d'ignorer.

Peut-être les trouvera-t-on trop sérieuses. Evidemment, elles ne sont pas faites pour amuser et le goût y viendra peu à peu. Ce

¹ *Imagerie religieuse de Van de Vyvère, à Bruges (Belgique) ; Albi, in-8 de 4 pages ; extrait de la Semaine religieuse du diocèse d'Albi, tir. à 50 ex.*

serait faire fausse route assurément que de chercher à satisfaire uniquement les enfants, sans leur fournir au contraire le guide sûr dont ils ont besoin pour épurer leur goût et même le former complètement. Cette mission n'est pas à dédaigner. Celui qui veut enseigner efficacement précède le public, mais ne le suit pas.

Sans doute cette imagerie spéciale a un objectif principal, qui est l'enfance, et au premier chef, elle doit être patronée et adoptée à la fois par les curés pour leurs catéchismes et par les collèges, pensionnats et écoles, pour leurs récompenses. Mais il y a aussi un but secondaire qui s'impose : j'entends les artistes et tous ceux qui s'occupent d'art chrétien. Ils ont là sous la main un code tout prêt, qui leur épargnera de longues et parfois de stériles recherches. L'iconographie y est tout entière en abrégé. Qu'on y ajoute ultérieurement un texte approprié — amélioration que j'appelle de tous mes vœux, — et l'on aura un *Manuel d'iconographie chrétienne* du plus haut intérêt, tout ensemble esthétique, archéologique et pratique. Un peintre verrier, par exemple, ne peut absolument pas se passer de cette collection : j'en dirai autant du simple décorateur ¹.

Jetons un coup d'œil sur le procédé d'exécution.

Les images se répartissent en quatre catégories : dessin au trait, le même coloré en partie, coloration complète, addition d'une bordure dans le style des manuscrits. Il y a donc gradation dans l'ornementation, suivant le prix, qui est toujours minime. Si j'osais avouer mes préférences, je dirais que la première catégorie offre une telle pureté et fermeté de contour qu'elle séduit de prime abord ; quant à la dernière, c'est évidemment l'idéal du genre.

Tout cet ensemble est susceptible de fractionnement : on peut procéder par séries. D'après les spécimens qui m'ont été gracieusement offerts, voici d'abord la vie du Christ, celle de la Vierge, les patriarches, les apôtres, les saints et les saintes, puis les saints propres de l'ordre de S. Dominique, de S. François, des Prémontrés, du Carmel, de la Compagnie de Jésus et autres, tous reconnaissables à l'écusson, aux armoiries de l'ordre, qui est placé à la partie inférieure.

Je dis *saints* : il faudrait ajouter *bienheureux* et *vénérables*. Je

1. M. Van de Vyvère se fera un plaisir d'envoyer son catalogue aux personnes qui le lui demanderont.

ne combats pas leur admission dans les groupes, mais alors il importerait, pour les distinguer, de s'en tenir rigoureusement aux prescriptions ecclésiastiques. Or, la Sacrée Congrégation des Rites a ordonné que le *nimbe circulaire* fût réservé exclusivement aux *saints* reconnus comme tels par l'Eglise, tandis qu'elle ne veut qu'un simple *rayonnement* autour de la tête d'un *bienheureux*. J'irais plus loin : je demanderais pour les bienheureux et vénérables la suppression de l'arcade (espèce de dais) et de la tenture en dossier, qui, d'après les traditions, indiquent un culte liturgique, officiel et général.

Il est une autre catégorie, et ce n'est pas la moins attachante, que je ne puis négliger : ce sont les Sacrements. Que de charmants souvenirs pour un baptême, un mariage, une ordination, une première communion ; hélas ! aussi, pour un deuil ! On est ému en présence de cette page vraiment sublime où, au-dessus d'un catafalque, se dresse l'image du Christ ressuscitant, espoir et présage de la résurrection future du corps qui a été confié à la terre.

Les tiers-ordres, confréries et associations pieuses, trouveront là des diplômes d'affiliation, traités avec goût et variété.

La loi des nimbes, des auréoles et des pieds nus ou chaussés, est fidèlement observée, à quelques exceptions près. Pourquoi refuser au Père éternel et à la colombe le nimbe crucifère, qui est une des caractéristiques de la divinité ? Pourquoi attribuer la nudité des pieds à S. Joseph, qui ne fut ni un ange, ni un prophète, ni un apôtre ? Pourquoi surtout gratifier d'une auréole S. Antoine de Padoue ? Est-ce à cause de l'Enfant Jésus qu'il tient dans la main ? mais alors que le corps de l'Enfant soit seul illuminé.

J'ai vu avec un plaisir extrême le nimbe donné aux rois mages. Le fait est si rare ! Et pourtant ce sont des saints bien authentiques, puisqu'on les vénère au dôme de Cologne et que l'église de la Propagande, à Rome, a été consacrée sous leur vocable. A la Cène, Judas en est dépourvu ; c'était justice, car, par sa trahison odieuse, il a perdu la sainteté de l'apostolat. J'aimerais voir les disciples d'Emmaüs nimbés : le moyen âge n'y a pas manqué.

L'emploi du *dossier*, pour me servir de l'expression des inventaires, est un signe d'honneur. J'ai été très agréablement surpris en le rencontrant dans l'église S.-Mathias, à Trèves, à tous les autels, derrière la statue du titulaire, étendu en manière de reta-

ble. L'imagerie belge l'a remis en faveur, comme au moyen âge.

La liturgie réclame quelques modifications essentielles. La tiare convient aux papes, mais elle ne doit pas toujours porter trois couronnes. Suivant l'époque où vécut le pontife, elle en aura une seule, deux et enfin trois. La croix à triple croisillon est un mythe, que remplacera la *ferule* ou croix pattée, montée sur une hampe. Les gants pontificaux violets, jaunes, ou de toute autre couleur sont une hérésie : le blanc seul était admis, alors qu'on faisait du symbolisme, et j'en ai développé la théorie dans un ouvrage *ad hoc*.

S. Pie V et le B. Benoît XI sont vêtus en dominicains et coiffés de la tiare. J'ai le regret de le dire, cet assortiment insolite constitue une monstruosité. Le dominicain doit s'effacer devant le pape. D'ailleurs, Rome a fixé l'iconographie de S. Pie V, comme de beaucoup d'autres saints et l'on ne doit pas s'en écarter : soutane blanche, rochet, mozette rouge, étole rouge brodée d'or, calotte rouge. Le type de cette physionomie si accentuée ne devrait pas non plus subir la moindre altération.

S. Augustin a des manches larges à son rochet, ce qui le transforme en surplis ; il les faut étroites. Le rochet ne se porte pas régulièrement avec la chape, qui exige l'aube ; au moyen âge, elle supposait encore la dalmatique. Si vous donnez les gants, que tous les autres *pontificaux* ne soient pas négligés.

La mitre fait partie des pontificaux ; elle ne s'en détache pas, sinon à l'époque moderne. Il ne faut donc à un dominicain évêque, représenté dans le costume de l'ordre, ni la crosse à la main ni la mitre en tête. Ce qui ne peut se faire liturgiquement ne doit pas être davantage permis iconographiquement.

La licence ne peut aller jusqu'à placer un cerf minuscule sur le livre que tient S. Hubert, quand il ferait bien meilleure figure, debout à ses côtés et dans des proportions convenables.

S. Léonard n'a jamais porté la chasuble, mais seulement la dalmatique bleue fleurdelysée, parce qu'il était diacre et de sang royal. Je renvoie à son iconographie que j'ai publiée autrefois, pour les autres attributs qui font ici défaut, palme et ceps.

On a les vrais portraits de S. Thomas d'Aquin et de S. François d'Assise : j'insiste pour que la tradition en soit reprise.

M. Victor Fournel, dans un excellent article publié par *le Monde*,

a repoussé avec raison le S. Vincent de Paul, chargé d'enfants. Ce type n'est pas romain et la franc-maçonnerie l'a souillé en le créant. Rejetons-le donc impitoyablement.

Les franciscains actuels portent le chapelet au côté. Il n'en fut pas ainsi à l'origine. N'oublions pas que le chapelet dit de S.-François a été condamné par le S.-Siège. Qu'on l'enlève donc à S. Antoine de Padoue, qui ne l'a jamais eu pendu à sa corde.

J'arrête ici ma critique, persuadé que l'éditeur ne me saura pas mauvais gré de lui avoir montré le droit chemin et signalé les écarts auxquels il s'est laissé entraîner. Tout cela est facilement réparable et je suis persuadé qu'à l'avenir il prendra ses précautions, en consultant et provoquant un contrôle efficace, pour arriver à la perfection iconographique qu'il a presque atteinte. Je lui souhaite de tout cœur ce nouveau succès ¹.

Les images ont un texte ou n'en ont pas. Quand il existe, suivant le pays auquel il s'adresse, il est, au choix, en français, en flamand ou en anglais.

Je voudrais qu'il y en eût toujours un. Parfois, il est emprunté à la vie, qui s'y raconte sommairement. Qu'on me permette de proposer une innovation qui rendrait d'incomparables services à la science, sans porter le moins du monde préjudice à la dévotion. Chaque saint a ses attributs propres, individuels : ils aident à le reconnaître, tout en le distinguant des autres saints. Je demanderais donc que la raison d'être de ces attributs fût expliquée au verso de l'image. Réunissez toutes ces images ensemble et voilà le *Manuel d'iconographie* constitué. Je serais fier d'en avoir provoqué la réalisation ; mais, pour mieux faire saisir ma pensée, il ne sera pas inutile de la formuler ici sous une forme concrète. Prenons par exemple le chef du collège apostolique pour type de ce que doit être une image commentée scientifiquement.

S. PIERRE, prince des apôtres,
Crucifié à Rome, sur le Janicule, le 29 juin 67.

Il a le *type juif* : barbe et cheveux courts et crépus. Sa *tête rasée* atteste qu'il est l'auteur de la tonsure ecclésiastique, les juifs lui

1. Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi, a honoré l'imagerie de Bruges d'une lettre d'approbation.

ayant coupé la chevelure par dérision à Antioche. Il porte un *livre*, qui symbolise l'enseignement apostolique par la prédication. La *croix* rappelle l'instrument de son supplice. Les *clefs* traduisent littéralement cette parole du Sauveur : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; » la clef d'or ouvre le ciel, la clef d'argent le ferme.

S. Pierre est patron des *serruriers*, parce qu'il tient en main des clefs.

On l'invoque contre la morsure des *chiens enragés*. Simon le magicien ayant dressé à le mordre un chien énorme, S. Pierre s'en débarrassa en lui jetant un morceau de pain sur lequel il avait fait le signe de la croix.

2. Dans son catalogue, M. Van de Vyvère a disposé ses saints par ordre alphabétique, qui est le plus commode pour les recherches. Je les grouperai ici par catégories, de façon à mieux faire ressortir ce qui leur manque pour qu'elles soient complètes.

Apôtres : S. André, S. Jean, S. Pierre, S. Thomas.

Augustins : S. Augustin, S. Nicolas de Tolentin.

Carmes : S. Albert, S. Ange, S. Jean de la Croix, S. Jean Soreth, Ste Madeleine de Pazzi, S. Simon Stock, Ste Thérèse.

Docteurs : S. Alphonse, S. Augustin, S. Bernard, S. François de Sales, S. Grégoire, S. Thomas d'Aquin.

Dominicains : Ste Agnès de Montepulciano, Vén. Anne de Jésus, S. Antonin, B. Bernard de Morlaas, Ste Catherine de Ricci, Ste Catherine de Sienne, B. Ceslas, S. Dominique, S. Jean de Cologne, Ste Jeanne de Portugal, S. Louis Bertrand, B. Martin Porres, S. Pie V, S. Pierre M., S. Raymond de Pennafort, S. Telme, S. Thomas d'Aquin.

Évêques : S. Alphonse, S. Amand, S. Antonin, S. Edmond, S. Eloi, S. François-de-Sales, S. Hubert, S. Nicolas, S. Rombout, S. Thomas de Cantorbéry.

Fondateurs : S. Albert, S. Alphonse, S. Bernard, S. Dominique, S. François d'Assise, S. François de Sales, B. Jeanne de Valois, B. Louis de Montfort, S. Norbert, S. Paul de la Croix, les Sept fondateurs Servites, Ste Thérèse, S. Vincent de Paul.

Françiscains : S. Antoine de Padoue, S. François d'Assise, Ste Marguerite de Cortone, S. Fidèle.

Jésuites : S. François Xavier, S. Jean Berchmans, S. Stanislas Kostka.

Martyrs : S. Alban, S. Ange, S. Canut, S. Étienne, S. Fidèle, S. Georges, S. Laurent, S. Vincent.

Papes : S. Corneille, S. Grégoire, S. Jules, S. Pie V.

Prémontrés : Martyrs de Gorkum, S. Frédéric, Ste Gertrude, S. Godefroy, S. Norbert.

Saints divers : S. Jean-Baptiste, S. Joachim, S. Joseph, S. Léonard, S. Michel, Ste Odile.

† *Vierges M.M.* : Ste Agnès, Ste Barbe, Ste Catherine, Ste Dimpne.

Le catalogue se complète par de très utiles séries sur la vie du Christ, le Sacré-Cœur, l'Eucharistie, la Sainte Vierge, le baptême, la confirmation, la première communion, la première messe, les saints ordres, la mort : il y a là tout l'ensemble de la vie chrétienne.

3. ¹ La dévotion au Saint Rosaire a pris, depuis quelques années, une extension considérable, grâce au zèle des Frères Prêcheurs à qui elle a été léguée par leur patriarche saint Dominique. Elle a augmenté encore sensiblement depuis que Sa Sainteté Léon XIII, heureusement régnant, lui a consacré un mois spécial, celui d'octobre. En outre, nombre de confréries sont érigées sous son vocable dans les églises paroissiales ou conventuelles. C'était donc pleinement entrer dans l'esprit de l'Eglise que de lui consacrer une image particulière, qui pût servir à la fois de diplôme d'agrégation et de tableau à placer dans une chambre pour les personnes pieuses.

M. Van de Vyvère, le célèbre éditeur de Bruges, vient d'enrichir son importante collection d'une image de très grand format, que je me fais un véritable plaisir d'annoncer aux lecteurs de la *Semaine*, tout en la leur recommandant très instamment, non au point de vue de la réclame, qui m'importe peu, mais de l'art chrétien, qui me préoccupe beaucoup. C'est assurément une des œuvres les mieux réussies de notre temps en ce genre, qui, selon moi, ne comporte pas la médiocrité. Tout s'y trouve réuni à la fois, le goût pur, le sentiment pieux, l'idée élevée. Dans ces conditions, l'artiste

1. Dans la *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1890, pp. 238-239.

remplit véritablement une mission, car il aide le prédicateur en appelant à la prière.

Comme nous sommes en Belgique, il va sans dire que le type dont s'est inspiré le dessinateur reproduit le style du moyen âge, sobrement et judicieusement interprété, de manière à satisfaire les critiques les plus difficiles.

La couleur, franche et vive, s'ajoute à des lignes aussi correctes qu'harmonieuses, pour achever d'enlever le suffrage du spectateur. Rien n'est plus gracieux que cette polychromie bien comprise, qui donne du relief et de la vie à la mise en scène.

Au milieu, dans un médaillon entouré d'un chapelet, comme d'une auréole, ainsi qu'on le voit à Sainte-Cécile d'Albi dans les sculptures du grand chœur, saint Dominique reçoit le Rosaire des mains de l'Enfant Jésus, debout sur les genoux de sa mère.

J'aurais voulu ce chapelet un peu moins réaliste : des pierres précieuses, aux couleurs éclatantes et symboliques, auraient été préférables au bois de coco, qui n'est pas suffisamment riche.

Autour de ce médaillon central se développe un rosier, feuillu et fleuri, dont les branches enlacent autant de petits médaillons qu'il y a de mystères à méditer.

M. Van de Vyvère est habitué à ce que je lui dise toute ma pensée, et c'est, je crois, lui rendre service que de ne pas la taire, puisque j'ai à constater une tradition iconographique qui se fait jour dès le xvii^e siècle. Il y a trois sortes de roses pour correspondre aux trois catégories de mystères : le peintre a oublié ce détail qui a son intérêt. Les roses blanches signifient les mystères joyeux, les rouges les mystères douloureux, et les jaunes les mystères glorieux.

Ces petits sujets sont finement touchés et donnent un grand charme à cette composition savante, qui a les proportions de l'in-folio maximo.

Au milieu de ces feuillages et de ces fleurs, voltigent des oiseaux, au plumage varié. Comme à Ravenne, ainsi qu'aux hautes époques, l'oiseau, que ses ailes rapides emportent dans les airs, représente l'âme fidèle, qui ici se réjouit à la vue de ce qu'ont fait pour son salut le Fils de Dieu et son auguste Mère.

Enfin, deux anges, déroulant des banderoles, convoquent, par des

inscriptions latines, les Enfants de Marie à tresser en son honneur une couronne spirituelle. Ils se détachent sur un fond étoilé qui rappelle le firmament, parce qu'ils élèvent l'âme vers le ciel qu'ils habitent ; le rosier, au contraire, s'épanouit sur un fond d'or d'un effet incontestable, à la façon des tableaux gothiques, qu'illumine toujours la gloire céleste.

La chromolithographie nouvelle que publie l'infatigable éditeur belge mérite tous nos éloges, parce qu'il a su l'élever à la hauteur d'une bonne action. Je ne doute pas qu'un succès complet ne couronne promptement d'aussi persévérants efforts à bien faire.

VI. — IMAGERIE FRANÇAISE.

1. L'imagerie française est d'aspect « ondoyant et divers », aussi serait-il difficile de la classer rigoureusement. Toutefois, je proposerai ces cinq catégories : *saints*, *allégories*, *emblèmes*, *sentences* et surtout *fantaisie*.

La fantaisie comprend, non seulement des bordures en dentelle, simplement imitée ou au naturel, mais encore les applications de paillettes et clinquant, les compartiments multiples et à *surprise* et principalement les espèces de poupées, habillées d'étoffe multicolore, qui ont tant de succès actuellement. Ce n'est plus de l'art religieux ni de la dévotion ; il faut bien se garder de prendre au sérieux et de vulgariser cette pratique foncièrement vicieuse, que l'on peut tout au plus, en manière de circonstance atténuante, qualifier amusement et enfantillage, car cela se fait presque uniquement pour les enfants ; malheureusement, les grandes personnes, qui devraient être plus cultivées, y prennent goût également.

Les saints sont représentés, soit isolément, pas toujours avec leurs véritables attributs, soit dans une action empruntée à leur vie. On semble préférer maintenant les têtes un peu fortes qu'illumine un nimbe d'or, ce qui est dans la bonne tradition. Reste à savoir qui a commencé : la France ou la Belgique, car le type se retrouve à la fois dans les deux pays.

Les allégories sont presque toutes aussi mal conçues qu'exécutées.

Elles mettent en scène une personne, ordinairement une jeune fille, pour montrer l'âme éprouvée et confiante, trouvant en Dieu son refuge au milieu des tribulations. L'intention peut être excellente, mais elle donne lieu trop souvent à une singulière iconographie.

Les emblèmes sont d'un symbolisme qui n'a rien de commun avec celui des Pères, qu'avait si largement adopté le moyen-âge. Si seulement ils s'inspiraient du bon sens ! A force d'être alambiqués, ils tournent vite au ridicule et même au grotesque. Les agneaux, les colombes, les croix, mais surtout les cœurs, en font généralement tous les frais. Il y aurait beaucoup à redire sur ces cœurs, qui exhalent fréquemment des sentiments équivoques ou absolument profanes : la pente est si glissante quand on traite de l'amour mystique !

Les sentences, en prose ou en vers, seraient très acceptables, si le choix en était fait judicieusement. Les auteurs auxquels on les emprunte n'ont guère d'autorité et l'encadrement qu'on leur donne n'est pas davantage propre à inspirer la sympathie.

2. Pour qu'on se rende bien compte de l'abaissement où est tombée notre imagerie, je vais citer un exemple, pris au hasard.

En France, quand on a pu accoler à une personne ou à un objet le qualificatif de *pieux*, tout est dit ; il n'y a plus à revenir sur le sujet, qui a reçu l'éloge suprême. En effet, dans certain milieu, la *piété* prime tout et fait reculer la science. C'est la méthode de S. Sulpice ; ce n'était pas celle de Ste Thérèse, qui, consultée, déclara préférer un confesseur savant, parce qu'il ne l'induirait pas en erreur, à un confesseur *pieux*, incapable de calmer ses inquiétudes. Le supérieur du grand séminaire d'Angers présentait un jeune homme à la tonsure et il insistait auprès de l'évêque pour son admission, en s'appuyant sur cette considération : « Il est *bête*, mais il est *pieux*. » Mon vénérable oncle le refusa, motivant ainsi sa décision : « La piété passera et la bêtise restera. Dans ces conditions nous n'aurions qu'un prêtre impropre au ministère. »

Le genre *pieux* côtoie trop souvent la bêtise. L'imagerie religieuse qui se fabrique à Paris, à l'usage des communautés, des catéchismes et des écoles, est coutumière du fait. Il s'agit là d'un trophée ecclésiastique, qui exhibe un champ de *fleurs*, une *triple croix* et une

palme, en sautoir sur une *crosse* et une *hallebarde*, puis une *clochette* sur le tout.

Voyons quelle peut bien être la signification de ce matériel symbolique et jusqu'à quel point l'imagier a réussi dans son élucubration, faite évidemment pour suggérer des idées pieuses, l'image étant destinée à figurer dans les livres de prières où on la manie journellement.

La pensée dominante est inscrite sur la cloche même : « Elle annonce nos solennités, nos joies et nos douleurs. » Le motif est donc triple, triple devrait être aussi l'emblème correspondant. Si les fleurs expriment la joie et les insignes pontificaux, le culte liturgique, je ne vois rien pour la douleur, sinon peut-être la hallebarde de celui qu'on nommait autrefois *chasse-coquin*. L'idée, fort belle en soi, a été interprétée d'une façon si défectueuse et incomplète qu'elle devient insaisissable.

Les fleurs colorées donnent de la gaieté à l'image, je n'en disconviens pas ; mais sont-elles bien choisies et le bouquet n'est-il pas surtout profane ? Ouvrez n'importe quel livret sur le langage des fleurs et vous y lirez ces allégories : « Rose rouge, amour ardent ; myosotis, souvenir fidèle ; volubilis, inconstance ; anémone, versatilité. » Cette flore, imprégnée de sensualisme et de volupté, convient à ce passage du *Cantique des Cantiques*, pris à la lettre : « Fulcite me floribus, quia amore langueo. » La note première, fondamentale, est en conséquence *amoureuse*, au sens païen.

La solennité se personnifie ici dans les dignitaires de l'Eglise, qui la mettent en scène. D'abord, le pape est représenté par la croix à triple croisillon, qui n'est qu'une chimère¹ et l'évêque par une crosse, tournée en dehors. Dans la hiérarchie, n'y a-t-il donc pas place pour le cardinal, entre le pape et l'évêque ? Puis, une palme d'or, symbole du martyr récompensé au ciel, doit faire allusion aux processions, qui exhibent des jeunes filles en blanc, chargées d'emblèmes, entre autres à la procession de Ste Philomène, où l'on voit les chaînes, les flèches, l'ancre de sa passion, y compris ses persécuteurs. Là encore je constate une lacune, car entre l'évêque et la vierge ferait très bien le curé, qui est un des anneaux de la hié-

1. *Œuvres*, t. III, p. 354.

rarchie. On a préféré ajouter la hallebarde du suisse : le suisse, effectivement, avec son costume de général, attire tous les regards, il est un des éléments de nos pompes françaises et, s'il était permis en un sujet si pieux et si grave de risquer une comparaison, je dirais : « Il est notre tambour-major ! » Ceci me rappelle l'exclamation admirative d'une pèlerine de Lourdes : « En tête de la procession marchaient quatorze suisses ! » A ce compte-là, on peut bien oublier les évêques qui venaient en queue du cortège : l'enthousiasme était épuisé par cette vision, inouïe jusqu'ici, de tant de suisses à la fois.

La cloche, sur l'image, est réduite à une clochette à main, celle qu'on sonne à l'autel : aussi est-elle munie d'une poignée et en métal argenté. C'est prendre trop facilement le change et rabaisser l'emblème. Il fallait là la cloche de bronze, avec sa belle patine verte, car c'est elle qui convoque à l'église pour les fêtes, pour les joies de la famille (baptême, première communion, mariage, ordination) et aussi pour ses douleurs (agonie des mourants, glas funèbre, enterrement). N'était-il pas facile de grouper autour de l'instrument sonore les symboles des situations diverses de la vie qu'il évoque ?

Il y a bien au verso de l'image un texte heureusement approprié, mais le recto ne correspond que très imparfaitement à ces touchantes paroles :

Au son de la cloche, qui retentit dans les airs, mon âme est émue, ô mon Dieu ; il me semble entendre votre voix qui m'appelle à vos pieuses solennités. C'est cet airain béni qui annonça le jour de ma naissance spirituelle par le saint baptême, c'est cette cloche qui doit aussi annoncer mon dernier jour. Elle signale à mon souvenir les époques les plus touchantes de ma vie, elle éveille toujours en moi une vive reconnaissance envers vous.

Comment de ces hauteurs éthérées, où plane l'esprit, a-t-on pu faire une telle chute ? La raison en est bien simple : le pape et l'évêque formant le haut clergé, on a tenu démocratiquement, par contraste, à ne pas omettre le *bas-cœur*, suivant l'expression parisienne : alors de toute nécessité la hallebarde terrifiante du suisse appelait comme complément la sonnette bavarde du sacristain, son collègue laïque, tant il est vrai que, même dans l'imagerie religieuse, on tourne volontiers à la laïcisation.

VII. — PHOTOGRAPHIES FELLOTT.

L'imagerie est une des formes de la dévotion populaire. Depuis plusieurs années, elle a pris une telle extension qu'elle est devenue une industrie à part. Jamais l'on n'a fabriqué autant d'images que de nos jours. Malheureusement, les trois quarts ne valent absolument rien. Leurs auteurs, visant à l'effet et à la nouveauté, n'ont pas su éviter l'écueil multiple de l'afféterie, de la sentimentalité, poussée parfois jusqu'à la niaiserie, mais surtout d'un mysticisme faux, complètement en dehors de la tradition ecclésiastique.

L'imagerie, pour être vraiment religieuse, devra nécessairement s'astreindre à ces conditions essentielles : instruire et édifier, porter l'âme à Dieu, exciter à la piété, frapper les yeux pour atteindre l'esprit. L'art, qui ne doit pas être dédaigné, offre de précieuses ressources pour embellir la pensée, et de la sorte l'on forme graduellement le goût des personnes pieuses, qui en sont souvent dépourvues.

Une cause certaine de succès est le bon marché, qui permet une diffusion plus rapide.

Ces conditions ont été exactement remplies par M. Fellot, photographe et professeur de dessin, bien connu pour ses grandes et belles photographies de monuments du moyen-âge. Il a cru avec raison qu'il valait mieux reproduire l'ancien, qui avait déjà subi la double épreuve des siècles et des gens compétents, que de créer à nouveau. Comme Poitiers est un centre de fabrication pour l'imagerie religieuse, il a voulu la sortir de la routine, en donnant une série d'images photographiées empruntées à des artistes de renom. La collection, qui admet le double format, carte et album, comprend deux séries : les Saints et le Christ. Quoique les images se vendent séparément, ceux qui les prennent par série ont des écrins à leur disposition ; ceux qui préfèrent les mettre dans des livres les ont, à leur gré, montées sur papier dentelé.

La série des Saints reproduit des gravures apportées de Rome.

Je n'en citerai que deux en particulier, en raison de leur oppor-

1. *L'Imagerie religieuse à Poitiers, dans la Semaine religieuse du diocèse de Poitiers.*

tunité. L'une est un charmant portrait de saint Louis de Gonzague, d'après un tableau fait de son vivant, à l'époque où il entra dans la Compagnie de Jésus. C'est un devoir de faire connaître les personnages historiques sous leurs véritables traits, ce qui est toujours très facile pour les saints des trois derniers siècles. L'autre image représente saint Thomas d'Aquin, également d'après un original : il est assis, car il enseigne; sur sa poitrine brille le soleil divin qui l'inspira et qui éclaire encore l'Eglise; près de lui on voit le crucifix, conservé à Naples, qui lui dit un jour : « Thomas, tu as bien écrit de moi. » Le culte voué à ce docteur éminent, grâce à l'initiative de Léon XIII, rendra populaire cette photographie, qui a l'avantage d'être en même temps un excellent tableau de cabinet.

La vie du Christ donne en réduction les belles gravures de Jérôme Natalis. Comme la plupart de nos lecteurs ignorent peut-être le genre de mérite de cette collection, je crois utile d'en dire quelques mots.

Jérôme Natalis, né en 1507, dans les îles Baléares, et mort en 1580, fut un des premiers compagnons de saint Ignace de Loyola. En 1574, il habitait en Flandre la petite ville de Halle, où, se livrant à son génie artistique, il mit à exécution son projet d'illustrer l'Évangile. Il dessinait lui-même les esquisses de ses compositions et les faisait ensuite exécuter, sous sa direction, par Martin de Vos et Bernardino Passeri. Ces dessins furent confiés au burin de trois habiles artistes de Delft, les frères Jérôme, Antoine et Jean Wierix; plus tard, Adrien Collaert leur prêta son utile concours. L'œuvre entière, publiée après sa mort, compte cent cinquante-trois planches. De 1593 à 1607, elle a eu six éditions successives, devenues à peu près introuvables dans la librairie ancienne. M. Fellot a donc rendu un service réel à l'imagerie et à l'art en mettant à la portée de tous de magnifiques gravures, d'autant plus rares que les calvinistes les ont livrées aux flammes chaque fois qu'elles leur sont tombées sous la main.

M. le chanoine Corblet a apprécié ainsi les dessins du P. Natalis :

Ce qui frappe tout d'abord dans l'œuvre de Natalis, c'est l'ampleur du plan et la fécondité de l'imagination. Dans les compositions de ses devanciers, les faits évangéliques sont ordinairement traduits par un petit nombre de personnages. Ici, tout au contraire, l'auteur va même au delà du texte

sacré. Ainsi, pour l'adoration des Mages, il ne se borne pas à nous montrer les trois souverains orientaux offrant leurs présents à l'Enfant-Dieu. Chacun d'eux est accompagné de trois pages, qui portent dans de précieux coffrets l'or, la myrrhe et l'encens; ils sont suivis par les plus grands personnages de la cour, et on voit, dans le lointain, une longue suite de courtisans et de soldats, ainsi que les chameaux et les éléphants qui servent de montures aux pèlerins de l'Orient.

Outre la scène principale de chaque mystère ou de chaque fait évangélique, Natalis a souvent groupé dans un même tableau, soit dans des médaillons, soit dans des fonds lointains, de petites scènes secondaires qui se rattachent à l'action principale, soit dans le sens mystique, soit dans la réalité historique. L'ensemble forme alors un véritable poème qui embrasse le passé, le présent et l'avenir. Aussi, dans le tableau de l'Annonciation, nous ne voyons pas seulement l'ange qui révèle à Marie sa divine maternité, mais nous assistons tout à la fois à l'origine et au terme de l'Incarnation; car, d'un côté, nous voyons Dieu créer l'homme dont il prévoit la chute et dont il assure déjà la rédemption en faisant choix d'avance, entre les filles d'Ève, de celle qui doit coopérer à la réhabilitation du genre humain; et plus loin, nous apercevons le crucifiement du Sauveur, c'est-à-dire la consommation du mystère qui a commencé par l'ambassade de l'ange Gabriel. Cette mission de l'ange est spécialement caractérisée dans une scène préliminaire qui sert, pour ainsi dire, de prologue au principal acte de ce drame religieux. Nous voyons le Père éternel, rayonnant de toute sa gloire et entouré des esprits célestes, tandis que, par ses ordres, l'un d'eux quitte le divin séjour et descend, sur un flot de lumière, vers celle qui va bientôt se reconnaître la servante du Seigneur. Dans d'autres estampes, ce sont les paroles du Sauveur qui sont traduites dans divers médaillons. Il en est ainsi dans le Sermon de Jésus sur la montagne. La scène principale représente le Fils de l'homme prononçant devant la foule attentive le discours des béatitudes; et les principaux traits de cette allocution sont figurés dans cinq médaillons qui occupent la partie supérieure du tableau. (*Revue de l'art chrétien*, t. VIII, pp. 367-368.)

Les légendes explicatives ont été primitivement rédigées en latin : elles seront bientôt remplacées par un texte français. Celle d'en haut donne l'indication générale du sujet, tandis que celle d'en bas se réfère aux détails accessoires.

Nous félicitons sincèrement M. Fellot de son idée et de la bonne exécution de ses photographies. Aussi nous lui prédisons le succès qu'il mérite. Le public sérieux et intelligent ne peut que faire un accueil sympathique à une entreprise de ce genre, qui intéresse à la fois l'art et la religion, et qui tend à relever singulièrement l'imagerie religieuse en Poitou.

Post-scriptum. M. Fellot commence en ce moment une nouvelle série qui intéressera particulièrement les Poitevins, car elle comprendra exclusivement des sujets relatifs au diocèse de Poitiers, tels que reliques vénérées, statues et souvenirs pieux. On y trouvera, entre autres, tout ce qui se rattache au culte de sainte Radegonde et de Notre-Dame-des-Clefs, ainsi que les plus suaves miniatures des manuscrits de nos bibliothèques publiques.

VIII. — IMAGERIE FRANCISCAINNE.

Il y a quelques années, l'imagerie franciscaine a fait son apparition à Marseille, sous la direction intelligente du T. R. Père Marie-Antoine, gardien du couvent des capucins de cette ville. C'est un véritable événement, dont la presse ne s'est pas occupée et que je suis peut-être le premier à annoncer.

Ces images, faites pour insérer dans les livres de piété, sont de deux sortes, au point de vue du tirage, monochromes et polychromes. Je préfère les premières, qui ressemblent à un dessin à la sépia ; les autres laissent à désirer, la coloration, ainsi voulue intentionnellement, étant terne et sans éclat.

Le dessin est sobre, mais remarquablement pur et correct ; l'œil n'est distrait ni par des accessoires inutiles ni par une superfétation de plans successifs. Le sujet reste dans sa simplicité, avec son encadrement en arc de triomphe. Au revers est imprimée une courte notice biographique, très édifiante.

Il y a dans cette collection trois séries distinctes : les *saints*, les *bienheureux* et les *vénérables* de tout l'ordre franciscain, avec ses branches multiples, comme observantins, récollets, conventuels, alcantarins et capucins, du premier, deuxième et troisième ordre.

J'aime cette manière de traiter l'iconographie religieuse, aussi n'ai-je presque que des éloges à décerner à ces suaves compositions et, si quelques réserves sont nécessaires, elles ne portent que sur des points qu'il sera facile d'améliorer ; mes observations prouvent même en quelle estime je tiens ces images, puisque je les voudrais absolument parfaites.

Les saints jouissent du privilège du nimbe circulaire, on n'y manque jamais. Mais pourquoi les bienheureux sont-ils privés de

l'irradiation qui leur est propre et que recommandent constamment les Souverains Pontifes dans les brefs de béatification? Comment alors les distinguer des vénérables, les uns et les autres n'ayant pas la tête lumineuse?

Un complément fort désirable serait qu'au titre, qui donnerait le nom, le qualificatif et les dates extrêmes de la naissance et de la mort, on ajoutât le *jour natal*, qui est celui de la fête. Ainsi, je lis : « S. Yves de Bretagne, curé du tiers ordre (1253-1303); ce n'est pas tout à fait suffisant. J'inscrirais donc encore « 19 mai » et si ce n'est pas trop demander, pour mieux spécifier sa profession et son patronage, j'ajouterais : « avocat des pauvres et patron des avocats. »

L'arc qui abrite le sujet est tantôt roman, tantôt gothique. Je le désirerais de l'époque même du saint, il en résulterait une profitable leçon d'archéologie : ainsi, pour S. Yves, on aurait l'architecture de la fin du XIII^e siècle, avec ses fines colonnettes et ses chapiteaux feuillagés.

Plusieurs images portent aux écoinçons les armes franciscaines. Pourquoi ne pas les répéter à chacune, comme ont fait les dominicains et les prémontrés? L'ordre serait dès lors plus apparent, car il faut le chercher dans le costume.

Pourquoi encore ne pas avoir gardé fidèlement la tradition à l'endroit de S. Louis de Toulouse? Sa chape bleue, fleurdelisée d'or, indique de suite qu'il est né du sang de France ¹.

On ne saurait être trop sévère pour les détails. Est-il bien sûr que Ste Rose de Viterbe, morte en 1252, puisse porter à sa ceinture un chapelet semblable aux nôtres? C'est oublier que le chapelet appartient à l'ordre des frères prêcheurs et que celui qui se disait de S. François d'Assise a été condamné par la S. C. des Rites. Il convient donc de le supprimer.

Je souhaite, en finissant, prospérité et augmentation à cet heureux début, qui, malgré de légères imperfections, reste un excellent spécimen de l'imagerie religieuse, bien fait pour aviver, parmi les franciscains et leurs nombreux affiliés, la dévotion envers ceux qui sont la gloire de l'ordre.

1. Œuvres, t. II, p. 625, à St Louis de Toulouse.

IX. — IMAGERIE DIOCÉSAINNE.

L'hagiographie diocésaine, qu'on prenne le diocèse dans ses limites anciennes ou concordataires, comprend plusieurs éléments, également intéressants : le *Martyrologe* propre, annexe du Martyrologe universel, fait pour être comme lui lu à prime et préalablement approuvé par la S. C. des Rites ; le *Calendrier*, placé en tête du *Propre* du Missel et du *Bréviaire* et qui se répercute en écho dans les calendriers et almanachs de la région ; les *Actes des saints*, en texte authentique ; le *Propre* diocésain, qui en donne pour ains ; dire la substance dans les leçons légendaires des matines ; la *Vie des Saints* en abrégé, à l'usage des fidèles, ainsi qu'il a été fait, entre autres, pour le diocèse de Poitiers, par de Chergé et Auber ; enfin l'*Imagerie* spéciale des saints locaux. Tout cet ensemble se tient et s'enchaîne, on ne peut en détacher un anneau.

Pendant que je remplissais à Angers les fonctions d'historiographe du diocèse, j'avais rêvé une imagerie de ce genre. Je n'ai fait, faute de temps et de ressources, qu'en montrer l'utilité et l'organisation. N'ayant à ma disposition que des ateliers de lithographie, je leur commandai les premières images :

S. Avertin, deux fois ; S. Méen et Notre-Dame de Russé, une fois d'après l'original et une autre, un peu modifié, car on le trouvait trop laid. Exceptionnellement, j'eus recours à Épinal pour un S. Avertin en couleur.

Au revers de l'image, il est toujours opportun d'ajouter une courte notice et la prière appropriée. La notice, si elle n'est pas strictement biographique, doit contenir les indications suivantes : titre liturgique, patronage, invocation spéciale, date de la fête. Ainsi, pour S. Avertin, on insérera au dos : « S. Avertin, diacre de S. Thomas de Cantorbéry, mort en 1189 à S. Avertin, près Tours, patron de la paroisse de Luigné, au diocèse d'Angers, invoqué spécialement pour les maux de tête ; fête le 5 mai. »

J'ai fait appel au talent bien connu de M. Van de Vyvère, de Bruges, pour populariser en Poitou la dévotion à S. Giraud, dont j'avais retrouvé le tombeau. J'ai tenu à ce que le revers expliquât

tout ce qui était figuré sur l'image; en voici le texte, qui peut servir de type, en pareille occurrence ¹ :

« Saint Giraud de Salles, diacre, fondateur de l'abbaye des Châtelliers, au diocèse de Poitiers, mort aux vieux Châtelliers, où est actuellement le village de Saint-Giraud, le mardi de Pâques, l'an 1120. Sa fête se célèbre le 21 avril, mais surtout le 11 septembre, anniversaire de la translation de son corps aux nouveaux Châtelliers, en 1121. — On l'invoque pour la guérison de la fièvre, de la cécité, de la claudication, de la surdité, du mutisme, de la possession, de la goutte, de la folie, de l'épilepsie, de l'hydropisie, de la paralysie; pour la cessation des blasphèmes, la bonne mort et contre la mort spirituelle. — Cette image représente : L'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Châtelliers, reconstruite au siècle dernier; la fontaine de S. Giraud, près de laquelle il vécut et mourut, au village qui porte son nom; l'église paroissiale de S.-Philibert de Chantecor (*de cantu corvi*) ²; les corbeaux, qui ont fait donner à ce lieu son ancien nom; les trois croix, de trois couleurs différentes, qui apparurent lors de la mort de saint Giraud; les armoiries de l'abbaye des Châtelliers et celles du donateur. — Souvenir de la restauration du culte de leur patron, en 1891, offert aux habitants de Chantecor et de Saint-Giraud, par M. Alphonse Garran de Balzan. »

L'image de S. Giraud a été ainsi appréciée par M. Alfred Largeault, président de la Société de statistique des Deux-Sèvres, dans le *Courrier de la Vienne*, n° du 8 mai 1893, et le *Saint-Maixentais*, n° des 1^{er} et 8 juillet 1893; l'article a pour titre : *Imagerie religieuse, deux chromolithographies, éditées sous la direction de Mgr Barbier de Montault* ³.

Il serait impossible de chiffrer la quantité innombrable des productions d'imagerie religieuse, aux siècles passés. De grands artistes ne dédai-

1. Cette image a pour ainsi dire fait école, car elle en a motivé de semblables pour S. Nicolas, à S.-Nicolas-de-Port, diocèse de Nancy, et pour S. Grat, diocèse d'Aoste en Piémont, grâce à l'initiative de MM. Badel et Duc.

2. « Chantecor, où croisse le corbeau, » village du Bas-Limousin. (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVI, p. 53.)

3. M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, en a ainsi parlé dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1892, pp. 57, 64-65 : « Mgr Barbier de Montault offre un certain nombre d'exemplaires d'une chromolithographie, S. Giraud, qui sont distribués aux membres présents... Cette image, gravée avec beaucoup d'art à Bruges par Van de Vyvere-Petyt, dans le goût du

gnaient pas de consacrer leur génie à *illustrer* les mystères de la religion, Dieu, Jésus-Christ, la Vierge, les saints. Ils le faisaient même *con amore*. La grande imagerie religieuse peut revendiquer les plus beaux chefs-d'œuvre de la gravure ancienne.

Mais de nos jours, hélas ! l'art chrétien, comme la foi, a baissé singulièrement en France. Depuis longtemps, l'imagerie religieuse ne met plus généralement au jour que des productions absolument défectueuses, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'iconographie, soit au point de vue des textes. Avec M. Léon Gautier, le distingué membre de l'Institut, nous ne pouvons que nous écrier bien fort : « Qui nous délivrera de la peste des mauvaises images ? »

Nous voulons maintenant signaler à l'attention de nos sympathiques lecteurs deux belles images en couleurs, éditées dernièrement en Belgique. Elles ont été exécutées d'après l'inspiration et sous la direction de Mgr Barbier de Montault, dont la doctrine est si sûre et le goût si exquis pour tout ce qui a trait à l'art chrétien.

Saint Giraud de Sallés. — L'iconographie de saint Giraud, étudiée en Poitou, est presque nulle. Aucun monument n'en reste. L'existence, au siècle dernier, de deux seules représentations du bienheureux nous est connue par une description et un dessin, que Mgr Barbier de Montault nous a révélés.

1. Saint Giraud représenté sur la patène d'un calice. Un religieux de l'abbaye des Châtelliers, dans une lettre adressée à dom Mabillon, disait ceci, à la fin du xvii^e siècle : « L'on garde un calice, qui paraît de quatre cents ans ou environ, dans la patène duquel ce saint Giraud est dépeint avec un habit approchant de celui d'ermite ou d'un de nos frères convers, et à l'entour de sa figure il y a, escrit de lettres fort anciennes, *S. Giraldus.* »

2. Saint Giraud représenté sur un reliquaire. L'abbaye des Châtelliers possédait encore avant la Révolution un reliquaire en argent et cuivre doré, orné d'élégants et gracieux filigranes. C'était une œuvre du xv^e siècle, d'après l'abbé Texier, mais M^{sr} Barbier de Montault a restitué sa vraie date, qui est le xiii^e. Il contenait le chef de saint Giraud et avait sa place au haut du grand autel de l'église abbatiale. Ainsi qu'en fait foi le dessin laissé par dom Fonteneau, l'image de saint Giraud était burinée sur la thèque. On le voit debout sous une arcade trilobée, pieds nus, vêtu d'une

moyen-âge. représente... » Suit la reproduction de la légende du verso.

J'avais fait la même gracieuseté à la Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort, ce qui a déplu au *Mémorial des Deux-Sèvres*, n^o du 29 octobre 1891, qui s'en moque plus ou moins spirituellement, en répétant le texte du verso et ajoutant : « A la dernière séance, nous avons été appelés à une touchante scène de catéchumènes. Mgr Barbier de Montault et M. Alphonse Garrau de Balzan, les modernes restaurateurs de l'antique sanctuaire de S. Giraud, situé près de l'abbaye des Châtelliers, offraient à tous les membres, présents et absents, une toute mignonne image enluminée du Saint. »

tunique, et tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre. A sa droite, deux anges, dont l'un encense et l'autre vénère ; un autre ange, à gauche, tient à la main un lis, symbole de l'innocence et de la pureté.

En face de cette pénurie de monuments iconographiques relatifs à saint Giraud, et en attendant la repristination possible de son culte, M^{sr} Barbier de Montault a pensé qu'il était opportun de faire revivre aux yeux des Poitevins, par le moyen de l'imagerie, la figure oubliée du célèbre ermite, le fondateur de tant d'abbayes. Ce serait le premier pas fait chez nous pour honorer de nouveau sa mémoire.

Le zélé prélat s'est adressé à un éditeur de mérite, M. K. van de Vyvère-Pétyt, de Bruges. Plus heureuse que la France, la Belgique travaille, avec un succès qu'on ne peut nier, à la régénération de l'art chrétien. Autant qu'il est en son pouvoir, M. K. van de Vyvère-Pétyt s'efforce de fournir au public des productions d'un genre sévère, irréprochables au point de vue de l'art, des convenances et du bon goût. Editées avec le concours d'ecclésiastiques éclairés, ses images excluent absolument toutes ces ridicules énigmes proposées sous prétexte d'emblèmes, ces textes boursoufflés d'une fade et malsaine religiosité, pour s'en tenir exclusivement aux emblèmes légitimés par leur long emploi dans l'iconographie éclairée des siècles passés et aux textes tirés des livres saints, des saints Pères et d'autres auteurs approuvés par l'Église.

Le soin que l'imagier belge a pris de se pourvoir de tous les appareils les plus perfectionnés, l'application de toutes les récentes inventions dans cette branche de l'art industriel, par un personnel choisi, lui permettent de garantir au public, dans la partie typographique, un travail réellement artistique à des prix très modérés.

Et M. K. van de Vyvère-Pétyt tient les promesses de son prospectus : nous en avons pour preuve la belle image en chromolithographie de saint Giraud, mesurant 104 | 59 millimètres sans les marges. Rien de plus suave, de plus gracieux, de plus ravissant que ce petit tableau. Tout y est frais, lumineux, transparent. C'est à coup sûr une jolie gravure et des mieux réussies.

Le saint est debout, portant la large tonsure monacale, vêtu en diacre, avec aube, dalmatique et manipule. Il tient une croix de la main droite et un livre de la main gauche. Il foule sous les pieds des herbes et des fleurs aux couleurs variées. Son visage, empreint d'une placidité céleste, rayonne, dans son nimbe d'or, d'un air de jeunesse qui convient à sa virginité. Au-dessus de sa tête, brillent dans le ciel bleu les trois croix, de couleurs différentes, qui apparurent au moment de sa mort. Derrière lui, à droite et à gauche, se voient : la fontaine dite de Saint-Giraud, ombragée d'arbres, près de laquelle le saint vécut et mourut au village qui porte son nom ; l'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Châtelliers, reconstruite au siècle dernier ; l'église paroissiale de Saint-Filibert de Chantecor (*de cantu corvi*), avec son clocher octogonal autour duquel tournoient les corbeaux

qui ont fait donner à ce lieu son ancien nom ; dans le lointain, les monts de Gâtine. Aux deux angles inférieurs de la gravure, sont placées les armoiries de l'abbaye des Châtelliers et celles du donateur, M. Alphonse Garran de Balzan.

Au verso de l'image, M^{gr} Barbier de Montault a mis une courte notice explicative et historique.

La Messe de saint Grégoire. On connaît ce thème iconographique, désigné aussi sous le nom de *Christ de pitié*. Le Christ est debout, le corps nu et ensanglanté, sortant à mi-corps du tombeau et adossé à la croix, les instruments de sa passion l'entourent ; il apparaît, en cet état, à saint Grégoire le Grand, au-dessus de l'autel, au moment où le pontife célèbre la messe, en présence de sa cour et de nombreux fidèles témoins du prodige.

Cette apparition, dit-on, eut lieu à Rome dans l'église actuelle de Saint-Grégoire sur le Coelius. Elle a été représentée bien des fois, aux xv^e et xvii^e siècles, par la gravure, la peinture, la sculpture, la broderie, etc. Personne, parmi les archéologues contemporains, n'a plus savamment interprété ce motif que M^{gr} Barbier de Montault. Outre une brochure spéciale, il a écrit sur ce sujet un certain nombre de pages dans le tome VI de ses *Œuvres complètes* en cours de publication. On y lira avec plaisir des détails très intéressants.

C'est à l'occasion du treizième centenaire de saint Grégoire le Grand, célébré à Rome en 1891, que M^{gr} Barbier de Montault a fait exécuter, encore à Bruges, une jolie image en couleurs représentant la célèbre apparition du *Christ de Pitié*. Il a pris pour type la tapisserie de Nuremberg, qui est de la fin du xv^e siècle, et il a eu soin de la conformer au rite de la cour pontificale : tapis vert, ornement rouge pour le pape, cappa violette pour les cardinaux, chape violette pour les évêques assistants, parement violet.

Nous ajouterons, en terminant, que la merveilleuse vision de saint Grégoire avait donné naissance à une pieuse dévotion qu'on trouve consignée dans les livres d'heures des xv^e et xvii^e siècles. Cette dévotion, enrichie par les Souverains Pontifes de nombreuses indulgences, consistait dans la récitation de *sept oraisons* dites de saint Grégoire, laquelle devait se faire devant l'image du *Christ de Pitié*. Il fallait de plus faire suivre chaque oraison d'un *Pater noster* et d'un *Ave Maria*.

La dévotion au *Christ de Pitié* ne nous semble pas entièrement disparue, elle a seulement subi une transformation. Nous croyons la retrouver dans la prière très répandue et analogue aux oraisons grégoriennes : *En ego, o bone et dulcissime Jesu, ante conspectum tuum genibus me prostrabo...* « O bon et très doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence... » Pour gagner les indulgences, il faut également réciter cette prière devant l'image de Jésus crucifié et dire à la suite cinq *Pater* et cinq *Ave*.

Nous dirons, avec M^{gr} Barbier de Montault, qu'il serait à souhaiter que

cette dévotion revint à son type primitif, au moins quant à la représentation du *Christ de Pitié*, qui est plus significative, plus parlante ¹.

X. — UNE PRINCESSE ROMAINE.

La princesse Caroline de Sayn-Wittgenstein, qui a passé à Rome une partie de sa vie, avait une affection particulière pour l'imagerie parisienne, qui l'attirait moins par ses figures que par la leçon de morale ou de piété, imprimée très souvent au verso. Elle pensait avec raison que ce mode d'enseignement restreint était excellent pour la propagande, parce qu'il forçait le lecteur à un moment de méditation et de retour sur lui-même.

Plus tard, ne se contentant plus de ce que lui offrait le commerce, elle commanda à Paris des images qu'elle se plaisait à distribuer à son entourage, amis, connaissances, visiteurs, pour leur inculquer ses idées et ses dévotions, car elle était foncièrement pieuse. Cependant, à la longue, elle remarqua la faiblesse et l'infériorité réelle des industriels qu'elle employait.

S'en étant un jour ouverte à moi, nous combinâmes ensemble un programme, et cherchâmes ailleurs de plus dignes interprètes de sa manière de voir. M^{lle} Victorine Moreau, qui a des goûts d'artiste, fut, sur mon indication, notre intermédiaire naturel. Dès qu'elle eût saisi notre pensée commune, elle nous vint en aide de cette façon : elle découpa dans les ouvrages ascétiques de la princesse, surtout ses *Entretiens aux femmes du monde*, un certain nombre de sentences, qu'elle lui fournit préalablement et parmi lesquelles elle indiqua ses préférences ; puis elle demanda à la maison Eudes, de Tours, bien connue pour son imagerie polychrome, de vouloir bien en être l'éditeur, ce qui fut accepté, mais à condition que les dessins lui seraient fournis en couleur, tels qu'ils devaient être exécutés.

1. M. Louis Lèvesque a écrit dans la *Revue Poitevine*, 1893, p. 181 : « Mgr X. B. de M. a fait exécuter à Bruges une très jolie gravure en couleurs, représentant la Messe de St-Grégoire le Grand et inspirée de la célèbre tapisserie de Nuremberg, décrite par notre très érudit collaborateur dans le tome VI de ses *Œuvres*. »

Je me mis en quête d'un dessinateur. Justement, j'en avais deux sous la main, à Poitiers; je m'empressai de les utiliser. M. Leblanc peignait les fleurs à merveille et sa sœur était une habile miniaturiste.

De ces éléments combinés il est résulté une première série d'images, au nombre de sept, qui furent parfaitement réussies : la mort de la princesse suspendit seule la publication.

Voici comment chaque image était conçue : la sentence avait une bordure fleurie, en style moyen âge, librement interprété; le texte était traduit par des allégories faciles à saisir. J'en citerai un seul exemple. La sentence attribuée à S. Vincent de Paul : « Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit, » évoille deux idées : le bruit et l'absence de bruit, c'est-à-dire le grand chemin, où il se produit, et la solitude, où on ne le rencontre pas. Deux fleurs correspondent exactement à cette double pensée : la *clochette* et la *bruyère*, dont il est dit dans les flores spéciales : *Clochette*, campanule, symbole de vanité, bruit, éclat; *bruyère*, modestie, vie retirée, simplicité. En bas, à l'endroit de la terre, sur le bord d'une route, fleurit la clochette; du côté du ciel s'épanouit la bruyère empourprée. L'antithèse voulue existait donc dans la sentence et son encadrement. Mais l'idée du bien appelait autre chose : la *mouche*, qui bourdonne et reste improductive, se dirige vers la clochette inutile; l'*abeille*, active et industrielle, va, pour faire son miel, picorer la fleur de la bruyère, plante aux ressources multiples.

Telles sont les autres sentences choisies :

Il faut souffrir pour le bien, afin d'éviter la souffrance du mal.

La sollicitude des mères pour leurs enfants ne doit pas leur faire oublier qu'elles sont épouses.

L'amour maternel doit être uni à une légitime ambition : celle de voir ses enfants agréables à Dieu par l'utilité de leur vie, et honorés des hommes pour les services qu'ils leur rendent.

La Providence laisse une goutte de miel au fond de tous les calices.

Les âmes timides annulent leur action sociale et souvent leur action morale, en souffrant le martyre sans aucun mérite.

Le grand art de servir les hommes s'apprend dans la solitude.

La correspondance de la princesse avec M^{lle} Moreau nous fera pénétrer directement dans ses intentions, si picuses et si élevées.

(8 octobre 1879). — Je voudrais engager M^{me} Eudes à faire graver des images avec des textes latins, tellement courts et simples que tout le monde puisse les comprendre; d'ailleurs, on pourrait graver sur le revers la traduction française en petits caractères. Je lui ai choisi ceux qui ont leur signification dans la vie intérieure des âmes pieuses, contrairement aux pensées fadasses et nauséabondes qui se rencontrent si souvent dans ces sortes d'images. En thèse générale, il faut se garder de reproduire la croix, le calice, etc., etc. On en a tant abusé! Je prends tout à fait à cœur l'honneur artistique et les intérêts de la maison Eudes : je la voudrais l'école maîtresse à cet égard, afin qu'elle acquît en Europe une supériorité incontestable. Croyez, chère Mademoiselle Moreau, au plaisir que vous me faites de l'intérêt que vous prenez à mes bonnes intentions.

(9 novembre 1879). — J'ai rédigé avec le plus grand soin les pensées que vous m'avez demandées, afin de vous être envoyées, au cas où M^{me} Eudes voudrait continuer la série princesse avec M^{lle} Leblanc, dont les chefs-d'œuvre font l'admiration de quiconque les contemple.

(29 novembre 1879). — Je demeure votre sincèrement obligée pour tous les soins que vous avez donnés à la pensée de mes pensées. A M^{lle} Leblanc, les compliments qui s'adressent naturellement au talent de l'artiste plus qu'au mérite de l'auteur, mais qui n'empêchent M^r B. de M. d'en avoir la paternité et vous la maternité. Laissez-moi vous remercier encore une fois, chère Mademoiselle, pour les soucis que vous a donnés ce travail. Ces images étant surtout destinées à être données, les pensées un peu viriles auront l'avantage de pouvoir être offertes à des hommes qui ne sont pas dévots et de les familiariser malgré eux avec l'imagerie pieuse.

Pour être juste, il faut faire aussi compliment à l'éditeur; veuillez lui exprimer toute mon admiration pour la perfection de sa lithochromie.

BIBLIOGRAPHIE ¹

La presse, par les livres, propage le culte des saints et, de ce chef, si elle s'occupe de vices et de reliques, elle tombe sous la revision de l'Ordinaire, comme l'a institué le concile de Trente. Il est bon également de suivre le mouvement qui porte les études spéciales vers l'hagiographie : je n'ai fait que m'y conformer en publiant les notices que je juge opportun de réunir ici en faisceau.

I. — STE AGATHE ².

1. — M. Annibal Campani a rendu compte, dans l'*Archivio storico dell'arte*, Rome, 1893, pp. 68-71, livr. de janv.-févr., de l'ouvrage de M. Carmelo Sciuto-Patti, intitulé : *Le antiche orficerie del duomo di Catania, la statua, lo scrigno e la bara di sant' Agata*,

1. Je renvoie à la table des huit premiers volumes pour les saints qui y sont mentionnés, tout en faisant ici une part aux suivants : Ste Agathe (VII, 422), S. Antoine (I, 219 ; II, 248, 257), Ste Barbe (VII, 423), S. Barnabé (II, 139), S. Benoît (I, 136 ; VII, 423), Ste Cécile (I, 150, 153, 237, 257 ; II, 352), S. Claude (I, 102), S. Denis (I, 101, 134, 136), Ste Elisabeth (I, 28), S. Etienne (I, 121, 545 ; II, 10, 43, 49, 239), Ste Félicité (II, 233), S. Fiacre (VII, 424), S. François de Paule (I, 287 ; VII, 60), S. Galgan (VII, 374), S. Georges (VII, 428), S. Hilaire pape (I, 430), S. Ignace (VII, 51), S. Jacques majeur (VII, 425), S. Jean, év. (I, 153, 170, 410, 446, 457), S. Jérôme (I, 11, 379), S. Joseph (I, 136 ; VII, 54 ; VIII, 341), S. Léonard (VII, 427), S. Louis (I, 99, 110, 127, 132, 134, 136, 141, 155, 193, 197, 267), S. Luc (I, 27, 28, 379), Ste Marguerite (VII, 316), S. Martial (VII, 209), S. Martin (VII, 428), Ste Martine (VI, 133), S. Mathieu (I, 28, 379), S. Maur (VII, 45), S. Médard (VII, 432), S. Michel (I, 10), Ste Pétronille (I, 98), Ste Philomène (VII, 63), Ste Pudentielle (I, 124), Ste Radegonde (VII, 434), S. Remy (I, 180 ; VII, 435), Ste Rose de Viterbe (VII, 315), S. Sébastien (I, 125, 547 ; II, 43), S. Théodore (VII, 47), S. Thomas (I, 42, 298, 545), S. Thomas de Cantorbéry (I, 384), S. Ubald (VI, 137), S. Venance (VII, 435), S. Vincent Ferrier (V, 54).

2. *L'œuvre de Limoges à Catane* (Sicile), Brive, Roche, 1893, in-8 de 15 pag., extr. du *Bull. de la Soc. archéolog de la Corrèze*, t. XV, tir. à part à 50 ex. « Fort intéressante étude. » (*L'Éclair*, 1894, p. 100.)

cenni storico critici, Palerme, 1892. Comme il y est question de l'œuvre de Limoges et que le sujet prête à discussion, il importe qu'on en ait connaissance en Limousin; en conséquence, j'en ai fait les extraits suivants, que je traduis de l'italien ¹.

Les monuments d'art médiéval et moderne qui, sous le nom de sainte Agathe, sont conservés au dôme de Catane, étaient vraiment dignes d'être illustrés avec ce soin particulier et cette pénétration qui se remarquent dans la précieuse monographie du célèbre architecte et archéologue C. Sciuto-Patti. Déjà l'illustre M. Müntz, avec cette intuition artistique à qui rien n'échappe, avait dès 1888 fait connaître l'œuvre et l'artiste (*Arch. stor. Ital.*, t. II, sér. V). Il écrivait : « La ville de Catane, en Sicile, conserve encore aujourd'hui deux œuvres très notables de Giovanni di Bartolo, à savoir la statue de sainte Agathe et la caisse qui renferme ses reliques. » Cette notice appela l'attention du ministère de l'instruction publique, qui chargea expressément M. Sciuto-Patti de lui fournir des renseignements précis, ce qui lui donna l'occasion d'entreprendre la présente étude... M. Müntz, revenant sur quelques-unes de ses affirmations et tenant compte des observations que lui avait faites M. Sciuto-Patti, en parla dans la *Revue de l'Art chrétien*, 34^e année, 4^e série, mai 1891, p. 194-195...

Donnons une idée des monuments (la statue ou buste, la caisse ou écrin, la chasse ou fierte ² de sainte Agathe) et des illustrations.

La statue, buste à mi-corps, est en argent doré, de proportions un peu plus grandes que nature. Elle paraît œuvre du xiv^e siècle, excepté pour la base, qui est octogonale et en forme de pyramide tronquée et qui accuse une époque bien postérieure, surtout par ses ornements difformes. Et comme elle n'est qu'un grand reliquaire, l'artiste, en la confectionnant, dut subordonner la forme au but, en y introduisant des charnières, sans pour cela en altérer l'harmonie et l'élégance. La face et les mains, recouvertes d'une espèce d'émail opaque, sont colorées au naturel : de même aussi le visage de deux gracieux angelots qui, singuliers accessoires dans l'art chrétien du moyen âge, sont posés sur des tablettes au-dessus du soubassement, pour soutenir les bras de la sainte. De la droite, elle tient une croix, en filigrane d'or serti de perles et rehaussé de lis, symbole de sa foi, et dans la gauche, une tablette où est écrite, en lettres d'or sur émail bleu, l'épigraphie angélique, renommée dans l'hagiographie chrétienne :

1. Cet article était composé quand j'ai reçu gracieusement de l'auteur un exemplaire de sa publication, in-4 de 42 pages, qui est un tirage à part de l'*Archivio storico Siciliano*, 17^e année. J'aurai ainsi facilité d'ajouter quelques observations nouvelles.

2. Je reproduis ces expressions typiques en italien : *statua, busto, cassa, scrigno, bara, ferculo*.

Mentem : sanctam : spontaneum : honorem : et : patriæ : liberationem ¹. Un manteau, largement drapé, lui recouvre la poitrine, mais les trop nombreux bijoux ² qui surchargent le vêtement empêchent d'en admirer la fine ciselure et les ornements minutieux. Belle et vive est l'expression du visage, dont la grâce est augmentée par une épaisse chevelure d'or qui descend sur les épaules et la poitrine.

La base, décorée de moulures, de maçonnerie et de contreforts, se distingue par des émaux de diverses couleurs, d'un travail exquis : ce sont les armes d'Aragon, celles de Catane, des deux évêques de cette ville Martial et Élie, et peut-être aussi du pape Grégoire XI; plus, les figures des deux évêques susdits, de sainte Catherine d'Alexandrie, de sainte Lucie, et des scènes du martyre de sainte Agathe. Autour de la base on lit une inscription, gravée en caractères gothiques...

Les *thèques* ³ précieuses, contenant les restes sacrés de la vierge et imitant dans la perfection la partie du corps que chacune d'elles renferme, seraient, croit-on, œuvre du même siècle et du même artiste, mais toutes n'ont pas les caractères de cette époque...

L'*écrin* (arche ⁴ ou caisse), qui reçoit dans des thèques spéciales les membres intacts de la protomartyre de Catane, quoiqu'on ne puisse pas le dire contemporain de la statue, ... est un beau monument d'art, peut-être des premières années du xv^e siècle, sauf pour le couvercle, qui est de la fin du xvi^e siècle ⁵...

1. *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 195. — Il y est fait allusion dans cette strophe d'une séquence du moyen âge (Dreves, *Anal. hymnic. med. ævi*, III, 95) :

« Tumulanda angelorum
Turmis es circumdata;
Dant ad caput continentem
Tabulam marmoream,
Quod honorem Deo, mentem
Sanctam et spontaneam. »

Les archéologues français, comme Sauvageot et Vallier, tout récemment encore le baron de Rivières (*Bulletin monumental*, 1893, p. 135), se sont étrangement mépris sur sa signification. Le *mentem sanctam* est une formule préservatrice contre les fléaux et les orages surtout, aussi la trouve-t-on principalement sur les cloches et les clochers. Y voir une allusion à l'expulsion des Anglais est restreindre sa portée, sans qu'on puisse invoquer un texte ou une tradition à l'appui de cette assertion toute récente. On oublie que la formule se rencontre ailleurs qu'en France, par exemple à Rome où il n'est pas question des Anglais (Saint-Jean-de-Latran, pontificat de Grégoire XI et à Ste Agnès hors les murs, sous Sixte IV) et, dans notre patrie, bien postérieurement au départ de nos ennemis. Cette opinion n'a donc pas un caractère strictement scientifique.

2. Ce sont des *ex-voto*, aussi variés de forme que différents de date. Quelques-uns même ont une origine absolument profane, comme un « cagnolino » et une « rana ». J'y note, entre autres, la croix pectorale du cardinal Pecci, évêque de Pérouse, qui lui venait de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, mais surtout la couronne d'or offerte par Richard Cœur-de-Lion en 1191.

3. En italien *teche*.

4. *Arca*.

5. Elle est en style flamboyant. La *Revue de l'Art chrétien* en a publié la

Une autre œuvre précieuse est la *bara* ou *fierte*, sur laquelle se transporte le reliquaire, construction du *xvi^e* siècle . . .

De l'œuvre passons aux artistes. La question principale, traitée avec beaucoup de sagacité par M. Sciuto-Patti, mais sans aboutir à des conclusions suffisamment explicites, est celle qui regarde Giovanni di Bartolo, de Sienne, fameux orfèvre de la cour d'Avignon, auteur présumé de la statue de sainte Agathe, aux pieds de laquelle, autour de la base, se lit l'inscription suivante, ainsi rapportée par l'auteur :

*Virginis istud opus Agathae sub nomine coeptum,
Martialis fuerat quo tempore praesul in Urbe
Catanius, cui pastor successit Helias ;
Ambos Lemoricum clare produxerat ardor :
Artificis manus hoc fabricavit marte Joannes
Bartolus et genitor, celebris cui patria Ceve,
Mille ter et centum post partum Virginis almae
Et decies septem sextoque fluentibus annis.*

La date est donc bien certaine, 1376. Les noms des deux évêques de Catane, Martial et Élie, tous deux Limousins (le premier mourut à Avignon l'année même où l'œuvre fut continuée par son successeur), confirment la tradition, recueillie par les historiens du pays (voir par exemple de Grossi, *Catani sacra*, Catane, 1654, p. 168), que l'œuvre fut exécutée en France. Par qui ?

Si, au lieu de *Ceve*, on pouvait lire, suivant l'hypothèse de M. Müntz, *Sena* (non *Senum*, comme imprime M. Sciuto-Patti), l'inscription ne laisserait pas subsister de doute. Mais il est opportun d'avertir que M. Müntz, qui a si doctement illustré les œuvres de Giovanni di Bartolo, de Sienne (voir *Les arts à la cour des papes du *xiv^e* siècle*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 31^e année), n'a point été ébranlé par la communication, que lui fit M. Sciuto-Patti, des *Ricordi storico-artistici*, Catane, 1879, qui établissent

gravure. M. Sciuto-Patti, p. 20, fait remarquer la beauté de ses filigranes qui ressortaient autrefois sur fond de soie rouge. Pages 18-19, l'auteur décrit une figurine assise, coiffée d'un chapeau à cordons, tenant un livre et ayant un lion à sa gauche : ces caractères conviennent à saint Jérôme plutôt qu'au Christ, « il divino maestro, il leone di Giuda, in atto di ammonestrare i discepoli ».

1. Ce brancard servait aussi à porter le Saint-Sacrement lors de la procession de la Fête-Dieu, il est signé *Paolus Aversa* et *Paolus Aversa fucebat anno 1634* (p. 37). Celui de Callagirone, qui date de 1542, est l'œuvre d'Antoine Archifel, comme le constate ce document : « Antonius de Archifeli, tanquam aurifex maestro de opera di lo argento et vara di la beatissima sancta Agatha » (p. 39). La croix d'argent d'Assoro porte cette inscription : *Opera di maestro Vincenzo Archifel* (p. 40).

Nous avons en France, entre autres à Angers, ce mode de transport solennel du Saint-Sacrement ; nous l'avons supprimé, sous prétexte de romain. La Sicile, mieux avisée, a su le garder ; je l'ai retrouvé aussi dans le Milanais. Quelles leçons nous donne l'Italie mieux connue !

qu'on ne peut lire *Senæ*, mais certainement *Ceva*; il a donc continué à penser que la statue est une œuvre du génie de l'orfèvre siennois, tout en ajoutant : « *Ceva* fut probablement le lieu où naquit Giovanni, et Sienne le lieu où il apprit l'orfèvrerie. » Au contraire, M. Sciuto-Patti persiste dans son doute critique et croit qu'il s'agit d'un autre artiste, pour ces trois motifs principaux :

1. Giovanni di Bartolo n'a jamais omis d'indiquer sa patrie, Sienne, dans les travaux qu'il a achevés, comme le célèbre reliquaire du Latran : *Hoc opus fecit Joannes Bartoli de Senis aurifaber*. Dans les documents de comptes, paiements, dépenses, etc., il est toujours mentionné avec la même dénomination *de Senis* ou *Senensis*. Ici, comme au lieu de Sienne il y a *Ceva*, dans les derniers vers qui, heureusement, au milieu des ornements et bijoux sont à découvert, « il me semble, écrit l'auteur distingué, que *Ceva* exclut absolument Sienne ». Rappporter la patrie au père seul Bartolo paraît une anomalie, un sophisme.

2. La locution *Joannes Bartolus* diffère de *Joannes Bartoli*, car le nominatif indique un second nom, la paternité exigeant le génitif.

3. Du contexte de l'inscription il résulterait que le lieu où fut exécutée la statue serait Limoges, parce que les deux évêques sont spécialement qualifiés Limousins. Or Giovanni di Bartolo, d'après les documents publiés par di Marzo (*I Gagini e la scultura in Sicilia nei secoli xv e xvi*, p. 604), puis par Müntz (*op. cit.*), pendant les années 1375-1376, était à Avignon, où il exécutait plusieurs autres insignes chefs-d'œuvre, reliquaires, roses d'or, etc.

Pour ces motifs, il semblerait que l'orfèvre Joannes fut un autre, contemporain, résidant à Limoges. M. Sciuto-Patti ne se dissimule pas l'étrangeté de la coïncidence et de l'homonymie, mais il ne peut adhérer à l'opinion explicite de l'illustre archéologue de l'École nationale des Beaux-Arts, à Paris.

Il me semble que les termes de la controverse ne sont pas bien posés et que M. Sciuto-Patti pêche par excès de subtilité. Examinons l'inscription métrique. On ne peut pas dire, comme l'affirme d'une façon absolue M. Müntz, qu'en certains points elle est proprement réfractaire à l'analyse grammaticale¹. En tenant compte de la barbarie du latin, peut-être moins fautif que d'habitude, on trouve un lien logique qui me paraît être celui-ci : « Cette œuvre, commencée sous le nom de la vierge Agathe, au temps où Martial était évêque de la ville de Catane, auquel succéda Élie comme pasteur (tous deux avaient mis en pleine lumière la fécondité du sol limousin), fut construite avec ce métal (ou par cet art) de la main d'un artiste, Giovanni, et aussi de son père Bartolo, dont *Ceva* fut la patrie célèbre, étant

1. « Quant aux cinquième et sixième vers, j'en ai tenté en vain l'analyse grammaticale, ils sont réfractaires à tout essai de construction. » (*Revue de l'Art chrétien*, 1891, p. 194.)

écoulés depuis la maternité de la sainte Vierge mille trois cent soixante-seize ans. »

Donc, si telle est l'interprétation rigoureuse; si Giovanni di Bartolo travaillait à Avignon lorsque l'évêque Martial y mourut en 1376; si, comme c'est une tradition historique, l'évêque Élie en 1377 tira de là le travail commencé, il n'y a plus lieu de soulever de doutes : Ceva serait la patrie de Bartolo et Sienne peut très bien être celle de Giovanni. Ce ne sera ni plus ni moins qu'une particularité à ajouter à la biographie de ces deux artistes. Pourquoi s'étonner qu'une fois au moins le bon Bartolo ait désiré voir mentionner son nom et sa patrie, quand lui-même avait eu déjà pour associé son fils? Peut-être, je pense, Bartolo travaillait à Limoges en 1375-1376, pendant que Giovanni continuait à donner des preuves de son talent à Avignon, mais moins fréquemment et en mesure moindre, ou peut-être n'a-t-il prêté son concours pour la statue de sainte Agathe que par ses seuls dessins; le père aurait alors dirigé l'exécution matérielle.

Ceci soit dit pour réfuter la première objection soulevée par M. Sciuto-Patti. Relativement à la seconde, sur l'inscription controversée, il est évident que le nominatif *Bartolus* est un nouveau sujet, avec attribut propre *genitor* (*Bartolus et genitor*, au lieu de *et Bartolus genitor*, à cause du mètre) et qu'il régit le verbe *fabricavit* à l'égal de l'autre sujet *Joannes*; il ne pourrait donc là d'aucune façon faire fonction de génitif. Dans une inscription en vers, on ne peut prétendre à une précision de termes comme en prose.

Quant à la troisième objection, il faut tout d'abord observer que le souvenir accordé comme en passant aux deux évêques limousins Martial et Élie, n'implique nullement que la statue ait été nécessairement faite à Limoges plutôt qu'en tout autre endroit de France. En second lieu, il ne semble pas trop extraordinaire qu'un artiste, aussi recherché et admiré qu'était Jean de Sienne, pût une fois se transporter d'Avignon à Limoges pour y travailler, surtout si, comme on se plaît à le supposer, son père s'y trouvait déjà. L'illustre auteur fait tort à sa judicieuse critique habituelle quand il écrit : « Si Giovanni di Bartolo, de Sienne, fut vraiment l'artiste qui exécuta la statue de sainte Agathe, elle ne put être faite qu'à Avignon. Si l'artiste fut Giovanni Bartolo da Ceva, alors j'incline à croire que la susdite statue fut exécutée à Limoges. » Il est clair que du présumé orfèvre de Ceva (qui serait-il? quelles sont ses œuvres?), nommé Giovanni, on sait moins que de l'autre et moins encore s'il résidait à Limoges plutôt qu'ailleurs.

Mais si, dans cette partie de sa monographie, M. Sciuto-Patti ne réussit pas à infirmer sérieusement, selon nous, la tradition qui attribue la statue à Giovanni di Bartolo et les conclusions de M. Müntz, nous trouvons au contraire très heureuse la critique sévère à laquelle il soumet l'autre tradition, qui voudrait que l'*arca* ou *écrin* des reliques fût aussi œuvre du même Giovanni et faite par les soins et aux frais des deux évêques Martial

et Élie, à Avignon. Ce renseignement, malgré l'opinion contraire unanime des historiens locaux, ne peut subsister, comme le démontre l'illustre auteur, car sur tout le corps du reliquaire il n'y a ni armes ni marque qui précise l'époque, l'artiste ou les deux évêques ; d'ailleurs, en plusieurs endroits, on rencontre le blason de la famille Paterno, de Catane... L'écrin put être exécuté par un *Giovanni et Bartolomeo Vitale*, aussi Limousins, dont parlent di Marzo (*I Gagini e la scultura in Sicilia*, page 604) et M. Müntz (*Giovanni di Bartolo da Siena*, note de la page 29). Ce dernier a tenu grand compte des recherches savantes de M. Sciuto-Patti et il a accepté ses conclusions, à savoir que « la châsse doit être rayée du catalogue de l'œuvre de Giovanni di Bartolo »... (*Revue de l'Art chrétien*).

2. Me permettra-t-on maintenant de donner mon avis ? Pourquoi pas, puisque je ne suis pas tout à fait étranger au début de cette étude spéciale et que j'y ai ma part initiale ? Ce qui n'a pas été dit encore, je ne dois pas le taire ici.

Le premier qui ait parlé, en historien plutôt qu'en archéologue, de la statue de sainte Agathe, est le chevalier Augustin Canron, d'Avignon : il y a de cela longtemps, c'était en 1877. Nous étions en relation épistolaire assez fréquente, car il avait commencé la publication des inscriptions avignonnaises en Italie : je lui en ai fourni quelques-unes. Au retour d'un voyage en Sicile, il me communiqua avec empressement sa découverte, me demandant ce que je pensais d'un texte qui a ses obscurités. Nous tombâmes d'accord qu'il fallait l'imprimer, ce qu'il fit, avec ses notes de voyage, dans la *Revue des bibliothèques paroissiales*, à Avignon, sa résidence.

La copie que m'avait remise M. Canron, je l'expédiai à M. Müntz, qu'elle intéressait particulièrement ¹ ; on sait le bon usage qu'il en a fait et l'on vient de lire les résultats inattendus que l'initiative française a provoqués en Italie.

L'inscription gravée sur le buste de sainte Agathe est seule ici à consulter, car il ne faut attribuer aux traditions locales qu'une médiocre confiance ; dans le cas présent, comme bien souvent, elles feraient faire fausse route si on les suivait à la lettre. Précisons donc rigoureusement le sens des huit vers alexandrins, qui, en somme, ne sont point si barbares.

1. Il s'est empressé de le reconnaître dans sa brochure *Giovanni di Bartolo*, page 18 : « Son debitore di questa comunicazione à Monsignor Barbier de Montault, di cui tutti gl' archeologi conoscono l'erudizione e la gentilezza. »

Istud opus s'entend strictement du buste : par là même sont écartées les autres pièces dont il n'est pas fait mention et qu'on ne



pourrait juger que par analogie. Or, de l'aveu de nos auteurs, les dates ne concordent pas.

Cæptum précise le commencement de l'exécution. C'était sous l'épiscopat de Martial, qui, sur le siège de Catane, eut pour successeur Élie, son compatriote. Mais de ce que tous les deux étaient originaires du Limousin ¹, il ne s'ensuit nullement qu'ils aient employé à l'œuvre de sainte Agathe des artistes limousins ou qu'ils

1. Je ne puis souscrire à cette assertion de M. Müntz : « Les difficultés commencent avec la mention de Limoges. Tandis que M. Sciuto-Patti voit dans cette ville le lieu de naissance des deux évêques, je serais disposé à y voir le but de son voyage. » Mais dans quel but se devait faire ce voyage à Limoges ? Était-ce donc pour y chercher des artistes, ce qui n'est pas démontré ? Dans *Giovanni di Bartolo*, p. 19, M. Müntz écrit : « Il semblerait que Giovanni di Bartolo résida quelque temps à Limoges ou tout au moins qu'étant là les deux évêques de Catane lui commandèrent la châsse de sainte Agathe. » Pourquoi l'artiste serait-il allé à Limoges ? Il y a là un mystère impénétrable.

aient fait travailler à Limoges même ². Rien n'atteste qu'ils aient conservé des relations de cette sorte avec leur pays natal, qu'ils n'ont peut-être pas revu depuis leur séjour en Sicile ou à la cour papale d'Avignon. On les qualifie *Limousins*, uniquement parce que tel était alors l'usage d'indiquer le pays d'origine, surtout à une époque où toutes les hautes dignités de l'Église étaient occupées par des compatriotes : je ne crois pas qu'il y ait eu là la moindre intention de faire allusion à un fait artistique.

Les prélats ont commandé une statue pour honorer la patronne vénérée de leur siège et, quand l'un meurt, l'autre continue ce qu'il considère comme un devoir. Leur nom équivaut à une date précise, que déterminent les deux derniers vers ; n'oublions pas que ceux-ci ne donnent pas l'année de l'achèvement, mais seulement celle du commencement de l'exécution. Il est possible qu'un travail aussi délicat et fini se soit prolongé plusieurs années.

Le cinquième vers comporte des variantes. A *hoc* on a substitué *hec* et *hanc*, à *marle arte*. M. Campani propose *munus* pour *manus*. *Hoc* s'accorderait avec *munus*, qui suggérerait l'idée d'un don personnel, d'une espèce d'*ex-voto*. *Artificis manus* va bien, *hoc* alors suppose sous-entendu *opus* déjà inscrit à la première ligne.

Trois mots sont ici au singulier : *Artificis*, *fabricavit* et *Joannes* ; donc il n'y a qu'un seul artiste, qu'une seule main. Si *Bartolus* devait forcément se joindre à *Joannes*, il s'en suivrait que le versificateur aurait dû modifier sa composition en y introduisant le pluriel *artificum* et *fabricarunt* ¹. *Fabricabit*, variante de M. Sciuto-Patti, n'est qu'un idiotisme sans importance, si on n'y reconnaît pas une forme patoise. *Arte* fait changer *hoc* en *hac* : *hac arte* s'entendrait de l'orfèvrerie, comme si Jean disait qu'il est orfèvre ; mais *arte* ne peut s'associer avec la syllabe finale de *fabricavit*, qui alors serait brève, et il la faut longue.

Bartolus ² et *genitor* ne signifie pas absolument que le père tra-

1. « Di Marzo e Müntz inclinano a credere molto più probabile di essere stata eseguita in Limoges anziché in Avignone... Io inclino a credere che la statua sudetta fu eseguita in Limoges » (pages 12, 13).

2. Cette remarque n'a pas échappé à M. Müntz, qui a raison de croire que le vers serait faux avec *fabricaverunt* (*Giovanni di Bartolo*, p. 19).

3. *Bartolus* est contracté de *Bartolomeus*, Barthélemy.

vailla aussi avec son fils ; selon moi, et peut être une forme poétique qui équivaldrait à un génitif. *Joannes* est par là déclaré fils de Bartolo ; c'est, au fond, la formule *Joannes Bartoli*, sous-entendu *filius*. Je restituerais ainsi le sixième vers : *Cui Bartolus genitor celebris et patria Ceva*. Si Bartolus et Joannes étaient deux artistes distincts, auquel des deux se rapporterait *Ceva* ? Est-ce *Ceva* qui est déjà célèbre ou le père de l'artiste ? Pour rester dans les données ordinaires, qui au nom de l'artiste ajoutent sa filiation et sa patrie, je traduirais : *Jean, fils du célèbre Bartolo, dont la patrie est Ceva* ¹.

A la rigueur, cette interprétation permettrait d'identifier ce Jean avec l'orfèvre siennois ; son père Bartolo serait né à Ceva et lui à Sienne. Toutefois il importe de remarquer que la signature du chef de saint Pierre, à Saint-Jean-de-Latran, différerait de celle-ci, car elle disait, comme dans les actes, *de Senis*. Par contre, Giovanni di Bartolo se trouvant à la cour d'Avignon en 1375 et 1376, ainsi qu'il résulte des registres des comptes, c'est là que l'évêque Martial a pu le connaître et lui faire sa commande, qui alors aurait été exécutée dans cette ville, où il avait un atelier ². Il n'y a donc plus lieu de songer à Limoges ou à toute autre ville.

La question en est arrivée à ce point qu'elle réclame un supplément d'informations. Je ne connais pas Catane ni sa statue de sainte Agathe, il m'est donc impossible de me prononcer définitivement.

D'abord, il est indispensable d'avoir un calque ou un estampage de l'inscription : il ne faut laisser subsister aucun doute sur la lecture qui, me semble-t-il, est susceptible de s'améliorer. Puis, à l'aide de photographies d'ensemble et de détails, on fera des comparaisons avec les œuvres contemporaines, soit en Limousin, soit en France, et surtout en Italie ; mais, pour qu'elles soient fructueuses, il importe essentiellement que la statue se voie telle qu'elle sortit des mains de l'orfèvre, c'est-à-dire débarrassée de tout l'attirail de la dévotion dont elle est surchargée. Il s'en dégagera inévitable-

1. « Ceva est une petite ville de la Ligurie, entre Mondovi et Savone, autrefois capitale d'un puissant marquisat. » (Müntz.)

2. M. Müntz a fait cette observation très juste, à propos des papes d'Avignon : « Les architectes et les sculpteurs employés par Urbain V furent exclusivement français. Les orfèvres, au contraire, et parmi eux Marco di Lando, l'auteur du célèbre chef de S. Victor, autrefois conservé à Marseille, étaient presque tous italiens. » (*Rev. de l'art. chrét.*, 1893, p. 533).

ment une question de style qui permettra de se prononcer plus sûrement sur l'origine française ou étrangère. *A priori*, je suis tenté de repousser toute provenance limousine¹ ; j'insiste seulement pour qu'on se préoccupe de savoir si le style est celui de l'orfèvrerie ligurienne ou siennoise. *Sena*, substitué à *Ceva*, par inadvertance, n'est pas possible dans un texte de cette importance ; il serait téméraire, en conséquence, de ne pas accepter la lecture admise et nous aurions alors deux Giovanni di Bartolo, l'un *da Siena*, l'autre *da Ceva*. Là git toute la difficulté.

Mais si le buste n'est pas limousin, le *scrigno* semblerait l'être, et les noms de *Giovanni* et de *Bartolomeo Vitale*, mis en avant par M. Campani, méritent examen². Là encore, pour ne pas aller au hasard, de bonnes photographies sont nécessaires : grâce à elles, il se fera un peu plus de lumière sur un point qui a son intérêt archéologique et local.

Je n'ai peut-être pas beaucoup avancé la question, puisque la solution se fait encore désirer. Du moins j'aurai révélé et contrôlé les interprétations successivement produites par MM. Müntz, Sciuto et Campani, et montré ce qu'elles ont de logique ou de contradictoire. J'y reviendrai volontiers quand j'aurai en main d'autres éléments plus complets et plus sûrs : j'espère que M. le chevalier

1. D'après le cliché de la *Revue de l'Art chrétien*, l'œuvre paraît plutôt italienne que française. Je ne crois pas à l'authenticité des deux anges qui, à en juger par leur ferronnerie crucifère, ont plutôt un air xv^e siècle.

2. M. Müntz (*Giovanni di Bartolo*, p. 19) répond de suite par une fin de non-recevoir, car ces noms n'ont encore été cités, pour l'œuvre de Catane, que par Maurice Ardant dans ses *Émailleurs limousins*, où il « interprète mal » l'inscription du buste. M. Sciuto-Patti, qui invoque le témoignage de di Marzo, s'étend trop sur ce point, pages 23, 25, puisque la source d'information n'est pas exacte. D'après lui, les deux Vital, père et fils, seraient d'une « famiglia di orafi non francese, ma italiana », probablement originaire de Catane, plus tard naturalisée en France ; « venuti da Limoges a costruire questo stupendo scrigno », ils auraient travaillé non à Avignon, mais à Catane, la châsse portant le poinçon de cette ville, qui est un éléphant. Il a soin d'ajouter : « Cio non è che un' ipotesi. » Or l'hypothèse croule ici par la base même, le texte de Maurice Ardant n'ayant aucune valeur historique.

Cependant je ferai observer que, dans le *Spotium* de l'évêque de Limoges Aimeri Chat, en 1390, comparait un orfèvre Limousin, qui déclare s'être réfugié à Avignon, en 1370 et y avoir séjourné, à cause des guerres d'Aquitaine : « Leonardus Vitalis, aurifaber castri Lemovicensis, etatis quadraginta annorum, . . . dixit quod, primo anno pontificatus bone memorie domini Gregorii, ipse erat in Avinione et ibidem morabatur propter guerram Aquitannie. » *Arch. du Vatican.*)

Sciuto-Patti ne refusera pas de se prêter à nos exigences, qui n'ont d'autre but que la recherche de la vérité.

3¹. *La cloche de Lacrouzette (Tarn)*, par Léon Germain; Toulouse, 1887, in-12 de 9 pages.

Cette cloche est datée de 1465 et porte le commencement de la formule bien connue : *Mentem sanctam spontaneam*². M. Vallier m'en avait demandé la signification, mais je ne l'ai pas convaincu apparemment, puisqu'il n'a pas fait usage de la longue note que je lui avais remise à ce sujet. M. Germain m'a aussi consulté et je l'ai renvoyé à la vie de sainte Agathe; l'édition de Lyon qu'il a citée n'étant pas la bonne, je vais donner le texte intégralement d'après celle de Leipzig, 1850 : « Cum autem fideles cum aromatibus corpus ejus condirent et in sarcophago collocarent, quidam juvenis, sericis indutus, cum plus quam centum viris pulcherrimis et ornatis ac albis indutis, qui nunquam in illis partibus visi fuerant, ad corpus ejus venit et tabulam marmoream ad caput ejus ponens, ab oculis omnium statim disparuit. Erat autem in prædicta tabula scriptum : *Mentem sanctam, spontaneam, honorem Deo et patriæ liberationem*. Quod sic intelligitur : Mentem sanctam habuit, spontaneam se obtulit, honorem Deo dedit et patriæ liberationem fecit³ » (p. 173). Or sainte Agathe, peu de temps après, délivra Catane, sa patrie, de la lave ou feu de l'Etna.

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 247.

2. Forecella (*Iscriz. delle chiese di Roma*, t. 1, p. 179, n° 684) reproduit cette inscription d'une des cloches de Sainte-Marie in *Ara cæli*, qu'a relevée le P. Casimir et qui n'existe plus :

MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO
ET PATRIÆ LIBERATIONEM. HAEC EST CAMPANA
DIVAE † MARIAE DE ARACOELI. A. D. M. DLXVI.
† MAESTRO AQUILANTE B. ET FRANCESCO FECIT.

La dernière ligne est d'une transcription douteuse. Maître Aquilante est-il un fondeur ou un religieux, le gardien d'*Ara cæli*, qui a fait faire cette cloche en l'honneur de saint François ? On peut lire *beato* : les franciscains desservent, en effet, l'église.

3. Le Rituel de Girone, imprimé au xvi^e siècle, contient cette formule pour conjurer l'orage : « *Ille vertat se (sacerdos) occidentem versus et, facto signo crucis, etiam crucem tenens, cantat antiphonam : Mentem sanctam, spontaneam, honorem Deo et patriæ liberationem. Christus † vincit, Christus † regnat. Christus † imperat. Christus ab omni malo, fulgure et tempestate et ab omnibus peccatis et diaboli potestate nos defendat. Agios, o Theos, Athanatos, heleyson hymas. Sancte Deus, sancte fortis, sancte et immortalis, miserere nobis.* »

II. — STE-AGNÈS.

1. ¹ *Vie de Sainte Agnès, vierge et martyre*, par M. O. FLEUSS ; Lillo, Desclée, in-24, avec une planche.

Cette vie, écrite pour l'édification des fidèles, emprunte une partie de son fond à la *Légende d'or*, qui est conforme aux *Actes* de la sainte. Par ce côté, elle sera très utile aux archéologues, qui y trouveront l'explication des attributs iconographiques et aussi aux artistes, qui, avant d'entreprendre une statue, une image ou un tableau, doivent se renseigner exactement sur le sujet. Je souhaite qu'une aussi agréable et utile notice soit traduite en français et qu'on y ajoute, en appendice, quelques renseignements spéciaux extraits de l'étude que j'ai publiée récemment sur sainte Agnès dans la *Revue de l'Art chrétien*.

2. *Ste Agnès et son siècle*, par M^{me} de Belloc ; Lille, Desclée, 1894, in-8, avec de nombreuses illustrations.

Ce beau volume, imprimé avec le plus grand soin, servira à la fois aux fidèles, qui s'y édifieront, et aux studieux, qui s'instruiront à sa lecture. Écrit avec une chaleur communicative et un sérieux talent littéraire, il a été l'objet de justes éloges de la part de S. E. le card. Rampolla di Tindaro, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, qui en a accepté la dédicace. Il a fait revivre pour moi, dans mes souvenirs, deux côtés également intéressants de la Rome chrétienne, l'art et l'archéologie, largement représentés, l'un et l'autre, dans les planches hors texte et les vignettes disséminées dans la vie. On s'intéressera tout particulièrement aux représentations symboliques des catacombes et aux plus anciennes images de l'illustre vierge romaine.

Toute ma pensée se résume en un mot : la vie de Ste Agnès est un excellent livre pour la lecture en famille aux longues soirées d'hiver, car il captive à la fois par le sujet et le style. Cependant, il est de mon devoir de critique de faire quelques réserves dans mon appréciation élogieuse.

Au point de vue de la composition, l'ouvrage manque d'équilibre : l'introduction forme à elle seule cent pages, c'est-à-dire le tiers du

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1891, p. 75.

volume; puis elle ne traite pas exclusivement du « siècle de Ste Agnès », mais aussi des siècles précédents depuis l'origine du christianisme. Toute la fin, une soixantaine de pages, est encore un hors d'œuvre.

Lorsqu'il est question de son culte, je suis étonné de ne pas me voir cité, car j'y avais quelque droit par mon *Iconographie de Ste Agnès*, que l'auteur n'aurait pas dû ignorer, puisque nous avons le même éditeur.

J'ai constaté plusieurs fois des lacunes ou des erreurs sur l'état actuel de Rome. Ainsi il n'y a plus de bénédictines depuis longtemps à Ste-Agnès-hors-les-Murs et ce sont celles de Ste-Cécile au Trans-tévère qui confectionnent les palliums. Un certain nombre de noms italiens sont estropiés, par exemple *Razza* pour *Piazza* (p. 174), *Carrucci* pour *Garrucci* (p. 175), etc. Page 236, je considère comme faute d'impression « oblation des mains », là où le sens seul exige *ablution*.

L'illustration surtout laisse beaucoup à désirer. Elle surabonde d'inutilités, comme les médailles des empereurs et aussi de vieilleries, car ce n'est pas dans d'« anciennes gravures » qu'on aime à voir les monuments subsistants, qu'il est si facile de photographier; *ancienne* n'est pas toujours exact, puisqu'on reconnaît dans la vignette de la page 289 une réduction du Latran de Rohault de Fleury; quant au S. Thomas d'Aquin de la page 219, il n'a aucun intérêt lorsqu'on sait l'existence du véritable portrait. C'est peut-être Ste Agnès qu'on y trouve le moins : les archéologues ont raison d'être plus exigeants. Les fonds de coupe de verre doré, reproduits pp. 78, 164, 210 et 211, par conséquent dispersés au lieu d'être groupés, ne sont pas suffisants et encore ne faudrait-il pas inscrire au-dessous « vitrail des catacombes », car il n'y a pas de *vitreaux* dans les souterrains romains, mais de la verroterie. Une vignette (p. 161) représente les agneaux parés pour la bénédiction : que de lecteurs auraient aimé avoir à la suite un dessin du pallium archiépiscopal, fait avec la laine de ces agneaux !

Si j'avais été consulté, j'aurais ainsi échelonné les types les plus curieux de Ste Agnès aux différents âges, ce que je souhaite pour une deuxième édition, qui gagnera beaucoup à être plus fortement documentée.

v^e siècle. Marbre de transenne, à Ste-Agnès-hors-les-Murs.

vi^e siècle. Mosaïque de S. Apollinaire le neuf, à Ravenne, *apud* Garrucci, *Storia dell'arte*.

vii^e siècle. Mosaïque de Ste-Agnès-hors-les-Murs, à Rome, *ibidem*, et dans les *Catacombes* de Perret.

viii^e siècle. Mosaïque absidale de S.-Marc, *ibid.*

xii^e siècle. Fresque de la crypte de S.-Laurent-hors-les-Murs.

xiv^e siècle. Charmante peinture murale, au *Sacro Speco* de Subiaco.

xv^e siècle. Fra Angelico, dans le *Couronnement de la Vierge*, au Louvre.

xvi^e siècle. Statue, albâtre et bronze doré, à Ste-Agnès-hors-les-Murs; œuvre du Lorrain Nicolas Cordier (non *Cordieri*.)

xvii^e siècle. Magnifique statue de Ste Agnès sur son bûcher, sculptée par Hercule Ferrata, à Ste-Agnès-hors-les-Murs. — *Ibidem*, bas-relief d'Algardi, où la nudité de la sainte est couverte par ses cheveux. — *Ibidem*, bas-relief représentant Ste Emerance lapidée au tombeau de Ste Agnès. — Toile du Guerchin, galerie Doria.

III. — S. ALLEAUME ¹.

M. Dominique Branche, dans son important ouvrage intitulé *l'Auvergne au moyen âge*, a donné, t. I, pp. 153 et suiv., une biographie sommaire de notre illustre compatriote poitevin. Je vais la reproduire intégralement².

Adélelme³ naquit au château de Loudun, de parents nobles, qui le destinèrent au monde⁴. Il fut même armé chevalier, disent ses biographes⁵,

1. *Hagiographie du pays de Loudun : Vie de S. Adélelme ou Alleaume*, 30 janvier, dans le *Journal de l'arrondissement de Loudun*, 1852, n° 1, p. 1-2.

2. J'espère pouvoir donner plus tard une vie plus étendue et plus circonstanciée de notre saint Loudunais, dont la fête se célèbre, au bréviaire de Poitiers, le 30 janvier, jour anniversaire de sa mort.

3. *Adelelmus* doit se traduire *Alleaume*, ou mieux *Allaume*, comme de *Wilhelmus* dérive *Guillaume*; je crois fautive la prononciation poitevine *Alléaume*.

4. *Annal. Bened.*, t. V, p. 131. — Audigier, *Hist. mss. d'Auv.* — Mss. fr., n° 930, liv. III, chap. III. — Mss. lat., p. 54.

5. Radulfus, monach. *Casæ Dei, Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. VI, part. II, p. 895. — D. Juan Marietta, moine de Burgos; Bolland., *Act. SS. januarii*, t. XI, p. 1057. — J. Branche, *Vie des SS. d'Auv.*, p. 185. — D. Antonio Zepes, *Chronic.*, t. VI, p. 564.

mais lui, voulant fuir le siècle pour se consacrer à Dieu, quitta le château de son père par une affreuse nuit d'hiver, suivi d'un vieil écuyer. Sitôt qu'il eut perdu de vue les hautes tours du manoir, il se hâta d'échanger, pour éviter d'être reconnu, ses habits contre ceux de son compagnon ; et, lui donnant la liberté d'aller où il lui plairait, il fit le vœu d'entreprendre seul et nus pieds, le voyage de Rome, afin de prier sur le tombeau des Saints apôtres. Après plusieurs jours de marche, et en mendiant son pain de chaque jour, le pèlerin arriva au monastère d'Issoire, où il réclama l'hospitalité. Les portes lui furent ouvertes, et admis à la table des moines, il entendit parler de la sainteté et des miracles de Robert, abbé de la Chaise-Dieu. Sans faire part à ses hôtes de sa résolution nouvelle, il s'échappa un soir de leur monastère, et arriva à la Chaise-Dieu, avec le dessein d'y revêtir l'habit de Saint-Benoît. Mais Robert, à qui il confia son projet, ne voulut le recevoir au nombre de ses disciples que lorsqu'il aurait satisfait à son vœu. Adélelme partit donc pour Rome, et, à son retour, il fut revêtu par Robert de la robe de moine ; il devint ensuite prêtre et maître des novices.

Sa piété croissait avec son âge, et sa sainteté se révélait par des miracles si éclatants qu'ils attirèrent un jour à la Chaise-Dieu une vieille et noble reine d'Angleterre, la tête déjà blanchie et courbée sous le poids d'immenses douleurs, le corps rongé par une affreuse lèpre ; pauvre exilée qui, après avoir perdu son trône, avait vu périr tristement toute sa famille : d'abord son père Godwin, le puissant chef Anglo-Saxon, sa mère Ghitha et son frère aîné, le fameux roi Harold, massacré sous sa bannière par les soldats de Guillaume-le-Bâtard qui l'avait envoyée captive dans son royaume de Normandie. Ses contemporains la nommaient *Edithe la Belle* ; et maintenant, veuve du roi Edouard le confesseur, vieillie dans les angoisses, elle venait mourir sous un ciel étranger¹. Les moines de la Chaise-Dieu la reçurent avec grand honneur, et Adélelme la guérit, disent les légendes, en lui donnant à manger un morceau de pain noir qu'il venait de bénir. Edithe reconnaissante donna à l'abbé Durand une somme d'argent, qu'il employa à bâtir le dortoir de ses religieux², et comprenant qu'en ce lieu sacré et en cette solitude sauvage seraient pour elle la paix de Dieu et peut-être l'oubli de ses sanglants souvenirs, elle demanda qu'après sa vie une humble place fût réservée, dans l'église, à son corps. Ses restes y furent déposés, en effet, peu de temps après, en 1075, et, près du cercueil de Robert, vint se terminer l'exil de cette pauvre reine, dont les yeux avaient versé tant de pleurs depuis la bataille d'Hastings, où sa nation et tous ses frères étaient tombés morts sous les coups de l'étranger. Tous les ans, les moines vinrent faire l'absoute sur son sépulcre, que l'Angleterre oublia toujours, le jour même des morts, en chantant une prière

1. Ingulfus., mon. Croyland, p. 905.

2. D. Tiolier, Mss. fr., n° 930, liv. II.

spéciale : *Quæsumus, Domine, pro reginâ Angliæ famulâ tuâ Edithâ*¹... Ce monument primitif n'existe plus ; refait d'après le style ogival, lors de la reconstruction de l'église, au xiv^e siècle, afin de faire face à celui de l'abbé Réginald, et, pour conserver sa mémoire dont les moines gardaient toujours le culte, il se trouve aujourd'hui dans le collatéral nord, près de la chapelle de Saint-Michel, orné de bas-reliefs frustes et surmonté d'une statue de femme, dans un état de complète dégradation.

Ce fut, malgré l'assertion contraire d'Hugues de Flavigny, ce pieux Adélelme que ses frères nommèrent leur abbé, en 1079. Mais on dit que, fatigué du gouvernement et du soin des affaires, il se hâta d'abdiquer ses fonctions. Il resta si peu de temps à la tête de la communauté qu'un grand nombre de chroniqueurs ne font point mention de son abbatiat.

Après l'abdication d'Adélelme, les religieux élurent, en 1079, Séguin d'Escoray, né à Lyon, homme savant, de mœurs rigides, et fort habile dans les affaires, qui, avant de se faire moine à la Chaise-Dieu, avait été chanoine de l'église primatiale de St-Jean².

Quelques années après avoir reçu le monastère de Brantôme qu'il réforma, Séguin fonda celui de Burgos, en Espagne. Cet abbé reçut un jour d'Alphonse VI, roi de Castille, un message qui lui demandait un de ses religieux pour établir dans son royaume un couvent de bénédictins. Celui qu'il désirait était Adélelme, parce qu'il était spécialement connu de la reine Constance de Bourgogne. Séguin, content de cette demande, se hâte d'envoyer en Espagne Adélelme, qui, à son arrivée et sans s'arrêter dans la ville de Burgos, va trouver le roi. Alphonse, à la tête de son armée, se préparait alors à passer le Tage, en face de Tolède, pour combattre les Maures ; mais le fleuve débordé présentait à ses soldats une barrière infranchissable. Adélelme voit le découragement du roi et de ses troupes, il s'avance alors sur le rivage, prie saint Robert de le secourir, et se lance sur son âne dans les ondes en fureur, chantant à grande voix ce verset du psalmiste : *Illi in curribus et in equis, nos autem in nomine Domini speravimus*. Ferme sur son humble monture, le moine parvient à fendre les flots, et, malgré les vagues menaçantes du Tage, atteint bientôt l'autre bord. Son exemple rend soudain le courage aux soldats, ils se jettent dans le fleuve, le traversent à la nage, et prennent terre sur la rive opposée où le moine chantait les louanges de Dieu. Alphonse, ravi de la généreuse conduite d'Adélelme et de son noble courage, le pria de finir ses jours dans son royaume, et ordonna qu'il fût construit un monastère dans sa bonne ville de Burgos. Adélelme en fut établi supérieur, ainsi que de tous ceux du même ordre qu'il élèverait en Castille, et des biens immenses furent attachés à cette fondation. A sa mort, il fut reconnu comme un de

1. D. Estiennot, Mss. cot. Casa Dei; Bibl. Nat. Mss., Resum. S. Germ. pp. 114, 120, n° 7; *Vet. Brev. Casa Dei*, de Monclar.

2. Labbe, *Non. Bibl. Mss.*, t. I, p. 215. — Mss. lat., n° 5532, p. 57.

leurs grands patrons, par les bénédictins espagnols qui le nommèrent *San Lesmes*. Pendant de longues années, ce monastère de Saint-Jean de Burgos, ses prieurés de Castille et ceux de St-Vincent de Caneto et d'Osta qu'il établit en Aragon, furent soumis à l'abbaye de la Chaise-Dieu ; mais à la demande du roi Don Juan le pape Eugène IV les agréa, en 1436, à Saint-André de Valladolid¹.

Il y avait, en 1852, à Loudun (Vienne), une vieille femme pauvre, qui mendiait son pain dans les maisons charitables de la ville et qui, pour remercier ses bienfaiteurs, leur chantait des cantiques spirituels ou des chansonnettes de sa composition. Cette facilité de versification, toute naturelle et sans culture, m'étonnait grandement ; je résolus, pour former mon opinion, de la soumettre à une épreuve particulière. Je lui lus posément et avec quelques explications, la vie de S. Alleaume, d'après les Bollandistes ; elle s'en pénétra parfaitement et, la semaine suivante, elle me disait, sur un air connu, choisi par elle, une longue complainte, qui n'était vraiment pas mal tournée et que sa naïveté rendait charmante. J'en pris aussitôt copie et je l'ai déposée depuis aux archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

S. Alleaume figure dans le Propre du diocèse de Poitiers, approuvé par la S. C. des Rites, sous le rite double. Il lui faut davantage que cet honneur général, je lui voudrais un hommage particulier de sa ville natale, car les saints doivent être spécialement honorés au lieu qui les a vu naître. Je sais que sa fête s'y célèbre avec pompe depuis quelques années. Le culte requiert, en outre, sinon une chapelle dont il n'y a pas l'emplacement dans l'église S.-Pierre-du-Marché, à moins de déposséder S. Louis, ce qui serait un mince inconvénient. au moins un autel sous son vocable ; ce serait le complément utile de la statue placée dans le chœur, où les fidèles l'ont ainsi constamment sous les yeux. Mais, pour pouvoir satisfaire encore mieux leur dévotion, il serait bon qu'on pût célébrer le saint sacrifice devant son image exposée à la place d'honneur qui lui compète.

1. Mss. lat., n° 5552. — *Anc. Pouillé de la Chaise-Dieu*, ap. Decamps, vol. col. *Abbayes*, 104. — *Annal. Benedict.*, t. V, p. 379.

IV. — Ste ANNE ¹.

On lit dans la *Correspondance historique et archéologique*, 1894, p. 54, la description d'une « petite enseigne ronde, en argent doré, où est figurée, d'un côté, en haut-relief, Ste Anne, debout, nimbée, portant sur le bras gauche la Ste Vierge et sur le bras droit, S. Jean nimbé... Ce bijou paraît dater du xiv^e ou du xv^e siècle ».

Cette dernière date serait plus exacte et correspondrait mieux à cette iconographie spéciale, qui se retrouve même au xvi^e siècle assez avancé, par exemple sur une petite gravure de dévotion que m'a communiquée M. Bihn. Ste Anne figure ici comme mère et grand'mère. Au siècle précédent et encore parfois au xv^e, elle a sur le bras sa fille, la Ste Vierge, qui, à son tour, porte, aussi au bras, l'Enfant Jésus. Dans la seconde période, la Vierge est assise sur un genou de Ste Anne, en face de l'Enfant Jésus, sur l'autre genou. On en a un exemple dans une statuette de vermeil, au musée de Cluny. L'Enfant occupe la droite, à juste raison. Rien ne pourrait donc justifier la présence de « S. Jean » : encore a-t-on oublié de dire lequel du Baptiste ou de l'Évangéliste.

V. — S. ANSOVINO ².

Degli atti del culto di S. Ansovino V. C., compatrono della città di Camerino, commentario di Milziade Santoni, canonico della metropolitana Camerte; Camerino, Savini, 1883, in-8 de 103 pag., avec une planche.

M. le chanoine Santoni a fait œuvre de Bollandiste dans cette monographie complète, qui comprend les actes et l'office de saint Ansovino, patron de Camerino. Le tombeau de cet évêque, qui vécut au iv^e siècle, est érigé en manière d'arche, derrière le maître-autel et sculpté en marbre blanc : il date du xiv^e siècle.

Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, pag. 332, dit de lui : « Bénissant une grange, parce que, durant une famine, ses serviteurs, ayant reçu l'ordre de donner du blé aux pauvres sans

1. Dans la *Corresp. hist. et arch.*, 1894, n^o 4, p. 114.

2. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 111.

s'occuper de l'avenir, trouvèrent la grange remplie à nouveau, après qu'ils l'avaient vidée... Sur les monnaies de Camerino, le saint n'a d'autre attribut que la croix stationale. » Ces renseignements sont un peu maigres. Le chanoine de Camerino nous permet d'y ajouter ceci : « Saint Ansovino, vêtu pontificalement, avec la crosse, la mitre et le nimbe, en acte de bénir et supporté par un amas de nuages, avec l'épigraphe sur une banderole : *Capitis fugat dolores, febribus imperat.* — Saint Ansovino, en habits épiscopaux et mitre, ayant devant lui une femme à qui il impose la main gauche, pendant qu'il la bénit de la droite. En légende : *Quem devote invocantes febribus et capitis dolore liberantur.* »

La « croix stationale », expression trop vague, était un morceau de la vraie croix, offerte par saint Ansovino et qu'on porte en « procession en temps de sécheresse et d'intempéries » (p. 15) : on la nomme *Crocetta di S. Ansovino*. Quant à la « croix ancrée », qui figure au revers des monnaies de Camerino, « c'est le signe habituel du parti ecclésiastique ou *guelfe*, auquel fut toujours attachée la ville » (p. 29).

M. Santoni est « professeur d'histoire ecclésiastique et directeur de la bibliothèque de l'Université de Camerino », double titre qui justifie son savoir exceptionnel en matière hagiographique.

VI. — STE AVOYE ¹.

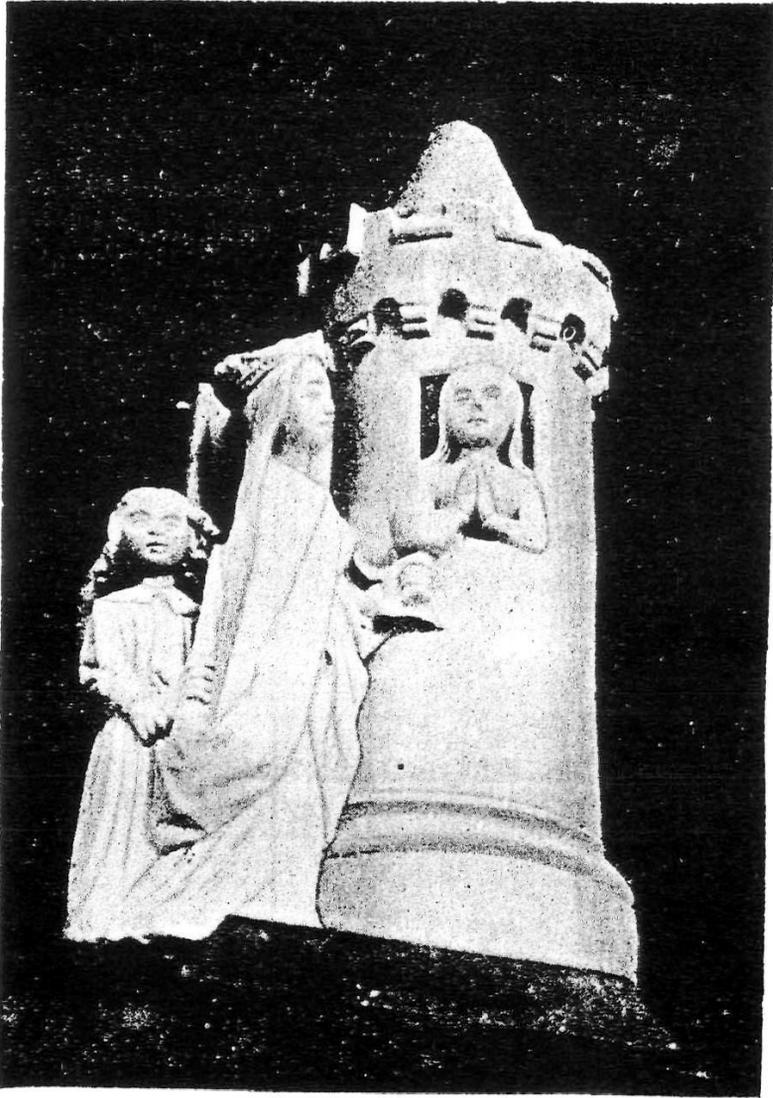
La *Revue de l'art chrétien* jouit d'une telle notoriété dans le monde savant qu'il importe extrêmement qu'elle n'avance aucune erreur, qui pourrait être ultérieurement reproduite comme document certain. Je dois, dans l'intérêt de la vérité et de la science que nous cultivons, relever une interprétation fautive de deux bas-reliefs, qui a paru en 1893, pages 230, 231.

L'auteur a qualifié *Ste Barbe*, un personnage qu'il faut, au contraire, nommer *Ste Avoye*, car les attributs de la *prison* et de la *nutrition* ou *communion par la Vierge* ne conviennent qu'à elle seule : pour ce dernier motif, elle a droit de figurer dans l'*Iconographie des Saints Eucharistiques* ².

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1892, pp. 331-332.

2. Ste Avoie, *Avia*, vénérée à Troissy, diocèse de Châlons-sur-Marne, serait une compagne de Ste Ursule ; sa fête se célèbre le 1^{er} dimanche de mai. Sa statue est du xv^e siècle (Appert, la *Baronnie et le village de Troissy*, pp. 77-78.

L'auteur aurait dû être mis sur la voie par la citation qu'il fait d'une scène analogue à Fécamp et que M. Léonce de Glanville avait déclaré représenter « Sainte Avoie, martyre, deuxième patronne de Touffreville-la-Corbeline, Seine-Inférieure ». Il a été induit en erreur par les deux caractéristiques habituelles de Ste Barbe, qui sont la *tour* et le *calice avec l'hostie* ; seulement, il n'a pas pris garde qu'ici leur emploi est tout différent, d'où résulte nécessairement une variante dans l'explication et l'adaptation.



Ste Barbe se reconnaît, il est vrai, à la tour où elle est enfermée, et qu'elle décora de trois fenêtres pour rendre hommage à la Trinité qu'elle avait connue par son baptême : mais cette tour est alors près d'elle ou dans sa main, elle n'y est pas prisonnière. Ici la tour ou

donjon, flanqué de tourelles, n'a qu'une fenêtre unique, par laquelle la détenue sort à mi-corps ; la captivité est parfaitement indiquée.

Ste Barbe tient un calice et une hostie, mais elle ne communie pas. Les deux attributs attestent simplement que ses clients ne seront pas privés des derniers sacrements. Les bas-reliefs du xv^e siècle font voir tout autre chose : la Vierge elle-même vient nourrir ou communier Ste Avoye, qui, les mains jointes, accueille la faveur céleste.

Que ce soit la Vierge qui se fait ministre du sacrement, il n'y a pas lieu d'en douter, car la liturgie la proclame *Reine des anges*. Or sa royauté est exprimée par la couronne fleuronée qu'elle porte sur la tête. L'ange, qui tient la queue de son manteau, la proclame leur souveraine et maîtresse : on le rencontre dans les miniatures du temps, dans les scènes de la Visitation et du Couronnement entr'autres.

Laissons donc de côté Ste Barbe, qui n'a absolument rien à faire ici, et restituons résolument à Ste Avoye, déjà vénérée dans la contrée, les deux bas-reliefs normands qui ont leur pendant, à Poitiers, dans un charmant vitrail de la même époque, lequel fait partie de la collection de M. Guérithault, peintre verrier. J'ajouterai, en supplément d'informations, quelques notes que j'ai recueillies en divers endroits sur cette iconographie spéciale.

A Ste Avoye¹, près Auray (Morbihan), sur une stalle du xv^e siècle, Ste Avoye n'a comme attributs qu'un *livre* ouvert et un *manteau* : c'est encore plus que ne fait le P. Cahier, qui ne lui en assigne aucun. Sur une toile du xviii^e siècle, dans la même église, le sujet a pris sa forme iconographique définitive et on le place au retable, parce qu'il s'agit de la titulaire. Renfermée dans une prison dont la fenêtre est grillée, Ste Avoye, la main gauche sur la poitrine en signe de reconnaissance, tend la droite à la Vierge, qui s'avance au dehors, pieds nus, nimbe étoilé, portant dans la gauche une corbeille où sont deux pains.

Sur une miniature d'un livre d'heures Angevin, du xvi^e siècle,

1. Dans la nef, on voit un polissoir gaulois, évidé, qui lui servit, dit-on, de bateau, quand elle vint d'Angleterre en Bretagne. On met les enfants dans cette espèce de berceau pour les faire marcher. Trois fois, ayant été maltraitée par les habitants du village auquel elle a laissé son nom, elle aurait passé le bras de mer d'Auray sur cette pierre.

Ste Avoie, également en prison, est nourrie par la Vierge, qui lui apporte des aliments; l'ange qui l'accompagne tient d'une main une pomme et de l'autre une aiguière.



« A la Roussière (diocèse d'Evreux), près de l'autel latéral de droite, on voit une curieuse représentation en pierre de Ste Avoie,

qui se montre à travers la fenêtre grillée d'une tour, pendant que la Ste Vierge vient lui apporter des aliments. Cette figure de Ste Avoie date du xvi^e siècle. Le sujet a été assez rarement traité en Normandie : nous en connaissons des exemples à Neuville-sur-Authon et à Gisors et M. de Glanville en a signalé un autre à Touffreville-la-Corbeline, Seine-Inférieure. » (Bouillet, *Œuvres d'art des égl. du canton de Beaumesnil*, p. 16.)

J'ai rencontré également ce même sujet à Lyon. Il y a donc une variante : d'abord, c'est la communion qu'apporte la Vierge à la captive; puis, lorsque l'idée est moins bien comprise parce que la tradition s'altère, à l'hostie sont substitués des aliments. D'ailleurs, les deux faits ont pu avoir lieu successivement, en réalité.

Consultons maintenant, pour justifier ce mode de représentation, la biographie de sainte Avoie composée par le P. Giry (réimprimé en 1862) sur des « documents fournis par les religieuses Ursulines auxquelles appartenait l'église de Sainte-Avoie, à Paris ».

Ste Avoie, appelée d'abord Ste Aurée, était une des compagnes de Ste Ursule. Lors du massacre de ces vierges à Cologne, par les Huns, elle fut épargnée, ainsi que deux autres. Un chef de ces barbares la retint captive, dans l'espoir que la rigueur de la prison la forcerait à renoncer à la foi et à son vœu de virginité.

Mais N.-S. J.-C., qui l'avait choisie pour épouse, ne l'abandonna pas dans cette nécessité. Il éclaira son cachot d'une lumière céleste, pour lui montrer qu'il était auprès d'elle et qu'il la prenait sous sa divine protection. Il lui envoya un ange, qui la consola et lui fit savoir que son martyre n'avait été différé que pour le rendre plus glorieux. Il voulut même que la Sainte Vierge fût sa nourricière durant sa prison : cette divine mère lui apportait, chaque semaine, trois pains pétris par la main des anges, et dont la blancheur et le goût surpassaient tout ce qu'elle avait mangé d'agréable et de délicieux dans la maison du roi son père. C'est ainsi que les peintres représentent ordinairement notre Sainte. On la voit en prison recevant des pains de la main d'une Vierge, à travers une grille de fer.

Dans certains tableaux, Ste Avoie, est représentée prisonnière dans une tour, au bas de laquelle on voit un ange qui lui présente un calice, comme pour lui dire qu'elle boira dans le calice amer du Fils de Dieu, et qu'elle aura part aux plus grandes rigueurs de sa passion.

Ces faveurs extraordinaires la fortifièrent tellement que rien ne put ébranler sa constance.

Après quoi, d'après la tradition, elle fut miraculeusement délivrée et amenée par mer au territoire de Boulogne, en France. Des barbares ayant

fait irruption en ce pays, Sainte Avoye tomba entre leurs mains, et après avoir souffert les plus cruels tourments, elle eut la tête tranchée pour la foi de Jésus-Christ.

Je laisse à Giry la responsabilité de sa réflexion ; la coupe indique seulement le breuvage qui accompagnait l'alimentation.

VII. — S. BERTRAND ¹.

Vie et miracles de S. Bertrand, avec une notice historique sur la ville et les évêques de Comminges, la légende des Saints du pays et la description de l'église cathédrale, par le baron de Fiancette d'Agos; S. Gaudens, in-12 de 382 pages.

S. Bertrand, qui mourut en 1130, fut évêque de Comminges, petite ville du midi de la France, à laquelle il donna son nom et laissa son corps, l'un et l'autre en grande vénération dans le pays. Le Concordat de 1801, en supprimant l'évêché de Comminges qu'il enclava dans l'archidiocèse de Toulouse, porta grand préjudice à la cathédrale, qui est actuellement dans le plus déplorable état d'abandon, quoiqu'elle soit riche en monuments d'une haute valeur artistique et archéologique.

On sent, en lisant cet ouvrage, combien l'auteur aime sa ville natale. Du reste, il en a donné une preuve éclatante lorsqu'il a appelé, pour la relever de ses ruines, le R. P. Dom Charles de Bainville. Les R. P. Pères Olivétains y ont établi leur second monastère, déjà florissant et favorisé de la sympathie toujours croissante de la population :

VIII. — S. BONAVENTURE ².

La *Revue de l'Art chrétien*, 1888, pp. 281-286 et 369-370, qui contient une notice de M. le Dr Jansen, intitulée : *Une peinture étrange* et un compte-rendu de M. Aldenkirchen sur le *Lignum vitæ*, me suggère quelques observations rectificatives ou complémentaires.

1. Dans la *Correspondance de Rome*, 1864, p. 72.

2. *L'influence de S. Bonaventure sur l'art ilulien, à propos des peintures d'Utrecht et de Florence*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1886, pp. 84-85.

Dans un traité d'iconographie, un chapitre spécial doit être consacré aux *sources*. Qui a commencé de l'écrivain ou de l'artiste? Le P. Cahier, en plusieurs endroits, semble tenir pour l'artiste, qui le premier aurait lancé l'idée : l'écrivain ne serait venu qu'ensuite pour la développer, commenter et fixer. En principe, je crois cette thèse absolument erronée : l'écrivain a dû informer l'artiste, le diriger, lui fournir le fond de son sujet. M. Edmond Le Blant l'a amplement prouvé, quand il a montré la liturgie inspirant la sculpture des sarcophages chrétiens des premiers siècles.

Les franciscains, entre autres, ont eu une large part dans l'iconographie médiévale de l'Italie, surtout en Ombrie : c'est la thèse, fort juste, d'Ozanam et de Rio. Non pas qu'ils aient été artistes eux-mêmes, maniant le pinceau ou l'ébauchoir ; mais leur parole enflammée a produit les plus salutaires effets et elle a pénétré jusqu'au cœur ceux qui avaient pour mission d'enseigner par l'art.

Saint Bonaventure a eu sa part dans ce mouvement considérable. Ses écrits sont une des sources d'information pour l'art les plus sûres et les mieux caractérisées, au même titre que la *Légende d'or* d'un autre italien, l'archevêque de Gênes, Jacques de Voragine. Je veux en citer ici deux exemples.

Le premier est le tableau du musée archiépiscopal d'Utrecht, que je me garderai bien d'appeler « une peinture étrange ». M. Jansen a bien fait de la « reproduire », car il rend par là un service signalé à nos études ; mais il a tort de la croire « unique » ni « expliquée convenablement ».

Pour moi, la date d'exécution est le xiv^e siècle et les particularités du sujet se résument ainsi : le mauvais larron, dépouillé de ses vêtements, attend qu'on l'attache à la croix (ici il n'y a pas possibilité d'une interprétation symbolique) ; le Christ monte à la croix, à l'aide d'une échelle ; il a un linge aux reins, que Marie lui a mis et qu'elle ne veut pas lui laisser enlever. Mais ce linge est-il son voile? Ce n'est pas certain, ni même vraisemblable, puisqu'elle le porte encore sur sa tête.

L'action se réduit à ces trois éléments : le premier n'est pas insolite, quoique rare ; je n'ai pas d'autre spécimen du dernier ; mais pour le second, feu Carlo Simelli, qui connaissait bien son moyen-âge italien, m'a cité plusieurs fois un tableau congénère, à Rome

même, dès 1854, époque où j'eus grand tort de n'en pas prendre note. Quoi qu'il en soit, le sujet n'est ni banal ni commun.

Pour l'expliquer, « les investigations » ne doivent pas se diriger vers « les écrits de saint Bernard » : c'est saint Bonaventure seul qui a été l'inspirateur et que, dès 1864, je faisais entrer en cause dans les *Annales archéologiques*, t. XXIV, pp. 31-32. Qu'on me permette donc de me citer, puisque M. Jansen a ignoré ce passage¹, que j'ai reproduit depuis, en 1878, dans mon *Traité de la construction et de l'ameublement des églises*, en parlant de la scène du crucifiement dans le chemin de la croix :

« Écoutons maintenant le séraphique docteur saint Bonaventure, qui a laissé sur la vie et la passion du Sauveur de touchantes méditations :

Or, à cela rends-toi présente de tout le regard de ton âme .. Vois donc des yeux de ton âme, les uns ficher la croix en terre, les autres préparer les clouds et les martels, d'autres apprêter l'échelle... d'autres enfin dépouiller le Seigneur. On le dépouille en effet et il est nud, ce maintenant pour la troisième fois, devant toute la multitude... Aussi est-elle attristée (Marie) outre mesure et rougit-elle de honte de ce qu'elle le voit tout nud, car ils ne lui ont même pas laissé de fémoraux... Cy remarque attentivement la disposition de la croix. L'on dresse deux échelles par derrière, l'une joignant le bras droit, l'autre joignant le bras gauche, sur lesquelles ces malfaisants montent avec clouds et martels. L'on dresse encore une autre échelle par devant, atteignant jusques au lieu où doivent être cloués les pieds.

Considère bien ores chacune chose. Le Seigneur est contraint de monter par cette petite échelle... Lors donc qu'il est parvenu à la partie supérieure de cette petite échelle, il tourne les reins à la croix, ouvre ses bras royaux et étendant ses très belles mains en haut les présente à ses bourreaux. Il regarde au ciel, disant à son Père : Me voici, mon Père...

Il en est toutefois aucuns, lesquels pensent que ce ne fut point de cette manière qu'il fut crucifié ; ains qu'après avoir mis bas la croix, les bourreaux l'y ayant attaché, élevèrent icelui et fichèrent cette croix en terre. Que si la chose te plaît mieux de cette sorte, considère comme ils le prennent dédaigneusement.

1. M. Jansen écrivait, à la suite de cet article : « La communication de notre savant collaborateur, intéressante pour tous les lecteurs de la *Revue*, l'est particulièrement pour moi. Je commence par témoigner ma reconnaissance à l'honorable auteur, qui a bien voulu me rappeler ses deux études signalées ci-dessus, que j'avoue avoir ignorées. Je les ai lues maintenant et, je ne saurais le nier, avec beaucoup d'intérêt et de fruit. »

« Saint Bonaventure, on vient de le voir, hésite sur le mode du crucifiement. Après avoir indiqué son sentiment, qui pencherait pour l'érection, il cite l'opinion de ceux qui croient à l'asfixion. Or, de son temps, la première opinion semblait prévaloir, témoin un bel ivoire du musée de Cluny. »

J'appelle de tous mes vœux la publication du texte latin de l'*Arbor vitæ* de saint Bonaventure, qui a servi de thème à la peinture du couvent des Franciscains de Santa-Croce, à Florence (xiv^e siècle), et à une miniature de la bibliothèque de Darmstadt (xiii^e siècle). Il en existe d'autres ailleurs : j'ai déjà cité le parchemin de Boniface VIII à la cathédrale d'Anagni (*Annal. arch.*, t. XVII, pp. 350-353) ; je puis y ajouter une grande fresque du xiv^e siècle dans une des églises de Bergame et une gravure, dans un incunable du xv^e, à la bibliothèque de Grenoble. Le type a persisté jusqu'à l'époque moderne : je le rencontre, au siècle dernier, sur une belle gravure française et, même de nos jours, sur une lithographie, également éditée en France. Depuis longtemps je recueille des notes sur ce sujet, qui n'a pas encore été abordé dans son ensemble et dont le comte Grimoard de Saint-Laurent a donné pour ainsi dire l'avant-goût en faisant graver la fresque florentine dans son *Guide de l'Art chrétien*.

IX. — SAINTE-CATHERINE.

1.¹ *La passion Sainte-Catherine, poème du xiii^e siècle en dialecte poitevin, par AUMERIC, moine du Mont Saint-Michel, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Tours, par F. TALBERT, docteur ès-lettres, professeur au Prytanée militaire de la Flèche ; Paris, Ernest Thorin, in-4^o de 37 pages à deux colonnes.*

Cette publication est intéressante à un triple point de vue : l'hagiographie, la linguistique, l'iconographie, trois sciences qui sont pour ainsi dire sœurs. Par là elle atteint trois classes de lecteurs spéciaux.

L'hagiographie étudiera le fond, qui est emprunté à la *Legenda*

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1886, pp. 108-109.

aurea, dont elle fait la paraphrase. C'est à la fois la *vie*, d'après les *actes* et la *légende*, suivant la pratique du moyen âge, qui aime les amplifications et surtout le merveilleux.

La linguistique s'escrimera sur un texte en vers français, de dialecte poitevin, scrupuleusement reproduit d'après un manuscrit du xiii^e siècle, conservé à la bibliothèque de Tours : petit volume mutilé, de 66 feuillets, qui provient de l'abbaye bénédictine de Marmoutier.

L'auteur s'est ainsi nommé à la fin dans ces quatre vers :

Sic Aumericus, Pictave gentis amicus,
Eximie vitam Katherine transtulit istam.
Sit locus in celis monachis sancti Michaelis
Quorum pars sumus.

C'est donc un poitevin, écrivant dans son dialecte maternel, et moine du monastère de Saint-Michel. Rien n'indique que ce soit précisément le Mont St-Michel, malgré sa célébrité. N'avions-nous pas, en Poitou, Saint-Michel en l'Herm, qui pourrait aussi bien et mieux peut-être répondre à la désignation du lieu ?

M. Talbert a joint au texte quelques notes explicatives. Nous en aurions voulu davantage encore, mais le manuscrit a été égaré. On aime tant être renseigné de tous points, sans être obligé de procéder soi-même à des recherches ultérieures et complémentaires !

Cette brochure est sérieuse dans sa méthode et sa lecture. Malgré cela, j'espère qu'elle n'effraiera pas les amateurs poitevins et autres, qui doivent l'avoir dans leur bibliothèque. Quant aux bibliothèques publiques, ce serait un tort grave que de ne pas l'y admettre de suite, dans l'intérêt de tous.

M. Talbert s'est beaucoup occupé de philologie : ce qu'il a déjà publié mérite attention et confiance. Nous attendons avec impatience deux autres vies qu'il promet et le *Mystère d'Adam*, dont j'ai déjà parlé dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1876, t. XXII, pp. 475-479.

Dans la crypte de l'église Notre-Dame, à Montmorillon (Vienne), des peintures murales de la fin du xiii^e siècle représentent la passion de sainte Catherine ; feu de Longuemar les avait reproduites dans des dessins qui ne sont pas parvenus à la société des Antiquaires de l'Ouest et dont il importerait de suivre la trace. Le petit poème

poitevin éclaire l'interprétation de la fresque poitevine et c'est ainsi qu'il rend un service signalé à l'iconographie, les deux œuvres étant presque contemporaines.

2. ¹ *Inventaire du trésor de l'abbaye de St-Cybard d'Angoulême*, par de Fleury (*Bullet. arch. du Com. des trav. hist.*, 1890, pp. 242-245).

Cet inventaire ne comprend que 69 n^{os}, c'est dire qu'il est très court; cependant, il a une importance réelle parmi les documents de ce genre, sous le rapport hagiographique, et de Ste Catherine en particulier, et s'il ne fournit pas précisément de mots nouveaux, il donne du moins d'utiles variantes.

a. Comme d'habitude, la croix à double croisillon est faite pour contenir un morceau de la vraie croix, généralement ayant cette forme, qui est celle de la croix patriarcale de Jérusalem et provenant d'Orient. « Une croix, couverte d'argent, avec le pié aussi d'argent, appelée *la vraie croix*, sourdoré, laquelle a deux croisons » (n^o 4). — « Une croix, couverte d'argent sourdoré, à deux croizetz, où y a attaché une chaoyne d'argent, à laquelle a antaché la macille de monsieur Saint Blays » (n^o 57). Evidemment, cette dernière croix n'a pas été faite pour servir de reliquaire à la mâchoire de saint Blaise, qui n'y a été rattachée qu'accidentellement, au moyen d'une chaînette.

b. La custode de la réserve, qui servait aussi à porter le viatique aux mourants, était enfermée dans un coffret, suivant une pratique qui se rencontre ailleurs ². « La custode, d'argent sourdorée, où l'on portet Notre Seigneur. Item, un petit coffre carré, couvert d'argent, où se tient la dite custode » (n^{os} 1, 2). *Portet* doit être pour *portait*; la custode n'était donc plus affectée au transport de l'Eucharistie; aussi, au n^o 4, est-elle remplacée par une autre, simplement en laiton, où l'on gardait *la sacre*, c'est-à-dire l'hostie consacrée. *Sacre*, en Anjou et en Belgique, se dit encore de la Fête-Dieu, que les rubriques du moyen âge appelaient « *festum consecrationis Corporis Christi* ».

1. Dans la *Revue des inventaires*, n^o LXVI, et *Revue de l'Art chrétien*, 1891 3^e livr.

2. « Unum coffretum parvum, quadratum... cum una brustia intus existente, ad tenendum corpus Christi. » (*Invent. de Saint-Martin de Montpezat*, 1436, n^o 159.)

La double enveloppe des saintes espèces a persisté longtemps dans la liturgie ¹. Ordinairement, celle qui se dépose à l'intérieur est plus précieuse que celle qui est à l'extérieur. Cette coutume, ainsi qu'une iconographie topique, m'ont permis, à l'Exposition rétrospective de Limoges, de déterminer l'usage de certains coffrets émaillés du XIII^e siècle, qui passaient jusque-là pour des boîtes aux saintes huiles.

c. Le corporalier est bien connu, comme texte et objet : « Une boîte carrée, où l'on gardet les corporaux, appelé ung *corporaliste* » (n^o 12) ².

d. La navette en pierre précieuse odorant le musc rappelle les navettes en coquille de Chartres et de Saint-Nicolas de Port, qui ne sont pas antérieures au XV^e siècle : « Une petite navette de pierre, quelle l'on ne scet, le pié garny d'argent, flairant au musc » (n^o 14).

e. Le *cendré* fut, au moyen âge, une des couleurs liturgiques, ainsi que le *jaune*. Ces couleurs se retrouvent dans les courtines ou rideaux qui entouraient l'autel : « Sept courtines de soye, faictes à l'aides de rouge, jaune et cendré » (n^o 15). Il reparait pour une chape, historiée, à l'orfroi et au chaperon, de la vie de l'ermite saint Cybard : « Une chappe cendrée, où est l'histoire et vic saint Chibart en ymagerie » (n^o 43). La couleur cendre convenait parfaitement au jour des Cendres et aux fêtes du carême; peut-être en avait-on fait aussi, à Angoulême, le symbole des pénitences et austérités de la vie érémitique; autrement, on ne s'expliquerait pas le luxe d'*ymagerie* qui l'ornait.

f. Le *bleu* est parfaitement distinct du *pers* : « Une chappe ynde, à ymages » (n^o 37). — « Deux chappes perses à ymages » (n^o 42).

g. *Safran* est une des variétés du *jaune* « Trois chappes jaunes, faictes à ymages. Une autre chappe, safranée » (n^{os} 40, 41).

h. La couleur rose, qu'a maintenue le Romain pour les dimanches *Gaudete* et *Lætare*, paraît ici : « Deux chesubles, garnies de quatre courtibaux de mesme, semblant presque couleur à rouse » (n^o 37) ³.

1. « Un saint ciboire d'argent doré, auquel est contenu une petite boîte d'ivoire, où est conservé le Saint Sacrement. » (*Inv. de l'abbaye de Joyenvai*, 1649.)

2. *Œuvres*, t. II, p. 307.

3. *Œuvres compl.*, t. I, p. 574, au mot *rose sèche*. — S. Calétrie, dans un vitrail de la cathédrale de Chartres, costumé en évêque, est « vêtu de la *planeta*, feuille de rose sèche, doublée de vert » et saint Louis (*ibidem*) « a une tunique feuille de rose sèche » (*Rev. de l'Art chrét.*, 1888, pp. 416, 420).

i. « Ung parement de toile peinte en feuillage » (n° 66) ¹ dénote une économie dans la matière des ornements : l'usage en a été récemment adopté à Rome, aux petits autels de la *Chiesa nuova*, pour n'avoir pas à changer de parement chaque jour.

j. Une relique importante est celle d'une sandale de l'évangéliste saint Jean : « Une des scindalles saint Jehan l'Évangéliste » (n° 50).

k. Au n° 52, on lit dans une énumération de reliques : « Une phiole où a du lait; de sainte Katherine ». Ce lait ne peut être que de la Vierge ou d'un martyr : en modifiant la ponctuation, nous obtiendrions « du lait de sainte Katherine ». Il fut, en effet, très vénéré au moyen âge, et les hymnaires et prosaires sont pleins d'attestations à cet égard. Je vais en citer quelques extraits, que je prends dans l'utile collection du P. Dreves; ils montreront que la même légende s'applique à plusieurs autres saints.

Hymne du x^e siècle (Hymnar. Moissiacen., pp. 130-131).

Tandem ensis pœnæ datur
Gladioque decollatur,
Sanguis in lac commutatur.
Detruncat ensicula
Collum et mirifice
Sanguis lac effunditur.

Hymnes du xiv^e siècle (III, 87; IV, 167, 170, 172) :

Hinc cervice plecteris,
Ad superna veheris,
Martyr Katherina,
Et quidem pro sanguine
Lactis manas flumine,
Morte peregrina.
Dum ferit collum niveum
Percussoris improbitas,
Stillat liquorem lacteum,
Quo signatur virginitas.
Cervicem præbet, cæditur,
Lac pro cruore funditur.
Post hæc exspectans frameam,
Cervicem flectit lacteam,
In signum pudicitæ
Lac effundit pro sanguine.

1. « Item, avons trouvé à l'autel de la chapelle de Vesiani une tonaille et un paroment de toile peinte. » (*Inr. de la cath. de Montauban, 1516.*)

Hymnes du xv^e siècle (III, 149 ; IV, 172) :

Decollata virgine,
Lac manat cum sanguine :
Sic ostendisti, Domine,
Signum innocentiae.

Katherina, decollata
Tunc fuisti . . .
Dotem Pauli suscepisti,
Decollata cum fuisti.
Fundens lac pro sanguine.

SAINTE CHRISTINE. *Hymne du xiv^e siècle* (III, 97) :

Fundunt lac, non sanguinem,
Mamillae præcisæ.

S. PANTALÉON. *Hymne du xv^e s.* (IV, 220) :

Et fluens per martyrium
Liquor ex carne lacteus.

S. PAUL, APÔTRE. *Hymne du xiv^e s.* (III, 112) :

Caput quando amputavit
Tuum miles, emanavit
Lac statim de corpore
Pro cruore, qui saltavit
Ad vestem qui decollavit
Militis.

Hymne de Conrad de Haimburg, chartreux, au xiv^e s. (III, 51) :

Romæ morti deputatus,
Mortis in certamine
Fundis, capite truncatus,
Lac pro colli sanguine.

l. Les étiquettes des reliques, destinées à les nommer, sont appelées *chartreaux*, autrement dit petites chartes : « Item, a oudit coffre plusieurs autres reliques sans chartreaux, dont l'on ne scet les noms » (n^o 54).

m. L'abbé de Saint-Cybard avait droit aux pontificaux par autorisation du Saint-Siège. Voilà la mitre et la crosse : « Une crosse d'argent mar... sourdorée, avec le baston qui se ploiet en trois petits, couvert d'argent. Une mitre de soie blanche, brodée de fil d'or, avec six pierres enchassées en icelle, en argent sourdoré » (n^{os} 18, 19). Régulièrement, d'après une disposition moderne du

droit, la crosse de l'abbé ne devrait être qu'en argent et non dorée, ce qui appartient en propre aux cardinaux et aux patriarches; le curieux, en outre, est que la hampe, au lieu d'être en bois, comme antérieurement, est actuellement en métal et qu'elle se démonte en trois pièces, ainsi qu'on le fait encore de nos jours.

La mitre est canonique, avec son fond blanc. Les broderies d'or et les gemmes la classent parmi les mitres précieuses, auxquelles pourtant ne pouvaient pas prétendre les abbés ¹. Que de contraventions, autrefois et maintenant encore, aux déclarations les plus formelles de la cour de Rome! Pour le moindre prétexte on se dispense de la loi : ainsi j'ai vu M^{re} Cousseau, évêque d'Angoulême, encenser l'autel, coiffé de la mitre, parce qu'il prétendait que c'était plus solennel. Assurément, mais il oubliait que le *respect* doit passer avant la *solemnité*.

n. « Ung vaisseau semblant ung esteur, à la pourtraiture d'une mitrè, où a de la vesture Notre Dame en ung tableau estant dedans » (n^o 53). L'*esteur* est un *étui*, dont la forme en mitre indique la destination première : c'est un *mitrale* ², qui a été ultérieurement transformé en reliquaire.

X. — S. CÉSaire ³.

Buste de Saint-Césaire, à Mâurs (Cantal), par F. Chabau (Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze, pp. 674-680), avec deux planches représentant le personnage de face et l'inscription qui désigne la relique contenue à l'intérieur. L'âme est en bois, recouvert de lames d'argent et de cuivre gemmées. C'est plus qu'un buste, puisque saint Césaire est figuré jusqu'aux genoux : j'y vois plutôt une statue tronquée. Le style accuse le xiii^e siècle, mais je ne dirais pas avec l'auteur que c'est « ce que le beau moyen âge nous a laissé de mieux en ce genre ».

XI. — Ste CLAIRE DE MONTEFALCO ⁴.

Vita di santa Chiara da Montefalco, scritta da Berengario di sant'

1. *Œuvres*, t. III, p. 261.

2. *Œuvres*, t. III, p. 257, note 1.

3. Dans la *Revue de l'Art chrétien*.

4. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1888, pp. 248-252.

Africano e pubblicata per la prima volta dal canonico Michele Faloci Pulignani ; Foligno, Sgariglia, 1885, in-8° de 146 pp.

La vie de sainte Claire de Montefalco, morte en 1308, a été écrite, en 1309 ¹, par un contemporain qui l'a connue et que désigne le manuscrit, Bérenger de Saint-Affrique, du diocèse de Rodez et vicaire général de l'évêque de Spolète. M. Faloci Pulignani, en la tirant de l'oubli, rend donc service à l'hagiographie. Nous nous en servons pour bien établir l'iconographie de cette sainte, dont les attributs sont, d'après le P. Cahier : *balances, cailloux, cœur, démon*. Les monuments de Rome y ajoutent le *lis*, les *instruments de la passion* et le *costume de l'ordre*.

Montefalco est une petite ville fortifiée du duché de Spolète. « In ducatu Spoletano, castro quodam qui Mons Falco dicitur, fuit virgo quedam purissima, Clara nomine et pulchritudine corporali » (p. 35). Ce fut là que naquit Claire, qui en prit le nom.

Dès son enfance, elle fut élevée dans une maison de recluses qui, ultérieurement, adopta la règle de Saint-Augustin : « Sexto vero anno etatis sue, Clara cum magno desiderio reclusorium Johane prefate intravit » (p. 36). — « Domine spiritualiter de consensu unanimi obtinuerunt a diocesano predicto descriptionem ² sancti beati Augustini regulam ³ et novi monasterii sub vocabulo Sancte Crucis » (p. 52). C'était en 1290. Jeanne, sa sœur, devint la première abbesse : « Johane, sue sororis » (p. 35). « Quo monasterio ordinato et Joanna, que antea reatrix extiterat, in abbatissam promotam » (p. 52). Claire lui succéda : « Post dies autem aliquos cum Clara in abbatissam fuisset promotam » (p. 53).

Le costume des Augustines lui est donc attribué : il est entièrement noir, avec guimpe blanche ⁴. Je ne sache pas qu'on lui ait assigné la crosse, pour exprimer la dignité abbatiale.

1. A consulter : Pièrgili, *Vita della B. Chiara da Montefalco* ; Foligno, 1640, in-4°, édition rare. — *Analecta juris pontificii*, Rome, 1853, t. II, col. 1570-1592 (l'article, non signé, est de Mgr Chaillot et a pour titre *Histoire de la canonisation de la B. Claire de Montefalco*) ; *Ibid.* et du même : *Confirmation du culte de la B. Claire de Montefalco*, t. XIX, col. 652 ; *Pièces relatives à la canonisation de la B. Claire de la Croix de Montefalco*, t. XXI, col. 488, 996, 1003 ; *Bulle solennelle de canonisation de sainte Claire, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin*, t. XXIV, col. 342.

2. *Strictiorem* ?

3. *Ascriptionem sancti Augustini regulæ* ?

4. « Laneis vestibus. juxta religiosorum consuetudinem, non contenta, pot-

Le lis convient parfaitement à celle qui avait voué à Dieu sa virginité par la profession religieuse et qui ne parlait à son frère franciscain que les yeux baissés, le voile rabattu et cachée dans son manteau : « Virgo Clara purissima, que honestatem mente et corpore servare absque macula cupiebat, demissis in terram oculis, velo capitis declinato, se intra mantellum cautissime recludebat, etiam et sic fratri suo pauca et breviter loquebatur » (p. 42).

Le démon la poursuivait souvent :

Diabolus vero quidam, velatam¹ habens faciem, sibi eunti ad reclusoria memorata, in forma horribili apparebat frequenter et incutebat timorem. Clara autem, quamvis audivisset quod demon ille volebat eam occidere, non omitebat tamen perficere iter suum (p. 36). — Nocte quadam, extra horam matutini, Clara supra quamdam pellem manu pulsavit², ad cujus sonitum Johanna et quedam alia domina concurrentes invenerunt Claram erectam in pedibus, sed nimium fatigatam et cum eam adiissent, petierunt quid habuerat. Clara respondit : Demones vidi qui me impedire volebant. Consueverunt enim demones frequenter Clare in bonis operibus impedimenta prestare (p. 43).

Le miracle opéré dans son cœur s'est traduit de trois façons dont une seule est exacte. Une gravure franciscaine, que j'ai vue à l'*Ara Cæli*, parce que l'ordre de Saint-François la revendique comme tertiaire, montre dans ce cœur, situé à sa place normale, les trois clous de la crucifixion entourés d'une couronne d'épines. A la même date, c'est-à-dire au XVIII^e siècle, une toile de l'église de Saint-Jacques alla Lungara fait tenir, près d'elle, son cœur par un ange, mais ce cœur est vide.

A Bergame, dans la splendide chapelle des Colleoni, qui date de 1470, son cœur, rayonnant de lumière, porte la croix et les instruments de la passion.

cinum corium aut rete de pilis equorum, que *pelengulum* dicitur, detulit et alternatis pro tactis vestibis, juxta carnem pro pannis mutatoriiis mictabatur. Et pro corporis tegumento scapulare tantum et unam tunicam deferebat, nil adjungens corpori quam cum frigore premeretur, nisi forte quando medicinam acceperat vel postquam fuit proverte etatis, eo solum tempore quo infirmitatis premebatur. Et tunc addebat corpori substantiam quandam repetitam et vilem, quam ipsamet consueverat de vilibus peliis et despectis. Habebat tamen mantellum seu clamidem, presertim quando loquebatur ad eratem. Nudis pedibus incedebat, calciamenta raro detulit » (p. 40).

1. Velu comme un animal.

2. On remarquera cette manière d'avertir, en frappant sur une peau tendue sur un châssis, comme nos tambours et tambours de basque.

Ce cœur existe encore et il a été vérifié en 1880¹. Les Bollandistes, qui en ont donné un dessin, font voir, d'un côté, le crucifix, les trois clous, la lance et l'éponge; de l'autre, un fouet, la colonne de la flagellation semblable à celle qui est vénérée à Rome et la couronne d'épines. Le P. Cahier a reproduit, p. 235 de ses *Caractéristiques*, cette gravure, ainsi expliquée par ces deux vers, empruntés probablement à son office :

Cum Clara pectus explicat,
Fulget crucis mysterium.

Avant sa mort, Claire annonça ce prodige :

Et tunc quedam domina interrogavit eam, dicens : Habes timorem, Clara? Que respondit : Ego nullum timorem habeo, quoniam crucem Domini Yhu Xpi crucifixi in corde meo porto. Et tunc Johanna manu fecit crucis signaculum super eam. Cui Clara dixit : Soror, quare me signas? Ego exteriori cruce non egeo, quoniam crucem Domini mei Yhu Xpi crucifixi impressam habeam cordi meo. Et hec verba frequentius iteravit (p. 103). — Una ex eis... interrogavit eam, dicens : Habes timorem, Clara? Que respondit : Nullum. Et adjunxit : De quo timerem ego, cum habeam crucem Domini mei Yhu Xpi crucifixi intus in corde meo? Et tunc quedam de dominabus que ibi aderant voluit eam manu elevata signare. Cui Clara dixit : Quare me signas? Numquid non dixi vobis quoniam ego crucem Domini Nostri Yhu Xpi habeo intus in corde meo? (p. 104) — Post dies autem aliquos quedam domina in Clare jacentis oppositum posuit quamdam crucem. Quam cum Clara vidisset, dixit : Quare est ibi posita crux ista? Et fuit per unam dominarum responsum : Clara, istam crucem ibi posuimus propter Xpi crucifixi similitudinem et quoniam plures res optime (reliquiæ?) sunt in ipsa. Clara dixit : Soror, non opus per me crucem

1. « Suivant le désir du digne archevêque de Spolète, Mgr Pa liari, le Saint-Père a permis une nouvelle reconnaissance de l'état du corps de la bienheureuse Claire de Montefalco, morte en 1308, et vénérée dans l'église du monastère de cette ville. Dans ce but, Mgr Salvati, promoteur de la foi, et Mgr Caprara, assesseur de la Sacrée Congrégation des Rites, y sont allés. Le 20 août, en présence de l'archevêque de Spolète et de l'évêque de Foligno, du Révérend Père Martinelli et du Révérend Père Primavera, de plusieurs dames de la haute noblesse et de beaucoup de personnages et de notables de la ville, on a ouvert le sacré tombeau dans lequel est renfermé le corps de cette bienheureuse. Après avoir vérifié que les sceaux apposés en 1650 étaient intacts, et après la lecture du procès qui eut lieu à cette époque, quatre dames, parmi lesquelles la duchesse Boncompagni, née princesse Borghèse, ont soulevé les riches vêtements qui recouvraient son corps. Alors, les deux médecins et chirurgiens qui avaient été demandés ont constaté que ce corps vénéré restait non seulement intact, mais très flexible dans les bras et même dans les cartilages des oreilles. » (*Rosier de Marie*, 1880.)

deferre, quoniam ego in corde meo habeo crucem Xpi. Et hec verba submissa voce frequentius iteravit (p. 105).

L'événement vérifia la prédiction.

In sero die dominice crastine subsequentis fuit apertum cor Clare virginis, in quo thesaurus crucis, sicut ipsa predixerat, quamvis verba ipsius intellecta non essent, et paxionis Xpi cuncta insigna erant reposita sed occulta. Habebat enim hec virgo, legis evangelice renovatrix, signa omnia Xpi paxionis in corde et in loco fellis, quod durum et aridum, domine, corpus aperiendo, reppererunt insigna Trinitatis. Nam in corde predictæ virginis erant in nervorum durorum carnea similitudine, ex una parte crux, tres clavi, lancca, spongia et arundo, ex altera vero columpna, frusta seu flagellum cum V funiculis et corona... Similitudo vero predictorum insignum talis erat. Cor ipsius virginis grossum quasi caput alicujus pueri parucchini ex parte anteriori sic erat pinguedine cohoptum quod nil macre carnis intrinsece videbatur. Et in parte interiori concavum erat et vacuum et quod habent corda alia, ullum intermedium carnis habens, nisi quod in ipsa concavitate predicta insigna continebat. In cujus cordis apertione, unum valde miraculosum apparuit, quod illa domina, que cor ipsum aperuit, nequisset ratorium ad dextram vel sinistram etiam per unius crossi turonensis spissitudinem deviare, aut profundius mictere quin aliquod de predictis insigniis destruxisset.

Crux vero in similitudine tam facta pedem seu stipitem habebat quasi similem pollicis digito virili in grossitudine et longitudine muliebri. Et crucis brachia subtiliora predicto stipite alicui mediocri digito in grossitudine equabantur. Et unumquodque ipsorum habebat longitudinem duorum digitorum cor in transverso. Pes autem et brachia supradicta ea parte qua insimul jungebantur et circa, erant grossiora, sed subtiliora in extremitatibus et inter ipsa crucis brachia desuper in stipitis crucis oppositum, caro equalitatem brachiorum transversalium excedebat, quasi caput Domini morientis inclinatum ad partem dexteram designaret. Sed ipsa brachia inter se equalitatem omnimodam non habebant, sed incipientes a stipite extremitates eorum mediocriter in altum et dexterum brachium grossius erat sinistro. Sinistrum vero subtilius dextro et longius, sed non multum. Insuper ipsa etiam crux a summo usque ad pedem erat divisa per medium in colore et pars dextera erat rubea, quasi bruna, pars vero sinistra ad colorem albedinis actrahebat. Et fratres hoc testimonium peribentes illam partem dexteram esse intelligunt, non crucem ipsam, immo verius species humani corpuscoli crucifixi quæ sub conjunctione brachii in latere quamdam aperturam habebat, quasi representaret Xpi plagam vulneris lateralis. Et pensatis omnibus crucis illius circumferentiis, potius videbatur crux illa representare Xpi crucifixi cum cruce similitudinem, quin tantummodo lignum crucis. Et dominus Tedericus, de Urbe veteri, tunc miles et paulo post ordinem predicatorum ingressus et

dominus Bartolus de Perusio et testes alii fide digni mirati dixerunt se vidisse et cognovisse in illa cruce formam humanam corporis crucifixi et etiam humanorum lineamenta membrorum, quamvis domine monasterii de hoc non deposuerint sic distincte, nec ego qui inspexi pluries et palpavi membrorum minorum lineamenta, cognovi sed tantum crucem et formam humani corporis crucifixi. Crux etiam ipsa ceteri carni cordis ipsius in aliqua sui parte nullatenus iungebatur, nisi quod ex una parte illius seu cellule in carne cordis stabat reposita et impressa ac si in aliqua cassa sibi consimili et conformi reposita estisset. Que e qualitate carnis cordis et crucis ac si cellule ac dispositione superficiei et soliditate facillime poterat deprehendi et ad oculorum se aspectum manifestissime apparerebat. Habebat tamen crux ipsa in inferiori sui parte nerviculum quoddam subtilissimum quasi filum per quem inferiori parti cordis tantummodo iungebatur. Creverat etiam crux ipsa tantum in corde virginis supradicte quod sumitates crucis et transversalium brachiorum voltam superiorem cellule cordis invaserant, etiam in carnem superiorem cordis ipsius stabant reposita et cor ipsum in totum perforatum extiterat ab altero brachiorum. Pes crucis sive stipes, partim discoopertus, partim in longum repositus, infra carnem et concava cordis cellula existebat.

Ex crucis autem opposito stabat quidam nervus rotundus et durissimus quem ego ipse palpavi stringendo digitis nec videbatur de facili posse flecti et ille nervus partim erat repositus infra carnem partimque cordis concavitate detemptus, et erat unius comunis digiti virilis in longitudine et grossitudine quasi minus grosse penne anseris seu minoris digiti pueritii. Nervi autem illius summitas habebat V nerviculos divisos ab invicem et nodatos, non quod in ipsis nodi manualiter essent facti, sed quia caro in aliquibus locis equalitatem comunem nerviculorum illorum subtilium in grossitudine ad modum nodi aliquantulum excedebat ac si nodi in alicujus flagelli seu fruste funiculis essent facti. Ex quibus nervis illam frustam qua Xps flagellatus extitit representare per omnia videbatur. Frusta autem hujusmodi insui parte inferiori carnem habebat mollem, latam et tenuem, ac si caro illa representaret corrigiam per quam frusta aliqua consuevit appendi. Funiculi etiam fruste seu flagelli ipsius in parte superiori cordis sicut et crucis summitas stabant absconsi, repositi et reflexi. Quorum color brunus quasi rubedinem attingebat ac si fuissent percussionibus sanguine rubefacti. Color vero nervi seu baculi supradicti quasi esset lignum ad albedinem actrahebat. In nulla autem sui parte frusta seu flagellum predicta alteri carni cordis in aliquo se tenebat, sed stabat ipsa reposita et partim discooperta quasi in aliqua cassa sibi consimili, sicut de cruce superius est predictum.

In crucem autem et frustam predictas, sed propinquius ipsi fruste, quidam nervus durissimus et equalis grossitudinis minoris digiti puerilis, bruni coloris quasi ad nigrum actraheret, stabat rectus, columnam illam ad quam Xpus ligatus et flagellatus extitit, ut videbatur per omnia repre-

sentans. Cujus infimitas parti inferiori cordis ipsius firmiter se tenebat, summitas vero, quasi esset ligata funibus, superiori carni ipsius cellule jungebatur. Erat enim in summitate columpne quedam nerviculorum subtilium adunata congeries, per quos ipsa columna parti superiori cellule jungebatur. In partibus autem intermediis columpna predicta expedita et libera existebat, et nulli carni alteri jungebatur.

Ad pedem vero columpne ipsius quidam nervus subtilior ad modum semicirculi apparebat, coronam que Xpi capiti fuit imposita representans. Nam circa se undique habebat nerviculos nigros subtiles et breves sibi contiguos, spinas ex sui dispositione et omnibus circumstantiis representantes. Et hoc etiam nervi illius forma rotunda et dispositio ostendebat. Corona tamen hujusmodi non erat a carne columpne separata, sed nervus ille equalitatem carnis alterius in spinee corone similitudinem excedebat.

Ex parte vero crucis erant tres clavi nigri, carnei quidem, ut creditur, sed durissimi, volte seu testadivi scilicet carni suprastanti cordis cellule sic appensi quod ipsorum capita rotunda oblonga, grano fragmenti aliquantulum grossiora, rei alicui non conjuncta pendendo versus partem inferiorem ipsi cellule existebant, ea pars clavorum subtilior, scilicet puncte ipsorum, quibusdam filis carneis subtilissimis quasi essent fila hujusmodi dicti clavi per punctas existebant appensi, non quod singuli clavi filis singulis sint vel essent appensi, sed unusquisque clavorum duobus filis discretis ab invicem, sibi tamen propinquissimis, pendebatur. Per clavos autem predictos clavi quibus Xps extitit crucifixus nobiliter designatur. Nam et unus eorum clavium pedum significans erat et est grossior et existens remotus ab aliis filis longioribus pendebat, sed et alii duo clavi minores tertio filis appensi brevioribus sibi invicem viciniore existunt. Ex quibus verisimiliter creditur quod ille major et remotior clavum pedum et isti duo viciniore clavo; manuum representant.

Et juxta subtusque fila clavorum, quidam nervus durissimus et acutus ita quod flecti non poterat, de carne cordis egredi videbatur. Et habens in puncta colorem nigrum sicut ferrum, per concavitate cordis medium quasi in ymum declinans, transversaliter tendebatur. Ex cujus dispositione et forma potest facile deprehendi quod lanceam cum qua extitit vulneratus designat.

Ex latere vero crucis et in parte inferiori cordis ipsius erat quidam (nervus), quasi grossitudinis unius calami penne anseris, carni cordis conjunctus et carnis cetera equalitatem ad modum baculi vel arundinis erecti in altum excedens et in ipsius arundinis summitate quadam subtilium nerviculorum quasi informium congeries existebat, spongiam aliquam superimmissam arundini ex sua dispositione et colore designans. Ex quibus cognoscitur quod ista significant spongiam et arundinem quibus Xpus fuit potatus in cruce (pp. 112-117).

Ce texte est fort long; malgré cela, je n'ai pas hésité à le repro-

duire *in extenso* : d'abord, il est nouveau en hagiographie, puis il éclaire singulièrement, par la multiplicité des détails, vus par l'auteur qui les relate, la question iconographique.

Voici en quelle circonstance eut lieu l'impression dans le cœur :

Juvenis quidam pulcherrimus, Dominus YHS, indutus albis vestibus, deferens quandam crucem in humero, similem et equalem in forma et magnitudine vere crucis in qua ipse extitit crucifixus, Clare oranti apparuit. Qui et dixit ei : Ego quero locum fortem in quo possim crucem fundare et pro crucis fundatione hunc reperi locum aptum. Et ad hec ipse Xpus adjunxit : Si vis esse filia, moraris in cruce. Pro ista autem visione et revelatione Clara credere se dicebat quod Deus in isto monasterio ad hoc faceret magna facta. Ex istis autem verisimiliter creditur Claram virginem, cognominatam de cruce, crucem et cuncta passionis Xpi Insigna ex tunc in sui corporis corde, non solum ymaginatione contemplando, sed etiam corporaliter et sensibiliter habuisse. Et quia alterum crucis quem in corde gerebat brachium transversaliter cor ipsum transfixerat et perforaverat usque exterius, sicut post mortem Clare cunctis volentibus cernere fuit notum, ipsa etenim Clara, in infirmitate qua transivit de hoc mundo, dixit quinquies se Xpi crucem habere in corde. Xpi autem apparitionem cum cruce et verba Xpi prescripta duabus dominabus sibi secretioribus et alias suo confessori diu ante obitum suum revelavit, sed de immissione sibi facta non retulit nisi hoc tempore quod circa obitum de cruce expressit (pp. 59-60).

Autre miracle : il y avait dans son fiel, entièrement vide, trois petites pierres rondes, d'une nature indéfinissable. Chacune pesait autant que les trois réunies, toutes trois ne pesaient pas davantage qu'une seule. Naturellement, on y vit un symbole significatif de l'essence divine, Trinité et Unité en même temps. Pour mieux accuser la constatation, le peintre de la toile de Saint-Jacques alla Lungara a mis dans la main de sainte Claire une balance dont les plateaux sont parfaitement en équilibre, en sorte que le globule mis d'un côté n'est pas plus léger que les trois autres posés ensemble dans l'autre plateau. Ces trois globules sont dans un bassin, sur la gravure franciscaine d'*Ara cæli*.

Id fellis loculo nullus liquor remanserat, sed ibi erant tantummodo tres lapides rotundi spirici (sferici?), per omnia similes, coloris fusci, sicut credo indesignabilis et nullius specialis coloris, mixti quodam modo inter omnes colores, qui lapides representabant verisimiliter Trinitatem (p. 112). — In fellis autem loculo ¹ tres lapides fuerunt reperti, quorum quilibet

1. « Platon déclarait que le foie est un miroir où se reflète la pensée divine

grossitudinis unius avellanæ mediocris seu pollicis mulieris. Forma eorum rotunda spherica, color medius inter obscurum et pallidum, qui colori alicui speciali, ut existimo, assimilari non potest. Ex quorum forma, numero, similitudine et colore. divinarum personarum ydonee designatur, presertim quoniam predicti lapides tanta similitudine sibi ad invicem adequantur quod vix aliqua differentia discernitur inter eos. De quibus etiam post prolixum studium medicorum et naturalium talis sententia emanavit quod nullo modo potuerant per naturam, sed solum hoc faciente divina potentia generari (p. 117).

Je me suis systématiquement abstenu de tout commentaire pour ne pas allonger indéfiniment cet article, réduit ainsi aux parties essentielles.

XII. — S^{te} ELISABETH.

La *Revue de l'art chrétien*, 1894, p. 15, décrivant une miniature du xvi^e siècle, qui représente « la Visitation », dit : « Marie est tout en bleu, Ste Anne, revêtue d'une robe rouge clair, porte une coiffe blanche... S. Joseph a une tunique couleur vieil or. »

Il ne peut être ici question de Ste Anne, mère de la Ste Vierge, mais bien de Ste Elisabeth, sa cousine, qu'elle venait visiter. Quoique le jaune soit la couleur propre de S. Joseph, sa présence à cette scène n'est pas habituelle; on est même à peu près certain, historiquement, qu'il n'accompagna pas son épouse. Le personnage serait donc S. Zacharie, le mari de Ste Elisabeth.

XIII. — S. EUTROPE¹.

S. Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende, l'archéologie, par M. AUDIAT; Paris, Picard, 2^e édit., in-8^o de 544 pag.

Le bibliothécaire de la ville de Saintes est un savant fécond, cherchant par tous les moyens à faire la lumière la plus complète sur sa province. Ce volume est plein de documents, aussi le consultera-t-on toujours avec fruit : j'y note en particulier les *Actes* et

et se concentre pendant la vie l'intuition divinatoire; qu'après la mort on y retrouve l'empreinte des images contemplées par l'âme. » (Dr Bataille, *le Diable au xix^e siècle*, t. II, p. 58.)

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1893, pp. 494-495.

l'Office propre, ce qui fait qu'au titre aurait pu s'ajouter *et la liturgie*. Le culte est ici montré sous tous ses aspects et par toute la France. L'archéologie s'attache surtout à l'ancienne église prieurale, qui est un magnifique édifice roman, malheureusement mutilé dans la partie inférieure.

Je ferai reproche à l'auteur de n'avoir donné qu'une analyse d'un inventaire domestique de 1743 (p. 382) : ce n'est pas assez pour les amateurs. Puisque j'en suis à la critique, ce qui n'exclut nullement la sympathie pour une œuvre éminemment utile et de vulgarisation, j'ajouterai ces deux remarques : Page 472, je lis, en tête d'un décret de Grégoire XVI : « Sanctissimus et illustrissimus Dominus noster Gregorius pp. XVI. » Il est évident qu'il y a là une faute de transcription, car jamais *illustrissimus* n'a été dit du pape, ce qualificatif, d'ordre inférieur, étant affecté aux seuls prélats et évêques.

En France, on emploie le mot *bref* à tort et à travers, plus souvent à contretemps : qu'on me permette donc de renvoyer au tome IV de mes *Œuvres*, pp. 10-14, pour sa vraie et exclusive signification. Les prétendus brefs, cités pag. 472, 476, 479, 480, 482, ne sont pas autre chose que de simples *rescrits* ¹.

XIV. — S. FORTUNAT ².

Le poète Fortunat et son temps, lectures faites à l'Académie d'Amiens, le 27 avril et le 13 juillet 1893, par M. Laurent CARON; Amiens, 1884, in-8° de 79 pages.

Cette étude, d'une lecture fort agréable, sera goûtée surtout en Poitou ; je m'empresse de l'y faire connaître. Les poésies de S. Fortunat, si amèrement et si injustement critiquées par Ampère, sont envisagées au double point de vue de la littérature et de l'histoire. L'auteur les venge complètement de tout reproche de légèreté. Lors-

1. M. Audiat m'écrivait le 9 janvier 1894 : « Monseigneur, vous êtes bien aimable de m'avoir envoyé votre note sur S. Eutrope ; j'ai été charmé de votre appréciation fort élogieuse, et je vous en remercie bien sincèrement. Ah ! si vous m'aviez envoyé la collection de vos *Œuvres complètes*, que vous donnez si généreusement ailleurs, j'aurais pu apprendre la différence du *rescrit* et du *bref*. Oui, je regrette de n'avoir pas ces volumes, où il y a tant de savoir, véritable encyclopédie ecclésiastique. »

2. Dans la *Revue Poitevine*, 1884, p. 113.

que Fortunat les écrivit, il n'était certainement pas évêque, car alors il ne composa plus que des vies de saints et en prose; on doute même qu'il fût prêtre, et tout porte à croire qu'il était simple laïque, exerçant, auprès de la communauté naissante, les fonctions d'administrateur, *agens*, comme il se nomme lui-même ¹.

Je remercie M. Caron des emprunts qu'il a faits avec tant de bienveillance à mon *Trésor de Sainte-Croix*, ce qui lui a permis d'éluider les poésies cruciformes, où l'on n'a voulu voir qu'un jeu d'esprit, mais qui fournissent de précieux renseignements pour l'archéologie.

XV. — S. FRANÇOIS D'ASSISE ².

Saint François d'Assise : Vie de saint François, saint François après sa mort; Paris, PLON, in-4° de 438 pag., avec de très nombreuses planches dans le texte et hors texte.

Cet ouvrage est l'œuvre collective de plusieurs capucins, d'un sulpicien et d'un anonyme, ce qui constitue une faute grave, en raison du manque d'unité. L'illustration a été confiée aux soins du P. Louis-Antoine de Porrentruy, qui n'y a pas travaillé seul : cette partie laisse encore beaucoup à désirer. Je ne vois d'irréprochable que la typographie, qui en fait un ouvrage de luxe, à tel point que le premier prix de la mise en vente se trouvait très élevé; il a fallu, depuis, pour l'écouler, baisser de moitié.

Le texte comprend trois parties : la vie de S. François, l'histoire de l'ordre, trop vaguement énoncée au titre par ces mots qui veulent dire tout autre chose : *S. François après sa mort*, et « S. François dans l'art » : il vaudrait mieux dire, *l'Art glorifiant S. François*. Cette dernière partie n'est qu'un résumé, pas assez nourri et un peu trop déclamatoire, de toutes les planches de l'ouvrage.

Voilà pour un coup d'œil général. Si nous passons au détail, nous constatons, dans la disposition de ces planches ou gravures, un pêle-mêle qui nécessiterait une table alphabétique ou chronologique pour pouvoir s'y retrouver commodément. Puis, si bon nombre de

1. Voir pour ses poésies liturgiques le chan. Ul. Chevalier, *Hymnes*, pp. 17, 18.

2. *Œuvres*, t. I, p. 403; t. II, pp. 260, 261; t. VII, p. 56.

planches sont vraiment hors ligne, comme le S. François de fra Angelico (pl. I) et celui d'Alonzo Cano (pl. XXVII), la rencontre de S. François et de S. Dominique, par Andrea della Robbia (pl. X); il en est d'autres d'une inutilité évidente, p. 320, par exemple, ou d'un laid à faire peur (pl. XI). La composition de Flaxman (p. 101) est vraiment horrible. Une certaine quantité de gravures ont été exécutées d'après des calques mal pris (p. 121) ou d'après de médiocres dessins de ce siècle, tels que les vues intérieures des deux églises superposées d'Assise.

Le texte est écrit évidemment en vue des personnes pieuses : ce n'est pas suffisant. Il y avait un autre public à atteindre, celui des artistes et des archéologues : le livre n'est pas fait pour eux. Ils le feuilletteront, mais se retireront non satisfaits. Il n'a pas tenu à moi qu'il n'en fût autrement. Consulté par un des collaborateurs, à qui j'ai fourni quantité de notes et de renseignements, j'ai insisté sur ce côté *pratique*. La publication m'a largement démontré que tous mes efforts ont été en pure perte. Puisque j'y ai consacré un mois entier, on ne mettra pas en doute ma compétence sur la question. Qu'on me permette donc d'exposer mes idées.

J'avais proposé, sans prétention à écrire une histoire définitive, de rechercher et divulguer les *monuments* de la vie de S. François, qui abondent encore en Italie. Il fallait tout d'abord, pour chaque fait, montrer le lieu, puis la mise en scène imaginée par l'art. A propos du couvent de S. Damien, dont on ne voit que l'entrée, malheureusement moderne, il eût été préférable de faire pénétrer dans l'intérieur, qui a gardé sa vétusté originelle et vénérable, comme le réfectoire.

Je vois à regret omise la cellule de S. François *a Ripa*, à Rome, avec la pierre qui lui servit d'oreiller, et l'oranger, si curieux par ses pépins symboliques, qu'il planta dans le jardin voisin. Et l'endroit, à Subiaco et à la Portioncule, où il se roula dans les épines : au lieu de ronces, on y cultive des rosiers, dont les pèlerins se disputent les feuilles tachées de sang et les roses vermeilles. Et la chapelle elle-même de la Portioncule, pourquoi n'en avoir donné que la façade, quand on aurait aimé à connaître sa forme intérieure : plan, architecture, décoration ?

L'imagerie comportait un choix sévère : un type par époque, moyen

âge, renaissance, temps modernes (mais pas contemporains, car j'en sais pas ce qu'on peut retirer du S. François d'Ingres, p. 415). La prédication aux oiseaux est fidèlement reproduite, trop même, car on ne sort pas des XIII^e et XIV^e siècles. J'avais pourtant signalé le beau paliotto, en mosaïque de Florence, à l'*Ara cœli*, pour le XVIII^e siècle.

Là encore que d'omissions inexcusables ! Dans la scène des épines, la fresque du porche d'*Ara cœli* méritait d'être reproduite, car elle date du pontificat de Sixte V : c'est meilleur et plus instructif que la gravure de la page 408, qu'on pouvait supprimer sans inconvénient.

L'iconographie de S. François exigeait un chapitre à part que j'avais instamment réclamé : on n'y a même pas songé. On aurait vu pourquoi tels et tels attributs lui ont été assignés. Or, dans l'iconographie, je faisais entrer les vrais portraits : j'en connais plusieurs qui auraient fait bonne figure dans l'ouvrage, et je citerai entre autres ceux de Margheritone d'Arezzo, au musée chrétien du Vatican ¹, de Ste-Marie-Majeure de Tivoli et de S. François à Ripa, faits peu après sa mort. De tout cela il y eût eu une résultante à tirer pour un type certain.

Le portrait de Subiaco, déjà révélé par d'Agincourt et par moi décrit dans les *Annales archéologiques* dès 1859 ², valait la peine d'une héliogravure, au lieu d'un petit bois fort médiocre (p. 30). Il y avait là un intérêt majeur.

Des reliques, pas un mot, à part un dessin et deux lignes d'écriture. Ce serait à faire douter de l'authenticité des vêtements qu'on expose ! La sandale faite par Ste Claire, le calice d'ablution n'étaient pas à dédaigner et on n'a pas dû ignorer qu'ils sont encore à Assise.

Quant aux dates assignées aux monuments, il ne faut pas trop s'y fier : il y en a plus d'une erronée. On confond les siècles (pp. 52, 53, 54) : je dirais XVI^e non XV^e, XVII^e non XIV^e.

Si l'on est embarrassé pour décrire un tableau, *autres saints* veut dire qu'on ne sait pas qui ils sont et, quand on les nomme, on se trompe encore (p. 181).

L'embarras est encore plus manifeste dans la contexture même du

1. *Œuvres compl.*, t. II, p. 260, 20^e ann., n^o 1.

2. Tome XIX, pp. 234-235.

livre. Tout ce qui suit la mort de S. François est de pur remplissage. Passe encore qu'on y mette tous les saints de l'ordre, mais les hommes célèbres, c'est aller trop loin ! Que font là Duns Scot, Marc d'Aviano, le fameux P. Joseph, etc. ?

Ces saints provoquaient quelques bonnes pages d'iconographie. Non seulement, on les a passés sous silence, mais encore, pour S. Bernardin de Sienne, on n'a même pas donné l'original de son monogramme du Nom de Jésus, qu'on expose à l'*Ara cœli*¹ ; on s'est contenté de copier des tableaux faits d'après son type (p. 297), on a été jusqu'à sortir du type même (p. 331), en figurant celui qui se voit à Milan sur une mitre offerte à S. Charles et que semblent préférer les Anglais.

Comment se reconnaître aussi, pour les armoiries de l'ordre, parmi tant de spécimens différents ? Un fil conducteur eût été indispensable, en même temps que la signification précise des deux bras croisés, qui ont remplacé le monogramme du Nom de Jésus.

Je le répète à regret en terminant : ce livre a été composé en vue de la piété et de la curiosité, non de l'art, dont on ne suit ni n'explique les manifestations ; pas davantage de l'archéologie, qui peut revenir à l'aise sur ce sujet fécond comme sur une nouveauté à explorer.

Il y a deux manières de juger un livre : en lui-même, pour ce qu'il est et ce qu'a voulu l'auteur. Mais il en est aussi une autre, ce qu'il aurait pu et dû être pour remplir toutes les exigences. Cette note rapide n'a d'autre but que de montrer les lacunes, afin qu'à un moment donné l'ordre franciscain rende adéquatement à son illustre fondateur l'honneur complet qui lui revient.

XVI. — STE GENEVIÈVE.

Sainte Geneviève de Nanterre ; biographie illustrée, 36 dessins d'après Viollet-le-Duc, plusieurs vues de Nanterre, Ste-Geneviève de Van Loo, par l'abbé Delaumosne, curé de Nanterre ; Paris, Baltenweck, in-8° de 132 pag. 2.

1. Ce livre sera un précieux souvenir de pèlerinage pour les

1. *Œuvres*, t. VII, p. 269.

2. Dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1886, pp. 266-267, avec une vignette.

amateurs sérieux. L'impression est soignée et l'illustration à la hauteur du sujet. La vie explique brièvement les planches, qui sont de trois sortes : la Bergère de Van Loo (il n'est pas certain que sainte Geneviève ait été bergère) ¹, les monuments qui conservent son souvenir (le puits dont l'eau guérit la cécité de sa mère, son cellier, sa chapelle), sa vie d'après les vitraux de la sacristie de Notre-Dame de Paris. Il y manque un monument important, qui est la « pièce de monnaie que saint Germain lui a donnée comme objet de piété » et qui est conservée « au cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale ». M. Delaumosne l'a fait reproduire en métal, mais en modifiant la face, qui porte « l'effigie de l'empereur, alors maître de la région Nord-Ouest des Gaules » ; sur le revers on voit le chrisme, accompagné de l'*alpha* et de l'*omega*.

L'auteur attribue les verrières historiées, en camaïeu et style du XIII^e siècle, à Steinheil, d'après les esquisses de Viollet-le-Duc. Je crois qu'il fait erreur : elles sont l'œuvre exclusive d'un maître mort depuis longtemps malheureusement (1840), Henri Géroente. Je me souviens parfaitement, lorsque nous en causâmes, l'avoir entendu dire plusieurs fois à deux autorités en archéologie, Didron et de Guilhermy. C'est peut-être, en ce genre, une des imitations les mieux réussies du moyen âge : le type y est sans les défauts, la naïveté sans la maladresse, la mise en scène sans la confusion, l'expression sans la grimace.

Le curé de Nanterre dit avec raison : « Le privilège de les admirer est nécessairement réservé à un petit nombre de visiteurs ; d'ailleurs, des peintures sur verre sont exposées à plus d'un péril de dégradation. Il est donc utile de les mettre à la portée de tous et de garantir la durée de ces chefs-d'œuvre, véritables types du vrai et du beau. Voilà pourquoi je les ai réunis dans un livre imprimé. » Nous ne saurions trop louer pareille initiative, qui sera certainement féconde : c'est de l'archéologie pratique et bien entendue. Elle donnera le goût des anciens vitraux et apprendra à les regarder, car généralement on passe devant eux avec indifférence, se contentant de dire qu'on n'y comprend rien. Cette sorte d'illustration

1. Cahier, *Caractéristiq. des Saints*, pp. 135-136. Ce que l'on a nommé son « parc aux moutons » était tout simplement un cromlech gaulois : il n'existe plus. (*Annal. arch.*, t. 1, p. 182.)

aura ailleurs des imitateurs; ne vaut-elle pas mieux que la fade et insignifiante imagerie contemporaine? Déjà le *Pèlerin* avait tenté quelque chose d'analogue dans sa vie de saint Loup, en reproduisant les émaux de la belle châsse du trésor de Troyes. M. Delaumosne a opéré plus en grand, les archéologues et les artistes lui en sauront gré, je n'en doute pas : aussi je souhaite à son livre tout le succès qu'il mérite.

2. M. le curé de Nanterre m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre suivante :

Monseigneur, je me félicite que la biographie et la médaille *historique* de Sainte Geneviève aient mérité votre attention et je vous remercie de l'analyse élogieuse que vous leur consacrez.

Veillez me permettre de vous faire part de mes observations sur deux points : Le Père *Cahier* n'a-t-il pas tort de mettre en doute si la sainte a été bergère? Que le *parc aux moutons* ait été un *kromlech*, c'est vrai; mais pourquoi, après la conversion de Nanterre, ce parc étant devenu la propriété du père de sainte Geneviève, celle-ci n'y aurait-elle pas conduit le troupeau de son père? Ce ne sont pas les peintres des xv^e et xvi^e siècles, qui ont inventé que sainte Geneviève fut bergère, ils n'ont fait que se conformer à la tradition constante qui s'est affirmée par la construction d'une chapelle dans ce *parc* sanctifié par la présence de la jeune bergère. — Qu'allait-elle faire là, sinon, comme le veut la tradition, garder les troupeaux de sa ferme? A mon avis, il ne faut pas contredire la tradition.

J'ai lieu de croire que vos informations sur l'auteur ou les auteurs des vitraux de Notre-Dame manquent d'exactitude. Henri Gérente a composé les vitraux de la chapelle de Sainte-Geneviève, à Saint-Étienne-du-Mont. A-t-il collaboré aux vitraux de Notre-Dame? Je n'ose répondre. Viollet-le-Duc a certainement dessiné les vitraux de Notre-Dame dont il était le restaurateur responsable. J'ai eu en *mains* ses cartons, que j'ai fait *photographier*. C'est Steinheil encore vivant qui les a exécutés et qui sans doute y a mis la main pour la composition, car Viollet-le-Duc se contentait des grandes lignes et de la mise en scène des personnages. Jugez si votre article ne demande pas une rectification à ce sujet.

La biographie se vend maintenant au profit du Pèlerinage, chez Jules Vic, libraire, 41, rue Cassette, à Paris et à Nanterre.

Je remercie M. le curé de Nanterre d'avoir pris la peine d'éclairer deux points douteux. Revenant sur ses observations, je dirai que, pour les vitraux, nos opinions se concilient parfaitement : Viollet-le-Duc a fait l'esquisse et Steinheil a dessiné les cartons. Malheureusement, ni l'un ni l'autre n'existent plus pour nous renseigner exactement; je puis donc maintenir que ces vitraux ont été peints

et exécutés dans les ateliers de Henri Gérente, les meilleurs alors pour le style du moyen âge, avec ceux de Lusson, au Mans.

Le *Rosier de Marie*, 1888, p. 822, me donne ainsi raison, dans un article publié par J. Ladimir, sur *Notre-Dame*. « Au nombre de dix-huit, les vitraux du cloître, représentant la légende de sainte Geneviève, ont été exécutés par M. Gérente, d'après les cartons de Steinheil. »

L'iconographie de sainte Geneviève est encore à faire. J'engage fortement M. le curé de Nanterre à l'entreprendre; ce sera l'utile complément de sa belle publication. Il pourra y traiter à fond la représentation en *bergère* et en donner le prototype. Grâce à son obligeance, nous avons pu reproduire, dans la dernière livraison de la *Revue* (p. 260), un curieux tableau du *xv^e* siècle, qui la montre dans le *parc* ou *kromlech* celtique, gardant ses moutons et accompagnée de son chien, la houlette et un livre en main, avec une médaille au cou; à l'horizon on remarque la mère et le puits. Ajoutons ici que ce tableau est à Paris, dans l'église Saint-Merry, où il forme devant d'autel. Le baron de Guilhermy en a parlé dans les *Annales archéologiques*, t. I, p. 182.

3. Je complète ce qui concerne l'iconographie de sainte Geneviève par cette citation d'un amateur intelligent, du siècle dernier :

Sainte Geneviève, patronne de Paris. — Les peintres, surtout les sculpteurs, quand ils la représentent, lui font porter un cierge à la main. On la peint de cette manière parce qu'il est dit dans sa vie que des bougies, qu'elle tenait en sa main, s'allumèrent par miracle. L'on voit encore à ses pieds la figure du démon enchaîné, parce qu'elle a délivré souvent par ses prières, ou bien par le signe de la croix, des personnes qui étaient possédées, ainsi qu'il est rapporté encore dans la même vie, écrite par un historien très ancien et insérée par Surius dans son recueil.

Tableaux de sainte Geneviève (à Paris). — Dans l'église des Filles de la Conception, rue Saint-Honoré, on voit, dans le sanctuaire, une Sainte-Geneviève gardant les moutons, peinte par Louis de Boullogne. — A Sainte Geneviève-du-Mont, l'on verra, dans la nef, quatre grands tableaux qui représentent des vœux faits par la ville de Paris à cette sainte. Dans le second, qui est sur la droite, on voit cette vierge dans la gloire et peinte d'un grand goût par M. de Troy. — Dans l'église des Carmélites de la rue S.-Jacques, on remarquera, à la troisième chapelle qui est sur la gauche, un tableau de Le Brun, qui représente sainte Geneviève avec un ange. La vie de cette sainte est représentée sur les panneaux du lambris qui décore la chapelle : ces peintures sont de Verdier, élève de Le Brun. — Dans

l'église paroissiale de S. Séverin, en une chapelle près de la petite porte, est une Sainte-Geneviève, peinte par Champagne. — A l'église S.-André-des-Arts, en l'une des chapelles attenant la grille, est une Sainte-Geneviève, par M. Jaural, peintre de l'Académie royale. — Dans l'église de S.-Sulpice, à la troisième chapelle après la grande sacristie, on voit un tableau de sainte Geneviève, peint par Hallé. (*Méry la Théologie des peintres* ; Paris, 1765, pp. 119-120, 233-234.)

XVII. — S. GEORGES.

Un tableau de Jacques de Valence, dans la galerie des Hohenzollern, à Sigmaringen, représente la Vierge, accompagnée d'un guerrier, l'épée levée, dont la cuirasse porte une grande croix à branches droites sur la poitrine. *L'Archivio storico dell'arte*, Rome, 1893, qui en donne la reproduction page 386, le décrivant page 389, dit : « A sinistra, un guerriero vecchio, dai capelli grigi, in piena armatura e con una croce rossa sul petto ; San Giorgio, dice il catalogo, ma ciò non può essere. »

Le personnage inconnu est debout, non à gauche (en ne tenant compte que du spectateur), mais à la droite de la Vierge, qui seule ici règle la préséance. Il n'est pas *vieux*, mais dans la force de l'âge. Le catalogue allemand a raison en le nommant *S. Georges* et, si « ce ne peut-être », pourquoi n'en a-t-on pas fourni la preuve ? Je tiens, au contraire, pour certain que la croix est un de ses attributs au moyen âge, qu'on la place sur la cuirasse, le bouclier ou l'étendard. Voici un témoignage presque contemporain et dont l'autorité, en pareille matière, est incontestable. Lorsque le seigneur de Caumont, à son retour de Terre Sainte, en 1418, fonda « l'ordre de l'Écharpe d'azur ou de S. Georges », il consigna sa volonté expresse dans ce texte : « Fais assavoir que j'ay enpris de porter sur moy en divise une eschirpe d'azur, qui est couleur qui signifie loyauté, à mémoire et tesmoign que je le veuille maintenir. Et, en icelle eschirpe, a une targe blanche à une croix vermeille pour que mieux avoir en remembrance la passion Nostre Seigneur, et aussi en honneur et souvenance de Monseigneur Saint George, par tel qu'il luy plaise moy estre en toute bonne ayde. Et hault en le large ha escript : FERM. » (*Ann. du Conseil héraldique de France*, t. VII, p. 214.)

XVIII. — S. GIRAUD ¹.

1. Il n'existe qu'une vie ancienne de saint Giraud de Salles, fondateur de l'abbaye des Châtelliers : elle date du xiii^e siècle et est contemporaine de l'élévation du corps et de l'agrandissement de l'église. Ecrite en latin, elle a été publiée deux fois : d'abord, par dom Martène ; puis par les Bollandistes, qui y ont ajouté un commentaire.

Je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on en donnât une nouvelle et définitive édition, corroborée de tous les documents nouveaux qui peuvent échapper à un étranger travaillant au loin, mais que ne négligera pas un hagiographe Poitevin, comme l'abbé Largault, à qui cette publication revient de droit, en raison de ses études spéciales.

2. Comme vulgarisation, nous avons deux vies récentes en français, dont il importe de parler. Deux autres étaient en projet, mais je crains bien que le P. Roy, des Oblats de Saint-Hilaire, et l'abbé Rosière, aumônier de l'Union chrétienne à Poitiers, y aient renoncé.

Dans les *Petits Bollandistes* de M^{re} Guérin, Paris, 1880, 7^e édition, il est question trois fois de saint Giraud : t. IV, p. 529, au 20 avril, simple mention du « Martyrologe de France », en qualité de « fondateur de Grand-Selve, au diocèse de Montauban » ; t. IV, pp. 551-553, au 20 avril également, où sont données sa vie en abrégé et une notice sur le monastère de Grand-Selve ; t. XII, pp. 537, au 23 octobre, où le « Martyrologe de France » s'exprime ainsi : « Dans l'abbaye Cistercienne de Notre-Dame des Chasteliers (*Castellarix*), le bienheureux Giraud de Salles, confesseur. Après avoir fondé neuf monastères,... il s'endormit dans le Seigneur et fut enseveli dans l'abbaye de Notre-Dame des Chasteliers, sa dernière fondation, 1120. »

L'auteur ne dit pas pourquoi la fête se célèbre deux fois : le 20 avril est le jour natal, celui de la mort ; le 23 octobre, l'anniversaire de l'élévation et de la translation.

Partout il est qualifié « bienheureux », comme dans la vie

1. *Les vies récentes de S. Giraud*, dans la *Revue Poitevine*, 1893, pp. 76-78.

publiée par Martène et les Bollandistes et abrégée ici. Je ferai observer qu'aux Châtelliers on disait « saint », ce qui est attesté par ces trois noms de lieux : « Village de saint Giraud, fontaine de saint Giraud, bois de saint Giraud. »

Mgr Guérin écrit « Géraud ». Nous avons toujours dit *Giraud*, qui est la traduction littérale de *Giraudus*.

Il donne comme nom de famille « de Salles » (t. XII) et « de Sales-Cadouin » (t. IV). Cadouin est de trop il indique seulement que « Sales, patrie du bienheureux Géraud, est de l'arrondissement de Bergerac et du canton de Cadouin ». Il ajoute : « Il ne faut pas confondre *Sales* avec *Salles* : *Salles* est de l'arrondissement de Sarlat et du canton de Belvès. »

Il y aurait lieu de refaire cette vie, de nommer les abbayes fondées par saint Giraud et de dire un mot sur les souvenirs laissés à l'abbaye des Châtelliers et sur son culte local.

3. Je songeais à une vie populaire de saint Giraud, pour jeter à profusion dans la campagne en même temps que l'image que j'avais fait exécuter en Belgique pour raviver le culte, quand les Assomptionnistes vinrent en pèlerinage au tombeau et à la fontaine de saint Giraud. Je crus l'occasion favorable, car les Assomptionnistes, qui dirigent *le Pèlerin*, y annexent, chaque semaine, une notice sur la vie d'un saint, avec une ou plusieurs gravures. L'idée d'une vie de saint Giraud fut agréée : elle a paru le 7 février 1892.

Quelle n'a pas été ma déception en la lisant ! Le fond est celui des Bollandistes, sans modification. On écrit « Giraud ou Giralde », « saint Giraud » et « le bienheureux Giraud ». La vignette, qui n'a aucun caractère archéologique, représente le saint qui « donne de salutaires conseils à ceux qui viennent le visiter » ; on pouvait choisir mieux. Il n'y a pas un mot sur le culte local, la dévotion spéciale des fidèles relativement aux grâces qu'ils sollicitent ; rien de la découverte du sarcophage, ni de la fontaine vénérée. Pourtant j'avais fourni tous les éléments nécessaires pour que l'écrivain fût à la fois intéressant et complet ! Il semble qu'il y ait désaccord entre la piété et la science et que le public pieux n'ait rien à voir dans ce qui préoccupe à bon droit les savants. Singulière manière de répondre aux besoins de notre époque, qui aime avant tout à être éclairée et bien renseignée !

Quant au fort tirage à part, à plusieurs milliers d'exemplaires, que j'avais demandé, on l'a oublié. Je ne m'en plains pas, car la vie lancée par *le Pèlerin* n'étant point ce que je désirais, tout, de ce côté, est à recommencer.

Espérons que saint Giraud ne sera plus ni mis de côté ni traité trop cavalièrement. La routine du passé ne suffit plus à son endroit et, puisqu'il y a des faits nouveaux qui le concernent, une rédaction nouvelle s'impose actuellement. Puisse-t-on ne pas trop nous la faire attendre !

XIX. — S. GRAT.

Culte de S. Grat, évêque et patron du diocèse d'Aoste ; son office, sa fête, par le ch. Pierre Duc ; Turin, in-8° 1.

1. Cette plaquette, de 23 pages, commence une série. L'office de saint Grat, entièrement propre, datait de la fin du XIII^e siècle. On lui a substitué en 1828, lors de l'adoption du rit romain, un office presque entièrement du commun. Je regrette que l'auteur n'ait pas inséré, à titre de document, un texte qui a son importance liturgique, surtout au point de vue des hymnes et de la prose.

La fête était rehaussée par une *procession* et un *réfectoire* 2, c'est-à-dire un diner en commun, qu'ailleurs, par exemple à Angers, on appelait *fétage*. Nous avons sous les yeux les menus, fort peu luxueux, et le prix de la dépense faite. Le « règlement pour les réfectoires » est « traduit du latin », ce qui n'équivaut jamais à l'original, omis à tort.

Deux inventaires sont reproduits à cette occasion. L'un en latin, date de 1585. Il est intitulé : *Inventarium mobilium panateriæ et cocquinæ refectoriorum*. Le réfectoire avait sa salle particulière, *refectorium*, et aussi sa cuisine, sa paneterie et son mobilier propre, « mobilia », sous la responsabilité du chanoine « panetier 3 ».

1. Dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1893, p. 154. Cet article a été reproduit dans la 2^e livraison. M. Duc m'écrivait, le 27 mars 1894 : « Je vous remercie de l'article spécial que vous avez la bonté d'insérer dans votre tome IX sur mes opuscules de S. Grat. Il contribuera puissamment à relever et accréditer, où il n'est pas connu, le culte d'un saint si populaire dans les états de la Maison de Savoie. Dans votre compte-rendu de ma 3^e livraison, vous avez frappé d'estoc et de taille certains usages qui, en effet, méritaient d'être stigmatisés. »

2. Du Cange n'a pas cette acception.

3. V. Du Cange à *Panetarius*.

Le second inventaire porte en titre : *Visite et inventaire de la chambre de la paneterie du réfectoire de la cathédrale d'Aoste* (1689). On y voit tout ce qui sert à manger et boire : « tasses », « cuilliers », « couteaux », « pots », « plats », « acietes » d'étain, etc. ; plus, en fait de linge, des « serviettes » « floragées », « à la basse Venise », des « mantils au damas », « à la petite Venise », ou « au grain de l'orge » et un « essuiemain ». La « forchette de fer » devait servir à découper, les chanoines n'en avaient pas à leur usage personnel ¹.

Tout cela est curieux et intéressant et mériterait d'être entrepris dans chaque diocèse pour montrer comment on honore un patron.

2. Le second fascicule, de 30 pages, concerne « le Patronage de S. Grat » (*panégyrique, fondations, offrandes, confrérie, quêtes, cloches*).

Panégyrique n'est pas suffisamment exact, car il s'applique à l'office propre et à la messe avec prose. La prose était de rigueur autrefois, c'était le chant festival par excellence : il faudra y revenir et déjà le mouvement en ce sens s'accroît dans les diocèses de France, avec l'autorisation de la S. C. des Rites, ce que je constate avec infiniment de plaisir, tant il est doux de reprendre les plus anciennes et légitimes traditions, momentanément oubliées.

L'office est tout entier en vers, suivant une pratique fort commune au moyen âge, et dont le R. P. Dreves a donné de nombreux exemples dans ses *Analecta hymnica mediæ ævi*. On ne se douterait pas qu'il en soit ainsi, à la façon dont le texte est reproduit, comme si c'était de la prose. Je donne ici la première antienne des vêpres, telle qu'elle a été composée originairement :

Augusta, de patrono
Grato, pastore bono,
Refer Christo laudes,
Dulci jubilans sono ;

1. Dans le tome six de mes *Œuvres*, pp. 297-299, 304, j'ai parlé des *potations* des chanoines, entre autres à Lyon et à Tours. Aoste me vient en confirmation de la légitimité de mon interprétation. Plus modeste, la potation ne comprenait que des *tasses*, des *cuillers* et des *serviettes* : on y buvait surtout et, pour que le liquide seul ne fit pas mal à l'estomac, on y ajoutait des sucreries et des pâtes légères.

Sub ejus Dei dono
Custodia gaudes.

Sont à noter le répons qui précède l'hymne aux vêpres (c'était l'usage général en France, soit pour les premières seulement, comme à Paris, soit pour les deux, comme à Angers) et l'hymne des vêpres dont chaque strophe se termine par le premier vers d'une hymne connue, comme on en a des exemples ailleurs. Je citerai seulement ces deux strophes :

Qui, finita carnis vita,
Carnem ponens, ad æthera
Scandit purus,
Adepturus
Æterna Christi munera ¹.

Pastor bone, Christum mone
Ut det nobis quod floridi
Te sequamur
Et ducamur
Ad cœnam Agni providi ².

On joue souvent sur le nom même du saint : « Gratus, cunctis gratiosus ; » « Gratus Deo gratam duxit vitam », « Grati preces gratas ita signis Deus innuit, » « Mundi lux est eximia Gratus et Dei gratia ». C'est une des caractéristiques du temps.

Les « Comptes de la confrérie de S. Grat », de 1619 à 1629, forment un document très curieux, qui malheureusement ne peut s'analyser. J'en détache les passages suivants : « Hon. Jaques Clusa a faict présent à la dicte confrarie d'ung devant autel à ouvrage à carron, ung crucifix au milieu, le 6 septemb. 1621. » Ce parement était en toile et filet à carreaux ³, on en trouve communément, et j'en ai donné de ce genre au musée de Cluny ; il y en avait un représentant l'Annonciation à l'exposition rétrospective de Limoges.

« 1620. Marie de Grat des Feyes a fourny une aulne de toile blanche pour faire ung corporal, avec son armet. » — « Pour la fasson d'ung corporal avec son armet, le 27 may 1620. » L'*armet* doit être la pale ; ce n'est pas le corporalier, qui a son nom spé-

1. Hymne des matines du commun des apôtres.

2. Hymne du dimanche de *Quasimodo*.

3. *Œuvres compl.*, t. I, p. 573, au mot *Réseuil*.

cial : « Le sire Pierre de Panthaléon Gerlier a faict présent à la dicte confrasrie d'ung estuy de corporal, d'ormoisin ¹ verd figuré, avec sa croix et passeman doré, le 27 may 1630. »

« Achept d'une chazuble de ruffa blanche, florettée, soit figurée de rouge,... le 22 decem. 1620. » L'auteur est trop sobre de notes : ainsi, il aurait dû expliquer ce qu'on entend en Piémont par le mot *ruffa* ².

Les termes d'étiquette méritent qu'on y fasse attention. Le prêtre est « honorable » et « révérend », le chapelain « honnête », le chapitre et le chanoine « vénérable », le gouverneur « excellence », le seigneur noble « respectable », la confrérie « vénérable ». En parlant d'un chanoine on dit aussi « révérend » et « vénérable sieur messire », d'un curé « messire », d'un apothicaire « misser », d'un vicaire « domp » et du vibailli « illustre ».

Une des cloches de la cathédrale d'Aoste, datée de 1562, est au nom du fondeur, François Sermand, bourgeois de la Valteline : « Franciscus Sermandus, burgensis Vallistellinæ, fecit me. »

Je terminerai par une observation générale : cette livraison a sa pagination à part, il eût été préférable de faire suivre, de façon que tous les fascicules réunis forment à la fin un volume ; c'est indispensable pour les citations, d'autant plus que les fascicules ne sont pas eux-mêmes numérotés.

3³. Cette brochure est la troisième sur le culte de saint Grat et, comme les précédentes, elle présente un triple intérêt au point de vue spécial de la liturgie, de l'hagiographie et des coutumes locales. Elle porte en sous-titre : *Son patronage, processions à son honneur et leur organisation* ; Turin, 1893, in-8° de 21 pages.

Les « processions générales » réunissent au moins 24 paroisses, on en a même compté jusqu'à 50 : elles ont lieu le mardi des Rogations, dans un but à la fois spirituel et temporel, comme « lorsque les campagnes étaient menacées par des pluies trop prolongées

1. *Œuvres*, t. I, p. 552, au mot *Armesin*.

2. Il y a d'autres termes patois qui exigent une annotation, car nous ne pouvons les comprendre : « Pour mettre sur l'autel de toile raze blanche emposée avec ovrages et *pincetz* appartenantz » (1628). — « Quatre aulnes de *bindelz* (rubans?) pour mettre au missal » (1619). — « Douze aulnes toile de *rille* pour fère une aulbe et amict » (1624). — « Ung *carallot* de dévotion » (1624).

3. Dans la *Revue de l'art chrét.*, 1893, pp. 412-413.

désolées par la sécheresse ou dévastées par les insectes », « la nomination d'un évêque pour le diocèse à la vacance du siège, le maintien du souverain légitime dans ses états, l'éloignement de la guerre, actions de grâces pour de grands bienfaits, etc. »

On y chante les litanies des saints, auxquelles s'intercalent les saints locaux : c'est une pratique très ancienne dans nos églises de France et qu'on a eu tort d'abandonner sous prétexte d'unité : Rome ne peut repousser leur maintien quand on aura su, par des preuves authentiques, lui en démontrer la légitimité.

Je note comme fort curieux le document de l'an 1703, qui donne l'« ordre observé dans les processions générales ». La procession précède la messe, qui en est la conclusion : on y porte les deux bras et les deux chefs de saint Joconde et de saint Grat, ainsi que la châsse de ce dernier, placée sur un brancard que soulèvent huit chanoines ou chapelains, en « chappes de damas blanc »¹. A Aoste, on abusait vraiment de la chape, car, en plus des « porteurs », je la constate sur les épaules, non pas seulement de « l'officiant » et des « deux chantres », avec leurs « bourdons », mais aussi des « deux porte-croix », de « l'acquarier »², du « Régat »³, des deux « thuriféraires » et du « porte-crosse » de l'évêque, s'il y assiste : on pourrait sans inconvénient rabattre de cette solennité, qui rappelle, sous un autre aspect, les entrées primitives au chœur, lors des pontificaux : « Les huit chandeliers d'argent⁴, les deux encensoirs d'argent⁵, la masse, les burettes d'argent, le gros calice, le missel rouge. » Il y en a comme un souvenir dans les grands offertoires des cathédrales d'Angers et de Reims.

Deux autres abus me choquent : le clergé, entrant aux cordeliers, « deux religieux se tiennent, aux deux côtés de la porte, l'un avec l'encensoir, l'autre avec le goupillon de l'eau-bénite, lesquels en-

1. On conserve la couleur du saint Pontife, qui est le *blanc*, quoique le rite de la procession requière le *violet*.

2. Que signifie ce mot non français ? Est-ce le porteur du bénitier ? Une note n'eût pas été inutile.

3. « Le bâton du Régat représentait la haute protection du souverain sauvegardant la cathédrale et ses possessions. Il est coté ainsi au no 75 : « Un bâton du Régat, avec pommeau en argent, très antique, portant les armoiries du chapitre et coloré de noir. »

4. Pourquoi huit chandeliers ? Seraient-ce six pour l'autel et deux pour les acolytes ?

5. Suivant le rit gallican, un pour chaque côté du chœur.

censent et aspergent le clergé » ; cet honneur n'est dû qu'à l'ordinaire. Trois bénédictions du Saint-Sacrement, c'est encore plus fort : dans le même parcours, au départ, « après la messe a lieu la bénédiction du Saint-Sacrement » ; « la procession étant de nouveau en marche, assiste à la bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église paroissiale de Charneusad, puis encore à la cathédrale à son arrivée. » Ce n'est ni romain ni liturgique ; mais, puisque la procession se fait en l'honneur de saint Grat, le mieux serait de clôturer par la bénédiction avec son chef ou son bras, laissant de côté l'Eucharistie, qui est tout à fait de surrogation dans la circonstance.

Trois particularités doivent être relevées : les bourdons des chantres, « ornés de cristaux en couleur, surmontés d'une fleur de lis ou d'une couronne ducale avec armoiries du chapitre¹ » ; la masse, qui se porte en procession par un chapelain, « en tête des chanoines » et qui « se compose d'une tige courte et d'une tête aplatie, avec les armes du chapitre² » ; enfin, les « deux croix » de la cathédrale, dont l'une est portée à gauche « de saint Ours et l'autre est portée toute seule en dernier rang³ ».

Une note du XVIII^e siècle qualifie les chanoines « Rds seigneurs chanoines », et les chapelains, « Rds chapellains ». La distinction n'est pas suffisante pour deux ordres aussi différents, l'un supérieur et l'autre inférieur. *Révérénd* convient aux chapelains, comme à tout prêtre en fonction, autrement il serait tout simplement *vénéérable* ; mais l'étiquette exige pour un chanoine *très révérend*, « admodum reverendus », sans préjudice des privilèges particuliers.

4. Le quatrième fascicule, de 46 pages, a pour sous-titre : « Chronologie des processions à son honneur et à celui de ses Auxiliaires. »

Le plus ancien document cité est de l'an 1390 et le dernier de 1893 : la série est complète.

Les « auxiliaires », invoqués en même temps que S. Grat, sont S. Jean-Baptiste, S. Joconde et S. Ours.

La cathédrale d'Aoste possède de son patron le chef, un bras et

1. Tous nos chapitres de France avaient ces insignes, bien peu les ont gardés dans un remaniement fait à la hâte.

2. La masse est encore en usage à la cathédrale de Poitiers.

3. *Œuvres compl.*, t. II, à la table, au mot *Croix*.

une dent. On porte le chef, couronné, aux processions générales et solennelles, où se réunissent de nombreuses paroisses, au nombre parfois de quarante-sept, comme en 1705. Le pèlerinage à pied ¹, pour la paroisse de Donnas, comporte « onze lieues ». La journée entière y est consacrée : on part à minuit, deux ou trois heures du matin au plus tard, pour se rendre à l' « ermitage de S. Grat ». Naturellement, on mange après la messe : nous avons le menu des années 1724, 1726, 1727, 1728. Les chanoines se traitaient bien ² : soupe et bouilli, veau et mouton rôtis, « bœuf à la royale », « langue de bœuf en daube, » « jambon et salam ³, » « pâté, » macaroni, fruits suivant la saison. Les évêques ont toujours soin de recommander d'éviter l' « excès dans l'usage du vin » (1794) et d'écartier « filles ou femmes », pour éviter tout scandale.

A ces processions, je note des chantres chapés avec leurs bourdons : sont aussi chapés les chanoines qui portent les reliques sur un brancard, précédés de deux croix et du texte, suivant un très ancien usage.

On invoquait spécialement S. Grat contre l'incendie, l'inondation, les animaux nuisibles (loups, rats, taupes, vers, chenilles, hannetons, etc.), pour protéger les moissons et obtenir de la pluie en temps de sécheresse.

S. Joconde avait aussi la spécialité de la pluie et d'autres vertus encore, relatées dans son hymne :

Edent beatos foeminæ
Partus, sancti suffragio,
Qui polleant acumine,
Si deprecentur serio.
Sedabit ipse turbinem,
Æstum, gelu, tonitrua,
Fulmen, nives et grandinem
Tolletque terræ noxia.

Les récoltes étant dévastées, on eut recours au St-Siège. Clé-

1. Il s'est fait pieds nus en 1893, comme on l'avait pratiqué antérieurement.

2. Les pauvres et le prédicateur n'étaient pas oubliés. « Donné aux révérends Pères capucins pour le Père Prédicateur qui y a prêché, savoir : une longe de veau rôtie, la bouteille de douze quarterons (de vin) et douze sols de pain blanc » (1731). Clément XI, en 1717, avait prescrit « quelque aumône pratique en faveur des pauvres ».

3. En italien, *salame*, charcuterie.

ment XI, en 1717, et Clément XIV, en 1772, adressèrent des brefs, prescrivant trois jours de jeûne, une procession, la confession et la communion pour pouvoir gagner l'indulgence plénière et l' « exorcisme des animaux nuisibles, soit des esprits immondes qui se servent d'eux pour le dommage de la commune et des personnes, pour qu'ils cessent de nuire ». En ce temps de foi, la population « présumait que ce fléau pouvait provenir de quelque secrète malédiction ou de censures ecclésiastiques encourues par quelques-uns d'entre eux ».

Au point de vue de l'étiquette, j'observe que le notaire est qualifié « égrège » ¹ (1729), le chapitre « vénérable », le prévôt « très « révérend » : un vicaire général écrit en 1675 : « Messieurs les curés. »

La liturgie réclame quelques mots. La fête de S. Grat, en 1390, est marquée sous le rit « quadruple », c'est-à-dire qu'à l'introït, au *Benedictus* des laudes et au *Magnificat* des vêpres, l'antienne se répétait quatre fois : c'est le même principe que pour les fêtes « triples » et « doubles », où ces mêmes antiennes ne se disaient que trois ou deux fois.

M. Duc nous a donné d'anciens offices, mais surtout des hymnes et des proses, qu'il a eu tort de reproduire sans distinction de vers. On ne soupçonnerait pas, page 33, à l'impression tout d'un trait, une petite composition poétique dans ce verset, que je crois devoir rétablir dans sa teneur normale :

Ante thronum Trinitatis
Miserorum miserata,
Pia Mater pietatis,
Sis pro nobis advocata,
Causam nostre paupertatis
Coram Deo sustine
Et veniam de peccatis
Servis tuis obtine ².

Il ne suffit pas de citer, il faudrait, par la contexture même de la pièce, remonter jusqu'à son origine probable, ce qui est facile par analogie. J'estime du XIII^e siècle l'hymne suave, pour la pluie, qui débute par cette strophe :

1. En italien, on dit encore *egregio*, du latin *egregius*.

2. Verset alléluatique de la « Missa de Pietate beate Marie ».

Creator Deus omnium,
Exaudi preces supplicum,
Da nobis guttas imbrium
Et cunctis rorem cœlicum.
Qui cuncta regis maria
Et separas ab arida,
Detur pluviae gratia
Telluri, quæ est arida.

Les pèlerins apportaient à S. Grat « torches, flambeaux et chandelles » de cire, qui servaient aux messes et expositions. Cependant l'on n'en était pas prodigue pour la fête de la dédicace : « L'on allume douze petites chandelles... que l'on attache aux piliers du chœur et de la nef et qu'on laisse allumées jusqu'à la fin du *Credo* ». Rome est plus large, puisque les cierges restent allumés depuis les premières vêpres et toute la journée de l'anniversaire de la dédicace.

En 1640, les Visitandines avaient des « pigeons dans leur monastère ». Quel exemple pour des vierges consacrées au Seigneur ! Benoît XIII a bien fait de ne pas tolérer dans les couvents ces oiseaux, considérés à bon droit comme emblèmes de l'amour et de la volupté.

5. Le 1^{er} mai 1889, M. le chanoine Duc m'écrivait d'Aoste en Piémont :

Je vous adresse aujourd'hui un document précieux, au moins pour notre cathédrale, et dont aucun n'avait la moindre connaissance : *la convention pour la chässe de S. Grat*. Après l'avoir reproduite d'une copie contemporaine, je l'ai collationnée avec M^{sr} et, avec son aide, j'ai pu amender quelques fautes de ma copie, mais je n'ai pu surmonter deux ou trois difficultés qui toutefois n'entravent pas le sens. L'entreprise, commencée par Guillaume de Vallecantina, fut continuée par Jean de Malignes. L'origine de celui-ci paraît bien être Malines, en Belgique, d'autant plus qu'un des chanoines capitulant dans cet acte était Gérard Blaver, de *Fleruc*, diocèse de Liège. Quant à Guillaume de *Vallecantina*, j'incline à croire que cette localité n'est autre que la Val de Locana, qui longe le versant méridional de nos montagnes et appartient au diocèse d'Ivrée. Actuellement encore, c'est le pays des orfèvres et des chaudronniers. J'ai laissé dans cette copie une riche marge pour y recevoir vos notes qui l'éclipseront entièrement. Plaise à Dieu que vous veniez voir de vos yeux la chässe même dont il est question ! M^{sr} me charge de vous renouveler ses instances pour que vous veniez passer quelques jours dans son palais épiscopal et faire la revue de notre trésor.

Malgré une aussi aimable invitation, je n'ai pu encore visiter Aoste, occupé toujours par d'autres travaux qui ne me laissent guère de loisirs. J'aurais aimé, le texte en main, faire l'examen minutieux de la châsse, qui heureusement subsiste encore : un document est toujours précieux en face d'une œuvre d'art qu'il signe et date. Des photographies m'avaient été promises, je regrette qu'elles ne me soient pas parvenues : du moins elles auraient permis une première étude de comparaison, qui ne peut être qu'avantageuse à la science ¹.

Puisque mon intelligent et docte correspondant a bien voulu m'offrir la primeur de sa copie, prise sur l'original, aux archives de l'évêché d'Aoste, ce dont je le remercie sincèrement, il est de mon devoir de présenter le document lui-même *in extenso* et, en l'analysant, d'en faire le commentaire, pour ne laisser aucun point dans l'obscurité.

Le titre nous apprend déjà trois choses : une convention, *pactum*², passée par acte notarié ; une châsse, *capsa*³, pour recevoir le corps de S. Grat, évêque et patron d'Aoste ; le nom de l'orfèvre, Jean de Malines. Cette châsse devait en remplacer une autre, qui avait été volée et qui était probablement hors de service. Le chanoine Duc m'écrit à ce propos : « Un prévôt d'Aiguebelle, diocèse de Maurienne, en 1415, se rendit à Aoste auprès du chapitre de la cathédrale pour un fait relatif à la châsse de S. Grat et d'Aoste auprès du comte de Challand, à Verrès. J'ai trouvé cette note, sans autre explication, dans les comptes du mistral ou procureur du chapitre, mais cela ne suffit pas pour me convaincre que la châsse volée était en Maurienne et que ce prévôt venait à Aoste et à Verrès pour faire connaître le précieux dépôt et le faire restituer à la cathédrale. Les archives d'Aiguebelle ont beaucoup souffert en 1793 et il n'y a rien à en tirer. »

La date est établie dès le début, 14 mars 1421, 14^e indiction.

Le notaire a convoqué les témoins requis et il instrumente, en

1. A défaut, on trouvera une planche de la châsse dans *la Vallée d'Aoste*, d'Edouard Aubert.

2. « *Pactum*, quodvis fœdus, contractus, traité. » (Du Cange.)

3. « *Capsa*, arca, theca, cista, ubi aliquid reponitur; gall. châsse. Proprie vera est arca in qua reconduntur sanctorum reliquiæ. » (Du Cange.)

présence de l'évêque et des chanoines, dans le chapitre¹ (*capitulum*) de la cathédrale.

Remarquons les qualificatifs employés par le scribe officiel : la cathédrale, suivant la tradition, est simplement dite *Église*, comme parle encore le Cérémonial des Évêques, qui ne manque pas de distinguer par une majuscule l'église-mère et chef du diocèse. Il ajoute *vénérable*, ce qui serait trop peu maintenant, car on le dit de toute église, la cathédrale ayant droit désormais à l'épithète *sainte*.

L'évêque Oger est *révérend père en Dieu Monseigneur*. Il n'y a de changé actuellement que l'épithète, qui est devenue *révérendissime*, car *révérend* a été attribué à tout prêtre séculier et aux réguliers. *Divina miseratione*, affecté aux cardinaux-évêques, est remplacé, dans la pratique usuelle, par *Dei et Apostolicæ Sedis gratia*².

L'archidiaque, première dignité, et les chanoines n'ont rien qui les distingue du commun : on ne se permettrait pas cette irrévérence de nos jours.

L'assemblée a été convoquée, selon la coutume, au son de la cloche. On y déclare que, Dieu aidant et grâce à la générosité de personnes pieuses, l'on est dans l'intention d'honorer le glorieux et miraculeux patron, d'une châsse d'argent, rehaussée d'or et de gemmes. Pour cela, l'assentiment a été préalablement obtenu du *magnifique et puissant seigneur* de Challan, ainsi que de plusieurs autres *nobles hommes* et citoyens d'Aoste. Ce sera à M. Duc de relever et d'identifier les noms, qui n'ont qu'un intérêt local.

L'artiste choisi est maître Jean de Mallignes, orfèvre, demeurant à Aoste et expert en son art. Deux fois seulement, ici et au titre, on donne son surnom ; partout ailleurs, on se contente de l'appeler *maître Jean*. *Maître*³ dénote qu'il a été reçu, après apprentissage et présentation d'un chef-d'œuvre, comme collègue, par la corporation des orfèvres et qu'il peut désormais avoir un atelier et ouvrir boutique : or, à l'atelier où il est seul actuellement, on lui recommande, pour aller plus vite, de s'adjoindre des artistes et des ouvriers qu'il choisira à son gré, *artifices* et *operarios*. Les deux termes ne sont pas

1. « *Capitulum*, locus in quem conveniunt monachi et canonici. » (Du Cange.)

2. L'archevêque de Reims, en 1283, employait la même formule : « *Petrus, miseratione divina Remensis archiepiscopus.* » (*Rev. Bénéd.*, 1894, p. 136.)

3. Du Cange ne donne pas cette acception du mot *Magister*.

là au hasard¹, l'*artifex* est maître comme lui, mais l'*operarius* est un simple compagnon.

Jean est son nom de baptême, son nom unique : beaucoup d'artistes en étaient là à l'époque. Pour les distinguer, on leur imposait comme surnom, le nom de leur ville natale ou, plus génériquement, du pays qui les vit naître *Mallignes* ou *Malignes* est resté en français, le notaire n'a pas su le traduire, preuve que cette localité n'était pas dans la contrée. En supprimant le *g* parasite, qui se retrouve au moyen-âge dans des conditions analogues, on a *Malines*, qui fait de suite penser à une des grandes villes de la Belgique ou des Pays-Bas. Telle est aussi l'opinion du chanoine Duc, qui la justifie en observant que le chapitre comptait un Liégeois parmi les chanoines : n'aura-t-il pu recommander un de ses compatriotes et l'engager à venir se fixer dans la vallée d'Aoste ? Sans être absolument certain, c'est du moins très probable et tout à fait vraisemblable. On a pris un artiste flamand en pleine Flandre : resterait à établir si l'œuvre est réellement de style et de procédé flamands.

Un modèle est présenté, peint sur toile, afin qu'on sache bien de part et d'autre à quoi on s'engage. Suit aussitôt le détail des conventions.

Il y aura des inscriptions, pour expliquer les sujets et fixer la date d'exécution peut-être ; des pierres précieuses, pour rehausser l'orfèvrerie ; des émaux, aux endroits convenables, pour aviver le métal, sans cela un peu froid ; enfin, des images ou statuettes, grandes et petites, pour orner le pourtour du coffre. Car la chässe est, en réalité, un cercueil de bois, *feretrum*², que maître Jean exécutera à ses frais et sur lequel il appliquera des lames d'*argent fin* et de *bon aloi*. *Lya* est une variante de *liga*³.

1. Du Cange n'a pas établi cette distinction.

2. « *Feretrum*, ubi funus defertur, sarcophagus; locus ubi mortui feruntur, unde nostris *bière*. Hinc *fertes* et *fertres* loculos aut capsas in quibus sanctorum corpora vel reliquiæ reconduntur dicimus. » (Du Cange).

3. « *Liga*, lex, monetarum in metallo probitas a *lege* requisita ac definita, gall. *loi*, *aloi*, ital. *lega* » (du Cange). — En 1351, des experts examinèrent la monnaie frappée à Bologne. Leur rapport constate « ipsam monetam esse bene rotundam, bene blanchatam et bene coniatam seu scultam et ipsam esse de *liga*, pondere et numero quibus esse debent secundum formam pactorum. » (*Arch. stor. Lombardo*, 1889, p. 540.) — « Tant en lay que en poys » (*Ordonn. de Henri V d'Angleterre*, 1419). — « I den. de lay argent le roy » (*Exécut. de 1419*). — « Le marc d'argent allayé à la diete laye » (*Ordonn. de 1420*). — « III d. VIII

Le prix convenu est de quatre florins, petit poids¹, par marc d'argent : soit douze gros par florin ou, en raison de la diminution de valeur dans le cours, au moment du paiement, deux écus d'or et demi. Les difficultés afférentes à la dépréciation de la monnaie sont réglées.

Le paiement se fera, par le chapitre, à sa guise, en totalité ou par parties, sans que le maître puisse s'y refuser.

Les commettants fournissent la matière première, or, argent et gemmes.

Le maître affinera l'argent² à ses frais, en présence du chapitre, et pour cette opération recevra trois sous. Si, au contraire, l'argent lui est remis déjà affiné, il sera tenu d'en faire l'essai, *proba*³, devant les députés de l'évêque et du chapitre, et alors il marquera cet argent de son poinçon, *signum*⁴, *marcha*. Ce poinçon devra se rechercher sur la châsse même, où il importe essentiellement de le reconnaître.

Jean de Malines entreprendra les moules⁵, figures, piliers et images, c'est-à-dire la partie proprement décorative, sous le contrôle de deux chanoines, de deux experts et de deux citoyens, qui vérifieront s'il n'a pas fait toute l'ornementation en argent trop mince; on désire la subtilité, mais pourvu que ce ne soit pas au préjudice de la stabilité et de la durée.

La châsse avait été commencée par feu Guillaume de Vallecana, qui n'avait pu terminer quelques piliers et images; Jean les achèvera à moitié prix. De plus, il fournira à son compte deux piliers, un chapiteau⁶ et un siège pour une image : les statuettes devaient donc être assises. Si ce supplément ne plaît pas au chapitre, l'artiste

grains de lay argent le roy » (*Idem*). — « Deux deniers douze grains de lay, argent le roy » (*Idem*). — « XI den. XII grains de lay argent le roy » (*Ord. de 1421*). — « 5 deniers de lay, argent le roy » (*Ord. de 1426*). Il s'agit de l'alliage de la monnaie d'or. Voir, pour le mot *Liga*, l'*Archivio storico dell'arte*, 1892, p. 50, et Müntz, *Numismatique des papes*, pages 7, 8.

1. « Le florin de petit poids équivalent à 10^l. 79^r. de notre monnaie. » (*Soc. académiq. d'Aoste*, 45^e bulletin, p. 63.)

2. « *Affinare*, metalla purgare, excoquere, gall. *affiner*. » (Du Cange.)

3. « *Proba*, probatio, experimentum, gall. *épreuve*. » (Du Cange.)

4. Du Cange omet ce sens à *signum*, pourtant bien fourni de textes, ainsi qu'à *marcha*.

5. Du Cange n'a pas *lamia*. Faut-il lire *lamina* ou *lamna*? J'ai traduit moule à cause de la fonte.

6. *Capitulare* n'est pas dans le *Glossarium* avec cette détermination.

ne peut lui réclamer une indemnité et ce qui est fait ne pourra être fondu¹ de nouveau; accepté tel quel, il recevra en plus six marcs d'argent.

L'argent livré est pesé et repesé, après qu'il a été mis en œuvre. Le total se monte à trois cents marcs. L'ouvrage terminé et poinçonné est renfermé dans le trésor de la cathédrale, *in secreto*² *Ecclésiæ* et on ne donne pas d'autre argent à Jean qu'il n'ait rendu travaillé celui qui lui a été fourni. Or, ce travail est de deux sortes : *fonte* et *œuvre*³. La soudure se fera d'argent, avec tolérance de huit deniers d'alliage⁴.

Jean, sa femme et ses enfants ont droit à la sépulture dans le cloître de la cathédrale et, aux jours de réfectoire⁵, l'orfèvre est gratifié d'une livre comme les chanoines.

L'évêque prête serment en posant la main sur sa poitrine, tandis que les chanoines jurent sur les saints évangiles, s'obligeant tous avec leurs biens, présents et futurs.

Jean, de son côté, s'engage aussi par serment à travailler suivant la quantité d'argent qui lui sera confiée et il s'oblige, lui, ses héritiers et successeurs, pour tous ses biens, plusieurs personnes se portant garants pour lui.

La convention vaudra sans contestation de part et d'autre et, pour y renoncer, il faudrait scrupuleusement observer les lois, tant ecclésiastiques que civiles.

Le notaire s'engage à faire deux ou plusieurs expéditions et prend pour témoins un vénérable bachelier en droit, *in decretis*, et autres discrètes personnes, dont une est qualifiée *dompnus*, pour *dominus*, d'où dérive le *don* italien.

Pactum capse sancti Grati, factum magistro Johanni de Malignes.

1. Du Cange n'a que « *conflatilis, conflando factus, gallice de fonte, jeté en fonte* ».

2. *Secretum*, pour *secretarium*, correspond plutôt à *trésor* qu'à *sacristie*.

3. *Opus*, par opposition, peut signifier tout ouvrage au marteau.

4. « Les alliages jouissaient de propriétés spéciales et présentaient en particulier une plus grande résistance à l'usure et une malléabilité les disposant à recevoir plus facilement les empreintes. Ce fut Livius Drusus qui, mettant le premier ces observations à profit, introduisit 1/8 de cuivre dans les monnaies d'argent. » (*Not. d'art et d'archéolog.*, 1891, p. 51.)

5. Le *réfectoire* est un dîner en commun, donné aux grands jours. Ce sens a été déterminé plusieurs fois dans le *Bulletin de l'Académie de S. Anselme*, à Aoste.

In nomine Domini, amen. Tenore presentis publici instrumenti ad universorum tam presentium quam futurorum notitiam deducatur quod, anno a Nativitate Domini millesimo quatercentesimo vigesimo primo, indictione decima quarta, die XIII mensis marcij, Auguste, in capitulo venerabilis Ecclesie Augustensis, in mei notarij publici et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum presencia, personaliter constituti Reverendus in Christo pater et Dominus Dominus Ogerius, divina miseratione episcopus Augustensis; Jaqueminus de Crista Dovie, archidiaconus; Johannes de Olomon, Petrus de Fralia, Petrus Secalci, Petrus de Gillaren, Bonifacius de sto Petro, Johannes de Challan, Johannes Tharide, Johannes Rosseti, Gerardus Blaverij et Anthonius Pipini, omnes canonici dicte Ecclesie Augustensis, in loco capitulari dicte Ecclesie ad sonum campane, ut moris est, capitulariter congregati, nomine ipsorum et totius capituli Ecclesie predicte. Summo desiderio, ut dixerunt, affectantes, Deo duce fideliumque et devotarum personarum auxilio mediante, facere construere unam capsam argenteam, auro et lapidibus preciosis decorandam, ad recondendum corpus beatissimi et gloriosissimi confessoris Grati, dum vivebat in humanis episcopi Augustensis, qui innumeris refulsit et diutim refulget miraculis; de consilio et assensu magnifici et potentis viri Francisci domini Challandi Montis Jovetique; nobilium virorum Francisci de Challan, alias de Uxello, Rodeti Charvini, procuratoris in Valle Augustensi pro domino nostro duce Sabaudie; virorum Rulliardi, Glaudj de Orenza, Hugoneti Picardi, Aymonis de Somon, discretorum virorum Johannis Castone, Nycoleti Briton, Johannis Coci, Martini Taride et Johannis Armandi, tam civium civitatis Auguste quam nobilium patriæ Vallis Auguste, prefati dominus episcopus et alij domini canonici supra nominati ad predictum opus faciendum convenerunt cum magistro Johanne de Mallignes, habitatore Auguste, aurifabro et ad hoc perito, ut asserebat et pacta subscripta ad invicem sponte et ex eorum certa scientia unanimi consensu fecerunt, inierunt in modum subsequentem. In primis quod dictus magister Johannes aurifaber teneatur et debeat facere construere, per se et suos artifices et operarios per eum ad hoc eligendos, bene, fideliter et legaliter dictam capsam argenteam, secundum formam et figuram in quadam tela sigillata sigillis capituli et ipsius magistri Johannis depictam ipsamque capsam ornare auro et lapidibus preciosis et sculpere tam in litteris quam aliter ac emallier, prout decebit in locis competentibus ac condecensibus, cum duodecim ymaginibus magnis ad minus et alijs ymaginibus parvis et tot quot videbitur dominis episcopo et capitulo predictis, et hoc de argento per dictum magistrum Johannem applicando super unum ferectrum ligneum per ipsum magistrum Johannem suis expensis fiendum ad marcham argenti lini bone lye, ad rationem undecim denariorum cum dimidio lye argenti. Et hoc pro precio et nomine precij quatuor florenorum parvi ponderis pro qualibet marchia argenti sibi magistro Johanni per ipsos dominos episcopum et capitulum persolvendorum

in auro vel moneta cursali Auguste tempore solutionis, computando duodecim grossos dicte monete pro singulo florette. Ita tamen quod si moneta argentea vilesceret, qua decem octo grossi monete cursalis Auguste valent unum scutum auri et in sua escriacione (?) presentiali currente cadet quod dictus magister Johannes pro operatura et factura eiusdem marche argenti, ut supra dictum est, posset petere a dictis dominis et habere deberet duo scuta auri cum dimidio vel monetam cursalem Auguste ad valorem, prout tunc tempore solutionis scutum auri valeret in moneta et ex tunc electio esset dicti magistri Johannis si et casu quo moneta argenti vilesceret ultra modum et suum cursum modernum. sic etiam quod quandocumque capitulum volet ei tradere pecuniam pro opere facto in solutum, quod ipse magister teneatur recipere vel pro toto vel aliqua parte prout ei tradetur. Item quod dicti dominus episcopus et capitulum teneantur tradere, expedire et deliberare dicto magistro Johanni argentum, aurum et lapides preciosos ad dictum opus construendum et hoc quando et prout comode poterunt de bonis que ad opus dicte capse conferentur, proponentes Deo duce et quod cicius poterunt predicta expedire. Item, quod dictus magister teneatur et debeat affinare argentum sibi ex dicta causa tradendum suis costibus et expensis. Ita tamen quod in ipsa affinacione fienda, quandocumque fiet, intersint aliqui domini de capitulo, hoc salvo quod pro affinacione cuiuslibet marche argenti tradantur et solvantur dicto magistro Johanni tres solidi dicte monete. Item quod dictus magister Johannes, quandocumque recipiet argentum affinatum ab Ecclesia predicta, teneatur et debeat tradere probam dicti argenti deputatis per dictos dominum episcopum et capitulum et ipsum argentum operatum ad dictam probam restituere; que proba signetur ad signum seu marcham ipsius magistri Johannis. Ita quod dictus magister Johannes teneatur et debeat in et pro dicto opere facere lamias, figuras, pilaria et ymagine argenti subtiles et quantum poterit subtiliores, dum tamen possint congrue sustentari, ad evidentiam duorum canonicorum et duorum peritorum in arte ac duorum civium, per dominum episcopum et capitulum eligendorum. Item, quod cum ita sit quod dicta capsula sit iam incepta per quemdam magistrum Guillelmum de Vallecantina, nunc defunctum et dictus magister Guillelmus composuerit aliquas ymagine et pilaria et alia que tamen non complevit nec perfecit, que ista sic incepta debeant per dictum magistrum Johannem perfici et compleri secundum dictam formam pro medietate precij suprascripti dicto magistro Johanni persolvendorum, non obstantibus suprascriptis, hoc salvo et reservato in principio, medio et fine presentis instrumenti, quod dictus magister Johannes debeat et facere teneatur duo pilaria, unum capitale, sedile ymaginis sine tum (tamen?) ymagine et hoc faciat ad modum suum et prout sibi videbitur expensis suis, si opus illud dictis dominis episcopo et capitulo non placeret et nichil propter facturam illius deberet sibi resarcire. Si autem illud opus domino episcopo et capitulo placeret et vellent quod secundum illud opus continuaret facturam capse, quod ex tunc tam pro

illo opere quam pro opere facto de novo reficiendo debeat secum habere rato totius precij supra designati; hoc salvo quod ymagine facte non conflentur amplius, sed maneant in forma cepta et perficiantur ut supra. Item, quod tradantur dicto magistro Johanni sex marche argenti pro dictis pilaribus, capitali et sedili ad suum modum faciendum ut supra. Item, quod dicto magistro Johanni tradatur argentum ad pondus per dictum magistrum Johannem traductum Ecclesie, videlicet pondus seu marcha trecen-
torum, sub illo pondere teneatur dictus magister Johannes argentum operatum restituere, quod pondus est signatum marcha et signo ipsius magistri Johannis et custodiatur per capitulum et cives in secreto dicte Ecclesie. Item, quod dictus magister Johannes teneatur et debeat, quando-
cumque habebit argentum ab Ecclesia ad operandum, diligenter laborare ad dictum opus et, quanto citius poterit expedire, secundum quantitatem argenti per ipsum habiti. Item, quod dictus magister Johannes, quando-
cumque laboraverit de dicto opere ad valorem decem marcharum argenti, quod illud laboratum et completum debeat tradere capitulo Ecclesie predicte, vocatis ad hoc duobus civibus, ut reponatur in secreto Ecclesie predicte. Ita et taliter quod non procedatur ad tradendum ulterius argentum ad operandum, donec fuerit solutum ipsi magistro de dictis decem marchis restitutis. Item, quod de cala argenti in conflatione et opere contra dictum magistrum Johannem nulla habeatur ratio, nec
etiam de solidatura fienda per magistrum Johannem contra ipsam Ecclesiam, dummodo faciat solidaturas de argento octo denariorum lye. Item, quod dictus magister Johannes, ejus uxor et eorum filij, possint et valeant eligere sepulturam suam in claustro Ecclesie Augustensis et eo sic electo, debeant ibidem sepelli. Item, quod dictum capitulum teneatur dicto magistro Johanni, quando-
cumque fiet refectorium, toti choro, ministrare libram canonici que datur canonico extra refectorium ipso tunc magistro laborante in dicto opere. Quod precium quatuor florenorum parvi ponderis vel duorum scutorum cum dimidio ut supra scribitur pro qualibet marcha argenti ut predicatur per dictum magistrum Johannem operata predicti dominus episcopus, pro se et suis successoribus, manutacta ad ejus pectus loco juramenti et capitulum Ecclesie predicte nomine Ecclesie predicte et totius capituli pro se et suis successoribus per eorum-
juramenta super sanctis Dei scripturis corporaliter tactis prestata promiserunt realiter et de pace solvere et concordare dicto magistro Johanni, obligantes ad hoc se et bona sua presentia et futura. Et viceversa dictus magister Johannes promisit fideliter et bene laborare et dictam capsam construere, in quantum tamen se extendet argentum sibi tradendum ad hoc et alia propter hoc opportuna et omne id argentum, aurum, lapides preciosos et alia quod et que ad ejus manus perveniet et pervenient et sibi tradentur ad dictum opus faciendum sub pondere et mio (?) recipere et fideliter et legaliter operatum restituere deputandis ad recipiendum predicta per dominum episcopum et capitulum et ad hoc obligavit se et suos heredes,

successores et causam ab eo habituros, necnon omnia bona sua presenciam et futura. Insuper promisit idem magister Johannes juramento suo predicto fideijubere et fidejussores bonos et ydoneos pro promissis tradere, qui se obligent principaliter et in solidum erga dictum capitulum de restituendo quantitates auri et argenti ac lapidum preciosorum que sibi tradentur, cum juramentis et obligationibus ac promissionibus et remissionibus cum suis aliis clausulis ad hec necessariis et opportunis. Que quidem omnes partes supra scripte promiserunt per eorum juramenta omnia et singula supra dicta facere, actendere, tenere et complere et in nullo contra facere vel venire, quavis ratione vel causa. Renunciantes dicte partes quelibet ipsarum in quantum ipsam presens contractus tangit et tangere potest, sub vi dictorum eorum juramentorum prestitorum, omni excetioni doli, mali, vis, metus, causa et non factum actioni condicioni sine causa justa vel ex injusta causa seu ob causam non secutam dictorum connectorum promissionum et obligationum non factarum, pactorum non habitorum, juramentorum non prestitorum et omnium et singulorum predictorum non sic rite et non legitime factorum nec plus fuisse scriptum quam dictum nec e contra juri dicenti generalem renunciationem non valere nisi precesserit specialis et omni alii juri canonico et civili ac patrie consuetudini, quibus contra premissa fieri posset vel opponi aut quomodolibet in aliquo se thueri. Et de premissis preceperunt ipse partes michi notario subscripto fieri et tradi duo et plura publica instrumenta. Acta fuerunt hec in capitulo predicto, ubi testes ad premissa fuerunt vocati pariter et rogati, videlicet venerabilis vir dominus Petrus Magnin, baquellarius in decretis, discreti viri dompnus Johannes Charrery et Johannes Glasyardi. Anno et die premissis.

XX. — S. GRÉGOIRE.

1. La vie du pape S. Grégoire le Grand est assez connue pour qu'on ne se trompe pas sur son iconographie. Aussi c'est avec étonnement que j'ai lu dans *l'Ancien Forez* (1894, p. 162) cette description, absolument fantaisiste, d'une miniature du xvi^e siècle : « On voit, sur le château St-Ange, le génie de la guerre remettre son épée dans le fourreau ; au premier plan et agenouillé, un pape qui, d'après les armes brodées sur sa chape, paraît être Léon X. » Le volume a pour titre « Heures de Nostre Dame à l'usage de Rome, escripte audict lieu l'an MDXLIX par M. François Wydon et dédiées à messire Claude d'Urfé, chevalier de l'ordre du Roy très chrétien et son ambassadeur au S.-Siège apostolique ». Le manuscrit ayant été fait à Rome pour l'ambassadeur de France, un sujet romain

s'explique tout naturellement. Mais la date de 1549 ne convient plus au pontificat de Léon X, il faut y substituer Clément VII.

L'ange qui remet l'épée au fourreau indique la cessation de la peste, de là le nom de *château S.-Ange* donné au môle d'Adrien, où eut lieu l'apparition, pendant la procession des grandes litanies, et celui de *pont S.-Ange*, au pont jeté sur le Tibre, qui aboutit au château. Le pape agenouillé est S. Grégoire, remerciant Dieu de la grâce obtenue, instamment demandée par la procession qui se rendit de Ste-Marie-Majeure à S.-Pierre du Vatican. On peut consulter à ce sujet mes *Œuvres*, t. I, p. 22; t. II, p. 258, n° 4. Que la chape porte les armoiries des Médicis, il ne s'ensuit nullement que le Pape représenté soit Léon X; il ne faut voir là qu'une fantaisie de l'artiste, qui a trouvé ce moyen ingénieux de dater sa miniature.

2. ¹ *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, par L. Delisle; Paris, Impr. Nat., 1886, in-4° de 366 pag., avec un album in-f°.

L'album contient onze planches héliogravées, donnant les plus beaux spécimens des manuscrits étudiés. Là est le côté vraiment archéologique de l'ouvrage. Malheureusement, le format n'est plus le même, en sorte que les deux parties ne peuvent se relier ensemble, ce qui est fort incommode dans une bibliothèque.

La partie liturgique a reçu un développement considérable, et, à ce point de vue, cette publication est un événement. Cent vingt-huit Sacramentaires sont passés en revue, décrits, analysés, attribués.

L'attribution à une église se fait, avec beaucoup de sagacité, par les noms des saints locaux, insérés au calendrier, au canon et dans les litanies : on les retrouve aussi dans les messes propres. A la messe, ces noms se présentent jusqu'à trois fois : au *Te igitur*, au *Nobis quoque peccatoribus* et au *Libera*. Il en fut ainsi du VII^e au XII^e siècle. Lors de la reconstitution du rit romain, nous aurions pu réclamer du Saint-Siège² un droit qui, au moins pour les litanies, s'était maintenu jusqu'à nos jours. Un regard en arrière n'eût pas été inutile dans cette reconstitution de la liturgie.

La rubrique est presque toujours la même au début des Sacra-

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1889, pp. 119-120.

2. La Congrégation des Rites vient de faire cette concession.

mentaires : « Incipit liber sacramentorum, de circulo anni expositus, a sancto Gregorio papa Romano editus, ex autentico libro bibliothecæ cubiculi scriptus, qualiter missa romana celebratur. » La messe n'en reste pas moins romaine, quoiqu'il s'y soit glissé quelques interpolations, comme noms de saints et bénédictions.

Pages 117, 141, 181, je relève cette rubrique : « Item dicitur *Gloria in excelsis Deo*, si episcopus fuerit, tantummodo die dominico seu diebus festis, a presbiteris autem minime dicatur nisi tantum in Pascha. » Ainsi les prêtres ne pouvaient dire le *Gloria* qu'à Pâques, tandis que les évêques le récitaient les dimanches et fêtes. Cette rubrique contredit l'assertion émise par M. Duchesne dans le tome I du *Liber pontificalis*, à propos de la vie de saint Téléphore, qui fait du *Gloria* une hymne propre à Noël, se basant sur les paroles du début. Mais il faut remarquer que la paix est le résultat direct de la rédemption par le sang : « pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris sive quæ in cœlis sunt ¹, » comme chantait l'Église d'Angers, à la station des vêpres, devant le crucifix, pendant le temps pascal.

Je n'ai qu'une observation à présenter pour l'identification plus complète de deux Sacramentaires, attribués d'une manière trop générale à « l'Église de Milan », pages 202, 208. Dans le premier, qui est du XI^e siècle, on lit : « Die VIII mensis decembris, depositio sancti Syri episcopi. Die XVII mensis magi, inventio sancti Syri episcopi. » Deux fêtes pour un seul saint, *déposition* et *invention*, attestent un culte local. Or, saint Syr repose à Pavie, où son tombeau, récemment retrouvé par M. Prelini ², a été doctement étudié par M. de Rossi ³.

3. La messe de S. Grégoire est un sujet familier à la fin du moyen âge : j'en ai fait le sujet d'un traité spécial dans le tome VI de mes *Œuvres*, pp. 255-265. M. Léon Germain l'a reconnu en Lorraine dans sa brochure *Vitraux de Vézelize*, p. 25, et le chanoine Marsaux dans le Beauvaisis (*Vitraux de l'église S.-Martin de Groslay*, Pontoise, 1889, p. 11). « *L'Archæological journal* (1849,

1. Colos., 1, 20.

2. Prelini, *San Siro, primo vescovo e patrono della città e diocesi di Pavia, studio storico-critico*; Pavie, Fusi, 1880, in-8°.

3. *Du sarcophage de S. Syrus, premier évêque de Pavie*, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1876, pp. 89-121.

192; Rohault de Fleury, *la Messe*, p. 88) décrit un bas-relief qu'on a trouvé dans l'église de Stoke-Charity, à six milles au nord de Winchester, et qui figure la légende de la messe de S. Grégoire le Grand. Le saint tient l'hostie de la main droite et le ciboire (calice) de la gauche; un évangélaire est sur l'autel, et au-dessus de l'autel, un dais couronné de créneaux ». (*L'Institut. des fast. du S. C.*, 1893, p. 510.) L'auteur oublie l'essentiel dans sa description, car il n'y parle pas de l'apparition du Christ de pitié.

L'Inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre (Auxerre, 1892) mentionne deux fois la messe de S. Grégoire : d'abord, p. 114, n° 35, dans une gravure des *Horæ ad usum Trecentem*, imprimées sur vélin, par Joffroy de Marnel, en 1493, avec sa vraie désignation : « f. 98 recto, sacrifice de la messe, la messe de S. Grégoire ; » puis, p. 37, dans une miniature des Heures de Troyes, imprimées à Paris par Guillaume Godard, vers 1520, où le nom du pape n'est pas déterminé : « f. 111 verso. Grande miniature, représentant le sacrifice de la messe par un pape, acosté de deux acolytes portant des cierges. Sur l'autel, Jésus-Christ nud, avec les stigmates de la couronne d'épines, acosté de deux anges. » Si j'insiste sur ces descriptions vagues, c'est uniquement pour montrer avec quel peu de soin elles sont rédigées. La science ne progresse donc pas dans le milieu ecclésiastique où elle devrait être le plus appréciée.

Le rédacteur du catalogue des manuscrits du comte de Lignerolles, au n° 4 et 6 *Horæ*, décrit ainsi deux miniatures du xv^e siècle : « Messe dite par un pape », « La messe, le Christ apparaît au-dessus du retable, entouré de tous les instruments de la Passion ». (*Le Manuscrit*, 1894, pp. 26, 27.) Cette façon de s'exprimer ne convient qu'à l'iconographie de S. Grégoire le Grand.

4. ¹ *Le rythme dans la musique grégorienne en général*, par Dechevrens, S. J., professeur à la Faculté de théologie d'Angers; Angers, Lachèse, in-8 de 39 pages.

Cette brochure, fort bien raisonnée et d'une lecture agréable, n'est que l'introduction d'un ouvrage spécial sur le chant grégorien, question qui est encore à l'ordre du jour, malgré des travaux nombreux et déjà anciens en partie. Elle contient deux idées mères : l'existence du rythme et sa nature ; ce qui la réduit, au fond, à une

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1893, pp. 410-411.

seule, car la controverse ne porte pas sur la première. Étant donné que le chant grégorien est rythme, il s'agit de savoir exactement en quoi consiste ce rythme. Dom Pothier a dit : « Ce rythme est celui du discours ». Son affirmation lui paraissant manquer de preuves, le P. Dechevrens lui réplique : « Non, car vous seriez en opposition avec Quintilien et Cicéron. » Et comme tout le système du zélé bénédictin repose sur cette base unique, il s'ensuivrait que sa théorie de restauration n'aurait pas rigoureusement de valeur scientifique. L'auteur de l'opuscule, s'appuyant sur deux maîtres du moyen âge, Hubald de S.-Amand et Guy d'Arezzo, affirme, au contraire, que ce rythme est celui de la poésie latine, qui remonte jusqu'aux Grecs.

La question entre donc dans une phase tout à fait nouvelle : nous attendons avec impatience le développement de cette thèse qui vise un intérêt pratique. En tout cas, je prétends n'être ici que rapporteur, car le sujet est presque au-dessus de ma compétence et je n'aurai à me prononcer que quand les débats seront clos.

XXI. — S. HUBERT ¹.

Notice sur la clef de saint Hubert, à Aurières (Puy-de-Dôme), par AMBROISE TARDIEU; Tours, Bousrez, in-8 de 3 pp. et une lithographie. Cette clef date de la fin du XVI^e siècle. On s'en sert pour marquer au front, après avoir été rougie au feu, les chiens qu'on veut préserver ou guérir de la rage, en invoquant saint Hubert. M. Tardieu donne un dessin de la clef qu'il commente, de manière à ajouter un chapitre à l'étude que j'ai publiée sur les clefs de saint Pierre et de saint Hubert. Le premier, je crois, j'ai élucidé la question², qui a été l'objet d'un rapport peu bienveillant de M. Alexandre Bertrand dans la *Revue des Sociétés savantes*, 7^e série, t. II, p. 112.

XXII. — SAINT-JACQUES DE LA MARCHIE ³.

1. D. Giacinto Nicolai, chanoine de la cathédrale de Narni, dans sa *Vita storica di S. Giacomo della Marca, dei Minori, protettore della*

1. Dans la *Rev. de l'art chrétien*.

2. *Bull. archéolog. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. VI, 1876.

3. Dans la *Rev. de l'art chrétien*, 1887, pp. 86-88.

città e diocesi di Napoli (Bologne, 1876, in-8), pages 300-301, donne ainsi l'inventaire des reliques de saint Jacques de la Marche, de l'ordre de Saint-François, mort à Naples le 28 novembre 1476; elles sont conservées dans l'église de Sainte-Marie-des-Grâces, à Monte-Prandone, diocèse de Ripatransone, dans les Marches, sa patrie. Je traduis de l'italien.

1. Demi-buste en bois, très expressif et bien travaillé, fait à Naples en 1600, avec une relique de son corps.

2. Un crucifix, avec une urne dorée ¹.

3. Un autre crucifix de métal, avec un pied de bois. Il se servait de ces deux crucifix dans ses exorcismes.

4. Un triptyque ou autel portatif, en ivoire, avec bas-reliefs.

5. Deux burettes (*ampolline*) en majolica.

6. Deux chandeliers en majolica ².

7. Deux sceaux de métal dont se servait le saint pendant qu'il remplissait l'office de commissaire dans les Marches.

8. Une petite bourse contenant des graines, peut-être des remèdes.

9. Deux surplis (*cotte*) de toile.

10. Une aube (*canice*) de toile.

11. Un manteau de laine grise ³.

12. Un vêtement du saint.

13. Un calice avec sa patène, travail assez estimé du xv^e siècle.

14. Deux tasses en majolica.

15. Un manteau de laine grise et un étendard *di giunghi*, que saint Jean de Capistran portait à la célèbre bataille de Belgrade, tout troué par les flèches turques ⁴.

16. Deux statues d'argent de la sainte Vierge, avec l'Enfant Jésus au bras.

17. Une statue de la sainte Vierge, en albâtre très fin.

18. Une statue d'argent de saint Jacques.

19. La configuration topographique de la terre de Monte-Prandone ⁵, aussi en argent ⁶.

2. Le chanoine Nicolai a donné un bon exemple qui devrait tou-

1. Probablement pour renfermer ce crucifix.

2. Il reste donc de la chapelle les burettes, les chandeliers, l'aube et le calice.

3. Au xv^e siècle, les Franciscains sont constamment représentés avec un vêtement de couleur cendrée.

4. Saint Jacques de la Marche remplaça saint Jean de Capistran, après sa mort, comme nonce apostolique pour la croisade contre les Turcs, par ordre de Calixte III.

5. Forme assez ordinaire des ex-voto offerts par des villes ou des pays.

6. Naples possède de lui : son corps, son Traité du Sang de Jésus-Christ, quelques lettres, son bâton, sa corde, ses sandales, la tasse dans laquelle il buvait et une partie de sa calotte.

jours être suivi dans les vies analogues. Il ne suffit pas de raconter ce qu'a été le saint, il faut encore montrer par quel côté certains traits ont prédominé et informé l'art populaire. Aussi nous estimons utile de reproduire la page suivante, qui décrit exactement les attributs et en fournit l'explication; ces attributs constituent, en effet, la caractéristique du saint et il importe de les comprendre.

On a l'habitude de représenter le saint de taille moyenne, avec le costume des frères mineurs, avancé en âge, une étoile sur la tête et le nom de Jésus dans une auréole près de lui; la main droite tient un calice dont la coupe est couleur de sang à l'intérieur et d'où sort un serpent; dans la gauche sont un livre et un lis. A ses pieds gisent à terre une mitre et une crosse et est figurée la ville de Naples, avec le mont Vésuve dans le lointain.

On le peint vieux, parce qu'il mourut âgé de 85 ans.

L'étoile sur la tête rappelle la lumière éclatante que vit le peuple d'Aquila au-dessus de lui pendant qu'il prêchait pour ramener la paix à la suite de la révolte contre les seigneurs d'Aquila et du miracle opéré par saint Bernardin de Sienna ¹.

Le nom de Jésus rappelle sa dévotion, la diffusion de cette dévotion obtenue par ses soins et les miracles opérés par son intercession.

Le calice teint de sang rappelle la célèbre question sur le sang répandu par le Christ pendant les trois derniers jours de sa Passion ², ou quelque erreur propagée de son temps sur le dogme de l'Eucharistie, ou le triomphe qu'il remporta plusieurs fois sur les hérétiques qui lui firent boire du poison, et cela en confirmation de la vérité qu'il prêchait.

Le serpent naturellement veut dire l'hérésie qu'il combattit des Manichéens, des Hussites et des Fraticelles ³.

1. Saint Bernardin venait de mourir à Aquila. Avant son enterrement, le sang coula de ses narines en telle abondance qu'il mouilla les vêtements du saint, sa bière et jusqu'au sol.

2. La querelle théologique s'agitait entre Franciscains et Dominicains. Pie II, par une constitution spéciale, y mit fin en imposant le silence aux deux partis. Saint Jacques de la Marche soutenait, avec son ordre, que « le précieux sang du Rédempteur, répandu sur la croix, n'était pas demeuré hypostatiquement uni à la divinité les trois derniers jours de sa mort, et qu'en conséquence on ne devait pas l'adorer par le culte de latrie ». Cette raison suffit pour motiver le calice rouge.

« On a coutume de le figurer ayant dans la main droite un *ciborium*, dans lequel est un calice, une hostie dessus et des rayons autour. Telle est l'image mise en tête de sa vie, écrite par monseigneur Paolo Regio, il y a deux siècles et demi, et l'autre écrite par le P. da Monte Corvino.

« On le représente aussi avec un *ciborium* où est un calice teint de sang au fond de la coupe : telle est la statue de bronze, conservée dans la chapelle du trésor de l'archevêché de Naples et le buste d'argent qu'on porte trois fois l'an en procession par la ville de Naples. Enfin, d'anciennes images lui mettent dans la main un calice, d'où sort un serpent, symbole de l'hérésie. » (Nicolai, p. 195.)

3. Le serpent n'étant pas isolé ne peut signifier l'hérésie. Il est en rapport

Le livre exprime sa doctrine vraiment grande.

Le lis dit sa pureté.

La mitre et la crosse jetées à terre symbolisent son refus de l'archevêché de Milan.

La ville et le Vésuve sont un souvenir du célèbre miracle ¹ par lequel le saint, le 19 décembre 1631, préserva Naples d'une éruption.

Le P. Cahier caractérise saint Jacques de la Marche par le *drapeau*, la *coupe*, la *croix*, les *globules*, les *grenouilles*, le *groupe* et le *nom de Jésus* (*Caract. des Saints*, p. 831). Trois attributs seulement sont communs avec l'iconographie napolitaine ou italienne : la coupe, la croix et le monogramme. Le drapeau a sa raison d'être à cause de la croisade prêchée contre les Turcs, mais il ne paraît pas avoir eu grande vogue ; la croix a la même signification, sans pour cela être plus populaire ; d'ailleurs, le P. Cahier ne cite aucun monument à l'appui. Il parle de l'empoisonnement, se taisant sur le serpent, mais il veut que la coupe soit principalement « pour rappeler l'obéissance du saint homme à l'ordre du pape... le saint reçut le bref, dit-on, au moment où il allait porter son verre à la bouche. Par respect pour le commandement du Souverain Pontife, il se leva immédiatement et se mit en route » (p. 171). Nicolai ne dit rien de pareil et j'aime mieux le croire, car ce pourrait bien être pure légende.

direct avec le calice dont il ne se sépare pas ; Men plus, il est exclusivement confiné dans la coupe. Son interprétation *naturelle* se déduit donc de la pratique constante du moyen âge, et, par conséquent, de la tradition iconographique : le serpent symbolise ici le *poison*, renfermé par les hérétiques dans la coupe pour faire périr le saint.

Le chanoine Nicolai raconte ainsi le fait : « Ils (les hérétiques) lui présentent une coupe empoisonnée, en disant : Bois et que Dieu montre par un miracle que tu es vraiment son envoyé. Jacques, confiant en Dieu, accepte, fait le signe de la croix sur le breuvage empoisonné et le boit tranquillement » (p. 20). C'est par abus que l'iconographie a adopté un calice, c'est une coupe (*lazza*) qui seule conviendrait, car le calice peut induire en erreur en faisant supposer que la tentative d'empoisonnement aurait eu lieu pendant qu'il célébrait la messe.

1. Le vice-roi, comte de Monterey, demanda au cardinal-archevêque qu'on portât en procession le corps du bienheureux (il ne fut canonisé qu'en 1726 par Benoît XIII). La procession s'arrêta au pont de la Madeleine, en face du Vésuve : dès qu'il eut été placé sur un autel préparé pour la circonstance, le gardien des Franciscains « prit le bras droit du bienheureux et fit avec lui le signe de la croix vers le mont embrasé. Aussitôt on vit la nuée de feu s'arrêter et le bienheureux Jacques, du haut des airs, par deux fois la repousser avec la main... Le ciel apparut alors pur et serein et quoique ce ne fût pas la nuit, on aperçut les étoiles briller ». (Nicolai, p. 241.)

Le P. Cahier, p. 451, ne paraît pas bien sûr de ses raisonnements et il se rétracte; mais je ne vois pas que la dispute sur le Précieux sang ait pu entraîner une assimilation quelconque par « les Mantouans ou les Franciscains » avec l'attribut de saint Longin.

Les *globules* seraient « une allusion aux douleurs de la pierre dont il souffrit dans ses derniers jours » (Cahier, p. 176), ou une manière d'exprimer les gouttes coagulées du Précieux sang. Ces *cailloux* sont aussi rares que les *grenouilles*, qu'il aurait fait taire, parce qu'elles l'auraient gêné « dans la récitation du bréviaire » (p. 275); là encore, ce n'est pas l'art qui fournit le renseignement, ni même la vie, mais un drame espagnol, qui ne peut guère faire autorité dans l'espèce.

Le *groupe* comprend saint Thuribe, saint Jacques de la Marche et sainte Agnès de Montepulciano, parce que tous les trois furent canonisés ensemble.

D'après les monuments de Rome, voici ce que j'ai constaté chez les Franciscains :

Sur une gravure de 1587, il fait un geste d'étonnement en voyant trois globules au fond de son calice.

Une toile du xvii^e siècle, rencontrée dans une rue à Rome, lui donne pour attributs : un *crâne*, une *discipline* et un *ange* qui lui montre le sang du Sauveur dans une fiole.

A l'*Ara cæli* et à S.-Isidore (xvii^e siècle) : *calice*, avec ou sans serpent, *tête de mort*, *étoile brillant au ciel*, *croix* et *bâton de vieillesse*.

A San-Cosimato, grisaille du xvii^e siècle : *calice*, d'où sort un *serpent*, *mitre* aux pieds.

A Saint-François à Ripa, dans une fresque du cloître, également du xvii^e siècle : *calice* à serpent, *livre* de ses prédications. L'inscription porte : *Predico 40 anni quasi ogni giorno et ad imitatione di san Bernardino del Nome Smo di Jesu. Camino piu di 12 anni predicando per tutta Italia. Da li heretici li fu dato il veleno. Predicando nell' Aquila apparve sopra il suo capo una stella.*

Je suis ainsi sa trace en dehors de Rome : A Pérouse, comme au musée de Naples, un tableau du Pérugin le représente avec le costume franciscain et tenant dans une fiole, en forme de burette, le sang du Christ enfermé dans une monstrance : SANGVINIS XPI. Il

est raconté dans la vie de S. Jacques de la Marche par Nicolai (p. 45) qu'étant à Colocz et à Bacz, comme l'écrivit le chapitre de Colocz au pape Eugène IV, qui l'avait envoyé en Hongrie pour combattre les Hussites, qu'il obtint d'eux, clercs et laïques, l'aveu de leur profanation des saints mystères. Or, « ces hérétiques étaient dans l'usage de porter au cou la sainte Eucharistie et le sang consacré de Jésus-Christ dans une bourse enduite de poix et de bitume. Ce sang, dans le silence de la nuit, ils le versaient en si grande abondance sur eux qu'il coulait jusqu'à terre, où il arrivait qu'ils le foulèrent aux pieds ». Ceci se passait vers 1436.

S. Jacques de Montepandone, dit de la Marche, d'après son buste fait à Naples, en 1630, sur son portrait conservé dans l'église des mineurs observantins de Montepandone, est représenté de la sorte : Couronne de cheveux, front large et dépouillé, pas de barbe, grands yeux, pommettes saillantes, costume des Observantins ; dans la droite un calice et dans la gauche un livre fermé. A sa corde, au côté gauche, pend un chapelet terminé par une petite croix unie.

Le P. Gonzaga, dans une gravure du xvi^e siècle, lui donne le costume des Observantins, et lui met dans la droite un calice d'où sort un serpent, et dans la gauche, un bourdon de pèlerin ; il a une couronne de cheveux, est sans barbe et lève les yeux au ciel.

Dans l'église de Guéret (Creuse), un tableau du xvii^e siècle, avec cette inscription : ST JACQUES DE LA MARCHE, lui assigne cinq attributs : *costume franciscain, étole au cou, calice d'où s'éclancé un dragon, lis dans la main droite et mitre à ses pieds.*

Tous ces documents réunis nous valent une iconographie complète de saint Jacques de la Marche ¹.

XXIII. — SS. JEAN ET PAUL².

Cronachetta mensile di archeologia e di scienze naturali del prof.

1. Saint Jacques de la Marche repose à Naples, dans l'église de Santa Maria la Nova. Son corps reste flexible et intact. Il est dans une châsse sculptée, munie d'un cristal à la partie antérieure. On le voit couché, pieds nus, dans son costume de franciscain, la tête relevée par un coussin et à demi enveloppée dans son capuchon. Les mains sont croisées sur sa poitrine et un lis fleuri est posé sur sa tunique.

2. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, pp. 532-534.

M. Armellini; Roma, 1888, janv., févr., mars, in-8° d'une feuille par mois.

M. Armellini veut bien nous adresser sa revue mensuelle, qui est arrivée à sa 22^{me} année d'existence. Nous l'en remercions, car nos lecteurs y trouveront leur compte. Nous nous ferons un devoir, en l'analysant, de porter à leur connaissance et de commenter les découvertes récentes de l'archéologie religieuse à Rome.

I. Gli avanzi della casa e del sepolcro dei SS. Giovanni e Paolo e di altri martiri scoperti sul Celio. Une inscription, placée dans le pavé, vers le bas de la nef de l'église des SS. Jean et Paul sur le Cœlius, affirme que là furent martyrisés ces deux jeunes Romains, l'an 362 :

LOCVS MARTYRIJ
SS. IOANNIS ET PAVLI
IN ÆDIBVS PROPRIIS

Elle est gravée sur une dalle de marbre, d'un jaune pâle, entourée d'une bordure en mosaïque d'émail et de pierre dure, ce qui la reporte au XI^e siècle, époque de la restauration de l'église par le cardinal Jean de Sutri, dont le nom figure à l'architrave du portique ¹.

Les *ædes propriæ* viennent d'être découvertes sous le chœur. M. Lury, chapelain de St-Louis-des-Français, a rendu compte des fouilles, après une conférence de M. de Rossi, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XV, pp. 203-244.

Le pèlerin de Malmesbury, qui a dû voir au VII^e siècle ce qui était alors une crypte, dit aussi : « Intra urbem, in monte Cœlio, sunt martyres Johannes et Paulus in sua domo, quæ facta est ecclesia per (post) eorum martyrium. » Là ils reçurent la sépulture dès le principe, fait unique, car elle avait toujours lieu en dehors des murs.

La maison a des peintures analogues à celles des catacombes : l'orante, Moïse, les brebis. Les autres représentent les deux martyrs près de la *fenestella confessionis* et quelques faits qui ne peuvent s'expliquer que par leurs *Actes* : ainsi la décollation, la vénération, l'offrande. On y voit aussi un *chien*, qui se justifie par ce passage :

1. *Rev. de l'Art chrét.*, t. XXI, p. 120.

« Tunc iratus Julianus jussit eos capitalem subire sententiam, et corpora eorum canibus derelinqui. »

Leurs représentations sont aussi rares que leurs attributs, réduits par le P. Cahier à quatre : « Armure, épée, foudre, groupe. » Il faudra y ajouter : *palme, aumône, possédés*. Je ne puis citer que trois monuments, encore assez récents. La cloche de l'église date de 1580 : les deux martyrs y ont la palme à la main. Le plafond de bois, peint en blanc, de la grande nef, posé en 1598, les montre en haut-relief ; ils ont le *costume militaire*, parce qu'ils appartenaient à la cour de l'empereur, et la *palme* du triomphe ; une inscription les dit véritablement *frères* et nomme le donateur, le cardinal Cusani, dont on y voit les armes :

AVG. S. R. E. CAR. CUSANVS
M. D. XCVIII

L'abside a été peinte à fresque sous le pontificat de Benoît XIII. Trois grands tableaux sont relatifs à leur vie, leur mort et leurs miracles. Le premier, signé « Pesfrini », les montre distribuant aux pauvres des vêtements et de l'argent ; le second, œuvre de Jacques Triga, les fait comparaître devant Julien l'Apostolat, qui les condamne à mort ; le troisième, attribué à Pierre Barberi, entoure leur tombeau de possédés qui y obtiennent leur délivrance.

En 1726, le 27 janvier, Benoît XIII déposa leurs corps dans un coffre de plomb, puis les enferma dans l'urne de porphyre du maître-autel, qu'il consacra le 23 avril suivant, accordant aux prêtres de la Mission (Lazaristes), qui desservaient l'église depuis Clément XI, l'office double, en mémoire de l'*élévation*, avec indulgence plénière à perpétuité aux conditions ordinaires.

BENEDICTO XIII. P. M. ORD. PREDICATORUM
QUOD CORPORA SS. MM. IOANNIS ET PAULI REGOGNITA
ARCE PLUMBEÆ SUI IPSE MANIBUS INCLUSERIT
DEINDE DIE XXVII JAN. AN. MDCCLXXVI
OMNIUM ORDINUM INGENTEM FREQUENTIAM
LUCULENTA AD SACRARUM RELIQUIARUM CULTUM ORATIONE
E SUGGESTU COHORTATUS
SUPPOSITIS HUMERIS LEVAVERIT
AC PORPHYRETICA IN URNA SUB ARCE MAXIMA CONDIDERIT
QUAM DIE XXIII APRIL. SOLEMNITER A SE CONSECRATAM
PERPETUO PRO DEFUNCTIS PRIVILEGIO INSIGNIUIT
FACTA PRESBYTERIS CONG. MISSIONIS HIC DEAGENTIBUS POTESTATE

UT QUOTANNIS ELEVATIONIS DIEM OFF. DUPL. CELEBRARENT
ET UNIVERSIS VERE POENIT. ET S. COMMUNIONE REFECTIS
AD EAM CONVENIENTIBUS CELEBRITATEM
PLENARIA IN PERPETUUM CONCESSA INDULGENTIA
TANTIIS BENEFICIIS OBSTRACTA CONG. MISSIONIS POSUIT

L'église des SS. Jean et Paul est encore titre cardinalice. En 398, on le trouve appelé, du nom de ses constructeurs, *titulus Pammachii*, qui figure dans une inscription placée à l'intérieur, ou *titulus Bisantis*, comme il résulte de celle-ci transportée de Saint-Sébastien au Musée de Latran :

TEMPORIBVS SANCTI
INNOCENTI EPISCOPI
PROCLINVS ET VRSVS PRAESBB
TITVLI BIZANTIS
SANCTO MARTYRI
SEBASTIANO EX VOTO FECERNT

Bizantius était un sénateur qui eut pour fils Pammachius.

2. *Una lamina di bronzo colle imagini dei SS. Pietro e Paolo scoperta nel cimitero di S. Agnese.*—Sur cette lame de bronze, qui date du iv^e siècle, S. Pierre se reconnaît « aux cheveux courts et crépus, à la barbe ronde et crépue, aux traits peu saillants et grossiers » ; S. Paul a les « traits nobles, la tête chauve, la barbe épaisse et pointue ». C'est le type habituel, tel que je l'ai décrit dans mon *Iconographie des SS. Apôtres*.

3. *Due iscrizioni cristiane del cimitero di S. Agnese.* Les deux inscriptions sont gravées sur le même marbre, l'une sous l'autre, par économie. La première dit :

LOC. FORTVNES ET CANDIDES

On remarquera le génitif en *es* de *Fortuna* et *Candida* ; on trouve aussi *Agnes*, génitif d'*Agna*.

La formule est courte, ce qui est, d'ordinaire, un signe d'ancienneté. M. Armellini, pour déterminer la date rigoureusement, aurait bien dû nous apprendre quand commence et finit l'emploi du *locus*, que présente une inscription plaquée le long de l'escalier qui descend à la basilique :

LOCVS MAXIMI PRESBYTERI ¹

1. *Rev. de l'Art chrét.*, t. XX, p. 207.

La seconde est incomplète, mais le sens permet de suppléer à ce qui lui manque :

HIC LOCVS SACCVLVS SE V (*ira posuit*)
 HOC FVI COD IX HOC ABES ESSE COD (*sum*)
 TI DE FVTVRA SED CVGITA DE SEPV (*tero*)
 (*ne quam*) DO BENIAT CORPVS PATIATOR INIV (*riam*)

Saccula s'est préparé sa tombe de son vivant; elle s'adresse au lecteur pour lui rappeler la mort, suivant une formule qui a été bien en vogue depuis, en termes identiques, et surtout lui recommander de se munir d'un tombeau pour n'avoir point à subir l'injure de rester inenseveli.

4. Fouilles du cimetière de Priscille (pp. 56-57). Le commandeur de Rossi y a découvert deux fresques intéressantes : le CHRIST donnant la loi à S. Pierre, et Orphée entouré, non de bêtes sauvages, mais de brebis, par allusion évidente au bon Pasteur.

5. Le mausolée de S^e Constance, sur la voie Nomentane, était entouré d'un cimetière à ciel ouvert, où M. Armellini vient de découvrir un fragment d'inscription très important au point de vue historique, parce qu'il indique que là, au IV^e siècle, furent enterrés les Flavi, de la famille impériale : (II) AVIOR (*um*).

On peut sous-entendre, pour avoir un sens complet : « in sepulcro » ; j'estime que ce pourrait être aussi *locus*, dont on a des exemples à Rome même. J'en citerai quatre, qui sont dans les souterrains de la basilique de St-Pierre, et datent des V^e et VI^e siècles :

† LC ¹ IOHANNI ² SALICENS
 SE VIBO CONPARAVIT
 PC ³ VIATORIS

† LOCVS PETRI. SVBDIACONI. SANCTE
 ECCLESIAE ROMANE REG ⁴. PRIMAE
 QVEM CONPARAVIT (*feuille*) SE BIVVM

LOC. DVLCITI ET EVTICHTIS NOT. ECCL. ROM. ⁵. Q. C. P. R. B.

1. *Locus*.

2. Ce datif, au lieu du génitif, rappelle l'inscription du *martyrium* de Poitiers : *Memoria Meltebauli abbati*.

3. *Post consulatum*. — Cette inscription est du V^e siècle et du pontificat du pape S. Pélage.

4. *Regionis*.

5. *Notariorum Ecclesiae Romanæ*.

† FL. MAXIMO VC¹ CON (sule)
CONCESSVM LOCVM PE.....
ROME EX TRB VOLVP².....
ET CONIVGI EIVS IOHAN(nae)
PAPA HORMISDA ET TRA.....
PRAE PST³ BACS BEATI PETRI

M. Rohault de Fleury a gravé, dans *la Messe*, t. IV, pl. CCCXXIX, deux épitaphes du Musée de Latran, du iv^e siècle environ :

(loc)VS. SATVR (nini)

LOCVS FILL.....
EM ET SVIS.... (emptus a N.)
FOSORE

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1886, pp. 374-375) reproduit trois épitaphes romaines, peut-être chrétiennes, qui commencent par *locus* ou *loca*. La dernière est ainsi conçue : LOCA CL... S MILITORVM.

XXIV. — SAINT JÉRÔME¹.

La grande maison de Lojac, par René Fage; Tulle, Crauffon, 1887, in-8° de 24 pag. et 2 lithogr.

Cette brochure est la IX^e sur *le Vieux Tulle*. La maison, qui donne sur la place de la cathédrale, avec façade au midi, est ornée dans le style gracieux et fleuri de la fin du xv^e siècle. Au milieu des figurines qui y sont sculptées dans le granit, je crois reconnaître la chasse (cerf, sanglier, lièvre) et la danse. Le porc-épic ne se rattache pas, comme l'avait cru Mérimée, au règne de Louis XII; il fait partie des animaux chassés.

A l'intérieur subsistent quelques peintures du même temps que la construction, que M. Fage ne permet pas de descendre plus bas que 1520. Saint Christophe porte l'enfant Jésus sur ses épaules et lui dit en vers assez mal rimés :

*Jamais sur moy ne fut si grand charge
Dont tant voleisse la descharge:
Ton petit corps le mien endure
Peu sen fault que ne me fut les choir.*

1. *Viro clarissimo.*

2. *Ex tribuno voluptatis.*

3. *Præpositis basilicæ.* — La date de cette inscription est l'an 523.

4. Dans la *Rev. de l'Art chrétien*, 1888, pp. 112-113.

L'enfant lui répond :

*Tu qui es grand, gros et fort,
Tiens toi droyet, point ne tombe
Et garde que ton corps n'enfonce,
Car tu as sur toy le roy du monde.*

Je laisse maintenant parler M. Fage :

Au-dessus de la porte une petite fresque s'élève jusqu'au plafond... En avant du tableau, un anachorète est à genoux ; c'est le personnage le plus important de la composition. L'artiste lui a donné des proportions colossales ; tout le reste du sujet est dominé par lui. Il est à demi vêtu d'une toison. C'est un saint du désert ; sa robe est brune et sa barbe est noire. Il lève les bras et tourne la tête vers un Christ en croix. A côté de lui on voit un monastère, avec son petit campanile où pend une cloche ; un moine est sur le seuil, vêtu de bure. Un autre religieux, à quelques pas du couvent, s'entretient avec un personnage enveloppé dans un vaste manteau rouge comme celui du Dante. En avant, un âne et deux chameaux. Des montagnes et une ville forment le fond du tableau (p. 22).

J'étais à Tulle, l'été dernier ; après avoir visité la cathédrale, j'ai jeté un coup d'œil assez rapide sur la maison de Lojac, car si elle est intéressante pour cette ville, si pauvre en monuments, elle ne mérite guère en réalité qu'on s'y arrête, puisque, en fait de maisons de ce genre, la France entière est d'une richesse incomparable. Personne n'attira mon attention sur ces fresques que j'aurais étudiées avec avidité. M. Fage cependant en a dit assez pour me mettre sur la voie. Je crois qu'ici nous sommes en présence d'un trait de la vie de saint Jérôme (ou Gerasime), ainsi raconté par la *Légende d'or*, traduction de Gustave Brunet :

Un jour, comme le soir approchait, Jérôme s'était assis avec ses frères pour entendre la leçon : un lion qui boitait entra soudain dans le monastère et quand les frères le virent, ils s'enfuirent. Mais Jérôme vint au-devant de lui, comme pour un hôte. Et le lion montra son pied blessé. Alors Jérôme appela les frères et commanda qu'on lavât le pied du lion pour guérir la plaie. Et quand ce fut fait, l'on trouva que la plante du pied du lion avait été blessée par des ronces. Le saint soigna l'animal avec grand soin et le guérit. Et le lion demeura avec eux comme une bête apprivoisée et Jérôme reconnut que Notre-Seigneur le leur avait envoyé, non pas seulement pour la guérison du pied, mais pour leur profit ; et, de l'avis des frères, il fut confié au lion un emploi, celui de mener au pâturage, d'y garder et d'en ramener un âne qui leur servait à rapporter du bois de la forêt. Et le lion conduisait, en effet, l'âne au pâturage, veillait

sur lui avec sollicitude et, quand l'âne était repu et qu'il avait accompli sa tâche accoutumée, le lion le ramenait au couvent. Une fois, il advint que l'âne paissait et le lion s'était endormi : des marchands, qui passaient par là avec des chameaux, virent l'âne qui était seul, ils le prirent et l'emmenèrent. Quand le lion s'éveilla, il ne trouva plus son compagnon et il se mit à courir de çà et de là en rugissant. Et quand il vit qu'il ne le retrouvait pas, il s'en vint tout triste aux portes du monastère et il n'osa entrer dedans comme il en avait l'habitude, à cause de la honte qu'il éprouvait. Et quand les frères virent qu'il était venu plus tard que de coutume et qu'il n'avait pas ramené l'âne, ils crurent que, poussé par la faim, il l'avait mangé et ne voulant pas lui donner sa pitance accoutumée, ils lui disaient : Va et mange le reste de l'âne et assouvis ta voracité. Voulant ensuite s'assurer si le lion était ainsi coupable, ils allèrent aux pâturages, afin de voir s'ils ne retrouveraient pas quelques débris de l'âne et ils ne trouvèrent rien et ils retournèrent vers saint Jérôme et lui racontèrent le tout. Le saint leur ordonna de charger le lion de l'emploi dont s'acquittait l'âne. Et alors ils coupèrent du bois et le mirent sur le lion, qui le souffrait paisiblement. Un jour qu'il avait accompli sa tâche, il s'en alla dans la campagne, et il courut çà et là, désirant savoir ce qu'on avait fait de son compagnon, et il vit venir de loin des marchands conduisant des chameaux chargés et l'âne allait devant, car l'usage dans ce pays est que, lorsque les gens vont au loin avec des chameaux, il y a un âne ou un cheval devant pour les faire aller plus droit et il porte au cou une corde qui conduit les chameaux. Et, quand le lion reconnut l'âne, il se précipita avec d'affreux rugissements et il mit tous ces hommes en fuite, et il frappait la terre de sa queue avec grand bruit ; il conduisit avec lui au monastère les chameaux tout épouvantés. Quand les frères virent cela, ils le dirent à Jérôme et il leur répondit : Lavez les pieds à mes hôtes et donnez-leur de la nourriture et attendez que la volonté de Notre-Seigneur se manifeste à notre égard. Et le lion se mit à courir, plein de joie, dans tout le monastère, caressant les frères et semblant demander pardon de la faute qu'il n'avait pas commise. Et Jérôme, qui savait bien ce qui devait arriver, dit aux frères : Allez et préparez ce qu'il faut aux hôtes qui viennent. Comme il disait cela, il vint un messenger, lequel dit qu'il y avait des hôtes devant les portes qui voulaient voir l'abbé, et l'abbé s'en fut à eux. Et aussitôt qu'ils le virent, ils s'agenouillèrent à ses pieds et lui demandèrent pardon. Et il les releva avec bonté et leur dit de reprendre ce qui était à eux et de ne plus toucher à ce qui était à autrui. Et alors ils prièrent le saint d'accepter la moitié de leur huile et il s'y refusa. Mais à la fin, il commanda qu'on en prît une mesure. Ils promirent que, chaque année, ils fourniraient à l'église une pareille mesure et que leurs descendants seraient soumis à la même obligation ¹.

1. Comme on pourrait peut-être m'objecter qu'un texte seul ne prouve pas

Le saint en prière devant un crucifix est saint Jérôme, suivant son attribut iconographique ordinaire. Misérablement vêtu, il habite un désert, près du monastère qu'il a fondé. L'homme au manteau rouge et aux chameaux est le marchand repentant : l'âne revient au lieu où il fut volé. Il ne manque que le lion ; en cherchant bien, on devrait certainement le trouver.

Un troisième sujet est « Roland, suivi d'une foule de guerriers. Le nom de Roland se voit, en effet, en haut de la cloison ». Mérimée l'y avait lu en 1838, ce qui lui faisait supposer « que peut-être le peintre avait voulu représenter les pairs de Charlemagne » (*Notes d'un voyage en Arvergne*, p. 133). Ce sujet est important en lui-même, car il fait partie, surtout en Italie, de l'iconographie religieuse : il n'est pas inconnu non plus en France, témoin un beau vitrail du XIII^e siècle, à la cathédrale de Chartres ¹. A Limoges, sa mort à Roncevaux était sculptée au portail de l'abbaye de la Règle : un rapprochement s'impose donc forcément entre les deux monuments limousins.

Nous remercions M. Fage de nous avoir révélé ces curiosités, et nous l'engageons vivement à revenir sur la question, qui n'est qu'entamée, en l'accompagnant d'un dessin, indispensable pour bien apprécier la scène.

XXV. — S. JOSEPH.

Vita e culto di S. Giuseppe, sposo di M. V., per Luigi di Carlo, canonico della cattedrale di Tivoli ; Tivoli, Majella, 1884, in-8° de 320 pages.

d'une manière absolue, sans l'accord des monuments, je vais citer deux peintures à peu près contemporaines de celle de Tulle. Dans l'église de Saint-Onuphre, à Rome, Pinturicchio a représenté ces quatre traits : Saint Jérôme arrache l'épine de la patte du lion, en présence des religieux ; le lion porte sur son dos le bois destiné au couvent et est conduit par un frère ; Saint Jérôme, agenouillé dans une grotte devant un crucifix, son chapeau rouge à ses pieds, un livre ouvert sous ses yeux, se frappe la poitrine avec une pierre, son lion est près de lui ; des marchands à pied et à cheval viennent au couvent, où ils sont reçus par les religieux et offrent des sacs pleins.

Un tableau, que j'ai vu en 1857 dans la galerie du marquis Campana, est encore plus explicite. L'artiste y a figuré saint Jérôme arrachant l'épine au lion, devant les religieux effrayés ; le vol de l'âne par des marchands, pendant que le lion dort sous un arbre ; celui-ci chargé de bois ; saint Jérôme priant dans sa grotte devant un crucifix et se frappant la poitrine avec une pierre, ayant son lion à ses côtés ; le lion ramenant l'âne et les chameaux.

1. Voir le mot *Roland* dans la table des *Annales archéologiques*.

1. L'auteur, que j'avais oublié dans ma nomenclature des publications relatives à S. Joseph ¹, m'adressait, l'année dernière, après m'avoir lu, son ouvrage, ancien déjà, avec cette aimable dédicace : *Al celebre archeologo, Mgr Barbier de Montault, in segno di stima e di ammirazione, l'autore*. Je ne puis mieux répondre à l'estime qu'il mérite qu'en le faisant connaître et en provoquant même sa traduction en français ². Non seulement il forme un utile complément à ce que nous possédons en ce genre, mais encore il tranche avantageusement sur ses similaires. Je le place volontiers aux premiers rangs.

Toutefois, dès le début, j'ai à présenter à l'auteur trois observations, qui n'atteignent que la forme et dont il sera facile de tenir compte dans une nouvelle édition, que j'appelle de tous mes vœux. Tivoli ne me semble pas suffisamment outillé pour faire, je ne dis pas un ouvrage de luxe, mais simplement propre : les caractères sont vieux et au tirage, trop négligé, quantité de lettres ont sauté, ce qui a l'inconvénient d'accumuler les blancs et d'estropier les mots d'une façon regrettable. Puis, toutes les citations sont faites en italien, c'est-à-dire en traduction : les studieux, car il faut bien aussi songer à eux, préféreront toujours avoir en note le texte même. Enfin, toutes les références aux ouvrages cités sont renvoyées à la fin du volume, où personne ne se donnera la peine d'aller les chercher : leur place est à la suite de la citation, au bas même des pages.

L'ouvrage se divise en trois parties à peu près égales : la vie de S. Joseph d'après l'Évangile, la vie d'après les saints Pères et le culte. Peut-être eût-il été plus avantageux pour le lecteur de fondre ensemble les deux premières, afin de n'avoir pas à revenir sur le même sujet : l'unité reste la grande loi de la composition littéraire.

L'Évangile s'étend peu sur la vie du saint patriarche, dont il no

1. Voir le tome VIII des *Œuvres*.

2. Mgr di Carlo m'écrivait à ce sujet le 24 janvier 1894 : « Ho ricevuto la sua pregiatissima, con la quale mi dà sì belle notizie. Io la ringrazio distintamente del come ha trattato e tratterà il mio tenue lavoro su S. Giuseppe. Attendo l'articolo in proposito. — In quanto al permesso di farlo tradurre in francese, io lo do ben volentieri e mi reputo fortunatissimo nell'avere questo favore, sotto la guida e protezione della S. V. Solo mi permetto di pregare che, qualora tradotto fosse ben accolto dalla pia e nobile sua Nazione, non si dimentichi l'autore. »

raconte ni la naissance, ni la mort : il le montre seulement dans ses rapports directs et immédiats avec le Christ et sa mère. L'interprétation donnée par Mgr di Carlo est aussi correcte qu'abondante, elle vise encore la piété. Il tire parti de tout, des moindres détails, même du silence des écrivains sacrés ; enfin, il s'attache particulièrement à réfuter les objections, quelquefois avec trop de raffinement et d'ingéniosité.

La partie consacrée aux citations des SS. Pères dénote une grande érudition. L'auteur présente bien et sait faire valoir ses textes. Il ne néglige aucun côté de la question. Ainsi, il se prononce pour la virginité de S. Joseph, avant et après le mariage : personne ne conteste sa chasteté pendant le mariage avec la Vierge, mais un certain nombre de Pères ont soutenu qu'il était veuf et père de plusieurs enfants. Mgr di Carlo donne leurs noms et leur en oppose d'autres qui ont non moins d'autorité ; ce sont : S. Hippolyte de Porto, Origène, Eusèbe, Epiphane, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Chrysostôme et plusieurs Grecs ; parmi les Latins, S. Hilaire et S. Ambroise¹.

2. Je trouve, dans la partie relative au culte, une lettre-circulaire du cardinal préfet de la S. C. des Rites, adressée à tout l'épiscopat au sujet de l'extension du culte liturgique et du chômage de la fête (*Œuvres*, t. VIII, pp. 406-408). Je la traduis sur l'italien : il est probable toutefois qu'elle a été écrite en latin, mais je n'en ai vu nulle part ailleurs la reproduction.

Révérendissime Seigneur, Notre S. Père le pape Pie IX, voulant satisfaire aux supplices de presque tous les évêques, qui ont été présentées pendant le concile œcuménique du Vatican, a déclaré Patron de l'Église catholique le saint patriarche Joseph, époux de la Vierge Mère de Dieu, afin que l'Église, tourmentée de très nombreuses calamités dans les angoisses de ces temps misérables, toutes les adversités et erreurs étant finalement détruites par le moyen de son patronage, serve Dieu en sûreté et en liberté. Bien que Sa Sainteté ait ordonné que le jour natal dudit S. Joseph, c'est-à-dire la fête du 19 mars, soit à l'avenir célébré sous le rit double de première classe, toutefois Elle s'est abstenue de renouveler pour cette fête le double précepte², et Elle veut que, par ces présentes lettres, la S. C. des Rites fasse connaître aux ordinaires des lieux qu'elle accueillera volontiers leurs prières si les mêmes ordinaires, prenant en

1. *Œuvres*, t. VIII, pp. 561-569.

2. Assistance à la messe et abstention des œuvres serviles.

considération le lieu, le temps et la volonté de leur gouvernement respectif, et jugeant qu'il convient ainsi dans le Seigneur, présentent leurs suppliques à ce Saint-Siège Apostolique pour la repristination de cette fête avec l'un et l'autre précepte.

En attendant, je fais de cœur des vœux pour que Votre Grandeur vive heureuse et en bonne santé pendant longtemps.

De la secrétairie de la S. C. des Rites, ce 8 décembre 1870.

Comme frère, C. évêque d'Ostie et Velletri, cardinal Patrizi, préfet de la S. C. des Rites. — Dominique Bartolini, secrétaire de la même Congrégation.

3. Relativement à la question du culte, il y a lieu de citer les documents suivants : la pétition adressée au concile du Vatican par la Société de la propagation du culte de S. Joseph, afin de l'intéresser à l'extension du culte (p. 278), la supplique présentée à Pie IX par le même concile (p. 284), l'élection de S. Joseph comme patron sollicitée, en 1736, de la S. C. des Rites sur les instances faites par le R. P. Léonard de Port-Maurice, en 1732, par le conseil communal et le chapitre de Tivoli (p. 284); j'ajouterai que S. Joseph est encore spécialement invoqué pour la guérison de la pierre et de la gravelle.

Je ne puis me dispenser de traduire ce qui concerne le culte liturgique :

L'honneur d'avoir propagé peu à peu dans toute l'Eglise la dévotion et la vénération à S. Joseph, revient aux ordres religieux mendiants, et principalement aux Carmes, qui, au XII^e siècle, la portèrent d'Orient en Occident... On croit qu'Albert le Grand, qui vécut au XII^e siècle, composa pour son ordre les leçons propres de l'office de S. Joseph... Au XIV^e siècle, le chapitre général tenu à Assise par l'ordre franciscain prescrivit son office, du commun des confesseurs. Au XV^e siècle, dans les vieux Bréviaires de rite romain, la fête de S. Joseph est prescrite sous le rite double, avec office propre. Au XVII^e siècle, en Allemagne, Philippe, évêque de Spire, concéda aux bénéficiers de son diocèse de faire la fête sous le rite double, avec office propre. Isidore de Isolani témoigne que le cardinal Gaétani, au temps de son généralat, prescrivit aux Dominicains l'office propre de S. Joseph... D'après les missels et calendriers de Tolède en Espagne, la fête de S. Joseph avait la messe propre. Enfin au XVII^e siècle, S. Pie V, réformant le Bréviaire romain, laissa dans l'office de S. Joseph l'oraison que nous avons encore et les leçons du second nocturne, qui sont de S. Bernard; tout le reste fut pris au commun.

On lira dans les *Ephemerides liturgicæ*, 1893, pp. 595 et 597, les

nouveaux décrets relatifs à la fête des fiançailles, relativement à une occurrence et à celle de S. Joseph, en raison d'une translation possible.

4. Voici quelques notes historiques et archéologiques, qui parachèveront utilement ce que j'ai déjà recueilli dans le volume précédent.

xiii^e siècle.—Le B. Herman-Joseph, de l'ordre des Prémontrés, qui mourut en 1241, eut une vision, dans laquelle il choisit pour épouse mystique la Ste Vierge. Un ange lui prit la main et la mit dans celle de Marie, en disant : « Voyez, je vous donne cette Vierge pour épouse, comme un jour elle fut donnée à S. Joseph ; en témoignage de cette spirituelle et sublime alliance, à l'avenir, vous vous appellerez Herman-Joseph. » (Van Spilbeeck, *Petites fleurs de la vie du B. Herman-Joseph*, p. 27.) C'est le plus ancien exemple du nom de Joseph attribué comme prénom. C'est aussi, pour l'époque, une rareté que le double nom de baptême qui en fut la conséquence.

xv^e siècle.—La signature de Christophe Colomb, apposée à la constitution de son majorat, porte les initiales S . S . A . S . X . M . J . XPO FERENS, que l'on interprète : *Servus supplex Altissimi Salvatoris . Christus, Maria, Joseph . Xpisto ferens.* (*L'Inst. des fastes du Sacré Cœur*, 1887, p. 54.) Ces initiales, de sable sur argent, font partie des armes de Colomb, où elles sont ainsi disposées à la partie inférieure de l'écu (*Giorn. arald.*, 1894, p. 41) :

S

SAS

XMY

xv^e siècle.— Dans la *Biblia pauperum*, f^o X, S. Joseph prend l'argent dans son escarcelle pour payer son tribut au bureau : il est suivi de la Vierge, assise sur l'âne, qu'accompagne un bœuf.

xvi^e siècle.— Dans un livre d'heures manuscrit de la bibliothèque de la ville de Poitiers, qui date du commencement du xvi^e siècle et est d'origine angevine, S. Joseph a un suffrage ainsi formulé :

De S. Joseph. — O Joseph, felix custos Virginis Marie, qui Xpistum Dominum nostrum Deum et hominem in presepio adorasti et manibus propriis educasti, omnis creatura laudet Dominum ; jam letus regnas in choro sanctorum agminum. Ora pro nobis assidue Patrem luminum ut eterna luce fruamur in perpetuum.

Ÿ. Ora pro nobis, beate Joseph. r̄q̄. Ut digni efficiamur.

Oremus. Concede, quesumus, omnipotens Deus, ut intercessione beati Joseph confessoris tui, qui pater Domini nostri Jhesu Xpisti in terra vocari dignatus est et vir gloriose Marie non coinquinatione carnis sed tantum maritus nomine appellatus est, ab omnibus adversitatibus liberemur. Per D. N. J. X.

1546. Dans les *Devote Orationes* de l'abbaye de Fontevrault, l'hymne du suffrage de S. Joseph vient entre les évangélistes et les martyrs : *Inclyte Christi confessor...*

1547. M. Léon Germain a signalé le nom de S. Joseph sur la tombe de Philippe de Gueldres, en 1547, quoique les Clarisses n'aient pas manifesté de dévotion spéciale pour lui.

1620. L'église des Carmes déchaussés, située rue de Vaugirard, à Paris, et achevée en 1620, fut la première dédiée en France à S. Joseph. (*Bullet. de l'Institut. cathol. de Paris*, 1890, p. 100.)

« 1636. Charles Héroult de Montmagny arrive devant Québec... On lui propose d'être le parrain d'un sauvage malade qui demande le baptême. Le nouveau gouverneur y consent et fait donner au sauvage le nom de Joseph, en l'honneur de S. Joseph, qu'on honorerait comme le patron du Canada. » (*Inst. des fast. du S. C.*, 1893 p. 555.)

« 1640. M. de Maisonneuve fondait à la Flèche en Anjou l'*Institut des Filles de S. Joseph*, qui desservirent l'hôpital S. Joseph à Villemarie. » (*Inst. des fast. du S. C.*, 1893, p. 564.)

1644. M^{me} de Bullion fait une donation devant notaire aux associés de Montréal pour fonder un « Hostel Dieu au nom et en l'honneur de S. Joseph ». (*Inst. des fast. du S. C.*, 1893, p. 561.)

1650. L'hôpital de Bauge (Maine-et-Loire) fut fondé, en 1650, par M^{me} de Melun, qui y installa, le 11 mars 1671, les religieuses hospitalières, déjà approuvées par Alexandre VII, en 1666, pour l'hôpital de la Flèche. (*Tresvaux, Hist. de l'égl. d'Angers*, t. II, p. 184.)

On lit au-dessus de la porte d'entrée, sur une plaque de marbre :

INFIRMORVM
SOLATIO DIVI IOSEPHI
SANCTIMONIALIVM
AEDES

« 28 août 1656. On pose la première pierre d'une église paroissiale.

siale à Villemarie... devenue plus tard la chapelle de l'hôpital S.-Joseph » (*Inst. des fastes du S. C.*, 1893, p. 563.)

1661. La *Semaine de Cambrai* rappelle que, par lettres patentes du 12 mars 1661, Louis XIV demanda aux évêques de France que « la fête de saint Joseph fût désormais célébrée dans son royaume avec plus de solennité que par le passé et que le peuple cessât son travail, pour pouvoir mieux vaquer à honorer et à servir Dieu dans la fête de ce grand saint ». Les évêques déférèrent aussitôt au vœu du roi, et, le 19 mars 1661, la fête fut très solennellement célébrée. Bossuet prêcha, aux Grandes Carmélites, le panégyrique du saint Patriarche, devant la reine-mère. C'est celui qui a pour texte : *Quæ-sivit sibi Deus virum juxta cor suum* (1 Rois, XIII, 13). Parlant de ce discours, la *Gazette de France* du 26 mars 1661 dit que Bossuet prêcha « avec beaucoup de suffisance ». Le mot « suffisance » n'avait pas alors le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

« 1688. Dans son testament du 17 février 1688, après avoir généreusement pourvu aux besoins des pauvres, Suzanne de Guibal dota l'antique chapelle d'Albine (archidiocèse d'Albi) d'une petite rente pour assurer au village la résidence d'un prêtre et la célébration des messes dominicales. Elle chargea, en même temps, son héritier de faire construire à ses frais, près son château, une église paroissiale plus spacieuse sous le vocable de *Jésus, Marie, Joseph*. » (*Sem. relig. d'Albi*, 1888, p. 581.)

Le 25 décembre 1689 fut bénite à Montpellier une église sous le vocable de la Ste Famille : elle appartient maintenant au Séminaire (*Ephem. lit.*, 1894, p. 314).

Au xvii^e siècle, Philippe IV mit la Belgique sous le patronage de S. Joseph, ce qu'atteste un tableau de la cathédrale d'Anvers. (*Inst. des fastes du Sacré Cœur*, 1890, p. 201.)

XXVI. — B. LALIBALA¹.

Vie de Lalibala, roi d'Ethiopie : texte éthiopien, publié d'après un manuscrit du Musée britannique et traduction française, avec un résumé de l'histoire des Zagués et la description des églises monolithes de Lalibala, par Perruchon; Paris, Leroux, 1892, in-8° de 164 pag.

1. Dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1893, p. 494.

Lalibala paraît avoir vécu au XIII^e siècle, époque de la construction des dix curieuses églises monolithes, taillées dans un bloc de rocher évidé et creusé, dont nous avons ici la description d'après des voyageurs anciens et modernes¹. Il est enterré dans l'une d'elles et son tombeau est toujours très vénéré², car il passe pour faire des miracles et est appelé *bienheureux* : les Bollandistes l'ont inscrit au 6 juin.

Le manuscrit du Musée britannique, copié par M. Perruchon lors

1. On lit dans sa vie, écrite au XIII^e siècle, pp. 86, 88, 121, 123, 124 :

« Il s'éleva porté sur les ailes de l'ange de lumière... Dieu lui montra les grandes maisons faites d'une seule pierre. Le nombre de ces églises est de dix et elles ont chacune une construction, une couleur et un aspect particuliers... Dieu dit aussi au bienheureux Lalibala : N'aie aucune inquiétude au sujet de ta royauté, car ce n'est pas pour la gloire passagère de ce monde que je te ferai roi, mais afin que tu construises des églises comme celles que tu as vues. C'est pour cela que je te donnerai l'onction des rois et que je te placerai comme oint sur mon peuple, jusqu'à ce que tu aies achevé mes sanctuaires. Tu es digne de les faire sortir des entrailles de la terre par ma puissance, mais non par la sagesse des hommes, car la mienne est bien différente de celle des hommes... — Quand le moment de construire ces églises fut venu et quand Lalibala eut grandi en corps et en esprit, Dieu voulut révéler ce trésor secret qu'il avait enfoui dès les premiers temps dans les entrailles de la terre, lorsqu'il en avait établi les fondements, afin de montrer un prodige au peuple qu'il avait destiné à produire ces monuments par un travail admirable et un mystère secret... Lorsque son temps fut venu de révéler ces dix églises monolithes, Dieu dit à Lalibala : le moment est arrivé de construire des églises semblables à celles que je t'ai montrées autrefois ; munis-toi de courage et de force pour accomplir cette œuvre, car bien des âmes seront sauvées dans ces églises... — Gobra Mesqal ne fit pas autre chose que ce que Dieu lui avait montré et reproduisit exactement ce qu'il avait vu dans le septième ciel, sans augmenter ni la longueur, ni la largeur, ni la hauteur, d'après la recommandation que Dieu lui avait faite de ne rien ajouter à la longueur ni à la hauteur. »

Le plan est ordinairement à trois nefs, une d'elles est en forme de croix grecque. En 1520, le P. Alvarez écrivait : « Sur la main gauche... se trouve un sépulcre taillé dans la même pierre que l'église ; les Ethiopiens disent qu'il est fait sur le modèle du sépulcre du Christ à Jérusalem. Aussi ils l'honorent et le vénèrent comme celui-là qu'ils ont en grande vénération. » [L'imitation de Jérusalem est évidente. Le premier groupe de ces sanctuaires permet aussi un rapprochement par les vocables : du Sauveur, de Marie, des Vierges, de la Croix, du Golgotha et de S. Michel.

2. Lalibala fut enterré dans une des églises qu'il avait construites. Le P. Alvarez, en 1520, parle ainsi de son tombeau : « Au milieu de la nef de l'église se trouve l'indice d'une porte, comme celle d'une trappe ; elle est fermée par une grande pierre, semblable à une pierre d'autel, bien appliquée sur l'ouverture. On dit que c'est là l'entrée du caveau et que personne n'y entre et, en effet, il ne paraît pas que cette pierre ou porte puisse se déplacer. Au milieu de cette pierre est un trou qui va d'une face à l'autre et de la largeur de 3 palmes. Tous les pèlerins qui viennent dans l'église (et ils y tiennent difficilement, tant ils sont nombreux) mettent les mains dans cette ouverture et on prétend qu'il s'y fait beaucoup de miracles (p. 132.) »

d'une mission scientifique que lui avait donnée le gouvernement, est reproduit en majeure partie : il a une grande valeur hagiographique, plutôt qu'historique, à proprement parler, et est en conséquence très édifiant. Les archéologues feront bien de le consulter, car il est plein d'utiles renseignements et le symbolisme y a une part importante. Je n'en citerai que ces deux exemples : « Le Verbe du Père... le vrai médecin, qui est descendu du ciel pour panser les plaies de ceux qui ont été mordus par les serpents, les taureaux et les bœufs forts et puissants » (p. 72). Voici dans ces trois sortes d'animaux représentée la trinité du mal : cauteleuse et perfide, comme le serpent; violente et brutale, comme le taureau; forte et irrésistible, comme le bœuf. Le Bestiaire du moyen âge fera son profit de cet autre passage : « Judas avait été poussé par le diable à livrer notre Sauveur aux princes des prêtres, qui étaient des chiens et des bœufs engraisés » (p. 97). Ces princes des prêtres s'acharnèrent après le Christ comme des chiens impudents et hargneux; David l'avait prophétisé : « Circumdederunt me canes » (*Psalm. xxi, 17*)¹; ils lui résistèrent comme des bœufs que la graisse rend immobiles, mais que leurs cornes font puissants. Dans le symbolisme occidental, le bœuf se prend aussi en mauvaise part, témoins ces textes du *Spicilegium Solesmense* (t. III, pp. 15-17) : « Boves, luxuriosi, Zabulus; » « Bos, homo lascivus,... diabolus... Cupiditates ². »

XXVII. — SAINTE LUCIE³.

Sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse; sa vie, son martyre, ses reliques, son culte, par Augustin Beaugrand; Paris, Tardieu, in-8° de viii - 201 - cxxxii pag.

En général, les vies des saints sont présentées par les auteurs

1. *Œuvres compl.*, t. VIII, p. 187.

2. « Monseigneur, je vous remercie bien sincèrement de l'article que vous avez bien voulu consacrer à ma *Vie de Lalibala* dans la *Revue de l'art chrétien*. Vous avez su tirer parti de cet ouvrage pour le symbolisme. Les écrits des Ethiopiens pourraient, à ce point de vue, se prêter à une étude comparative fort intéressante. » (*Lettre de M. Perruchon*, Paris, 7 janv. 1894.)

3. Dans la *Rev. de l'art. chrét.*, 1888, pp. 378-379. Cet article a été reproduit dans la *Curiosité universelle* (1894, n° 374, page 40), qui l'a fait précéder de ces mots : « Critique autorisé, Mgr Barbier de Montault en (de ce livre) parle en ces termes qu'il nous paraît intéressant de reproduire. »

d'une manière très incomplète; ils s'attachent étroitement à la vie, la passion et la mort. Pourtant tout ne s'arrête pas là : après la vie mortelle commence la vie spirituelle, qui n'offre pas un moindre intérêt.

M. Beaugrand, en écrivain intelligent, a compris son sujet dans toute son étendue et avec les détails multiples qu'il comporte. Aussi son travail, consciencieux au premier chef, mériterait-il d'être appelé, conformément à la science ecclésiastique, les *Actes de sainte Lucie*.

On saura désormais tout ce que l'érudition la plus patiente et la plus variée a pu recueillir relativement à l'illustre martyre de Syracuse, dont la dévotion fut si populaire partout au moyen âge. Bien plus, on a en main les documents eux-mêmes, manuscrits ou imprimés, qui servent à former la conviction, surtout sur les points controversés. Que de recherches sont ainsi épargnées aux savants !

La lipsanographie a été traitée avec une ampleur qui fait plaisir, particulièrement quand elle est éclairée par la critique.

Le culte comprend les églises, chapelles et autels dédiés sous le vocable de sainte Lucie, ses offices propres (il y a là des pages bien curieuses), les associations ou confréries qui portent son nom, etc., et surtout le recours que l'on a à sa protection pour la guérison des maux d'yeux¹.

Je ferai deux réflexions à ce sujet : en fait de reliques, de culte et d'églises, j'ai assez publié sur Rome pour qu'on en tienne compte (ce n'est pas tout à fait si démodé que M^r Luquet, nommé à tort *Huguet*) et la *Revue de l'art chrétien* est assez répandue pour qu'on y puise des renseignements *plus certains* sur les monuments subsistants.

Il eût été bon d'élucider la question d'origine des *Litanies* et des

1. On lit dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1893, p. 130 : « La fontaine de Sainte Claire, à Frappelle, comme beaucoup d'autres, avait le pouvoir de guérir les maux d'yeux. Il y avait une prière à réciter à l'intention de la sainte Vierge, de sainte Claire, de sainte Luce. *Luce* est ici pour *Lumière*. *Luce* pourrait avoir donné son nom au village de Lusse. Peut-être y eut-il aussi en ce lieu une fontaine de sainte Luce ? Ce serait à rechercher. »

Lusse ne dérive pas de *Luce*, mais de *Luz* ou *Lus*, qui signifie *brochet*, en italien *lucio* : ce poisson abondait sans doute dans ses eaux courantes. *Luce* est pour *Lucie*. On invoquait sainte Claire et sainte Lucie pour rendre la *clarté* et la *lumière* aux yeux malades.

Cantiques de sainte Lucie ; l'allure en est bien moderne et mieux valait alors les passer sous silence.

Pour l'iconographie, Guénébault et Pascal sont très insuffisants ; Cahier lui-même laisse beaucoup à désirer : il y avait tout à créer sous ce rapport. Dans cet ensemble, les œuvres d'art occupent une place distinguée, mais pas la première assurément. Il faudra la compléter par l'examen des médailles et, par conséquent, recourir aux collections de MM. Maxe-Verly et Boutillier. Mais M. Beaugrand ne considère pas la question comme épuisée, puisqu'il réunit les éléments d'un Album, spécialement consacré à sa sainte de prédilection : toutes les époques, je l'espère, y seront représentées.

Sous le titre d'*Annexes (documents, pièces justificatives* seraient des expressions plus exactes) sont groupés d'utiles renseignements donnés *in extenso*. J'y vois aussi des citations absolument oiseuses, comme de *Fabiola* et des ouvrages généraux ou de troisième ordre : tout cela n'ajoute rien à la valeur de l'ouvrage, qui y perd, au contraire, un peu de son cachet propre d'érudition de haut vol¹.

XXVIII. — S. MARCIEN ET S. JEAN².

Une rarissimo et curieuse plaquette est celle qui a pour titre : *Relazione dell' invenzione de' corpi de' Santi Marciano e Giovanni, protettori di Civita-Castellana* ; Ronciglione, 1749, in-4° de 13 pages. J'y relève les détails suivants : En 1736, M^{sr} Tenderini entre-

1. Lettre de M. Beaugrand : « Monseigneur, vous avez eu la bonté de recommander *Sainte Lucie* en des termes très flatteurs et dont je suis très reconnaissant. L'article que vous avez bien voulu lui consacrer est, à tous les points de vue, une bonne fortune pour moi. Une telle appréciation tombée d'une plume aussi compétente que la vôtre, Monseigneur, est un des encouragements les plus complets que je puisse recevoir : en même temps, elle contient des conseils que je suivrai avec plaisir. Quand j'ai publié *Sainte Lucie*, j'étais en province, mal renseigné sur les sources iconographiques auxquelles j'aurais pu puiser. Je l'avoue à ma honte, je ne connaissais pas la *Revue de l'Art chrétien*. J'aurais été bien heureux de consulter un recueil aussi complet et aussi savant, j'en ferai mon profit pour ma collection iconographique. C'est avec une sincère reconnaissance, Monseigneur, que j'ai reçu votre *Iconographie romaine de Sainte Agnès*. Sa lecture m'a fait désirer encore davantage le fascicule que vous promettez relativement à Sainte Lucie. J'aurais été bien heureux d'être mis en relation avec vous, avant de publier mon volume sur Ste Lucie : il en aurait reçu un nouveau lustre. Je vous renouvelle, Monseigneur, tous mes remerciements pour votre bienveillance et vos excellents conseils. »

2. Un autel du XIII^e siècle, dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1886, pp. 264-266.

prit la reconstruction de sa cathédrale. La tradition populaire était que les saints protecteurs reposaient sous l'autel. En conséquence, son successeur, M^{sr} Lanucci, fit des recherches pour s'assurer de la réalité du fait. Il trouva que l'autel était composé de dalles de marbre, scellées à la partie inférieure avec du plomb et des bandes de fer. A la partie antérieure était une petite fenêtre grillée qui, ultérieurement, avait été remplie de plomb. L'intérieur formait une petite chambre, comblée de chaux et de briques. La largeur, sur chaque face, était de trois palmes environ. Au milieu était placé un petit vase de verre, couvert d'une feuille de plomb. On l'ouvrit et on trouva, à l'intérieur, quatre sachets en toile, avec les étiquettes suivantes en parchemin et en caractères gothiques : un autre sachet de toile blanche contenait des fragments d'ossements sans nom, et dans un autre étaient renfermés cinq grains d'encens. Voici les inscriptions : *De Reliquiis SS. Joannis et Marciani Martyrum — Hoc est fragmentum S. Mariæ Magdalenzæ — De Reliquiis Sancti Constantii Mart. — Reliquiæ sanctæ Felicitatis.*

Lorsqu'on enleva la dalle inférieure, on trouva un locule souterrain dans lequel était une cassette. Elle était en bois blanc, recouverte d'une toile fine, peinte en rouge pour le fond, avec des lignes et des grotesques jaunes. En avant il y avait une serrure en fer, brillante comme si elle venait d'être faite. L'anneau de fer, placé sur le couvercle, tomba en poussière, dès qu'on le toucha ; de même les ligatures de fer de la caisse. A l'intérieur du couvercle était peinte cette inscription en caractères gothiques :

✠ In Nomine Domini, Anno Domini 1230 et indictione 4, Pontificatus D. Gregorii Noni Papæ, mense Octobris, die 18, in Festo S. Lucæ. Istæ Reliquiæ sunt Reliquiæ SS. Joannis et Marciani, quæ extractæ fuerunt a Petro, Episcopo Civitatis Castellanzæ, præsentè Fratre Joanne Parente, Ministro Generali Minorum Fratrum, et Canonicis S. Mariæ Majoris, quibusdam Clericis et Laïcis multis, et inventæ fuerunt sub Altare Maiori et extractæ dicta die, et festum ad honorem dd. Martyrum sequenti die Dominico fuit solemniter celebratum, presentè dicto Episcopo, et Petro, Episcopo Sutрино, et Fratre Ioanne, una cum biscentum Fratribus Minoribus, et de dd. SS. Martyrum Reliquiis fuerunt reservatæ Reliquiæ Capitis, et quædam aliæ, et positæ in fenestris inter duas Tribunas, et quædam fuerunt retentæ ad manus, et fuerunt postea a dicto Episcopo reconditæ sub dicto Altari, unde ipse eas prius extraxit, et hoc fecit postea, dicto mense, die ante penultimam.

Saint Marcien et son fils Jean furent martyrisés à la fin du III^e siècle, lors de la persécution de Dioclétien, au dixième mille de la voie Flaminienne. Ils furent ensevelis par sainte Théodora, dans la catacombe *ad clivum cucumeris*. Ils y restèrent jusqu'à la fin du IX^e siècle, époque à laquelle l'évêque Crescentius les transporta dans la cathédrale de Civita-Castellana et les cacha sous l'autel. L'autel, vu ses petites dimensions, doit dater de cette époque. Constatons, avec M. de Rossi, que ces sortes de translations furent commencées au VII^e siècle, d'abord à Rome, par le pape Honorius I^{er}, puis, à Ravenne, par l'archevêque Maurus. (*Bull. d'arch. chrét.*, 1879, pp. 117, 118.)

Le coffret en bois peint, recouvert de toile et garni de ferrures, doit remonter à l'année 1230 : il porte bien les caractères du temps.

Quant au vase placé à l'intérieur de l'autel, peut-être doit-il être attribué à la même époque.

Notons encore que l'on trouva sous la cassette « une certaine quantité d'orge ou de blé bien conservé : l'histoire rapporte qu'il germa miraculeusement ». C'était la coutume anciennement de déposer des graines dans les tombeaux, en signe de la résurrection future ; il n'y avait donc là aucune trace de miracle.

Les dimensions de la cassette sont, en longueur, deux palmes et demi ; en largeur, un et demi et, en hauteur, un palme et dix onces.

Suivant l'usage général, le chef était resté avec le corps ; ce n'est qu'au XIII^e siècle qu'on l'en sépara.

On remarquera enfin « la fenêtre de l'autel ¹ vers le temple, munie de ses grilles de fer », ce qui indique que les fidèles pouvaient, en s'approchant, voir le vase contenu à l'intérieur et, plus

1. M. Célestin Port a communiqué à la Société des antiquaires de France, dans la séance du 30 janvier 1884, un titre de 1664, relatif à l'église de St-Jean du Marilais (Maine-et-Loire). L'autorité ecclésiastique y ordonne de supprimer et faire boucher « un trou qui est au bas de l'autel, pour empêcher la superstition qu'aucuns commettent, y faisant entrer la tête de leurs enfants ». Originellement, ce « trou » dut être pratiqué pour mettre à même de voir l'intérieur de l'autel. Grégoire de Tours avait signalé un fait analogue à St-Pierre de Rome : « Hoc enim sepulcrum (S. Petri) sub altari collocatum... habetur. Sed qui orare desiderat, reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit super sepulcrum et sic fenestella parvula patefacta, immisso introrsum capite, que necessitas promit efflagitat. » (*De Glor. Mart.*, lib. I, cap. 28.)

anciennement, vénérer par là les corps saints, comme dans les confessions primitives ¹.

Grandet, dans *Notre-Dame Angevine*, p. 348, me semble s'être mépris sur la signification de l'ouverture, grillée et fermée à clef, de l'autel de Geneteil (Maine-et-Loire). Voici ce qu'il en écrivait au siècle dernier : « Ce qu'il y a de remarquable dans l'église de Geneteil, c'est le maître-autel, sur lequel, du côté de l'évangile, il y a une ouverture d'un pied de circonférence, laquelle est grillée et fermée à clef ; elle est en forme de trémie. Sous la pierre d'autel, vis-à-vis de cette ouverture, il y a un vide de quatre pieds de long et d'un pied de hauteur ou environ, et derrière l'autel il y a deux ouvertures qui correspondent à cette concavité. La pierre d'autel a été rallongée de 7 à 8 pouces, et c'est dans le joint qu'est cette manière de trémie. On voit les apparences de la même chose du côté de l'épître. Toutes les circonstances font juger que c'étoit autrefois un tronc où les pèlerins jetoient leurs offrandes, parce qu'anciennement on ne couvroit les autels de nappes et de linges que pour le saint sacrifice ; ce qui s'observe encore à la cathédrale (d'Angers) et ailleurs. »

Un fait que j'ai observé à la cathédrale de Milan, à la messe solennelle, viendrait cependant, je dois le dire, en confirmation indirecte de cette opinion ; à l'offertoire, tous les chanoines, défilant devant l'autel, montent au degré supérieur et déposent une pièce de monnaie au coin de l'évangile.

XXIX. — SS. MARTYRS DU JAPON ².

Les 205 martyrs japonais, béatifiés par Pie IX, le 7 juillet 1867 ; Marseille, in-12 d'une feuille. Excellente notice biographique, écrite pour les fidèles, par le chevalier Augustin Canon.

1. Une inscription métrique du ix^e siècle, à l'abbaye de Reichenau, atteste l'usage de prier à genoux devant les reliques de l'autel :

« Hanc quique devoti convenitis ad aulam
Poplitibusque flexis propiatis ad aram,
Huc quicumque cum prece penetratis ad arcem. »

On lisait, dans *le Monde* du 13 octobre 1885, à propos du millénaire des SS. Cyrille et Méthode, célébré à Velehrad, qu'il en est encore ainsi chez les Slaves : « Aussitôt arrivés dans l'église, les pèlerins, toujours groupés par paroisse, vieillards, femmes, enfants, précédés de leur crucifix, parcouraient sur les genoux la vaste étendue de l'édifice jusqu'à faire le tour du maître-autel, sans cesser de chanter et de prier. C'était un spectacle des plus émouvants »

2. Dans la *Correspondance de Rome*, Rome, 1868, p. 29.

XXX. — S. MARTIN¹.

Les fouilles de Saint-Martin de Tours, recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de Saint-Martin, par M^{sr} C. Chevalier ; Tours, Péricat, 1888, in-8° de vii-134 pages, avec 5 planches et 2 plans.

La grande et belle église de Saint-Martin, à Tours, dévastée par les protestants, n'a pas survécu aux désastres de la Révolution. Une souscription nationale l'a relevée en partie deses ruines, mais l'édifice sera entièrement nouveau, plan, orientation, style, dimensions. Le passé est mort à jamais et M^{sr} Chevalier, « historiographe du diocèse et rapporteur de la commission de surveillance, » vient de prononcer son oraison funèbre dans un mémoire dont la lecture est aussi instructive qu'attachante. Nous savons fort bien qu'il a fait tous ses efforts pour qu'il en fût autrement : cela prouve une fois de plus que l'estime que semblent avoir certaines gens pour les archéologues est toute platonique et ne passe pas dans la pratique, car alors on se garde généralement de les consulter et de les écouter. Le docte prélat voulait faire revivre la forme basilicale empruntée à Rome par saint Perpet au v^e siècle.

La crypte est achevée : je l'ai vue au moment où elle allait être livrée au culte. Elle donne idée du genre adopté : Constantinople et Ravenne y sont pour quelque chose ; c'est riche, mais lourd ; le décor brillant dissimulera l'aspect plus massif qu'imposant. Au fond est, non pas le tombeau, qui n'existe plus, mais son emplacement : on en a fait comme une vaste châsse, précédée d'un autel. Il y a des mosaïques à fond d'or sur ce monument et aussi sur le pavage. J'ai en vain cherché la plus petite inscription pour consigner des faits importants, comme la date et les ressources des travaux entrepris, les noms de l'archevêque et de l'architecte, la signification précise du ciborium, etc. J'ai insisté vivement auprès de M. Lalou pour qu'on reprenne la tradition en vue de la postérité.

A main droite, on a conservé une chapelle, dans laquelle est le fragment de dalle, avec croix gemmée, qui recouvrait anciennement le tombeau.

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, pp. 379-382, avec une vignette.

Les fouilles ont amené un double résultat : d'abord, la formation d'un Musée Martinien, où ont été mis en dépôt, au profit de l'archéologie, tous les débris arrachés au sol ; actuellement, il est à l'archevêché, mais nous espérons que, la reconstruction achevée, il sera installé à demeure près de la nouvelle église, dans une de ses dépendances, où il serait curieux de trouver aussi tout ce qui, livres, brochures, articles, dessins et photographies, aura été publié, à toutes les époques, sur saint Martin, y compris le *titulaire*. Une Bibliothèque Martinienne s'impose au même titre qu'un musée spécial. On aura ainsi le passé à côté du présent. M^{sr} Chevalier a fait comme un catalogue de ce Musée, qui comprend des marbres, des chapiteaux et des inscriptions.

Il écrit, page 43 : « La voûte du sanctuaire comportait un berceau en avant et au fond une conque en cul de four, probablement ornée d'une mosaïque, selon l'usage latin, car nous avons recueilli dans les fouilles un petit cube doré, indice unique, mais certain, d'une décoration de ce genre. » Page 10, nous lisons un texte de l'an 1180, dans lequel il est question de la première basilique : « Primo super tumulum ejus a beato Briccio fundata est a civibus basilica eleganti opere, amplitudinis non immensæ et mausoleata superius, crustatis argento parietibus, columnis deauratis, basibus auro et gemmis decoratis, ut ubique rumor præcrebresceret auream esse Turonis basilicam invidiamque multis gentibus quibus raptò vivere erat, non minimam incitaret. » L'auteur des *Fouilles* ajoute : « En faisant ici la part de l'exagération, il reste vraisemblablement une basilique revêtue de marbres, selon le goût du v^e siècle, un autel orné d'or et de pierres précieuses et peut-être une mosaïque à fond d'or, toutes choses très communes à cette époque. » Le texte devait éclairer la découverte, quelque minime qu'il soit, car il en résulte que si l'on disait Saint-Martin-le-Doré, c'était en raison de la mosaïque à fond d'or qui tapissait l'abside et frappait les regards en entrant. Des locutions analogues se rencontrent en France, sans parler de l'Italie, par exemple Saint-Germain-le-Doré, à Paris, et la Daurade, à Toulouse.

Le second résultat des fouilles, opérées méthodiquement, a été de donner un sens précis et rigoureux aux expressions employées par les chroniqueurs relativement aux édifices qui se sont succédé au-

tour du tombeau. Quicherat avait essayé une restitution graphique qui est, en majeure partie, confirmée par les révélations du sol.

M^{sr} Chevalier cite les « marbres d'espèces et de couleurs variées » et en recherche la provenance : il fait remarquer avec « Sirmond, dans ses notes à Sidoine Apollinaire, que les colonnes de la basilique de Lyon, mentionnée par le poète, étaient de marbre d'Aquitaine ». Pourquoi n'en aurait-il pas été de même à Tours, puisque le *Liber pontificalis* affirme que les marbres aquitains, au v^e siècle, avaient une telle réputation qu'on les employait jusqu'à Rome, qui avait pourtant à sa disposition les marbres antiques et les marbres italiens? « Ornatum ex musivo et columnis Aquitanicis. » (*Vit. S. Hilari.*)

Le même ouvrage parle de toits dorés¹. On en voit un exemple dans la mosaïque de sainte Pudentienne, qui est de la fin du iv^e siècle. A Tours, est-il dit dans le *Sermo de combustione B. Martini*, attribué à Saint Odon, abbé de Cluny et de Saint-Julien de Tours², l'édifice, resplendissant au soleil, avait l'éclat d'une montagne d'or : « Quosdam grandæviores fratres vidimus, qui ita testabantur dicentes quod machina domus, contra solem resplendens, quasi monticulus aureus videbatur et tam gratam speciem cernentibus representabat ut gloriam B. Martini quodam modo testaretur. » M^{sr} Chevalier reporte cette décoration « aux libéralités de Clotaire. Ce prince ordonna de rétablir la basilique dans sa première élégance, et en fit recouvrir toute la toiture avec des plaques d'étain, ce qui

1. « Illic cooperuit ecclesiam omnem ex tabulis æreis, quas levavit de templo quod appellatur Romuli, ex consensu piissimi Heraclii imperatoris. » (*Vit. Honorii*, 625-638.) — « Trullum vero ejusdem ecclesie fuis chartis plumbeis cooperuit atque munivit » (*Vit. Sergii I*, 687-701.) Mais il y a des textes plus explicites.

L'inscription commémorative de l'érection de l'église de Sainte-Agnès par sainte Constance, au iv^e siècle, portait que le toit était doré. (*De Rossi, Inscr. christ.*, t. II, p. 44) : « Aureique rutilant summi fastigia tecti. »

Sous le pape S. Léon (440-461), le toit de la basilique de S. Paul fut restauré. L'inscription du Musée de Latran qui constate ce fait parle d'un toit brillant : « Nam potiora nitent reparati culmina templi. »

L'inscription commémorative de la transformation du *mausolée* en chapelle de Sainte-Pétronille, à St-Pierre, mentionne l'éclat du métal :

« Templi micant, plus compta fide quam luce metalli,
Constructumque nitet lege Tonantis opus. »

2. Il mourut « à Tours en 942 ou 944 », mais le sermon « est postérieur de plus d'un demi-siècle et il se rapporte, non à l'incendie de 903, mais à celui de 997 » (p. 105).

lui donnait, aux rayons du soleil, un éclat extraordinaire. Les incendies du VIII^e et du IX^e siècle détruisirent ce somptueux tuilage, mais la destruction n'en fut pas complète ou irrémédiable, car on en voyait encore quelques restes au milieu du X^e siècle, *de his quædam adhuc indicia sunt* » (p. 83).

Le tombeau de saint Martin était élevé sur une arcade, que représente une des verrières de la cathédrale au XIII^e siècle : j'en conclus qu'on pouvait passer dessous, suivant l'usage général de France, maintenu encore à Poitiers au tombeau de sainte Radegonde. C'est donc une coutume mérovingienne.

De plus, il était placé dans l'abside, nommée à cause de cela par Grégoire de Tours *absida tumuli*. Pourquoi la châsse qui contenait le corps se nommait-elle *absida* ¹? Je crois en trouver le motif dans l'analogie des formes. La châsse devait être semblable à une petite église, *cella*, munie d'une abside. Nous en avons un spécimen dans le lampadaire africain du V^e siècle, publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. X, p. 537, et qui de la collection Basilewski a passé en Russie, et aussi, pour une pièce d'orfèvrerie byzantine, dans le reliquaire de saint Anastase, conservé au trésor d'Aix-la-Chapelle ². Ce dernier a même sur l'autre l'avantage que la partie carrée est *mausolée*, pour employer l'expression des chanoines de Tours à la fin du XII^e siècle.

« *Basilica elegantis opere, amplitudinis non immensæ et mausoleata superius.* » Cette caractéristique s'observe dans la mosaïque absidale de Saint-Ambroise, à Milan ³, qui figure l'ensevelissement

1. « *Absida siquidem, ubi corpus beati Martini continebatur, quam etiam detulerant ab Autissiodoro, fusilis erat ex auro et argento quod dicitur electrum* » (*Texte du IX^e siècle.*)

2. *Bullet. mon.*, 1876, p. 228.

3. Une note, insérée page 67, discute la date de cette mosaïque, que Mgr Chevalier fait remonter « jusqu'au IX^e avec des retouches du XII^e et du XIII^e »; suivant lui, il n'y aurait que M. Rohault de Fleury et moi à l'attribuer « seulement au XII^e siècle ». Il oublie le P. Garucci, qui, en pareille matière, doit être entendu, puisqu'il a un gros in-folio sur les mosaïques des neuf premiers siècles; or, il n'a pas jugé opportun d'y donner place à celle de Saint-Ambroise : s'il y a des retouches, on devrait préciser sur quelles parties elles portent, car l'ensemble est absolument homogène. De plus, le style n'a aucun rapport avec les mosaïques bien connues du IX^e siècle, qui sont des plus barbares. Enfin, la date concorde avec le monument lui-même, qu'on a beaucoup trop vieilli et qu'il faut descendre jusqu'au XII^e au moins pour son achèvement définitif, surtout l'établissement des voûtes. Toutes ces raisons réunies méritent une sérieuse considération.

de saint Martin *Turonis*, dans un édifice qui porte le respect de la ressemblance jusqu'à représenter la couronne symbolique suspendue au-dessus du tombeau ¹. Les mausolées païens étaient circulaires : tels le môle d'Adrien (château Sainte-Ange), le tombeau de Cécilia Metella sur la voie Appienne, etc.; à leur imitation se firent des mausolées chrétiens, par exemple celui de sainte Constance sur la voie Nomentane, celui de sainte Hélène sur la voie Labicane, etc. ². En France, on n'agissait pas autrement : témoins les tombeaux de sainte Geneviève et de saint Denis ³. Le monument le plus célèbre en ce genre est le Saint Sépulcre de Jérusalem, qui a eu parmi nous tant d'imitations. La tradition n'était pas perdue à Tours, au ix^e siècle, puisque, selon Raoul Mousnier, qui écrivait en 1663, « Charlemagne, qui aimait beaucoup la reine Luitgarde, ordonna d'édifier sur son corps un insigne mausolée, lequel, dans la suite des temps, monta à une telle hauteur qu'il devint une tour très élevée; à cause de cela, il a conservé jusqu'à nos jours le nom de *tour de Charlemagne* ⁴ » (p. 86).

Les vers de S. Fortunat, qui se réfèrent à la cathédrale de Nantes

1. Paulin de Périgueux, racontant le vol de cette couronne (p. 9), dit :
« Abripuit sanctam dextra vellente coronam
Quæ meritum sancti propter conjuncta docebat,
Effigians illam quam Christo iudice sumpsit
Fulgentem astrigera cœli sublimis in arce. »

Une inscription, empruntée à saint Paul et à la *Vetus italica* (p. 75), précisait sa signification : *Certamen bonum certavit, cursum consummavit, fidem servavit, de cœtero reposita est illi corona justitiæ quam reddet illi Dominus in illa die justus iudex.* Adémar de Chabannes écrivait, au xi^e siècle, qu'une couronne pendait devant le corps de S. Martial : « Hic coronam auream cum gemmis, pendentem ante corpus Martialis, fecit. »

2. Le *Liber pontificalis* (Duchesne, t. I, p. 182) dit de Constantin : « Fecit Augustus Constantinus... mysileum, ubi mater ipsius sepulta est Helena Augusta, via Lavicana, miliario III. In quo loco et pro amore matris suæ et veneratione sanctorum (Marcellini et Petri) posuit dona voli sui. » Le gros œuvre du mausolée subsiste encore : Bosio en a donné le plan dans sa *Roma sotterranea*. « Il consistait en une rotonde à deux étages, surmontée d'une coupole; à l'intérieur étaient pratiquées quatre niches rondes et quatre carrées; l'une de celles-ci contenait la porte du monument; dans celle qui lui faisait face était placé le grand sarcophage de porphyre où fut déposé le corps de sainte Hélène » (p. 199).

3. Grégoire de Tours (*Glor. Martyr.*, c. LXXII) qualifie *turritus* le tombeau de saint Denis, ce qui prouve que, comme celui de saint Martin, il était surmonté d'une tour.

4. Mgr Chevalier tient pour le ix^e siècle : MM. Palustre et Nodet, au contraire, retardent la construction de la tour jusqu'à l'époque romane et la mettent contemporaine de l'édifice renouvelé. Ces savants ont une telle auto-

reconstruite vers 570, nous montrent une tour analogue au milieu de l'église, s'élançant au-dessus des toits, maçonnée sur plan carré, percée d'arcs sur plusieurs étages, faisant pyramider l'édifice comme une montagne et terminée par une coupole ronde :

In medium turritus apex super ardua tendit,
Quadratumque levans crista rotundat opus.

Altius, ut stupeas, arce ascendente per arcus,
Instar montis agens, ædis acumen habet.

Le mérite de M^{gr} Chevalier dans cette brochure est multiple : il mène parallèlement les textes et les découvertes, les faisant s'éclairer mutuellement ; observant avec soin toutes choses, il ne laisse pas dans l'ombre le plus petit détail ; élève du commandeur de Rossi, il applique à Tours, ce qui n'avait pas encore été fait, les principes du maître sur les cimetières des pauvres, les absides ajourées, les puits d'églises, les plans trichores ou pentachores, les inscriptions, etc. Après avoir disserté et raisonné, il déduit ses conclusions dans un chapitre final qui mériterait d'être reproduit intégralement, car tout l'ouvrage est là ; malheureusement, j'ai été bien long déjà et il me faut finir. Une lettre que m'écrivait mon illustre ami, le 28 février, résume très bien toute la question ; qu'on me permette de lui faire cet emprunt : « Les faits constatés dérangent un peu les principes de la vieille archéologie. Il faudra en prendre son parti. Notre architecture chrétienne primitive n'est que le développement et l'application de l'architecture cémétériale. Les dispositions souterraines des catacombes sont passées dans les monuments extérieurs des cimetières à ciel ouvert, au III^e et au IV^e siècle, et de là sont arrivées chez nous au IV^e et au V^e siècle. Il y a déjà, à l'époque constantinienne, des absides polylobées. Saint-Martin de Tours n'a été que l'application intelligente de formes latines bien connues de tous les pèlerins de Rome. M. de Rossi est parfaitement d'accord avec moi sur tous ces points, et cette doctrine ne tardera pas à

rité et compétence qu'ils doivent être écoutés dans la question. Toutefois, je dois dire que l'opinion de M^{gr} Chevalier a été acceptée par M. de Gaumont (*Bull. mon.*, 1887, pp. 590-592), et que, examen fait sur place, je serais disposé à me ranger de ce côté, car, à l'intérieur, deux pans de murs paraissent antérieurs à la reconstruction. Leurs caractéristiques sont : la couleur du mortier, l'absence de signes lapidaires, la largeur de la baie, la forme des tailloirs, les volutes du chapiteau, l'élévation de la construction, sa simplicité de lignes.

devenir courante en France. Je me féliciterai d'avoir contribué à ce résultat. »

XXXI. — S. NICAISE¹.

M. Pettigrew a reproduit dans l'*Archæologia*, de Londres, t. XXX, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Harléienne, une prière à S. Nicaise, qui préserve de la petite vérole. Elle diffère peu de celle qui est encore fort populaire à Rome, où l'on invoque S. Nicaise pour la guérison des glandes et maux de gorge.

L'auteur a confondu ensemble deux saints du même nom et il a attribué à l'évêque de Reims une dévotion qui se réfère à un chevalier de S.-Jean de Jérusalem. Frère Mathieu de Goussaucourt ne laisse aucun doute à ce sujet : « Saint Nicaise, chevalier et martyrisé l'an 1240, natif de Palerme en Sicile, où il est invoqué pour le mal des glandes et où se voit son image dépeinte sur une colonne avec la croix de Malte sur l'estomac, qui sont les seules marques de sa gloire restées de l'ingratitude de son siècle, qui n'a pas pris la peine de consacrer (conserver) à la postérité la relation de son martyre » (*Martyrologe des chevaliers de S.-Jean de Jérusalem*; Paris, 1643, in-f^o, t. II, p. 62).

Voici la prière romaine, en latin et en italien :

S. Nicasius, miles et martyr, multas habuit in gutture suo glandulas; quare rogavit Deum, ut quicumque nomen suum supra se portaverit, amplius morbo illo laborare non debeat.

S. Nicasio, illustre martire e guerriero, ebbe molte glandole nella sua gola; laonde prego Iddio, che chiunque sopra di se avrà portato il suo nome, più non debba patire di questo male.

Un *Pater, Ave, e Gloria* al giorno.

XXXII. — S. NICOLAS².

1. *Vie de S. Nicolas, patron de la jeunesse et de la Lorraine*, par Laroche; Paris, Féchoz, 1886, in-12 de 321 pages³.

Ce livre, sous une forme littéraire, suffit à la dévotion. L'archéologie réclame davantage : d'ailleurs, saint Nicolas est partout si

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1858, pp. 525-526.

2. *Œuvres*, t. II, p. 251.

3. Dans la *Rev. de l'Art chrét.*, 1887, p. 505.

populaire que sa vie illustrée ne peut manquer d'avoir du succès et il en faut une dans le genre de celles déjà éditées, comme la sainte Vierge, sainte Cécile, saint Michel et saint Vincent de Paul. Un chapitre spécial sur la *manne* devient indispensable : il est facile de l'écrire après ce que j'en ai publié dans la *Revue de l'Art chrétien*. L'*iconographie* demande à être traitée à part; de même les *monuments iconographiques*, qui comportent des vitraux, comme ceux de Chartres et de Bourges; des *tableaux*, comme ceux de Bari et du Vatican ¹, ces derniers dus au pinceau de fra Angelico; des *broderies*, comme celles du trésor d'Anagni. Il y aurait lieu aussi de reproduire le célèbre tableau en mosaïque byzantine, qui est conservé à Borschett près d'Aix-la-Chapelle et qu'a fait copier, pour son usage personnel, le grand-duc Constantin de Russie. Je réclamerais aussi quelques anciennes proses, entre autres *Sospitati dedit ægros*, que chantaient nos églises de France et des descriptions sommaires de Saint-Nicolas de Bari, de Saint-Nicolas de Port, de Saint-Nicolas *in carcere* et de Saint-Nicolas des Lorrains, qui sont les quatre principales églises dédiées à l'illustre thaumaturge. N'y a-t-il pas là de quoi tenter le zèle de M. Jules Laroche, à qui je dirai avec conviction : « Paulo majora canamus? » L'art, dans la vie de saint Nicolas, tient une place égale à l'histoire².

2. Tous mes *desiderata* ont été largement remplis par la deuxième édition, qui a paru, en 1893, à Paris, à la librairie Bloud et Barral, en un in-8° de 414 pages, avec des illustrations. L'auteur me cite souvent, je l'en remercie cordialement : je ne suis pas, en effet, étranger au sujet et nombre de mes publications lui ont fourni un utile appoint³. Voilà où doivent tendre et aboutir nos études, à la

1. *Œuvres*, t. II, p. 87, n° 6.

2. Sur S. Nicolas, voir *Œuvres*, t. I, pp. 101, 127, 144, 145, 152, 186.— A consulter pour sa généalogie les *Bulletins de la Société archéologique de Limoges*, t. XXXVIII, p. 362.

3. Je suis très touché des termes dans lesquels M. Laroche m'exprimait ses sentiments, le 2 mars 1894 : « Vous m'avez promis un article. Je vous serai donc bien reconnaissant si vous avez la bonté de le faire. La presse a fait très bon accueil à mon livre, quelques lignes de votre part seront encore mieux, car vous êtes le savant le plus compétent en pareille matière. Cette vie de S. Nicolas est vraiment vôtre; sans vos précieux encouragements, sans vos communications non moins précieuses, je n'aurais jamais osé entreprendre une nouvelle édition, qui m'a coûté tant de recherches et de frais. Si j'ai acquis quelque gloire dans ce travail, je le proclame hautement, c'est à vous

vulgarisation; nous semons, d'autres récolteront. Je recommande volontiers cette édition, considérablement augmentée, aux archéologues et aux artistes : elle leur épargnera bien des recherches et répondra pleinement à leurs questions curieuses.

La deuxième édition tranche sur la première par l'abondance de ses documents et de son illustration. L'hagiographie, traitée ici plutôt en vulgarisateur qu'en érudit, est à peu près au complet : biographie, culte, reliques, manne, miracles, églises, bibliographie; cependant j'aurais voulu y voir ajouter le texte des anciens offices et de quelques mystères du moyen âge. C'est un moyen excellent de contrôler l'iconographie et de rechercher ses sources : les proses et les hymnes sont remplies de détails curieux à ce sujet.

Quant aux miracles posthumes, ils appellent forcément la déclaration exigée par Urbain VIII, car ils n'ont pas été approuvés formellement par l'Église.

Certains traits de la vie pourraient être serrés de plus près, peut-être alors reconnaîtrait-on qu'un fait unique a donné naissance à plusieurs faits qui rentrent ainsi dans la série des légendes.

Je terminerai par deux observations générales, dont d'autres auteurs pourront faire leur profit. Il n'est pas de mise actuellement de laisser aux noms propres la forme latine que les auteurs avaient adoptée parce qu'ils écrivaient en latin : on ne peut donc pas écrire Bollandus, Allatius, Mazochius, Mombritius, Canus, Panvinus, Dandulus, etc. Il en est de même pour les noms de lieux : *Tibur* ne remplace pas Tivoli.

Pourtant M. Laroche traduit volontiers, mais pas toujours heureusement : *Ughel*, pour *Ughelli*; *Apulie*, pour la *Pouille*; *Beatille*, pour *Beatillo*; *Joseph Cupertin*, pour *de Copertin*; *Nicolas Tolentin*, pour *de Tolentin*, etc. *Agnani* est une vraie faute d'orthographe qu'on ne s'épargne pas assez en France. Je mets sur le compte du compositeur, qui a substitué *m* à *n*, *Hospimianus*.

Ce livre, malgré ses imperfections faciles à corriger, n'en reste pas moins d'une lecture très attachante et je remercie en particu-

que je le dois, et je vous prie d'agréer ma profonde reconnaissance. » Le 30 mars, il ajoutait : « Il me tarde de vous remercier de vos encouragements, vos avis me sont toujours très précieux. Je ferai publier l'article que vous me destinez dans notre *Semaine religieuse*. »

lier l'auteur du plaisir qu'il m'a procuré en le lisant une seconde fois.

3. M. Laroche a un très intéressant article sur la *Manne de saint Nicolas*, où il discute scientifiquement sa composition et sa production ; pour l'extraction quotidienne, il se contente de reproduire textuellement ce que j'en avais écrit.

A ce propos, je crois utile de réimprimer la note suivante du comte de Maguelonne dans le *Journal de Florence*, n° du 19 août 1875 :

M^r Barbier de Montault a eu l'honneur d'apporter au pape, hier soir, de la part du lieutenant et du chapitre de la basilique de St-Nicolas de Bari, un coffret artistiquement travaillé, qui contient quatre ampoules en cristal de Bohême, remplies de la *Manne* puisée dans le tombeau du saint thaumaturge et un reliquaire en filigrane d'argent, dans lequel est enfermé un beau fragment d'une des planches de la caisse en bois de cèdre venue de Myre (Lycie) à Bari au xi^e siècle. Sa Sainteté a agréé avec plaisir ce don précieux, l'a examiné attentivement et s'est empressée de bénir le lieutenant, les chanoines de la basilique, ainsi que le prélat.

On sait que Pie IX tient en grande vénération la manne de St-Nicolas ; il en conserve toujours quelques ampoules dans son oratoire et en fait distribuer aux malades du Vatican.

L'envoi était accompagné d'une adresse en langue italienne. En voici la traduction : « Très-Saint-Père, Dieu, qui est très clément, toujours admirable dans ses volontés et constamment plein de bonté pour tous les fidèles, a daigné dernièrement donner au lieutenant-ordinaire de la basilique palatine de Bari la pieuse consolation de voir de ses yeux le précieux trésor des planches de cèdre formant la châsse dans laquelle furent transportés de Myre à Bari les ossements miraculeux du grand thaumaturge St Nicolas. L'occasion en fut fournie par l'insigne prélat M^r Barbier de Montault, illustre archéologue, qui est venu visiter les archives de notre église, riche en documents relatifs à l'histoire ecclésiastique et profane. Nous conservions, adossée au mur de la crypte, une caisse que la tradition disait contenir la châsse susdite ; la croyant hermétiquement fermée, personne n'avait encore essayé de l'ouvrir. Mais, sur les instances du respectable prélat, nous l'ouvrîmes et nous eûmes ainsi la faveur de pouvoir contempler de près les planches même qui ont été sanctifiées par l'attouchement du corps de notre grand saint. Je me fais un double devoir d'informer de ce fait Votre Sainteté et de lui présenter, humblement prosterné à ses pieds, un morceau de ce cèdre sacré. J'y joins quatre ampoules de la manne qui, dans son tombeau, coule des ossements de St-Nicolas. Je vous prie, Très-Saint-Père, d'agréer ce gage de ma vénération filiale, implorant en retour la bénédiction apostolique pour tout le chapitre et le clergé de la basilique, afin qu'elle nous serve à éloigner de cette église ceux qui, en vue d'un intérêt temporel, attendent le moment où ils pour-

ront mettre la main sur ce que nous avons de plus cher et de plus précieux.

« Bari, le 12 août 1875. De Votre Sainteté, le fils et serviteur très dévoué, Dominique, chanoine de VINCENTIUS, *lieutenant ordinaire de la basilique.* »

Nous devons saisir cette occasion de louer le zèle et la piété du chapitre de Bari. Le lieutenant et les chanoines s'emploient activement à l'entretien de leur antique basilique, qu'ils vont orner de peintures nouvelles dans le goût byzantin, et à la propagation du culte de St Nicolas qui, étant le patron de la Russie, reçoit les hommages de la foi des schismatiques aussi bien que des catholiques. Nous ne doutons pas que le clergé de Bari ne prie ardemment pour la conversion de la Russie ; il a sous les yeux de nombreux pèlerins de cette grande nation et il sait mieux que personne combien peu il leur manque pour s'unir à nous dans le sein de notre commune mère la Sainte Eglise catholique, apostolique, romaine. Certes, il dépend toujours de la foi de forcer en quelque sorte la grâce divine. et nous nous souvenons très bien d'avoir entendu dire à un saint prêtre : « Si les catholiques organisaient pieusement et sérieusement un service continu de messes et de prières publiques pour la conversion de la Russie, ils finiraient par l'obtenir de Dieu. »

Je crois opportun de faire connaître la *fausse manne de saint Nicolas*, dont il est question dans *la Franc-maçonnerie dévoilée et expliquée*, par Léo Taxil, pages 316 et suiv., et aussi dans le Dr Bataille, *le Diable au XIX^e siècle*, p. 32 :

Les francs-maçons n'ont pas à leur usage que le poignard et le pistolet. Ils excellent encore dans l'art de la manipulation des poisons. Vers la fin du XVII^e siècle, il existait à Palerme, en Sicile, une vieille mégère, nommée Toffana, cette femme avait composé un toxique des plus dangereux qu'elle vendait aux dames riches, désireuses de devenir veuves. Son poison était d'un effet tellement sûr qu'elle prédisait, suivant la dose administrée, dans combien de jours ou de semaines la victime mourrait. Découverte à la fin, cette misérable avoua avoir ainsi assassiné plus de six cents personnes. Elle fut exécutée, bien entendu.

La dose de son ingrédient fatal était en général de 4 à 6 gouttes. C'était un liquide transparent, inodore, qui agissait lentement. Sa composition n'a pas été rapportée par les auteurs qui ont parlé de cette affaire ; on soupçonne seulement que c'était une solution très étendue d'acide arsénieux, mêlée à d'autres substances. Mais le terrible secret, s'il n'a pas été écrit dans les livres de toxicologie, n'a nullement été perdu. De Palerme, il est passé à Naples, et un franc-maçon, pharmacien dans cette dernière ville, a perfectionné, au commencement de ce siècle, le poison de la Toffana. Ce toxique infernal ne se fabrique que dans la capitale de l'ancien royaume des Deux-Sicules, pour le compte des chefs secrets des Aréopages de Kalosch. On ne l'appelle plus *acqua Toffana*, comme autrefois, mais

Manna di san Nicola di Bari; les minuscules fioles dans lesquelles on expédie ce poison aux suprêmes conseils qui en font la demande portent une étiquette, ornée de l'image de Saint Nicolas ¹.

Le poison maçonnique en question contient, à ce qu'il paraît, entr'autres ingrédients mortels, de l'opium concentré et des mouches cantharides; cependant, la distillation est si parfaite que la liqueur, claire comme l'eau la plus limpide, n'a absolument aucun goût. Ce poison attaque les parties nobles du corps, et, selon la dose absorbée, il opère des effets divers : soit la mort instantanée, avec les symptômes trompeurs d'un transport un cerveau; soit la mort, à des intervalles plus ou moins éloignés (dans ces derniers cas, la victime semble atteinte d'une maladie de langueur); ou bien, la moëlle épinière est attaquée et l'individu tombe assez promptement dans l'idiotisme; ou bien encore, sans coliques, ni douleurs, ni symptômes particuliers, la personne empoisonnée est amenée peu à peu dans un état de faiblesse et de consommation tel que la science est impuissante et la mort inévitable.

4. M. Laroche n'a pas omis de décrire les deux églises romaines de S.-Nicolas *in carcere* et de S.-Nicolas-des-Lorrains; pour la première, la reconstruction est fixée par la date de consécration qui eut lieu l'an 1128. On ne se douterait guère, à ses derniers remaniements, que l'édifice est presque entièrement roman sous son enveloppe moderne.

+ ANNO DNICÆ INCAR ·
 NATIONIS · M · C · XXVIII · PO
 TIFICAT; DNĪ² HONORII · II ·
 III XII DIE M̄SIS³ MADII IN
 VI · DEDICATA E⁴ HÆC ECLĀ⁵ IN
 HONORE SĪI NICOLAI ŪF⁶ ·

A propos de S.-Nicolas de Port, sur lequel se sont longuement étendus MM. Laroche et Badel, j'étais intrigué par le titre de *patronale* donné à cette église. La chose étant insolite et ne s'expliquant

1. On lit dans *les Confessions d'un ex-libre-penseur*, par Léo Taxil; Paris, page 259: « J'avais organisé, avec mes amis du Groupe Garibaldi, un bal anti-clérical pour le 3 avril, jour du Vendredi-Saint. Pour tourner en dérision les croyances catholiques, je m'étais travesti en *saint Nicolas*, portant une auréole sur la tête et, au côté, le saloir légendaire où paraissent les trois petits enfants ressuscités. »

2. *Domni*.

3. *Mensis*.

4. *Est*.

5. *Ecclesia*.

6. *Confessoris*.

pas d'elle-même par le droit commun, je fis appel aux lumières de M. Badel, qui me riposta par la copie de cette ordonnance de l'évêque de Nancy en 1866, que je me permets de commenter en note.

Charles-Martial-Allemand Lavigerie, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine¹.

Vu les nombreux privilèges² accordés, sur notre demande, par N. S. P. le pape Pie IX, glorieusement régnant, à l'église S.-Nicolas de Port, dans notre diocèse ; Vu en particulier la concession à ladite église des faveurs spirituelles³ des plus insignes basiliques de Rome ; Vu les grâces de même nature, concédées au pèlerinage qui se fait depuis huit siècles, dans cette église, deux fois par année, aux fêtes de la Pentecôte et à celle de Saint Nicolas ; Considérant que le sanctuaire de Saint-Nicolas de Port a toujours été entouré, dans ce diocèse, d'une vénération spéciale de la part des fidèles ; Considérant que des grâces sans nombre, et plusieurs même miraculeuses, ont été obtenues dans ce lieu sacré, par les générations diverses qui s'y sont rendues en suppliantes, des différents points de la Lorraine ; Considérant que les Lorrains ont toujours regardé comme leur protecteur et patron auprès de Dieu le grand évêque de Myre ;

Voulant lui donner nous-même⁴, dans l'église qui lui est dédiée, un témoignage de notre piété, et réclamer ainsi, plus efficacement encore, sa protection sur notre personne et notre diocèse, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. — L'Eglise paroissiale de Saint-Nicolas de Port, dans notre diocèse, prendra désormais le titre de : *Insigne Eglise Patronale de Saint-Nicolas de Port*.

1. Le concordat a supprimé toutes les primaties de France, même celle de Lyon : ce n'est donc plus qu'un vain titre, que Rome ne reconnaît pas. Alors, pourquoi s'obstiner à le maintenir ?

2. Il eût été opportun de les énumérer et de citer des documents à l'appui, car dans l'*Ordo* diocésain, à *Saint-Nicolas-de-Port*, on lit simplement : « Des brefs de N. S. P. le Pape Pie IX, en date des 28 mars et 4 avril 1865, érigent l'église de Saint-Nicolas-de-Port en *Insigne Eglise Patronale*, et portent concession en sa faveur des indulgences stationales des basiliques de Rome, des indulgences des sept autels et de l'indulgence plénière perpétuelle et quotidienne *pro vivis et pro defunctis*. »

3. Les « faveurs spirituelles » détaillées par l'*Ordo* n'appartiennent pas en propre aux « plus insignes basiliques », car l'*affiliation*, qui est la principale, n'est même pas mentionnée. (*Œuvres*, t. I, p. 484 ; t. II, p. 387.) Je renvoie encore à mes *Œuvres* pour les indulgences des stations (t. VI, p. 76) et des sept autels (t. II, p. 413).

4. « Nous-même » précise l'auteur de la concession : le S.-Siège seul pouvait, par indult apostolique, décerner un titre qui, autrement, est emphatique et sans valeur. D'ailleurs, *insigne* est particulièrement réservé aux collégiales plus marquantes.

ART. 2. — Les prêtres attachés au service de ladite église, y compris le curé, lorsqu'il ne sera pas chanoine honoraire, jouiront du privilège de porter au chœur les insignes et costumes des vicaires de chœur de notre Eglise cathédrale, c'est-à-dire la mozette noire sur le rochet à manches étroites, en été, et le camail de petit gris, le manteau noir et le rochet pour l'hiver¹.

Fait et signé à Nancy, le 20 du mois de mai, S. jour de la Pentecôte, de l'an de grâce 1866. — L. † S. — † Charles, évêque de Nancy.

5. *Le bras d'or de S. Nicolas, notice historique sur les reliques du patron de la Lorraine et leurs reliquaires successifs*, par Emile Badel; Nancy, Crépin, 1894, in-8° de 60 pag., avec cinq phototypies et trois vignettes.

L'auteur est un archéologue consciencieux, on le voit de suite aux nombreux documents qu'il a accumulés pour la satisfaction des studieux, à qui il a aussi donné la joie de trois planches reproduisant l'ancien bras d'or, présent de René d'Anjou (1471), et le camée à l'apothéose d'Adrien, qui a été heureusement sauvé de la destruction et que conserve actuellement la bibliothèque de Nancy².

Cette forme ancienne a inspiré à une généreuse donatrice l'imitation du reliquaire primitif; je dis imitation et non copie, car sous la direction de M. Badel, il s'y est ajouté des agréments nouveaux, comme on le verra par les deux belles planches qui lui sont consacrées.

Cet amour vivace du passé est un bon exemple à proposer ailleurs, où l'on a été moins bien inspiré. Nous félicitons sincèrement de ce succès le jeune et ardent écrivain, qui a mis sa plume au service des gloires de sa patrie, la Lorraine, et de sa ville natale, S.-Nicolas-de-Port. Son opuscule, plein de vie et d'intérêt, était le complément nécessaire de la reconstitution du culte ancien et tous ceux qui feront un pèlerinage dévot à ce charmant sanctuaire aimeront à en rapporter ce docte souvenir.

Puisqu'on les viole si facilement ou qu'on les oublie si fréquem-

1. Tout cela est bien français et très irrégulier. Il n'appartient qu'au pape de décerner des insignes de ce genre, même d'ordre inférieur. (*Œuvres*, t. V, p. 102.)

2. Le nombre des gemmes, camées ou intailles, montait à vingt-deux. Toutes étaient antiques, moins une, certainement chrétienne et des premiers siècles. En 1792, Mory d'Elvange la décrivait ainsi : « Une turquoise ovale, gravée en creux; on y voit un aigle renversé, un oiseau se repose sur le fer,

ment, je saisirai cette occasion de rappeler les principes canoniques. La relique de S. Nicolas consiste dans une phalange d'un doigt (pages 1, 2, 3); même renfermée dans un reliquaire de prix, elle n'a pas droit d'être qualifiée *insigne*, titre réservé à une tout autre catégorie (*Œuvres*, t. VII, p. 168).

A la fête du 22 mai 1893, « le nouveau bras d'or de S. Nicolas, fut porté sous le dais », ce qui est contraire aux rubriques, cet honneur n'appartenant à aucune relique de saint. On excédait donc par zèle et enthousiasme.

« L'office se termina par le salut solennel et la bénédiction des trois prélats » (p. 13). Après la bénédiction du S. Sacrement, que pouvait-on attendre mieux? La bénédiction des ministres après celle de l'Homme-Dieu n'était nullement désirable. En droit, un évêque seul peut bénir l'assemblée des fidèles, c'est ou l'ordinaire ou le plus digne, qui était le métropolitain; si l'évêque délègue son droit juridictionnel à un de ses collègues, il s'en trouve par là même momentanément dépouillé¹. La bénédiction collective est un usage français et récent: nous ne saurions trop protester contre la tendance non motivée qui cherche à le généraliser. Espérons que Rome par un décret *ad hoc* fera cesser cet abus, qui finirait par s'abriter sous l'apparence spécieuse de coutume.

« Une relique devant un édicule, sur la balustrade de l'autel patronal, pour la dévotion permanente des pèlerins » (p. 31). Cette exposition permanente d'une relique n'est pas tolérable, car elle reste sans l'honneur légitime qui lui revient, c'est-à-dire deux cierges de cire constamment allumés; autrement, qu'on la voile par respect.

Des inscriptions ont été apposées sur le nouveau bras. L'évêque

un dauphin est couché sur l'anneau de la poutrelle; cet ancre est accosté de deux poissons et de quelques lettres. » Pour qui est initié à la signification de ces symboles, il est facile de saisir le sens de la composition, qu'expliqueront entre autres les ouvrages connus du com. de Rossi et de M^{re} Martigny. L'ancre, par sa forme même, désigne la croix; la colombe, qui y est perchée, est un des symboles de l'Esprit-Saint; le dauphin figure le Christ sauveur et les deux poissons les fidèles rachetés par lui. Les lettres peuvent donner le nom mystérieux ICΘVC.

1. Le Cérémonial des évêques (lib. I, cap. iv, p. 1) est formel sur ce point: « Si contingat cardinalem legatum de latere esse simul cum episcopo in ejus diœcesi, vel archiepiscopo in ejus provincia, abstinebit episcopus non solum a benedictionibus solemnibus, sed etiam privatis. »

de Nancy et le curé de S.-Nicolas sont nommés, l'un et l'autre, sans qualificatif. Pour l'évêque, l'étiquette exige *Ill^{mus} ac R^{mus} D. D.* ou tout au moins *Reverendissimus*; de même le curé peut revendiquer *Admodum Reverendus*. En notre siècle démocratique, on sacrifie trop facilement les lois les plus élémentaires de la politesse ecclésiastique.

6. Méry s'exprimait ainsi en 1765, dans sa *Théologie des peintres*, à propos de l'iconographie de S. Nicolas :

L'usage, parmi les peintres, est de représenter trois petits enfants, assis aux pieds de S. Nicolas et c'est là une énigme, qui paraît très difficile à comprendre, parce qu'on ne sait pas trop quel sens lui donner. Premièrement, il est dit dans sa Vie qu'il délivra de la mort trois jeunes soldats, condamnés pour un vol qu'ils avaient commis. En second lieu, il est rapporté qu'il sauva l'honneur à trois jeunes filles, prêtes à se prostituer pour sortir de la misère où la pauvreté les avait jettées. Troisièmement, il est marqué qu'il obtint la vie à trois officiers, faussement accusés de crime auprès de l'empereur Constantin. L'on raconte encore, sur une tradition populaire, qu'une femme, après avoir tué ses trois enfants, les cacha dans un tonneau et que le saint les ressuscita. C'est cette dernière représentation de trois enfants dans un fond de tonneau, que les peintres préfèrent ordinairement pour leur tableau, mais sans raison, puisque ce fait, fondé uniquement sur l'opinion populaire, a moins de preuve et de certitude que les autres. Voilà quatre faits qui semblent convenir tous également à ces trois jeunes figures qu'on peint auprès de S. Nicolas, sans pouvoir déterminer précisément auquel des quatre elles se rapportent.

On lit, à la vérité, dans la prose que l'on chante le jour de la fête, qu'il rendit à un père son fils qu'il avait perdu sur mer par un naufrage et c'est la raison aussi pourquoi les navigateurs l'invoquent et l'ont choisi pour leur patron. Mais, comme il n'est question là que d'un seul, à qui S. Nicolas conserve la vie, l'on n'est pas plus avancé pour expliquer pourquoi trois enfants sont peints dans le tableau.

Dans cette incertitude, je préférerais une autre manière de représenter S. Nicolas et qui est même d'usage en Italie, en Allemagne et en plusieurs autres royaumes : l'on y représente ce saint, qui tient un livre, avec trois pommes d'or dessus, afin de signifier qu'il conserva la chasteté à trois jeunes filles, par sa libéralité à les secourir dans le danger pressant où elles étaient de la perdre. Il donna à cet effet une somme considérable au père de ces filles, qui était presque résolu à les prostituer, afin de trouver par ce moyen infâme quelque argent pour subsister (pp. 189-192).

Il y a, dans l'église de S.-Louis du Louvre, en une chapelle qu'on voit sur la gauche, un tableau qui représente S. Nicolas, évêque de Myre, avec des mariners rendant au saint des actions de grâces pour les

avoir délivrés d'une tempête, peint par M. Galloche. Dans l'église de S. - Sulpice, à la seconde chapelle après la croisée, sur la droite, est un S. Nicolas qui apaise une tempête, peint par M. Pierre (pp. 261-262).

Les observations de Méry portent sur ces deux points : la similitude de trois faits et la protection spéciale accordée aux mariniers. Dans ce dernier cas, sa vie justifie pleinement ce patronage, car il a, en mainte circonstance, secouru ceux qui allaient périr sur mer et qui l'invoquaient au moment du danger : M. Laroche en cite de nombreux exemples.

Des trois faits qu'il rapporte, deux seulement sont à retenir : les soldats et les officiers ; la vie en rend compte également d'une façon suffisante, mais il n'y pas lieu d'y joindre les trois jeunes filles préservées, parce que le sujet est absolument différent.

Les écoliers coupés par morceaux, mis dans un charnier par un hôtelier et ressuscités par S. Nicolas, sentent singulièrement la légende, racontée dans la chanson populaire ; mais peut-être ont-ils leur raison d'être dans l'interprétation de la délivrance des soldats et des officiers.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir le défenseur intrépide de la Trinité, voué pour ainsi dire au nombre *trois*.

XXXIII. — S. ONUPHRE¹.

Nous recommandons à nos lecteurs la vie de S. Onuphre, publiée à Rome par le libraire Aureli, in-24 d'une feuille. On trouve, pour chaque vendredi, jour qui lui est consacré : une prière en italien, basée sur un trait de la vie du saint ermite, suivie de la récitation de treize *Pater* et *Ave* ; une hymne en l'honneur du saint, spécialement invoqué pour la guérison de la fièvre ; puis une antienne, son verset et ses oraisons, autrement dit un *suffrage*. Voici le titre de cette courte, mais intéressante brochure : *Breve ristretto della vita del glorioso S. Onofrio, cavato di S. Giov. Climaco, abate del monte Sinai, con un esercizio spirituale da farsi nelli tredici venerdì che precedono la festa di detto santo, per impetrare dal medesimo ogni grazia*, ce qui se traduit : « Courte notice sur la vie du glorieux

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1858, p. 517.

S. Onuphre, extraite de S. Jean Climaque, abbé du mont Sinai, avec un exercice spirituel qui se fait pendant les treize vendredis qui précèdent sa fête (12 juin), pour obtenir de lui toutes sortes de grâces. »

XXXIV. — S. PAUL¹.

Le P. Sigismond Laurenti, natif de Crémone et de l'ordre des Barnabites, publia à Rome, en 1641, chez l'éditeur Louis Grignani, un volume in-folio de 340-144 pages, consacré à la vie de saint Paul, apôtre. Cet ouvrage étant devenu très rare, nous allons en donner l'analyse d'après l'exemplaire conservé à Rome dans la *Bibliothèque angélique*², au couvent des Augustins.

Les principaux traits de la vie du saint apôtre, patron des Barnabites, sont reproduits sur une belle gravure qui orne le frontispice et au milieu de laquelle on voit saint Paul parlant en ces termes à la communauté agenouillée devant lui : *Et vos facite et docete, clerici regulares sancti Pauli apostoli, sicut feci et docui*. Fidèles à cette instruction concise, qui est leur devise et leur règle, les clercs réguliers de saint Paul ont consacré leur vie et leur dévouement à l'instruction de la jeunesse et à la prédication. Je n'hésite pas non plus à dire que dernièrement un des plus célèbres interprètes de l'Écriture sainte à Rome était incontestablement le P. Vercellone, barnabite du couvent de Saint-Charles *ai Catinari*.

Je reviens à saint Paul, dont voici la biographie, selon l'ordre chronologique et textes en main.

Il naît l'an 2 de J.-C. (*Actes des Apôtres*, xxii, 3, 9, 11. — *Ad Philipp.*, iii, 5), à Tarse en Cilicie, d'une famille juive, et porte le nom de Saul.

Il est élevé à Jérusalem (xxii, 3 ; xxvi, 4). Fait partie de la secte des pharisiens (xxvi, 7). Persécute l'Église (viii, 3 ; *Epist. ad Galat.*, i, 13).

Deux ans après l'Ascension, la 34^e année de son âge, il se convertit (*Actes*, ix, 20-22).

1. *Abrégé de la vie de S. Paul, apôtre*, dans *le Plain-Chant, revue mensuelle de liturgie romaine et de musique sacrée*; Paris, Repos, 1860, pp. 180-181.

2. Ainsi nommée de son fondateur Angelo Rocca, savant hagiographe de l'ordre de Saint-Augustin.

L'année suivante, va en Arabie (*ad Galat.*, I, 17).

A 36 ans, il revient à Damas (*ad Galat.*, I, 17). Se rend à Jérusalem (*ad Gal.*, I, 18; *Actes*, XXI, 17); à Césarée et à Tarsus, où il trouve saint Barnabé (*Actes*, XI, 23).

A 42 ans, reste à Antioche une année (*Actes*, XI, 26).

A 43 ans, va à Jérusalem (*Epist. ad Roman.*, XV, 23), y prend saint Marc (*Act.*, XII, 25; II *ad Timoth.*, IV, 2), est ravi au ciel.

A 45 ans, entreprend divers voyages (*Act.*, XIII, 4, 13; XIV, 1).

A 46 ans, il convertit sainte Thècle, à Iconium.

A 47, guérit un boiteux à Lystra (*Actes*, XIV, 7).

A 48, de Derben passe à Jérusalem (*ad Galat.*, II, 1).

A 49 ans, se rend à Atalia.

A 50, il assiste au concile de Jérusalem (*Actes*, XV, 4). Silas est son compagnon (*Actes*, XV, 27). Ils habitent ensemble Antioche (*Actes*, XV, 30) et se séparent (*Actes*, XV, 34). S'adjoint saint Luc (*Epist. ad Coloss.*, IV, 14). Va à Troade (II *ad Tim.*, IV, 13).

A 51 ans, est à Thessalonique (*Actes*, XVII). Convertit à Athènes saint Denis l'Aréopagite (*Actes*, XVII, 34). Se dirige sur Corinthe, où il écrit sa première aux Thessaloniciens (*Actes*, XVIII, 1).

A 52 ans, écrit sa deuxième épître.

A 53, est à Ephèse (*Actes*, XVIII, 19), où il écrit sa première aux Corinthiens. Il est mis en prison à Cizicène.

A 57 ans, va à Nicopolis (*ad Tit.*, III, 12).

A 58, part de Malte, vient à Rome, est délivré de prison et fuit en Espagne.

A 67 ans, il retourne à Rome pour y voir saint Pierre, arrivé de Bithynie, confond Simon le Magicien par ses prières jointes à celles du prince des apôtres, est incarcéré à la prison Mamertine, y reste neuf mois, y baptise quarante martyrs et les saints Proesse et Martinien, est flagellé et meurt décapité à Rome, *ad aquas Salvias*, l'an 69, à l'âge de 68 ans¹.

Suit la liste des disciples de saint Paul, qui monte à 122.

Ce premier ouvrage se complète par un autre en italien, publié sous les auspices du pape Sixte V, et qui a pour titre : *Vertus de l'apôtre saint Paul*.

1. V. *L'Année liturgique à Rome*, pp. 68 et suiv.

Nous n'insisterons pas davantage sur ces deux volumes d'érudition, mais nous clorons cet article par ce passage des *Actes de saint Lin*, qui nous montre saint Luc, Tite et plusieurs autres frères attendant saint Paul à son arrivée à Rome, dans cette maison qui forme la crypte de l'église de Sainte-Marie *in via lata* : « Cum venisset Romanam Lucas a Galatia et Titus a Dalmatia; expectaverunt Paulum in Urbe, quos cum adveniens Paulus vidisset, lætatus est valde et conduxit sibi extra Urbem horreum publicum, ubi cum his et aliis fratribus de verbo vitæ tractaret. »

Il est curieux pour l'histoire ecclésiastique de voir saint Paul, trop peu libre dans la Rome païenne, louer hors des murs un vaste local, un grenier, où, loin du bruit et de la surveillance impériale, le docteur des nations peut parler sans crainte à ses nombreux auditeurs, ou plutôt à ses frères, des joies communes que leur procure la nouvelle religion du Christ¹.

XXXV. — S. PIERRE ².

Album de XIV monuments contemporains du prince des apôtres, comme preuve irréfragable de sa venue et de son martyre à Rome, par l'abbé Ferri des Ferrari; Rome, Bertani, in-4 de 42 pages.

Cet ouvrage sera fort apprécié de tous ceux qui voudront étudier et vénérer les souvenirs laissés à Rome par l'apôtre S. Pierre. Les planches, qui en élucident le texte français, représentent : les vrais portraits de S. Pierre et de S. Paul, la maison du sénateur Pudens, la chaise curule qui est à S. Pierre, l'autel de bois de S. Jean de Latran, le font baptismal de l'église de Ste Prisque sur l'Aventin, le cirque de Néron au Vatican, l'empreinte des genoux de S. Pierre à Ste-Françoise Romaine, celle des pieds de Notre Seigneur à S.-Sébastien-hors-les-murs, l'intérieur et l'extérieur de la prison Marmertine, les chaînes de S. Pierre qui sont à San Pietro *in vincoli*, les colonnes de la flagellation des deux apôtres que l'on voit à Ste-Marie Transpontine, le lieu de leur séparation sur la voie d'Ostie, l'église de S. Pierre *in Montorio*, l'ancienne confession de S. Pierre et le plan de la basilique Constantinienne du Vatican comparé à celui de la basilique actuelle.

1. Voir *OEuvres*, II, 439, 401, 402.

2. Dans la *Correspondance de Rome*, 1870, p. 7.

XXXVI. — STE RADEGONDE ¹.

L'article du R. P. Poncelet, S. J., intitulé : *Bulletin hagiographique de l'année 1889*, et inséré dans la *Science catholique*, Paris, 1890, n° de janvier, contient, page 130, ce passage qui intéresse la bibliographie poitevine :

Suivent, pp. 358-377 et 377-395 (du tome II des *Scriptores rerum merovingicarum* dans les *Monumenta Germaniæ historica*), deux documents de grande valeur, *les vies de sainte Radegonde*, écrites par Venant Fortunat et par Baudonivie. M. Krusch avait déjà, il y a cinq ans, publié la première parmi les œuvres de Fortunat (*Monum. Germ. hist. : Auctores antiquissimi*, t. II, pars II, pp. 38-49). Aujourd'hui il ne fait guère que répéter cette édition; sans doute on a collationné à neuf tel ou tel manuscrit, on en a admis un nouveau dans l'*apparatus*, tout en négligeant de se servir d'un autre du x^e siècle (*Saint-Gall*, 561), dont on a connaissance; on a, avec beaucoup de raison, séparé les notes explicatives et les notes critiques, assez malheureusement mêlées dans la première édition. Il y a gain, c'est incontestable. Mais cela justifie-t-il la réimpression, à cinq ans de distance, d'une même pièce dans deux volumes d'une même collection? Nous ne voulons pas chercher querelle à M. Krusch pour ces douze ou quinze pages; ce n'est pas la peine, et il n'était du reste pas inutile de rapprocher l'ouvrage de Fortunat et celui de Baudonivie. Mais il ne faut pas, croyons-nous, que ce système de double emploi se généralise... M. Krusch adopte, dans la préface qu'il met en tête de cette vie et de plusieurs des suivantes, un procédé que nous voudrions voir plus généralement suivi par les éditeurs de textes hagiographiques; à l'exemple des Bollandistes, il résume brièvement, tant d'après le texte de la vie que d'après d'autres sources, les principaux traits de la carrière du saint; ce qui permet à la fois au lecteur d'apprécier et de comprendre mieux le texte qu'il va lire, et à l'éditeur de relever ou de corriger certains détails importants ou inexacts.

Je ferai à l'éditeur allemand un reproche bien plus grave, celui de n'avoir donné que deux vies de sainte Radegonde : ce sont assurément les plus anciennes et les plus authentiques, puisqu'elles sont contemporaines et constituent les *Actes* proprement dits. Mais, en dehors de ce texte que j'appellerai volontiers *officiel*, il a dû en exister un autre dont la trace se suit dans la liturgie et l'iconographie. Cette troisième vie a été rédigée avant le xiv^e siècle. Où

1. Les *Vies de Ste Radegonde*, dans la *Revue poitevine*, 1890, pp. 57-58.

est-elle? Qu'est-elle devenue? Sans elle on ne peut expliquer ni les leçons et antiennes du bréviaire ni les représentations graphiques qui ont puisé à une source commune, puisque les vies de S. Fortunat et de Baudonivie sont insuffisantes pour les justifier. Or il faut absolument chercher cette source en dehors de la tradition orale.

Il y aurait lieu, pour montrer ce qui appartient à la première et à la seconde rédaction, de dresser deux tableaux : dans l'un se rangeraient les sommaires déjà établis par M. Krusch, dans l'autre figureraient les indications supplémentaires fournies par les prières et les images. J'engage, dans l'intérêt de l'histoire locale, à suivre cette nouvelle piste, qui ne peut qu'être féconde en résultats.

XXXVII. — S. ROMAIN ¹.

Vie de Saint Romain, éducateur de saint Benoît, abbé et fondateur de Druyes-les-Belles-Fontaines, par l'abbé Leclerc, curé de Druyes; Paris, Mignard, 1893, in-8 de 312 pages, avec sept phototypies.

Cet ouvrage avait un attrait particulier pour moi, car, non seulement j'ai visité Subiaco, où vécut saint Romain avant de venir en France, mais j'ai décrit son église abbatiale et ses peintures remarquables, qui offrent un grand intérêt pour l'iconographie du saint moine ². Cependant, je dois le déclarer franchement, je n'y ai pas rencontré tout ce que je cherchais et désirais, visant plutôt l'érudition. L'auteur, au contraire, s'en défend : son but a été uniquement de donner au public un livre de lecture agréable et édifiante. Il y a complètement réussi.

Toutefois, il a documenté sa *Vie* par l'addition de quelques pièces d'archives, comme les divers authentiques des reliques, dont le plus ancien remonte à 1262, et aussi l'office et la messe du saint confesseur, dont la fête se célèbre le 22 mai. Il me semble que la pièce capitale manque, qui est l'unique vie écrite en 1050 par le moine Gislebert : il ne suffit pas de dire qu'elle a été déjà imprimée trois fois, elle n'est pas si longue qu'on n'eût pu la rééditer une quatrième. L'office est moderne, du siècle dernier peut-être, mais

1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1893, pp. 495-496. La *Revue Bénédictine*, 1893, pp. 534-535, a été plus sévère que moi dans son appréciation.

2. *Annal. arch.*, t. XVIII.

d'une facture élégante et pieuse. Pourquoi en avoir systématiquement « retranché les répons, qui ne sont plus en usage dans la liturgie Romaine » ? Cette reproduction est faite, non en vue de la prière liturgique, mais de la science, qui regrette toujours les mutilations. Je ne puis croire qu'il n'y ait pas eu de rédaction plus ancienne : on laisse ignorer ce qu'il en fut au moyen âge.

La vraie place du corps de saint Romain serait certainement à Druyes : Subiaco l'a inutilement réclamé, et l'archevêque de Sens a bien fait de ne pas le céder. Mais, avec ce morcellement incessant, tout le monde se jetant avec avidité sur les reliques, il est arrivé ceci : que le corps ayant été partagé entre les églises d'Auxerre et de Sens, quand, dans cette dernière, en 1891, on a ouvert la châsse de saint Romain, on n'y a plus trouvé qu'« un fémur, un tibia et un autre ossement moins considérable » (p. 288). Ce tibia a été restitué à l'église de Druyes, qui possédait déjà un calcaneum.

Un chapitre sur le culte spécial de saint Romain eût été nécessaire : il eût parlé des églises qui lui sont dédiées, de la dévotion des fidèles à son égard, mais surtout de son iconographie. Sur sa châsse récente, — où l'on a mis les armes de Léon XIII, comme s'il était donateur, — on l'a fait « abbé mitré », ce qui est une hardiesse tout au moins. Je le préfère, d'après sa statue du xvii^e siècle, qui figure au début du volume, tête nue, barbu, en costume presque bénédictin (tunique, ceinture, scapulaire et manteau court à capuchon ¹), le chapelet au côté, parce que ce fut la prière des solitaires, un livre en main pour ses méditations, de la droite s'appuyant sur le bâton du voyageur et debout près d'un tronc d'arbre feuillu, qui rappelle sa vie dans la solitude ².

Un mot encore : saint Romain, qui mourut l'an 543, aurait fondé à Druyes une chapelle sous le vocable de « Notre-Dame de Pitié » (p. 83). L'archéologie contredit formellement cette assertion, car cette dévotion n'est pas antérieure au xiii^e siècle.

1. Le costume paraît plutôt celui d'un capucin que d'un bénédictin.

2. Chez les religieuses de l'hôpital de Baugé (Maine-et-Loire), dans la salle de communauté, j'ai vu une statuette en pierre de saint Romain, qui peut dater du xvii^e siècle : il est assis, vêtu du costume noir des bénédictins, coiffé du capuchon, tenant un livre ouvert sur ses genoux et a près de lui son panier suspendu à une longue corde. — Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, assigne pour attributs à saint Romain, abbé : *Démon, ermite, groupe, tuile*. Il le distingue de saint Romain de Subiaco, ermite, à qui il ne donne que la *corbeille*.

Plusieurs lapsus faciles à corriger sont à relever : page 14, « Benoît, de l'illustre famille des Anicia » ; pour être correct, il faut dire « famille Anicia », comme en latin *gens Anicia* ou « famille des Anicius ». Page 84 : « Cet autel... était revêtu d'un dessus en damas bleu » : le *dessus*, c'est la housse, mais ici il s'agit évidemment d'un *devant d'autel* ou parement. Page 96 : « Tant de monde inaugure, peut-être bruyamment, *tumultuario opere*, dit Mabillon¹. » *Tumultuarium* s'entend de l'appareil négligé, parce qu'il se fait à la hâte, et non du tumulte des assistants.

Quoi qu'il en soit de cette critique, qui porte exclusivement sur les détails, le livre lui-même reçoit un accroissement plein d'intérêt de la vue des trois monastères de la sainte montagne de Subiaco : Saint-Romain, le *Sacro Speco* et Sainte-Scolastique².

XXXVIII. — SAINTS D'ALBI.

Les saints et les martyrs du diocèse d'Albi, par le chanoine Salabert ; Toulouse, Privat, 1892, in-8 de 824 pag., avec planches.

La reconstitution du rite romain a occasionné un fait incroyable qu'il importe de relater. D'abord, il n'y a pas eu entente entre les évêques, d'où est résultée une unité plutôt factice que réelle. Puis on s'est mis à l'étude, en regardant très peu le passé ou ne remon-

1. Voir *tumultuarius* dans le Dictionnaire de Quicherat.

2. Le 13 février 1894, M. Leclerc m'écrivait : « Monseigneur, j'ai reçu l'épreuve de l'article bibliographique sur ma vie de S. Romain. Je vous remercie et bien sincèrement de la bienveillance que vous m'y témoignez ; j'accepte aussi la plupart des critiques. Je demande seulement, Monseigneur, la permission de vous adresser ici quelques remarques. Au point de vue de l'érudition, je l'ai dit, j'écrivais pour mes paroissiens d'abord ; je ne crois pas cependant avoir négligé aucun document connu... Pour ce qui est de la vie du saint écrite par Gislebert, elle a été citée presque intégralement ; la revue des PP. Jésuites semble même me le reprocher... La suppression des répons dans l'office du saint était motivée sur ce que je demandais l'approbation de cet office à Rome, et qu'il fallait le donner aux habitants adapté à la liturgie actuelle. Je suis convaincu comme vous, Monseigneur, qu'il existait un autre office au moyen âge, mais tous les missels ou bréviaires consultés sont postérieurs et renvoient au *commun d'un abbé*, le bréviaire actuel également. Avec les données de l'histoire, n'est-ce pas suffisant pour représenter S. Romain en abbé mitré ? Le chapitre spécial sur le culte de S. Romain eût été nécessaire en effet, seulement il fallait des documents et toutes mes recherches sont restées sans succès... Je vous serais obligé, Monseigneur, si vous connaissiez quelque travail ou document qui m'ait échappé, de vouloir bien me l'indiquer. »

tant pas assez haut¹; pourtant, il était facile de reprendre la liturgie *ad romani formam* qu'avait motivé le décret du concile de Trente. Enfin, sous prétexte de *romain pur*, les saints locaux ont été fortement négligés, sinon absolument mis de côté. En somme, je constate dans ce mouvement tout ensemble imprévoyance, ignorance et parti pris : aussi les premiers propres diocésains, qui passaient pour les meilleurs, paraissent-ils maintenant défectueux, à tel point qu'en plusieurs endroits on a dû procéder à leur révision et surtout augmentation².

Tel fut le cas pour l'archidiocèse d'Albi, où le Propre fut bâclé par un étranger, supérieur du grand séminaire, qui y mit toute l'étroitesse de ses vues et de ses principes. L'édition se trouvant épuisée en 1887, M^{sr} Fonteneau crut le moment opportun pour porter un remède efficace à cette situation étrange. En conséquence, il me pria d'accepter cette tâche. Je commençai à recueillir des notes; puis, l'imprimeur me talonnant et n'étant déjà plus à Albi, je m'aperçus promptement qu'un semblable travail exigeait plusieurs années et non quelques mois, pour être mené consciencieusement et qu'avant tout il ne pouvait guère se faire que sur place, non à distance.

Ayant décliné l'honneur et le péril, M. le chanoine Salabert me fut substitué. Le choix était excellent, nul n'était plus compétent par ses études préalables. Il voulut prendre aussi ses coudées franches, mais le temps pressait. Alors un autre supérieur du grand séminaire, plus expéditif que nous, mais non moins étranger que son prédécesseur, ne recula pas devant la besogne, qui vint à point. *Tulit alter*, je n'ose dire *honores*, car je ne sais si l'œuvre va jusque-là, — *onus*, la responsabilité étant grande en l'espèce³.

Peu de diocèses ont encore leurs vies de saints. Albi n'est donc

1. Ainsi on a préféré pour Noël la sautillante prose *Votis Pater annuit*, de la liturgie de Paris, au grave *Lietabundus* de S. Bernard.

2. M. Largeault m'écrivait, le 7 mai 1894 : « La question de Guillaume Tempier, comme vous le dites, est grave. Mais vous écoutera-t-on ? Il y aurait une chose radicale à faire, ce serait la révision de tout le Propre poitevin, qui est plutôt un propre gallican. Que de saints devraient être supprimés et remplacés ! Il porte bien l'empreinte de son auteur. »

3. Le nouveau propre n'est sans doute pas parfait, puisqu'il a motivé de légitimes réclamations dans l'*Albia christiana*, 1893, pp. 345 et 356, à propos de S. Stapion et de S. Alain. Le chanoine Salabert, dans ses *Saints*, pp. 75, 86, 179, se plaint aussi des omissions du Propre.

pas en retard et le succès de la publication a été tel qu'après quelques années la réimpression s'imposait. Ce n'est pas surprenant : l'auteur est un chercheur heureux, un littérateur distingué, qui, en outre, a su donner à son livre un parfum particulier de piété.

Je ferai un reproche à M. Salabert, celui d'avoir mêlé deux groupes distincts, qui ne doivent pas, selon les lois de l'Eglise, rester ensemble. En effet, les *saints* ont un culte reconnu, officiel, tandis que les *martyrs* du protestantisme et de la révolution n'ont pas droit à cet hommage spécial de vénération. La difficulté était facile à trancher : il n'y avait qu'à faire deux volumes au lieu d'un, chacun avec le titre qui lui convenait.

Ce qui a paru a été fait surtout en vue de la vulgarisation, au profit du clergé et des fidèles. Ce n'est pas assez, il faut songer aux savants. Que le docte et actif chanoine, si soucieux des gloires de son diocèse, nous donne donc maintenant les *Acta sanctorum Ecclesie Albiensis*. Son texte sera définitif, s'il l'établit sur les bases de la tradition et d'une saine critique, avec toutes les notes justificatives et rectificatives que comporte le sujet ; vaste, mais noble entreprise, digne de l'auteur qui y attachera son nom.

M. Salabert me permettra de lui signaler deux inexactitudes, qu'il sera facile de corriger : le cardinal Mathieu ne fut pas titulaire de Ste-Cécile, mais de S.-Sylvestre *in capite* ; la cathédrale d'Albi n'a pas été érigée en basilique mineure, j'ai raconté dans mes *Œuvres*, t. IV, p. 496, d'où provient cette erreur.

Enfin je compléterai par une note le passage suivant, relatif au sarcophage de l'évêque S. Didier, mort en 654 ; il est emprunté à une ancienne description : « Ce sépulcre est en marbre. On y voit représentés en relief les miracles de N. S. J.-C. et les histoires de l'ancien et du nouveau Testament ; c'est la résurrection de Lazare, le miracle de l'aveugle-né, l'histoire de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher, la condamnation de Jésus-Christ par Pilate, le reniement de S. Pierre. On y voit Pilate assis sur la chaise curule, avec le vase, l'eau et le bassin où il dut laver ses mains ; sur une table est un vase, avec les pièces de monnaie. Enfin, sur le devant du tombeau, l'artiste a représenté la piété, voilée de la tête aux pieds : ses bras sont étendus, comme dans les médailles d'Adrien. L'Eglise avait imité cela du paganisme. »

Ces sortes de sarcophages sculptés sont bien connus des archéologues, depuis les travaux de MM. de Rossi et Le Blant. Leur date n'est pas discutée et on les trouve employés, tant à Arles qu'à Rome, du IV^e au VI^e siècle : ils sont essentiellement d'origine chrétienne et le paganisme aurait tort d'y chercher la moindre part d'influence iconographique. J'estime que le sarcophage où fut inhumé S. Didier était d'une date antérieure à sa mort ; il est bien probable qu'on s'en servit à cause de sa richesse et qu'on en dépouilla un autre défunt comme on ne se gêna pas de le pratiquer souvent.

Je renvoie pour l'étude des sujets dont il était orné à ma description du musée chrétien de Latran (*Œuvres*, t. I, pp. 539-543). Là, les similaires abondent et c'est grâce à eux qu'on peut dénommer sûrement la prétendue *piété*, qui n'est autre que le symbole de l'âme du défunt, jouissant de la béatitude céleste, après une profession de foi chrétienne et l'imitation des vertus du Christ dans sa douloureuse passion, par qui l'humanité fut rachetée.

XXXIX. — SAINTS POITEVINS ET SAINTONGEAIS¹.

Le R. P. Poncelet, S. J., rendant compte, dans *la Science catholique*, 1891, pp. 458-477, du tome II du *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum seculo XVI, qui asservantur in Bibliotheca Nationali Parisiensi*, publié à Bruxelles par les Bollandistes en 1890, donne les renseignements suivants sur les manuscrits hagiographiques de la Bibliothèque Nationale qui concernent notre région :

PP. 225-226, une vie de S. Eutrope, évêque de Saintes, écrite simplement et avec beaucoup de sincérité ; très courte d'ailleurs et dont les parties les plus marquantes sont empruntées à Grégoire de Tours et à Venance Fortunat.

PP. 500-511, la vie de S. Rigomer, écrite au XI^e siècle par Pierre de Maillezais. C'est, l'auteur lui-même le déclare, ch. III, le remaniement d'une vie plus ancienne. Ce remaniement, disait jadis D. Rivet (*Histoire littéraire de la France*, VI, 602), « n'a point encore été imprimé et le public peut aisément s'en passer, depuis que les continuateurs de Bollandus et M. l'abbé Lebeuf nous ont donné le texte original ». Mais il faut peut-être

1. *Hagiographie Poitevine et Saintongeaise*, dans la *Revue Poitevine*, 1891, pp. 282-284.

réformer ce jugement du savant bénédictin, car, d'après les Bollandistes, le texte original dont il s'agit n'aurait pas encore été retrouvé. La vie imprimée dans les *Acta sanctorum* et par Lebeuf ne serait, tout comme l'ouvrage de Pierre, qu'une édition retravaillée de cette biographie primitive. Il y avait donc lieu de publier l'écrit du moine de Maillezais, ne fût-ce que pour permettre d'examiner, pièces en main, le point en litige.

PP. 213-214, un prologue important de la vie de S. Maixent. On a beaucoup discuté sur le point de savoir laquelle des deux vies du saint a été connue de S. Grégoire de Tours : celle qu'a publiée Mabillon ou celle qui se trouve dans les *Acta sanctorum* (Cfr. dom Chamard, dans *Revue des questions historiques*, XXXIII, 22-23, 626; A. Richard, *ibid.*, 6, 19-22), probablement ce n'est ni l'une ni l'autre (Cfr. G. Kurth, *ibid.*, XLIV, 416-8). Dans tous les cas, nous apprenons ici que le texte des *Acta sanctorum* est un simple remaniement, en meilleur style, d'une vie ancienne. Cela ne résout pas toute la question, mais elle est avancée d'autant.

PP. 227-228, une finale inédite d'une vie remaniée de S. Cybar d'Angoulême.

PP. 31-35, des miracles de S. Junien de Mairé, relatés par un contemporain qui pourrait bien n'être autre que l'auteur de la vie du saint, savoir le chorévêque du IX^e siècle, Vulpin Boèce.

PP. 104-105, un récit fabuleux de *mitra Sancti Hilarii*, intimement lié à la mauvaise légende qui fait du pape S. Léon le Grand (440-461) un contemporain de S. Hilaire († 367-8) et, qui plus est, un hérétique. Il est instructif de voir comment le narrateur proteste avec énergie de la complète vérité de son récit.

PP. 105-121, un recueil intéressant des miracles opérés par S. Hilaire au XI^e siècle et racontés par un contemporain.

PP. 200-202, une recension des miracles de S. Cybar d'Angoulême, dont la rédaction semble plus ancienne et plus authentique que le texte analogue publié par Labbe.

PP. 350-352, un récit de la translation de S. Léger à Ebreuil : c'est un assemblage disparate de deux pièces qui n'ont visiblement aucun lien ensemble. Les chapitres I-III, dont le premier et le dernier ont été publiés par le bollandiste de Bye (*Acta sanctorum*, t. I d'oct., p. 446, n° 346; p. 448, n° 352), racontent une translation de S. Léger en Auvergne et la fondation d'Ebreuil. Cette narration, dans laquelle on voit un roi Charles souffleter la reine de France, parce qu'elle prend la défense des moines de S. Maixent, a une apparence très fabuleuse, signalée jadis par de Bye. D'autre part, les ch. IV-VI sont la reproduction littérale d'un passage de la *Vita Sancti Leodegarii*, écrite au XI^e siècle par le moine Fruland.

PP. 328-331, la passion de S. Quintin, martyr en Touraine, dont l'histoire n'était connue que par de fort courtes leçons liturgiques, extraites de cette passion elle-même.

PP. 567-572, la translation du chef de S. Martin en 1323, récit intéressant écrit par un contemporain avant l'année 1329.

Je laisse de côté, à regret, pour l'Anjou, les « translations des SS. Filibert et Valérien », les « miracles de saint Maur par Odon de Glanfeuil » et la « vie de S. Samson, écrite au XII^e siècle par l'évêque Baudri de Dol » ; et, pour le Limousin, les « miracles ¹ » de S. Léonard et de S. Martial, ceux de Ste Valérie, avec sa « vie » et une « vie de S. Pardoux ».

XL. — SAINTS DIVERS.

1. L'Iconographie chrétienne n'a pas encore conquis la place qui lui revient parmi les sciences : aussi est-ce un devoir impérieux de relever les erreurs qui se commettent à son égard. J'en trouve deux dans la description d'un livre d'heures manuscrit, du premier quart du XVI^e siècle, donnée par *le Manuscrit*, 1894, p. 40.

« S. Adrien, assis, vêtu de son armure, peplum rouge pourpre, tient une sorte de fût de colonne sur ses genoux et une épée à la main. » Le costume est celui d'un chevalier romain : la « sorte de fût de colonne » est l'enclume, instrument de son supplice.

« Evêque tenant sa tête ; » ainsi est représenté ordinairement S. Denis, évêque de Paris.

2. L'*Albia christiana* témoigne généralement plus de bonne volonté que de science vraie. Cependant je lui reconnais le mérite de ne pas s'aventurer au hasard quand elle se trouve en présence d'un problème qu'elle ne peut résoudre : c'est une sage prudence. Son *Inventaire des richesses d'art renfermées dans les églises de l'arrondissement de Gaillac* est certainement curieux : il serait plus utile avec davantage de précision, car les dates manquent souvent aux objets décrits. Je relèverai ici seulement ce qui concerne l'iconographie, afin de ne pas laisser subsister d'incertitude sur des points qui ne sont nullement douteux.

« Tableau représentant un évêque et un personnage attaché à un arbre, la poitrine percée de flèches » (1894, p. 80). Peut-être l'é-

1. Les miracles ont souvent passé dans les leçons de l'office propre. Chez les Bénédictins, ils se lisaient au réfectoire, concurremment avec les vies des saints, la Bible et les homélies (*Rev. Bénéd.*, 1894, pp. 29, 32.)

vêque aurait-il pu se déterminer d'après ses attributs, mais l'identification du martyr sagitté est certaine, il s'agit de S. Sébastien.

« Vieilles statues en bois... une femme tenant un enfant sur chaque bras » (p. 81). Cette femme est Sainte Anne, mère et grand-mère, c'est-à-dire portant sur le bras gauche sa fille, la Sainte Vierge et sur le bras droit, l'enfant Jésus, fils de Marie. Ce type est propre aux xv^e et xvi^e siècles.

« Scènes monacales. On voit des religieux faisant des remontrances respectueuses à un roi : ils lui présentent une pièce de monnaie de laquelle jaillit du sang » (p. 83). Ce trait se réfère à S. François de Paule, dont cette pièce constitue précisément un des attributs. Le fondateur de l'ordre des minimes ni ses religieux ne furent et ne sont des *moines*, qualificatif réservé aux ordres de S. Benoit et de S. Basile.

« Très belle croix processionnelle du commencement du xvi^e siècle... dans le bas, Notre Seigneur ou Lazare sortant du tombeau » (p. 87). Ni l'un ni l'autre : le ressuscité est Adam, vivifié par le sang du Sauveur, qui le rachète de la mort, selon cette belle formule du moyen âge :

Adæ morte novi redit Adæ vita priori.

Sans doute, M. Rossignol se couvre par ce texte d'un inventaire de 1338, relatif également à une croix : « Sub pedibus crucifixi est imago Lazari *resurgentis*. » Cela prouve uniquement que, dès le xiv^e siècle, ce symbolisme n'était plus compris du clergé. Je n'insiste pas, car j'ai suffisamment élucidé la question dans le tome II de mes *Œuvres*, à propos du Musée chrétien du Vatican.

« Saint Raymond de Nonnat, patron du donateur » (p. 84). *Nonnat* n'est ni un nom de famille ni un nom de lieu, mais simplement un qualificatif qui exprime un mode particulier de naissance ; en effet, S. Raymond *n'est pas né* selon les lois naturelles, mais grâce à l'opération césarienne. Sa légende, au Bréviaire Romain (31 août), le dit expressément : « Raymundus, Nonnatus cognomento dictus, quia præter communem naturæ legem e mortuæ matris dissecto latere in lucem eductus fuit » (4^e lèç., au 2^e noct.).

Dans l'église de Lisle (Tarn), parmi les tableaux on remarque « S. Augustin, en habits pontificaux, tenant un cœur percé d'une

flèche et un religieux tenant une branche de lys et de l'autre (côté), deux religieux tenant aussi une branche de lys ». *L'Albia Christiana*, 1894, p. 113, qui reproduit cette description, ajoute, p. 117 : « Loin de nous la pensée de faire œuvre scientifique. » C'est trop de modestie assurément, mais aussi les lecteurs n'apprennent rien à des descriptions si vagues. Cependant, il n'était pas difficile de pénétrer plus avant et, puisqu'il s'agit de saints de l'ordre de saint Augustin, je crois ne pas m'égarer en nommant ces trois confesseurs, sans attribut spécial : S. Nicolas de Tolentin, S. Thomas de Villeneuve et S. Jean de S. Facond.

3. *L'Institut des Fustes du Sacré-Cœur*, 1894, p. 660, décrivant les armoiries de la ville de Turin, écrit : « Turin, bœuf blanc passant, sur champ bleu. Le bœuf ici est celui de S. Mathieu et non pas le bœuf Apis. » Pas plus l'un que l'autre : l'évangéliste S. Mathieu n'a point pour attribut le *bœuf*, qui est propre à S. Luc. De plus, ces armes n'ont aucune signification religieuse ; elles sont simplement parlantes, et, en conséquence, figure un *jeune taureau*, qui se dit en italien *torino*, diminutif de *toro*.

La même revue, page 643, parle de l' « Agneau passant, limbé et déployant l'étendard de sa croix ». *Limbé* n'est ni français ni héraldique : il faut donc restituer *nimbé*.

Je suppose, dans ces deux cas, un *lapsus* de plume ou un oubli dans la précipitation de la composition.

4. On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Poitiers, 1894, p. 285 :

« Le jour de l'Ascension, se faisait encore une procession, mais les chapitres ne se réunissaient point, et le parcours était limité aux environs de chacune des églises. Ce jour-là, à la Cathédrale, on a fait longtemps usage d'une chape que Mabillon décrit dans la *Gallia christiana*. Cette chape représentait l'arbre de Jésus. Elle était brodée or et argent, et ornée de perles fines. Elle fut donnée au Chapitre par Jean du Bellay, évêque de Poitiers (1466). » *Arbre de Jésus* est une locution absolument étrangère à l'iconographie : il fallait dire *Arbre de Jessé*, sujet bien connu et qui a motivé une excellente brochure du chanoine Corblet ; moi-même j'en ai disserté à propos d'un vitrail du XIII^e siècle, à la cathédrale d'Angers.

5. On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, t. XVI, pp. 90 et suiv., la description de l'enseigne de S. Mary, qui est au musée de Brive.

Cet objet, de forme quadrangulaire, est en plomb... Il a perdu ses anneaux servant à le fixer à la coiffure ou aux habits... Le sujet représente un personnage à genoux, les mains jointes, tenant un bâton ou peut-être un cierge, devant un autre personnage debout, portant tonsure et chasuble, lequel tient de la main gauche un livre et bénit de droite avec trois doigts. Au dessus du personnage à genoux se voit un objet assez difficile à distinguer et à décrire. On dirait deux D superposés et tournés en sens inverse... En tout cas, il n'est pas douteux que le personnage qui bénit représente S. Mary et le personnage à genoux un pèlerin. Autour du sujet central se lit cette inscription, tracée entre deux rangs de grénétis : S. (Signum) S. (Sancti) : MARI MAVRIASENSI... Les caractères révèlent le XIII^e siècle.

Je crois qu'on peut préciser davantage. Le client, à genoux et tête nue, mains jointes, présentant en action de grâces un cierge



allumé, remercie le patron qu'il a invoqué pendant qu'il était captif : les ceps qui en-ferraient ses pieds¹ sont placés en ex-voto aux murs du sanctuaire. S. Mary, disciple de S. Austremoine, premier évêque de Clermont, le bénit, en signe d'assistance et de protection. L'exergue établit le siège de cette dévotion, qui était à Mauriac (Cantal). La

vie de S. Mary a été publiée par les Bollandistes au tome II de juin ; sa fête se célèbre le 8 de ce mois.

6. *La Sainte-Pierre de Baziège, diocèse de Toulouse (Haute-Garonne), douée de la vertu de guérir des rhumatismes ; Toulouse, imprim. S.-Cyprien, in-32 de 34 pag.*

Cette pierre est une borne milliaire, au nom de l'empereur Galère Valère. D'après la tradition, elle tiendrait sa vertu d'un « saint martyr, qui a arrosé de son sang la sainte colonne ». *A priori*, ce martyr inconnu paraît assez suspect. Le culte consiste en trois choses : une « neuvaine en l'honneur du saint martyr », l'« entretien de la lampe qui brûlera nuit et jour devant la colonne », et le port « pendant neuf jours, sur son corps, du linge passé sur la sainte pierre : il faut frictionner avec le même linge la partie endolorie ». « C'est sur

1. « Fers de quoy estoit enferré. » (*Acte de 1376.*)

ce genre de colonnes ou auprès d'elles que se faisaient autrefois les exécutions sanglantes. » *Après* serait plus exact que *sur*.

Quoi qu'il en soit, cette dévotion, dont il serait bon d'indiquer l'origine et la date, ne va pas sans réclame « d'une offrande, d'une aumône faite au nom du martyr de ce lieu ». On n'hésite pas après l'énumération de nombreuses « guérisons ».

Rome a aussi plusieurs pierres vénérées, mais qui ne comportent pas un culte analogue. Elles sont simplement exposées et entourées d'une grille par respect. J'en compte de trois sortes : la *Pierre scélérate* , à S.-Guy, provenant du *macellum martyrum* et sur laquelle plusieurs martyrs furent mis à mort ; la pierre de Ste-Agathe *ai pantani* , où les bourreaux aiguisaient leurs instruments de supplice ; les *poids romains* , en pierre de touche, qui furent attachés aux pieds de certains martyrs, lors de leur pendaison, comme les saints Prime et Félicien, ainsi que le représente une peinture murale de l'église de S.-Etienne-le-Rond ; dans la crypte du Vatican, la table de porphyre sur laquelle le pape S. Sylvestre partagea les corps des SS. apôtres Pierre et Paul ; dans la même crypte, une dalle où tombèrent des gouttes de sang coulant d'une image de la Vierge, frappée au visage par un impie ; à Ste-Pudentienne et dans le cloître de S.-Jean-de-Latran, des empreintes d'hosties sur le marbre blanc.

XLI. — S. THOMAS DE CANTORBÉRY.

Au mois d'avril 1894, il s'est passé à Sens un fait qui a mis en émoi le monde religieux et archéologique : un grand vicaire a coupé un galon de la chasuble de S. Thomas, conservée à la cathédrale. Trois fabriciens ont aussitôt donné l'éveil en signalant cet acte de vandalisme, puis ont remis leur démission à l'archevêque. *La Libre Parole* l'a dénoncé au public et a bien fait : c'est à l'opinion à réagir fortement contre de pareilles tendances. *Le Monde* ayant provoqué des explications, le grand-vicaire a essayé de se justifier. Sa réponse est piteuse.

Il est vrai que j'ai enlevé une parcelle de l'ornement de saint Thomas, mais je croyais et je crois encore que, selon les règles de l'Église, la garde des reliques, dans un diocèse, est confiée à l'autorité diocésaine,

seule juge de disposer de quelques parcelles lorsqu'elles lui sont demandées. Or la relique en question était destinée à dom Gréa, supérieur des chanoines réguliers de Saint-Antoine, près Grenoble, qui m'avait manifesté son désir de la posséder. J'étais d'autant plus autorisé à en agir ainsi que, d'une part, en maints endroits on vénère comme reliques les vêtements et les ornements ayant appartenu à des saints et que, d'autre part, l'ornement de saint Thomas a subi, quoi qu'on en puisse dire, de nombreuses lacerations, dont la date est de beaucoup antérieure à ma venue à Sens...

La parcelle était chez les Carmélites de Sens, qui devaient la placer dans un reliquaire : je suis allé la chercher moi-même, elle fut immédiatement remise à l'ornement... M. le sous-préfet de Sens était le seul magistrat présent. Il adressa à la préfecture un rapport qu'il a bien voulu me communiquer et qui mettait fin à l'affaire.

Le grand vicaire avoue sa faute, mais en l'excusant. Je le combattrai par ses propres paroles. L'évêque a la garde des reliques, non la jouissance : il ne peut donc personnellement en disposer à son gré. Il est seulement autorisé à les reconnaître et authentifier. Les reliques sont la propriété exclusive de l'Église : or, en pareil cas, tous ceux qui sont préposés de droit à veiller sur ses biens ont qualité pour consentir, non individuellement, mais *in globo*, à une concession quelconque, qu'il faut en conséquence solliciter préalablement. Ces préposés sont l'évêque, le chapitre et la fabrique ; j'ajouterais même, dans l'espèce, le gouvernement, puisqu'il s'agit d'un monument historique.

Je parle, on règle générale, des reliques ; ici, la question est tout autre, car elle se complique d'un intérêt archéologique de premier ordre. Comment, pour la satisfaction d'un particulier, qui n'a aucun titre spécial à cette faveur, et qui, du reste, a opposé un démenti formel, on va, de gaieté de cœur, mutiler un ornement, qui doit rester à toujours dans son intégrité, sous peine de perdre en partie sa valeur intrinsèque ? On l'a fait autrefois, soit ; l'acte récent en est-il moins blâmable et une porte ne reste-t-elle pas toujours dès lors ouverte aux sollicitations du même genre ?

Le sous-préfet est intervenu, c'était son devoir, et il a fait remettre en place le morceau indûment et frauduleusement soustrait.

Que cette leçon serve ailleurs. En France, on ne se gêne pas pour dépecer sans respect les étoffes les plus précieuses et les plus vénérables : ainsi a-t-on fait à Albi, après ma découverte des vêtements

de sainte Cécile. Cette pratique est intolérable et on ne saurait la blâmer et s'y opposer avec trop de force, car elle constitue un vandalisme réel.

Qu'on inventorie donc toutes les reliques de cette catégorie, qu'on les décrive et mesure soigneusement, qu'on les photographie et que l'Etat, veillant à leur conservation, puisque le clergé s'en désintéresse, prenne des moyens efficaces pour parer à d'aussi déplorables éventualités.

XLII. — B. THOMAS UNZIO ¹.

Thomas Unzio, tertiaire franciscain, qui se faisait appeler *Tomasuccio* par humilité, eut, avant de mourir, une vision, le jour de la Toussaint. C'était l'an 1373. Cette vision est rappelée tout au long dans sa vie : *Il profeta del secolo XVI o il beato Tommaso Unzio e il suo tempo*, par Amoni (Assise, 1877, in-8), pp. 186 et suiv. Je vais en faire de longs extraits, parce qu'ils sont utiles pour l'iconographie de cette époque, traduisant l'italien en français. C'est le bienheureux qui raconte lui-même à ses frères, sur leur demande instante, les merveilles qui l'ont mis en extase ² :

Quand j'entrai dans cette église (église abandonnée, entre Assise et Nocera), un grand désir s'alluma en moi, que le Seigneur me montrât, dans sa bonté, la fête que les anges, les saints et toute la cour du ciel célébraient aujourd'hui dans le paradis. Priant ainsi, mon âme fut délicieusement ravie, et tout à coup vint un ange qui me dit : Viens, ô Thomas, voir la fête que tu désires tant...

Apparurent aussitôt trois démons horribles pour m'en empêcher; mais l'ange du Seigneur, avec une épée de feu et de flammes ³, non seulement

1. *La vision du bienheureux Thomas Unzio*, au xiv^e siècle; Lille, Desclée, 1887, in-4^o de 7 pages; extr. de la *Revue de l'Art chrétien*, tir. à part à 23 exemplaires.

2. Je n'ai point à entrer ici dans l'examen de la question au point de vue hagiographique, mais je dois faire cette réflexion importante que tout peut parfaitement s'expliquer d'une manière purement humaine, surtout en admettant que ces sortes de visions puisent dans un fonds commun, généralement contemporain du visionnaire, où les monuments se joignent aux souvenirs fournis par les livres.

3. Épée à lame ondulée, couleur de feu ou projetant des flammes à son sommet. C'est celle que d'ordinaire tient le chérubin, chargé de la garde du paradis terrestre : « Et collocavit (Deus) ante paradisum voluptatis Cherubim et flammecum gladium atque versatilem ad custodiendam viam ligni vitae. » (*Genes.*, III, 24.)

arrêta leur élan, mais les repoussa et dispersa, comme il fit pour d'autres esprits infernaux qui tentèrent avec violence de me rejeter en arrière et de me barrer le passage... Mon esprit étant arrivé au paradis, j'y vis Dieu, assis sur un trône élevé, resplendissant et glorieux... Je m'inclinai respectueusement devant sa majesté et l'adorai avec une profonde humilité. Puis m'étant tenu à l'écart, dans un endroit que m'assigna l'ange, je me préparai à voir de près la solennité désirée...

Elle commença par un ange, d'une beauté suprême, vêtu de pourpre, tissé d'or et d'hyacinthes; ses cheveux, longs et tressés, étaient comme des fils d'or pur, qui tombaient jusqu'à la ceinture. Il avait une guirlande de perles au front¹, dans une main un sceptre et dans l'autre une bannière avec une épée scintillante et en feu. Sous cet étendard il conduisait plusieurs milliers d'anges, qui chantaient, louant et remerciant Dieu. Je demandai qui il était et l'ange me répondit : C'est saint Michel l'archange, chef de tous les anges; l'épée que tu vois sur cette bannière est celle avec laquelle il vainquit et chassa Lucifer du paradis; le sceptre dénote la puissance royale que Dieu lui a conférée sur les anges. Cette foule brillante et resplendissante s'agenouilla, adora Dieu et reprit sa place.

Je vis ensuite venir un autre ange, vêtu de beauté comme le premier, avec une étoile blanche² autour du cou et une couronne de pierres précieuses. L'étendard sous lequel il conduisait une foule nombreuse était blanc; on y lisait en grandes lettres d'or AVE MARIA; il tenait en main un lis³ brillant d'argent. Les anges qui le suivaient avaient aux épaules, outre des étoiles, des ailes d'or et d'argent qui, en battant, produisaient une harmonie, digne d'eux, de la fête et du lieu. Cette harmonie très suave était accompagnée du son très varié des nombreux instruments qu'ils portaient dans leurs mains⁴. Je sus par mon ange que c'était l'ange Gabriel... Après avoir profondément adoré la Majesté divine, avec les Chérubins qu'il conduisait, Gabriel retourna à son poste hiérarchique.

A Gabriel succéda l'ange Raphaël, aux riches vêtements; dans ses cheveux brillait une belle guirlande de roses d'argent et de lis d'or. Sa bannière était entourée de lis d'or pur et, entre deux, pendaient des clochettes d'argent qui faisaient résonner une mélodie suave et délicate. Les Séraphins suivaient Raphaël en grand nombre, chantant et s'accompagnant d'instruments. Après avoir adoré la divine Majesté, ils retournèrent au lieu d'où ils étaient partis.

1. Espèce de ferrenière, usitée surtout aux xv^e et xvi^e siècles pour les anges.

2. L'étoile est un attribut des anges chez les Byzantins, et particulièrement au xv^e siècle, dans l'art latin.

3. Le lis est l'attribut spécial de l'archange Gabriel depuis le xv^e siècle, à la scène de l'Annonciation.

4. Les monuments du moyen âge représentent souvent des anges musiciens; leurs instruments sont de toutes sortes, à vent, à cordes et à percussion.

Puis vinrent les Trônes, les Dominations, les Puissances et toutes les autres légions angéliques, avec leurs étendards : leurs instruments et leurs chants dénotaient la pompe et la joie. Après avoir fait révérence au trône de Dieu et adoré, ils reprirent leur place ¹...

J'entendis dans le lointain résonner des orgues ² et des instruments, nouveaux pour moi, et je vis venir un homme d'un âge très avancé, aux cheveux longs et nourris, qui le rendaient majestueux et vénérable; sa tête était ceinte d'une riche couronne resplendissante. Deux jeunes gens le précédaient, jouant de l'orgue d'une façon céleste. Au milieu d'eux se déployait une bannière rouge, où il y avait une tête d'homme et de sa bouche sortaient trois rejetons. Le vieux roi portait dans sa main droite une grande branche de cyprès, recouverte de sonnettes d'argent qui, en s'agitant, remplissaient le paradis de la plus douce mélodie. Une foule innombrable de saints l'accompagnaient, chantant et louant Dieu. Ils s'agenouillèrent profondément devant le trône, puis adorèrent et retournèrent à leur place. Alors l'ange prévenant ma question parla ainsi : L'homme que tu as vu est Adam, père des mortels, le premier qui ait été créé par Dieu. La tête avec les trois rejetons verts rappelle que de la bouche d'Adam sortirent trois arbres dont fut faite depuis la sainte croix ³. La branche de cyprès, chargée de sonnettes, qu'il tient à la main, signifie que la croix fut faite de ce bois ⁴ et les sonnettes expriment la commune allégresse de ceux que Jésus crucifié racheta par ses mérites infinis. Enfin les deux joueurs d'orgues sont les fils d'Adam, Abel et Seth.

1. Le défilé commence par le chœur des anges, en tête de qui marchent les trois archanges; puis vient l'Ancien Testament, enfin le Nouveau.

2. L'orgue portatif fut très fréquemment employé au moyen âge.

3. « Adam mort, Seth plante sur la tombe de son père un rejeton de l'arbre de vie qui croissait dans le paradis terrestre. Il en sort trois arbrisseaux qui s'unissent en un seul tronc; Moïse y cueille la baguette avec laquelle il étonne par des miracles l'Égypte et le désert. Salomon veut faire de cet arbre, devenu gigantesque, une colonne pour son palais; trop court ou trop long, il est rejeté et sert de pont sur un torrent. La reine de Saba refuse de passer sur ce bois, en annonçant qu'il causera la ruine des Juifs. Salomon fait jeter dans la piscine probatique la poutre prédestinée qui communique à l'eau sa vertu. Quand Jésus est condamné à mort, c'est avec ce bois qu'on fait son gibet. » (Dixon, *Hist. de Dieu*, p. 376.) — Voir la *Légende d'or* à la fête de l'*Invention de la Croix*. — Voir aussi un curieux vitrail, avec légendes explicatives, dans l'église Saint-Martin, à Troyes.

4. « Ipsa autem crux Christi ex quatuor generibus lignorum fuisse perhibetur, scilicet palmæ, cypressi, olivæ et cedri. Unde versus :

Ligna crucis palma, cedrus, cypressus, oliva.

« In cruce enim fuit hæc quadruplex differentia lignorum, scilicet lignum erectum, lignum transversum, tabula supposita et truncus cui crux erat in fixa, vel, secundum Gregorium Turonensem, tabula transversa quæ fuit sub pedibus Christi, unde quodlibet horum potuit esse alicujus predictorum lignorum. » (*Legend. aur.*, édit. Grasse, p. 304.)

Quand l'ange eut cessé de parler, je vis venir un autre roi ¹, vieux et blanc, dont la barbe descendait jusqu'à la ceinture. Sur sa bannière était représentée une arche d'or, ainsi qu'une vigne d'argent ², avec des feuilles et des raisins d'or. Il marchait à la tête d'une bande très nombreuse de saints, dont les étendards variés indiquaient les prérogatives et l'excellence de chacun; ils chantaient les louanges divines et faisaient résonner divers instruments d'une douceur inénarrable. Alors, je me retournai vers mon guide... Celui-ci, me dit-il, est l'ancien patriarche Noé... et ceux qu'il conduit sous son glorieux étendard sont les justes qui vécurent et moururent de son temps.

Un autre roi se leva des sièges célestes. Sa barbe et ses cheveux, longs et blancs, attestaient sa vieillesse; il était couronné d'un riche diadème. Sur sa bannière, majestueusement déployée, on voyait un autel, sur lequel était un enfant agenouillé, prêt pour le sacrifice. Il portait en trophée de la main droite un couteau ³ d'argent bruni, à manche brillant et conduisait une escorte de saints, munis de divers instruments de musique. Celui-ci, me dit l'ange, est le patriarche Abraham... Ceux que tu vois dans cette généreuse escorte sont les patriarches d'Israël, descendant de leur chef, qui fut le patriarche Abraham...

Deux autres rois vinrent ensuite; leurs cheveux blancs étaient ceints d'une couronne royale, et sur leurs étendards on voyait deux tables d'argent, avec pierres précieuses, où étaient écrits en lettres d'or les commandements divins. Ils portaient à la main un sceptre d'or brillant et avaient pour escorte un grand nombre de suivants, aux ornements variés et aux instruments sonores. Pendant que j'admirais ce beau groupe, l'ange me dit : Ces glorieux champions, qui s'approchent avec humilité, comme les autres, pour adorer à genoux le créateur, sont Moïse et Aaron, les conducteurs invincibles et glorieux du peuple hébreu... Leur suite nombreuse se compose des Israélites qui obéirent constamment au saint législateur. Le sceptre, pour Aaron, signifie le souverain sacerdoce et, pour Moïse, rappelle la verge célèbre avec laquelle il divisa la mer...

Voici que comparait pompeusement un autre roi, accompagné d'une joyeuse escorte de saints. Ses trophées étaient trois rameaux, un de cyprès, un de cèdre et un de palmier, portant au lieu de fruits quantité de sonnettes d'argent, qui rendaient, en s'agitant, une suave mélodie. Il portait aussi un livre écrit en caractères d'or et était précédé d'un groupe de musiciens, tenant des luths, des harpes ou des orgues célestes... Celui-ci est le roi David, prophète et homme selon le cœur de Dieu... Les branches d'arbres

1. Les couronnes sont attribuées dans cette vision aux personnages de l'Ancien Testament. Plusieurs sont, en effet, couronnés dans la scène de la Descente aux limbes, sans qu'il soit certain que l'artiste ait voulu figurer les rois de Juda.

2. Sur une clef de voûte de l'église du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), le XIII^e siècle a sculpté Noé, avec la vigne pour attribut.

3. Le couteau est l'attribut d'Abraham, aux hautes époques.

sont ces verges qu'il apporta du mont Thabor, où elles avaient été mises par Moïse quand, dans le désert, il délivra le peuple d'Israël et qu'il transporta à Jérusalem, dont par la suite des temps fut faite la sainte croix. Le livre est le psautier... Parmi ses suivants, ceux qui resplendissent sont les prophètes Isaïe, Jérémie, Jonas, Josué, Zacharie, Siméon ¹ et Amos...

Un nouveau spectacle me ravit doucement l'âme et la vue, parce qu'apparut une reine, âgée, mais vigoureuse et hardie, d'un aspect agréable. Elle avait en tête une couronne impériale, d'une valeur inestimable, le blason de son étendard portait un serpent à tête de femme, trompeuse et séductrice ². . . C'est Ève, la première femme que créa Dieu... Ève, comme impératrice, était suivie d'une foule nombreuse de saintes femmes du peuple juif, parmi lesquelles l'ange me désigna la femme de Noé, les sept femmes d'Abraham, la femme d'Isaac, celle de Jacob, la mère de Moïse...

Un roi, d'une infinie beauté, apparut tout à coup. Il avait sur la tête trois couronnes impériales, l'une d'argent, l'autre d'or et la troisième de pierres précieuses ³, scintillant comme des rayons d'amour immense et de charité infinie. Ses cheveux étaient des fils d'or, brillant comme des lampes, tressés majestueusement et descendant des épaules jusqu'à la ceinture. Son étendard était d'un blanc limpide, avec une croix à quatre clous ⁴ d'or, gemmés de saphirs et d'escarboucles et d'autres pierres précieuses, plus éclatantes que le soleil et les étoiles. Quatre anges portaient sur ce monarque un dais d'un prix inestimable, dont les hastes étaient d'or; il en était recouvert, en signe de royauté suprême. Deux autres anges relevaient, par derrière, le bord de sa robe de pourpre brillante. D'un manteau de pourpre étaient aussi vêtus ses suivants sans nombre, qui portaient de glorieux trophées de triomphe, accompagnés de sons et de chants d'une grande suavité... Mon guide angélique me dit : Tu as bien raison de t'arrêter à la personne de cet empereur, la force des martyrs, JÉSUS-CHRIST... Je vis le Fils unique de Dieu se prosterner avec toute sa suite devant le Père souverain et je l'entendis le supplier ainsi : Père éternel, je vous recommande mon peuple chrétien... Je vis ensuite, debout

1. L'ordre chronologique n'est pas observé, car le vieillard Siméon, qui prophétisa lors de la Présentation au temple, est l'avant-dernier des prophètes, le dernier étant saint Jean-Baptiste.

2. L'usage de terminer le serpent par une tête ou buste de femme ne paraît pas antérieur, en iconographie, au XIII^e siècle (*Annal. arch.*, t. I, p. 131.) Il eut grande vogue aux XV^e et XVI^e siècles : Raphaël le maintint (Pieralisi, *Il preconio pasquale*, p. 20). Cependant il en est question, au XII^e siècle, dans un commentaire de l'*Exultet* de la bibliothèque Barberini, à Rome (*Ibid.*, p. 19) : « Cascharu in peccatu et culpa per temptatione diabolica, facta ad modum de serpe, et corpu et lu visu ad modum de una femmena. »

3. Ces trois couronnes superposées forment la tiare papale : un des plus anciens exemples peints se voit sur une miniature du missel pontifical de Nouaillé, au grand séminaire de Poitiers, qui date de la fin du XV^e siècle. Didron n'en cite pas d'antérieures au XVI^e dans son *Histoire de Dieu*.

4. Les quatre clous de la crucifixion, dès le XIII^e siècle, furent réduits à trois. Cette exception mérite donc d'être relevée.

dans son escorte, parmi les plus grands, les premiers et les plus brillants, le précurseur Baptiste, les douze saints apôtres, le protomartyr Étienne, saint Laurent et tout le groupe des glorieux martyrs et j'admire dans leurs mains, mais couverts de gemmes, les fers qui furent les instruments choisis de leur passage au ciel ¹.

Je vis ensuite venir deux anges, joyeux et légers, qui faisaient retentir deux trompettes d'argent; un troisième arborait un étendard, composé de roses blanches et vermeilles du paradis ². Sous l'angélique bannière marchaient en rang ces innocents enfants que mit à mort la férocité impie d'Hérode : *non loquendo sed moriendo confessi sunt*. Ils avaient des vêtements blancs ³ et des couronnes de corail pourpre et d'harmonieuses cymbales : ils chantaient des hymnes et des cantiques en action de grâces au Seigneur. Après avoir adoré à genoux la Majesté divine, ils s'en allèrent.

Je vis un vieillard majestueux et vénérable, vêtu d'ornements pontificaux et entouré de la plus grande lumière et des plus vifs rayons du paradis. Sur son étendard brillaient deux clefs d'argent très pur : il était escorté d'une grande multitude d'anges faisant résonner des instruments de musique... C'était le Souverain Pontife, suivi d'une foule innombrable de papes, cardinaux, évêques et prêtres, chacun avec son costume sacerdotal, un missel ou bréviaire ⁴ à lettres d'or dans la main. Ils psalmodiaient dévotement... L'ange me dit : Ce Souverain Pontife, chef et guide des autres, est le glorieux prince des apôtres saint Pierre... Ceux qui l'approchent de près, avec la crosse ⁵ et le diadème pontifical, sont les saints pasteurs Sylvestre, Grégoire, Eugène, Léon et Nicolas et beaucoup d'autres encore. Regarde de quelle gloire resplendissent parmi eux saint Ambroise, saint Jérôme, saint Romulus, saint Nicolas, saint Donat, saint Martin et les deux saints Louis, l'un évêque et l'autre roi de France ⁶...

Comparut à l'improviste un abbé, vénérable et plein de joie, à barbe et

1. Instruments de leur martyre, rappelé par la couleur rouge de leurs vêtements.

2. Ces roses rappellent leur hymne au bréviaire romain :

« Salvete, flores martyrum,
Quos lucis ipso in limine
Christi insecutor sustulit,
Ceu turbo nascentes rosas. »

3. La couleur blanche s'explique par cette antienne des Laudes, dans leur office : « Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt et sequuntur Agnum quocumque ierit. »

4. Les livres sont généralement appelés *bréviaires* par le bienheureux, car les bréviaires sont le livre usuel de la prière publique et liturgique.

5. La crosse ne peut convenir qu'aux évêques, nommés plus loin, et non aux papes inscrits au premier rang.

6. Saint Louis, roi de France, probablement à cause de la similitude du nom, figure après saint Louis de Toulouse, qui clôt la série des confesseurs-pontifes. Saint Donat doit être l'évêque d'Arezzo et saint Romulus, l'évêque de Fiésole.

cheveux longs et blancs, vêtements noirs ; dans la main un bréviaire à lettres d'or et sur l'épaule gauche du manteau le signe révérend du thau, lumineux et resplendissant. Sa bannière portait deux clochettes ¹ d'argent qui sonnaient harmonieusement, avec accompagnement d'orgues et de trompettes. Le saint vieillard avait une nombreuse escorte d'abbés, moines et ermites, âgés, en vêtements blancs, qui psalmodiaient et rendaient grâces à Dieu avec humilité... Saint Antoine le grand, d'Égypte, est le premier et le chef de tous... Puis l'ange me montra du doigt les plus célèbres, qui furent Macaire, Paphnuce, Hilarion, Apollonius, Moïse, Pacome, Didier...

Pendant que l'ange parlait, se présenta un autre abbé, en costume monastique, avec trois scapulaires ² de trois couleurs : blanc, noir, gris. Les abbés et moines qui le suivaient avaient des vêtements de ces mêmes couleurs, leur bréviaire était écrit en lettres d'or, ils avaient de précieuses étoles au cou ; leur menton était rasé, ainsi que leur tête, qui ne conservait que la couronne cléricale. Ils avaient sur leur bannière, éclatante de rayons, un mont ³ et une église d'or. Les musiciens célestes faisaient résonner leurs instruments en les escortant. L'ange me dit : L'abbé que tu vois précéder les autres est le saint patriarche et législateur des moines, Benoît, splendeur de l'Italie, ornement des deux Églises militante et triomphante. Parce que la fameuse et célèbre abbaye du Mont-Cassin est le premier lieu de sa religion, tu vois qu'il a pour enseigne un mont et une église d'or. De lui reçurent l'éducation monastique ces dignes fils d'un tel père, que tu vois près de lui et parmi eux sont Maur, Placide, Bernard et Romuald... Admire, uni à ces héros sacrés, Jean Gualbert, enfant de Benoît, qui, pour avoir pardonné généreusement à son ennemi, tient une croix d'or ⁴ et une épée d'argent dont le pommeau et la poignée sont garnis de gemmes...

Ensuite je vis deux longues files d'hommes et de femmes, séparés, mais vêtus d'un vêtement cendré ⁵..., et parmi eux, en grande humilité, nombre de rois, de seigneurs et de titrés ⁶. Ils avaient en main un bréviaire à caractères d'or et d'argent ou des chapelets ⁷, formés de gemmes choisies et

1. Saint Antoine a pour attributs le tau et la clochette. Pourquoi y a-t-il ici deux clochettes ?

2. Ces trois scapulaires sont une bizarrerie qui n'existe pas en iconographie, où saint Benoît est vêtu tantôt en blanc et tantôt en noir.

3. Les Bénédictins du Mont-Cassin ont gardé, dans leur écusson, la montagne d'or, sur laquelle ils ont planté une croix patriarcale.

4. La croix rappelle que ce trait s'accomplit le Vendredi-Saint et que le Christ l'en récompensa en lui ouvrant ses bras. L'épée fait allusion à la vengeance qu'il méditait.

5. Au moyen âge, surtout aux xv^e et xvi^e siècles, les franciscains sont représentés avec des tuniques couleur de cendre.

6. Le tiers-ordre de saint François s'étendit à tous les rangs de la société.

7. En iconographie, le chapelet commence à paraître au xiv^e siècle. Dans les deux siècles suivants, il est très souvent figuré.

de perles. Sur leur étendard brillant était effigée la sainte croix, avec tout le reste de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont on voyait couler le sang précieux... A cette pompe s'ajoutait une compagnie d'anges musiciens... Ce sont tous les frères et sœurs de la règle du tiers-ordre de saint François...

Je vis venir vers le trône divin une sainte abbesse, couverte d'une robe cendrée, ceinte d'une corde, avec un voile blanc et une couronne de roses sur la tête. Elle portait avec respect un tabernacle ¹ d'or, d'un prix inestimable, riche de pierres précieuses et de bijoux. Elle conduisait comme en procession des milliers de saintes religieuses, vêtues comme elle, chacune avec un livre à caractères d'or ou à la main un chapelet d'argent, de perles ou d'autres gemmes, d'un éclat et d'une beauté inénarrables. Il y avait avec elles une grande quantité d'anges, jouant et chantant... Cette femme singulière est sainte Claire d'Assise, avec toutes celles qui ont suivi sa règle...

Puis je vis un pauvre, déchaussé, d'un aspect bon et doux, plein d'humilité et de mépris de lui-même. Son habit était de couleur grise, pauvre et déchiré; il était ceint d'une corde; il portait avec dévotion et respect une croix d'or ², brillante et radieuse. Je vis, imprimés sur ses mains, sa poitrine et ses pieds, les saints stigmates de Notre-Seigneur... Son étendard portait pour devise, au milieu, une riche et belle église, bâtie d'or et d'argent, élevée dans les cieux. Sous cet étendard marchait une foule abondante de saints religieux, vêtus comme leur père et patriarche; ils avaient au cou une étole blanche et ils psalmodiaient dans un bréviaire à lettres d'or. Ils étaient précédés d'anges musiciens pour exprimer la pompe et la joie... Ne reconnais-tu pas, dit l'ange, ton législateur et père saint François?... Vois et considère comme il arbore dignement l'étendard sacré de l'Église Romaine ³...

L'ange me dit encore... C'est Dominique, fondateur en chef des pères prêcheurs. Vois-le en manteau noir et tunique blanche, avec tous ceux de son ordre, qui portent l'étole au cou et le bréviaire en main, et afin que les effets répondent plus dignement au nom qu'ils portent de prédicateurs de l'Évangile, vois que sur leur fameux étendard brille une chaire d'argent où est assis majestueusement un prédicateur qui fulmine...

Je vis aussi triompher en paradis saint Basile, avec un nombre incalculable de moines; saint Augustin avec ses ermites et d'autres saints fondateurs d'ordres religieux, suivis d'une foule d'élite; parmi eux je reconnus particulièrement les Pères Servites de la sainte Vierge, ceux de saint Marc et d'autres saints.

1. En italien *tabernacolo* et en latin *tabernaculum*, monstrance : tel est son type iconographique.

2. La croix forme son attribut le plus commun en Italie, au moyen âge.

3. Cet attribut résulte de la vision d'Innocent III qui, en songe, l'aperçut soutenant de ses épaules la basilique du Latran prête à crouler.

Je vis venir de loin la très sainte Vierge Marie, en forme d'impératrice glorieuse. Ses habits brillaient, ils étaient en pourpre tissée d'or et semée de gemmes et de perles qui scintillaient ; elle avait sur la tête une couronne impériale, d'une singulière beauté. Son étendard triomphant était en soie blanche, brodée, non de gemmes, mais de douze étoiles rayonnantes, au milieu desquelles on lisait en belles lettres d'or : *Celle-ci est Marie, mère de Jésus-Christ, Fils de Dieu le Père*. Quatre anges, humbles et respectueux, élevaient sur elle, en guise de dais royal, une toile d'argent, ornée de saphirs, de rubis et d'escarboucles, et deux autres anges soulevaient le bord de son riche manteau. Son visage brillait d'une lumière incomparable. Innombrables étaient les musiciens qui l'escortaient et les saintes vierges qui formaient sa cour. Celles-ci avaient dans leurs cheveux des couronnes d'or et d'argent, de perles et de gemmes ou de roses rouges. Elles avaient leur trophée et faisaient retentir le paradis de leurs voix et de leurs instruments. Je reconnus parmi elles sainte Ursule, sainte Catherine, sainte Agathe, sainte Lucie, sainte Marguerite, sainte Cécile, sainte Euphrosine, sainte Élisabeth, sainte Libérate, sainte Théodore, sainte Véronique et sainte Hélène ¹. Arrivée devant le trône, la reine des créatures s'agenouilla avec toutes les vierges, adora avec une profonde humilité et fit cette prière de supplication : Père éternel et Dieu des miséricordes, je vous recommande tout le peuple chrétien . . .

Comparut ensuite au milieu du ciel un grand personnage, orné de la couronne impériale. Dans la droite il tenait une croix d'or, grande et majestueuse, parsemée tout entière d'autres petites croix vermeilles. Sous cet étendard brillant marchait un groupe nombreux, qui était accompagné d'une musique très douce et de trompettes sonores. Alors je priai mon interprète de me dire qui il était et, satisfaisant à ma demande, il me répondit : Celui que tu vois maintenant est Constantin, le grand empereur ; son étendard victorieux, qu'il porte en trophée, est la croix qui lui apparut miraculeusement au ciel . . . ².

Constantin étant parti, un autre lui succéda. Il était orné d'une couronne royale, portait dans une main un étendard blanc, semé de lis d'or, et dans l'autre une épée nue ; il conduisait avec lui un nombre choisi de guerriers, qui brandissaient aussi dans la main droite une épée d'argent. Ils étaient entourés de concerts harmonieux, chants et trompettes d'argent. Pendant que je regardais avec étonnement ces armes et ces héros, l'ange me dit : Ce grand roi que tu vois est Charlemagne, roi de France, et le groupe généreux et invincible qui le suit est composé de ses paladins qui,

1. Dans ce cortège de vierges se sont glissées quelques saintes femmes.

2. Constantin est honoré comme saint en Orient. En Occident, l'Église ne l'a pas inscrit dans son catalogue officiel. Dom Piolin m'assure cependant qu'il a eu un certain culte à Rome jadis. Le culte de Charlemagne a existé, mais il a toujours été très restreint, c'est plutôt en France et en Allemagne qu'il s'est répandu.

combattant avec magnanimité pour la foi chrétienne, obtinrent dans leur constance la palme du martyr. Vois parmi eux, par-dessus tous les autres, Roland, fameux par la gloire et les armes, brillant et resplendissant ¹. Tous, après avoir fait la génuflexion, rendirent grâces à Dieu du sang qu'ils avaient versé et de leurs blessures ; puis, joyeux, ils retournèrent d'où ils étaient venus.

Voici, me dit l'ange, le dernier escadron de l'armée triomphante du ciel. A ces mots, je portai mes regards sur une bannière, toute de flammes vives, de feu ardent et de lumière ; à sa suite je vis une foule innombrable de saintes âmes de toute condition, de tout état, religieux et séculiers, hommes et femmes ; chacun d'eux arborait une enseigne spéciale. Alors l'ange ajouta : Thomas, ce sont les saints qui n'ont même pas laissé leur nom sur la terre, parce qu'ils ont vécu d'une vie obscure, oubliée et imparfaite ; au dernier moment, ils ont demandé pardon à Dieu et, comme la dette de leurs fautes doit s'acquitter dans le purgatoire, avant qu'ils parviennent au ciel, c'est pourquoi tu vois qu'ils arborent un étendard enflammé...

L'ange ajouta : Voici que ton désir est satisfait et la promesse remplie de voir aujourd'hui la fête très solennelle célébrée par les anges dans le paradis. Il est temps que ton esprit retourne à ton corps sur la terre. Quand tu y seras, raconte à tous l'amour immense et la libéralité infinie de Dieu pour ses créatures à qui il a préparé une telle gloire... L'ange se tut et me reconduisit dans la ténébreuse et obscure prison de ce monde.

XLIII. — S. VENANT ².

S. Venanzio, martire Camerte, iconologia e bibliografia, dal can. prof M. Santoni ; Camerino, Savini, 1889, in-8 de 37 pag.

Cet opuscule a pour but de montrer saint Venant, martyr à Camerino, sous ses deux aspects iconographique et bibliographique. Les ouvrages qui traitent de son hagiographie, considérée sous le triple rapport des actes, de la liturgie et de la dévotion, sont au nombre de cinquante. L'iconographie résulte des monuments peints, sculptés, gravés, surtout des images et médailles.

1. Roland a sa statue à la cathédrale de Vérone (*Ann. arch.*, t. XXV, p. 149) ; il est figuré dans un vitrail de la cathédrale de Chartres (*Ibid.*, t. XXIV, p. 349). — Signalons le travail du chanoine Arbellot sur des sculptures romanes de l'abbaye de la Règle, à Limoges, représentant la mort de Roland. Sur le premier bas-relief, on voit Roland, armé d'une épée et coiffé d'un casque pointu ; sur le second, Roland est représenté à cheval ; sur le troisième, il sonne l'olifant. Ces curieuses sculptures étaient anciennement placées dans le tympan d'un portail.

2. Dans la *Rev. de l'Art chrét.*, 1890, pp. 509-511.

L'auteur ne cite pas le P. Cahier qui, dans ses *Caractéristiques des saints*, assigne, page 861, à saint Venant de Camerino, ces six attributs : « armure, drapeau, édifices, église, source, groupe ». Le chanoine Santoni en énumère vingt-et-un, que je vais passer rapidement en revue.

Bouclier. — C'est le complément du costume militaire : il est fourni par le sceau de la commune de Camerino (xvii^e siècle); aussi ce bouclier en porte-t-il les armes.

Casque. — Autre motif emprunté à un costume supposé. On le voit à ses pieds sur la statue d'argent qui fut fondue en 1764.

Chaines. — Elles pendent à sa main droite, sur un « bas-relief très ancien » (p. 10) ¹.

Chaussure. — Sur la croix stationnale, œuvre émaillée du xiv siècle, les souliers sont verts.

Cheval. — La gravure sur bois des *Vite de' Santi e beati dell'Umbria*, de Giacobilli, imprimée à Foligno en 1647, le représente exceptionnellement en cavalier romain.

Cité. — La ville qu'il protège est figurée dans une de ses mains, plus souvent la gauche que la droite.

Compagnons ². — « L'exemple du jeune saint fut suivi immédiatement par dix compagnons et, quelques jours après, 1525 autres citoyens scellèrent leur croyance de leur sang » (p. 9). Sur une toile de 1599, peinte par Camille Bagazotto, S. Venant est accompagné de son maître saint Porphyre ³, qui lui présente un livre où on lit : *Gaude, Venanti fili, et quot. te duce, sunt sequuti Christum* (p. 16).

Cuirasse. — Elle se voit sur une gravure de 1563 et sa signification est celle de l'armure du soldat.

Epée. — On ne la rencontre qu'une fois, à Sanseverino, dans la main gauche : elle rappelle la décollation ⁴.

1. « Quem ille (præses) pollicitationibus ac terroribus diu tentatum, flagris cædi et vinculis astringi jussit; sed iis mirabiliter ab angelo solutus » (4^e leçon).

2. « Ille populum Christi fidem edocebat... Eo miraculo plures permoti, in Christum crediderunt » (6^e leçon).

3. « Cumque postridie præsidi referret Porphyrius se per visum noctu populos, quos Venantius aqua tingeat, clarissima luce fulgentes, ipsum vero præsidem obscurissima caligine opertum vidisse, præses, ira incensus, cum illico capite plecti imperat » (6^e leçon).

4. « Quos omnes una cum Venantio capite feriri jussit » (6^e leçon).

Etendard. — C'est l'attribut le plus ancien et le plus commun. Ordinairement, il est tenu par la main droite et exhibe les couleurs de la ville, *blanc et rouge*.

Index. — De la main saint Venant désigne la ville qu'il protège (médaillon du xvii^e siècle).

Jeunesse. — Il mourut à l'âge de quinze ans ¹, le 18 mai 251. Sur la croix du xiv^e siècle, ses cheveux sont blonds et frisés.

Lance. — La grande lance à bannière, variété de l'étendard, figure sur la gravure de 1563.

Livre. — L'ambon de la cathédrale, sculpté au xiv^e siècle, lui donne pour attributs la bannière et le livre, qui contient la doctrine chrétienne ².

Manteau. — Transformé parfois en chlamyde, il indique une haute situation sociale.

Murailles. — Sur une médaille sont figurés les remparts du haut desquels il fut précipité ³. Aussi l'invoque-t-on pour les chutes (p. 21). Dans le livre *le Persecutioni della Chiesa*, de Gilio (Venise, 1537), il est écrit : « Dicono i Camertorii che hanno per miracolo e questo per i meriti del beato martire, che quanti sono caduti e cadono dalle mura della lor città, dalle quali fu precipitato esso santo, benche siano alte e scossezi, non si fanno male alcuno, del che spesso se ne vede manifesto segno. »

Palme. — La palme, très anciennement, est associée à l'épée (p. 10), en signe de victoire ⁴.

Protecteur. — Le sceau communal de 1543 porte cet exergue :

† HANC.CAMERAM.REGIS.SANCTE.VENANTI.TVERE

En changeant de place deux mots, on obtient cet hexamètre, qui doit être la vraie leçon :

Hanc cameram regis, Venanti sancte, tuere.

1. « Venantius Camers, quindecim annos natus » (4^e leçon.).

2. « Cum christianæ religiosi accusaretur apud Antiochum, qui sub Decio imperatore Camerino præerat » (1^{re} leçon.).

3. « Cujus (præsidis) jussu statim e rupe præcipitatur, sed inde etiam divinitus ereptus » (6^e leçon.).

4. « Martyr Dei Venantius,
Lux et decus Camertium,
Tortore victo et judice,
Lætus triumphum concinit » (*Hymne des Vêpres*).

Dans les *Statuta Populi civitatis Camerini* (Camerino, 1563), la rubrique 69 oblige le podestat à faire peindre, à chacune des portes de la ville, la Vierge, saint Venant, saint Christophe et saint Antoine (p. 28).

Soldat. — La statue d'argent de 1764 est « in effigie di vittorioso soldato » (p. 20), à qui conviennent bien la lance, la bannière, le casque, la cuirasse et l'épée ¹.

Tête nue. — Signe à la fois de jeunesse et de triomphe, par exemple sur les monnaies du xvi^e siècle.

Tunique. — Placée sous le manteau ou seule, elle est tantôt longue, tantôt courte, à l'instar de celle des pages et ceinte à la taille. La tunique courte fut préférée sur les monnaies frappées à Camerino de 1434 à 1444.

Puisque Camerino fait partie de l'État pontifical, il ne sera pas hors de propos de rechercher ce que Rome a tenté pour le culte de saint Venant.

Son nom est inscrit au Martyrologe à la date du 18 mai.

Dans le Bréviaire, son office est du rit double et du commun d'un martyr, moins certaines parties propres, comme les trois hymnes des vêpres, des matines et des laudes, l'oraison et les trois leçons du second nocturne, ce qui dénote un culte exceptionnel.

« Cet office propre fut approuvé par Clément X. La fête solennelle se fait à son église paroissiale de la nation de Camerino, à la fontaine sous le Capitole, autrefois appelée Saint-Jean *in mercatello*. Il y a indulgence plénière et de ses reliques à Saint-Pierre au Vatican » (Piazza, *Emerologio di Roma*, p. 337). Actuellement, la fête patronale comporte les premières et les secondes vêpres, ainsi que la grand'messe en musique.

La relique, que possède la basilique Vaticane, est unique à Rome : le lundi de Pâques, où l'on montre toutes les reliques, elle est désignée ainsi : « Une côte de saint Venant » (*Année liturgiq. à Rome*, 2^e édit., p. 203, n° 86).

L'église qui a pris son vocable est située au pied du Capitole. Elle appartient aux habitants de Camerino, qui en font le service.

1. S. Venant était trop jeune pour avoir fait partie de la milice. L'armure est ici simplement un signe de noblesse : « Nobilis Christi athleta » (5^e leçon).

Le maître-autel est orné de deux colonnes de marbre africain et on y conserve les corps des saints martyrs Félix et Amat (*Revue de l'Art chrét.*, t. XXIII, p. 318, n° 385). Sa restauration date de l'an 1700. Une inscription commémorative, placée dans la nef latérale droite, déclare qu'elle a été consacrée par Benoît XIII, le 19 mars 1728; qu'elle a un triple titulaire, la Vierge, saint Venant et saint Ansovino, évêque de Camerino; enfin que l'anniversaire de la dédicace est renvoyé au troisième dimanche d'octobre :

IN HONOREM DEIPARÆ VIRGINIS
SS. VENANTII MART. ET ANSOVINI EPIS.
BENEDICTVS XIII P. M.
HOC TEMPLVM MAIOREMQUE ARAM
SACRAVIT XIV KAL. APRILIS MDCCXXVIII
ANNIVERSARIO EIVS DIEI FESTO
IN DOMINICAM TERTIAM OCTOBRIS
TRANSLATO

Rome a frappé des médailles pour honorer saint Venant. Il en existe deux exemplaires au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. L'une a pour revers saint François de Paule et l'autre le crucifix, avec la formule *JESUS CHRISTUS rex gloriæ* contre l'orage. Toutes les deux représentent saint Venant en soldat, tenant en main un étendard et de l'autre protégeant la ville. On lit en exergue *S. VENANTIVS. M.* (*Sanctus Venantius, martyr*). Elles remontent au xvii^e siècle.

Suivant l'usage romain, une image a été gravée pour être distribuée, le jour de la fête, aux personnes de marque qui visitent l'église et surtout aux prêtres qui y célèbrent la messe. Saint Venant est figuré en adolescent, à genoux et une source jaillissant près de lui, triple caractéristique que le bréviaire justifie. « *Annis puer* », dit l'hymne de vêpres. Celle de matines ajoute :

« Dum membra raptant martyris,
Languent siti satellites,
Signo crucis Venantius
E rupe fontes elicit »,

conformément à la sixième leçon : « *Militibus siti æstantibus,*

in proxima convalle, ex lapide in quo et genuum formam reliquit, sicut etiam nunc in ejus ecclesia videre licet, crucis signo a Venantio facto, aquæ manarunt. »

La même leçon nous apprend que, s'étant agenouillé sur le rocher pour opérer ce miracle, la pierre garda l'empreinte de ses genoux : on la montre encore dans son église à Camerino.

A Spello (État pontifical), sur une fresque de la fin du xv^e siècle, on voit saint Venant, jeune et imberbe, qui tient, à titre de protecteur, la ville de Camerino et un étendard, marqué d'une croix.

XLIV. — STE VÉRONIQUE.

Edouard Drumont se prononçait ainsi dans *la Libre Parole* du 22 février 1894 : « La femme de Jérusalem (qui vint essuyer la joue du Christ) se nommait, dit-on, Véronique ; mais le culte de cette sainte n'est point, je crois, reconnu officiellement par l'Église et c'est bien plus beau comme cela, car tout est beau dans cette histoire prodigieuse ... Il ne reste de cet épisode que l'impérissable empreinte du visage d'un Dieu crucifié fixée sur le voile d'une femme. »

La Ste Face est à Rome dans la basilique de S. Pierre : on la nomme aussi la *Véronique* : j'en ai parlé deux fois dans mes *Œuvres*, au tome II, à cause de la dévotion à la sainte relique, et au tome VIII, à propos du Chemin de la Croix.

La sainteté de cette pieuse femme, appelée *Véronique* et *Bérénice* en raison de la dévotion à la sainte image, n'est nullement contestable et son culte est officiellement reconnu par l'Église. Pour nous, Français, elle est presque une compatriote, car elle est venue mourir à Soulac, archidiocèse de Bordeaux, où sa mémoire est toujours en grande vénération et le but d'un ancien pèlerinage. Un titre du 3 avril 1302 atteste que sur son autel on prêtait serment dans les cas litigieux. La brochure de Dom Bernard Maréchaux, *Notre Dame de la fin des terres de Soulac* (Bordeaux, Bellier, 1893, in-8° de 184 pages), me dispense d'en dire davantage. J'en conseille la lecture attentive au journaliste, qui souvent écrit sans avoir eu le temps de se renseigner exactement.

XLV. — SAINT YVES ¹

Vie de saint Yves, tirée d'un manuscrit sur vélin du XIV^e siècle, par le D^r BONNEJOY ; St-Brieuc, Prud'homme, in-12 de 72 pag., avec 9 planches.

Ce manuscrit, qui est la propriété du docteur Bonnejoy, me semble dater plutôt du xv^e siècle que du xiv^e. L'office de saint Yves, qui en est détaché, a été reproduit en fac-simile par l'auteur, qui veut bien nous offrir ses clichés. Cet office, à neuf courtes leçons, qui racontent la vie, avec une oraison propre, témoigne que le livre liturgique est un bréviaire. Le texte a de l'importance sous le rapport hagiographique : il devra désormais figurer dans les *Actes de saint Yves*. Paléographiquement, il n'est pas non plus à dédaigner. Je vais donc ici lui donner la place qu'il mérite et le traduire complètement, car ma lecture diffère, sur quelques points, de celle qu'a fait imprimer son premier éditeur.

De sancto Yvone, confessore. — Fiunt novem lectiones et sequitur totum de communi unius confessoris in tempore paschali, si sit ante Penthecostem.

Oratio. — Gloriosus confessor tuus, Domine, sanctus Yvo pro nobis tuam majestatem exoret et, dimissis peccatis quibus iram meremur, a cunctis malis et periculis liberemur. Per Dominum.

Lectio 1^a. — Gloriosus confessor Domini sanctus Yvo Britannie regionis fertur extitisse. Qui a nobilibus secundum carnem parentibus ex primo matrimonio traxit originem. Cujus pater vocabatur Ahelorus, filius cujusdam Fanceti militis; Azo, mulier nobilis, vocabatur mater ejus. Qui in quoddam manerio paterno, villa Marco vulgariter sic vocato, juxta civitatem

Trecorensem constituto, nutritus et alitus fuit. Cui Dominus tantam gratiam attribuit quod sua adoptio divinitus in sompniis sue genitrici extitit revelata. Cuius conversacio a primeva sua etate usque ad exitum eius iuxta doctrinam apostoli, sobrie, iuste et pie fuit consummata.

Lectio ij^a. — Cum igitur ipse quatuordecim vel circa annorum fuisset, cupiens in sacris et canonicis informari scripturis, ut inde, iuxta dictum prophete, posset meditari in lege Domini die ac nocte, studium Parisiense pro fundamento primitivarum scienciarum acquirendo accessit cum magna devotione. Solacium tamen parentum et amicorum suorum atque proprie patrie propter Deum dimittendo et ad gentes incognitas transferendo et linguas quas non noverat audiendo,

1. Dans la *Rev. de l'art chrétien*, 1891, pp. 72-74.

pprii deū dimittendo
 et ad gentes i cognitas
 transferendo + linguas
 quas non nouerat
 audiendo. ut exinde
 iuxta dñm cā pmissi
 onem cētoplū ab ipo
 pmiū posset reporta
 re et vñā eter nam
 possidē ipibz ppetuam

Quinq; post iuda
 ipse sui studiu
 vniuersū cōtinuasset.
 et in punitus scie
 nis pilius extitisset
 fudatus statim pro
 adipiscendis sacre
 theologie et canonū
 sciētys ibidē se trāsi
 it. et postea ad laudi
 um antelhanensem
 ppis audiedis aue
 tuose pexit. Et in
 thulloninus corpus
 cum diuils abstinē
 tys libēter macta
 bat. et orōibus dñi
 nis vacabat. 2o m.
Iple aut vno fuit
 mente et carne

no paterno bila mar
 to bulgaliter sic vato.
 iuxta nuntatē herozē
 sem cōstituto nutritus
 et altus fuit. Eui dñs
 tantam grām attri
 buit q; sua adopno di
 uinitus in sōpis sue
 genitrici extitit reue
 lata. Eius cōisano
 ap pmeua sua etate
 vlg; adertū eius uic.
 dactmā apū sobrie
 iuste q; pie fuit cōsu
 matus. 2o m.

Qum igit ipē qua
 tuordam delata an
 noz fuisset cupiens
 in sacris et canonias
 in formam scripturis
 ut inde iuxta dictū
 pphe posset medita
 ri in lege dñi. Die ar
 nate studiu puenise
 pfūdame to pumini
 uaz sciāz acquien
 do accellit. 2o m. **A**gna
 dno cō. Solaciu tamē
 ventū et amicum
 fuit. **A**mp; pprie pūe

Eu. De sancto
 yuone cōf. **A**unt. ix. li.
 2o seq. totū de cōi vni cōf.
 intē pascat. h sic an pēsi.

Qloriosus con ozo.
 fessor tuus dñe
 scis vno p nobis tuā
 maiestatem exoret et
 dimittis pns quibus
 iam memur acutis
 malis et puidis luxu
 mur. **P**er dñm. 2o i.

Quius confessor
 dñi scis vno by
 tannice regionis fer
 tur extitisse. Qui ano
 bulibus scdm carnem
 pētibz ex pmo matri
 monio traxit origine.
 Eius pater vocabatur
 a phozus filius. dam
 fanteti mulcis ego
 mulier nobilis voca
 batur mater eius.
Qui in quoddā mane

pudicus et castus toto
 tpe vite sue vt assentit
 et creditur. Ar semper
 tam honeste et tam
 pudice vixit qd nunq
 vlls signa lasciuie
 appuerit in eo. Patm
 luxurie in balde mea
 gna ab hominibus
 habuit amolus nunq
 vilis est. sed oroi vel
 predicatoī aut studio
 diuino assiduus et
 opibus caritatis se
 per cras uertens. v.

Et iuxta doctrinā
 apłi in oibus se
 plabilem exhibebat
 recte tractantem verbu
 ueritatis. qd nunc uane
 loquimī semp vitans
 et uix aut nunq in si
 deria de deo et eterna
 salute loquebatur.
 Et ualde verbu de egre
 gie pdicans audientes
 ad cordis copulationē
 etiā vsq ad lacrimas
 adducebat. Qujmo
 dixit aut nunq dormie

hac nisi labore studii
 et orois aut itineris
 fatigatus et sopno
 pregrauatus. 2. etio v.
Et dum soporem
 suamebat dormi
 ebatur dehitus nunq vel
 imo discalceatus et
 loto pulueris quāq
 libu quāq lapidem
 capiti supponebat. Et
 hanc consue de se habebat
 ad carne et de super
 induebat tunicam
 de stupis ad aliam
 conuultandū. Et diu ad
 huc officialis necessē
 sis erat pane grossis
 et rusticano pueren
 to solū. poi abo pass
 et. p. potu aqua frigi
 da utebatur. 2. etio v.

Quando p. vndeam
 annos vsq ad
 mortem suā vndeam
 quādiagebias ieiunia
 uit ac etiā paductū
 diū et p. vndeam dies
 ante p. n. p. colens
 ac etiā poiē et ha sp.

peccam ordinata pane
 et aqua indiligenter
 ieiunabat. Diuinus et
 diphans iustus ius
 caritatis sustinebat
 et de se habebat. 2. v.
Rixat aut tō p. vno
 solū p. quingū
 annos vel eo arctat
 et in sua egritudine
 extrema non exiliabat
 exilentes dōe de ethia
 salute et eis predicant.
 Et pueros ad suppre
 ma susceptus hūbor
 eucaristie et vnicōis
 extreme sacramētis
 in stratu suo idubis
 tunicā suā. potogio
 suo cooptus veniens
 habē amplius nō ex
 dignū eam equidē
 tulio ad hūbentem.

Quando a mūdo
 exiens mūdo
 m. g. an. ad telum.
 2. m. d. n. m. l. s. m. o.
 2. e. r. e. n. t. e. l. i. m. o. t. e. r. t. i. o.
 n. o. n. a. d. e. t. i. m. a. m. e. s. i. s
 m. n. y. q. a. e. m. l. e. s. o. p. a. m.

daret siue oī iudicio at
 vlligio et vllis dolo
 nis sopni felicitatū
 accepit. Et eadem die
 post quadragesimas
 annos in cartho lego
 est a scriptis et in car
 treuicē honore hū
 mulatus i qua hū
 in fūta et in mia
 miracula ad laudem
 et glām dñi nā ihū
 xpi qui cū p. e. et t. h.
 sed vni et regnat
 deus p. o. i. a. s. i. a. s. e. d. o. z.
 amen.

ut exinde, iuxta Dominicam promissionem, centuplum ab ipso premium posset reportare et vitam eternam possidere temporibus perpetuis.

(Lectio) ii^a. — Cumque post modum ipse suum studium viriliter continuasset et in primitivis scienciis Parisius extitisset fundatus, statim pro adipiscendis sacre theologie et canonum scienciis ibidem se transtulit, et postea ad studium Aurelianensem pro ipsis audiendis affectuose perrexit. Et nichillominus corpus cum diversis abstinentiis libenter macerabat et oracionibus divinis vacabat.

Lectio iii^a. — Ipse autem Yvo fuit mente et carne pudicus et castus toto tempore vite sue, ut asseritur et creditur. Ac semper tam honeste et tam pudice vixit quod nunquam ulla signa lascivie apparuerunt in eo. Peccatum luxurie in valde magna abhominacione habuit, occiosus nunquam visus est, sed oracioni vel predicacioni studio divino assiduus et operibus caritatis semper erat intentus.

(Lectio) v^a. — Et iuxta doctrinam apostoli in omnibus se probabilem exhibebat, recte tractantem verbum veritatis. Omne vaneloquium semper victans et vix aut nunquam nisi verba de Deo et eterna salute loquebatur. Et valde verbum Dei egregie predicans, audientes ad cordis compunctionem etiam usque ad lacrymas adducebat. Quinimo vix aut nunquam dormiebat, nisi labore studii et oracionis aut itineris fatigatus et sompno pregravatus.

Lectio vi^a. — Et dum soporem

sumebat, dormiebat vestitus, nunquam vel raro discalciatus et loco pulvinaris quandoque librum, quandoque lapidem capiti supponebat. Cilicium continue deferebat ad carnem et desuper induebat camisiam de stupis ad cilicium occultandum. Et dum adhuc officialis Trecorensis erat, pane grosso et rusticano, pulmento solum pro omni cibo passi et pro potu aqua frigida utebatur.

Lectio vii^a. — Exinde per undecim annos usque ad mortem suam undecim quadragesimas ieiunavit ac etiam per adventum Domini et per undecim dies ante Penthecostem ac etiam per omnia alia tempora per Ecclesiam ordinata pane et aqua indesignanter ieiunabat. Viduas et orphanos in causis suis caritative sustinebat et deffendebat.

Lectio viii^a. — Vixit autem sanctus Yvo solum per quinquaginta annos vel eo circiter et in sua egritudine extrema non cessabat existentes docere de eterna salute et eis predicare. Et perveniens ad suprema, susceptis humiliter eucaristie et unctionis extreme sacramentis in stratu suo, indutus tunica sua et perotogio suo coopertus, renuens habere amplius, non esse dignum carni equidem cilicio adherentem.

(Lectio) ix^a. — Mundus a mundo exiens, munde migravit ad celum, anno Domini millesimo trecentesimo tercio, nona decima mensis maij; quum enim se sopori daret, sine omni indicio aut vestigio cuiuscumque doloris, sompnum felicissimum accepit. Et eadem die post quadra-

ginta tres annos in carthologo est ascriptus et in ecclesia Trecorensi honorifice tumulatus, in qua fiunt infinita et innumera miracula ad laudem et gloriam Domini nostri Ihesu Xpisti, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

J'ajouterai, comme complément aux belles fêtes qui ont eu lieu en 1890 dans l'ancienne cathédrale de Tréguier, quelques mots sur le culte de saint-Yves, à Rome.

Le Martyrologe assigne sa fête au 19 mai, avec cet éloge : « In Britannia minori, sancti Ivonis, presbyteri et confessoris, qui pro Christi amore causas pupillorum, viduarum ac pauperum defendebat. »

Son office ne figure ni au Missel ni au Bréviaire.

Deux églises sont placées sous son vocable : Saint-Yves des Bretons, qui est l'église nationale de la Bretagne ¹, et Saint-Yves de la Sapience ², où le retable, peint sous Innocent XI par Pierre de Cortone, le représente en avocat et faisant l'aumône.

Sa fête est limitée à ces deux églises. Piazza écrivait, en 1713, dans son *Emerologio di Roma*, p. 340, après l'abrégé de sa vie : « Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à son église des Bretons *alla scrofa* ³, qui est paroissiale, et où l'on expose deux côtes de ce saint ; à la Sapience, où il y a chapelle cardinalice, avec intervention et assistance des auditeurs de Rote et des avocats consistoriaux, et l'on y prononce un discours latin en son honneur ; à Saint-Charles *dei Catinari*, où est l'insigne congrégation des procureurs, qui ont dans leur institution de patroner les causes des pauvres, afin qu'ils ne soient pas opprimés et dont le chef est un prélat qui veille avec une grande charité sur la défense de ceux-ci. »

Piazza ajoute, au 27 octobre, page 650 : « Sa mémoire festive se fait à l'*Ara Cœli* par les pères de son ordre », car il était « du tiers-ordre de Saint François ».

Voici ce que contient mon *Année liturgique à Rome* à son sujet, 2^e édit., p. 50 : « Saint Yves, *S. Ivo*, avocat, patron des avocats et des procureurs. A Saint-Yves des Bretons, fête patronale de

1. *Revue de l'Art chrét.*, t. XXIII, p. 393 ; *Œuvres compl.*, t. I, p. 99.

2. *Rev. de l'Art chrét.*, t. XXIII, p. 292. — La Sapience est un établissement de haut enseignement, qui a le titre d'*Archigymnase* ou Université.

3. La rue prend son nom d'une truie, sculptée à une fontaine.

l'église ; messe, 10 h., à laquelle assiste le clergé de Saint-Louis des Français. — A la Sapience, 10 h., chapelle cardinalice¹, avec assistance des avocats consistoriaux² ; messe pontificale, sermon latin par un étudiant de la Sapience et offrande, par le recteur de l'Université, de bouquets de fleurs naturelles aux cardinaux et aux avocats³. »

J'extraits des *Analecta ecclesiastica*, Rome, 1894, pp. 196-198, une série de curieux documents sur l'archiconfrérie de S. Yves :

En 1723, quelques employés de la Curie, secondés par des notaires et quelques autres hommes de loi, voulurent assurer le salut de leur âme en offrant leurs suffrages aux âmes du purgatoire et leurs bons offices aux malades pauvres. Ils résolurent donc d'ériger dans la vénérable église, alors paroissiale, de S. Yves des Bretons, une confrérie sous le vocable de Notre-Dame, *Salus infirmorum* et sous la protection des SS. Egyde⁴ abbé, Yves, confesseur et avocat des pauvres, Ginnesius⁵, notaire et martyr. Ils se proposaient de réciter l'office divin, les jours de précepte ; de faire les suffrages au profit des âmes du purgatoire ; de visiter, une fois par mois, l'hospice de S. Jacques des Incurables ; de secourir, selon la dévotion de chacun, les pauvres des paroisses respectives ; d'assister les infirmes abandonnés, en les faisant transporter promptement à l'hôpital ; enfin, de placer dans quelque endroit, pour les y faire soigner, les infirmes qui n'avaient asile dans aucun hospice.

Non seulement le cardinal-vicaire approuva ces pieuses intentions, mais il se montra jaloux d'en partager l'initiative. La confrérie fut érigée par décret du 8 octobre 1723, en voici la teneur :

« Fabritius, miseratione divina episcopus Albanensis, S. R. E. cardinalis Paulutius, SSmi D. N. papæ vicarius generalis, etc. Attentis narratis in superioribus precibus ad augendum cultum erga Bmam Virginem ac SS. Ægidium, Yvonem et Genesium, necnon ad subveniendum infirmis pauperibus et multiplicanda suffragia pro animabus in purgatorio existentibus, societatem in parochiali ecclesia S. Iyonis de Urbe, sub titulo S. Mariæ *salus infirmorum*, cum auctoritate nostra ordinaria ac omni meliori modo erigimus, cum usu saccorum coloris a nobis approbandi, ser-

1. Les cardinaux ont la soutane rouge et la *cappa* violette.

2. « Ils sont au nombre de douze, parmi lesquels siègent un Bolonais, un Milanais, un Ferrarais, un Napolitain et un Lucquois ; les autres doivent être citoyens de Rome ou appartenir à une ville de l'Etat pontifical. Ils prononcent des discours aux consistoires publics, parlent et impriment pour les causes de béatification et de canonisation, font instance pour le *pallium*, etc. » (X. B. de M., *Ann. liturg. à Rome*, p. 224.)

3. Le bouquet des cardinaux est plus gros et attaché avec un ruban rouge, celui des avocats avec un ruban violet.

4. *Egyde* n'est pas français. *Egidius* se dit, dans notre langue, *Gilles*.

5. *Ginnesius* s'est traduit très anciennement *Genès*.

vata tamen forma constitutionis S. M. Clementis VIII, quæ incipit *Quæcumque*, ac decretorum Sacrarum Congregationum, cum facultate peragendi pia exercitia precibus expressa et celebrandi commemorationem omnium fidelium defunctorum, etiam cum tota octava, ut moris est quarundam ecclesiarum Urbis, ac demum cum facultate statuta et ordinationes pro felici dictæ confraternitatis regimine, a nobis et a successoribus nostris approbanda, faciendi et concedendi; eleemosinas aliaque charitatis subsidia in propria exercitia et functiones respective convertenda, in alma Urbe quærendi, colligendi et administrandi, nobis tamen et successoribus nostris de illis ac aliis redditibus rationem reddendi, salvis semper juribus parochialibus et ullo etiam minimo præjudicio præmemoratae ecclesiæ S. Ivonis, nec alias aliter nec alio modo. Datum Romæ, ex ædibus nostris, hac die 8 octobris 1723. F. cardinalis vicarius. N. A. canonicus Cuggio secretarius. »

Les confrères eurent ainsi l'autorisation de célébrer la commémoration de tous les fidèles trépassés pendant toute l'octave, comme on le faisait dans certaines églises de Rome; de dresser des statuts et des règlements pour le bon gouvernement de la confrérie; de ramasser dans la ville des aumônes et d'autres secours pour les dépenses courantes; de revêtir le sac de serge bleu céleste, avec mosette de serge noire filetée de soie blanche et ceinture de cuir rouge.

Innocent XIII, par un bref en date du 19 novembre 1723, enrichit la confrérie de nombreuses indulgences. Enfin, le cardinal-vicaire, par son rescrit du 24 novembre 1723, accorda aux confrères l'autorisation d'exposer chaque mardi le T. S. Sacrement, pendant les deux heures qui précèdent l'*Ave Maria*.

Grâce à ces autorisations et à ces privilèges, notre confrérie put se développer rapidement, à la grande édification de tous. Les hommes de robe, tant du barreau civil que du barreau ecclésiastique, recherchaient l'honneur d'en faire partie.

Le siège de la confrérie fut bientôt transporté, à titre gracieux, dans la petite église de S. Machut ¹, aujourd'hui propriété de l'Université Grégorienne. Enfin, sous Léon XII, la Curie Romaine fit l'acquisition de l'église de *Santa Lucia della Tinta*.

Pendant la tourmente révolutionnaire, la confrérie dut souffrir, elle ne sombra pas. Lors de l'occupation de Rome par les Piémontais, on crut un moment qu'elle ne tarderait pas à disparaître ou du moins à se séculariser. Il n'en fut rien. Loin de se laisser intimider et décourager, les membres les plus distingués de la confrérie de la Curie Romaine ont fondé dernièrement un *Collège des Jurisconsultes de S. Yves*, honoré il y a quelques jours d'une lettre de Sa Sainteté ². C'est grâce à cette ramifi-

1. *Maculus*, en latin, et *Maculo*, en italien, s'est toujours traduit en français *Maio*.

2. La lettre, reproduite p. 154, est adressée: « Venerabili patri Francisco,

cation que l'œuvre a pu éviter les caresses du fisc italien, lors de l'incorporation des biens appartenant aux confréries. Lorsqu'on a voulu confisquer les biens de l'archiconfrérie, le collège s'est prévalu de son titre séculier et de son but d'utilité publique et le petit patrimoine a été sauvé.

Léon XIII, voulant récompenser et honorer à la fois les gens de robe restés fidèles à sa cause, éleva leur confrérie au rang d'archiconfrérie par le bref suivant :

« Leo pp. XIII. Ad perpetuam rei memoriam.—Fuit hoc aliquando in more positum institutoque majorum ut bonarum artium ingenuarumque disciplinarum cultores, mutuae inter se caritatis vinculo colligati, pias sodalitates sub auspicio tutelaque Ecclesiae constituerent, in quibus velut in quadam palaestra non minus facultatem ingenii ad studium laudis quam animum ad pietatem et omne virtutum genus exercerent. Probe enim perspectum et haud incognitum iis erat conjunctam cum pietate vel doctrinam vel artem uberiores ferre fructus, divinam autem Ecclesiae virtutem impedire saepe quominus a Deo bonisque caelestibus sua ipsa hominem ingenii cultura et rerum cognitio deflectat. Quapropter hae piae sodalitates feliciter adoleverunt in plerisque civitatibus, nominatim vero in hac alma Urbe Nostra, in qua artes et scientiae, decessoribus nostris auspiciis et patronis, non semel perfugium, honestissimum semper domicilium habuerunt. Inter has sodalitates eo potiore obtinet locum quo nobilior est scientia quam profitetur sodalitas Romanae Curiae, quae, aliquanto post saeculi superioris initium, in aede S. Ivonis Brittan. Gall. constituta est, appellatione sumpta Sanctae Mariae titulo *Salus infirmorum*, ipsa sibi patronos caelestes SS. Aegidium, Ivonem et Genesium accivit, ea videlicet ratione ut hi beatissimi coelites tueantur e caelo cultores earumdem disciplinarum quas ipsi integre sancteque exercuerunt in terris.

« Facile est intelligere hujusmodi institutum jam inde ab exordio suo non caruisse sapientium et bonorum approbatione, praesertim maximorum pontificum decessorum nostrorum, quorum prior Innocentius XIII, die undevicesimo mensis novembris, an. Dom. MDCCXIII, caelestibus Ecclesiae thesauris abunde eum ditavit.

« Non parvae enim manant ex hoc togatorum virorum collegio in civilem societatem utilitates; certe eorum opera saepe sunt litium et jurgiorum caussae sublatæ, parta inopie et solitudini solatia, subventum est ægrotaantibus in valetudinariis, auctus divini cultus splendor, nihil denique prætermissum quo possit publica pietas ali et christianarum virtutum decora in civitate reviviscere. Non vero lætabile et gloriandum merito ducimus quod in tanta demutatione morum ac perturbatione rerum omnium in piis Romanorum sodalitatibus prisca fides et pietas studiumque disciplinae conservetur non modo, verum etiam augeatur. Quod quidem in sodalitate Romanae Curiae usu venire vel ex eo conjici potest quod proxime

archiepiscopo Nicomediae, praesidi collegii s. Ivonis jurisconsultorum e sodalitate Romanae Curiae. »

superiori mense Julio, quum sodales pristinis instituti legibus nonnullas adderent rationi temporum accommodatas, suam erga proximos caritatem singularemque in Ecclesiam et hanc Apostolicam Sedem observantiam luculenter testati sunt. Quibus de rebus cum ii, memores antiqui decoris et disciplinæ, Nobis supplicibus litteris significaverint dubium controversumque esse sodalitatise titulus an archisodalitatis collegio jure tribuatur, ideoque petierint a Nobis ut illud in archisodalitatem vel erigere vel erectum confirmare velimus, Nos libenter hanc occasionem capimus propensæ in hoc collegium voluntatis Nostræ testimonium exhibendi. Quare admotis sodalium precibus benigne annuere volentes, omnesque et singulos quibus hæ litteræ Nostræ favent a quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, quovismodo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, piam sodalitem Romanæ Curiae in æde S. Ivois, advocati plebis, canonice erectam, in archisodalitatem Apostolica auctoritate Nostra per has litteras in perpetuum vel erigimus vel erectam confirmamus atque omnia privilegia quæ propria sunt archisodalitatum illi tribuimus.

« Hujusmodi autem archisodalitatis officialibus et confratribus præsentibus et futuris ut ipsi alias quascumque sodalitates ejusdem nominis atque instituti existentes, servatis tamen forma constitutionis Clementis pp. VIII decessoris nostri aliisque Apostolicis ordinibus desuper editis, sibi aggregare illisque omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes ipsi sodalitati modo in archisodalitatem per Nos erectæ a Sede Apostolica concessas et alias communicabiles, communicare licite possint ac valeant, auctoritate Nostra Apostolica harum litterarum vi in perpetuum concedimus atque largimur. Decernentes, etc. Non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque.

« Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die XVII septembris MDCCCLXXXVI, pontificatus nostri anno nono. — M. card. Ledochowski. — Loco sigilli ¹.

XLVI. — APPENDICE.

Plusieurs faits nouveaux s'étant produits pendant l'impression de ce volume, je dois en tenir compte ici pour être complet.

1. M. Wiener, dans ses *Filigranes des papiers Lorrains*, p. 19,

1. Alessi (Gian Carlo). — *Compendio istorico del Pio Istituto, Congregazione e Ven. Arciconfraternita sotto l'invocazione dell'Immacolata Concezione e di S. Ivo, avvocato dei poveri oppressi, desunto dalle memorie antiche ed originarie costituzioni, libri e documenti, etc.*, Roma, Rev. Cam. Apost., 1829, in-4 — On y trouve 74 documents, qui, entr'autres, donnent la vie de S. Yves, juge, prêtre, curé, avocat des veuves, orphelins et pauvres, ainsi que la relation de sa fête par l'archiconfrérie.

note, aux XIV^e et XV^e siècles, la marque du « Pape, assis et bénissant, présentant la clé de S. Pierre ». Ce n'est pas le pape, mais S. Pierre lui-même, assis en majesté et vêtu pontificalement.

2. M. Bertrand signale, au musée de Moulins, un émail champ-levé du XII^e siècle, qui « représente un personnage marchant à droite et tenant deux colombes d'une main et, de l'autre, un cierge; la figure est émaillée, le fond est en cuivre doré » (*Bullet. arch. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. XL). Cette plaque ornait autrefois, avec d'autres, un des plats de la célèbre Bible de Souvigny, à la bibliothèque de Moulins. Isolée maintenant, elle appelle pour complément deux autres plaques : l'une contiendrait le vieillard Siméon, derrière l'autel de la présentation et l'autre, la Ste Vierge offrant l'enfant Jésus au temple. Le personnage inconnu est S. Joseph, qui porte les offrandes symboliques du cierge et des colombes.

3. *Le Monde*, du 9 juin 1894, rend compte en ces termes d'un tableau exposé au Salon des Champs-Élysées : « Le Calvaire de M. A. Croisy, destiné à la décoration d'un tombeau, est une œuvre magistrale. Au sommet d'un rocher est plantée la croix; au bas, se trouvent d'un côté Madeleine agenouillée et de l'autre S. Jean-Baptiste qui étend la main sur la sépulture. » Un calvaire, selon la tradition, comporte, au pied de la croix, Marie, S. Jean évangéliste et Ste Madeleine, dans l'affliction; S. Jean-Baptiste n'y est nullement à sa place et rien ne justifie sa présence. Quel est ici le coupable? Qui a équivoqué sur le nom? Est-ce l'artiste qui a pris le change ou l'écrivain qui a substitué *baptiste* à *évangéliste*? En tout cas, il y a là une erreur que je devais relever.

4. Plusieurs *Semaines religieuses* ont reproduit cette nouvelle, empruntée à la *Semaine du diocèse d'Angers* :

L'église de Beaupréau vient de s'enrichir d'un vitrail tout à fait original, et, l'on peut dire, unique en son genre. C'est un véritable monument dans le diocèse d'Angers à la mémoire de Mgr FREPPEL. Le bas-côté droit de l'église représentera une belle galerie de personnages, les douze apôtres. Le côté gauche est destiné aux grands docteurs; saint Thomas, saint Bonaventure, saint François de Sales sont à leurs places. La première fenêtre est réservée à saint Léon et à saint Grégoire le Grand. La seconde fenêtre nous fait admirer saint Athanase et saint Hilaire : saint Athanase sous la figure de Mgr Freppel, très ressemblant. Le saint, avec sa crosse, est assis, et, de la main droite, il écrit sur la pierre le mot de Nicée :

Opusculis, consubstantiel, c'est le dogme de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans le médaillon, Mgr Freppel est à sa table de travail ; il écrit ses grandes œuvres, et sur l'un des livres épars çà et là sur le parquet, on lit, en lettres d'or : *Université d'Angers*. L'autre partie de la fenêtre représente saint Hilaire, notre compatriote, sous les traits de Mgr PIE. Saint Hilaire tient à la main le dogme de l'infaillibilité pontificale : *Petro doctori infallibili*, qu'à quinze siècles de distance il passe à son successeur sur le siège de Poitiers, Mgr Pie, qui, dans le médaillon, le prêche au Concile du Vatican, en 1870, devant Pie IX et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Tous les personnages sont très ressemblants et fixent l'attention des étrangers entrant, pour la visiter, dans la belle église de Notre-Dame.

Est-ce à titre de curiosité ou d'approbation que cette note a été reproduite ? Je l'ignore, mais je constate avec peine qu'elle n'a provoqué ni répulsion ni protestation. C'est un signe des temps, l'enthousiasme se passe de raison, on peut même dire de sens commun ¹. L'idée sans doute est *originale, unique en son genre*, ce qui ne la justifie nullement. Pour moi, je la qualifie souverainement inconvenante et déplacée.

Non seulement le docteur prend la physionomie d'un contemporain, mais celui-ci s'installe au-dessous de lui dans un médaillon qui lui est exclusivement affecté. Tout cela constitue une nouveauté blâmable, qui tombe directement sous la censure des décrets du concile de Trente et d'Urbain VIII relatifs à l'iconographie religieuse. C'est déjà audacieux que de transformer S. Athanase en M^r Freppel : l'évêque peut y gagner, mais non le docteur oriental ; c'est le comble du ridicule que, dans une église, ce même docteur soit remplacé par un écrivain, qui a fait plus de bruit en son temps qu'il n'en fera ultérieurement et qui n'est ni saint ni docteur.

A ce compte-là nous verrons donc défilier sur les vitraux de l'église de Beaupréau les plus illustres de nos évêques contemporains, vrai Panthéon littéraire, qui amusera, provoquera nombre de remarques plus ou moins malicieuses, mais en somme ne portera nullement l'édification parmi les fidèles. Un saint est fatalement rabaissé quand on prend pour terme de comparaison et d'assimilation un moderne dont le nom et les œuvres n'ont pas été honorés de la sanction officielle du S.-Siège.

1. « Le bon sens est encore assez rare dans notre fin de siècle et l'ignorance y tient toujours la corde » (*Rev. des prov. de l'Ouest*, 1894, p. 296).

5. *Le Monde* du 5 juin 1894 écrivait : « Sainte Chantal. » Si les journaux catholiques se permettent de semblables locutions, trop fréquemment, il n'est pas étonnant qu'on les rencontre dans les journaux qui n'ont aucune couleur religieuse. La laïcisation passe désormais dans le fait acquis, même parmi nous où personne ne s'en émeut. Il est donc indispensable de rappeler les principes, afin qu'on ne s'en écarte jamais.

En disant *Ste Chantal*, on ne donne que le nom de famille, comme fait l'État, qui le met au premier rang. Ce mode de parler est récent et nous vient de la révolution. L'Église, au contraire, ne connaît que le nom qu'elle a imposé au baptême ; c'est aussi le seul qu'elle admette dans la liturgie : le nom de famille n'est alors qu'un surnom, *cognomen*. Si donc nous voulons nous exprimer correctement, il faudra dire résolument : *Ste Jeanne de Chantal* ; j'ajoute *de Chantal*, afin qu'elle ne soit pas confondue avec les autres du même nom, par exemple *Ste Jeanne de Valois*.

6. M. Save a publié, en l'accompagnant d'une lithographie très soignée, une « étude artistique » sur la « Panagia du dôme de Strasbourg », ou, pour parler plus exactement, sur le bas-relief du tympan du portail méridional, qui représente la Dormition de la Vierge. Nous différons sur quelques points : pour moi, l'œuvre n'est pas « byzantine », mais d'un sculpteur de l'Île-de-France ; elle ne peut dater du « XII^e siècle », car elle appartient plutôt au XIV^e avancé, comme en témoignent les attitudes, les plis des vêtements, l'expression des physionomies et la coupe des cheveux, qu'il faut comparer aux statues d'apôtres de la Ste Chapelle, si justement attribuées au XIV^e par M. Courajod dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Nous sommes là après l'incendie de 1298 certainement. D'ailleurs, l'Assomption prenant place entre la mort et le couronnement, il y a un indice de plus qu'il ne faut pas songer au XIII^e.

D'après M. Save, la jeune fille attristée, qui est assise au premier plan, serait « Marie Madeleine sans doute ». La tradition étant muette à son sujet, il est préférable d'y voir une de ces « vierges » que mentionne S. Jean Damascène. Deux apôtres peuvent être nommés sûrement, d'après leur type traditionnel : à la tête de la défunte, S. Pierre, aux cheveux crépus ; aux pieds, S. Paul, au front chauve et à la barbe pointue. Certains auteurs ecclésiastiques

admettent, en effet, la présence de S. Paul à la scène de la mort de Marie.

7. M. Jouy écrit, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1894, p. 136, à propos d'une statuette de métal fondu et repoussé, trouvée dans les combles de la cathédrale de Meaux et faisant partie du « musée ecclésiastique Meldois » ; elle est attribuée au « XIII^e siècle » : « Nous avons sous les yeux une figure d'apôtre... Quel apôtre? S. Pierre, peut-être, peut-être aussi S. Paul, la main droite se prêtant aussi bien à porter la clé que l'épée ; la main gauche ayant pu soutenir indifféremment un livre, un phylactère, un cylindre, une capsule à reliques, tous objets nullement caractéristiques... Toutefois cet air de tête, où la rusticité des traits est corrigée par la dignité de l'attitude et cette large tonsure, font plutôt rêver d'un saint Pierre. A remarquer encore l'agencement des mèches de la barbe, le jet plus sculptural des draperies et les chairs peintes au naturel. » Je ne partage pas l'opinion de cet archéologue sur deux points : la *date* et l'*identification*. Le style du socle reporte plutôt à la fin du XIV^e siècle ou aux débuts du XV^e, comme aussi les carnations peintes ¹. Le nom de l'apôtre résulte du type, qui est celui de S. Paul, conformément à la tradition : calvitie, cheveux courts, mèche isolée au front, figure allongée, barbe pointue ; de plus, le geste de la main droite convient mieux à une épée levée. Tous autres sont les caractères du type de S. Pierre, très connu en iconographie.

1. Les anges-reliquaires de la chapelle du S.-Esprit, au Louvre, qui datent du XV^e siècle, sont « en argent doré », avec « couleur chair pour teinter les visages, les pieds et les mains ». (*Gaz. arch.*, 1887, p. 967.) A la statue de Ste Anne, au Musée de Cluny, qui date de 1472, les chairs sont également en couleur, quoique la pièce soit en argent doré. La figure de Charles le Téméraire est peinte, sur sa statuette d'argent, à S.-Martin-de-Hal (Belgique). « Les carnations seules sont peintes, suivant une pratique ordinaire au moyen âge » et dont l'exposition de Bruxelles offrait « un autre exemple dans le buste de Ste Pinose, qui appartient à l'église de Notre-Dame de Tongres. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. XXXVIII, p. 323.) Cependant, d'après le *Bulletin monumental* (1889, p. 569-570), ce genre remonterait au XIV^e siècle, comme en témoigne une chasse espagnole, où les reliefs sont dorés et les visages peints au naturel ». Mais cette date est-elle bien certaine ?

CORPS SAINTS

I. — PHASES DIVERSES.

On nomme *corps d'un saint* ¹ la dépouille mortelle qui reste sur terre après le départ de l'âme et, par contraction, *corps saint* le corps qui a été sanctifié par l'Esprit Saint, dont il fut comme le temple vivant ².

Ce corps, l'histoire en est témoin, passe par plusieurs phases diverses qu'il est utile de connaître, chacune ayant son nom spécial.

La *tumulation* est l'inhumation dans un lieu déterminé, connu par des écrits formels ou la tradition. A Rome, S. Pierre et S. Paul n'ont pas été déplacés, ils sont restés chacun dans sa catacombe respective, sur laquelle Constantin fit élever une superbe basilique.

L'*identification* se fait lorsque le serviteur de Dieu a été déclaré vénérable. Par commission apostolique, le corps est vérifié et mis sous scellés.

L'*élévation* ou exhumation correspondait autrefois à la canonisation. De nos jours, elle précède la béatification.

La *reconnaissance* des saintes reliques est réservée à l'Ordinaire par le concile de Trente. Pour les saints les plus célèbres, le jugement définitif compétent au Saint-Siège, ainsi qu'il a été fait pour les corps de S. Augustin, à Pavie, et de S. Ambroise, à Milan.

L'*altarisation* consiste à placer le corps saint sous l'autel, dans

1. Benoît XIV dit « Corpora sanctorum » (lib. IV, p. 2, cap. xxviii, n° 30).

2. « Ce nom de *caorsin* a été donné à tous les banquiers et usuriers, qu'on a appelés en plusieurs livres latins *caorcini*, *calurcini*, *caurcini*, *corsini*; d'où est venu le proverbe : Il l'a enlevé comme un corps saint, par corruption au lieu de *caorsin*, parce que ces gens étoient si cruels à leurs débiteurs qu'ils les enlevoient et les faisoient mettre en prison » (*Dictionn. de Furetière*, au mot *Banquier*). Est-ce bien certain ?

l'autel ou sur l'autel, en arrière de la table et en manière de retable.

La *confession* ¹ est une espèce de crypte que surmonte l'autel. Il y en a à Rome, dans nombre de basiliques et d'églises. S. Barthélemy en l'île a conservé la margelle de puits, en marbre sculpté, par laquelle les fidèles communiquaient avec le sarcophage et descendaient les *brandea*, linges qu'ils emportaient comme reliques.

Le *sarcophage* de marbre ou de pierre renfermait le corps et, pour plus de sûreté, on l'entourait de bandes ou de chaînes de fer : souvent il était rehaussé d'une inscription ².

L'*exposition* est ouverte ou non, selon que la châsse est complètement fermée ou que le regard pénètre à l'intérieur par les vitres dont elle est munie. Le premier mode, auquel s'ajoutait encore un suaire d'étoffe précieuse enveloppant entièrement les ossements, ne se pratique plus; le second, au contraire, est très en vogue de nos jours, et on le voit entre autres à Ste-Marie-Majeure, pour S. Pie V; à S.-Martin-des-Monts, pour le B. card. Tomasi; à Ste-Marie-des-Monts, pour S. Benoît Labre; à la Conception des Capucins, pour le B. Crispin de Viterbe, etc. Le corps est couché, vêtu comme du vivant.

L'*invention* se dit du corps qu'on croyait perdu et qui se retrouve. Le Bréviaire a fixé au 3 août celle du protomartyr S. Etienne.

La *translation* ou *illation* se fait d'un lieu à un autre et toujours avec solennité. La liturgie en conserve le souvenir par une fête spéciale.

De même pour la *réception* ou *susception*, qui en est la conséquence immédiate et logique.

La *reposition* est la restitution officielle dans le lieu qu'occupait primitivement la relique.

L'*ingression* est la procession qui apporte les reliques dans l'église : elle est de rigueur pour les consécrations.

Le *morcellement* partage le corps, de manière à satisfaire la dévotion d'un plus grand nombre. Il est vraiment regrettable, quand il épuise pour ainsi dire le fonds commun. Les reliques les mieux gardées sont celles qui sont restées sous terre, car les révolutions ne

1. Benoît XIV appelle aussi *martyrium* la « *confessio martyrum* ».

2. *Œuvres*, t. I, p. 248, n° 206.

leur ont pas porté atteinte; les autres, au contraire, ont été dispersées, brûlées, jetées au vent.

II. — INSCRIPTIONS.

Les inscriptions, chargées de renseigner les fidèles sur la présence d'un corps saint, ont aussi pour but de perpétuer la tradition à l'endroit de son authenticité et identité. Elles sont de deux sortes : *nominales* et *commémoratives*. Je vais en reproduire plusieurs spécimens d'après les monuments de Rome, si riche en reliques de ce genre.

1. L'inscription nominale donne seulement le nom du saint; cependant la formule en est très variée. Elle est ordinairement gravée sur le marbre de l'autel ou l'urne dont il est formé. Les suivantes ne datent que des deux derniers siècles.

A Ste-Balbine-sur-l'Aventin, sur l'urne d'albâtre du maître-autel :

CORPORA SS.
BALBINAЕ V. M.
ET FELICISSIMI M.

A S.-Clément, en lettres de bronze doré sur une plaque de porphyre rouge, à l'autel majeur :

FLAVIUS CLEMENS
MARTYR
HIC
FELICITER
EST TUMULATUS.

A St-Marc, en lettres d'or sur l'urne de porphyre violet, à l'autel qui surmonte la confession :

IN HOC ALTARI
QUIESCIT CORPVS SANCTI MARCI
PAPÆ ET CONFESSORIS

Au baptistère de Latran, peinture surmontant leur autel :

DD. ¹ CYPRIANO DIAC. ² ET IVSTINÆ

1, *Divis.*

2, *Diacono.*

VIRGINI MM. 1

QUORUM CORPORA ARA CONDIT

Dans la chambre de Ste Catherine de Sienne, dite l'*Annunziata*, près de la Minerve, sur les urnes de jaspe de Sicile qui contiennent les corps des martyrs Jean et Exupérance, placées des deux côtés de l'autel :

CORPVS INTEGRVM

S. IOANNIS
MARTYRIS

CORPVS INTEGRVM
S. EXUPERANTIE M

A St-Barthélemy-en-l'Île, sur la face antérieure des quatre caps de plomb, de forme rectangulaire, déposées sous l'autel de la chapelle de S. Paulin, dite des meuniers; en majuscules du XVIII^e siècle, gravées à la pointe :

†

OSSA PLVRIMORVM SS.
MARTYRVVM
RELIQVIAE QVAE PRIMVM
ERANT IN HOC IPSO ALTARI

†

RELIQVIAE QVAE ERANT IN
CAPSVLA VIRIDI FORIS
INTVS AVTEM RVBRO
COLORE DEPICTA.

†

CORPVS S. PAVLINI
EPISCOPI ET CONFESSOR.

DE CORPORE S. ADAL(*berti*)
EPISCOPI ET MART. ET (*de*)
CORPORIBVS SS. MARTY(*rum*)
EXUPERANTIÏ ET MARC(*elli*)²

2. Les inscriptions commémoratives, qui ont un caractère véritablement historique, sont beaucoup plus longues; elles racontent sommairement l'invention, la reconnaissance et la reposition.

A S.-Adrien, au Forum, près la porte de la sacristie, inscription gothique, pleine d'abréviations, relatant l'invention qui eut lieu dans la confession du maître-autel, en 1228, sous le pontificat de Grégoire IX :

† IN N̄ DN̄I ANN̄ DN̄I. M̄ CC̄. XX̄ VIIĪ. PŪTIFICAT' DN̄I ḠG PP̄.
ANN̄ PMO

1. *Martyribus.*

2. Les caisses de S. Paulin et de S. Adalbert sont scellées aux armes de Pie IX et du cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté.

INDIĀ . I . M̄SE IANVĀR . D' XVIII . INVĒTA S̄T CORPORA B'ATOR,
 MĀTIR, MA
 RII . 7 MĀTHE . 7 RELIQ'E S̄ ADRIAN̄ IN CŌFESSIŌE SVB MAIORI
 ALTARI
 7 CŪPORA SCŌR, T̄IV PVEROR, I ABSIDE SVP COLV̄PNĀ Per
 MAGR̄M PELA
 GIV̄ EPM̄ ALBAN̄ . 7 DN̄M STEPH'N EP'DĒ ECC³ DIAC̄ CĀRD . CŪ
 CL'ICIS
 IPS̄ ECC³ . UIDELICET . PB'RO BĀTHOLOM . BB'R¹ PAVLO . PETRO
 DIAC̄
 ROMAN^o . SVBDIAC̄ OLIVERIO SVBDIAC̄ . 7 MATH'Ō CL'ICO
 7 IONATHA . MĀ

En lecture courante, on obtient : † *In nomine Domini. Anno Domini MCCXXVIII, pontificatus Domni Gregorii pape, anno primo, indictione I, mense ianuario, die XVIII, inventa sunt corpora beatorum martirum Marii et Marthe, et reliquie S. Adriani in confessione sub maiori altari et corpora sanctorum trium puerorum in abside super columpnam, per magistrum Pelagium, episcopum Albanensem et Dominum Stephanum, ejusdem ecclesie diaconum cardinalem, cum clericis ipsius ecclesie, videlicet presbitero Bartholomeo, presbitero Paulo, Petro diacono, Romano subdiacono, Oliverio subdiacono et Matheo clerico et Ionatha mansionario.*

Dans la même église, nouvelle invention, opérée en 1589 et consignée en 1656, des corps des trois enfants hébreux, des SS. Nérée et Achillée et de Ste Domitille : à la demande du cardinal Baronio, ces trois derniers furent restitués à leur église de la voie Appienne, son titre cardinalice.

Sixtus. V. pont. max.

an. M. D. LXXXIX. die. VIII. apr. 2

hanc ecc. 3 S. Hadr. fratrib. ord. b. Mariæ de mercede redemptionis captivor., antea apvd S. Rvfinam transtyb.

1. Sic avec B pour P, fauto du graveur.

2. Aprilis.

3. Ecclesiam S. Hadriani fratribus ordinis beatæ Mariæ.

commorantib¹ de consensu Aug.² Cvsani civsd. ecc. diac. card.³
motu proprio concessit
atq. eod. an. die VII. iun.⁴ inventa sunt in aditu confes
corpora SS. mart. Nerei. Achillei. et Domitillae. Marii
et Marthae. Papiac. et Mavri. trib.⁵ loculis distincta cum
vetustis inscriptionib. quae id. Avg. card.⁶ in altari maiori
a se magnificentius extracto decenter collocavit
praeter SS. Papiac et Mavri corpora quae reliquiis
retentis ad. S. Mariae in Vallicella pio in ean. ecc.⁷ studio
vna cum eor. capit. ex pont. aucte⁸ transferri curavit
simulq. in eod. altari duas plumbeas arcivas inclusit
quarum altera quae in veteri servabatur continet
ossa S. Hadriani martyris
et reliq. SS. trium pueror. SS. Nerei. Achill. et Domitillae
SS. Marii et Marthae. S. Hippolit. S. Simetrii praesb.
altera quae in confes.⁹ erat reliq¹⁰ S. Simeonis praesb.¹¹
S. Iustini. S. Renati epi¹² et alior. SS. quor. nomina
ignorantur. ac demum corp. SS. trium pueror. intra
confess. in capsula marmorea cum sua antiquiss.¹³
inscriptione posita religiosius condidit
an. autem M. D. XCVII. die. XI. maii
corpora SS. Nerei. Achill. et Domitillae celebri pompa
translata sunt in titulum curvnd. SS. Nerei et Achill.
relicta hic eorum parte. id agente Caesare Baronio.
civsd. tit. praesb. card.¹⁴ et annente Clem. VIII. pont. max.
et denique

1. *Commorantibus.*

2. *Augustini.*

3. *Eiusdem ecclesiae diaconi cardinalis.*

4. *Atque eodem anno, die VII iunii.*

5. *Tribus.*

6. *Idem Augustinus cardinalis.*

7. *Eandem ecclesiam.*

8. *Ex pontificia auctoritate.*

9. *Confessione.*

10. *Reliquias.*

11. *Præbyteri.*

12. *Episcopi.*

13. *Antiquissima.*

14. *Eiusdem tituli præbytero cardinali.*

Alex. VII. sv̄m. pont. et Decio Azzolino diac. card.
restavtrato templo pia ac religiosa liberalitate
f. ¹ Ildephonsi de Sotomayor totivs p̄ti ord. maj. gen. ²
et postea archiep. Arboren. p̄ta corp. SS. ³ trivm pueror,
die XVI. decemb. ex ara confes. ⁴ in sacellvm
a. latere epistolae pro ipsis vt decentivs asservarentvr
noviter constrvctvm adstantib. eod ⁵. Delio card.
M. A. Odio ep̄o Ieropolitano vicesg. ⁶ Carolo Azzolino eivsd.
Decii germ. fr̄e. ep̄o. ⁷ Balncoregien. religiosis hvivs convent.
et qvamplyrimis aliis
honorifice translata svnt
an. M. DC. LVI

Aux Quatre saints Couronnés, sur le Coelius, près l'abside majeure,
au côté droit, invention de l'an III, rappelée lors d'une seconde, en
1624.

Paschalis. II. pontifex. maximvs
, cvm. templvm. hostili. corrvtvm. incendio
restitvisset
eadem. Sanctovm. corpora. a. beato. Leone. inventa
et. primvm. svb. altari. condita. renovato. eodem. loco
anno. Domini. MCXI. pontificatvs. svi. XII
religiose. reposvit
demvm. Ioannes. Garsia. Millinvs
titvli. hvivs. ecclesiae. presbyter. cardinalis
pro sva. in. sanctos. martyres. pietate
apside. arae. maximae. exornata
effossaqve. altivs. hvmo
ac. reperta. in. qvatvor. conchis
dvabvs. porphyreticis. vna. ex. ophite. altera. acnea
corvmdem. corpora. Sanctovm
postqvam. veneravndo. popvlo

1. *Fratris.*
2. *Prædicti ordinis magistri generalis.*
3. *Prædicta corpora sanctorum.*
4. *Confessionis.*
5. *Adstantibus eodem.*
6. *Vices gerente.*
7. *Germano fratre, episcopo.*

aliquot. dies. exposvisset
propitium. sibi. atque. urbi
precatvs. beatvm. Christi. manipvlvm
qvem. ad. Romae. cvstodiam
ex. coemeteriis. in. urbem. invexerat. sanctvs. Leo
svb. eadem. ara. honorificentivs. reparata. et. commvnita
reposito. sancti. Sebastiani. capite. alibi. collocando
conclvsit. anno. Domini. MDCXXIV
æc. s. d. n. Urbani. VIII. pontificatvs. secvndo

A Ste-Martine, au pied du Capitole, inscription commémorative, posée en 1650 par le cardinal François Barberini, en souvenir de l'invention, faite sous le pontificat de son oncle Urbain VIII, du corps de l'illustre vierge et martyre :

VRBANVS VIII PONTIFEX MAXIMVS
S. MARTINAE VIRGINIS ET MARTYRIS
ANTIQUISSIMAM ECCLESIAM
ADIVNCTO S. LVCAE EVANGELISTAE TITVLO INSIGNEM
POST HIC REPERTVM ET REPOSITVM EIVSDEM VIRGINIS CORPVS
IN MELIOREM FORMAM EXTRVI MANDAVIT
FRANCISCVS CARDINALIS BARBERINVS
PATRVI VOLVNTATEM ET PIETATEM SECVTVS
ORNAVIT ABSOLVIT
ANNO DOMINI M. DC. L

A Ste-Anastasie, au Palatin, longue inscription de 1692, fixant l'invention du corps de cette sainte :

D . O . M
CORPVS S. ANASTASIAE MARTYRIS
AB APOLLONIA MATRONA ROMANA
IN SVIS HORTIS
HAC SVPERINDVCTA ECCLESIAE MOLE
RECONDITVM
OLIM SVB ARA MAXIMA
A CARDD. ¹ TITVLARIBVS

IVLIO CANANO RESTAVRATA
ET VLDERICO CARPINEO
PROPE ABSIDEM TRANSLATA
FRVSTRA CONQVISITVM FVIT
DEMVM ANNO MDCLXXVIII
PRID. NON. FEBRVAR. ¹
VETVSTISSIMVM HOC ALTARE
DVM OPIFICES IN SACELLI ORNATV
ET IPSIVS AREÆ COMPLANATIONE
ILLVD INTEGRUM AC ILLÆSVM
SERVARE STVDEBANT
PRÆTER EXPECTATIONEM
SOLVTIS VNDIQVE
MARMOREIS TABVLIS
EIVS LATERA CLAVDENTIBVS
MOMENTO CORRVT
ET LOCVLVS LATERITIVS
ANTIQUÆ STRVCTVRÆ
SVB ARA CONSERVATA APPARVIT
IN QVO HÆ SACRÆ EXVVLE
REPERTÆ SVNT
ET SVPER EODEM ALTARI
DECENTIORI CONDITORIO
COMPOSITÆ
DEINDE AD ARAM MAXIMAM
IAM AB ARCHIEPISCOPO PHOEBEO
MAGNIFICENTIVS CONSTRVCTAM
TRANSLATÆ VIII. ID. SEPT. ². MDCXCII.

A S.-Augustin, trois inscriptions, de trois époques différentes, sont consacrées, dans sa chapelle, à Ste Monique. La première, datée de 1566, rappelle sa mort à Ostie, où son corps resta 1040 ans : les miracles qu'il opérâit engagèrent à le transporter à Rome. C'est au xv^e siècle que fut sculpté le sarcophage de marbre, orné de strigiles

1. *Pridie nonas februarias.*

2. *Idus septembris.*

à la manière antique et sur lequel repose couchée la statue de l'illustre veuve.

. IC . XC . ¹

sepulchrum vbi b. ² Monicae corpus
apud Ostia Tiberina annis MXL
iacvit ob in eo edita in eius
translatione miracula ex
obscuro loco in illustriorem
transponendum filii pientiss ³
curarunt . anno salutis

. M . D . LXVI

La seconde inscription fait allusion d'abord à la translation de l'an 1430 d'Ostie à Rome, puis de la déposition dans l'église de S.-Tryphon, ensuite de la translation définitive, en 1455, à S.-Augustin, où fut érigé un autel par les soins de Maffeo Veggio; enfin du renouvellement de l'arche, de la reconnaissance et de la reposition en 1760, par le cardinal Antoine Odescalchi, vicaire de Clément XIII.

corpus S. Monicae

in die dominico palmarum an. aer. Christ ⁴ C¹CCCCXXX
ex Ostiis Tiberinis Romam advectum

primum

in aede S. Tryphonis depositum est

ob industria miracula in eius asportatione patrata
solemnes Deo gratias agente concione ad populum habita

Martino V. pont. max.

deinde

in ecclesiam S. Augustini tantae matris filii translatum est Callisto III
pontifice

et in lignea arca

in ipso quo repertum fuerat marmoreo loculo reposita

conlocatum ad aram a Maffejo Veggio constructam an. S. ⁵ C¹CCCCCLV.

IV. non. ⁶ majas

1. Monogramme des noms de Jésus et de Christ en la forme grecque.

2. *Beata*.

3. *Pientissimi*.

4. *Anno æræ christianæ*.

5. *Anno salutis*.

6. *Nonas*.

tertium

in eadem lignea arca e veteri sarcophago edveta
parieti medio in elatiori altaris loco inclvsvm est
tymvlo plastici operis syperinstrvcto an. sal. C|C|CLXVI

postremo

ab emo s. r. e. ¹ cardinali vrbis vicario
Antonio Maria Erba Odescalcho recognitvm
et in nova ac nobiliore arca reconditvm

consignatvmqve

svb ara recens aedificata

depositvm est

pontificatvs. Clem. XIII. an III
reparatae salvtis an. C|C|CCCLX kal sextilibvs

L'autel, en forme de tombeau, en vert antique, monté sur jaune antique, porte à la frise, en lettres d'or :

HIC IAC. CORPVS S. M. ² MONICAE

III. — SS. AMBROISE, GERVAIS ET PROTAS.

Le S.-Siège s'est réservé le jugement définitif, quand il s'agit d'une invention de premier ordre, comme il fut fait, à l'occasion de la découverte, dans l'église S.-Ambroise, à Milan, des corps réunis de S. Ambroise, évêque et docteur, et des SS. MM. Gervais et Protas. A cet effet, Pie IX, en 1873, donna des lettres apostoliques en forme de bulle; en voici la teneur :

Sanctissimi in Christo Patris et Domini Nostri Domini Pii divina providentia Papæ IX Litteræ apostolicæ quibus iudicium super identitate corporum S. Ambrosii, episcopi et Ecclesiæ doctoris ac martyrum Gervasii et Protasii ab archiepiscopo Mediolanensi prolatum confirmatur.

Pius episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam.

1. Qui attingit a fine usque ad finem fortiter ac disponit omnia suaviter, Deus Omnipotens Sacrosanctæ Ecclesiæ Immaculatæ Sponsæ Unigeniti Filii sanguine acquisitæ, et in Apostolicæ Confessionis petra solidatæ, ita jugiter contra invalescentem sæculi nequitiam ac tenebrarum potestates in Sanctis suis firmamentum constituit ac munimen. ut qui jam viventes in carne eam

1. Eminentissimo Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

2. Hic jacet corpus Sanctæ Matris.

sua passione illustraverant, doctrina exemplisque excoluerant, in cœlesti deinde patria recepti adhuc suis gloriosissimis decorarent trophæis ac perpetuo tuerentur patrocínio. Pientissimum hoc divinæ bonitatis consilium tum maxime innotuit cum, obortis in Christianum populum universamque Catholicam Ecclesiam vehementissimis tempestatibus, plura Sanctorum Corpora, quæ diu latuerant, in lucem denuo prodire, ut eo aspectu ad sua sectanda vestigia opemque implorandam dejectos erigerent animos, ac proxime secuturum de humani generis hoste prænuntiarent triumphum. Id præteritis evenisse temporibus acta inventionis Corporum plurimorum Sanctorum in Christo quiescentium evidenter ostendunt; idipsum ætate hac nostra, qua, abundante delicto, refriguit charitas multorum, repertis sacrosanctis exuviis Ambrosii, Mediolanensis Episcopi et Ecclesiæ Doctoris, necnon Beatorum Martyrum Gervasii et Protasii, futurum sane confidimus.

2. Et hi quidem invicti fidei pugiles sub Nerone in prima Etnicorum adversus Christianos persecutione, fuso glorioso pro Christo sanguine, martyrii palmam adepti sunt; quorum deinde Corpora cum diu in basilica SS. Felicis ac Naboris Mediolani delituissent, a Sancto Ambrosio, Dei admonitu, reperta, in basilicam ab Eo extractam translata fuere, ibique honorifice sepulta. Cum autem anno Christi CCCCCLXXXVII ipse Ambrosius mortale hoc exilium cum perpetua æternitate commutasset, ad sanctorum eorumdem Corpora in hypogæo prælatæ basilicæ, prouti de se vivens disposuerat, conditus est. Hoc vero sepulchrum Deus reddidit gloriosum, tum frequenti populorum concursu, tum plurimis Sanctorum intercessione patris miraculis. Ac licet non semel urbs Mediolanensis barbarorum incursionibus ac direptionibus obnoxia fuerit, attamen sacra eadem pignora inviolata semper ipso in loco ubi primum in ea basilica fuerant condita permansere. Quibus omnibus permotus Angilbertus, Mediolanensis Ecclesiæ antistes, anno reparatæ salutis DCCCXXXV, Ambrosii ac Sanctorum Fratrum corpora e primo conditorio sublata in insignem porphyreticam arcam transtulit, quam desuper pretiosissimum ac miri operis altare extruxit. Ex tunc in Ambrosiana quidem basilica, ceu explorato dormitionis loco, ea sacra pignora, totius orbis veneratione coli nunquam cessarunt, sed ea palam intueri, illoque aspectu veluti ad certandum bonum certamen fidei roborari hucusque nemini datum fuerat.

3. Providens tamen Deus, qui suis novit medicinam aptare temporibus, auspiciatissimum ejusmodi eventum ætati nostræ reservaverat, qua Ambrosii præclara monita ac martyrum exempla ad informandos fidelium animos spiritu intelligentiæ ac fortitudinis, sunt quam maxime necessaria. Cum itaque anno MDCCCLXIV ad Ambrosianam basilicam, a fundamentis instaurandam, manus fuisset apposita, subfosso pavimento, disjectoque vetusto lateritio quod confessionis hypogæum circumambiebat, primum duo sepulcra detecta sunt, mox porphyretica arca quæ illis in transversum insistebat. Hisce autem reseratis sepulcris, aliqua sacrorum corporum

lypsana reperia sunt, una cum numismatibus, epocham præferentibus illorum depositionis, sæculo quarto, atque eorundem recognitionis ineunte sæculo VI factæ a Sancto Laurentio, archiepiscopo Mediolanensi. Vix hac de re, non sine animi lætitiâ, nuncium accepimus, pro ea quæ Nobis incumbit omnium Ecclesiarum sollicitudine, per speciales Sacræ Rituum Congregationis litteras datas Romæ die XVIII mensis Februarii supra-nunciali anni ad ho. mc. dilectum fratrem episcopum Famaugustanum, qui, licet Mediolanensis Sedes suo tunc archiepiscopo non careret, vicarii capitularis et Ordinarii partibus adhuc fungebatur, significavimus voluntatem Nostram, ut acta singula in recognitione peragenda Sacrorum Corporum conformarentur instructioni de mandato Nostro a dilecto filio Petro Minetti, S. Fidei Promotore, opportune digestæ: ac præterea ut in repositione et collocaione earundem sacrarum exuviarum declararet illas sub immediata protectione S. Sedis ita custodiendas esse ut urnam aperire et reliquias distribuere nullatenus liceat, nisi impetrata a Nobis vel Nostris successoribus opportuna venia.

4. Verum cum deinceps ad annum usque MDCCCLXXI nihil præterea de SS. Corporibus actum fuisset, die tandem VIII Augusti, coram dilecto fratre Nostro Aloysio, archiepiscopo Mediolanensi, ejusque curia, ac frequente ex omnibus civium ordinibus concursu, arca illa porphyretica demum detecta fuit, ibique tria sacra corpora reperia, aquis penitus demersa. Inde vero die XI ejusdem mensis et anni educta, a peritis anathomis in compagem suam restituta fuere, ac singula singulis corporibus ossium fragmenta coaptata. Nedum autem periti viri ossa ex arca educta cum reliquiis eorundem e sepulchris eruta comparantes exinde certissimum identitatis momentum cruere, verum etiam, ex peculiaribus notis quas veneranda majorum traditio Ambrosio ac Sanctis Martyribus tribuerat, ejus corpus ab aliis tuto discernere valuere. Tum denique, cum acta omnia exquisita solertia expleta essent, et jam nihil addi posse censeretur ad certitudinem assequendam quæ in hisce rebus postulatur, accedente eruditissimorum virorum suffragio, prædictus frater Noster Mediolanensis archiepiscopus solemniter edixit, die XXIII aprilis vertentis anni: *Tria corpora, Nobis adstantibus, reperia in arca porphyretica die VIII Augusti MDCCCLXXI sub altari maximo basilicæ Ambrosianæ hujus urbis, esse vere et proprie SS. Ambrosii, Protasii et Gervasii; scilicet illud minoris altitudinis S. Ambrosii, episcopi Mediolanensis, Ecclesiæ Doctoris, alia vero proceræ staturæ et florentis ætatis SS. Martyrum Gervasii et Protasii ab ipso Ambrosio in sepulchro condita.*

5. Quibus omnibus uti supra rite absolutis, idem frater Noster archiepiscopus Mediolanensis acta judicialis inquisitionis ab anno MDCCCLXIV iterato ac tertio institutæ ad Nos transmittenda curavit; hisce supplices litteras adjecit, præclarissimis Ambrosii sententiis intextas de Primatu Cathedræ Petri ejusque inerrantiæ prærogativa, quibus humillime exorabat ut sententiæ ab se latæ robur Apostolicæ Nostræ Auctoritatis adjici-

cere dignaremur. Nos itaque ejusmodi preces benigne excipientes, quamvis de veritate editæ sententiæ haud ambigi posse censeremus, nihilominus, ut obstruatur os loquentium iniqua, qui Catholicam Ecclesiam, non solum propter cultum sacrarum exuviarum, quæ olim viva Christi membra fuere ac templa S. Spiritus, ab eodem iterum ad vitam suscitanda et glorificanda, verum etiam propter falsas, ceu blaterant, Sanctorum reliquiis fidelium venerationi propositas, impietatis et superstitionis insimulare non verentur, eam diligentiam in casu adhibendam esse volumus, qua in rebus tanti momenti semper Apostolica Sedes procedere consuevit. Quare nonnullorum fratrum Nostrorum S. R. E. cardinalium Sacris tuendis Ritibus præpositorum, et quorundam ejusdem S. Congregationis præsulum officialium peculiari cœtui a Nobis delecto, totius negotii examen commisimus.

6. Quæ quidem peculiaris Congregatio, mature perpendens jugem et constantem traditionem authenticis uberrimisque documentis consignatam, imperatorum ac regum diplomata, acta episcopalium visitationum, vetustissima calendaria ac martyrologia, numismata in sepulchris reperta, ipsam denique urnæ ac circumstantis lateritii operis structuram, sane intellexit nullum cieri posse dubium quoad Sacrorum Corporum identitatem. Probationi cumulum imposuit accurata ab anathomix peritis ossium aliorumque in arca et sepulchris reperorum instituta analysis. Cum itaque ex hisce omnibus, præsertim simul sumptis, peculiaris eadem Congregatio eam exurgere probationem censuisset, qua amplior in hisce negotiis desiderari vix posset, die XXIV Julii vertentis anni ad Nostras Vaticanas Ædes coadunata, omnibus ad sanctuarii lancem libratis atque perpensis, ita rescripsit: *Sententiam archiepiscopi Mediolanensis esse confirmandam, si SSmo placuerit; et corpus S. Ambrosii, nec non corpora SS. Martyrum Protasii et Gervasii, quibus hætenus S. Doctoris exuvix, ex ipsa ejus voluntate, conjunctæ fuerunt, unita semper in futurum muneant, sub immediata S. Sedis protectione, ita ut nemo audeat adsportare aut distribuere quamlibet eorum particulam, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ Summo Pontifici reservatæ; supplicandum autem eidem SSmocensuit, ut de hoc confirmationis judicio expediantur Litteræ Apostolicæ sub plumbo.*

7. Quæ cum accurate per dilectum filium Dominicum Bartolini, secretarium ejusdem S. Congregationis, Nobis relata fuissent, ingentes benignissimæ divinx bonitati egimus gratias, quæ Nos in tantis angustiis ac periculis constitutos solari ac fovere dignata sit inventione corporum Beatorum Martyrum Gervasii ac Protasii, et præsertim tanti Ecclesiæ Doctoris, cujus illa aurea ac plena spei sententia est: *Non turbatur illa navis in qua prudentia navigat, abest perfidia, fides spirat. Quemalmodum enim turbari poterit cui præest is in quo Ecclesiæ firmamentum est?* Propterea libentissime præfatæ peculiaris Congregationis sententiam in omnibus probavimus ac ratam habuimus, ceu patet ex decreto eadem die edito.

8. Volentes itaque ea quæ per idem decretum jam constituta sunt so-

lemniori Apostolicæ Auctoritatis documento novoque Nostræ confirmationis patrocinio communitur, ut devotio erga S. Ambrosium Doctorem et fortissimos Christi Martyres in dies inflammetur, prædecessorum Nostrorum vestigiis inhærentes ac præsertim fel. rec. Benedicti XIII, qui sententiam super identitate corporis S. Augustini, episcopi Hipponensis et Ecclesiæ Doctoris, quem ipse Ambrosius Christo peperit, latam a Papiensi episcopo per Apostolicas Litteras datas sub plumbo decimo kalendas octobris anni MDCCXXVIII solemniter approbavit; Nos quoque iudicium archiepiscopi Mediolanensis quoad identitatem Sacrorum Corporum Ambrosii, Episcopi et Ecclesiæ Doctoris, ac Sanctorum Martyrum Gervasii et Protasii, ex certa scientia, atque etiam motu proprio, Apostolica Auctoritate undequaque approbamus et confirmamus et perpetuis futuris temporibus firmum semper et validum esse et fore decernimus. Præterea mandamus, ut sacra hæc corpora unita semper maneant, ceu hactenus fuerunt, eaque sub immediata Sedis Apostolicæ protectione recipimus; adeo ut absque ejusdem venia nemini liceat, postquam peracta fuerit sollemnis illorum repositio, ea denuo reserare, vel quamlibet sacratissimi ejus depositi partem unquam auferre, adportare aut distrahere, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ, cujus absolutionem Nobis ac Nostris successoribus omnino reservamus.

9. Ut autem auspiciatissimum ejusmodi eventum ampliori devotione et gratia Christifideles celebrent, atque eo validiore apud Deum patrocinio pro Ecclesia, pro universa Christiana Republica S. Ambrosius atque inclyti Martyres intercessores existant, quo ferventiore obsequio eos contingerit honorari; omnibus et singulis christi fidelibus, qui vere pœnitentes, die eorumdem Sacrorum Corporum sollemnis repositionis, vel alia per locorum Ordinarios indicenda, confessi et Sacro Christi Corpore refecti in metropolitana sive Ambrosiana Mediolanensi basilica, vel ubilibet locorum in templis Ambrosii nomine Deo dicatis, pro instantibus Ecclesiæ necessitatibus ejusque exaltatione, Sanctorum Ambrosii ac Martyrum Gervasii ac Protasii supplicis imploratis, pias apud Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum indulgentiam ac remissionem, quæ per modum suffragii etiam animabus piacularibus flammis detentis applicari possint, benigne in Domino tenore præsentium concedimus.

10. Quocirca committimus et mandamus universis et singulis venerabilibus fratribus Nostris patriarchis, archiepiscopis, episcopis, cæterisque Ecclesiarum prælatis, ut præsentibus litteras in suis quilibet provinciis, civitatibus et locis solemniter publicari curent, ea meliori ratione quam expedire censuerint.

Ipsas quoque litteras et quæcumque in eis contenta nullo umquam tempore de subreptionis vel obreptionis seu nullitatis aut invaliditatis vitio seu intentionis Nostræ vel alio quovis defectu notari, impugnari, sed semper et perpetuo validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere; sicque ab omnibus cujuscumque gradus, ordinis, præeminentiæ et dignitatis censi volumus; mandantes ut

earumdem præsentium transumptis etiam impressis, manu tamen alicujus publici notarii subscriptis, et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostre approbationis, ratificationis, confirmationis, decreti, mandati, receptionis, reservationis, concessionis, relaxationis, commissionis et voluntatis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumperit, indignationem Omnipotentis Dei ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursum.

Datum Romæ, apud S. Petrum, Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo octingentesimo septuagesimo tertio, VII idus decembris, Pontificatus Nostri anno vicesimo octavo.

A. CARD. VANNICELLI PRO-DATARIUS — F. CARD. ASQUINIUS. — VISA : DE CURIA J. DE AQUILA E VICECOMITIBUS. Loco ✕ Plumbi. — I. CUGNONIUS. Reg. in Secretaria Brevium.

IV. — DÉCRETS DE LA S. C. DES RITES.

1. En cas de discussion entre les parties intéressées, il convient de recueillir toutes les écritures qui ont trait à la question, afin que la Congrégation puisse se prononcer en connaissance de cause.

Regien. — A l'évêque de Reggio. Comme il existe depuis longtemps déjà une contestation, ainsi que le sait Votre Seigneurie, entre les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Prosper de cette ville de Reggio et l'abbé et les moines du monastère de Saint-Pierre, de la congrégation du Mont-Cassin, au sujet des reliques de S. Prosper et de S. Vénérius, il a été produit de la part des chanoines beaucoup d'écritures; mais comme les moines disent que ces écritures ne font pas foi, n'ayant pas entendu après citation la partie adverse et les chanoines d'accord avec les moines ayant recours à cette Congrégation des Saints Rites, mes Illustrissimes Seigneurs ont résolu que, au nom de la Congrégation, comme par la présente on donne le pouvoir à Votre Seigneurie, l'on fasse juridiquement compulser toutes les écritures présentées et à présenter pour l'une et l'autre partie, et que la présente lettre serve, soit en vigueur et ait force de loi générale pour tous. Votre Seigneurie se fera un plaisir d'exécuter le plus tôt possible cet ordre et d'envoyer à la Congrégation les écritures fermées et scellées, dans la forme qu'il convient, afin que l'on puisse terminer l'affaire. Je prie le Seigneur de vous accorder tout le bonheur que vous désirez. — Rome, le 5 septembre 1597. (*Analecta*, 1863, col. 8, n° 40.)

2. La Congrégation approuve l'inscription qui doit être apposée sur l'autel où reposent les corps des SS. évêques de Sorrente, René

et Valère, conformément à la tradition, quoique, lors de l'invention, leurs noms n'aient pas été retrouvés.

Surrentina. — Fuit proposita et lecta in Sacra Rituum Congregatione sequens inscriptio, videlicet : *Sanctorum episcoporum Renati et Valerii corpora, quæ sub primario altare basilicæ veteris collocata fidelium antiqua traditio credidit atque coluit, inventa sine nomine sub eodem altare, nec alia ab illis existimata, apostolica auctoritate in novam ecclesiam translata, sub primario itidem altare sunt solemniter ritu recondita a monachis hujus monasterii Congregationis Cassinensis anno salutis.* Supradictam inscriptionem visam et lectam in plena Congregatione Sacrorum Rituum, eadem Sacra Rituum Congregatio approbavit, et ut in ecclesia sanctorum Renati et Valerii apud civitatem Surrentinam affigi et inscribi libere et licite possit, licentiam concessit. Die 12 augusti 1604 (*Analecta*, col. 35, n° 125).

3. La Congrégation s'oppose à ce que le corps du B. Sauveur d'Orta soit extrait de sa châsse, pour être porté aux malades, à cause des irrévérences et des vols pieux qui se commettent alors.

Calaritana. — In ecclesia S. Mariæ et Jesus, Calaritanæ civitatis, corpus B. Salvatoris de Orta, ordinis Minorum, magna cum populi devotione et veneratione quiescere et asservari Sacræ Rituum Congregationi, pro parte archiepiscopi et promotoris curiæ dictæ civitatis, narratum est; quod, licet inclusum sit in capsâ et clavibus reseratum diligenter custodiatur, tamen, ad instantiam nonnullorum nobilium dictæ civitatis virorum, inde asportatur et in privatorum domibus super corpora infirmorum ponitur. Unde fit quod corpus ipsum deturpetur, et manuum pedumque ejus ossa a diversis fidelibus indiscreta devotione furtim ablata sint. Quare archiepiscopus et promotor prædictus SSmo D. N. supplicaverunt, ut sub censuris et aliis pœnis per litteras suas in forma brevis expediendas provideat, ne in futurum corpus prædictum a capsâ in qua conservatur, quavis de causa vel occasione amoveatur. Et cum negotium hoc a Sanctitate Sua Sacræ Rituum Congregationi remissum fuerit, eadem Sacra Rituum Congregatio censuit gratiam petitam esse justam, et posse concedi; et ita declaravit. Die 7 septembris 1607 (*Analecta*, col. 73, n° 254).

4. En cas de doute, l'Ordinaire fait un procès qu'il soumet au contrôle de la Congrégation, qui l'approuve quand il y a lieu, comme elle fit pour les martyrs de Messine, en 1607. Il faut alors tenir grand compte des miracles qui s'opèrent en cette occurrence.

Messanen. — Dominicus episcopus Ostien., Sacri Collegii decanus, S. R. E. cardinalis Pinellus, Congregationis Sacrorum Rituum præpositus, universis et singulis præsentibus inspecturis, lecturis et audituris, salutem in Domino sempiternam. Cum olim tempore fe : re : Sixti papæ V in ecclesia

S. Joannis Baptistæ, civitatis Messanensis, corpora SS. martyrum Placidi, Eutychii, Victorini et Flaviæ, et multa etiam alia sanctorum martyrum dicti S. Placidi sociorum inventa fuerint, senatus populusque civitatis Messanen. ecclesiam magnificam et amplam a fundamentis ædificare cœperit et adhuc ædificet et illam ad decentem et designatam perfectionem redigat, ab anno proximo præterito 1608 usque ad annum 1610 inclusive fundamenta anterioris partis dictæ ecclesiæ foderit et in fossione prædicta multa alia sanctorum martyrum corpora inventa fuerint in eodem plano prope aquam vel supra, in quo olim corpora SS. Placidi et sociorum inventa sunt, quæ etiam ex sociis dicti S. Placidi esse, vel ex monachis ejusdem ordinis certissimis argumentis comprobatur; idem senatus et civitas Messanensis ad Urbem destinavit R. P. Jacobum Cariddim, sacerdotem societatis Jesu, cum legitimis mandatis et opportunis documentis de nova dictorum SS. martyrum corporum inventione et miraculis factis eorum meritis et intercessionem, ut a Sanctissimo Domino Nostro Paulo papa V approbationem obtineret, cum declaratione quod corpora etiam de novo inventa sint sanctorum martyrum. et tanquam talia possint ab omnibus christifidelibus coli et honorari. Cumque Sanctissimus D. Noster eundem patrem Jacobum ad Sacram Rituum Congregationem remiserit, nobisque processum ab archiepiscopo Messanen. auctoritate ordinaria confectum super nova inventione dictorum SS. corporum et super miraculis ab eisdem factis præsentaverit; Nos, ut in hoc negotio ea qua decet maturitate omnia fierent, Illustrissimo et Reverendissimo D. cardinali Gonzagæ, nostro in eadem Congregatione collegæ, commisimus, ut diligenter inspiceret et consideraret processum prædictum auctoritate ordinaria confectum super inventione dictorum corporum. Qui mature et diligenter omnibus in eodem processu contentis, consideratis, tandem in plena Congregatione, quæ fuit habita in nostræ solitæ residentie palatio die 13 januarii anni præsentis 1611, in qua una nobiscum præsentem fuerunt Illustrissimi et Reverendissimi domini cardinales Gallus, de Monte, Bellarminus, Millinus, Lenus, Farnesius, Perettus, Defus, S. Cæsarei, ipse Gonzaga et Capponus, idem Illustrissimus et Reverendissimus D. cardinalis Gonzaga retulit et processum ab archiepiscopo Messanensi super inventione dictorum corporum esse legitimum et juridice formatum, et ex eo legitime constare de dictorum sanctorum corporum inventione, et ex multis argumentis, præcipue autem ex miraculis in ipsorum sanctorum corporum inventione a Deo factis, manifeste et infalibilibiter constare illa esse corpora sanctorum martyrum et pro talibus posse declarari judicavit; et cum omnes supradicti Illustrissimi et Reverendissimi D. cardinales ejusdem fuissent sententiæ, decreverunt de prædictis omnibus Sanctissimo D. N. faciendam esse relationem. Quod cum a nobis, una cum prædicto Illustrissimo et Reverendissimo D. cardinali Gonzaga factum fuerit die 19 ejusdem præsentis mensis januarii in consistorio secreto, Sanctitas Sua sententiam Congregationis approbavit, et dicta corpora Sanctissimorum Martyrum novissime inventa, ut supra in civitate

Messanensi, in fossione fundamentorum ecclesiæ S. Joannis Baptistæ, esse corpora sanctorum Martyrum declaravit, et tanquam talia et pro talibus ab omnibus Christifidelibus colenda et veneranda esse censuit et declaravit. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium presentes per infrascriptum nostræ prædictæ Congregationis secretarium fieri jussimus, manu nostra subscripsimus et nostri soliti sigilli impressione muniri fecimus. Romæ, in palatio nostræ solitæ residentie, die 19 mensis januarii 1611.

5. Le procès fait par l'Ordinaire de Narni pour les corps trouvés à Otricoli, ne fut approuvé que pour la partie relative à S. Medicus; pour les autres, les preuves n'étant pas jugées suffisantes, on les tiendra en un lieu décent, mais sans culte, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de démontrer que ce sont véritablement des corps de martyrs.

Narnien. — *Cum in terra Otricoli, Narnien. diocesis, inter ruinas antiquæ civitatis Otriculane, prope Tiberis ripam, ubi antiqua ecclesia S. Victoris ejusdem civitatis ædificata fuerat, septem et quinquaginta corpora, quæ sanctorum martyrum esse judicata fuerunt, inventa fuerint cum sequenti inscriptione posita in parvo lapide in dicto sepulcro recondita, videlicet : Hic requiescit Medicus, martyr Christi, cum pluribus, etc. Et cum episcopus Narniensis curaverit omnia prædicta diligenter perquiri et annotari, et judicaverit prædicta omnia corpora inventa verisimiliter esse sanctorum martyrum corpora, universitas dictæ terræ Otricoli Sanctissimo D. N. supplicavit ut dignaretur eis concedere ut dicta corpora, sicut supra inventa et ab episcopo et aliis personis ecclesiasticis piis atque eruditis recognita, ex loco, in quo inventa fuerunt, in eorum ecclesiam transportari et decenter collocari possint. Et cum idem Sanctissimus D. N. negotium hoc in Sacra Rituum Congregatione examinari jusserit, et de ejusdem Sacræ Congregationis ordine processus ab episcopo ad Urbem transmissus de dictorum corporum inventione cum ejus relatione traditus fuerit Illustrissimo et Reverendissimo D. cardinali Bellarmino, audita ejus relatione in plena Congregatione facta die 7 præsentis mensis julii de contentis in dicto processu et relatione ad Urbem transmissis a prædicto episcopo Narnien., eadem Sacra Rituum Congregatio judicavit ex dicto processu et relatione non satis constare omnia supradicta quinquaginta septem corpora esse vere corpora sanctorum martyrum et pro talibus esse veneranda, excepto tantum corpore supradicti sancti Medici, quod vere corpus martyris esse et pro tali posse coli judicavit; cætera vero corpora prædicta esse in loco decenti et honesto collocanda et conservanda, sed adhuc non esse colenda tanquam sanctorum martyrum corpora, eadem Sacra Rituum Congregatio judicavit. Et facta per nos de suprascriptis omnibus relatione prædicto Sanctissimo D. Paulo papæ V in consistorio secreto hac infrascripta die, Sanctitas Sua sententiam Congregationis approbavit, et concessit ut corpus S. Medici possit, tanquam S. martyris Christi corpus, ab*

omnibus fidelibus coli et honorari, et cum debito honore transferri ad Ecclesiam cathedralem; cætera vero corpora prædicta non esse tanquam corpora sanctorum martyrum colenda, sed ad partem ponenda in loco decenti et honesto, donec Altissimo placuerit demonstrare an vere sint sanctorum martyrum corpora. Die 16 mensis julii 1612.

6. Le S.-Siège, en se réservant de déclarer si les corps trouvés appartiennent réellement à des saints, par bref lance l'excommunication contre ceux qui s'approprient quelque chose de ces mêmes saints et oblige à restitution, le cas échéant, sous la même peine.

Turritana. — In Congregatione Sacrorum Rituum de mandato Sanctissimi D. N. Papæ propositis iis, quæ in præsentî memoriali continentur ad instantiam Ecclesiæ Turritanæ, eadem Sacra Rituum Congregatio censuit (si Sanctitati Sux placuerit) posse concedi breve petitum, ne quis, sub pœna excommunicationis, tangat, amoveat, accipiat vel distrahat aliquid a sepulcris inventis in ecclesia sanctorum Gavini, Proti et Januarii, civitatis Turritanæ, et si quis forsitan aliquid distraherit, vel quoquomodo acceperit ex dictis sepulcris, eadem restituere sub eadem pœna teneatur; citra tamen approbationem dictorum sepulcrorum et reliquiarum inventarum, quod sint corpora et reliquiæ Sanctorum, donec et quousque per Sanctam Sedem Apostolicam circa hoc fuerit facta declaratio. Et facta relatione eidem Sanctissimo D. N. per nos in consistorio secreto habito in palatio apostolico in Monte Quirinali hac die infrascripta, Sanctitas Sua annuit, sententiam Congregationis approbavit et breve petitum expediri mandavit. Die 11 novembris 1614.

7. A Terni, on découvrit dans des fouilles une tête de femme, avec inscription grecque; le peuple s'empressa de la vénérer avec le titre de sainte. Le vicaire général l'ayant fait porter à la sacristie de la cathédrale, la S. C. en ordonna le dépôt au cimetière, la *certitude* manquant à cet égard.

Interamnen. — Vicarius generalis civitatis Interamnæ litteris ad Sac. Cong. super Episcopos directis exposuit, fratres Carmelitanos illius civitatis in effodiendis lapidibus cujusdam ecclesiæ dirutæ extra civitatem non longe distantis, invenisse sepulchrum quoddam et in eo reconditum caput fœminæ, quod creditur esse *Sanctæ*, cum inscriptione græco idiomate apposita, et illuc accurrere cœpisse magnam partem populi ob devotionem erga illud caput, quod ipse includi mandavit in capsâ et reponi pro interim in sacrario cathedralis Ecclesiæ, exspectans responsum quid de eo facere deberet; et dictis litteris una cum inscriptione per S. C. Episcoporum ad hanc S. R. remissis, eadem Sac. Cong., cognito quod ex scripturis nil certi potest colligi, mandavit scribi Vicario, ut dictum caput

reponi faciat in cœmeterio absque ulla veneratione. Die 11 decembris 1627.

8. La S. C. répondit à la République de S.-Marin, que le martyrologe serait corrigé à l'endroit où il est dit que le corps de S. Marin repose à Pavie, ce qui est faux; refusa de laisser fêter son invention le 4 mai, avec inscription au martyrologe; mais concéda un office propre, après révision.

S. Marini.—Respublica S. Marini supplicavit mandari emendari Martyrologium in ea parte in qua asseritur, rempublicam oratricem esse sub diocesi Ariminen., quod non subsistit, et corpus dicti sancti quiescere in civitate Papien., quod est falsum. Secundo petiit licentiam celebrandi festum Inventionis corporis dicti sancti die 4 maii et mandari poni in Martyrologio. Tertio instetit pro officio proprio, una cum lectionibus pariter propriis dicti sancti, attento quod prædictum officium est antiquissimum; seu assignari aliud novum officium juxta rubricas Breviarii. Et Sacra Rituum Congregatio, referente Illustrissimo de Torres, ad primum respondit: Martyrologium corrigendum quando novum edetur. Ad secundum respondit: *Negative.* Ad tertium respondit: *Concedendum, sed prius revidendum officium.* Die 30 junii 1629.

9. La S. C. renvoie à celle de l'Index des propositions mal sonnantes, imprimées dans un livre et qui tendaient à faire passer S. Illuminé pour être natif de Terni et de la famille de' Castelli.

S. Severini. — In causa vertente in Sacra Rituum Congregatione inter civitatem S. Severini et Jacobum Laurum, super assertionibus contentis in libro Romæ nuper edito sub nomine dicti Jacobi Lauri, inscripto *Istoria e pianta della città di Terni*, quod sanctus Illuminatus fuerit Interamnen. et ex familia de Castellis, et quod illius corpus requiescat in ecclesia S. Francisci minorum conventualium dictæ civitatis S. Severini. Die 24 januarii 1643, referente Emo et Rmo D. cardinali Palotto, parte citata, eadem S. Congregatio censuit, assertiones prædictas non esse tolerandas, et pro opportuna provisione rem esse remittendam, prout remisit ad Sacram Congregationem Indicis librorum prohibitorum. Die 24 januarii 1643.

10. Quand le nom présente plusieurs formes différentes, il est du ressort de la Congrégation des Rites de déterminer celui qu'on doit préférer et adopter.

Minorien. — Cum ad præsens multa sint æquivoca super denominatione S. Trofimeæ, cujus festum cadit die 5 julii, ex eo quia aliquando reperitur vocata Trifina, Trifomena et Trofomena, ideo episcopus et populus civitatis Minoris S. Rituum Congregationi supplicaverunt, ut in posterum eadem Sancta, quæ est protectrix et titularis Ecclesiæ cathedralis

dictæ civitatis, cujus corpus asservatur in dicta Ecclesia, ad tollenda prædicta æquivoca, apponatur in Martyrologio romano ac in eorum calendario sub nomine S. Trofimenæ. Et eadem S. Congregatio ad petita benigne annuit atque concessit. Die 21 januarii 1673.

11. Il est déclaré que le corps de Ste Thérèse devra, sans pouvoir en être jamais enlevé, demeurer au monastère des Carmélites d'Alba, où elle est morte.

Hispaniarum-Jesus, Maria, Joseph. — Nos Fr. Stephanus a sancto Josepho, vicarius generalis ordinis Carmelitarum discalceatorum; Fr. Ludovicus de Jesu Maria, diffinitor generalis pro provincia Castellæ Veteris; Fr. Rodericus a S. Josepho, pro provincia Andalusix; Fr. Josephus a Jesu Maria, pro provincia Aragoniæ et Catalauniæ; Fr. Joannes a Jesu, pro provincia Portugalliæ; Fr. Antonius a S. Josepho, pro provincia Castellæ Novæ, et Fr. Blasius a S. Hieronymo, pro provincia Novæ Hispaniæ in regno Mexicano; congregati in hoc nostro collegio Patris Nostri Sancti Cyrilli villæ Complutensis in ordinaria congregatione, quam celebramus in hoc suprascripto collegio, dicimus, quod stante quod decessit nostra gloriosa et sancta mater Theresia de Jesu in conventu nostrarum religiosarum villæ de Alba de Tormes, dum esset hospes in conventu suprascripto die 4 octobris anni 1582, transiens versus conventum Abulen., cujus erat actualiter priorissa, superiores tunc existentes in religione transportarunt ejus sanctum corpus ad suprascriptum conventum nostrarum religiosarum Abulen. et pro parte Exmi D. ducis de Alba Don Antonii Alvarez de Toledo obtentum fuit breve a Sua Sanctitate SSmo D. N. Sixto V, ad instantiam et supplicationem Exmi D. Don Ferdinandi de Toledo, ejus avunculi, magni prioris sancti Joannis, ut dictum sanctum corpus nostræ gloriôsæ et sanctæ Matris reportaretur ad dictum conventum nostrarum religiosarum de Alba, unde fuerat extractum, ex quo non removeretur a religione post illud positum. Et quod pro complemento et executione suprascripti brevis, præfati superiores restituerunt dictum sanctum corpus prædicto conventui de Alba die 23 augusti anni 1586, et dum existit a tempore suprascripto in hoc loco, absque eo quod a religione esset innovatum aut prætensum unquam extrahere dictum sanctum corpus, et desiderantes modo prædicti firmitatem et permanentiam ac stabilitatem perpetuam his concedere; stante magna pietate, affectu et devotione a nostra sacra religione experta semper in Exmis DD. ducibus de Alba antecessoribus et quæ hodie continuatur ab Ecemo Dno D. Antonio Alvarez de Toledo hodierno, de cujus munificentia recepimus valde præcipua beneficia cum cordiali defensione et protectione, et hodie denuo recepimus illud quod Excæ Suxæ placuit concedere licentiam, ut in dicta ejus villa de Alba de Tormes nostra religio fundare possit hospitium religiosorum sæculare seu ecclesiasticum, et quod existente opportunitate mediorum, possimus transire ad foundationem conven-

tus religiosorum, cum sit unicus finis suprascripti Exmī Ducis major veneratio et cultus nostræ Sanctæ Matris, quem semper Exc̄nia Sua omni studio et devotione sollicitavit. Et quod in dicto conventu et loco nostra gloriosa et sancta mater habuit tempore quo ibi permansit, quotidie augmenti desiderium, quodque speramus semper augeri sub protectione dictorum Exc̄morum DD. præcise ex medio assistentiæ religiosorum quam Exc̄e Suae concedere placuit, juncta magna veneratione quam erga dictum sanctum corpus habuit, nec non junctis magnis favoribus a divina majestate ex ejus intercessione tributis, quæ sunt indicia, ex quibus qualificatur esse divinam voluntatem, ut perseveret dictum sanctum corpus in loco ubi decessit et tanta veneratione collocatum fuit. Attentis omnibus suprascriptis, ac in remunerationem et recognitionem singularium beneficiorum, quæ, sicut fassisumus et certum est, recepimus a dictis Exmīs DD. ducibus de Alba, et valde principaliter quæ recognoscimus a suprascripto Exc̄mo DD. Antonio Alvarez de Toledo hodierno; nomine totius religionis, et illis melioribus via et forma quibus possumus, et de jure est locus, recedimus a quocumque titulo, jure aut actione quam habemus et habere possumus, ut dictum sanctum corpus amoveatur aut asportetur ad aliquem conventum vel ad aliam quamcumque partem, et ex nunc volumus et consentimus quod dictum sanctum corpus veneretur et perseveret in suprascripto conventu nostrarum religiosarum suprascriptæ villæ de Alba de Tormes, absque eo quod unquam a nobis seu ab illis post nos futuris intentari, peti vel reclamari possit in contrarium, et quatenus postuletur, volumus non audiri, quia ex hac recessione desistimus et recedimus a quacumque actione vel titulo, quem habemus aut habere possemus, et ad majorem abundantiam illis renunciamus ad favorem dicti conventus religiosarum villæ de Alba de Tormes et Exmī DD. ducum de Alba uti illius protectorum, et volumus reputari semper hanc concessionem pro contractu oneroso, et quod habeat contra nos et contra suprascriptam nostram religionem majores vires, de quibus in jure locus erit, stante quod declaramus et fatemur esse nobis utilem et convenientem, et pro illius majori robore offerimus, et nos obligamus nunquam contra illam reclamare et quod successores idem facient. Et pro omnium suprascriptorum securitate, obligamus omnia bona spiritualia et temporalia suprascriptæ nostræ religionis, et pro veritate nos propriis nominibus subscripsimus. Compluti, die 15 aprilis 1676. — Fr. Stephanus a S. Josepho, vicarius generalis. — Fr. Rodericus a S. Josepho, diffinitor generalis. — Fr. Blasius a S. Hieronymo, diffinitor generalis. — Fr. Ludovicus de Jesu Maria, diffinitor generalis. — Fr. Joannes a Jesu, diffinitor generalis. — Fr. Antonius a S. Josepho, diffinitor generalis, etc.

Frater Antonius a S. Josepho, primus diffinitor pro provincia Novæ Castellæ; frater Aloysius a Matre Dei, secundus diffinitor pro provincia Castellæ Veteris; frater Franciscus a S. Maria, tertius diffinitor pro provincia Andalusis; frater Nicolaus a Sancto Elia, quartus diffinitor pro provincia

Coronæ Aragonum; frater Antonius a sancta Theresia, quintus diffinitor pro provincia Portugalliæ; frater Franciscus a S. Elia, sextus diffinitor pro provincia Indiarum; frater Ludovicus a Jesu Maria, diffinitor præteritus pro Castella Veteri; frater Rodericus a S. Josepho, diffinitor præteritus Andalusie; frater Joannes, diffinitor præteritus Portugalliæ; frater Blasius a S. Hieronymo, diffinitor præteritus Indiarum; frater Josephus a Jesu Maria, diffinitor præteritus Coronæ Aragonum; frater Augustinus ab Annunciatione, provincialis præteritus Castellæ Veteris; frater Gabriel a S. Josepho, provincialis præteritus Castellæ Novæ; frater Blasius a S. Joanne Baptista, provincialis præteritus Andalusie; frater Thomas a S. Theresia, provincialis præteritus Coronæ Aragonum; frater Franciscus a S. Maria, provincialis præteritus Portugalliæ; frater Petrus a Sanctis, socius capituli Castellæ Veteris; frater Joannes a Visitatione, hodiernus provincialis Castellæ Novæ; frater Petrus a Jesu Maria, socius capituli pro Castella Nova; frater Joannes a Conceptione, provincialis Coronæ Aragonum et frater Franciscus a SSmo Sacramento, socius capituli pro provincia Portugalliæ, omnes capitulares ad præsens existentes in hoc capitulo celebrando seu quod celebrant. Attenta cessione, facta a diffinitorio in collegio S. Cyrilli, civitatis Complutensis, die 15 aprilis præteriti hujus anni, de jure et actione quam habere poterant in removendo sanctum corpus nostræ gloriosæ matris Sanctæ Theresiæ a villa Alba de Tormes ad aliam partem; dixerunt approbare et ratificare dictam cessionem in omnibus et per omnia, secundum et prout in ea continetur, et se obligarunt illam habere firmam toto tempore, et se subscripserunt, præsentibus testibus Francisco del Arenal, naturali civitatis de Corpa et Petro Neutero, famulis supradictorum capitularium, qui certificarunt de eorum cognitione et Bartolomæo Sanchez, incola de Pastrana; et ego præsens notarius fidem facio quod constat ex libro capituli esse tales generalem et capitulares religiosos supradictos.

S. Rituum Congregatio, ad preces Excmi D. ducis de Alba suprascriptum decretum tenoris, ut jacet, factum ad favorem præfati oratoris a patribus ordinis Carmelitarum excalceatorum congregationis Hispaniæ, et ex idiomate hispano in linguam latinam fideliter redactum, ad hoc ut firmiter et validius existat, referente Emo Dno cardinali Portocarrero comprotectore Hispaniæ, approbavit et confirmavit. Die 13 junii 1676.

V. — S. LÉONARD¹.

En exemple de ces phases diverses, je proposerai le corps de S. Léonard. Rome a inséré son nom au Martyrologe, il existe de lui

1. *Le maître-autel de la collégiale de S.-Léonard* (Haute-Vienne), Tours, Bousrez, 1881, in-8° de 43 pages, avec cinq vignettes. Extrait des *Congrès archéologiques de France*, année 1880, tirage à part à 50 exemplaires. *Les reliques de S. Léonard abbé*, dans *le Rosier de Marie*, 1883, n° 2, pp. 27-30; n° 3, pp. 44

dans la ville éternelle une représentation du XIII^e siècle et une petite église dédiée sous son vocable.

1. Au moyen âge, le rite de la canonisation consistait exclusivement en ces deux actes : un décret autorisant le culte¹, et l'élévation du corps².

46; c'est le même texte, moins les citations et les notes. — Compte-rendu par le chevalier de Crollanza, dans le *Giornale araldico*, Pise, 1881, t. IX, n° 3 : « L'abbiamo detto altra vota e siamo lieti di riconfermarlo ora, Monsignor Barbier de Montault è uno de' piu eruditi in fatto di liturgia, mentre incontrastabilmente può esser ritenuto principe dell' archeologia cristiana... Assai più erudita della precedente è la seconda memoria che serve ad illustrare l'altar maggiore della chiesa collegiale di S. Leonardo, nella piccola città omonima del Limosino in Francia. Vi si parla del rito di canonizzazione e di elevazione del corpo di un santo nel medio evo, delle cripte, dei sarcofaghi in cui si conservavano le ceneri di esso, dell' altare che contiene la cassa in cui posteriormente fu posto, dei vasi in cui ne son contenute le reliquie, delle iscrizioni che in quelli si leggono, e per non lasciar nulla a desiderare, il dotto autore traccia in fine una breve istoria del culto di S. Leonardo nel Limosino, nel resto della Francia e in Italia, e passa in rassegna le varie chiese ed altari a lui dedicati, i quadri e le sculture che lo rappresentano, specialmente nel nostro bel paese. Egli ne trova a Roma, a Venezia, a Perugia, a Como e a Pavia e ci reca meraviglia come ad un ricercatore così tenace qual è Monsignor Barbier de Montault sia sfuggita una piccola chiesa suburbana della città di Fermo nelle Marche, dedicata a San Leonardo, che crediamo tuttora esistente e che di certo era ufficiata nei primi anni della nostra giovinezza. Essa rimonta ai primi anni del XIII secolo e anticamente fu parrocchiale. Noi facciamo voti perchè sia restaurata e resa al culto divino la piccola chiesa dedicata a S. Leonardo che sorge a Fermo presso la porta di S. Caterina, perchè la patria nostra possa avere il vanto di esser l'unica che possieda un tempio eretto a di lui onore ed ottenga per sua intercessione quelle grazie di cui sente vivo il bisogno. »

1. Benoît XIV cite, d'après un chroniqueur, ce qui se fit pour saint Adulphe, évêque de Cambrai : « Episcopus lætus (Engramus), verbo facto ad populum, beati Hadulphi solemniter in numero sanctorum notificavit. » (*De serv. Dei beatific.*, lib. I, cap. VI, n° 4.)

2. « Prohibitum fuit cultum publicum erga quemcumque Dei servum exhiberi... si ecclesiasticum judicium de eorum sanctitate non processisset : præsto sunt antiquæ solennes corporum confessorum translationes et elevationes factæ auctoritate episcopali, in quibus initium ecclesiastici cultus consistebat. » (*Ibid.*, n° 225).

« Sub Fulcone abbate (Corbeiano)... auctoritate Sedis Apostolicæ a Wιδone, Ambianorum præsule, sacrum ejus (S. Pascasii Rhaberti) corpus IV idus julii de terra levatum, ad majorem ecclesiam S. Petri honorifice translatum est ut... populo venerandum exponeretur. » (*Ibid.*, cap. VIII, n° 11.) — « Romani pontificis litteris mandatum fuit (au XI^e siècle) ut eorum corpora elevarentur qui Pannoniam ad Dominum convertissent. » (*Ibid.*) — « Viri Dei (S. Arnulfi, episc. Suessionen.) corpus sanctum de humo levatum juxta morem Gallicanæ Ecclesiæ. » (*Ibid.*, n° 11.)

Le martyrologe de l'Église de Milan, cité par Frisi, t. III, p. 143, fait une mention spéciale de la fête de l'Exaltation des saints Gervais et Protas : « Exaltatio corporum scor. Protaxij et Gervaxij », comme si l'on disait exhu-

Une fois que l'autorité compétente avait prononcé, suivant les formes canoniques, sur la sainteté d'un personnage et autorisé les fidèles à lui rendre un culte public, il ne convenait pas que sa dépouille mortelle restât enfouie en terre, comme un cadavre vulgaire, car ces ossements avaient été sanctifiés plus particulièrement par l'Esprit-Saint. Alors, pour mieux les honorer, voir et toucher, on les exhumait du sol et on avait soin de les exposer en un lieu apparent, où ils pussent, de tous côtés, attirer les regards et dominer, pour ainsi dire. Tantôt le sarcophage de la déposition première était conservé, relique vénérable¹ ; tantôt un sarcophage neuf et plus orné était affecté au saint, à l'occasion de sa translation ; ou bien encore, au lieu d'un cercueil de pierre, qui est toujours moins riche, on le plaçait respectueusement dans une châsse en bois sculpté ou en métal précieux, argent ou vermeil.

Il y eut jusqu'à quatre modes divers d'élever les corps saints. D'abord on creusa une crypte², plus ou moins spacieuse, presque toujours rappelant soit les catacombes, soit les anciennes chambres sépulcrales, car généralement elles émergent peu au-dessus du sol dans lequel elles s'enfoncent profondément³ : c'est dans ce système que sont conçues les confessions romaines, où le pieux visiteur, s'isolant de la foule, avait plus de facilité pour se recueillir et prier.

D'autres fois, par précaution, surtout aux époques néfastes d'invasions et de guerres intestines, le sarcophage est volontairement dissimulé sous l'autel, où il forme un massif compact⁴ : il est même

més pour être placés en haut, car telle est la signification propre du mot *exaltatio*.

1. C'est encore Benoît XIV qui va nous renseigner sur les actes de Jean VIII, relativement aux corps des saints Agricole, Silvestre et Désiré, à Chalon-sur-Saône : « Delato juxta altare B. Agricolæ sarcophago, dominus papa inibi digno honore pretiosum ejus corpus recondidit et ut deinceps beatissimi Dei confessores venerationi haberentur et dies eorum gloriosi transitus festive celebrarentur, apostolica auctoritate injunxit » (*Ibid.*, cap. VII, n° 15.)

2. « Hic in crypta basilicæ b. Joannis sub altari est sepultus. » (Gregor. Turonen., *Miracul.*, lib. I, cap. L.) — « Cryptam satis insignem condidit... in qua sanctorum reposuit pignora. » (*Chronic. Centul.*, lib. IV, cap. XVIII.)

3. « Cryptas, antea nimium tenebrosas, geminis ingressibus illustravit. » (*Hist. Episc. Antissiodoren.*, cap. LII.)

4. *La cathéd. d'Anagni*, p. 46. J'y cite cette inscription de l'an 1231 à propos du corps de S. Magne : « In eodem pilo sub altari... profunditus est reconditum cum honore. »

scollé de barres¹ ou de chaînes de fer², afin d'opposer un obstacle à ceux qui seraient tentés de l'ouvrir, poussés par une cupidité téméraire ou une vaine curiosité.

Souvent, surtout dans nos contrées, le sarcophage est élevé sur des colonnettes en arrière de l'autel³, s'il n'est pas inclus dans l'autel lui-même⁴, dont il devient ainsi la base. Grâce à cette disposition, les fidèles peuvent passer dessous, de manière à se mettre immédiatement sous la protection directe du saint dont ils implorent la faveur ou le secours⁵.

1. Sarcophages des SS. Ismaël et Théobald, au Dorat (xi^e siècle); tombeau de S. Magne, à Anagni, en 1073 : « Sarcophagum cinctum zonis ferreis. »

2. Sarcophage de saint Marin, à Saint-Savin (Vienne), et de saint Paulin, de Trèves, au iv^e siècle (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVII, p. 199).

3. « Divus Canutus, solemnī precationum genere de tumulo levatus, arā consecratus imponitur. » (*De serv. Dei beutif.*, lib. I, cap. xi, n^o 3.)

4. « Cujus sancti (Gerardi, ep. Tullen.) venerabile corpus per nos ipsos cupimus transferre et digno honore digno in loco in altari proprio collocare. » (*Ibid.*, cap. xxxvi, § VIII, n^o 16.) — « Beati Vedasti corpus... sub ipsa principalis altaris mensa quiescit. » (Cart. de l'abbaye de Saint-Vaast, p. 105).

Le pape Alexandre III enjoignit par une bulle spéciale de lever de terre le corps de saint Thomas de Cantorbéry, laissant libre de le placer ou dans la masse de l'autel ou dans une châsse décente : « Quoniam igitur dignum est et vobis plurimum expedit ut sanctum corpus ejus cum ea qua decet reverentia et honore condatur, discretioni vestre Apostolica auctoritate mandamus, quatenus corpus ejus devote et reverenter, facta solemnī processione, aliquo solemnī die, congregato clero et populo, in altari honorifice recondatis aut ipsum in aliqua decenti capsā ponentes, prout convenit, elevetis in altum ».

5. Ce qui se pratique encore à Saint-Dizier (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 51) et à Poitiers, au tombeau de sainte Radegonde, se faisait également pour les châsses portées en procession, comme le représente un bas-relief de la cathédrale d'Amiens, du xiii^e siècle (Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, t. I, p. 70), et comme en témoigne ce texte du xi^e siècle, emprunté aux manuscrits du moine de Saint-Cybard d'Angoulême : « Ipsum feretrum pallio coopertum ad altaris januam, in ipso introitu extulit... quousque fidelium multitudines... sub sacris reliquiis in spem celestis protectionis transirent. » Le *Cerémonial de l'église d'Angers*, imprimé en 1731, contient cette rubrique pour les processions des Rogations et de l'Ascension : « A la porte de la nef de la cathédrale, du côté gauche, les maires-chapelains et ceux qui les accompagnent, s'arrêtent, élèvent la châsse de saint Serené, tout le clergé passe dessous et la touche de la main en passant. » (Pages 306, 310.)

Mgr Bouange, parlant de la châsse de saint Amon, évêque de Toul, dit : « Dans les processions des Rogations, la sainte châsse était portée par quatre chapelains et, au retour de celle du mercredi, tout le clergé étant arrivé dans la nef, chacun selon son rang s'approchait pour baiser les reliques, et passait ensuite sous la châsse que l'on tenait élevée ; les magistrats de la cité venaient après le clergé accomplir cet acte de dévotion. » (*S. Amon*, Langres, 1881, p. 13.)

On lit dans *le Rosier de Marie*, à l'occasion de la cathédrale de Chartres : « Ce ne devait pas être non plus une cérémonie sans éclat que celle dont la visite royale fut l'occasion en 1209. Philippe II passa sous la châsse, dit l'his-

Quand la châsse fait ainsi corps avec l'autel, on est obligé d'établir une maçonnerie qui lui sert de support et qui, en même temps, se dresse en manière de retable. Cet usage, qui se constate dès l'époque romane ¹, prend surtout consistance à partir du xiii^e siècle, à la Sainte-Chapelle de Paris, qui offre un des plus beaux types du genre. Deux escaliers tournants permettent de monter à la plateforme, sur laquelle pyramide une espèce de ciborium ou baldaquin abritant les saintes reliques. Ce massif est à jour de toutes parts, en sorte qu'on peut le traverser, et en avant est établi le maître-autel.

Au début du xiv^e siècle², dans l'église de Valcabrière (Haute-Garonne), existe une disposition analogue, quoique dans de moindres proportions et surtout avec moins de luxe. Il ne me reste rien à en dire après le dessin de Viollet-le-Duc ³ et la description si exacte de notre docte confrère M. Jules de Laurière ⁴.

Au xv^e siècle, le type des âges précédents se modifie peu ; cependant il admet une variante notable, qu'il est essentiel de consigner dans nos études, au double profit de la liturgie et de l'archéologie, ces deux sciences qu'il faut toujours savoir mener de front, car elles s'éclairent mutuellement. Je veux parler de l'autel et de la châsse de saint Léonard, qui vont m'arrêter quelque temps, l'ensemble de ce décor architectural n'ayant pas encore été étudié ni même signalé, du moins à ma connaissance ni à celle des collègues qui m'accompagnaient dans l'excursion du Limousin.

2. Saint Léonard⁵, qui vécut au vi^e siècle, a donné son nom à

forien, et offrit un bel *ex-voto*. Sans doute un grand concours de peuple se trouvait auprès du monarque pèlerin, qu'on savait aimer Notre-Dame de Chartres, et qui, en 1214, l'invoqua avec tant de succès sur le champ de bataille de Bouvines. »

Le baron de Guilhaume, décrivant l'église de Pontcarré (Seine-et-Marne), écrit : « La relique du saint (saint Roch, titulaire de l'église paroissiale), renfermée dans une châsse toute simple, est posée de manière que l'on puisse passer dessous, suivant l'ancien usage. » (*Inscript. de la France, ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 462.)

1. Chapiteau des cryptes de Saint-Denis (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'archit.*, t. II, p. 37.)

2. Viollet-le-Duc date cet édifice du xiii^e siècle, M. de Laurière de la fin du xiii^e. Je crois devoir le descendre un peu plus bas, l'architecture pyrénéenne étant en retard sur les autres contrées.

3. *Dictionn. d'architecture*, t. II, p. 38.

4. *Congrès archéologique*, XLI^e sess., pp. 319-321.

5. Le moyen âge aimait les étymologies, même risquées. En 1114, Galéran, évêque de Naumbourg, écrivait : « Que votre Léonard soit pour moi, non pas

une petite ville du Limousin, et, dans cette ville, à une grande et intéressante église qui fut, avant la révolution, desservie par un collège de chanoines et qui depuis est devenue l'église paroissiale. Le saint diacre est donc à la fois patron du lieu¹ et titulaire de l'édifice sacré.

C'est une loi rigoureuse en liturgie que le maître-autel est invariablement dédié au titulaire, car il est juste qu'il occupe la place principale dans le monument érigé en son honneur. Aussi, par voie de conséquence, est-il défendu d'assigner son vocable à un autre autel, qui ne pourrait être qu'un autel mineur et secondaire : en effet, à quoi bon reléguer dans un coin celui qui est déjà en possession de l'église tout entière ? En sera-t-il plus honoré ? Ne serait-ce pas plutôt le rabaisser au rang des saints qui lui font cortège dans les chapelles latérales ?

Ici le maître-autel appartient doublement à saint Léonard, d'abord à cause du titre même de l'église, puis aussi en raison de la présence de ses reliques. C'est même uniquement en vue du corps saint que l'autel a été arrangé comme il l'est encore actuellement.

Il y a deux manières d'étudier l'archéologie : au point de vue local, qui est nécessairement restreint, et au point de vue général, ce qui offre l'avantage d'élargir les questions et de les traiter sans être obligé de recourir à ce que l'on est convenu d'appeler les sources de l'histoire, textes manuscrits ou imprimés. Bien entendu, une visite de deux heures ne nous a pas laissé le loisir de feuilleter les documents, quelque lumière qu'ils pussent nous apporter : ceci est de la compétence directe des archéologues limousins. Pour nous, qui devons nous contenter de ce que nous avons sous les yeux, il fallait, séance tenante, en tirer le meilleur parti possible et chercher

un lion terrible, mais un nard plein de douceur. » (Arbellot, p. 149.) Au XIII^e siècle, Jacques de Voragine adoptait le même jeu de mots dans sa *Legenda aurea* : « Leonardus, odor populi, a *leos*, quod est *populus*, et *nardus*, quod est herba redolens, quia odor bonæ famæ populum ad se trahebat. Vel Leonardus dicitur, quasi *legens ardua*, vel Leonardus dicitur a *leone*. » (Édit. Graesse, p. 687.)

1. Charles VII, dans l'édit de janvier 1422, donné en faveur de la ville de Noblac, reconnaissait publiquement qu'il ne lui accordait des privilèges particuliers que « en considération de monsieur saint Léonard, patron de ladite ville, en laquelle gisent et reposent les précieuses reliques de son corps saint. » (Arbellot, p. 267.)

à dégager la vérité du rapprochement de plusieurs dates qui ne concordaient pas ensemble.

Saint Léonard a subi la loi commune. Une fois en possession d'un culte public et autorisé, il a été certainement levé de terre. Fut-il vénéré dans une crypte à l'origine ? C'est plus que probable, car tel était alors l'usage général, et quoique l'édicule souterrain n'ait pas été encore retrouvé, on montre du moins, à l'extérieur, dans la paroi méridionale, une porte murée que l'on affirme y avoir conduit jadis, et le sol du sanctuaire est assez exhaussé pour en autoriser l'existence¹.

Dans une des chapelles qui longent la nef, on voit à terre un couvercle de sarcophage, qui, dit-on, remonterait au XII^e siècle et aurait servi de sépulture à saint Léonard. Le toit est à double pente, avec imbrications en relief imitant des tuiles plates. Sans contester absolument cette date, peut-être pourrait-on reporter plus haut, de quelques siècles en arrière, l'exécution de ce tombeau, qui n'est certes pas mérovingien, mais qui a pu recueillir les ossements lors de leur première élévation². Si l'on tient pour le XII^e siècle, je ne m'insurge pas contre, et aussitôt je constate une concordance entre la châsse de plomb conservée au-dessus de l'autel et le sarcophage qui dut la contenir, en sorte qu'il serait arrivé pour saint Léonard ce qu'à la même époque je constate pour saint Bernard³.

Au XV^e siècle, soit par dévotion, soit que le chapitre⁴ eût accepté les idées nouvelles, ou même pour l'un et l'autre motif à la fois, eut

1. Voir sur cette crypte, dont saint Léonard n'aurait été tiré qu'au XV^e siècle, le docte ouvrage du chanoine Arbello, *Vie de saint Léonard*, pp. 119, 124.

2. Cette première élévation eut lieu au IX^e siècle (Arbello, *Vie de saint Léonard*, p. 116). M. Arbello dit que ce fragment de sarcophage lui « paraît du XI^e siècle ». (*Ibid.*, p. 120.)

3. « Saint Bernard, mort en odeur de sainteté le 20 août 1153, fut canonisé le 18 janvier 1174. A cette occasion le corps du saint abbé de Clairvaux fut solennellement levé de terre, enveloppé dans un linceul recouvert de soie, et enfermé dans un cercueil de plomb, en attendant de plus grands honneurs. Quatre ans plus tard avait lieu la seconde élévation du corps saint ; les reliques furent authentiquement reconnues par Guichard, archevêque de Lyon, accompagné d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de prêtres, et le cercueil de plomb, après avoir été refermé et scellé, fut déposé dans un tombeau-autel, d'une grande magnificence, dû à la générosité et à la piété de Henri, septième abbé de Clairvaux. » (Lalore, *Recherches sur le chef de saint Bernard*, p. 5.)

4. M. Arbello fait remonter à l'an 1062 l'érection de la collégiale, qui, à l'origine, dut être *régulière* et non *séculière* (p. 160).

lieu une seconde¹ ou troisième élévation plus solennelle que les précédentes, et cette fois définitive. L'autel, exhaussé de quelques marches, fut adossé à un massif qui monte derrière lui comme un retable, bâti et sculpté. Ainsi qu'à la Sainte-Chapelle de Paris et à Valcabrière, cette construction fut érigée à l'orient, dans l'arcade terminale, en sorte que ses ouvertures correspondaient aux arcades latérales, ce qui permettait aux fidèles d'y accéder directement, sans qu'il en résultât un trouble pour le chœur pendant l'office divin, ni que les pieux pèlerins fussent obligés d'avancer jusque dans le presbytère. Ce massif de maçonnerie, évidé à l'intérieur, est arrangé de façon à livrer un passage et à obtenir une plateforme que supporte la voûte. L'aspect est celui d'un couloir étroit, percé à chaque extrémité d'une baie² terminée en accolade³. Actuellement, le passage est encombré d'une foule d'objets servant à l'autel, mais qui ne sont pas là à leur place. Il sera d'un zèle pieux et intelligent de l'en débarrasser au plus tôt pour le rendre aux fidèles, qui ainsi pourront à leur aise pratiquer un rite déjà ancien dans l'Église et qui implique en lui-même une idée de respectueuse soumission⁴.

1. Le corps de saint Bernard eut aussi une double élévation : « Henricus... convocatis hinc inde venerabilibus episcopis... per venerabilem patrem D. Guichardum, archiepiscopum Lugdunensem..., fecit cum maximo gaudio et exultatione totius ecclesie Gallicane elevari (1174) et relevari (1178), et in tabernaculo marmoreo retro altare B. Marie Virginis, sicut hodie apparet, religiose et honorifice collocari. » (*Liber sepulchror.*, cité par Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 41.)

2. Il y a identité de construction entre le couloir de Valcabrière et celui de saint Léonard.

3. Selon le chanoine Arbellot, *l'invention* de saint Léonard, c'est-à-dire son élévation de la crypte, eut lieu en 1403, époque à laquelle le chef fut placé « dans une coupe de vermeil » (p. 125). En 1449, Charles VII fit faire pour les reliques de saint Léonard « une châsse représentant le château de la Bastille, la prison la plus célèbre de France, afin d'honorer le patron des prisonniers ; de plus, une coupe et un petit coffre, sur lequel on voyait la figure de ce prince à genoux, le tout en vermeil, et travaillé avec beaucoup d'art et de délicatesse » (p. 127). Enfin, « les ossements sacrés de saint Léonard furent déposés, en 1503, par Jean Barton, évêque de Limoges, dans une grande châsse en vermeil » (p. 128).

La *litière*, faite pour montrer et conserver les reliques, doit coïncider avec une de ces trois dates. La première sera exclue comme trop ancienne. Le monument correspondrait mieux à la seconde, peut-être aussi à la troisième, car le style ogival a persévéré dans les contrées de l'ouest jusque dans le xvi^e siècle avancé.

4. A l'abbaye de Moissac, les « malades qui étaient atteints de la fièvre ou souffraient de la tête venaient prier sous le tombeau du saint abbé Raymond

Le mur auquel est appliqué l'autel fut orné au xv^e siècle, selon toute probabilité ; mais je ne pus le constater par moi-même, toute cette partie ayant été, au xvii^e, revêtue d'une boiserie sculptée et dorée, que je me garderais bien de donner le conseil d'enlever. En effet, que mettrait-on à la place ? Et surtout, sous l'empire des idées absolutistes de nos architectes, qui veulent tout ramener à une unité chimérique, l'archéologie deviendrait impossible, faute de matériaux authentiques et non remaniés.

Cette plate-forme jouit, dans la langue ecclésiastique, du nom significatif de *thalamus*¹, mot qui, en français, n'a pas d'autre équivalent que celui de *lit d'honneur* ou de *trône*². C'est un lit de parade, où le saint reposera pendant la durée des siècles ; ce fut aussi à Paris et à Valcabrère, un véritable trône, puisqu'il avait son complément ordinaire, un baldaquin richement décoré³. Mais, au xv^e siècle, époque de décadence, tout en conservant le principe, on

(*sub tumba ejus marmorea*), ce qui prouve incontestablement qu'il était placé alors à une certaine élévation, conformément, du reste, aux usages du moyen âge. » (Lagrèze, *Etud. histor. sur Moissac* ; Paris, 1874, p. 237.)

1. Grimaldi, à propos de l'édicule du Saint des Saints à Rome, emploie tous les synonymes : « Ciborium, tegmen, suggestus, menianum, tabernaculum, ambo et thalamus. »

2. On trouve aussi *lectica*, qui se traduit littéralement par *litière* ; or, une litière, comme celle affectée au transport du pape après sa mort, peut être ouverte sur les côtés, mais jamais à la partie supérieure ou *ciel* qui forme dais. Bencit XIV a constaté cet usage à propos de saint Loup : « Girbaldus, Cabilonensis urbis episcopus, ... beatissimum Dei confessorem Lupum, ut amplior accederet veneratio et facilius advenientibus pateret intuitus, ... inde reverenter effossum et sacerdotum manibus elatum, ... post altare digno loco humavit et lecticam super de more erexit. » (*De serm. Dei beatif.*, lib. I, cap. vii, n^o 15.) — Voir le mot *lectica* dans du Cange, auquel je n'emprunterai que ce texte de Suger : « Sacras enim venerabiles sacratissimorum corporum lecticas argenteas, quæ altari principali superpositæ. »

Le *Glossaire* de du Cange fournit encore, comme synonymes, les mots *lectulus*, *lectulum* et *lectus* : « Introrsus domus alma fulget, habitantibus digna... ; cujus apicem obtinet alma Virgo Maria, ante altare faciem lectuli condento beatissimo Filiberto. » — « Inque loco sancti quo stant sacra lectula Patris. » — « Omne aurum atque argentum eum gemmis a S. Benedicti lecto extrahentes. »

Voir dans Viollet-le-Duc la description et la gravure du *lit* des reliques à Saint-Denis, élevé par Suger, ainsi qu'en faisait foi cette inscription commémorative : « Facit utrumque latus, frontem lectumque Suggestus. » Or, ce lit se composait de « huit pilliers » de support, et, « au-dessus du cercueil, » d'« un grand tabernacle de charpenterie » (*Dict. d'arch.*, t. II, pp. 22-23).

3. La hauteur du soubassement est de 2^m80, et celle de la cage de fer de 1^m12. La hauteur totale du monument accuse 3^m92. La cage mesure intérieurement 2^m80.

avait oublié une partie de la conception première : le dais avait été supprimé et, en revanche, la plate-forme était devenue inaccessible. Donc plus d'escaliers fixes pour y monter. Chaque fois que c'était nécessaire, il fallait y appliquer une échelle mobile, que l'on s'empressait de retirer aussitôt après l'opération ou l'examen. Cette mesure se comprend dans un pays où les ostensions solennelles de reliques ne se font que tous les septans.

Un pape limousin, Clément VI, avait donné l'exemple à Saint-Jean-de-Latran, en enfermant dans le ciborium du maître-autel, derrière une clôture de grilles, les chefs des saints apôtres Pierre et Paul. A Saint-Léonard on fit mieux, car si on prit des précautions contre les voleurs, on eut soin de ne pas placer les reliques au-dessus, mais en arrière de l'autel, en sorte que le prêtre pouvait les apercevoir en célébrant.

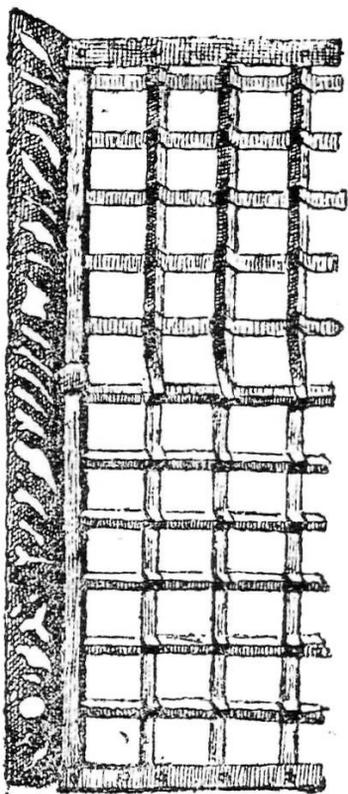
La plate-forme est donc surmontée d'une espèce de cage rectangulaire, grillée en avant et sur les côtés, puis fermée en menuiserie, comme une chasse, en haut et en bas. Là sont gardées les reliques dont je vais parler bientôt et quelques autres, adjointes postérieurement, mais dont je n'ai pas à m'occuper ici, parce qu'elles s'écartent de mon sujet.

Cette ferronnerie est une œuvre curieuse du xv^e siècle, qui concorde avec ce document historique : Les reliques de S. Léonard furent cachées dans son église pour les soustraire au pillage des bandes armées : on ne les retrouva qu'en 1403, dans un « cercueil de pierre exactement fermé », qui était « le tombeau du Saint, qui se voit encore aujourd'hui au milieu de la chapelle de Notre-Dame sous les arbres. Ils y trouvèrent trois châsses, dont l'une, de plomb, renfermait les cendres précieuses du corps de S. Léonard. L'autre, d'une espèce de terre cuite, contenait son chef et ses ossements. On lisait sur la première : *Hic requiescit cinerem Sancti Leonardi confessoris Domini*. On conserve la première des deux châsses, le caractère de l'inscription est visiblement du xiii^e siècle... Sur la seconde : *Hic jacent ossa nobilissimi beati Leonardi*. La troisième était de bois et le transport qu'on en avait fait autrefois à S. Jean-d'Angély l'avait tellement fracassée qu'elle était toute en pièces » (Oroux, *Hist. de la vie et du culte de S. Léonard*, p. 73.)

La grille se compose de traverses qui en forment comme le cadre, de

forts barreaux qui se croisent à angle droit en se pénétrant, et enfin, aux angles, de tourillons en tôle découpée à jour, où l'on remarque les fantaisies de l'époque : trèfles aigus, flammes, vessies de poisson, etc. Comme spécimen, je reproduis en gravure, d'après le dessin de M. Nodet, l'angle de droite (la droite de la cage).

Impossible, à première vue, de soupçonner l'existence de cette



Grille du retable (xv^e siècle).

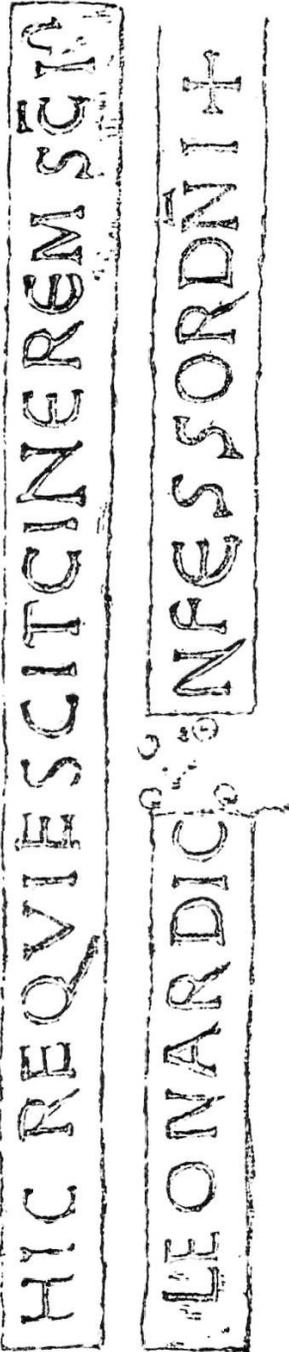
cage insolite, car elle forme, au sommet du retable, comme un second autel, lequel est garni, à sa partie antérieure, d'un parement d'étoffe : au fronton, arrondi en cintre surbaissé, six chandeliers accompagnent une statue de saint Léonard¹. Ce vestige, peut-être unique en France, de notre ancienne liturgie vaut la peine d'être noté. La statue du saint indique la présence de son corps vénéré, et les cierges que l'on allume aux jours de fêtes brûlent en son honneur.

Naturellement j'ai demandé à enlever le parement d'étoffe pour voir ce qu'il recouvrait. J'insistai, malgré une réponse négative et une accu-

mulation d'obstacles faite, pour ainsi dire, à plaisir. Mais les archéologues ne se déconcertent pas pour si peu. Je revins à la charge et, aidé du sacristain, j'ôtai l'étoffe, qui me laissa aussitôt aper-

1. Une relation du 15 juillet 1517 mentionne une statue sur le tombeau de saint Bernard, dont voici la disposition : « Derrière iceluy grand hôtel y a trois beaux et riches aultelz d'albastre, dont celluy du milieu est l'autil M^{sr} saint Bernard, sur lequel est son ymaige, fait sur le vif incontinent après son trespas, et avoit le visage, à veoir ladicté ymaige, magre et contemplatif. Ledict autil est couvert d'un tabernacle de pier à quatre piliers, dont les deux premiers sont à costé dudict autil, servant de colonnes, et les deux autres derrière, faisant ledict tabernacle couverture à l'autil. et semblablement au vassau où sont les ossements de saint Bernard qui est derier ledict autil. Iceluy vassau estant de pier, dont la couverture est de couleur de porphyre, et de costé et d'autre dudict vassau ou fierte l'on se peut mettre à genous pour saluer le saint, en disant son oraison, qui est en de petits tableaux de chacun costé » (*Annales archéolog.*, t. III, p. 226).

cevoir la grille et, derrière elle, une châsse, un reliquaire et des



Inscription de la châsse de S. Léonard (XII^e siècle).

bustes. Nouvelle instance pour ouvrir la grille et nouvelles difficultés. Comme l'examen n'eût été qu'incomplet si je l'avais fait sans pouvoir retourner les objets qui m'alléchaient déjà par leur date, je voulus avoir les clefs, que MM. les vicaires eurent la bienveillance de ne pas nous refuser. Nous étions les maîtres de la place ; nous en profitâmes pour descendre les reliquaires convoités et procéder, non seulement à la rédaction des notes, mais encore à de plus minutieuses constatations par le dessin et l'estampage.

3. Trois objets ont été particulièrement le sujet de notre examen : une châsse, un reliquaire en plomb et un autre reliquaire en bois peint. La châsse remonte au XII^e siècle, ainsi que l'indiquent les caractères de son inscription, car ni la forme ni l'exécution, pas plus que son ornementation très sobre ne suffiraient à nous renseigner sur l'époque. De petite dimension ¹, sans proportion aucune avec le corps humain, longue à peine pour contenir un enfant, cette châsse a l'aspect d'un coffre rectangulaire, surmonté d'un toit à double pente. Chaque pignon est marqué d'une petite croix pattée et, au sommet, sur les grands côtés, court une

bande étroite qui dit, en mauvais latin : Ici reposent ² les cendres

1. Longueur : 0^m50 c.; hauteur : 0^m25 c.

2. « Lorsque les trois tombeaux-autels furent érigés au XII^e et au XIII^e siècle, comme nous l'avons vu plus haut, des épitaphes, écrites sur parchemin et clouées sur des tablettes de bois, furent fixées près de chaque tombeau. Elles commençaient par ces mots :

Hic requiescit corpus... Bernardi...

Hic requiescit corpus... Malachie.

(Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 22.)

de saint Léonard, confesseur¹ du Seigneur. L'écriture est la majuscule romaine, avec deux E lunaires seulement et les abréviations bien connues pour les mots *Sancti* et *Domini*. En voici le texte exact, que complète et justifie un dessin pris sur l'estampage fait par M. de Laurière² :

† HIC REQUIESCIT CINEREM S̄CI :
LEONARDI C(O)NFESSOR DNI †

Le coffre est en plomb épais, grossièrement laminé. Quatre pieds en fer le supportent, et, pour empêcher l'écartement des parois, elles ont été, aux angles, renforcées d'une armature de fer.

Outre cette châsse pour les cendres, M. Arbellot en signale une autre, en terre cuite, qui a disparu, pour les ossements, et qui portait cette inscription : *Hic jacent ossa nobilissimi beati Leonardi* (*Vie de saint Léonard*, p. 124). Ces précieux restes sont dans une châsse de bois doré : on y compte « vingt-neuf ossements » (p. 142)³.

Les sceaux apposés sur cette châsse m'ont empêché de l'ouvrir ;

1. *Confessor* est la qualification liturgique qui convient à saint Léonard, classé parmi les *confesseurs* non pontifes. Restituez *confessoris*, quoiqu'il n'y ait pas le moindre signe d'abréviation.

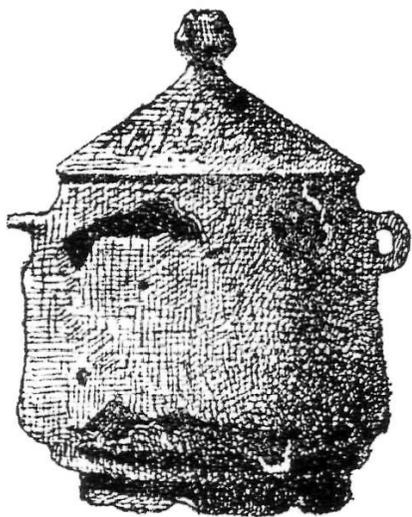
2. L'abbé Texier, qui n'en écrit que trois lignes, lit ainsi l'inscription : « Hic requiescit cinerim (sic) sancti Leonardi. » (*Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1843, p. 238) Il n'en parle pas dans son *Épigraphie du Limousin*, et se contente, dans les *Annales archéologiques*, t. XV, p. 283, de cette trop courte et fautive mention : « Cercueil de saint Léonard, avec inscription, ix^e siècle. » Passe pour le xi^e, s'il y a erreur typographique ; mais le ix^e, c'est de toute impossibilité. Le chanoine Arbellot a donné correctement l'inscription, qu'il date du « xi^e siècle ». (*Vie de saint Léonard*, pp. 124, 142.)

3. Le reliquaire n^o 51, à l'abbaye de Clairvaux, d'après l'inventaire de 1741, contenait une relique de saint Léonard mêlé à une foule de reliques, et ainsi désignée : « Leonardi. » Mais comme elle est entourée de fragments d'autres saints français, tels que saint Omer, saint Vaast, saint Amand, saint Éloi, saint Malo, saint Clément de Metz, il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici du saint limousin (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 29). Le cardinal Orsini, dans le *Synodicon diocesenum* (Bénévent, 1723), faisant l'inventaire des reliques de son archidiocèse de Bénévent, enregistre, p. 634, à propos de l'abbaye bénédictine de Saint-Victorin, de petits os et fragments de saint Léonard : « Liouardo, confessore, ossetti e frammenti. »

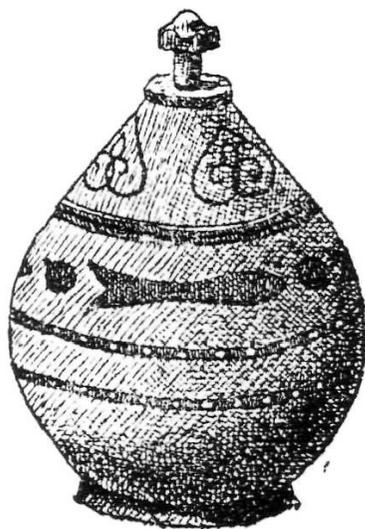
Flaminio Cornelio, dans ses *Ecclesie Venetæ* (Venise, 1749), signalait des reliques de S. Léonard aux Saints-Côme-et-Damien : « Reliquia ex ossibus SS... Leonardi et Romani confessorum » (t. VI, p. 53) et à Sainte-Marie de la Charité : « Ex ossibus SS... Leonardi conf. » (t. V, p. 207). Il dit aussi, t. XII, p. 111, qu'une église lui est dédiée et qu'elle fut consacrée en 1343 « ad honorem beati Leonardi confessoris », comme le porte l'inscription commémorative : on y conserve une jambe et un doigt du titulaire « divi Titularis tibia digitusque asservantur » (p. 113).

elle ne renfermerait que de la poussière, comme le dit l'inscription, et non des ossements ou fragments d'ossements, qui sont ailleurs. Le mouvement imprimé à la chasse permet de constater que ces débris ne sont pas enveloppés dans un suaire¹ ; peut-être a-t-il été enlevé postérieurement ou est-il lacéré et dans un complet état de vétusté.

Que conclure de ce premier objet, sinon qu'au XII^e siècle, lors de la seconde élévation de saint Léonard, trois parts furent faites de



Vase en plomb (XIII^e siècle).



Vase en bois peint (XIII^e siècle).

son corps ? Le chef fut mis de côté², les gros ossements prirent place dans une chasse, les fragments dans un coffre de plomb, et enfin la

1. « Augustin Centurion a attesté lui-même qu'il s'était trouvé présent à l'ouverture de ce sacré linceul où sont enveloppés les sacrés ossements de saint Bernard. » (Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 33.) Le suaire n'est jamais oublié au moyen âge, ainsi que le respect l'exige. Aussi l'inventaire de Clairvaux, en 1405, n'hésitait-il pas à qualifier de nus les ossements qui n'étaient pas enveloppés selon l'usage : « Tabula magna argentea, in qua continentur multa ossa nuda » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 97). — « Item alia tabula parva, vetus, in qua sunt ossa nuda, cum porcione ligui Domini » (*Ibid.*, p. 98).

Le procès-verbal de l'ouverture de la grande chasse, en 1701, constate que les ossements de saint Léonard étaient « tous pliés dans un taffetas rouge ». (Arbellot, p. 272.)

2. « En parcourant les *Inventaires* des reliques de Clairvaux, on voit que les religieux avaient seulement extrait des trois tombeaux saints, pour les placer dans des reliquaires particuliers, le chef de saint Bernard, le chef et le bras de saint Malachie » (Ch. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints de Clairvaux*, p. 26).

endre qui restait au fond du sarcophage fut pieusement recueillie et déposée dans un vase de bois ¹.



Inscription du vase précédent.

Mais, pour protéger ce vase, de matière fragile, on jugea à propos de l'envelopper d'un autre vase plus grand ². Ce second reliquaire,

1. Le procès-verbal de reconnaissance, rédigé en 1855, s'exprime ainsi : « La tradition constate qu'il (le coffre) ne renferme que des cendres ou de la terre du tombeau de saint Léonard » (Arbellot, p. 274). La poussière était fidèlement recueillie et on l'inscrivait comme telle. Le reliquaire n° 63 de l'abbaye de Clairvaux porte cette indication : « De pulvere S. Vincentii » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 50). — Au reliquaire n° 85 sont trois étiquettes pareilles : « De pulvere capitis S. Bernardi. De pulvere capitis B. Malachie, archiepiscopi primatis totius Hibernie. De pulvere S. Johannis Bapt. » (*Ibid.*, p. 74). — Au n° 92 : « De pulvere capitis B. Barnabe, apli. — De pulvere matre super quam obiit B. Bernardus. » — Au n° 93 : « De pulvere sci Theodori, m. » (*Ibid.*, pp. 78-79). — Le reliquaire de saint Henri, qui est au Louvre et qui date du x^e siècle, mentionne ainsi les reliques qu'il contient : *De costa et pulvere et vestibus S. Heynrici imperatoris et confess.*

2. Probablement le « petit pot en terre cuite, tout perforé, dont le couvercle

en forme de marmite, est en plomb comme le coffre : tous les deux sont de la même date. Sa panse, légèrement conique, s'appuie sur un pied droit et en retraite : de plus il est muni d'un couvercle et de deux anses latérales, soit pour le prendre à deux mains, soit même pour le suspendre ¹. Le toit conique, mais déprimé, est terminé par un petit bouton imitant une grosse perle. L'intérieur démontre qu'il a été façonné au tour. L'extérieur, décoré d'un triple filet, porte gravée une inscription qui nomme une seconde fois saint Léonard confesseur du Seigneur. La majuscule est celle de l'époque, légèrement altérée pour la lettre O, qui est presque losangée ou plutôt qui présente la forme elliptique, mais pointue aux extrémités.

‡ LEONARDVS CONF̄SOR 2 DNI

Le couvercle est d'un plomb plus épais et meilleur que celui de la panse, qui n'a pas su résister à l'action du temps. En effet, le plomb s'effrite très facilement et finit par se corroder, quand il est privé d'air. Or je suppose que ce vase, ainsi que le coffre de plomb, de matière trop vulgaire pour être exposé aux yeux des fidèles à une époque où les ressources ne manquaient pas, fut renfermé au XII^e siècle dans le sarcophage de pierre dont il a été déjà question.

Le second vase, celui pour lequel a été faite cette enveloppe, est une vraie curiosité, sinon une rareté, car je ne me souviens pas de lui avoir rencontré d'analogue dans les collections publiques ou privées. Il est en bois, d'une essence très légère, d'un grain fin et serré, teinté en jaune clair. Le tour, car le mode d'exécution est très sensible à l'intérieur, lui a donné l'aspect d'une poire ³, appuyée sur

est revêtu à l'intérieur d'un émail plombifère » (Arbellot, p. 142), ne diffère pas de ce vase de plomb. Je le crois d'autant mieux que, de part et d'autre, l'inscription est la même.

1. « Les sacrez corps des apôtres de France, saint Denys l'Aréopagite, saint Rustic et saint Eleuthère, en des châsses d'argent, de très ancienne façon, pendantes à des chainettes aussi et boucles d'argent. » (Doublet, *Antiq. de l'abb. de Saint-Denis*, t. I, p. 289. — *Congrès arch. de France*, XLIII^e session, pp. 889-890)

2. On notera au mot *confessor* l'absence de l'E et de la seconde S. L'n de *domini* est enclavé dans la panse du D.

Les dimensions de ce vase sont : hauteur, 0^m18 c.; diamètre, 0^m12 c.

3. L'inventaire de Clairvaux, de l'an 1741, enregistre deux reliquaires affectant cette même forme : « Un reliquaire d'argent sans dorure, fait en forme de poire, qui se termine par une croix plate dont les trois bouts ressemblent à celle des chevaliers de Malthe. Le pied est rond, au milieu est un oval, dessous un crystal, sous lequel on voit une tête de Sauveur : autour de cet oval

une mince saillie et terminée par un petit couvercle pointu. Toute la surface extérieure est peinte : rouge en bas, vert au milieu, jaune à la partie supérieure¹. La bande verdâtre, qui contourne le milieu de la panse, se détache au moyen d'une bordure noire, pointillée ou perlée. Trois poissons², couleur d'eau, c'est-à-dire glauques, con-

est buriné : *Lingua S. Christine*. La première pomme de la tige, qui est petite, porte quatre têtes de lyon plus petites que celles ci-dessus. La figure de poire, qui est le reliquaire, porte aussy quatre têtes de lyon, semblables aux premières, il s'ouvre en haut. » — « Autre reliquaire d'argent, fait en forme de poire, le pied duquel est rond et doré à l'entour. Il est couvert d'un petit chapiteau qui avait une croix au-dessus, selon l'inventaire de 1640. Mais elle n'y est plus... Il est haut de sept pouces. » (*Invent. de Clairvaux*, n^{os} 98 et 89, ap. Lalore, *Trésor de Clairvaux*, pp. 80 et 81.)

1. « Au regard es menus ouvrages comme boetes à épiciers... ils pourront estre peints de matières et couleurs qu'il plaira aux marchands et acheteurs. » (*Stat. des peintres de Rouen*, 1507, art. 6.)

2. Ces poissons, figurés sur une poivrière, me rappellent une des lamentations d'Alain, qui gémissait de voir les prélats chercher à donner aux poissons, saumons, brochets et autres, une saveur particulière en les martyrisant à l'aide de décoctions de plantes aromatiques; mais ce qui semble l'offusquer le plus, c'est l'addition du poivre à la marinade : « Qui salmones et lucios cæterosque pisces æquipollenti generositate præsignes, variis decoctionum cruciatos martyriis, baptizandi adulterantes officium, sacri piporis fonte baptizant, ut ex tali baptismate baptizati, multiformis saporis gratiam consequantur. » (*De planctu nature*.) Cette pieuse exagération est ordinaire au clergé régulier à l'endroit du clergé séculier, qu'il a toujours eu la prétention de réformer et d'amener à ses idées propres. Cependant les moines ne dédaignaient pas la sauce poivrée, témoin cette charte d'Eberhard : « Unusquisque fratrum accipiat... duas positiones piscium, unam salsuginatam, alteram piperatam. » C'est aussi d'un moine, et non d'un chanoine, le célèbre Notker, de l'abbaye de Saint-Gall, qu'il a été dit qu'il était piquant comme du poivre, à cause de sa sévérité pour l'observance de la règle : « Notkerus, quem pro severitate disciplinarum piperis granum cognominabant. » (Eckehardus jun., *de Casibus S. Galli*, cap. ix.)

En 1228, il y eut contestation au sujet de la fête de sainte Catherine, qui se faisait aussi « in refectorio ». Il fut réglé que le « cellerarius coquinæ » donnerait « lardum et cænam et panem ad artocreas et cætera quæ necessaria sunt » et « cellerarius major pigmentum » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVI, p. 169).

C'était en décrivant les austérités de Clairvaux et en lui vantant la discipline de Cluny, plus douce et plus commode, que le prieur clunisien avait décidé le bienheureux Robert à le suivre. Saint Bernard, l'an 1119, cherche à le détromper et lui enlève toutes ses illusions (Migne, t. I, col. 72-79) : « Est-ce que, lui dit-il, le salut est plus sûr dans la mollesse des vêtements et dans l'abondance des mets que dans une nourriture sobre et des habits modestes ? Si les fourrures légères et chaudes, si les draps fins et précieux, si les longues manches et les amples capuces, si les couvertures de peaux et les chemises douces servent à rendre saint, que fais-je ici et pourquoi ne te suivrais-je pas à Cluny ? Mais ce sont plutôt des remèdes pour des malades que des armes pour des combattants. Ceux qui sont vêtus mollement ne sont-ils pas dans les maisons des rois ? Le vin et la fleur de farine, l'hydromel et la graisse fortifient le corps plus que l'esprit; ce n'est pas l'âme, mais la chair que les fritures engraisent.

tournés de rouge, se suivent et sont séparés par un médaillon, bordé et treillissé en rouge. La lèvre est contournée en noir. Le couvercle, qui s'emboîte exactement à l'intérieur évidé tout exprès, a, sur son fond rouge, des ornements en cœur, où se combinent le jaune et le vert. La pointe du petit cône terminal est tronquée en manière de disque, d'où s'élançe une tige rouge, qui s'amortit en bouton jaune. Ce bouton sert à enlever le couvercle.

Grâce au crayon si fin de M. Nodet, le lecteur comprendra mieux cette description sommaire et se rendra un compte plus exact des détails des deux vases de plomb et de bois.

Ce dernier, daté par son ornementation, qui est élégante et soignée, ne porte sur lui aucun signe chrétien qui permette de le classer parmi les ustensiles du culte. S'il datait des premiers siècles, on pourrait, comme dans les peintures des catacombes, trouver un sens mystique aux poissons et aux disques qui représenteraient alors le pain eucharistique; mais, en raison de l'époque de la confection, il faut renoncer à toute interprétation de ce genre et chercher ailleurs une idée plus vraie et une appréciation plus sûre. J'incline à croire que ce vase a été employé à des usages purement profanes et qu'il a dû faire partie, originairement, d'un service de table. Il serait trop petit pour une salière, mais de capacité suffisante pour une poivrière ¹. Or, par *poivrière*, j'entends ici, non seulement le

Grand nombre de religieux en Egypte ont servi Dieu pendant de longues années sans poisson. Le poivre, le gingembre, le cumin, la sauce et mille autres condiments de ce genre flattent le palais, mais enflamment les passions. Et c'est là que tu mettrais ta sécurité? Et tu crois que ta jeunesse est en assurance dans ces délices? Pour un religieux sobre et sage, le sel avec la faim est le seul assaisonnement qui convient... Je sais que tu es délicat et qu'étant accoutumé à une vie molle, tu ne peux maintenant en supporter une autre plus austère. Mais quoi! tu peux t'y préparer. Tu me demandes comment? Lève-toi, ceins-toi les reins, secoue ton oisiveté, essaie ta force, remue les bras, exerce tes mains, mets-toi au travail, et bientôt tu ne chercheras plus ce qui flatte le palais, mais seulement ce qui apaise la faim. L'exercice rendra aux aliments la saveur que la paresse lui a enlevée. Beaucoup de mets que tu dédaignais dans l'oisiveté te paraîtront appétissants après le travail. Si le repos engendre le dégoût, le travail excite l'appétit; la faim fait trouver bons les mets que la satiété rend insipides. Des herbes, des fèves, de la purée, du pain d'avoine avec de l'eau n'ont aucun goût pour celui qui ne fait rien, mais ce sont des délices pour ceux qui travaillent. »

1. En 1389, la poivrière n'avait pas encore de nom particulier : « Bussola una pro piperata argenti deaurata. » (Muratori, *Annal.*, t. XVI, col. 812.) M. de Laborde ne cite pas ce mot dans son glossaire français du moyen âge.

contenant du poivre, mais encore de toute sorte d'épices¹. Le moyen âge en était très friand : rares et coûteux, ils étaient considérés comme objet de luxe. Le petit vase était bien fait pour orner une table. C'est véritablement une bonne fortune que son affectation à un usage liturgique nous l'ait conservé, car autrement il aurait disparu, exposé qu'il aurait été à mille chances de destruction, à cause de la fragilité de sa matière et du peu d'importance que l'on a toujours attaché à ces petits ustensiles de ménage.

Mais comment expliquer sa transformation subite en reliquaire ? La chose est bien simple, et ici nous sommes autorisés à procéder par analogie. J'ai publié une salière, découverte dans un autel, où elle avait servi à renfermer les reliques destinées à la consécration². Il me serait facile de citer des coffrets de mariage qui sont devenus accidentellement des reliquaires³, et l'on est tout étonné de voir, à Sainte-Ursule de Cologne, des reliques de vierges gardées dans des boîtes en ivoire, toutes historiées de scènes d'amour⁴. A Saint-Léonard, on a donc pris, comme ailleurs, ce qui se trouvait sous la main, au moment où l'objet devenait impérieusement nécessaire, sans faire attention ni à sa provenance, ni à son ornementation.

4. Le chef de saint Léonard est conservé à la sacristie. Le pre-

1. Viollet-le-Duc est très sobre à l'endroit des boîtes à épices : « Ces coffrets se rangeaient parfois à côté les uns des autres dans les baluts de voyage, et contenaient chacun des armes, des bijoux, etc. D'autres séries contenaient couteaux, coupes..., épices, cordiaux dans de petits flacons » (*Dictionnaire du mobilier*, t. I, p. 78 ; voir aussi le t. II, p. 27).

2. *Une salière du xv^e siècle* ; Montauban, 1875, in-8^o de 10 pages.

3. *La Cathédrale d'Anagni*, p. 82. Le coffret de la cathédrale de Comminges, qui date de la fin du xiii^e siècle, représente, en belle dinanderie au repoussé, un chevalier qui combat pour sa dame une *vivre* ou dragon, comme il est répété deux fois en patois : PAR AMOR : DE MA DONA : ME COMBAT : ABAQUESTA : UIBRA : AI. Les cinq sujets figurés se succèdent dans cet ordre : Le chevalier à califourchon sur un lion qu'il déchire ; en jaquette courte, la rondache au bras, il lève son épée sur un loup ; à cheval, il transperce le dragon ; il chevauche, faucon au poing ; la dame est debout devant le dragon qui la menace. Après cela, le paladin méritait bien la main de la dame qui avait exigé de lui, pour l'obtenir, plusieurs brillants exploits.

Ai serait-il une exclamation de douleur ? Je le croirais volontiers, car ce combat contre un animal fantastique dut être plus terrible que la lutte contre un lion et un loup. Je maintiens la leçon UIBRA, mot qui ne peut se lire LIBRA et se traduire par *livrée* (*Congrès arch.*, xli^e sess., p. 299 ; d'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, p. 288).

4. Je les décrirai à propos d'un *Miroir historié*, à cause de l'analogie des sujets. Darcel en a parlé dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IX, dans un article sur les *Trésors sacrés de Cologne*.

mier vicaire, en surplis et étole, l'ouvrit en notre présence, puis nous le présenta à l'autel pour le baiser à l'endroit du crâne.

J'ignore quelles étaient les ressources de la collégiale. Si elle avait de l'argent pour ses bâtisses, elle ne savait pas en trouver pour une partie de son mobilier; je dis une *partie*, car le *thalamus*, les stalles et un bas-relief en albâtre, formant retable à un autel latéral, dénotent quelques habitudes de luxe; mais, à côté, on est stupéfait de remarquer tant de pauvreté. Partout les chasses sont splendides, à Saint-Léonard elle n'est qu'en plomb. Peut-être m'objectera-t-on ce qui se passait à Clairvaux; mais là nous sommes sous une règle sévère et sous la direction d'un maître qui n'admettait pas de décors inutiles. Or, des chanoines ne peuvent être comparés à des moines. En Limousin, il existe encore plusieurs chefs en orfèvrerie. Pourquoi dans les deux collégiales de Saint-Léonard et d'Eymoutiers, ce reliquaire, destiné à contenir la plus noble de toutes les reliques, la tête, était-il simplement en cuivre, ce qui impliquait à la fois peu d'art et une dépense minime?

Quoi qu'il en soit de ces contrastes, qui ne s'expliquent guère quand il s'agit d'un patron vénéré, souvent visité par les pèlerins et les malades, je dois avouer que ces sortes de chefs nous étaient complètement inconnus. Ce sont des boîtes, que l'on a justement nommées *écrins*¹, parce qu'elles s'ouvrent à charnières, formant ainsi deux hémisphères opposés. L'enveloppe métallique se moule, pour ainsi dire, sur le crâne qu'elle doit renfermer, et, comme lui, elle est ovale et irrégulièrement arrondie.

1. Bernard Itier, dans sa petite chronique, parle de frère Geoffroy qui fabriqua un *scrinium* pour le chef de saint Martial: « Joffredus, qui fecit duas cruces aureas et scrinium ubi est caput apostoli, de icona qua erat super sepulchri altare. » Cette particularité doit être notée, parce que, comme à Saint-Léonard, la statue de saint Martial dominait son *sépulcre*, et c'est avec l'or de cette *image* que furent faites les deux croix et l'écrin (Voir *scrinium* dans du Cange.)

L'inventaire de 1504 de l'abbaye de Clairvaux donne la même signification au mot *scrinium*: « Est magnum scrinium deargentatum, ponderis decem et octo marcharum argenti et unius marche auri. Quod factum est tempore Guidonis, decimi abbatis Clarevallis, 1197. In quo scrinio collocata sunt: *Capita beati Joannis Chrisostomi et sancti Domistri.* » (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 52.) — « *Nota quod caput sancti Johannis Chrysostomi, quod fuit in magno scrinio, deportatum est apud Parisios, tempore donni Stephani, decimi noni abbatis Clarevallis, 1243, in collegio sancti Bernardi, quando idem collegium pertinebat soli monasterio Clarevallis; et in dicto scrinio collocatum est caput sancte Margarite loco illius.* » (*Ibid.*, pp. 52-53.)

L'écrin où repose le chef de saint Léonard est de forme oblongue, sans pied pour le poser. En bas, deux anses donnent facilité pour le tenir des deux mains, tandis que deux anneaux, à la partie supérieure, aident à l'ouvrir, le cas échéant. Comme le reliquaire reste toujours fermé, afin d'éviter tout attouchement ou tout acte indiscret, à la partie antérieure est pratiquée une ouverture qui laisse voir la relique à travers les découpures de son ornementation, qui se compose d'étoiles, de flammes et de perles¹. En dessous, l'auteur de ce travail de dinanderie, plutôt que d'orfèvrerie, a apposé son nom, afin de passer à la postérité pour ce qui n'a jamais été un chef-d'œuvre :

FAIT ·∴· PAR ·∴· MOI ·∴·².

FRANCOIS
MONTALESCO
1797

I . M . 1820

On m'a fait remarquer que la famille Montalesco existe encore à Saint-Léonard. Peut-être la seconde initiale, qui précède la date de la restauration en 1820, doit-elle s'interpréter de la même façon. Mais ce qu'il est beaucoup plus intéressant de constater, c'est la date elle-même de l'exécution, qui nous transporte en pleine révolution, alors que les églises étaient fermées et le culte public interdit³. Cependant je ne l'accepterais que très difficilement et proposerais plutôt, en supposant une erreur de l'outil mal dirigé, le millésime de 1707 ou de 1767. La facture est, en effet, celle du XVIII^e siècle, s'inspirant des traditions du siècle précédent et ne les reniant pas. De plus, il y a une certaine parité entre l'écrin de Saint-Léonard et celui d'Eymoutiers⁴, qui date de 1762.

1. Cette petite ouverture, destinée à montrer les reliques, se nommait *fenêtre*, comme on le voit dans l'inventaire de Clairvaux, 1741 (Lalore, *Trésor de Clairvaux*, p. 84). Au bras de saint Pardoux (musée de Guéret), qui date du XIII^e siècle, une petite fenêtre grillée (analogue à la clôture en bois du baptistère de Saint-Léonard) laisse apercevoir la relique qui est à l'intérieur.

2. Les mots sont séparés par quatre points disposés en losange.

3. La révolution avait si peu interrompu le culte, en certaines localités, qu'à Épaignes (Calvados), par exemple, la grande statue de saint Christophe, qui occupe le coin d'un des bas-côtés de l'église, fut sculptée en pierre tendre par un « patriote intelligent », qui y a laissé son nom, « avec la date de 1794 » (Ch. Vasseur, *De Lisieux à Pont-Audemer*, p. 27.)

4. Voici la description du reliquaire d'Eymoutiers : Boule en cuivre, aplatie

5. Qu'on me permette maintenant une digression, ou plutôt un complément à ce mémoire, en montrant que le culte de saint Léonard n'est pas limité au Limousin et à la France. En effet, je l'ai rencontré en Italie, et, quoique ce culte soit actuellement à peu près nul, il est encore utile de constater ce qu'il était autrefois.

D'abord, il est fait mention de saint Léonard dans le Martyrologe romain, au 6 novembre ¹.

Piazza, dans son *Emerologio di Roma*, publié à Rome en 1713, écrivait au sujet de saint Léonard : « Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à son église *alla Lungara* : comme celle-ci est filiole de Saint-Pierre au Vatican, le très noble chapitre y célèbre les divins offices. C'est maintenant un hospice des pères ermites camaldules. Dans les chapelles intérieures des prisons neuves et du Capitole, avec indulgence plénière. Au même saint furent dédiées autrefois trois églises à Rome. On expose de ses reliques au Jésus, à Saint-Serge et Saint-Bach-aux-Monts, à Sainte-Anne *de' funari* et à Sainte-Agathe, au Transtévère » (page 667).

Quelques articulations des doigts furent posées en 1338 dans un autel de l'abbaye de Gorse, avec d'autres reliques : « Item, juncturarum beati Leonardi abbatis » (Des Robert, *Deux codes manuscrits de l'abbaye de Gorse* : Nancy, 1884, p. 24.)

Nous apprenons d'Onuphre Panvinio que la basilique de Latran, à Rome, avait un autel dédié à saint Léonard et fondé par les princes Orsini, à l'extrémité de la nef latérale de droite, vers l'occident : « Nel fine di questa nave (minore), presso l'ultimo pilastro, verso occidente si vede l'altar di S. Leonardo, dei signori Orsini. » (Panvinio, *le Sette chiese principali di Roma*; Rome, 1570, p. 158.)

Actuellement, une seule petite église porte son nom, accolé à ce-

et oblongue, s'ouvrant à charnières, avec deux poignées latérales. A la partie supérieure, médaillon octogone encadré d'un double filet, avec un treillis à jour destiné à laisser voir la relique. Autour du médaillon : SAINT BENOIST PRIES POUR NOVS MARTYR. Ce saint Benoit doit être un martyr, exhumé des catacombes de Rome et baptisé d'un nom de convention. Au-dessous un cœur et la date de 1762. A l'intérieur, une bourse de soie rose à feuillages blancs et jaunes, doublée de damas rouge : xvii^e siècle. Dimensions : longueur 0^m23 c.; largeur 0^m20 c.

1. « Lemovicis in Aquitania, sancti Leonardi, confessoris, discipuli beati Remigii episcopi : qui nobili genere ortus, solitariam vitam diligens, sanctitate et miraculis claruit, ac precipue in liberandis captivis ejus virtus enituit. »

lui de saint André, près le Capitole ; elle est desservie par la corporation des marbriers ; il paraît qu'il y en avait jusqu'à sept autrefois. Sa fête ne se célèbre plus nulle part, et lorsque j'ai fait l'inventaire des reliques de toutes les églises de la Ville Éternelle, j'ai eu le regret de ne pas en trouver une seule de saint Léonard, quoique le Vatican en ait possédé et en ait fait l'office ¹.

En fait de peintures le représentant, je n'en ai que quatre à signaler, une du XIII^e siècle, deux du XV^e et une du siècle dernier. A un des piliers du portique de l'église des Saints-Vincent-et-Anastase aux Trois-Fontaines, dans la banlieue de Rome, existe un lambeau de fresque remontant au XIII^e siècle. Bien qu'elle soit très endommagée, il en reste assez pour lire cette fin de nom qui ne laisse aucun doute sur l'attribution : (S. Leon) ARD'. L'inscription, d'ailleurs, est en harmonie avec le personnage, qui porte une large tonsure, la dalmatique sur le costume monastique, et de la gauche tient une chaîne brisée ².

1. « Il est à présumer qu'on en a (des reliques) dans l'église du Vatican, puisqu'on y célèbre la fête de ce saint sous le rit semi-double, et que son office se trouve dans le Propre de cette Eglise, ainsi intitulé : *Proprium sanctorum quorum corpora vel insignes reliquiae in sacrosancta Vaticana Ecclesia coluntur*. — M. l'abbé Châtelain, dans des notes qu'il a faites sur le martyrologe de Baronius et dont M. l'abbé le Beuf conserve le manuscrit, compte jusqu'à sept églises à Rome, dédiées sous l'invocation de S. Léonard ou qui l'honorent d'un culte spécial. » (Oroux, *Hist. de la vie et du culte de S. Léonard du Limousin*, Paris, 1760. pp. 87, 154.)

2. L'iconographie de saint Léonard doit résulter de ce trait raconté dans sa vie : « Ad imitationem vero boni magistri Remigii, Leonardus, bonus discipulus, hoc ipsum expetiit a rege humillimis precibus, quatenus omnes qui in ergastulorum custodia detinerentur, si eos ipse voluisset visitare, omnino solverentur. Quam rem a rege cum benevolentia impetravit, et, ubicumque incarceratus esse audiebat, non piger ad eorum absolutionem totis viribus concurrebat. » (Arbellot, p. 278.)

La même vie ajoute qu'il suffisait aux prisonniers de l'invoquer pour se voir aussitôt délivrer : « In tantum denique magnificabat Dominus sanctum suum, quod si quis in carcere positus invocasset nomen ejus, ruptis catenis liber fiebat, neque aliquis eum impedire valebat. Multi vero de longinquis regionibus ex ergastulis aut vinculis liberati per ipsum requirebant in quo loco beatus Leonardus haberet hospitium; quin etiam compedes cathenarumque pondera apportabant secum, et ad vestigia pedum ejus cadentes, humiliter presentabant; quam plures vero ibi remanebant, et in morem famulorum servitutis obsequia promittebant. Sed vir Dei magis studebat illis servire, distribuens eis partem ex spatiosa latitudine silve, quatenus consuescerent vivere potius ex agricultura, quam secularibus rapinis inhiantes, inretiarentur iterum recensione obscura. » (Arbellot, p. 287.)

Les chaînes et cept s'offraient en ex-voto à son église : « Nam in ejus basilica multa pendent ferrea vincula, multorum etiam enses et lanceas quos libe-

A Pérouse, dans l'église Saint-Pierre, un tableau, daté de 1468, le distingue par l'habit monastique, la crosse abbatiale et les ceps, car, dit Piazza : « Il eut de Dieu une grâce singulière pour délivrer les prisonniers, à tel point qu'avant de mourir il suffisait qu'ils invoquassent son nom pour être délivrés des ceps et des chaînes; aussi allaient-ils le retrouver et lui rendre grâces. » C'est pourquoi il était en Italie le patron des captifs.

A Assise, une peinture du xv^e siècle le revêt de l'habit monastique et lui donne pour attributs les ceps dont il délivre.

Enfin le diadème lui est attribué, mais à une époque récente, pour se conformer à cette tradition qui veut, comme le revendiquèrent Louis XI, François I^{er} et Henri IV, qu'il fût « extrait de la maison de France » avant de se faire moine (Arbellot, *Vie de saint Léonard*, pp. 252-253). Didron, commentant le bandeau gemmé qui orne son front dans la sculpture de Venise, reconnaît cette signification à l'attribut souverain ou princier (*Annales arch.*, t. XV, p. 397.)

Au Calvaire de Poitiers, un médiocre émail peint de Limoges (xviii^e siècle) donne pour attributs à saint Léonard : une *dalmatique* bleue fleurdelisée ¹, un *livre*, une *palme* verte et des *ceps*.

Passons aux sculptures : je puis en signaler six.

Nous retrouverons encore quelques représentations de saint Léonard en dehors de l'État pontifical. Le plus ancien type est celui qui a été sculpté sur marbre blanc, au xii^e siècle, à Saint-Marc de Venise, et qui est maintenant plaqué à l'extérieur dans la paroi septentrionale. « Il provient, dit Julien Durand, de la chapelle du Saint-Sacrement, anciennement chapelle Saint-Léonard, dont les murs sont décorés de mosaïques modernes, représentant la légende de ce saint. On est d'abord étonné en voyant la mémoire de ce saint

ravit ex bellica rabie. Catenas vero et compedes, ocreas manicasque ferreas, qui numerando vellet describere, haberetur fortasse incredibile. » (Arbellot, p. 290.)

1. A S.-Léonard, province d'Anvers (Belgique), « le lis de France qu'on voit sur les vitraux, les portes, etc., rappelle l'opinion, généralement adoptée au xvi^e siècle, que S. Léonard était de la famille royale » (Arbellot, p. 206.)

Une église de S. Léonard existe à Londres. Sur la paroisse est « une rue appelée *de la fleur de lis* : peut-être ce nom vient-il de cette fleur symbolique, qu'on voit souvent sur les images de S. Léonard en souvenir de sa royale extraction » (p. 215).

français vénérée et honorée particulièrement dans une ville presque orientale ; on l'est moins ensuite en se rappelant les communications fréquentes qui existaient à une certaine époque entre Venise et Limoges, où se trouvait le tombeau de saint Léonard. Il faut considérer aussi que les Vénitiens, habitués à naviguer dans des mers remplies de pirates et d'ennemis, avaient de bonnes raisons pour invoquer spécialement le patron des prisonniers. » (*Annales archéol.*, t. XV, p. 402.)

Le même recueil, page 396, donne une gravure de ce bas-relief, dont le personnage est désigné par cette inscription : SCVS LEONARDVS. Sa tête est ceinte d'un bandeau gemmé : il est âgé et porte de longs cheveux, ainsi qu'une barbe bifurquée. Il est habillé d'un triple vêtement : tunique longue, retombant sur ses pieds chaussés ; tunique plus courte, serrée à la taille par une ceinture gemmée qui pend en avant ; manteau, rejeté en arrière et agrafé sur la poitrine par une fibule perlée. Sa main gauche montre la paume, suivant un geste familier au moyen âge, pour signifier l'enseignement ou la prédication. Comme la plupart des saints byzantins, il présente de la droite une croix pattée et gemmée qu'il saisit par la tige, courte et pointue, qu'en blason on est convenu d'appeler *pieu fiché*.

J'ai encore rencontré deux fois saint Léonard, à Pavie et à Côme. Au dôme de Pavie, sa statuette de marbre blanc décore le magnifique tombeau de saint Augustin, sculpté en 1362. Il est imberbe, vêtu de la dalmatique du temps rehaussée de pièces d'étoffe taillées en carré : de la droite, il tient des fleurs¹ et des ceps de la gauche.

1. J'ai inutilement cherché l'explication de ces fleurs dans l'ouvrage déjà cité du chanoine Arbellot, qui reproduit intégralement plusieurs légendes, hymnes et séquences de saint Léonard. Or, les fleurs n'y font allusion à aucun trait de sa vie et ne sont mentionnées qu'au figuré. Au xv^e siècle, il est proclamé *fleur de l'Eglise par sa sainteté* dans l'hymne *In supernis* (p. 306) :

In supernis resonando,
Jubilemus laudes dando
Regi dulcis glorie,
Qui beatum Leonardum,
Libertatis almæ nardum
Et florem Ecclesie,
Sanctitate decoravit.

Mais une fleur n'est pas un bouquet ; tout au plus peut-on dire que saint Léonard est une des fleurs du bouquet céleste.

Une autre hymne de la fin du xv^e siècle le compare à une *fleur odorante*

A la cathédrale de Côme, sa statue, également en marbre blanc, orne la *predella* ou gradin d'un beau retable d'un des autels latéraux, qui porte le millésime de 1482. Son nom est gravé en majuscules romaines sous cette forme : S LEONAR'. Le *s* de *sanctus* est traversé par un trait oblique qui marque l'abréviation, et la finale *us* est rendue par un sigle équivalant au chiffre 9. On remarquera l'altération du nom, écrit *Leonarus* pour *Leonardus*. Le saint est paré de la dalmatique des diacres, avec l'étole sur la dalmatique, suivant l'usage liturgique du Milanais. Son menton est rasé. Sa main droite tient des ceps et sa gauche une palme ¹, comme s'il avait été martyr.

A la *Badia* de Florence, sur un retable sculpté par Mino da Fiesole, en style de la Renaissance, saint Léonard se reconnaît à la *dalmatique*, aux *ceps* et au *livre fermé* (*Archiv. stor. dell'arte*; Rome, 1889, p. 464).

Au dossier des stalles de Bourg, qui furent sculptées à la fin du xv^e siècle, S. Léonard est debout, la tête largement tonsurée, et la face rasée, vêtu d'une dalmatique à collier, tenant des ceps, une palme dans la main droite et un livre fermé dans la gauche.

L'Inventaire de la Sainte Chapelle de Chambéry, en 1497, n^o

qui embaume la Gaule et au grain semé dans la cendre, qui fleurit sur un sol préparé (pp. 309, 310):

Tibi (Deus), resultat (exultat ?) Gallia,
Flore fulta fragrantis
Hic flos Leonardus adest.
Granum satum in cinere...
In solo promptum floreat.

Lorsque le roi le presse d'aider à la délivrance de sa femme, saint Léonard lui répond ingénument : « Herbarum denique medicamina de quibus me interrogas nescio » (p. 281). Il ne faut pas songer à ce trait pour expliquer le bouquet de Pavie qui est probablement symbolique et signifie que S. Léonard répandit, pendant sa vie et après sa mort, par ses miracles, le parfum du *nard*.

1. La palme peut être inspirée par ce texte de l'Écriture, qui a passé dans la liturgie pour le verset alléluiaïque de la messe du commun des abbés : « Justus ut palma florebit, » paroles qui forment encore les premiers mots de l'introit du commun des confesseurs. Toutefois, je préférerais y voir une manière naïve d'exprimer le *nard* que, probablement, l'artiste ne connaissait pas en nature. Le jeu de mots sur *nardus* revient souvent dans les anciens textes. Je ne veux en citer qu'un seul, relatif à la délivrance miraculeuse de Boémond, qui invoque ainsi son protecteur : « Benedictus patronus noster sanctus Leonardus, leo malignis, nardus bonis, nardus mea, Christi bonus odor. » (Arbelot, *Vie de saint Léonard*, p. 297.)

708, mentionne sa statuette de vermeil : « Item, ymaginem sancti Lionardi deauratam, tenentem in suis manibus catenam argenteam cum vinculo. »

Je résume en quelques mots les données iconographiques que je viens d'exposer. La profession religieuse de saint Léonard est attestée à la fois par sa tonsure et son costume monastique, sa dignité séculière par la couronne princière et les fleurs de lis et sa charge d'abbé ¹ par la crosse, quoiqu'elle ne fût pas en usage à cette époque. L'ordre de diacre, qu'il ne dépassa pas, lui vaut la dalmatique, et son patronage des prisonniers, l'attribut caractéristique des chaînes et des ceps ², afin de témoigner du résultat obtenu miraculeusement par son intercession. Enfin, par exception, il tient des fleurs et une palme dont le sens n'apparaît pas clairement.

6. Le culte ne s'arrête pas, il s'étend aussi au nom de baptême ou de religion. Or, à ce titre sont très recommandables deux illustres personnages, le peintre milanais Léonard de Vinci et S. Léonard de Port-Maurice, récemment canonisé par Léon XIII et dont le corps repose à Rome, dans l'église de S. Bonaventure, sur le Palatin. Sa vie a été imprimée deux fois à Rome: Fra Raffaele, *Vita del servo di Dio padre Leonardo da Porto Maurizio*, 1754, in-8 ; Masserano, *Vita del B. Leonardo da Porto Maurizio*, 1796, in-4.

D'après les gravures (l'une date de 1796), tels sont ses attributs :

Anges. — Ils l'enlèvent au ciel, l'un tient un lis et l'autre une couronne, emblème de sa chasteté et de la récompense qu'elle lui valut.

Barbe. — Parfois sa barbe est courte; ailleurs, il la porte entière.

Chapelet. — Il pend, au côté gauche, à la corde qui ceint ses reins et se termine par une croix de bois.

1. Les Bollandistes ont dit avec raison : « Non tam abbas quam heremita. » (*Acta Sanctorum*, t. III avril., p. 744.) Le titre d'abbé n'a pu lui être attribué qu'en « le regardant comme fondateur du monastère de Noblac » (Arbellot, p. 102). En effet, sa vie rapporte qu'il s'adjoignit quelques religieux : « Aggregavit preterea secum duos monachos, vita et moribus religiosos, ut in eadem ecclesia, divina mysteria celebrantes, jugiter astitissent » (Arbellot, p. 285).

2. Voir pour l'iconographie de saint Léonard et cet attribut en particulier, le curieux ouvrage de Forgeais, *Collection de plombs historiques trouvés dans la Seine, Enseignes de pèlerinages*, pp. 184-188; aussi les *Caractéristiques des Saints*, du P. Cahier, qui lui assigne ces cinq attributs : *Ane, captifs, chaînes, diacre, fontaine.*

Cheveux. — Ils sont taillés en couronne, toute la tête étant rasée ; une mèche seule reste au front.

Ciel, où il apparaît à mi-corps, en protecteur.

Colysée. — Il ne se voit qu'au second plan, à cause de l'exercice du chemin de la croix qu'il établit et pour lequel il fonda l'archiconfrérie des Amants de Jésus et Marie ¹, qui fit frapper une médaille de bronze en son honneur, en 1851.

Confrère. — Vêtu du sac et tenant la croix de bois qui ouvre la procession, il est debout près de lui pendant sa prédication.

Costume. — C'est celui des franciscains, mais de la réforme des Alcantarins, avec ou sans le manteau, toujours avec le capuchon et la corde.

Couronne. — Récompense de sa vertu.

Crâne, qu'il montre pour inspirer la crainte de la mort et qui motive sa devise : *Memento mori.*

Croix pectorale, qui tient lieu parfois du crucifix.

Crucifix. — Il est pendu à son cou avec une chaîne ou il le tient à la main pendant qu'il prêche.

Discipline. — Instrument de mortification : elle est en lames de fer.

Drapeau flottant, qu'il portait dans ses missions.

Lis, symbole de chasteté parfaite.

Livre de la science et de la prière.

Mains. — Elles sont croisées ; la gauche repose sur sa poitrine, une est tendue pour recevoir l'aumône et l'autre arbore le crucifix ou le drapeau.

Pieds. — Ils sont entièrement nus.

Portrait. — La gravure de 1796 le donne au naturel : la figure est longue et austère.

Prédication. — Elle a lieu au Colysée ou dans les missions.

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 117.

LE CHEF DE S. LAURENT ¹

Après le corps, qu'on enferme dans une châsse, appelée aussi *arche* et *fierte*, la partie la plus noble est la tête. Dès le ix^e siècle, nous voyons le pape S. Pascal détacher celle de Ste Cécile du corps dont il venait de faire l'invention pour la faire vénérer à part².

Le reliquaire affecte généralement la forme humaine et se fait en métal ; la relique n'est pas apparente. Il se présente sous deux aspects : une *tête coupée*, posée dans un bassin, comme pour Ste Martine, au xvii^e siècle ; un *buste*, c'est-à-dire une tête sur des épaules. Les chefs les plus anciens que possède Rome sont celui de S. Luc, à S.-Pierre-du-Vatican, qui est du xiv^e siècle ; puis ceux de Ste Barbe, à S.-Laurent *in Damaso*, et de S. Pancrace, à S.-Jean-de-Latran, qui ne sont pas antérieurs au xvi^e (*Œuvres*, t. I, p. 415, n^o 12). Le buste d'argent du prophète Zacharie, père de

1. *Étude archéologique sur le reliquaire du chef de saint Laurent, diacre et martyr* ; Rome, Sinimberghi, 1864, in-folio de 56 pages, avec une chromolithographie. Ce magnifique volume, imprimé avec luxe, aux frais du comte de Terbecq, n'a pas été mis dans le commerce. Tiré seulement à 500 exemplaires, il a été généreusement distribué, surtout à Rome. Le texte est, à chaque page, entouré d'encadrements en couleur, et tous les exemplaires, dorés sur tranche, ont été reliés en rouge ou en violet. Il porte en épigraphe : « Caput integrum cum cute, oculis, naribus, lingua, labiis et palpebris, sine magno admirationis ac devotionis sensu spectari non potest. » (*Ancien inventaire du Sancta Sanctorum.*)

2. Le chef de S. Jean-Baptiste était vénéré à Amiens : on faisait toucher à la relique des fac-simile en or, qui se donnaient aux souverains : « Le 29 mai 1517, François I^{er}, accompagné de la reine Claude, de M^{me} d'Angoulême sa mère et de M^{me} d'Alençon sa sœur, vint faire ses dévotions au chef S. Jean. La ville d'Amiens leur fit présent de trois chefs fin or, marqués au bas des armes du roi et de la ville et richement dorés et émaillés à l'entour de l'histoire du saint, aux reliques duquel ils avaient fraîchement touchés. Celui du roi pesait 3 marcs ; celui de Madame, 1 marc et celui de M^{me} d'Alençon, demi-marc ». (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 179.)

S. Jean-Baptiste, au Latran, ne date que du xvii^e siècle. La tête, par sa blancheur, fait contraste avec la robe qui est en vermeil : on y lit deux inscriptions qui donnent le nom du saint et attestent la propriété de la basilique ¹.

CAPVT	SACROSANCTÆ
ZACHARLE PROPHEETÆ	LATRANENSIS
QVI FVIT PATER	ECCLESIE
SANCTI IOANNIS	
BAPTISTÆ	

Les bustes sont fréquents à Rome et souvent, comme à Ste-Marie-des-Martyrs, on les met entre les chandeliers, pour parer l'autel ². Pour la tête du diacre S. Laurent, objet de ce mémoire, l'on a jugé à propos de rompre avec la tradition, afin de montrer aux yeux de tous, ce qui est un stimulant énergique pour la prière, les ravages du feu sur la peau du martyr.

I. — COMPTES-RENDUS.

1. Le R. P. Piccirillo, S. J., dans la *Civiltà cattolica*; Rome, 5^e sér., t. XI, 1864, pp. 626-628.

Tra le preziose reliquie, ond'è ricca questa Capitale del mondo cattolico, degnissima di speciale venerazione è la bella testadel martire S. Lorenzo, che si conserva nella cappella delle sacre reliquie nel palazzo Quirinale,

1. Dom Jacques de Marquais, abbé de S.-Martin de Tournai, fit don à son église d' « un buste de S. Martin en argent pour y déposer une dent et un os du patron du monastère, avec l'inscription : *Beatissimo Christi confessori Martino, huius cœnobii patrono, R. D. Jacobus de Marquais, eiusdem cœnobii abbas, dedicavit anno 1602*, et d'un chef en argent pour y placer la relique de S. Jacques le Majeur qu'il avait obtenue des moines de S. Vaast » (*Rev. bénédict.*, 1894, p. 178). Si le chef et le buste ne contenaient pas la tête du saint intégralement, le reliquaire indiquait du moins la nature de la partie qui en avait été détachée.

2. « Quod herman dicimus, italice busto, statue partem comprehendit a capite ad pectus, sine tamen brachiis. Usus hermas adhibendi loco florum, maxime in solemnioribus festis, etiam in pluribus ex Italis, haud Romanis exclusis, ecclesiis viget. Inter candelabras positi, nunc ex auro, nunc ex argento puro, nunc deaurati tantum vel deargentati, preclarissimum efformant ornamentum altaris. Generatim sacra aliqua sancti, cujus herma est, reliquia in iis includitur, sed non semper. » (*Ephem. lit.*, 1893, p. 364.)

presso Monsignor Sacrista ¹, e che per ordine del Santo Padre fu esposta nella basilica di S. Lorenzo in Damaso nel giorno 10 d'Agosto, e vi rimase per tutta l'ottava, entro il ricco e nobilissimo reliquiario offerto dal conte Giorgio de Nédonchel-Choiseul. Questo illustre et pio Signore, venuto di Francia nel 1862 per recare a' piedi del Santo Padre il tributo del suo ossequio filiale, fu accompagnato da un suo amico, pur francese, a venerare la suddetta reliquia nella cappella del Quirinale; e come ebbe udita dal suo amico la proposta di fare a quel sacro capo un nuovo e degno reliquiario, rispose subito che sì, a patto che l'opera si dividesse tra loro due, mettendo egli la spesa, ed incaricandosi l'altro di fare che riuscisse pari al generoso concetto. Il disegno fu fatto dal commendatore Luigi Poletti, sullo stile ogivale italiano del secolo XIII; e fu eseguito, in bronzo colato, cesellato e dorato da Pietro Chiapparelli, e decorato di mosaici da Costantino Rinaldi; i quali effettuarono egregiamente la leggiadra idea dell'architetto, emulando la grazia e la squisitezza del Cellini.

La Cromolitografia pontificia ne ritrasse poi una litografia colorata, ed il can. Barbier de Montault ne mando alle stampe una particolareggiata descrizione in lingua francese, che forma uno splendido in foglio di 60 pagine, edizione di lusso, fatta, a spese del conte Vittorio Huytens di Terbecq, dal Sinimberghi, e tirata a soli 500 esemplari che non furono posti in vendita, ma generosamente donati. Avendone anche noi ricevuto, per tratto di speciale cortesia, una copia, ne ricaviamo i cenni seguenti.

Il reliquiario, alto 1 metro e 25 centimetri, largo alla base 55 centimetri, è un tempietto di forma piramidale, al cui sommo culmine spicca la vaghissima statuetta del Santo, ed offre allo sguardo, mirabilmente armonizzate fra loro, le piu squisite delicatezze che lo scultore, il pittore ed il musaicista possono adoperare nell'ornato. Si decompone in tre parti, la base, il tempietto e la cupola o pinacolo. La base esagona, che posa su tre gradini circolari, è condotta a colonne a tortiglione, e tre delle faccie sono ornate in mosaico delle armi del Santo Padre, di Mons. Sacrista, e del pio donatore. La parte superiore della base è coperta da una tavoletta, sopra cui siedono, rispondenti alle sottoposte colonnette viticce, sei statuette di varii Santi. Una seconda tavoletta piu alta, ed ornata di pietre preziose, forma lo zoccolo onde si spiccano le sei colonne viticce del tempietto ogivale a trifoglio, i cui vani sono chiusi da purissimo cristallo, a traverso il quale d'ogni parte vedesi la santa reliquia collocata sopra un ricchissimo cuscinetto di porpora e laminette d'oro. Il tempietto è coronato da una cupola o pinacolo, attorniato da sei frontoni sormontati ciascuno da una croce di gemme, à quali sono frapposti sei angeli di stupendo lavoro, che, in atto di cantare un inno di gloria al Martire, si tengono al piè degli spigoli d'una guglia esagona. In cima a questa si rizza

1. Depuis l'invasion piémontaise, le chef de S. Laurent a émigré forcément du Quirinal au Vatican.

la statuette del Santo, e le sue facce sono coperte di mosaici di maravigliosa bellezza. Nell'interno del tempietto la cupola ha la figura d'una volta ricca di pitture del cav. Francesco Grandi, il quale vi ritrasse, sul fondo d'oro, il Cristo, la Vergine, san Pietro, san Paolo, santo Stefano, e sant'Orenso, padre del martire Lorenzo e marito di santa Paziienza. Le statuette sono 14, cioè : sei dei santi Sisto, Giustino, Romano, Ippolito, Orenso e Paziienza ; sei di angeli, piu quella di san Lorenzo ed un Crocifisso. Tutte furono modellate dal Tenerani, e questo solo nome basta a farne comprendere il pregio e la perfezione, per cui ciascuna puo riguardarsi come un capolavoro. Da ultimo piu di 90 pietre preziose, per qualità rarissime, e per bellezza e splendore mirabili, sono incastrate nello zoccolo, negli intercolumnii, nelle curve dell'ogive e sul pinacolo.

Sotto lo stemma del Santo Padre fu scolpita la seguente iscrizione, dettata dal P. Enrico Valle d. C. d. G. : *Ornamento . et . cultvi*

Un po piu alto, sulla tavoletta sopra cui seggono le sei statue de' Santi, fu scolpito : *Sacrum . Capvt . . .*

Nel gradino inferiore della base leggesi quest'altra iscrizione : *Iulivs*

2. *Claudius Lavergne, peintre verrier, dans le Monde ; Paris, 4 juillet 1866, p. 2.*

Nous aurions voulu voir (au salon des Champs-Élysées) ce beau reliquaire du chef de Saint-Laurent, offert à l'oratoire du Quirinal par la pieuse munificence de deux catholiques français, M. le comte de Nédonchel-Choiseul, et un autre dont le nom doit rester inconnu. Pour nous, pauvres artistes, auxquels Rome a donné une hospitalité si bienveillante et si généreuse, et à laquelle nous n'avons jamais pu rendre que des hommages stériles, il nous est doux de penser que, tout en s'acquittant eux-mêmes, ces nobles et fortunés donataires ont voulu alléger en même temps la dette de leurs compatriotes, et nous en serions reconnaissants, encore qu'ils l'eussent fait sans y songer. Toujours est-il que l'offrande est digne de sa destination et qu'elle ne perd rien de son intérêt national, bien que l'œuvre ait été exécutée par des artistes romains. Nous y voyons, au contraire, le témoignage d'une délicatesse qui fait aussi honneur à leur bon goût. Sans doute, le style français peut briller quelquefois à côté du style italien, mais en général il n'y fait pas bonne figure. Notre gothique du Nord ne réussit guère mieux que les sapins de Norvège sur le sol des chênes verts et des lauriers roses. Aussi, tout en acceptant le style ogival, ce en quoi nous croyons bien entrevoir une certaine influence française, le commandeur Poletti, l'architecte qui a conçu le plan du reliquaire, a donné à son œuvre le cachet du gothique italien du XIII^e au XIV^e siècle, ainsi que nous pouvons le voir dans la splendide monographie rédigée par M. le chanoine Barbier de Montault, et éditée par l'imprimerie romaine de H. Sinimberghi, sous le titre d'*Étude archéologique sur le Reliquaire du Chef de Saint Laurent*.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter sur le choix de ce titre ; cela

mènerait d'autant plus loin qu'à vrai dire il nous paraît plutôt placé là pour provoquer une discussion que pour annoncer une description ¹. En nous en tenant là, nous n'avons à regretter dans ce travail, où l'auteur a apporté d'ailleurs tout l'art et tous les soins possibles, que l'omission de quelques gravures qui auraient accompagné la planche principale et auraient mieux fait apprécier les sculptures, les peintures et l'ornementation qui se perdent dans les proportions réduites de l'ensemble, et dont la description la plus scrupuleuse, comme le dit M. Barbier de Montault lui-même, est impuissante à donner une idée exacte.

Nous croyons aussi, avec le consciencieux et éloquent monographe, « qu'il est d'une stricte équité de rendre à chacun la part qui lui est due dans la composition du reliquaire ». Aussi a-t-il eu soin de nommer, après l'architecte qui a conçu le plan, tous les artistes, peintres, statuaires et mosaïstes qui ont décoré l'édicule sous la direction du *maître de l'œuvre*.

Nous le louons d'autant plus volontiers de cette façon d'agir qu'elle justifie pleinement l'opinion que nous nous étions faite de l'impartialité et de la sagacité de l'écrivain, alors même qu'il publiait, en 1854, dans ce même journal, la description d'une verrière offerte par la famille de Mérode au cardinal Antonelli, en ne faisant intervenir le véritable auteur de ce travail que comme un manoeuvre docile dont la participation consistait tout au plus à avoir assez bien tenu la chandelle pendant l'opération. Cette fois-là le savant correspondant de *l'Univers* était évidemment mal renseigné. Aujourd'hui, au contraire, il parle de ce qu'il connaît bien, ce qui est un avantage inappréciable, surtout pour un archéologue.

3. M. C. Castelmans, dans *l'Illustration*, Paris, 1864, p. 303-304, avec une vignette. Il reproduit, à peu près intégralement, le compte-rendu de M^{rs} Chaillot.

Le reliquaire offert, etc.

La chromolithographie pontificale a exécuté une lithographie coloriée de ce beau monument; M. le chanoine Barbier de Montault en a fait une description détaillée et dédiée à M. le comte Huytens de Terbecq, qui la fit publier en un splendide in-folio, imprimé à Rome par Henri Sinimberghi, et qu'il a généreusement offert à des personnes de distinction et à ses amis.

M. le comte Georges de Nédonchel-Choiseul, etc.

Le reliquaire, etc.

Les armoiries, etc.

Le Père Tongiorgi, etc.

1. Le mot *archéologique*, qui semble n'avoir pas été bien compris, ne signifie pas ici évidemment *ancien*, mais il veut dire que le reliquaire a été conçu en style du passé, et que c'est à ce point de vue spécial que je l'ai étudié.

4. Mgr Chaillot, dans la *Correspondance de Rome*, 1864, pp. 263-264 :

Le reliquaire offert par M. le comte de Nédonchel-Choiseul, pour renfermer la tête de saint Laurent, a été exposé, par ordre du Saint-Père, dans la basilique de Saint-Laurent *in Damaso*.

La chromolithographie pontificale a exécuté une lithographie coloriée de ce beau monument; M. le chanoine Barbier de Montault en a fait une description détaillée qui forme un splendide in-folio de 60 pages, édition de luxe. Ce livre, imprimé à 500 exemplaires, ne se vend pas. Un exemplaire ayant été mis gracieusement à notre disposition, nous y puisons les indications suivantes :

M. le comte Georges de Nédonchel-Choiseul eut, il y a deux ans, la pieuse inspiration d'enfermer la tête de saint Laurent dans un reliquaire vraiment digne du saint martyr et de Rome. M. le commandeur Poletti, architecte de Saint-Paul, eut le talent de combiner, dans un harmonieux ensemble, les ressources diverses du bronzier, du statuaire, du peintre et du mosaïste. Le dessin obtint la haute approbation du Saint-Père.

Le reliquaire, en style ogival italien du treizième siècle, appartient à la catégorie des *monstrances*; il est tout à jour et laisse voir la relique à travers le cristal. Il est en bronze coulé, ciselé et doré, et pèse 195 livres. Sa hauteur est de 1 mètre 25 centimètres, et sa largeur, à la base, de 55 centimètres. Il se décompose en trois parties : le soubassement, la thèque et le clocheton. Le soubassement, haussé de trois marches circulaires qui donnent accès au petit temple où sont conservées les reliques, dessine un hexagone. Trois écussons en mosaïques décorent trois des faces. La partie supérieure est contournée par une tablette en saillie sur laquelle six statuettes sont rangées. Une seconde tablette, plus épaisse et ornée de pierres précieuses, forme le socle des six colonnettes de la thèque et le support du chef du saint martyr. Six baies, en ogive tréflée, correspondent aux six pans de la thèque et sont fermées par des lames de cristal. Au-dessus de la tête de saint Laurent est une voûte, divisée par pans et peinte sur cuivre aux effigies du Sauveur et des saints. Le clocheton s'annonce à l'intérieur par une coupole, à l'extérieur par une flèche; ses pentes sont couvertes de mosaïques, et la statue du saint martyr est au sommet. Au pied des pignons se tiennent debout, dans l'attitude du recueillement, des anges qui chantent un hymne à la louange de saint Laurent.

Les armoiries sont celles du Saint-Père, celles de Mgr le Sacriste, qui conserve la relique dans la lipsanothèque du palais apostolique, et celles du donateur, M. le comte de Nédonchel-Choiseul.

Le Père Tongiorgi, de la compagnie de Jésus, a composé les inscriptions du reliquaire, qui feront parvenir à la postérité le nom du pieux donateur et ceux de tous les artistes qui ont concouru à son exécution. Au bas des armoiries pontificales on lit l'inscription suivante : *Ornamento . et . col-tivi, etc.*

Un peu plus haut, une inscription laconique mentionne la relique : *Sacrum . Caput*, etc.

La troisième inscription se trouve sur le gradin inférieur du soubassement : *Iulius*, etc.

Il y a 14 statuettes, 6 anges, 6 saints, le Crucifix et S. Laurent. Les saints sont ceux qui furent mêlés à l'histoire du saint martyr : le pape S. Xiste, S. Justin, S. Hippolyte, S. Orens, frère de S. Laurent, et Ste-Patience, sa mère.

Les mosaïques représentent le chrisme, le poisson, l'ancre, la palme, la couronne, la colombe, l'agneau et autres symboles qui annoncent les mérites et la gloire du saint martyr.

Dans l'intérieur du clocheton, sont peints, sur un fond d'or, le Christ, la Vierge, S. Pierre, S. Paul, S. Étienne et S. Orens.

S. M. Ménard, secrétaire, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1864, t. X, p. 482 :

La Société a reçu l'ouvrage suivant : *Etude*, etc. Ce splendide volume in-folio, imprimé à Rome en 1864, est accompagné d'une magnifique chromolithographie en or et en couleur, reproduisant ce reliquaire que M. le comte de Nédonchel-Choiseul a fait exécuter en bronze doré, orné de pierres précieuses, de mosaïques et de peintures. L'ensemble et les détails de cet édicule, haut de 1^m 25, fait le plus grand honneur aux artistes italiens dont ils sont l'ouvrage et le texte de M. Barbier de Montault ajoute encore singulièrement à l'intérêt de cette œuvre d'art chrétien. L'impression du volume de texte n'est pas moins remarquable en son genre et c'est à la munificence de M. le comte de Terbeck, qui en a fait les frais, que la Société doit, par l'entremise de M. Barbier de Montault, le bel exemplaire qu'elle en a reçu.

6. Dans *l'Union*, Paris, n° du 29 août 1864, article de son correspondant à Rome :

Un magnifique reliquaire renfermant la tête de saint Laurent, diacre et martyr, a été exposé récemment à Rome, sur l'autel majeur de la basilique de Saint-Laurent *in Damaso*. La population, émerveillée, ne pouvait se lasser de le contempler et de l'admirer. Cela devait être; car, vraiment, par l'élégance de sa forme, la profusion bien entendue des pierres précieuses, la richesse des ciselures, la beauté des mosaïques et des peintures, le fini et l'harmonie de toutes les parties, il n'est guère possible d'arriver à quelque chose de plus parfait en ce genre. Le reliquaire de saint Laurent tiendra, assurément, le premier rang parmi les reliquaires de Rome; et Rome, pourtant, en possède une quantité prodigieuse, beaucoup d'une richesse merveilleuse, et plusieurs d'une forme et d'un goût aussi artistiques que d'une exécution remarquable.

Les reliquaires, destinés à recevoir le glorieux dépôt des restes des

saints, sont, comme on le sait, de formes très diverses et fort variées. Celui dont j'ai à vous entretenir est du genre des *monstrances*, permettant aux fidèles d'apercevoir clairement, de tous côtés, et aussi parfaitement que possible, le chef insigne de saint Laurent. Il a été exécuté en style gothique, non pas en ce gothique si parfait et si pur que l'on admire en France, en Belgique, en Allemagne, mais tel qu'on le trouvait en Italie au XIII^e siècle, modifié en quelques parties, mélangé d'un peu de grec, et néanmoins fort remarquable.

La *monstrance* se présente sous la figure d'un monument pyramidal divisé en trois parties distinctes : le soubassement, la thèque et le clocheton.

Le soubassement, destiné à élever et à servir de support à la thèque, se compose d'un petit temple hexagone avec des pilastres cannelés aux arêtes et des colonnes torsées, à chapiteaux feuillagés, en avant et complètement dégagées. Plusieurs marches circulaires règnent autour du monument et le surélèvent d'une manière gracieuse. Sur ces marches sont gravées diverses inscriptions, dues à la plume magistrale du R. P. Tongiorgi, de la Compagnie de Jésus, et destinées à perpétuer le souvenir du donateur, du Souverain Pontife, des artistes, de tous ceux qui ont pris part à ce beau travail. Trois des côtés de l'hexagone sont richement décorés de trois superbes écussons en mosaïque, représentant les armoiries du Souverain Pontife, celles de M^{sr} Marinelli, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté, et enfin les armes de la noble et antique famille des Nédonchel-Choiseul.

Sur une tablette circulaire, débordant un peu extérieurement et servant, à l'intérieur, de support à la tête de saint Laurent, on aperçoit six belles statues de saints, assises, aux angles, au-dessus des colonnes du temple, et formant pour ainsi dire une escorte d'honneur à la relique du saint lévite. Leur réunion intelligente est, en quelque sorte, l'histoire vivante de l'illustre martyr.

Ici, ce sont saint Orens et sainte Patience, le père et la mère du saint, qui ont pris soin de son enfance et l'ont élevé dans la pratique de toutes les vertus, qui ont souffert, eux aussi, pour la foi et ont mérité les honneurs de l'autel. En face, c'est saint Sixte II, père spirituel de saint Laurent, qui l'entoura toujours d'une affection si profonde, qui l'amena avec lui d'Espagne à Rome, l'instruisit, en fit un de ses diacres lorsqu'il devint Pontife suprême, et lui confia, en mourant, tous les trésors de l'Eglise. Qui n'a lu et relu cette scène aussi sublime qu'attendrissante du jeune diacre courant après Sixte, que l'on conduit au supplice, se précipitant à ses pieds qu'il arrose de ses larmes, et lui adressant ces tendres reproches : *Où allez-vous, mon Père, sans votre fils? Où allez-vous, Pontife, sans votre diacre?*... C'est dans cette touchante rencontre qu'après avoir annoncé à Laurent, pour le consoler, *que dans trois jours le lévite suivrait le Pontife*, Sixte II lui confia tous les biens de l'Eglise pour qu'il les distri-

buât aux pauvres. Que de choses dans ce rapprochement de saint Sixte II martyr et du martyr saint Laurent !

Les trois autres bienheureux, saint Justin, saint Romain, saint Hippolyte, rappellent aussi de touchants traits des derniers moments de notre diacre. Saint Justin est ce prêtre vénérable que Laurent rencontre évangélisant les pauvres au milieu de la catacombe Népotienne, à qui il baise et lave humblement les pieds, et qui, deux jours plus tard, devait recueillir ses restes chez l'officier Hippolyte et les ensevelir dans la catacombe de la veuve Cyriaque, près la voie Tiburtine. Saint Romain fut ce soldat, présent au supplice, qui vit un jeune homme d'une beauté éblouissante essuyant avec tendresse les membres défigurés de saint Laurent, qui se fit baptiser par le saint diacre dans sa prison et eut, quelques jours après, la tête tranchée près de la porte Salaria.

Enfin, dans saint Hippolyte, on voit cet officier romain, à la garde duquel saint Laurent fut confié, qui fut témoin des nombreux miracles opérés par le saint dans sa prison, qui se convertit, reçut le baptême avec dix-neuf membres de sa famille et obtint un peu plus tard la palme du martyre.

Félicitons M. le comm. Poletti d'avoir eu l'heureuse idée de grouper ainsi tous les saints tenant de si près à saint Laurent par les liens du sang, de l'esprit et du cœur, et de les avoir pour ainsi dire associés à son triomphe et à sa gloire.

Au-dessus de ce premier plan vient la thèque ou le reliquaire proprement dit, formée de six colonnettes torsées dont les intervalles sont fermés par des lames de cristal chanfreinées, à la manière des glaces de Venise. C'est là que repose, sur un riche coussin de soie rouge broché or, dans toute la hideuse réalité du supplice, mais aussi dans toute la sublime beauté du martyre, la tête auguste de l'incomparable saint Laurent. Le haut de la thèque se termine par une voûte en forme de dôme avec des nervures qui, partant du centre, la partagent en six sections égales. Le tout est recouvert de brillantes peintures dont la finesse de la touche indiquerait presque la miniature. Au centre est l'Esprit-Saint, sous la forme symbolique de la colombe; puis, entre les nervures de la voûte, se montrent Notre-Seigneur contemplant avec amour son serviteur et lui tendant les bras, la sainte Vierge Marie, saint Pierre, saint Paul, saint Etienne, le grand martyr d'Orient, et saint Orens, évêque d'Auch, frère de saint Laurent. Tous semblent sourire et applaudir au triomphe du généreux athlète de la foi. Ces belles peintures sont l'œuvre de M. François Grandi.

Cette seconde partie du monument est surmontée d'un joli clocheton terminal des plus élégants, avec sa flèche élancée, ses pointes aiguës, ses pignons, ses dentelures de toute sorte. A la base du clocheton se tiennent, aux angles, six gracieux petits anges, les ailes abaissées, les pieds nus, dans des attitudes diverses, mais indiquant toutes la joie, le recueillement et la prière. Sur chaque pignon brille la croix de la rédemption, ornée de

nombreuses pierres précieuses, de sorte qu'elles paraissent former dans leur ensemble, au-dessus de la tête du saint martyr, comme une couronne d'honneur, un diadème de gloire.

Les six pans extérieurs du clocheton sont couverts, dans toute leur étendue, d'une mosaïque d'une finesse extrême, ainsi que d'une grande quantité de pierres dures et précieuses qui, loin d'éclipser la mosaïque par leur éclat, font ressortir au contraire, par contraste, toute la pureté, la délicatesse, la fraîcheur et la beauté du travail. La main seule de M. Constantin Rinaldi, dont l'habileté ne connaît pas d'égale, pouvait oser ainsi se mesurer avec ce que la nature a de plus beau et de plus précieux. Les médaillons, en pierres dures ou en mosaïques de couleurs diverses, distribués avec grande intelligence sur le clocheton, présentent un fort gracieux effet. Les médaillons en mosaïque rappellent tous les touchants symboles que l'on rencontre dans les catacombes de Rome. C'est d'abord le *chrisme* ou nom de J.-C. ; puis le poisson, l'ancre, la palme et la couronne, la colombe et enfin l'agneau divin immolé pour le salut des hommes.

Les mosaïques nombreuses répandues sur le reliquaire et tout particulièrement celles du clocheton, sont l'œuvre capitale de ce beau travail. Tout le monde connaît l'incontestable supériorité des artistes romains en mosaïque, et les merveilles surprenantes qu'ils savent produire. Et bien on peut hardiment affirmer que celles du reliquaire de saint Laurent égalent ce qu'il y a de plus achevé en ce genre.

Enfin, au haut de la flèche, s'élançant vers la nue, apparaît, éblouissante et radieuse, la statue de saint Laurent, d'une beauté céleste et d'un travail parachevé. C'est le saint dans la gloire de la béatitude ! Debout, tenant le livre des évangiles et la palme d'une main, appuyé de l'autre sur l'horrible instrument de son supplice, les yeux tendus et fixés vers les cieux on voit qu'il n'appartient plus à la terre, et qu'il est perdu dans la contemplation de la majesté divine. En disant que le modèle de la statue, faite avec soin et amour, est due à M. le commandeur Tenerani, c'est assez dire combien doit être parfaite une pareille œuvre.

Les pierres dures et précieuses, que l'on a prodiguées à profusion et distribuées avec une souveraine intelligence dans les diverses parties du reliquaire, s'élèvent au nombre de cent dix, toutes choisies avec un soin extrême, presque toutes différentes et prises parmi les plus rares et les plus précieuses.

Disons-le à l'honneur de M. l'architecte Poletti, qui a donné les dessins et dirigé toutes les parties de ce chef-d'œuvre de plusieurs arts combinés ensemble, partout la beauté de la pensée morale vient se placer à côté de la beauté matérielle, pour la rehausser, la vivifier et lui donner un éclat nouveau. N'était-ce pas, en effet, une heureuse idée de jeter pour ainsi dire avec une prodigalité sans pareille les pierres précieuses, les trésors de l'art et de la nature autour de la tête bénie du saint lévite, qui répandit avec une si généreuse profusion les trésors de l'Église dans le sein des

pauvres et sut mourir de la mort la plus horrible pour les sauver de la rapacité d'un tyran ? Assurément, oui. Aussi le cœur est-il aussi charmé que les yeux de voir que toutes les parties du monde ont donné ce qu'elles avaient de plus beau et de plus rare pour orner et embellir la *monstrance* de notre saint. Ici ce sont les agates et les améthystes de l'Orient aux teintes si variées et si belles, là le *lapis martyrum*, les lapis-lazzuli, les albâtres de Californie de diverses sortes. De ce côté, les astracanes de l'Inde, les cornalines ondées, les amazones étalent leurs riches couleurs ; de celui-là, on voit briller les malachites rubannées de Sibérie, les malachites veloutées, les jaspes orientaux de toutes nuances et de toute couleur. Enfin ce sont les topazes ordinaires, les sardoines, les topazes rouges de Sibérie, les nacres de Perse, les lumachelles au reflet de feu, qui viennent, avec une foule d'autres que nous ne saurions énumérer ici, ajouter à la splendeur et à la magnificence de ce beau travail.

Terminons en disant que le corps du reliquaire est en bronze coulé, ciselé et doré ; que sa hauteur mesure 1 mètre 25 centimètres, et sa largeur à sa base, 55 centimètres ; enfin que le poids total est de près de 200 livres.

Notre description est achevée et nous n'avons pas dit encore un mot et du noble donateur et du motif de sa munificence vraiment princière. Hâtons-nous de lui rendre l'hommage qui lui est si légitimement dû. En 1862, M. le comte de Nédonchel-Choiseul vint à Rome pour satisfaire sa dévotion de fils dévoué de la sainte Église romaine et verser dans le trésor pontifical le tribut de son dévouement. La main de M. de Nédonchel-Choiseul est large quand il s'agit de faire le bien, son cœur ne connaît point de bornes quand il faut venir en aide à une cause généreuse, c'est dire assez dès lors quelle fut son offrande. Elle égala celle d'une cité tout entière. Dans ses visites aux saints lieux, il fut conduit, un jour, par un de ses amis d'enfance, bien digne d'une pareille amitié, à la chapelle de Mgr Sacriste, au palais du Quirinal. Après avoir contemplé la tête de saint Laurent, une des plus insignes reliques de la ville de Rome, et longtemps prié devant elle, les deux amis se retirèrent en silence, vivement impressionnés du spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux.

— Comme cette tête, dit l'un d'eux, brûlée, défigurée par le feu est éloquente dans sa laideur, quelle leçon et quel exemple pour les défenseurs des droits de l'Église ! Comme elle mériterait, au lieu de demeurer dans sa *monstrance* de bois doré où les circonstances ont forcé de la laisser jusqu'ici, d'être enchâssée dans un splendide reliquaire où les fidèles puissent la contempler et la vénérer tout à leur aise !

— Vous parlez d'or, répondit l'autre ; votre réflexion est si juste que, si vous le voulez, nuls autres que nous n'auront l'honneur d'une pareille initiative ; faisons faire le reliquaire à frais communs.

— J'accepte de grand cœur, reprit le comte, en serrant affectueusement la main au chanoine, mais à une condition, sur laquelle je ne transigerai

pas. Vous commanderez, vous surveillerez, vous ferez exécuter le reliquaire, et moi je paierai. Voyons, acceptez-vous mon ultimatum ?

Un combat de générosité entre deux amis n'ayant qu'un seul et même but, n'est pas chose dangereuse ni longue. On fut bientôt d'accord, et le chanoine, dont il a fallu violenter et tromper la modestie pour que son nom figurât au bas du monument, se mit immédiatement à l'œuvre. Dans sa pensée, le reliquaire devait être une production d'art des plus remarquables, digne de Rome, digne du grand saint auquel il était offert.

Pour atteindre ce but, aucune démarche ne fut épargnée et on eut recours aux artistes les plus éminents de Rome. Le dessin et la direction entière de l'œuvre furent confiés à M. Poletti, le célèbre restaurateur de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, les mosaïques à M. Constantin Rinaldi, le prince actuel de cet art à Rome ; les peintures à M. François Grandi, les statues au fameux Tenerani, et enfin les cisèlures, les bronzes, la dorure, à M. P. Chiapparelli. La réunion de semblables artistes ne pouvait manquer de produire un chef-d'œuvre. On peut hardiment le montrer aux amis comme aux détracteurs de Rome, car cette merveilleuse production prouve, d'une manière péremptoire, que les arts ne sont pas en décadence dans la Ville éternelle et que, sous certains rapports, on n'a rien à envier à leurs plus beaux jours.

Le reliquaire a été mis sous les yeux du Souverain Pontife, qui a témoigné à diverses reprises son étonnement, son admiration et toute sa satisfaction qu'une œuvre aussi remarquable eût été exécutée à Rome. Les artistes ne pouvaient pas ambitionner de plus douce récompense.

Un semblable travail ne pouvait demeurer inconnu de ceux qui ne viennent pas à Rome. Aussi M. le comte V. Huyttens de Terbecq, autre main généreuse qui s'est tant de fois ouverte pour répandre ici ses bienfaits, s'est empressé de faire reproduire le reliquaire par la chromolithographie, et de charger M. le chanoine X. Barbier de Montault d'écrire une étude archéologique sur la *monstrance* de saint Laurent. On ne pouvait s'adresser à une plume plus habile et plus exercée en pareille matière. La science du maître se révèle à chaque page. Aussi est-on parvenu à placer un petit chef-d'œuvre d'archéologie, de dessin, de typographie, à côté de l'autre chef-d'œuvre. Le tout est sorti des ateliers romains.

Nous sommes heureux d'écrire ces lignes et fier de dire que c'est la France réunie à Rome qui a produit un si merveilleux travail. Que n'en est-il toujours ainsi, que ne les trouve-t-on toujours unies pour la défense des droits de l'Église ?

En présence de la papauté menacée dans son indépendance et dans son pouvoir temporel, il est beau de voir le pieux mouvement qui se fait à la gloire du grand martyr de ses droits. A Rome, de tous les côtés on restauro

ses nombreuses églises ; la grande basilique, qui renferme son tombeau et qui lui est consacrée, renaît plus belle et plus magnifique que jamais, et son *chef vénéré*, dépouillé au sac de Rome de toutes les richesses qui l'entouraient, retrouve enfin un reliquaire plus digne de lui. Tout cet empressement ne s'opère pas sans un grand dessein de la Providence. En exaltant ainsi celui qui sut jadis si énergiquement résister et si héroïquement mourir, elle a voulu montrer à ceux qui ne comprennent rien aux choses de la conscience, comment se conduisent et se conduiront toujours ceux à qui les droits de l'Église seront confiés. Toute transaction est impossible, et ceux qui l'attendent des évènements, de la lassitude, de la nécessité, se trompent étrangement. Le *non possumus* d'aujourd'hui se trouvera demain, toujours sur les lèvres de la papauté ; il sera plus fort que la misère, l'exil et la mort. Jamais, quoi qu'on fasse, on n'arrachera à la papauté d'autre concession, d'autres paroles de faiblesse que celles adressées sur son gril, par Saint-Laurent, au tyran qui lui demandait de céder : *Il me semble que je suis assez rôti de ce côté ; tu peux, s'il te plait, me retourner sur l'autre.*

II. — DÉDICACE.

A Monsieur le Comte V. Huyttens de Terbecq, commandeur de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand, etc., etc.

Monsieur le Comte, vous vous plaisez à faire le bien en secret, à la manière des vrais chrétiens qui n'attendent leur récompense que du ciel. Mais si votre modestie s'accommode du silence, l'opinion publique, au contraire, qui n'est pas tenue de garder la même réserve, aime à révéler vos actions généreuses et à entourer votre nom de respect et de vénération.

Rome vous connaît et vous estime, Monsieur le Comte, car plus d'un bienfait, tombé de votre main toujours ouverte, est parvenu jusqu'à la Ville Eternelle. Aussi l'on n'a pas été étonné d'apprendre que Sa Sainteté Pie IX, qui sait toujours, avec tact et discernement, récompenser le vrai mérite, a daigné, dans sa paternelle bienveillance, vous combler de ses faveurs les plus distinguées ¹.

Je ne puis ni ne dois le taire ici, Monsieur le Comte, cette publication est la vôtre. Vous l'avez inspirée et ma main docile n'a fait que suivre votre initiative éclairée et répondre à votre appel sympathique. Vous n'avez pas voulu qu'en France on ignorât ou pût

1. Pie IX, entre autres, l'a fait comte romain et commandeur de saint Grégoire.

oublier le don magnifique d'un de vos compatriotes et amis, qui, comme vous, s'honore dans la pratique assidue du bien. Vous avez désiré qu'un ouvrage spécial fût consacré tout ensemble à louer le donateur et à appeler l'attention sur un chef-d'œuvre de l'art romain. C'est ainsi que vous comprenez les devoirs de l'amitié et que vous cherchez à ne pas séparer ceux qu'une liaison ancienne unissait si étroitement.

Puisqu'en cette circonstance votre part est si grande, Monsieur le Comte, et que vous avez eu la délicate attention de vous souvenir de nos relations antérieures, aussi bien que de mes travaux archéologiques, laissez-moi inscrire votre nom en tête de ces pages qui, sans vous, n'existeraient pas et me réjouir avec vous de voir, par vos soins pieux, perpétuer le souvenir et entretenir le culte de l'un des plus illustres martyrs de la Sainte Eglise.

Veillez, en agréant la dédicace de cette étude archéologique, que je suis heureux de placer sous vos auspices, y constater l'expression la plus haute du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, votre très humble et obéissant serviteur. X, chau^c. Barbier de Montault. Rome, le 12 avril 1864.

III. — LES ARTS SOUS LE PONTIFICAT DE PIE IX ¹.

Depuis plusieurs années, un grand mouvement artistique se produit à Rome et manifeste son action incessante par des œuvres remarquables. Une nouvelle école s'est pour ainsi dire formée, développée, sous une influence exclusivement chrétienne et cette jeune école, pleine de vigueur et d'avenir, s'affirme actuellement en marchant résolument dans une voie qu'elle s'est créée elle-même et où jusqu'à présent ses pas hardis se comptent par des succès continuels.

Les traditions classiques, bien entendu, sont maintenues dans toute leur intégrité. Rompre avec elles, ce serait infailliblement errer et se perdre. Les modèles, légués par l'antiquité, seront toujours le prototype du beau et l'objet d'études assidues. Mais, aujourd'hui

1. Ce chapitre a été reproduit dans la *Semaine du clergé*, 1878, n° 21.

d'hui, ce que veulent avant tout les artistes, ce qu'ils cherchent par prédilection, ce qui les captive par goût, ce sont les sources les plus pures de l'art ancien, celles où la forme plastique se joint à l'expression idéale, où la matière n'étouffe pas le sentiment, où prédominent tout ensemble la nature embellie par l'art et l'art inspiré par un souffle vivifiant. L'œil ne s'arrête plus au détail, il s'applique à l'ensemble; sa main ne copie plus servilement, elle suit l'impulsion d'une forte et généreuse pensée; l'intelligence reste maîtresse du terrain qu'elle domine et éclaire.

Ainsi guidé et fécondé, l'art est donc à la fois ancien et nouveau; il procède du passé par des souvenirs, des réminiscences, des emprunts; il aspire à l'avenir, en sortant du cercle qui l'emprisonne et en prenant des ailes qui l'élèvent vers des sphères inexplorées jusque-là.

L'art s'est rajeuni, lorsqu'il s'est retrempé aux sources vives et non aux ruisseaux qui en découlent; il s'est grandi, lorsqu'il a essayé ses propres forces et laissé l'appui caduc sur lequel il comptait trop. Mais cet art, né des besoins de son siècle, a une tendance toute particulière; on dirait qu'il sent l'absolue nécessité de se christianiser, lorsqu'il consacre à Dieu, au culte liturgique, à l'Eglise, ses œuvres les plus belles et les mieux réussies.

Je ne m'étonne pas que Rome, soumise à ce courant impétueux, se soit tout à coup trouvée différente d'elle-même, transformée, améliorée, complétée. Jamais, à aucune époque, les arts ne se sont concertés avec une plus cordiale entente pour embellir et parachever la Reine des cités. On bâtit peu, c'est vrai, car il semble que l'architecture moderne se soit épuisée à produire S.-Paul-hors-les-murs et qu'elle s'arrête un instant dans un repos glorieux. Mais, tout autour de l'architecture qui a conçu et enfanté cette basilique incomparable, gravitent, comme vers un centre commun, les arts qui en dépendent, la sculpture, la peinture, la mosaïque, la marbrerie et la vitrerie.

C'est merveille de voir en ce moment les artistes de Rome s'attacher, comme des abeilles diligentes, aux flancs des églises les plus abandonnées et en renouveler ou augmenter l'éclat. Rien ne manque à ces travaux divers, ni le goût et l'activité, ni la science

et la persévérance, pas plus que l'unité, qui fait d'un monument une œuvre homogène et parfaitement harmonieuse.

L'architecte placé à la tête, parce qu'à lui incombe la part la plus importante, dissémine, dirige, surveille cet essaim laborieux dont il fera valoir les talents spéciaux, en les employant comme il convient et les répartissant sur les divers points qu'il laisse à d'autres le soin d'orner. On se tromperait si l'on croyait que l'architecte est, par-dessus tout et principalement, l'homme de la ligne. Non, il est aussi coloriste et dessinateur. Par l'ornementation, il donne du relief, de la saillie, de la vie aux surfaces; par la couleur, il réchauffe et anime la pierre, rompt la monotonie d'une teinte monochrome et répand partout une nuance vraie, qui assimile l'œuvre artistique à l'œuvre de la nature.

Voilà pourquoi Michel-Ange, qui fut le génie le plus complet et le plus extraordinaire de son époque, était tout ensemble architecte, peintre, sculpteur et maniait avec une égale facilité le compas, le pinceau et l'ébauchoir. De tels hommes sont rares. Mais il n'est pas impossible d'en rencontrer qui, de nos jours, possèdent, sinon toutes, au moins quelques-unes de ces éminentes qualités et cela suffit au rôle qu'ils sont appelés à remplir.

Voyez S.-Paul-hors-les-murs, par exemple. Je le cite de préférence parce qu'après la basilique Vaticane il n'est pas à Rome de monument qui le surpasse et l'égale. Eh! bien, c'est l'œuvre d'un seul homme de génie, qui s'est réservé la partie architecturale, lui subordonnant toutes les autres parties, soumises à son contrôle rigoureux et à son goût exquis. Par lui la ligne, tout en conservant son profil pur, se rehausse de mille manières, accompagnée, entourée, ornée de reliefs puissants. Par lui aussi la basilique se colore de teintes habilement nuancées; l'or étincelle, la mosaïque fait briller ses émaux inaltérables, le marbre poli reflète la lumière que tamisent et tempèrent les vitraux de couleur, les fresques tapissent de larges panneaux. L'architecture fait valoir les arts secondaires et ces mêmes arts forment à l'architecture une riche et inappréciable couronne. L'unité d'effet exige l'unité de conception et je n'ai pas trop dit quand j'ai affirmé que l'architecte, le *maître de l'œuvre*, comme on le nommait jadis, doit résumer en sa personne la science des artistes nombreux qu'il associe à ses travaux.

Après avoir constaté le mouvement actuel et précisé son but, ainsi que ses moyens, il me semble intéressant d'en rechercher la cause, l'origine et les auteurs.

La cause première et indirecte, car elle n'a pas eu une application immédiate, fut l'archéologie, science née d'hier et pourtant favorisée déjà d'une popularité immense. L'archéologie a singulièrement élargi l'horizon des idées et des faits : elle est venue en aide à l'histoire et lui a révélé plus d'un document oublié. L'antiquité païenne formait tout son domaine ; l'antiquité chrétienne fait aujourd'hui ses délices et la Renaissance seule lui pose, au xvi^e siècle, une limite qu'elle franchit rarement. Or, ce que l'on étudie avec persistance finit par passionner et les investigations nouvelles, modifiant les idées admises sur le beau en matière d'art, ont amené à ce résultat, qui n'était ni prévu ni cherché, que l'on a puisé des inspirations dans les monuments d'une époque autrefois dédaignée.

Les catacombes, plus savamment explorées, ont fourni des types ravissants que le public s'est empressé d'adopter et du sein des corridors funèbres est ressuscité un art vivace, que l'on pouvait croire à jamais enseveli avec les premiers fidèles. Le moyen-âge, envisagé sans prévention, a montré, étalé des trésors de finesse, d'invention, de symbolisme et de piété que l'on ne soupçonnait pas. L'ogive s'est élancée avec grâce du milieu des ruines et son apparition a été saluée avec enthousiasme, comme un pèlerin de la science acclame la découverte d'une mine précieuse qui n'a pas encore été exploitée et qui promet des richesses abondantes. La restauration de Stc-Marie-sur-Minerve et la construction de l'église de S. Alphonse de Liguori sur l'Esquilin sont là pour attester le succès obtenu par le style ogival dans un pays qui, depuis des siècles, n'y était plus habitué et qui portait volontiers ailleurs toutes ses affections. Ce succès était la récompense bien méritée des études archéologiques, qui avaient initié aux principes d'un art jusque-là négligé.

Tout mouvement suppose une impulsion donnée et reçue. Les études archéologiques, qui ont été une occasion favorable, n'auraient certes pas suffi pour produire et accélérer ce mouvement. Il fallait autre chose, une cause plus puissante et une volonté plus fermement soutenue. L'art et les artistes ont rencontré dans Sa Sainteté Pie IX plus qu'un Mécène : le protecteur s'est effacé devant le

Père, la majesté souveraine s'est voilée pour ainsi dire, afin de rendre plus facile l'adoption, et la main auguste du Pontife s'est arrêtée avec complaisance sur l'artiste, prodigue de bienfaits et de bénédictions.

Aucun pape des temps modernes n'a autant fait pour les arts que Pie IX. N'est-ce pas sa munificence éclairée qui a édifié la majeure partie du nouveau S.-Paul, le plus beau joyau de son pontificat? N'est-ce pas à son initiative généreuse que les basiliques de S. Jean-de-Latran et de Ste-Marie-Majeure ont été dotées chacune d'une confession splendide et S.-Laurent-hors-les-murs rendu à sa beauté primitive? Par les soins du pontife, les églises sont restaurées, embellies, terminées; les catacombes fouillées et leurs secrets divulgués au monde savant; les places décorées de fontaines jaillissantes; les hôpitaux agrandis, appropriés aux besoins actuels; le palais du Vatican conservé, entretenu, complété; les musées créés, augmentés, mieux disposés pour l'étude ¹. Je suis loin d'avoir tout dit, mais il est un monument que je ne puis passer sous silence, c'est la colonne qui transmettra aux générations futures le fait le plus mémorable de ce siècle, à savoir : la proclamation, par la bouche infallible de Pie IX, du dogme à jamais vénéré de la sainte et immaculée Conception de Marie.

Rome n'est ni muette ni ingrate à l'endroit de l'élan sublime qui l'enrichit de nouveaux chefs-d'œuvre. Aussi cent inscriptions, encastrées dans les murs, proclament à l'envi Pie IX très grand, très bon, très généreux ² et plein de munificence ³. Ces actes sont publics et, partant, du domaine de tous. C'est l'histoire de l'art gravée sur le marbre et l'airain.

Mais qui pourra raconter cette autre histoire, bien plus touchante parce qu'elle est burinée au fond des cœurs, non plus de l'art, mais des artistes? Leur reconnaissance s'exhale de mille manières, car Pie IX est vraiment leur Père. Que de fois n'a-t-il pas visité leurs

1. Les œuvres d'art et de restauration entreprises par Pie IX ont été peintes au Vatican, dans la bibliothèque et dans les loges (*Œuvres*, t. II, pp. 42, 185.)

2. Les inscriptions accolent ordinairement au nom du pape les qualificatifs *pontifex optimus maximus*, qui, en épigraphie, s'écrivent *pont. opt. max.*

3. Dans les musées, chaque objet d'art porte la mention du donateur sous cette forme : *Munificentia Pii pp. IX.*

travaux, jusque dans leurs ateliers, encouragé leurs efforts par ces paroles affectueuses dont il a le secret, récompensé leur talent par des titres et des honneurs, assisté même leur faiblesse et soulagé leur indigence? Les plans, il les examine; les chantiers, il les parcourt; les renseignements, il les demande, car sa prévoyance s'étend à tout, et c'est principalement à l'œuvre qu'il aime voir et surprendre l'artiste.

Et, pour établir entre sa personne sacrée et les artistes des rapports plus directs et plus intimes, s'il est possible, voilà que ceux-ci sont spontanément conviés à un banquet splendidement servi dans une des salles du palais apostolique et que le Pontife lui-même s'assied à la table du festin, près d'eux, et prend part à leurs joyeuses conversations. Non, la majesté qui descend ainsi momentanément les degrés du trône n'est point une majesté qui s'abaisse, mais plutôt, en s'inclinant vers ceux qui sont en bas, par un mouvement sublime, elle les élève jusqu'à elle.

L'art, pour atteindre toute son expansion, a besoin de deux génies, l'un qui inspire, l'autre qui exécute. On l'a dit avec vérité : les grands hommes appellent les grands hommes. Léon X a fait son siècle à sa propre image et si Rome, à bon droit, est fière de ses artistes, qu'elle lève les yeux en haut et elle verra que sa gloire artistique émane directement de la Papauté. Si Pie IX a autour de lui une pléiade d'artistes éminents, c'est qu'il les a créés, formés, développés, encouragés et, sous son regard protecteur, ils ont grandi, comme poussés par une force intérieure qui guidait leur main et fécondait leur talent.

Rome, en ce moment, est riche en artistes de premier ordre et l'on est forcé de reconnaître que l'art n'est pas près de décliner quand il a pour chefs d'école des architectes, des peintres, des sculpteurs et des mosaïstes comme Poletti, Sarti et Vespignani; Podesti, Coghetti et Gagliardi; Tenerani, Jacometti et Tadolini; Rinaldi, Barberi et Moglia, etc., dont la réputation, acquise à la suite de travaux importants et d'études constantes, a dépassé rapidement les limites de l'Etat Pontifical pour s'étendre au loin et faire assigner à Rome le rang suprême parmi les villes où les artistes sont le plus en honneur.

Je n'ai cité que quelques noms d'artistes; j'en pourrais énumérer des centaines, mais ces sommités, brillants soleils de ce ciel cons-

tellé d'étoiles, suffisent au développement de mathèse. J'aime mieux insister sur cet autre point, que le Souverain Pontife n'est pas isolé dans ce mouvement d'impulsion et que l'élan est continué avec un égal enthousiasme par le Sacré Collège, les chapitres, les abbayes, les communautés et même par les plus humbles confréries.

La faveur, la protection, l'assistance sont générales. Croissez, fleurissez, plantes vigoureuses et charmantes, sous cette ombre tutélaire qui vous protège et vous favorise ; car, comme au temps du poète Claudien, un vaste champ vous est ouvert, et c'est le mérite seul qui attire et qui plaît :

« Crescite, virtutes, fœcundaque floreat ætas,
Ingeniis patuit campus certusque merenti
Stat favor. »

Or, dans ce parterre, où brillent les fleurs les plus variées et les plus odorantes, il en est une que je tiens à signaler et sur laquelle je donnerai volontiers d'amples explications. Ce sera l'objet de ce mémoire ou, comme je l'ai intitulé, puisqu'il s'agit d'une œuvre spéciale, de cette *étude archéologique*, qui s'attache à un seul monument, résumé à lui seul de toutes les gloires de la Rome moderne.

Il est des familles où la vertu est pour ainsi dire héréditaire et se transmet avec le sang de génération en génération. On les reconnaît à leurs œuvres. Nommer la vicomtesse de Bourbon-Busset et la marquise de Courtebourne, c'est rappeler tout ce que les hospices, les écoles, les églises pauvres, les fondations pieuses doivent à leur inépuisable charité. M. le comte de Nédonchel-Choiseul, leur digne frère et infatigable émule, vint à Rome, en 1862, pour satisfaire à la fois sa dévotion particulière aux tombeaux des saints apôtres et un besoin urgent du cœur qui le pressait d'assister, dans la mesure de ses forces, le Pontife dépouillé d'une partie de ses Etats. C'était à l'époque où Pie IX, ce pape à l'initiative heureuse, avait, dans un élan d'amour dicté par une piété profonde, décrété, autorisé, commandé, j'allais presque dire, dirigé la restauration des principales églises dédiées dans Rome à S. Laurent, diacre et martyr.

Or, un jour, un des amis du comte de Nédonchel, prêtre français du diocèse d'Arras, depuis longtemps domicilié en Italie et chanoine

honoraire de Lavagna en Toscane, le conduisit au Quirinal chez M^{sr} Sacriste, qui, les accueillant l'un et l'autre avec la plus gracieuse bienveillance et la plus prévenante sympathie, les accompagna à la chapelle dont le chef de S. Laurent fait à lui seul toute la beauté intérieure. Les deux amis restèrent quelque temps silencieux et recueillis au pied de l'autel ; mais, au sortir de l'oratoire, ils se communiquèrent leurs pensées avec une mutuelle expansion.

« Ne serait-il pas à propos, disait au comte son zélé et intelligent ami, de compléter l'œuvre du Pontife et d'ajouter une perle à cette couronne splendide qui brille, en l'honneur du saint patron, dans les églises de S.-Laurent *in Lucina*, de S.-Laurent *in fonte*, et surtout de S.-Laurent-hors-les-murs ? C'est le métal noirci par le temps qui, repoli et réparé, luit et étincelle aux yeux étonnés de la multitude. Convient-il que le chef du vénéré martyr soit abandonné, oublié dans son obscure monstrance de bois, tandis que son corps sacré, ses insignes reliques, les instruments de son martyre et de sa foi, ont pour reliquaires des temples couverts d'or et de marbres précieux ? »

Quand deux âmes vibrent d'ordinaire à l'unisson, elles n'ont nulle peine à se comprendre à un moment donné. Ces seuls mots, discrètement confiés à une oreille déjà bien disposée, ouvrirent un nouvel horizon à celui qui a constitué la générosité son domaine favori. Aussi le comte répliqua-t-il soudain :

— Eh ! bien, voulons-nous faire l'œuvre à deux ?

— Volontiers, avec bonheur même, répliqua l'ami, enchanté de la proposition.

— Soit, ajouta le comte, avec le sourire d'une noble simplicité. Je me charge de la dépense du reliquaire et vous laissez le soin de le faire exécuter à votre gré. Vous resterez ainsi mieux dans votre rôle habituel, étant, comme on l'a dit, de ces hommes qui agissent et savent faire sans vouloir jamais paraître.

En sorte que le tact incomparable, la délicatesse exquise, le dévouement tendre qui inspirèrent à un prince romain l'offre d'un autel merveilleux à Notre-Dame de Boulogne, tous ces sentiments portèrent un noble Français à déposer le chef de S. Laurent dans un reliquaire, digne à la fois de celui qui devait l'habiter, de la Ville Eternelle et du donateur. La France, spontanément enrichie par le

don magnifique du prince Alexandre Torlonia, voulut, par un généreux retour et une réciprocité sans égale, embellir Rome par les mains du comte Georges de Nédonchel-Choiseul. Une sorte de rivalité s'établit entre les représentants de deux grands noms et de deux puissantes familles; car, s'il s'agit d'honorer Dieu et d'exprimer de la manière la plus haute les sentiments du cœur, on est toujours sûr de trouver écho là où sont encore vivaces les traditions religieuses des siècles écoulés. C'est de la foi, en effet, que procèdent directement ces offrandes spontanées qui font que l'homme se dépouille volontairement et joyeusement pour donner à Dieu un vêtement plus splendide et faire briller son culte d'un éclat nouveau, qui invite et excite tout ensemble les fidèles à se presser, plus fervents et assidus, autour de ses autels et des reliques de ses saints. Rome avait illuminé la France de ses rayons, et voilà que la France docile renvoie à la patrie commune des chrétiens un doux reflet, qui témoigne à la fois et de son ardeur et de sa reconnaissance; comme on voit au ciel l'astre des nuits enveloppé dans la clarté lumineuse que darde sur lui l'astre des jours.

Une question fut agitée, dès le principe, et provoqua une solution unanime. Le don est offert par un Français, c'est donc à la France qu'il appartient de le faire valoir. Les ateliers d'orfèvrerie ne manquent pas à Paris et il en est un surtout capable à tous égards de répondre, par sa bonne exécution, aux vœux du donateur et aux désirs de Rome. Néanmoins, on ne s'arrêta pas à cette pensée fort spécieuse ni au talent bien connu de l'orfèvre choisi. Une voix se fit entendre et tous s'empressèrent de se ranger à son avis. Le cardinal Antonelli venait de parler, avec cette autorité que donnent à la fois une science incontestable, un goût rare et une grande expérience en fait d'art et d'artistes.

Si Pie IX paraît au premier rang comme protecteur des beaux-arts, c'est justice de placer immédiatement après lui S. E. le cardinal secrétaire d'Etat, qui ne dédaigne pas d'occuper ses trop rares loisirs à étudier et collectionner les œuvres artistiques. Or, le judicieux cardinal pensa avec raison que le riche présent étant destiné à Rome, à une époque surtout où tous les regards sont fixés sur la Ville éternelle, cette œuvre devait présenter un spécimen de toutes les connaissances artistiques locales et prouver de la manière la plus

évidente, que l'art continue à être tenu en grande estime, non moins qu'à produire des travaux remarquables, dans la ville des Césars et des Papes.

Le choix de l'architecte, appelé à fournir les plans, désigner les artistes et surveiller l'exécution, ne causa aucun embarras. Accepter l'offre spontanée et gracieuse faite par le commandeur Poletti, connu de vieille date pour son expérience consommée et ses labeurs infatigables, c'était tout ensemble plaire au pape et au cardinal Antonelli, aussi bien qu'assurer le succès de l'entreprise. Un projet fut bientôt crayonné par l'habile architecte et soumis à Sa Sainteté ¹, qui, interprète du goût général et guidée par un instinct particulier, approuva le dessin du reliquaire conçu en style gothique. Le style du moyen-âge, que caractérise plus spécialement l'ogive, avait déjà fourni des modèles à deux reliquaires d'argent ou de métal doré, l'un à la basilique Vaticane, l'autre aux SS. Dominique et Sixte. Mais ce n'était encore qu'un essai qui fut justement applaudi, tandis que M. Poletti, d'un bond, à la manière des géants qui ne connaissent ni les faiblesses ni les timidités de l'enfance, atteignit la perfection du genre et franchit l'intervalle que plusieurs années d'études étaient appelées à combler.

Aujourd'hui que l'œuvre est terminée, il importe de la faire connaître en détail. Aussi bien est-ce la meilleure manière de la louer dignement, car quelles paroles seraient suffisantes pour exalter la munificence du donateur, le talent de l'architecte, la dextérité des artistes ?

Voir le reliquaire, c'est l'admirer ; le comprendre et le goûter, c'est l'apprécier ; l'expliquer, c'est communiquer, pour qu'il soit partagé, le sentiment qu'on éprouve soi-même. J'aurai donc assez fait quand, de la base au faite, j'aurai signalé l'art multiple qui a présidé à la confection de ce petit chef-d'œuvre, où l'architecte a, dans un harmonieux ensemble, combiné les ressources diverses du bronzier, du statuaire, du peintre et du mosaïste. De cette étude attentive, réfléchie, sérieuse, naîtra, j'en ai la conviction, dans l'es-

1. Quand ma collaboration eut été décidée, M. Poletti voulut en perpétuer le souvenir. Il m'emmena donc chez le photographe d'Alessandri et là nous posâmes tous deux en un groupe de grand format. Le commandeur, assis devant une table, tient en main son projet, et moi, debout, je l'examine. Aucune attention ne pouvait m'être plus agréable ni plus gracieusement exprimée.

prit de chacun, un vif sentiment de reconnaissance pour le pieux donateur, d'estime pour les artistes, d'admiration pour l'œuvre elle-même, d'enthousiasme pour l'art romain en général. C'est ainsi que la voix qui aura entonné le chant de la louange ne sera plus isolée, mais sera doublée, fortifiée par mille autres voix plus puissantes qui, réunies dans un concert unanime, loueront à l'envi et par acclamation le triomphe de l'art dans la capitale où, depuis des siècles, il a son siège impérissable et tient ses assises les plus solennelles.

IV. — LE RELIQUAIRE.

Le reliquaire du chef de S. Laurent appartient à la catégorie des monstrances et est exécuté en style italien du XIII^e siècle. Le mot *reliquaire* est un terme vague et commun, affecté à tous les meubles destinés à contenir des reliques. Il ne désigne ni une forme spéciale ni un but déterminé. Toutefois nous l'avons employé, afin de nous faire mieux comprendre du plus grand nombre des lecteurs.

Il a existé, dans le cours des siècles, trois manières de conserver et de vénérer les saintes reliques. Primitivement et dès les temps les plus reculés, le corps reste enseveli dans le sépulchre, sur lequel on élève un autel et aucun ossement, quelque petit qu'il soit, n'en est détaché. Tel était jadis, dans la crypte de sa basilique hors-les-murs, le corps du diacre S. Laurent.

Plus tard, le corps est levé de terre et placé sur l'autel, dans une châsse de pierre ou de métal, qui le dérobe complètement aux regards des fidèles. Si quelque parcelle est enlevée au corps entier, pour satisfaire une dévotion personnelle ou locale, l'os saint est alors enveloppé dans de la soie et des étoffes précieuses et une simple étiquette, écrite sur parchemin, manifeste au dehors la présence de la pieuse relique qu'un saint respect tient à dissimuler et cacher aux yeux indiscrets. Telles sont les nombreuses reliques que possède l'abbaye de Sainte-Croix de Jérusalem et que la tradition reporte jusqu'au pontificat de S. Grégoire le Grand ¹.

Enfin, quand la foi n'est plus aussi forte ni robuste, on a bien encore confiance dans la vertu des saintes reliques, mais on veut

1. Œuvres, t. II, p. 342.

les voir, les toucher, les pondérer. C'est l'époque de la critique, qui n'admet que sur examen minutieux. Nous vivons encore sous l'empire de ces idées, qui dénotent une foi curieuse, investigatrice, presque douteuse et qui ont donné naissance à une espèce particulière de reliquaire nommée *monstrance*. La monstrance, en effet, est tout à jour ; elle n'a de secrets pour personne et chacun peut vérifier, à travers le cristal qui la protège, la relique qui y est déposée. Elle la laisse voir, ou plutôt, suivant la vraie signification de ce vieux mot français, elle la *montre* tout entière, telle qu'elle est. La monstrance a donc été inventée exprès pour l'ostension et la vénération des saintes reliques, en sorte que le fidèle, agenouillé au pied de l'autel, aperçoit toujours et distingue nettement l'objet de son culte, soit qu'il le vénère exposé au milieu des cierges allumés, soit qu'il le baise pieusement présenté à ses lèvres par la main du prêtre.

Notre reliquaire, ouvert comme un portique et montrant de tous côtés l'insigne relique du chef de S. Laurent, est réellement une monstrance et j'en félicite sincèrement l'architecte, car, quelle que soit ma propension à suivre en pratique les anciens usages de l'Église, je sens que cette tête vénérable, sur laquelle le martyr a laissé des traces ineffaçables, a besoin d'être vue, contemplée, examinée et qu'à ce spectacle douloureux l'âme devient meilleure et se fortifie dans sa croyance.

Le moyen-âge, qui a fondu, ciselé, émaillé des reliquaires de toutes sortes, châsses, coffrets, phylactères, nous a laissé aussi des monstrances et une des plus belles est assurément celle qui, à S.-Jean-de-Latran, renferme un ossement de sainte Marie-Madeleine. Le commandeur Poletti, en adoptant cette forme, qui était la mieux appropriée au but que l'on se proposait, n'a donc pas dérogé aux règles de l'esthétique ogivale et, de plus, il a fait une création nouvelle, non moins qu'originale, en rajeunissant un type ancien.

Le style gothique, qui germa et prit racine dans l'Île-de-France, se répandit promptement dans l'Europe entière, mais il subit à ces pérégrinations lointaines, suivant les pays, des influences diverses qui en ont plus ou moins altéré la physionomie et le caractère. Dans le Nord, sa vraie patrie, il est pur et sévère ; dans le Midi, au contraire, où il ne s'acclimate que difficilement, il est mélangé de

réminiscences classiques, qui lui impriment un cachet à part. Copier l'orfèvrerie septentrionale, c'était importer à Rome une œuvre exotique, qui ne répondait ni aux traditions ni aux habitudes du pays. Le plus simple était de s'inspirer du mouvement architectural qui, en Italie, eut sa plus belle période aux XIII^e et XIV^e siècles. M. Poletti a suivi ce dernier parti, qui lui a permis de faire exclusivement de l'art ogival italien.

Le moyen-âge, outre les lignes qui montent et s'élancent, et par conséquent autorisent un développement grandiose, offrait un autre avantage, celui d'une décoration riche et multiple. Aussi, sur le reliquaire de S. Laurent, les surfaces jaunes sont-elles agréablement rompues par des couleurs variées, d'une durée égale à celle du métal. Il y avait donc là une ressource de plus et, loin de la dédaigner, l'artiste s'en est servi pour obtenir un effet plus complet.

Le reliquaire est en bronze, coulé, ciselé et doré dans les ateliers de M. P. Chiapparelli, qui a donné à cette œuvre, une des plus belles sorties de ses mains habituées à bien faire, les soins les plus assidus. Massif, il pèse 195 livres. Sa hauteur est de 1 mètre 25 centimètres et sa largeur, à la base, de cinquante-cinq centimètres; toutes proportions qui constituent un véritable monument et le rendent apte à être porté en procession comme à être placé sur un autel. L'effet ne sera pas moindre de part et d'autre.

Ce reliquaire, de forme pyramidale, se décompose en trois parties : le soubassement, la thèque et le clocheton, qui correspondent chacune à une pensée symbolique ingénieusement exprimée. Le soubassement, haussé de trois marches circulaires qui donnent accès à un petit temple consacré à la mémoire de S. Laurent, dessine un hexagone, dont la masse est allégée, sur chaque arête, par des pilastres cannelés et des colonnes torsées à chapiteaux feuillagés.

Quiconque a lu les traités de symbolisme sait quelle valeur les anciens attribuaient au cercle. Le cercle, qui tourne sans cesse sur lui-même et n'a ni commencement ni fin, n'est-il pas à la fois la figure de la terre qui est ronde, de l'immobilité qui ne change pas, de l'éternité qui dure toujours, aussi bien que de la perfection que rien n'altère ? C'est sur la terre, en effet, que S. Laurent acquit ces mérites sans nombre qui, embellissant son âme, lui assignèrent une place distinguée dans l'éternité bienheureuse. Et, pour atteindre

cette perfection sublime, apanage des âmes d'élite, il lui fallut gravir ces trois degrés de la vie mystique qui, actuellement encore, dans les causes de canonisation, forment l'initiation à la vie spirituelle, à savoir les trois vertus théologiques, foi, espérance et charité, qui en sont le fondement et le soutien.

Trois écussons en mosaïque décorent trois des faces de l'hexagone qu'à la partie supérieure contourne une tablette en saillie, sur laquelle six statuettes de saints sont rangées.

Une seconde tablette, plus épaisse et rehaussée de pierres précieuses, forme à la fois le socle des six colonnettes torsées de la thèque et le support du chef du saint lévite. L'hexagone reparait ici, mais plus développé en hauteur seulement, car son plan est en retrait sur le soubassement moins étroit. Six est, par excellence, le nombre du travail, de l'épreuve, des tribulations, qui préparent au repos et à la béatitude. Il convenait mieux que tout autre à ce chef auguste pour qui la mort n'a été qu'un passage à une vie meilleure et l'opprobre du supplice un acheminement aux honneurs célestes.

Six baies, aiguillées en ogive tréflée, correspondent aux six pans de la thèque. Elles sont fermées par des lames de cristal, chanfreinées à la manière des glaces de Venise, transparentes pour laisser voir la relique et épaisses pour résister au choc. Les écoinçons feuillagés sont égayés de mosaïques et de cabochons.

Au-dessus de la tête de S. Laurent, respectueusement posée sur un coussin de soie rouge lamée et brodée d'or, s'arrondit, comme la calotte du ciel, une voûte divisée par pans et peinte sur cuivre aux effigies du Sauveur et de ses saints.

Chaque pignon, évidé en coquille à la base, a ses rampants hérissés de crochets, sa pointe terminée en croix tréflée et son tympan coloré de pierres, de cabochons et de mosaïques. Au pied du pignon se tiennent debout, dans l'attitude du recueillement et de la prière, des anges qui chantent à la louange du saint martyr, élevé au-dessus d'eux, une hymne de joie et de triomphe. Voilà le ciel de notre petit monument et, si le mot n'est pas trop profane, l'apothéose de notre saint.

Nous avons donc successivement parcouru les trois degrés de gloire assignés par l'artiste à S. Laurent; en bas, nous avons constaté sa vie militante et pleine de mérites devant Dieu; au milieu, ses

reliques nous ont apparu entourées de pieux hommages; enfin, tout au haut, le ciel s'est manifesté avec ses joies ineffables et la place sublime affectée à l'élu.

Tel est l'ensemble. Franchement, il y a là plus que de l'art; j'y vois une pensée profonde, qui frappe l'intelligence et la réjouit de ses vives clartés. Or, cette pensée, vraiment chrétienne et inspirée par le sujet lui-même, va mieux ressortir de l'observation plus approfondie des détails, conçus et groupés de manière à donner du corps et de la vie à l'idée générale.

Ce reliquaire, pris ainsi dans son ensemble, au premier aspect, est donc à lui seul déjà un enseignement, un livre théologique qui parle aux yeux et au cœur. Il semble qu'il a été composé sous l'empire de ce texte de S. Paul, qui recommande d'avoir les regards tournés vers Dieu, car là sont la vraie science et la véritable sagesse : « Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. » (*Ad Coloss.*, III, 2.) Tous ne comprennent pas les trésors cachés dans cette sagesse d'en haut, seulement ceux à qui Dieu l'a révélé : « Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. » (*S. Matth.*, XIX, 11.) Mais Dieu se montre toujours bienveillant et rémunérateur envers ceux qui l'aiment sincèrement et reportent à lui seul le mérite de leurs actions : « Non nobis, Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam. » (*Psaln.* cxiii, 1.)

J'ai tracé ici largement le portrait de l'artiste chrétien, nous allons maintenant le voir à l'œuvre. Toutefois, avant d'entrer dans le détail, qu'il me soit permis d'inviter le lecteur à examiner avec soin la planche chromolithographiée qui accompagne cette *Etude*. Tout en lui facilitant le contrôle de mes assertions, elle lui servira surtout à mieux se former une idée du reliquaire, qu'une description, quelque exacte qu'elle soit, ne figure jamais qu'imparfaitement. Il n'est pas jusqu'à la couleur des émaux et des pierres qui ne trouve ici son interprétation fidèle. L'établissement chromolithographique de Rome, fondé sous les auspices de Pie IX, a fait tous ses efforts pour produire une planche remarquable et rivaliser de zèle avec la typographie qui, sous tous les rapports, ne laisse rien à désirer.

Un auteur est toujours fier de se voir ainsi secondé; aussi nos félicitations les plus sincères sont-elles acquises aux artistes patients et studieux qui n'ont reculé devant aucune fatigue pour arriver aux

plus heureux résultats. Mais notre reconnaissance surtout doit remonter jusqu'à M. le comte V. Huytens de Terbeeq, qui a voulu que rien ne fût négligé pour rendre cette publication aussi élégante que possible et la mettre en harmonie avec la beauté du reliquaire. L'œuvre entière a donc, dans toutes ses parties, un cachet essentiellement romain.

V. — LES ARMOIRIES ET LES INSCRIPTIONS.

Les armoiries, qui sont un signe de noblesse ou de dignité, jouent un grand rôle dans l'histoire artistique de l'Italie. Rien n'est plus fréquent, maintenant encore, que leur emploi à l'église ou sur les objets destinés au culte. Est-ce par pure vanité qu'elles s'étalent ainsi sur cent objets divers? Non, assurément; un tel mobile serait indigne du lieu saint. Mais leur présence a un but exclusivement historique et pieux.

L'écusson est un signe de convention, un symbole représentant un nom qu'il importe à la postérité de connaître, une personne qu'il n'est pas juste de laisser dans l'oubli. Quel qu'il soit, il plaît à l'ecclésiologue qui y lit, comme dans le sceau en cire appendu aux chartes, un nom, un titre, une dignité, une date, un règne, une donation. Dans ces termes utiles, loin de choquer, le blason seigneurial ou ecclésiastique appartient de plein droit à l'histoire et l'histoire a besoin de semblables documents pour ne pas souvent rester muette et silencieuse.

Trois écussons décorent les trois faces antérieures du soubassement et assignent au reliquaire une date précise, ainsi qu'une destination spéciale et une donation généreuse. Ces écussons sont ceux de Sa Sainteté Pie IX, du sacriste du pape et du comte de Nédonchel.

La grandeur morale et l'élévation en dignité se traduisent, au moyen-âge, par des proportions plus grandes et un aspect différent. Voilà pourquoi les armoiries de Pie IX, qui occupent la place d'honneur, affectent une forme relativement plus développée, plus haute que celle des armoiries qui l'avoisinent. L'écusson pontifical a sa pointe découpée en ogive et est appuyé sur un cartouche, losangé et fleuroné. Il se blasonne : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au lion couronné d'or, posant la patte senestre de derrière sur une demi-boule*

de même, qui est Mastai; aux 2 et 3, d'argent, à deux bandes de gueules, qui est Ferretti. Il est timbré de la tiare pontificale à trois couronnes, posée sur deux clefs d'or en sautoir et liées d'un cordon de même (*Œuvres*, t. III, p. 377, n° 257).

Le second écusson occupe la seconde place, à la droite du premier, qui est la droite du reliquaire et non celle du spectateur. Il reproduit les armes de M^{sr} François Marinelli, de l'ordre de S. Augustin, évêque de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté Pie IX. Le reliquaire étant conservé au Quirinal dans la *Lipsanothèque* des palais apostoliques confiée au sacriste, on ne pouvait oublier les armoiries de celui qui en remplissait les fonctions à l'époque de son exécution. Ces armoiries se lisent ainsi : *D'argent, à un poisson au naturel, nageant dans une onde de même; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une fusée cousue de gueules chargée de trois boules d'or et abaissé sous le chef de la religion, qui est d'argent au cœur enflammé de gueules percé d'une flèche d'or, accompagné d'une plume d'argent et d'une ceinture de sable, et posé sur un livre fermé d'or.* L'écu, découpé à la manière italienne, est adossé à une croix d'or posée en pal et timbré d'un chapeau à trois rangs de houppes de sinople, qui sont les insignes propres de la dignité épiscopale.

La troisième place est réservée au donateur, M. le comte de Nédonchel-Choiseul, qui semble modestement s'effacer, retiré qu'il est au côté gauche. Son écu est un écu d'alliance, par conséquent *mi-parti*. En style héraldique, il se décrit ainsi : *Au 1^{er}, d'azur, à la bande d'argent, qui est de Nédonchel; au 2^e, d'azur, à une croix d'or, cantonnée de vingt billettes de même, cinq dans chaque canton, qui est de Choiseul.* Il nous était d'autant moins permis de séparer ici deux des plus beaux et des plus anciens noms de France que M^{me} la comtesse de Nédonchel, née de Choiseul, par un mouvement de piété spontanée, s'associe toujours aux œuvres charitables de son digne époux. L'écusson, terminé en accolade, est timbré d'une couronne ducale, avec lion couronné pour cimier et a pour supports deux lions d'or, qui font flotter, au sommet d'une lance de tournoi, la bannière des Nédonchel et des Choiseul. Au-dessous se déroule une banderole sur laquelle est inscrite la devise de cette noble et chevaleresque famille : ANTIQVITAS ET NOBILITAS.

L'orfèvrerie pouvait bien rendre certaines parties du blason par

ses reliefs et ses reflets dorés, mais la couleur lui manquait pour accuser les détails variés des diverses pièces meublant chaqueécu. La mosaïque a heureusement secondé l'artiste, qui a trouvé dans les teintes différentes de l'émail les nuances nécessaires à l'art héraldique. Le mosaïste Rinaldi a combiné ses lames d'émail avec une telle précision que les joints sont imperceptibles et que l'aspect général, brillant et poli, fait involontairement songer à une peinture à la cire.

Ce que les armoiries avaient indiqué d'une manière conventionnelle et imparfaite, l'inscription de dédicace vient le traduire clairement et implicitement. A la formule hiéroglyphique, que les experts seuls peuvent comprendre, se joint un texte qui est du domaine de tous ceux qui savent lire.

Rome affectionne tellement les inscriptions qu'elle en grave jusque sur les églises les plus modestes. Elle a même pour les écrire un style choisi, une langue expressive, qui donnent aux monuments historiques un charme puissant et un attrait réel. Son style, c'est celui de l'ancienne Rome, harmonieux et sonore. Sa langue, c'est la langue de l'Eglise, empruntée aux Latins et parlée par les chrétiens des premiers siècles.

Le R. P. Tongiorgi, de la Compagnie de Jésus, a bien voulu, dans une inscription concise et élégante, archaïque de forme et noble de pensée, rappeler la dévotion du donateur pour S. Laurent, le pontificat immortel de Pie IX, les fonctions de M^{sr} Marinelli et le nom de l'auteur du reliquaire.

Voici en quels termes il a rédigé cette dédicace, qu'une main exercée a tracé en majuscules des catacombes, au bas des armoiries pontificales et en avant de la sainte relique, dont elle est appelée à perpétuer le souvenir, augmenter le culte et louer la pompe nouvelle :

ORNAMENTO . ET . CVLTVI .
CAPITIS . S . LAVRENTII . LEV . M .
QVOD . IN . LIPSANOTHECA . DOMVS . PONTIF .
VETERI . IVRE . ADSERVATVR .
GEORGIVS . COMES . DE . NEDONCHEL . CHOISEVL .
EX . INGENIO . ALOISII . POLETTI . EQ . TORQ .
FIERI . IVSSIT . ET DEDICAVIT .
D . N . PII . IX . P . M . SACRI . PRINC . AN . XVIII .

FRANCISCO . MARINELLI . EPISC . PORPHYRIEN .
SACRAR . APOST . PRAEF .

Un peu plus haut, une autre inscription fort laconique nomme la relique contenue dans le reliquaire. Elle est ainsi formulée :

SACRVM . CAPVT .
LAVRENTII . LEV . ET . MART .

La troisième et dernière inscription se déroule sur le gradin inférieur du soubassement. Elle se divise en quatre périodes inégales, groupées deux à deux :

JVLIVS . LEFEVRE . FACIENDVM . CVRAVIT . IDEMQVE . PROBAVIT .
XAVERIYS . BARBIER . DE . MONTAVLT . SCRIPTO . ILLVSTRAVIT .
PETRVS . CHIAPPARELLI . FLAVIT . ET . CAELATVRIS . ORNAVIT .
CONSTANTINVS . RINALDI . OPERE . MVSIVO . EXCOLVIT .

Je ne dirai rien des deux premiers noms. J'ai seulement à constater ici leur présence, pour l'un imposée par les sentiments d'une noble amitié et par la reconnaissance ingénieuse des artistes, pour l'autre par une bienveillance qui n'a pas assez tenu compte du rôle accessoire qu'on avait eu l'attention de nous confier.

L'art, au moyen-âge, n'était ni anonyme ni impersonnel. Suivant donc des antécédents qui, par un long usage, avaient force de loi, l'épigraphiste a ajouté au nom de l'architecte ceux des artistes qui l'ont si brillamment secondé. La postérité lui saura gré de ce souvenir.

VI. — LES STATUES.

Il est d'une stricte équité de rendre à chacun la part qui lui revient dans la composition du reliquaire. Aussi nous empressons-nous de consigner ici que les statuettes sont l'œuvre du sculpteur Tenerani, dont la célébrité est égale au talent. C'est lui qui a modelé les figurines avec cette variété de poses, d'expression, de sentiment, qui permet de les considérer, chacune en particulier, comme un petit chef-d'œuvre. Il n'est pas de petites choses pour les grands talents. Le commandeur Tenerani l'a montré sans peine, lorsqu'il a conçu et réalisé ces types gracieux, qui rappellent la main magistrale habituée à dégrossir des blocs de marbre et l'auteur tant vanté

du bas-relief, représentant une descente de croix, dans la chapelle Torlonia, à Saint-Jean-de-Latran. Des deux côtés, je trouve la même élévation de pensée, la même finesse d'exécution et surtout la même grâce chrétienne.

Il y avait une difficulté réelle à reproduire en bronze des modèles aussi achevés. M. Chiapparelli n'a pas reculé devant l'obstacle, et il a finement interprété, par la fonte et le burin, l'œuvre du maître romain.

Ces statues, disséminées sur différents plans, sont au nombre de quatorze. Six représentent des anges; six autres, des saints; une figure le crucifix et la dernière S. Laurent. L'on monte graduellement de la base au sommet, et c'est ainsi que les degrés de la hiérarchie sont fidèlement observés.

Au premier rang, et comme garde d'honneur de la sainte relique, sont assis six personnages, illustres autant par leur sainteté que par les liens du sang ou de la foi qui les unissent au diacre martyr. Assis, comme au repos, « in æternum requies eorum » (*office des martyrs, au bréviaire romain*), ils ouvrent leurs lèvres à des chants de joie, « exultabunt sancti in gloria » et témoignent par leurs gestes la part qu'ils prennent au triomphe du saint lévite. Chacun se reconnaît à son nom, gravé sur le socle qui le porte et aux attributs qui, en iconographie, le caractérisent et le distinguent.

Les voici énumérés et qualifiés selon l'ordre où ils se présentent, c'est-à-dire en commençant par le milieu et en faisant, de droite à gauche, le tour du reliquaire : S. Sixte II, S. Romain, S. Hippolyte S. Orens et Ste Patience.

Il importe de préciser maintenant pourquoi ces saints occupent cette place d'honneur et quels rapports chacun d'eux a eus, pendant sa vie, avec S. Laurent. Leur physionomie ressortira mieux encore quand on saura quels ils ont été et leurs attributs distinctifs s'expliqueront d'eux-mêmes par leurs actes et leur histoire.

S. Sixte II est assis à la première place, à la fois comme pontife et comme père spirituel du saint diacre qui, si souvent, l'assista dans la célébration des saints mystères. Il a pour insignes la *palme*, la *robe antique*, le *pallium* et la *croix*, liturgiquement nommée *férule* ¹,

1. *Œuvres*, t. III, p. 444.

qui spécifient son triomphe et son triple pouvoir de prêtre, d'évêque et de pontife suprême. Sa figure vénérable annonce la fermeté et son costume particulier, qui est celui qu'il portait à l'autel, rappelle ces deux traits de sa vie ou plutôt de sa passion, quand, pressé de sacrifier aux idoles, il répond qu'il n'a jamais sacrifié qu'au vrai Dieu dont il professe la foi publiquement, et lorsque, sur le chemin du supplice, il annonce à son diacre qu'il le rejoindra bientôt ; scènes touchantes qui ne sont jamais plus belles que dans leur texte primitif.

Dèce dit à Sixte : « Sacrifie aux dieux immortels et sois parmi nous prince des prêtres. » Le bienheureux Sixte répondit : « J'ai toujours sacrifié et je sacrifie encore à Dieu le Père tout puissant et à Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils. » — Lorsque le bienheureux archidiacre Laurent eut appris qu'on ramenait de nouveau en prison le bienheureux évêque Sixte, il se mit à l'interpeller par ces paroles : « Père, où allez-vous sans votre fils ? Prêtre saint, où dirigez-vous vos pas sans votre diacre ? Vous n'avez jamais sacrifié et vous n'aviez pas coutume de faire l'oblation sans ministre... Quoi donc en moi a déplu à votre paternité ?... O Père saint, veuillez ne pas m'abandonner. » Alors l'évêque Sixte lui dit : « Mon fils, je ne vous abandonne pas, mais une épreuve plus terrible vous est réservée.... Dans trois jours le lévite suivra le prêtre ¹. »

C'est ainsi appuyé sur ces textes précieux que l'artiste a été conduit à ne pas séparer ceux qu'un même sacrifice, une même communauté d'idées avaient si parfaitement unis pendant leur vie.

S. Sixte mourut l'an 261, après un court pontificat. Près de lui, à sa gauche, siège le prêtre Justin, qui recouvre une ample chasuble, relevée sur les bras et qui porte à la main le *calice*, symbole de son sacerdoce, et la *palme*, emblème de son martyre. S. Justin, qui présidait l'assemblée des fidèles réunis dans la maison du sénateur Pudens, déjà transformée en église, eut ses pieds lavés et baisés par

1. « Decius dixit : « Sacrifica diis immortalibus et esto princeps sacerdotum. » Beatus Sixtus respondit : « Ego semper sacrificavi et sacrifico Deo Patri omnipotenti et Domino nostro Jesu Christo, Filio ejus. » Cum audisset beatus Laurentius archidiaconus beatum Sixtum episcopum iterum in custodiam reduci, his verbis illum appellare cœpit : « Quo progredieris sine filio, pater ? Quo, sacerdos sancte, sine diacono properas ? Tu numquam sine ministro sacrificium offerre consueveras... Quid ergo in me displicuit paternitati tue ? Noli me derelinquere, pater sancte... » Tunc Sixtus episcopus dixit : « Non ego te, filii, derelinquo ; sed majora tibi debentur certamina. ; post triduum me sequeris sacerdotem levita. »

le saint diacre, qui, en retour de cet acte insigne d'humilité chrétienne, reçut la sépulture des mains du saint prêtre dans la propriété de la veuve Cyriaque, le long de la voie Tiburtine. Et les mêmes mains offrirent pieusement sur ce tombeau un sacrifice d'actions de grâces pour une mort si agréable aux yeux de Dieu et si pleine d'édification pour tous les chrétiens.

Laurent, arrivé près du bienheureux Justin, commença à lui baiser les pieds et à les laver. Et il se recommanda au bienheureux Justin. — Le bienheureux Justin et le bienheureux Hippolyte, tristes et larmoyants, emportèrent le corps du bienheureux Laurent sur la voie Tiburtine, dans la propriété d'une dame romaine, la veuve Cyriaque, située au champ de Vérus, et ils l'y laissèrent jusqu'au coucher du soleil et, vers le soir, ils l'ensevelirent, le quatre des ides du mois d'août. La foule des chrétiens se joignit à eux pour passer la nuit en veilles, trois jours consécutifs. Puis le bienheureux prêtre Justin offrit un sacrifice de louange et tous participèrent, en action de grâces, au corps et au sang du Christ ¹.

La troisième statuette représente S. Romain, habillé en soldat des légions romaines, le *manteau* agrafé sur l'épaule, la main appuyée sur l'épée et le *casque* déposé à ses pieds : sa main gauche tient une *palme*, en signe de son martyre. Etendu sur un chevalet, S. Laurent y était frappé avec des scorpions ou bâtons armés de pointes de fer, lorsqu'un des soldats préposés à sa garde vit un ange qui essuyait avec un linge les plaies faites à son corps. Dès lors ce soldat crut à la foi catholique et, quand le sublime martyr, réconforté par une main céleste, eut été momentanément retiré dans le palais, il alla se jeter à ses pieds et implorer la grâce du baptême.

Alors un des soldats, nommé Romain, crut en Notre-Seigneur Jésus-Christ et dit au bienheureux Laurent : « Je vois devant vous un beau jeune homme, qui essuie vos membres avec un linge. » Et quand Laurent eut été délié, on le confia à la garde d'Hippolyte dans le palais. — A la même heure, Romain, prenant de l'eau dans un vase, se mit aux

1. « Veniens ad beatum Justinum (Laurentinus), cœpit primo osculari pedes ejus et lavare. Et commendavit se beato Justino. — Beatus Justinus et Hippolytus, plorantes et multum tristes, tulerunt corpus beati Laurentii in viam Tiburtinam, in prædium matronæ romanæ viduæ Cyriacæ, in agro Verano, et deposuerunt usque ad vesperum, et illa hora vespertina sepelierunt, IV idus augusti. Multitudo christianorum se junxerunt, agentes vigiliis noctis triduo. Beatus autem Justinus presbyter obtulit sacrificium laudis et participati sunt omnes de corpore et sanguine Christi cum gratiarum actione. »

pieds du bienheureux Laurent pour en recevoir le baptême ; le diacre bénit l'eau et le baptisa ¹.

S. Hippolyte suit S. Romain. Vêtu d'une tunique courte, à la manière des premiers chrétiens, il porte attachées à sa ceinture les *clefs* de la prison où il garda S. Laurent et apprit les premiers éléments de la foi catholique, tient d'une main les *chaines* de son prisonnier et de l'autre montre la *palme* qu'il conquit par son sang. S. Hippolyte par le baptême est, comme S. Romain, le fils spirituel de S. Laurent, car tous les deux furent engendrés à la vie de la grâce par ses soins pieux. Hippolyte reconnaissant se joignit à S. Justin pour donner en secret la sépulture au saint diacre.

Alors Valérien remit le bienheureux Laurent entre les mains d'un vicaire du nom d'Hippolyte, qui renferma le saint lévite dans une prison, où étaient déjà plusieurs détenus. — Laurent, suivant son usage, enseigna la doctrine chrétienne à Hippolyte, qu'il baptisa avec l'eau qu'il prit et bénit à cet effet. Le préfet Valérien manda au préteur Hippolyte de conduire Laurent au palais de Salluste ².

Enfin les deux dernières statuettes sont consacrées à S. Orens et Ste Patience, père et mère de S. Laurent. Les deux époux conversent ensemble de la joie toute surnaturelle qu'ils éprouvent de savoir leur fils couronné et triomphant au ciel.

Il ne sera peut-être pas inutile de s'étendre un peu sur ces vertueux parents, dont la vie est beaucoup moins connue que celles des saints dont il vient d'être question. S. Orens habitait l'Espagne citérieure et joignait à l'éclat de son nom, transmis par d'illustres ancêtres, l'honneur d'une des premières dignités de l'Empire, le proconsulat. Ayant épousé Ste Patience, qui descendait d'une famille romaine, émigrée volontairement en Espagne, il se retira avec elle dans sa villa aux environs de Sarragosse, et là tous les deux vécurent, loin du luxe et du faste des grandeurs, dans la pratique

1. « Tunc unus ex mililibus, nomine Romanus, credidit Domino Jesu Christo et dixit beato Laurentio : « Video ante te juvenem pulcherrimum, stantem cum linteo et extergentem membra tua. » Et solutus redditus est ibi Hippolyto, tantum in palatio. Eadem hora, Romanus, offerens urceum cum aqua, misit se ad pedes beati Laurentii ut baptizaretur; qui, benedicta aqua, baptizavit eum. »

2. « Tunc Valerianus dedit eum (Laurentium) cuidam vicario nomine Hippolyto. Ille vero beatum Laurentium reclusit in carcerem cum multis. Moro solito catechizavit (Laurentius) eum (Hippolytum) acceptamque aquam benedixit et baptizavit eum. Mandavit Valerianus præfectus prætori Hippolyto ut Laurentium ad palatium Sallustianum adducat. »

de leurs devoirs, la piété et le service des pauvres, dont ils furent toujours le soutien et la consolation. Ce fut dans cette sainte retraite, qui a conservé de nos jours le nom de Lorêt, que Ste Patience, heureuse mère, mit au monde deux jumeaux, dont l'un, l'aîné, fut nommé comme son père et l'autre appelé Laurent. Laurent fit ses études à Sarragosse, où il connut un respectable prêtre que le S.-Siège avait chargé d'une mission dans ces contrées et qui se nommait Sixte : il se lia d'amitié avec lui et le suivit à Rome, où, plus tard, celui-ci, devenu pape, l'attacha à sa personne.

Obligé, pour fuir la persécution, d'abandonner l'Espagne, S. Orens se réfugia dans les provinces méridionales de la Gaule, emmenant avec lui l'aîné de ses fils qui ne l'avait pas abandonné. Leur vertu trahissant leur secret et leur prédication confirmant leur réputation de sainteté, les fidèles n'hésitèrent pas à faire du fils leur évêque et à mettre sur le siège d'Auch celui qu'ils estimaient déjà comme leur père en Jésus-Christ. Après quelques années passées sur cette terre hospitalière, avec l'apôtre des Auxitains, S. Orens retourna dans sa patrie pacifiée et mourut en paix dans sa villa de Lorêt. Déjà Ste Patience l'avait précédé dans la tombe : ayant appris la mort glorieuse de son fils Laurent, il en loua le Seigneur, le priant instamment de lui accorder la grâce d'aller le rejoindre au ciel. Dieu ne lui refusa pas cette faveur. La villa de Lorêt a été transformée en église, où les fidèles se rendent en foule pour prier près des tombeaux toujours vénérés des deux saints époux, patrons et protecteurs de la contrée.

Telle est, dans son ensemble, la signification historique et iconographique des six statuette du soubassement.

Chaque pignon est couronné, à la partie supérieure, par une croix sertie de pierres précieuses. La croix centrale est rehaussée d'un crucifix, qui dort, les bras étendus et la tête inclinée, sur l'arbre de la rédemption. Ses mains et ses pieds sont percés de clous et une large draperie couvre sa nudité. La présence de ce crucifix, à cet endroit, a été motivée par la rubrique du missel romain, qui veut que le prêtre, célébrant la messe, ait constamment sous les yeux Celui dont il rappelle la mort et renouvelle le sacrifice. Le commandeur Poletti, qui sait sa liturgie et qui de plus est un homme de goût, a fort justement pensé qu'une grande croix placée devant

ou derrière le reliquaire, fait pour occuper le milieu de l'autel, serait d'un effet disgracieux. C'est ainsi qu'il a été amené à une combinaison fort ingénieuse, qui tient compte des exigences liturgiques et esthétiques.

Je ne sais si l'habile architecte de S.-Paul, dont le regard profond consulte souvent le passé, a cherché dans sa basilique chérie le type iconographique de son clocheton. J'aime à le croire et à me bercer de cette pensée, car l'inscription que je vais citer explique à merveille la corolle d'anges, qui accompagne, au ciel de notre monument, l'image et l'attitude triomphale de S. Laurent, placé au faite du clocheton. Voici cette inscription, qui date à peu près de l'époque adoptée pour le style du reliquaire. Je n'y change que deux mots, pour mieux l'approprier à la circonstance présente :

Hic *Laurentius* adest merito sub *mole* sepulchri,
Quem tenet angelicus coetus in arce poli.
Qui fuerat fortuna pius, natura decorus,
Moribus et castis fulsit in orbe satis.
Dogmatis egregii prorsus documenta ministrans,
Ostendit multis lucis adire viam.
Aurea sæcla cui pateant sine fine per ævum
Sorte beatifica scandat ut ætheræa.

Snivons dans tous ses développements la pensée féconde que suggère cette gracieuse poésie. Deux faits sont ici opposés et mis en regard : la mort et la vie, l'opprobre et la gloire, le combat et le triomphe, la terre et le ciel, l'exemple et la récompense.

S. Laurent est là, non tout entier, mais représenté par la partie la plus noble de lui-même, enseveli dans le plus beau et le plus riche des sépulcres, car ce reliquaire n'est qu'un tombeau, jusqu'à la résurrection glorieuse, à la fin des jours, qui animera ces os desséchés et fera reflourir cette chair flétrie. Son âme est déjà au ciel, où les anges, dans un saint transport, lui font fête et célèbrent sa seconde naissance, *dies natalis*. Tant qu'il vécut sur cette terre, il donna l'exemple de toutes les vertus : sa fortune ne l'éloigna pas de Dieu, sa beauté ne fut pas un obstacle à la pratique de la chasteté. Il fut une des lumières de Rome et de l'Église. Héraut de la parole sacrée, du Verbe de vie et de vérité, par la grâce de son ordination, il montra à un grand nombre de fidèles, tant par sa parole que par ses actions, la voie qui conduit au ciel.

Ce chef auguste, qui porte encore les stigmates indélébiles de sa longue agonie, est pour tous la prédication la plus éloquente et la plus sublime, car elle apprend à se renoncer soi-même, à se sacrifier volontairement, joyeusement, pour goûter, après la vie, les délices ineffables de la bienheureuse éternité. L'or ici-bas l'environne, comme la lumière l'inonde dans le séjour de la gloire où il régnera sans fin.

Voilà l'enseignement admirable que propose à nos méditations, d'une manière vive et saisissante, la flèche élançée que domine la statuette de S. Laurent. Il s'est élevé dans ces régions supérieures et éthérées, en passant par les tribulations et les épreuves de la vie. Son martyre a été le principe de sa gloire et la splendeur de son sépulcre est la faible image de son triomphe. Du sommet de la pyramide émaillée, comme d'une tribune, il parle aux fidèles qu'il attire à lui; ainsi qu'un phare brillant, il éclaire pour conduire au port.

De toutes les statuettes, la mieux réussie, la plus suavement inspirée, est incontestablement celle du saint lévite, dont toute la personne exhale, pour ainsi dire, un parfum délicieux ¹. Habillé de la *dalmatique* des diaeres, les pieds chaussés de sandales, il tient d'une main le *livre* des saints évangiles et la *palme* de sa victoire, tandis qu'il s'adosse au *gril* sur lequel il fut couché et rôti. Ses yeux sont levés en haut, comme à sa dernière heure, pour rendre grâce à Dieu qui daigna soutenir sa faiblesse et lui ouvrir les portes éternelles : *Ille autem pulcherrimo vultu, elevans oculos, dixit : « Gratias ago, Domine Jesu Christe, quia me confortare dignatus es et quia januas tuas ingredi merui. » Et emisit spiritum.* Cette beauté du visage, qu'embellit encore la fleur de la jeunesse et de la virginité, a été exprimée avec un rare bonheur; il semble que l'artiste, en le traitant avec amour, ait voulu lutter avec le notaire apostolique, rédacteur des *actes* du saint, peut-être même témoin de sa passion, qui ne peut s'empêcher de rappeler cette beauté et de répéter quels en sont les charmes, *pulcherrimo vultu jucundus*. Tout s'efface devant ce type idéal, qui réunit à la fois la grâce humaine et la beauté céleste.

1. De cette charmante statuette, il a été tiré plusieurs exemplaires. M. Chiapparelli a bien voulu m'en offrir un.

A cette beauté participent également les six anges, qui se tiennent debout aux angles et à la base du clocheton. Leurs ailes sont abaissées, leurs pieds nus, comme le prescrit leur dignité, et leurs corps chastement drapés dans des tuniques étoffées et des manteaux flottants. Leurs mains, jointes ou disposées en croix sur la poitrine, séparées ou unies, indiquent la prière, la joie, la confiance.

Le nimbe est, en iconographie, l'attribut spécial et distinctif de la sainteté. Il enveloppe la tête en cercle lumineux et lui donne une irradiation céleste, qui sépare des autres mortels le personnage qui en est décoré. En Italie, cette lumière se réduit souvent à un simple filet, qui a les apparences et la signification d'une couronne. Partant de cette double idée de couronne qui récompense et de lumière qui illumine, l'artiste qui a dirigé la confection du reliquaire a, dans une savante combinaison, réuni les deux symboles et marqué, par ce signe, au coin de la vénération, ses anges et ses saints.

VII. — LES MOSAÏQUES.

Une pièce d'orfèvrerie n'est vraiment belle que quand elle est complète. Or, pour la parachever, l'artiste doit appeler à son secours l'art du joaillier et celui de l'émailleur. Le métal, quelles que soient sa valeur intrinsèque et la richesse de l'exécution, reste terne et froid, s'il n'est pas relevé par la couleur, qui donne des tons puissants et accentue davantage le caractère de l'œuvre. L'or brille, étincelle, mais il appartient à la couleur de jeter des feux et de nuancer, faire saillir les teintes plates du fond. Le moyen-âge est, par excellence, l'époque de la couleur étendue partout sur les surfaces unies, et pour plaire à l'œil et pour charmer l'esprit. Ce goût prononcé, qui lui faisait peindre les églises, lui a suggéré aussi l'idée d'émailler son orfèvrerie et de l'enrichir de pierres précieuses.

L'architecte, qui a si chaudement coloré saint Paul de marbres, de mosaïques et de fresques, savait tout cela, car il n'est pas seulement un grand architecte, mais aussi et surtout un érudit archéologue. Les pierres, il les a semées à pleines mains sur son reliquaire préparé pour cet éclat nouveau et il a fait, à cette occasion,

une judicieuse application de la connaissance parfaite qu'il a de l'antiquité chrétienne.

Il est de ces personnes qui ont la main heureuse à tout ce qu'elles entreprennent; elles tentent une innovation et cette hardiesse du génie est applaudie, parce que chacun y voit ce qui y est réellement, le beau, le bon et le vrai. Le moyen-âge ne connaissait que l'émaillerie pour rehausser son orfèvrerie. D'autre part, il excellait à la mosaïque, témoins les trois merveilleuses absides de S.-Jean-de-Latran, Ste-Marie-Majeure et S.-Paul-hors-les-Murs. Le commandeur Poletti, par un de ces éclairs qui n'illuminent que les têtes les mieux douées, a brusquement rompu avec la tradition qui, par le procédé du champlevé ou de la taille d'épargne, émaillait le métal. Ce qui ne se faisait qu'en grand, il l'a voulu tenter en petit et, émail pour émail, il a préféré l'employer à l'état solide, après la cuisson, à l'instar des mosaïstes, au lieu de s'en servir poussiéreux, agglutiné par le liquide et non encore cuit par le feu. L'antiquité profane l'avait fait pour ses bijoux. Pourquoi l'orfèvrerie sacrée ne prendrait-elle pas aussi sa part de ce qui est, en réalité, un progrès artistique? L'exécution a prouvé que l'architecte avait complètement raison. Je dirai même plus, le succès a dépassé de beaucoup les prévisions et l'on a obtenu, par les teintes graduées, un effet que n'eût pas donné l'émail à plaques monochromes.

Le principe une fois adopté, l'application devenait facile. Rome est, il est vrai, le pays de la mosaïque et les artistes en ce genre y abondent. Mais entre tous le choix fut prompt et aisé. M. Constantin Rinaldi avait tant de fois fait ses preuves, tant de fois assoupli son talent à toutes les exigences, qu'il était difficile de songer à d'autres qu'à lui. Tout récemment encore, il avait atteint, dans les mosaïques de l'autel offert par le prince Torlonia à la cathédrale de Boulogne, une perfection et une précision dignes des plus sincères éloges.

La mosaïque se compose de petites lames d'émail, réunies côte à côte et fixées sur une pâte que fond, pour durcir ensuite, une lampe d'émailleur. Or, toutes ces lamelles sont si habilement juxtaposées que le joint devient imperceptible et que, le travail achevé et poli, le tableau présente la finesse, les dégradations de ton, les gammes chromatiques d'un panneau peint à l'encaustique. Les mo-

saïques dont M. Rinaldi a décoré le reliquaire sont de ses meilleures et recommandent son atelier, dont la réputation, fruit d'un travail patient et intelligent, est pour ainsi dire européenne ¹.

J'ai déjà parlé des trois écussons qui ornent le soubassement, sur ses trois faces principales et où, au premier regard, l'œil s'arrête avec complaisance. Les écoinçons des arcades et les tympan des pignons sont aussi enrichis de mosaïques, mais d'un rouge uni, car elles forment fond à d'autres ornements qu'il s'agit de faire ressortir.

L'œuvre capitale du mosaïque est le clocheton, qui, sur ses six pans inclinés, étale une grande variété d'ornementation, de couleur et de symboles. Chaque pan a la forme d'un triangle ou d'une pyramide, légèrement évasée à la base. Trois médaillons superposés le remplissent dans le sens de la hauteur et sont resserrés dans des bandes circulaires qui rappellent, par leurs formes géométriques, les ronds si gracieusement disposés dans le pavé des anciennes basiliques. Des disques de rouge antique, de porte-sainte, d'albâtre oriental, d'africain, de jaspe et de porphyre violet, occupent les médaillons supérieur et inférieur. Une bordure verte, losangée de rouge, contourne la pyramide et se croise au médaillon central, seul travaillé en mosaïque. Le fond, de couleur cendrée, est avivé par des pointes d'émail bistre-rouge, sur lesquelles de larges rinceaux étalent leurs feuilles vertes et leur luxuriante végétation.

Le disque du milieu offre, sur un fond de mosaïque d'azur, pour faire penser au ciel, une série de sujets symboliques, empruntés à l'iconographie des premiers siècles chrétiens et des catacombes romaines. Pieux et touchants emblèmes qui mettent en regard le combat et la récompense, l'épreuve et la victoire, l'espérance et la réalisation des vœux, en un mot, la terre et ciel.

Le *chrisme* est ce doux nom du Christ que portèrent si vaillamment les martyrs et que Laurent confessa avec une rare intrépidité : *Interrogatus, te, Christe, confessus sum*, ce qui lui valut, dans le sacramentaire de S. Grégoire, le glorieux surnom de lévite du Christ, *levita Christi*.

1. M. Rinaldi, enchanté de l'hommage public que j'avais rendu à son talent, me fit la gracieuseté — et la surprise — de m'offrir en remerciement un presse-papier en marbre noir, portant dans un médaillon mes armoiries en mosaïque, au naturel.

Le poisson, c'est le chrétien régénéré dans les eaux saintes du baptême ou le Christ lui-même qui, par sa chair, se fait notre nourriture.

L'ancre appelle le rivage de la céleste patrie, où elle fixera la nacelle du voyageur, ferme et inébranlable au port du salut.

La palme et la couronne, comme le dit si bien le bréviaire, c'est la récompense du sacrifice : *Tradiderunt corpora sua in mortem, ne serviunt idolis : ideo coronati possident palmam*; c'est aussi Dieu lui-même qui se donne au vainqueur :

Deus, tuorum militum
Sors et corona, præmium.

Semblable à la colombe envoyée par le patriarche Noé, l'âme fidèle traverse la mer orageuse du monde et va cueillir sur un arbre, où elle ne craint pas de souiller ses blanches ailes, le rameau vert, présage de la paix.

Enfin, l'agneau, couché comme immolé, car il a versé son sang pour le salut de tous sur la croix, est la lumière de cette Jérusalem céleste, *lucerna ejus est Agnus*, qui doit être la demeure brillante et éternelle des amis de l'Agneau dont la robe nuptiale est sans tache : *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, Domine, et æternitas temporum... Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit* (*Apocalypsis*, XIV, 45.)

Pouvait-on imaginer quelque chose de plus gracieux que ces symboles pour indiquer que S. Laurent mourut pour la foi et mérita d'être placé par l'Église, comme saint, sur les autels? Quand l'art s'élève à de pareilles hauteurs, il est sincèrement chrétien et je ne sache pas qu'il y ait poésie plus suave que celle-ci, ni parfum plus odorant, car il s'échappe, comme d'un encensoir, d'un cœur tout brûlant de convictions ardentes.

VIII. — LES PIERRES PRÉCIEUSES.

Le bréviaire romain, pour donner une haute idée de l'honneur rendu aux saints, se plaît à répéter que Dieu a posé sur leur tête une couronne de pierres précieuses : *Posuisti, Domine, super caput ejus coronam de lapide pretioso*. Dans notre reliquaire, le chef de

S. Laurent n'est pas seulement couronné, mais entouré de pierres précieuses et littéralement enchâssé dans ce que le sein de la terre peut offrir de plus rare et de plus brillant. De ce côté, rien n'a été épargné; aussi je compte jusqu'à cent dix pièces, presque toutes différentes de forme et de dimensions. Ces pierres sont distribuées sur quatre rangs et taillées, en rond ou en rectangle, en cabochons ou à angles abattus.

Sur le socle de la thèque, les unes s'étalent en largeur et les autres en hauteur. Les plus développées occupent les entrecolonnements. Ce sont : deux agates orientales, rubannées de violet et de rouge ; deux améthystes violettes, également de l'Orient, et floconneuses ; une lumachelle de Carinthie, semée de débris de petits coquillages, chatoyante, à reflets lumineux, et présentant surtout l'effet d'un charbon ardent : cette pierre, la plus précieuse et la plus importante du reliquaire, se trouve immédiatement au-dessous du chef de S. Laurent ; une de ces pierres antiques, que les premiers chrétiens nommaient Pierre des Martyrs, *Lapis Martyrum* ¹, sa teinte est verte, et elle a de l'analogie avec le plume d'émeraude.

Dans les piédestaux des colonnes sont enchâssés : quatre albâtres

1. *Œuvres*, t. VII, p. 573, au mot *Poids romain*. J'en ai ainsi parlé dans mon *Année liturgique à Rome*, 5^e édit., Rome, 1870, pp. 269-286 : « Ces poids, de forme circulaire et aplatis sur leurs deux faces supérieure et inférieure, servaient aux Romains pour peser les objets les plus lourds comme l'huile, le blé, etc. On voit encore sur plusieurs la trace des poignées de métal à l'aide desquelles on les soulevait. Ils sont en pierre de touche et de couleur noire. Nommée autrefois *lapis æquipondus*, cette pierre n'est plus connue que sous la dénomination de *lapis martyrum*, depuis qu'elle a servi au supplice des premiers chrétiens. Les fresques de St-Etienne-le-Rond montrent parfaitement comment on les attachait au cou ou aux pieds des victimes, soit pour les jeter à la mer ou dans les puits, soit pour les laisser suspendus au gibet. Conservés comme reliques et ordinairement encastrés dans les murs, où les fidèles les baisent dévotement, ces poids se trouvent dans plusieurs églises. Il y en a un à Ste-Agathe *ai Pantani*, à Ste-Barbe, à Ste-Marie *Scala celi*, à St-Martin-des-Monts, à Ste-Sabine, à S.-Nicolas *in carcere*, aux SS.-Côme et Damien, à S.-Jean-de-Latran (baptistère), à S.-Laurent-hors-les-Murs ; deux à Ste-Marie *in Cosmedin*, à S.-Pierre du Vatican et S.-Yves des Bretons ; enfin trois à Ste-Marie *in Transtevere*. »

On lit dans un manuscrit de 1587, conservé aux archives du Vatican et publié dans la *Cronachetta mensile di archeologia*, t. VI, p. 89, que l'on conservait à Acquapendente un poids romain que l'on exposait sur l'autel : « In questa chiesa (S.-Sepolcro) è un sasso negro di paragone, bene grosso et di buon peso et quando si pone sopra un altare et quando sopra l'altro. Si va pensando che sia uno de sassi con il quale sia stato martorizzato qualche martire, si come de simili se ne vedono in alcune chiese di Roma. »

de Californie, imitant l'écaille de tortue ; quatre jaspes jaunes, à veines de jaune clair disposées en éventail ; quatre astracanes bréchiformes de l'Inde, de couleur jaune. Montant aux courbures de l'ogive, je note, taillés en triangle : quatre cornalines ondées, quatre amazones, deux lapis-lazzuli, deux malachites.

Au-dessus, aux écoinçons feuillagés qui garnissent les côtés, nous trouvons, sous forme de cabochons : six malachites, unies ou rubannées, de Sibérie ; quatre cornalines unies, claires ou foncées ; deux améthystes de la plus belle eau.

Plus haut, les cabochons alternent avec les pierres rectangulaires, à la base du clocheton.

Les cabochons, au nombre de douze, six de chaque espèce, se nomment : lapis-lazzuli de la Plata, cornaline, unie ou rubannée.

Les autres pierres, taillées en rectangle, sont : deux albâtres de Californie, tartarugés ; deux *murrha*, à teintes vertes, violettes et jaunes ; une sardoine fauve, à raies noires ; deux malachites de Chine, vert ondé ; deux jaspes orientaux fleuris, rouges, bleus, jaunes et blancs ; deux jaspes sanguins, à veines jaunes ; trois jaspes couleur de bois ; une agate, rubannée de rose ; deux agates de Sicile, veinées de rouge ; une agate blanche, à veines roses ; un jasper de deuil, un jasper d'Archangel, un jasper de Barga, un jasper gris, à feux brillants ; deux jaspes mouchetés.

Au fond de la coquille prennent place : deux cornalines pourpre, quatre nacres de Perse.

Aux tympanes des pignons scintillent des disques-cabochons, où l'on distingue : un lapis-lazzuli, bleu, veiné blanc et or ; deux malachites veloutées, une amazone vert-clair ; deux jaspes, agatés rouge, bleu et noir.

Enfin des topazes rouges de Sibérie sont serties dans les trèfles qui terminent les branches des croix plantées au sommet des pignons.

Toutes ces pierres, d'une variété et d'une beauté remarquables, ont été choisies, taillées, polies, ajustées par un des meilleurs lapidaires de Rome, aux connaissances spéciales de qui je dois d'avoir pu en faire l'énumération dans les termes prescrits par la science.

IX. — LES PEINTURES.

L'intérieur du clocheton s'arrondit, au-dessus de la relique, en manière de dôme et représente la voûte azurée du ciel. Au centre, à la clef, l'Esprit saint, colombe divine, étend ses ailes sur celui qui, sur la terre, fut son temple vivant : *Sacrarium Spiritus Sancti*. De cette clef centrale partent six nervures, qui divisent la voûte en six sections, occupées chacune par un personnage assis.

Le dôme est en cuivre rouge, peint à l'huile. Sur un fond d'or, à imitation de mosaïque, se détachent vigoureusement le Christ, la Vierge, saint Pierre, saint Paul, saint Etienne et saint Orens.

Le Christ, demi-nu, montre les plaies de son côté et de ses mains, car il a le premier marché dans la voie de la souffrance et sa droite levée bénit à la manière latine, pour récompenser l'exemple suivi. Il y a là aussi, mais moins apparente, une autre pensée, à savoir que ce corps ressuscité et régnant dans la gloire est le présage de la résurrection glorieuse réservée aux reliques des saints : *In abscondito faciei suæ*, dit S. Augustin, *Jesus Christus Dominus noster reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ*.

Le Christ ne règne pas seul : il convie à son triomphe ceux qui comme lui ont souffert et conquis le ciel. S. Ambroise le dit, avec l'autorité de l'apôtre, dans ce texte d'une de ses homélies que lui a emprunté le Bréviaire Romain : *Sicut socii passionum estis, et resurrectionis eritis*.

En face du Christ est placée sa sainte Mère, Marie, Reine des Martyrs, chastement vêtue d'une tunique longue et d'un ample manteau ; elle a sur la tête la couronne que lui donna son fils et que l'Eglise se plaît à lui reconnaître : *Veni, coronaberis ; Salve, Regina*.

La troisième place, la droite du Sauveur, est assignée à l'apôtre saint Pierre et la quatrième à saint Paul. L'un tient les clefs qui symbolisent son double pouvoir d'ouvrir et de fermer les cieux ; l'autre, l'épée à deux tranchants, qui n'est pas seulement l'instrument de son supplice, mais encore l'emblème de sa parole incisive : *Vivus est enim sermo Dei et efficax et penetrabilior omni gladio un-*

cipiti. (*S. Paul., ad Hebr., iv, 12.*) Les deux chefs du collège apostolique devaient naturellement figurer ici, car eux aussi sont patrons de Rome et ont partagé au Latran, avec saint Laurent, les honneurs du *Saint des Saints*.

Nous ne pouvions également oublier saint Etienne, le proto-martyr, dont le corps repose à Saint-Laurent-hors-les-murs, dans la même crypte et le même tombeau que le diacre romain. Le diacre de Jérusalem porte la *dalmatique*, qui convient à son ordre; il tient à la main la *palme* que lui a méritée son supplice et a, à ses pieds, les *pierres* de sa lapidation.

Enfin, saint Orens, évêque d'Auch, vêtu en pontife, rappelle la fraternité, selon la chair, qui l'unissait à saint Laurent.

Ces peintures, touchées avec la finesse de la miniature, vu l'exiguïté de la surface à orner, sont elles-mêmes le plus bel éloge rendu à M. François Grandi, qui les a exécutées en véritable artiste chrétien.

Le commandeur Poletti, qui est comme un père pour les artistes, a su grouper autour de lui un certain nombre de jeunes gens, qui se sont merveilleusement développés sous son habile direction et son influent patronage. Je puis le dire, M. Grandi est un de ceux qu'il aime le mieux et son passé brillant et fécond lui présage un bel avenir. La basilique de S.-Paul, l'église nationale des Lucquois et celles du *Campo santo*, du *Bambino Gesù*, de *Porto d'Anzio*, etc., montrent avec orgueil ses fresques et ses toiles, largement dessinées, chaudement peintes et chrétiennement traitées.

X. — LE CHEF DE SAINT LAURENT.

Toutes ces splendeurs de l'art chrétien, toutes ces magnificences accumulées, par des mains généreuses et habiles, sur ce seul reliquaire, qui va devenir une des merveilles artistiques de la Rome moderne, tout ce luxe ravissant d'émail, de pierres et de bronze doré, a pour but de glorifier, d'honorer, du mieux qu'il est possible, le chef auguste de saint Laurent.

Peu de reliques sont aussi précieuses et d'un effet aussi frappant. C'est la mort qui parle, la douleur humaine saisie à son paroxysme et maintenue dans cet état qui surprend et afflige; c'est une page

de l'histoire ecclésiastique écrite en chair et en os, le spectacle incessant d'un martyre horrible et le tableau trop fidèle d'une souffrance que Dieu seul peut donner la force de supporter. La parole est impuissante à exprimer ce que le cœur ému ressent en face de ce vénéré débris. La photographie, par qui tout prend une forme réelle, rendrait seule ces traits qui nous échappent ¹.

La tête est mince, peu étoffée, mais pleine de distinction. On y retrouve, en l'examinant de près, les beautés du type antique et les lignes si gracieuses de la jeunesse. Les yeux, fondus par la chaleur, ont coulé hors de leur orbite. Les sourcils et les cheveux ont été brûlés, il n'en est plus trace. La saillie du nez a été rongée par les flammes, qui ont contracté les lèvres, crispées sous l'action d'une violente douleur. La bouche s'ouvre comme pour crier, ou plutôt pour bénir Dieu, et laisse voir deux rangées de dents fines et droites. Quelques-unes manquent cependant et rappellent que le saint fut frappé de pierres au visage: *Cum caederetur lapidibus os ejus, ridebat et confortabatur, ac dicebat: Gratias tibi ago, Christe, quia tu es Deus omnium rerum.* La peau raccornie et desséchée s'étend, comme un parchemin ridé, sur les surfaces osseuses, où l'on sent le vide, car la graisse s'est liquéfiée et les chrétiens l'ont pieusement recueillie ².

Partout ailleurs que dans une église, un chef semblable serait un objet d'horreur, mais ici il attire, au lieu de repousser. Là où le doigt de Dieu se montre d'une manière aussi frappante, il serait insensé de ne pas l'y voir. L'on se sent intérieurement bouleversé à ce spectacle inusité et spontanément les genoux plient pour invoquer le saint martyr et adorer Dieu dans le chef-d'œuvre de sa puissance. Cette vue ranime la foi et, en obligeant à la prière, fait à l'âme un bien incomparable. Je dirais presque qu'elle offre l'idée d'un miracle permanent, car, par une action toute providentielle, le feu a conservé ce qu'il était appelé à dévorer et Dieu a permis que, loin de consumer, la flamme desséchât la chair et lui ôtât tout élément de corruption.

1. N'ayant pu faire photographier directement le chef, je l'ai fait dessiner très exactement par M. Grandi. Son dessin a été ensuite photographié, pour mettre dans le commerce, de deux formats : in-folio et carte.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 566, au mot *Graisse*, et t. I^{er}, p. 437, n° 8.

XI. — L'ORATOIRE DU PALAIS APOSTOLIQUE.

Lorsque les papes habitaient, au moyen-âge, le patriarcat de Latran, ils possédaient en propre, pour leur dévotion particulière, une partie des reliques les plus insignes de Rome. Je ne suis pas surpris si Nicolas III, faisant reconstruire la Sainte Chapelle de son palais, jugea opportun d'aligner en lettres de mosaïque, au-dessus de l'autel, cette courte, mais significative inscription : *Non est in toto sanctior orbe locus* ¹. S'il n'y a pas, dans tout l'univers, de lieu plus sacré, on comprend sans peine que le peuple ait donné à ce sanctuaire exceptionnel le nom pompeux de *Saint des Saints*.

Il contenait, en effet, les plus importantes reliques du Sauveur et de sa sainte mère, les croix stationnales, les têtes de saint Pierre et de saint Paul, celles de sainte Agnès, de sainte Euphémie et de sainte Praxède, ainsi qu'un nombre considérable d'autres reliques très précieuses.

Au xvi^e siècle, l'oratoire fut pillé par les soldats du connétable de Bourbon et la plupart des reliques qui en sortirent n'y retournèrent plus. Les chefs de saint Pierre et de saint Paul ² furent portés à la basilique de Latran, où ils sont demourés depuis. Seule, la tête de saint Laurent resta aux Souverains Pontifes, qui, du Saint des Saints où les Papes ne célébraient plus, la transportèrent dans le nouveau palais apostolique élevé par leurs soins sur le mont Quirinal. Elle reutra dans l'oratoire privé et fut placée, avec d'autres reliques, sous la garde immédiate de Mgr le Sacriste de Sa Sainteté ³. C'est là qu'elle repose actuellement et reposera encore de longues années, car telle paraît être la volonté des papes, qui se plaisent à maintenir sur ce point la tradition antique et à ne rien innover en ce qui concerne le culte rendu au chef de saint Laurent.

Dans les calamités publiques, la pieuse relique descend du sommet de la colline et reçoit les hommages empressés des fidèles dans une des églises dédiées au saint martyr. En 1864, par une faveur signalée qui n'engage cependant en rien l'avenir, Saint-Laurent *in Damaso* fut heureux de posséder la tête sacrée de son patron,

1. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 435.

2. *Œuvres*, t. I^{er}, p. 435.

3. Depuis l'invasion piémontaise, elle est conservée au Vatican.

le jour de la fête, mais ensuite tout rentra dans l'ordre établi et Mgr Sacriste, au nom de Sa Sainteté, continua à la tenir sous sa garde spéciale.

Si Rome doit se réjouir d'avoir en sa possession une relique aussi insigne, le Palais Apostolique sera justement fier d'en être le dépositaire. Elle forme le plus précieux bijou de la demeure pontificale et, j'en suis persuadé, vaut au Souverain Pontife une protection toute particulière et un redoublement de grâces et de force au milieu des épreuves qui l'assiègent ¹.

Saint Laurent, mort pour la défense des biens temporels de l'Église confiés à sa vigilance, a prophétisé, dans ses derniers instants, la fin des persécutions et la paix qu'apporta au monde la piété de Constantin. Puisse de nouveau le Saint lévite assurer par sa protection la conservation et l'intégrité des domaines du Saint-Siège et puisse aussi son culte rajeuni présager à l'Église des jours de tranquillité et de bonheur ² !

1. Voir sur S. Laurent, *Œuvres*, t. II, p. 49; t. VII, p. 427.

2. Lorsque le chef de S. Laurent, entouré d'un nimbe d'or, fut mis dans son nouveau reliquaire, un notaire fut mandé pour en dresser un acte authentique, *rogito*. Mgr Marinelli daigna me convoquer comme témoin, ainsi que Mgr Bartolini, alors secrétaire de la S. C. des Rites; tous les trois nous signâmes en cette qualité la pièce officielle, rédigée en latin et écrite sur parchemin.

RELIQUAIRES

Les reliques des saints sont renfermées dans des vases bénis ¹, qui prennent en conséquence le nom de *reliquaire*.

Richelet se trompe quand il croit que ce mot n'a qu'une seule acception : « Boîte qui enferme des reliques ou quelque relique ; » il s'emploie aussi pour désigner l'armoire ou la pièce dans laquelle se conservent toutes les saintes reliques d'une église.

Le reliquaire renseigne de différentes façons sur la relique qui y est incluse : par son *ornementation*, sa *forme*, son *nom* et son *pitacium*. Je vais faire connaître ici en détail cet intéressant sujet.

I. — RELIQUAIRES ROMAINS.

Le reliquaire romain, depuis deux siècles, a pris une forme spéciale, monotone à force d'être répétée, mais qui ne manque pas de grâce : il est surtout fort commode pour l'usage auquel on le destine.

Il varie de hauteur, mais il est plutôt grand, car il sert à une triple fin, qui exige qu'il produise de l'effet : on y expose la relique aux solennités, le célébrant le porte aux processions et on le place sur le gradin de l'autel entre les chandeliers.

Il est même disposé de façon à tenir lieu de passe-partout, car la thèque s'ouvre et l'on peut en changer la relique à volonté : ces reliquaires de rechange sont ordinairement de petits médaillons, ronds ou ovales.

L'âme est en bois, découpé suivant la plaque qui s'y adapte. Cette

1. *De benedictione capsarum pro reliquiis et aliis sanctuariis includendis*, dans le *Pontificale romanum*, qui dans la formule de bénédiction, réservée à l'évêque, emploie les deux expressions *capsa* et *vasculum* pour le contenant et, pour le contenu, celles de *reliquiæ*, *sanctuarìa*, *pignora*.

planchette, peinte en blanc ou en vert clair, ne paraît qu'au revers, où elle est munie d'une poignée. Grâce à cette poignée, le reliquaire peut se tenir debout; mais elle lui est aussi utile en trois autres circonstances, car le prêtre la saisit, soit pour le porter en procession, soit pour donner la bénédiction aux fidèles, ou encore pour le leur imposer sur la tête et le leur faire baiser.

La plaque métallique qui recouvre la face est tantôt en argent, tantôt en cuivre argenté, toujours travaillé au repoussé, procédé économique qui reproduit constamment le même relief à l'aide de la même matrice. On y distingue, comme dans les reliquaires ordinaires, ces quatre parties : le *pied épaté* , la *tige* plus ou moins élancée, parfois transformée en vase d'où sortent des fleurs qui se développent en couronne autour de la *thèque* , que surmonte une *croix* en amortissement. Avec ces éléments, les orfèvres romains sont parvenus à créer un type à part, qui plaît plus par la grâce du détail que par la conception de l'ensemble, trop plat et pas suffisamment accusé, à distance, dans ses lignes générales.

Quelques-uns de ces reliquaires sont rehaussés d'une inscription, d'une date ou des armoiries et du nom du donateur : à ce titre, ils deviennent à proprement parler historiques.

Ce genre n'est pas absolument inconnu en France, où il n'existe que par importation. J'en ai rencontré deux notables spécimens, du siècle dernier, à la cathédrale d'Albi et à Castres, dans l'église de Villegondou. Peut-être pourrait-on les reporter au temps du cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, qui fut ambassadeur de France près le Saint-Siège.

II. — RELIQUAIRES OUVERTS.

Le mot *reliquaire* , qui dérive de *relique* , est un terme vague et général, qui désigne, sans distinction aucune, tout vase ou meuble affecté à la conservation et à la vénération de ce qui reste sur la terre de la dépouille mortelle d'un saint ou d'un bienheureux. Il n'indique donc pas proprement un but spécial, mais seulement un usage déterminé.

L'archéologie constate, dans le cours des siècles, trois manières différentes de garder et honorer les saintes reliques.

Dès le principe et aux époques les plus reculées, les corps saints ne sont levés de terre que pour y rentrer, mais alors ils sont couchés dans un sépulchre de marbre ou d'airain que recouvre et surmonte un autel. Telle est l'idée qui a donné naissance aux *confessions*, faites pour faciliter l'accès près des tombes les plus vénérées.

Plus tard, les ossements sont extraits de la tombe qui les renferme et placés sur l'autel ou en arrière dans une châsse monumentale qui les dérobe encore aux regards. Si quelque parcelle en est détachée pour satisfaire une dévotion soit locale, soit personnelle, on a soin de l'envelopper dans une étoffe précieuse et d'en indiquer le nom et la provenance par une étiquette écrite sur parchemin.

Enfin, quand la foi commence à décliner, les fidèles ont bien encore confiance dans la vertu des saintes reliques, mais ils veulent les voir, les examiner, les palper pour ainsi dire, les soumettre au contrôle de leur critique. De cette disposition d'esprit procède directement une forme particulière de reliquaire nommée *monstrance* et créée tout exprès pour ceux qui doutent quand ils ne voient pas. La monstrance, en effet, est toute à jour ¹; elle n'a de secrets pour personne, et chacun peut vérifier, à travers le cristal qui la protège, la nature de la relique qui y est déposée. Elle la laisse apercevoir distinctement, ou plutôt, suivant l'heureuse expression de ce mot emprunté à notre vieille langue, elle la *montre* tout entière et telle qu'elle est. Le reliquaire de Ste Marie-Madeleine, à Saint-Jean-de-Latran, qui date du xv^e siècle, est une véritable monstrance, en forme de clocheton ajouré.

Un des plus notables en ce genre est le reliquaire de S. Lazare, dans le trésor de la basilique de S.-Pierre ².

Raynuce Scotti, originaire de Plaisance, devint évêque de Borgo-San-Donnino (duché de Parme) et gouverneur de la province du Picenum. Par reconnaissance pour Urbain VIII, qui l'avait nommé vicaire de Saint-Pierre au Vatican, dont le cardinal François Barberini était alors archiprêtre, il donna à cette basilique un os de la

1. « Une châsse d'argent doré, à cinq vitres, reliques de Monsieur Saint Jacques » (*Inv. de N. D. de Fontenay*, 1537).

2. Reliquaire de S. Lazare, évêque de Marseille, à S.-Pierre du Vatican, dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 1872, t. XXXIV, pp. 171-172; reproduit par la *Revue de l'art chrétien*, 1874, t. XVII, pp. 208-209, et le *Bulletin catholique*, Paris, 1874, n^o 88, p. 286.

jambe de S. Lazare, premier évêque de Marseille. Le reliquaire a la forme d'une pyramide en cristal, montée en argent. Au piédestal, on voit les armoiries d'Alexandre VII et du cardinal Barberini. Quatre inscriptions nomment en italien le pape, le cardinal, S. Lazare et le donateur, qui fut préfet du palais apostolique sous Innocent X et Alexandre VII.

On croit à Saint-Pierre que Raynucc Scotti avait reçu d'Autun la précieuse relique, pendant sa légation en France. Voici l'inscription qui authentique le reliquaire et qui est gravée à sa base sur le métal :

TIBIAM. S. LAZARI. EPISCOPI. A. CHRISTO. IN VI
TAM. RESTITVTI. RAYNVTVS. SCOTVS
PLACENTINVS. EPISCOPVS. BVYRGI. S. DONNINI
POST. LEGATIONES. ELVETIAE. ET.
GALLIAE. PRAEFECTVRAM. PROVINCIÆ
PICENÆ. VICARIATVM. BASILICÆ. S.
PETRI. VRBANO. VIII. PONTEFICE. ¹ MAXIMO
BENEFACTORE. FRANCISCO. CARDINALI
BARBERINO. S. R. E. ² VICECANCELLARIO
ARCHYPRBITERO. ³ ET PALATH. APOS ⁴
SVB. INNOCENTIO. X. ET. ALEXANDRO. VII
SVMM. PONTIFF. ⁵ PRÆFECTVS. D. D ⁶
ANNO. M. DC. L. VI
RANVCCIO. SCOTTI. VESCOVO. DEL BORGIO S. ⁷ DONNINO
ALEXANDRO. VII. P. M. ⁸
S. LAZARO. VESCOVO. CON. ⁹
FRANCESCO CARDINALE BARBERINO

III. — LES BRAS-RELIQUAIRES.

1. Certains reliquaires ont la forme anatomique de la partie du corps humain à laquelle ils correspondent. Aussi il n'est pas rare de rencontrer, soit dans les inventaires, soit dans les trésors et les col-

1. *Sic pour pontifice.*

2. *Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*

3. *Sic pour archipresbytero, avec la lettre e en moins.*

4. *Apostolici.*

5. *Summis pontificibus.*

6. *Dono dedit.*

7. *San.*

8. *Pontefice massimo.*

9. *Confessore.*

lections, des chefs ¹, des bustes ², des bras ³, des jambes ⁴ et des pieds ⁵.

Parfois, le membre n'est pas figuré en entier ; on n'en représente qu'une partie, par exemple le *menton* ⁶, une *main* ⁷, un *doigt* ⁸ ; de plus, la relique n'est pas toujours non plus dans son intégrité et la forme correspond alors plutôt au membre lui-même qu'à la fraction qu'il contient. Nous en avons une preuve dans le procès-verbal fait, le 28 juin 1732, par l'évêque de Nitrie, suffragant de l'archevêque de Reims, à l'occasion de la visite de l'église collégiale de S.-Germain de Montfaucon :

Nous ont présenté lesdits chanoines et chapitre un reliquaire d'argent en forme de bras, où ils nous ont dit être renfermée une phalange du doigt du milieu de la main gauche de St Germain, évêque d'Auxerre, et que ladite relique fut visitée, il y a environ deux ans, par le chapitre, de laquelle visite ils nous ont dit aussi que le procès-verbal est renfermé dans ledit bras. Nous ont encore présenté un reliquaire, aussi en forme de bras, d'argent, où ils nous ont dit être des reliques de S. Alpin, évêque de Châlons-sur-Marne (Pognon, *Hist. de Montfaucon-d'Argonne*, Sedan, 1890, p. 404).

2^o. Le bras humain, considéré anatomiquement, se compose de trois parties inégales, qui sont : le *bras* proprement dit, l'*avant-bras* et la *main*. Cet ensemble se désigne donc par un nom général

1. *Œuvres*, t. I, p. 557, et t. II, p. 501, au mot *Chef*.

2. *Œuvres*, t. I, p. 555, et t. II, p. 499, à *Buste*.

3. *Œuvres*, t. I, p. 555, et t. II, p. 499, à *Bras*.

4. Trésor de la cathédrale de Moutiers (Savoie).

5. Aux SS. Celse et Julien, à Rome, le pied de Ste Madeleine.

6. « Une mentonnière d'argent, dite la mentonnière de S. Aignan » (*Inv. du trés. de S. Aignan d'Orléans*, 1562). — « Ung reliquaire d'argent doré, garny de cristal, en façon d'une maschouère ou d'un menton » (*Inv. de la Ste Chapelle*, 1573, n^o 38.)

7. Gualdric, qui fut évêque d'Auxerre de 918 à 933, « fabricari fecit in honore Sancti Stephani unam manum auream, gemmis politam et alteram in honore Sancti Germani, absque gemmarum ornatura, positis in ambabus ipsorum pignoribus sanctorum, simul cum augmento aliarum reliquiarum » (*Gesta pont. Autissiodor.*). — « Plus, autre reliquaire d'argent, fait en façon de main, avec quelques pierreries, aux armes du grand prieur de Milly (*Visit. de la command. de Bourganouf*, 1672). Voir dans de Mély et Bishop, *Répert. des anc. inventaires*, t. II, p. 9.

8. Voir sur le « doigt de s. Nicolas », inclus en 1333 dans un « doigt d'argent », *Vie de S. Nicolas*, par Laroche, Paris, 1893, p. 348.

9. *Les bras-reliquaires exposés à Tulle en 1887*, Tulle, Crauffon, 1893, in-8^o de 8 pages ; extr. du *Bullet. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, tir. à part à 50 ex.

qui ne devient spécial que pour la première section. Le bras, dont l'ossature est constituée par l'humérus, va de l'épaule au coude ; l'avant-bras, qui comprend deux os, s'étend du coude au poignet ; la main se développe à la suite du poignet. Telles sont les définitions exactes du *Dictionnaire de l'Académie* : « *Bras*, membre du corps humain qui tient à l'épaule, la partie du bras qui s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude ; celle qui va du coude au poignet se nomme *avant-bras*. »

Les reliques du bras peuvent donc être de trois sortes, suivant la partie à laquelle elles sont empruntées. Plus ordinairement, sans spécifier, on dit simplement *os du bras*, excepté pour la main, où l'on désigne, par exemple, le *doigt*, le *pouce*, l'*index*, une *phalange*.

Le reliquaire destiné à contenir un bras ou partie d'un bras, affecte une forme particulière, qui, à première vue, permet de reconnaître la nature de la relique. Le moyen âge, si intelligent pour les œuvres d'art appliquées au culte, a érigé ce système en principe normal, qu'il a répété sous toutes les formes. Il a même morcelé pour mieux faire saisir sa pensée, voilà pourquoi on retrouve des reliquaires figurant des mains et des doigts.

Le bras garde ce nom dans les inventaires, *brachium*, *bras*, quelle que soit la relique y incluse, entière ou parcellaire. Bien plus, le reliquaire n'adopté qu'une seule forme : l'avant-bras avec sa main, laissant de côté l'humérus, qui l'aurait trop allongé ¹.

Le reliquaire, sous cette forme, est même devenu un meuble d'armoiries. Je puis en rapporter deux exemples.

Un fait assez curieux s'est produit au *xvi^e* siècle, sur un méreau de S. Barnard de Romans (Drôme). L'écu du revers porte, non pas le bras de S. Barnard, mais le reliquaire du bras, avec sa main bénissante, sa manche, sa fenêtre et son socle. L'Armorial général de France décrit bizarrement ce meuble : « Une tour carrée et crénelée de cinq pièces d'argent, maçonnée et ouverte de sable, sommée

1. La dénomination employée par l'Inventaire de la collégiale de S.-Dié, en 1690, est plus exacte, car elle se sert du mot « demy-bras » ; en réalité, on ne figure que la moitié du bras, c'est-à-dire l'avant-bras : « Un demy-bras dudit saint Dieudonné, partie d'argent, partie de cuivre doré, dans lequel se garde une relique du mesme saint, pour estre exposée à la dévotion du clergé et du peuple, pesant douze marcs ».

d'une main de bénédiction de carnation parée de gueules et posée en pal. » M. Vallier, qui fait cette citation (*Essai sur les monum. numismatiq. de l'égl. et de la cité de Vienne*, p. 124), ne trouve rien à y reprendre, quoique sa planche prouve qu'il voyait autrement en dessinant.

La papeterie de Besançon avait pris au xvi^e siècle, pour « marque particulière » en filigrane « le bras de S. Etienne, blason du chapitre métropolitain » (*Bull. hist. du Com. des trav. hist.*, 1893, p. 123).

Ce type était autrefois très populaire, aussi les bras-reliquaires ne sont-ils pas rares dans les trésors d'églises et les musées. Actuellement, on n'en veut plus entendre parler. Lorsque j'eus provoqué à Albi une souscription diocésaine pour remplacer le bras de bois doré dans lequel s'exposait le radius de sainte Cécile, titulaire de la cathédrale, je commandai au célèbre orfèvre belge Wilmotte, le dessin d'un reliquaire d'argent, rehaussé de cabochons, en style du xiii^e siècle ; on préféra une châsse banale, sortie de chez Pousielgue, où l'os, couché à plat, comme dans un cercueil, n'apparaît pas en réalité ce qu'il est. Il est vraiment bien difficile de lutter à la fois contre l'ignorance et le parti-pris¹.

Le bras-reliquaire est toujours en vogue à Rome. Il se fait tantôt en métal et tantôt en bois doré. L'os est visible à l'intérieur. La main tient une palme, s'il s'agit d'un martyr ; à Ste-Marie-Majeure, on a avec raison gratifié d'une plume l'évangéliste S. Luc. Deux bras méritent une attention particulière. Celui de S. Grégoire de Nazianze, à Ste-Marie *in Campo Marzo*, est daté de 1585 : exécuté en argent et d'un beau travail, il porte, à sa base, en lettres romaines, le nom du saint et aussi celui des deux religieuses donatrices, avec leurs armes :

BRACHIO ² SANTI ³ GREGORII NAZIANZENI ⁴
M · D · L · XXXV

1. Cette répugnance s'accuse dans la *Vie de S. Nicolas*, par Laroche (Paris, 1893, p. 347) : « Ce bras (à la collégiale de Fribourg) a le tort de ne laisser voir qu'une partie de la relique insigne. C'est fâcheux, car elle est une des plus considérables qui aient été tirées du tombeau de S. Nicolas. On pourrait la placer avantageusement sur un coussin dans un reliquaire à jour. »

2. Il faudrait *Brachium*, à moins que l'on ne suppose omise la préposition *ex* ou *de*.

3. *Sic*, avec suppression du *c*, comme en italien.

D¹ · OLIMPIA · CRES
CENZIL ·

D · FLAMINIA · GA
LLETTI

Sur l'os même du bras est écrit, en gothique du XIV^e siècle :
Ossa s gregorii naciuzeni.

Le bras de S. Grégoire, à son église du Cœlius, est en métal doré :
il repose sur un socle, qui le désigne en latin et en italien.

BRACHIUM

BRACCIO DI SANC²

DEXTERUM

GREGORIO MAGNO

S . GREGORII MAGNI

Le bras est paré d'une manche d'aube : la main, qui est en argent, bénit ; un anneau orne le doigt annulaire.

A l'Exposition rétrospective de Tulle, quatre bras en orfèvrerie étaient alignés dans une vitrine côte à côte. M. Léon Palustre en a pris la photographie pour nos collections ecclésiologiques et moi-même, l'original sous les yeux, j'ai procédé à leur égard à un examen minutieux. Ce sont mes notes personnelles que je vais développer ici. Je sais bien que c'est presque faire double emploi avec M. Rupin, qui, dans *l'Œuvre de Limoges*, a traité la même question en l'augmentant de plusieurs autres spécimens ; mais je ne crois pas pour cela devoir me taire, car mes notes sont antérieures à la publication de cet ouvrage, si fortement documenté et si intéressant à tous les points de vue. Je tiens, pour les lecteurs habitués à ma méthode scientifique, à formuler mon opinion sur cette branche de l'orfèvrerie limousine : peut-être en résultera-t-il quelques aperçus nouveaux et utiles.

3. Le bras est un reliquaire. La relique dont il constitue l'enveloppe exige le respect, elle veut être honorée dignement. Pour cela, le reliquaire a été fait en métal, ce qui lui assure une plus longue durée. Si le métal, surtout quand il est fondu, a assez de consistance par lui-même, on en façonne comme une thèque creuse ; mais si, au contraire, par économie, il est aminci en lame, mesure prise avec l'argent, on le cloue sur une âme en bois dont l'intérieur est évidé. L'extérieur est alors rehaussé d'une ornementation appropriée, où les gemmes se mêlent aux rinceaux repoussés.

1. *Dona.*

2. L'italien exigerait *san* ou *santo* et non *sancto*.

L'ossement s'introduit par la partie inférieure, sur laquelle repose le bras : une porte à serrure clôt le locule, que l'on peut ainsi ouvrir à volonté, soit pour la visite, soit pour la recognition canonique. Cette précaution est très sage, car elle évite de briser ultérieurement le reliquaire et elle dissimule aux regards ce que le public n'a pas besoin de voir. De plus, le vide intérieur est assez spacieux pour qu'on y introduise l'authentique de la relique, qui aura ainsi plus de chance de se conserver pour l'instruction de la postérité. Les authentiques séparés ne se retrouvent plus quand il faudrait les avoir en main; d'autre part, on ne se fait pas faute de dire qu'on n'a pas d'authentique, parce qu'on ne l'a pas vu, et alors c'est la relique qui en pâtit, puisqu'on la traite dédaigneusement comme apocryphe. Une décision est vite prise en ce sens, et pourtant il était facile souvent de se renseigner. Il suffisait d'ouvrir le locule; presque chaque fois que je l'ai fait, j'ai rencontré ce que je cherchais.

La relique ainsi gardée dans son étui métallique avec un soin jaloux, s'oublierait à la longue. Le fidèle croit sans doute sur parole, mais il veut voir pour croire plus fermement. En conséquence, pour satisfaire en même temps sa curiosité et sa dévotion, à la partie antérieure est pratiquée une petite fenêtre grillée, qui laisse apercevoir et ne permet pas de toucher. Toutefois, il est des accommodements avec les exigences de la piété : le volet devient mobile et, lorsque le prêtre l'a ouvert, on se précipite pour baiser l'os vénéré et lui présenter ses *baques*, comme disait Montaigne; ce contact les sanctifie et elles sont alors pour la personne un souvenir et une protection.

Le bras est posé debout, la main en haut. Généralement, il se tient droit et raide; pour lui donner du mouvement, on l'incline légèrement.

A la façon du bras humain, le bras d'orfèvrerie est vêtu; nu, il

1. Parfois, le bras renfermait d'autres reliques de saints, témoin l'article 28 de l'inventaire de la collégiale de Remiremont, en 1690 : « Un bras de bois, de la hauteur d'environ deux pieds, exposé sur le mesme autel (l'autel de St Paul), dans lequel il y a des reliques de plusieurs saints et couvert de feuilles d'argent, pesant environ neuf onces, argent de Lorraine; lequel bras, comme aussi ladite chässe (du chef de S. Léonard) sont portés aux processions et sont exposés à la vénération des peuples ».

serait sec et disgracieux. D'ailleurs, un beau vêtement est un symbole de la gloire céleste dont Dieu pare ses saints dans son amour. Le Bréviaire Romain répète souvent cette formule dans l'office des confesseurs : *Amavit eum Dominus et ornavit eum, stolam glorie induit eum*. Le vêtement double a aussi sa signification propre ¹ : l'iconographie l'attribue constamment aux saints triomphants ². Aussi, les bras sont-ils parés d'une double manche, l'une serrée aux poignets, robe de dessous et l'autre, large, flottante, tunique de cérémonie et de parade. L'étoffe est imitée jusque dans ses plis, qui rompent la monotonie de la surface et même dans sa contexture, qui admet des agréments divers : bien plus, on la rehausse de riches orfrois, qui augmentent son éclat.

La main se dégage du vêtement. Ordinairement, elle est bénissante, à la manière latine, c'est-à-dire avec trois doigts levés et les deux derniers repliés sur la paume. Le fidèle qui prie le saint avec confiance en attend quelque chose en retour ; ce don du saint est indiqué par sa bénédiction qu'il transmet au nom de la Sainte-Trinité, source de tout bien. Le saint bénit donc le dévot ; autrement dit, il lui souhaite le bonheur et lui communique la grâce dont il est l'intermédiaire, afin que par elle le bien désiré se réalise. Mais, dans l'Eglise, la bénédiction est réservée aux pontifes et aux

1. La première antienne des laudes de l'office de St Arnoul est ainsi formulée dans le *Breviarium Vapincense* de 1499 :

« Regnaturus in stola duplici,
Jam Arnulphus gaudet in simplici,
Qui vestitus decore glorie
Delectatur fructu justitie. »

2. M. Porré a signalé un bras du XII^e siècle dans sa brochure : *le Trésor de l'abbaye de S. Nicolas de Verneuil*, Caen, 1891. « En argent repoussé, » il contient le « le bras de S. Avit ». « La manche de l'aube... est serrée au poignet par un petit galon doré et gravé, où sont représentés des chiens rampants, à la queue terminée en feuillages. Une manche à plis plus accusés enveloppe ce bras ; elle est garnie, à son extrémité et sur la couture, d'une bordure en filigrane... La bordure inférieure, moins large... est ornée de petits rinceaux gravés et de verroteries. »

Le bras de St Mary, à St-Mary-le-Cros, en Auvergne, date de la fin du XV^e siècle et est « en cuivre argenté, avec une ouverture rectangulaire sur le devant.... Le bras est habillé de deux manches, dont celle de dessous est serrée au poignet par deux boutons de forme globulaire. La main est bénissante et les deux derniers doigts sont fermés. A la base se voit une inscription circulaire, en gothique aiguë : † b : sancti : marii : de crozo. » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XVI, p. 95.)

prêtres, dont la mission ici-bas fut de bénir¹. Les autres, qui n'y ont pas droit, remplacent ce geste par un acte non moins expressif. Ils tiennent entre les doigts un fruit, une pomme. La pomme a perdu le monde : l'arbre fatal du paradis terrestre a son pendant, d'après l'Apocalypse, dans le paradis céleste et ses fruits, d'amers et mortels qu'ils étaient par le péché, sont devenus des fruits de salut et de vie². Le saint semble donc dire à ceux qui l'invoquent : J'ai cueilli par mes mérites le fruit de la sanctification, je vous le présente pour que vous le goûtiez et sachiez sa douceur ; puis, à mon imitation, vous essaieriez, par l'exercice des vertus, à venir au ciel vous reposer sous les rameaux bienfaisants de l'arbre de vie.

Des quatre bras exposés à Tulle, trois appartiennent au XIII^e siècle et un au XV^e. Il est regrettable que le XIV^e ne soit pas représenté. La grande époque de l'art chrétien figure ici par ses deux extrêmes, première et seconde moitié. On aurait pu craindre l'uniformité du type, il n'en est rien : la loi dominante est toujours la variété. Tout en restant dans la donnée conventionnelle, chaque orfèvre modifie à son gré les détails ; il en résulte une œuvre rigoureusement personnelle.

De la synthèse passons maintenant à l'analyse scrupuleuse de ces différentes pièces, qui se ressemblent comme des sœurs, tout en gardant leur physionomie propre.

4. ÉGLISE DE S.-FRÉJOUX (Corrèze), XIII^e siècle. II. 0,46 ; L. à la base, 0,12³.

La base est en forme de bouclier et, pour qu'elle ne pose pas directement, on a pris la précaution de l'exhausser par quatre gros clous, semblables à ceux qui protègent les plats des livres de chœur et dont un a conservé son ornementation en manière de rose. L'ouverture d'introduction pour la relique se trouve en dessous. Le reliquaire est formé d'une épaisse lame de cuivre, doré et ciselé, dont les bords se réunissent au côté droit, où ils sont fixés par de petits clous ronds. L'étoffe fait des plis verticaux, qui s'inclinent à gauche au sommet. Le métal est semé, comme au bras du musée de Guéret,

1. « Sacerdotem oportet offerre, benedicere. » (*Pontific. Roman.*)

2. « In medio plateæ ejus, ... lignum vitæ, ... per menses singulos reddens fructum suum. » (*Apocalyps.*, XII, 2).

3. Rupin, p. 483.

de disques, à fond pointillé, marqués chacun d'une marguerite à six lobes. Deux orfrois rehaussent cette première manche, dont les bords sont droits et l'ouverture taillée obliquement. Le dessin est le même en haut et en bas : sur un champ, pointillé horizontalement et en or rouge, ce qui fait contraste avec l'or jaune de l'étoffe, sont gravés des fleurons cruciformes ou quatre-feuilles à lobes arrondis (une seule fois ils sont aigus), qui alternent avec un triple cordon de gemmes. Ces gemmes, montées en bâte, consistent en un cabochon plat en verroterie, flanqué de quatre perles ; la plupart des alvéoles sont actuellement vides, on pourrait les regarnir à peu de frais, mais je n'en vois pas l'utilité, car le reliquaire ne souffre pas de l'absence de ce qui était destiné à sa parure et j'aime mieux un air de vétusté qu'un rajeunissement souvent intempestif.

La fenêtre, allongée et cintrée, placée en avant, est munie d'une grille fixe, à barreaux réticulés. Les charnières, que l'on remarque à droite et à gauche, témoignent qu'il y avait là autrefois un volet pour préserver la relique de la poussière et des regards indiscrets. L'ajourage nécessitait cette mesure : ailleurs on mit un verre protecteur.

La manche qui serre le poignet est plus étroite. Son orfroi, qui fait saillie et est maintenu par des clous à tête ronde qu'on n'a pas pris la peine de dissimuler, forme bracelet : il est gravé d'un rinceau élégant et léger, qui dénote une réelle habileté comme précision, car le trait est ferme et sans repentirs.

La main, longue et délicate, bénit à trois doigts : les phalanges sont indiquées d'une façon conventionnelle, à l'aide d'un double trait dessinant un ovale.

L'analogie de ce bras avec celui de Saint-Pardoux permet de soupçonner que tous les deux sortent du même atelier limousin.

ÉGLISE DE BEAULIEU (Corrèze), deuxième moitié du XIII^e siècle.
H. 0,46 ; L. 0,12¹.

Ce bras est en très mauvais état ; il aurait besoin, pour se maintenir, de réparations urgentes, mais sobres et intelligentes. Il a l'aspect d'un cylindre, un peu trop allongé pour la largeur ; l'équilibre manque dans les proportions. L'âme est en bois, recouvert de

1. Rupin, p. 481.

lames d'argent, où sont simulés des plis verticaux. Un ferblantier a maladroitement refait la fermeture de la fenêtre, dont la plaque est trouée. L'intérêt se concentre sur les deux bandes filigranées et gemmées, qui forment orfroi en haut et en bas, cette dernière étant plus développée. Le filigrane a été fondu, strié sur la tranche et doré; mais comme plusieurs fils sont réunis ensemble, il en résulte une certaine épaisseur qui ôte au dessin son élégance naturelle. Les tigettes sont agrémentées de vrilles et de rosettes, les fleurs terminales étant plus larges que les autres; et toutes ont été fondues en même temps que le reste, nulle part on ne remarque qu'elles aient été rapportées après coup. De distance en distance, le fil d'or enroulé est rehaussé de cabochons, cristal ou améthyste, dont la bâte haute est ou ronde ou ovale. Le bandeau est circonscrit par un fil plus épais qui l'encadre et dont les attaches sont apparentes. La main est renversée et fait le geste de la bénédiction: la paume est de deux pièces clouées; au dos, les veines sont indiquées par une saillie et les articulations ont été estampées en ovale, excepté au pouce, où une restauration récente les a gravées.

Ce reliquaire contient le bras de saint Emélien, moine, au VIII^e siècle, de l'abbaye bénédictine de Beaulieu.

BEAULIEU, deuxième moitié du XIII^e siècle. H. 0,47; diamètre de la base, 0,11¹.

Ce reliquaire a une âme en bois de chêne, peinte en rouge à l'intérieur, qui est évidé. Le revêtement d'argent, qui y est cloué, a été fait d'une seule pièce, préalablement estampée et dorée. Une bande filigranée recouvre au côté droit la ligne de jonction: elle relie les deux orfrois qui égaient le haut et le bas; celui de la partie inférieure a disparu. L'étoffe de la première manche ne fait pas un pli, peut-être à cause des petits médaillons dont elle est parsemée: des tissus analogues sont mentionnés dans les inventaires, où la forme en médaillon prend le nom de roue, *rota*, ou de cercle, *circulus*. Chaque disque est cerné d'un grénetis rapporté et cloué, estampé et doré; il présente une aigle de face, éployée, au vol abaissé. La fenêtre, qui ouvre sur l'intérieur, est cintrée et traversée en réseau de barreaux grénetés. Les filigranes, doubles ou simples, sont fon-

1. Rupin, p. 481.

dus, striés sur la tranche, avec rosettes terminales, comme au bras précédent : tous deux ont une même origine. Les cabochons, sertis dans des bâtes, sont petits et de formes diverses, ronds, ovales, carrés et triangulaires ; quant aux gemmes, ce sont encore des améthystes ou des cristaux, c'est-à-dire les pierres les moins coûteuses.

Le bras a l'aspect, non d'un cylindre, ce qui est le type usuel, mais d'un cône effilé et tronqué. La seconde manche, en retraite sur la première, est en étoffe quadrillée, à rayure double, avec un quatre-feuilles frappé au poinçon dans chaque losange ; elle se termine, en manière de bracelet, par une bande filigranée et gemmée, du plus gracieux effet et d'une grande finesse d'exécution.

La relique étant de sainte Félicité, la main est celle d'une femme, qui tient à trois doigts une pomme dorée : les deux derniers doigts ont été refaits et rien ne prouve qu'ils fussent inclinés dans le principe, ce qui supposerait le geste de la bénédiction, inadmissible ici. Trois traits parallèles caractérisent les articulations.

ÉGLISE DE CHAMBERET (Corrèze), deuxième moitié du xv^e siècle.

M. Rupin attribue ce reliquaire « au xiv^e siècle » : ce serait trop le vieillir. Il appartient à la dernière période du gothique qui fait pressentir une transformation dans l'art religieux. Il est tout entier en cuivre fondu, ciselé et doré. En plan, il dessine un bouclier, ce qui lui donne en élévation l'aspect rectangulaire. L'ouverture du dessous est fermée par une plaque, montée en charnière et munie d'une serrure. L'étoffe fait une série de plis cassés, qui obliquent de droite à gauche et sont dépourvus de grâce. L'orfroi est ici un simple galon, qui, après avoir contourné le tour de la manche, descend verticalement sur le côté droit : un rinceau courant y est grossièrement figuré en relief sur fond quadrillé, destiné à faire ressortir le dessin. La fenêtre cintrée, que consolident quatre épaisses charnières, est longue et étroite, avec un treillis à jour et à mailles espacés.

La manche qui garnit le poignet est lisse, avec un simple passement quadrifolié en bordure.

La main bénit à trois doigts, des plis marquent les phalanges et les ongles sont régulièrement rendus. Malgré tous ces détails, l'exécution en somme est mauvaise, à tel point que M. Rupin a négligé de donner la représentation de ce reliquaire, qui n'est pourtant

point à dédaigner, car il précise le style imparfait d'une époque de décadence.

5. ¹ Le texte relatif au bras de Sainte Félicité, à l'abbaye de Beaulieu (Corrèze), a été cité d'une manière incorrecte par dom Vaslet (*Bull. de la Soc.*, t. VI, p. 86). Je propose de le rétablir ainsi : « Item, fuit exhibitum aliud reliquiare argenteum, cum sua porta seu janua, factum ad modum brachii, infra quod consistit brachium beate Felicitatis; quod defert unum *pomum* parvum argenteum deauratum, cum uno annulo in medio digitorum. » *Panum* n'aurait de sens qu'autant qu'il serait pour *pannum* et s'appliquerait à la manche qui recouvre le bras et simule une riche étoffe. Mais le sens est plus clairement précisé par les qualificatifs *parvum* et *argenteum deauratum*, qui ne conviennent nullement à *pannum*, puisque cette manche qui fait tout le bras ne peut être qualifiée *petite* et qu'on la dit d'argent, *reliquiare argenteum*. Enfin, le contexte dénote qu'il s'agit d'un accessoire, puisque aussitôt après il mentionne l'anneau de la main.

Avec *pomum* tout s'explique naturellement. La *pomme* est *petite*, tenue par la main qui porte l'anneau et, ensuite, pour appeler sur elle l'attention, elle est d'un métal plus précieux que le bras lui-même. En effet, le bras de sainte Félicité se termine par une main qui tient une boule ronde, entre le pouce et l'index, ces deux doigts nobles que le prêtre emploie spécialement au saint sacrifice. Comme le doigt du milieu manque, je ne saurais dire si la boule s'y appuyait. Dans cette hypothèse, le geste à trois doigts serait alors, suivant la tradition, un signe d'allocution ou de bénédiction reçue.

Personne, que je sache, n'a encore donné la signification de cette boule ou pomme, qui, selon moi, doit avoir sa raison d'être. Lorsque je vis, au musée de Guéret (Creuse), le bras de saint Pardoux, publié par la *Revue de l'Art chrétien*, 25^e année, je constatai une

1. *Symbolisme de la main tenant une pomme*, dans le *Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, 1884, t. VI, pp. 485-487. M. Rupin, dans *l'Œuvre de Limoges*, p. 482, n'ose se ranger à mon interprétation, sans toutefois en proposer une autre meilleure. Il écrit : « La main tient entre le pouce et l'index une boule, ou plus probablement une pomme, qui a certainement un sens allégorique, mais qu'il est difficile d'expliquer. Mgr Barbier de Montault croit en avoir trouvé l'explication ».

boule entre ses doigts et ne m'en préoccupai pas davantage, renvoyant à la légende locale pour en avoir l'explication hagiographique. La légende consultée se tait sur ce détail, qui ne se réfère donc pas à la vie de S. Pardoux.

La présence d'un objet analogue au bras de sainte Félicité m'oblige à chercher une explication d'un caractère général. Je crois l'avoir trouvée dans cette inscription qui interprétait, au XIII^e siècle, la mosaïque de S.-Pierre de Rome :

Devotus Christo qui templo servit in isto
Flores virtutis capit fructusque salutis.

Le fruit qui naît de la pratique de la *vertu*, comparée à une fleur, est un fruit de salut, « fructus salutis ». Ce fruit a été cueilli par le saint qui s'en pare dans les jardins célestes, et ce saint nous le montre pour nous inciter à suivre son exemple. Ce fruit qui, à l'origine, symbolisa la malédiction, devient un symbole de bénédiction. Souvent, la sainte Vierge, aux XIII^e et XIV^e siècles, le tient à la main ; aussi, au moyen-âge, chantait-on en son honneur cette belle antienne conservée par le bréviaire romain : « Felix es, sacra Virgo Maria et omni laude dignissima, quia ex te ortus est sol justitiæ, Christus Deus noster, qui, solvens maledictionem, dedit benedictionem et confundens mortem, donavit nobis vitam sempiternam. »

Le bras-reliquaire indique, par son ornementation, l'état glorieux du saint dont on y a déposé la relique. L'étoffe précieuse qui l'enveloppe rappelle ce riche vêtement de gloire dont le Seigneur gratifie ses élus : « Amavit eum Dominus et ornavit eum, stolam gloriæ induit eum » (*Brév. Rom.*). La main bénissante verse sur les dévots la grâce céleste et le fruit qu'elle montre est un gage de salut conquis par le mépris du monde ; comme en témoigne cette antienne du commun des confesseurs, au bréviaire romain :

Hic vir, despiciens mundum et terrena, triumphans
Divitias cœlo condidit ore, manu.

La main, qui a cueilli sur la terre le fruit de la tentation et de l'épreuve, le garde au ciel, mais transformé en « pomme d'or », en témoignage d'une richesse impérissable.

Pour démontrer que je ne m'aventure pas ici sur le terrain de la

fantaisie, je vais, par des citations empruntées au moyen âge et aux livres liturgiques, recueillir la pensée intime de nos ancêtres sur ce point d'art et d'iconographie.

Bénédiction épiscopale du jour des SS. Innocents dans le *Missale ad usum Ecclesie Westmonasteriensis* (édit. de Londres, 1893, col. 539) : « Quique (Deus) eos (SS. Innocentes) primitivum fructum sancto sue suscepit Ecclesie, cum fructu bonorum operum vos faciat pervenire ad gaudia patrie sempiternæ. »

Breviarium Cœlestinorum, xv^e siècle, de S. Achatio :

Christus rex, dux militum,
Turbæ decem millium
In virtute fortium
Fructus reddit meritum (meritorum).
Jesu Christe, salvator sæculi,
Cœtus almi vestis purpleæ
Celebramus festa nunc seduli,
Cujus prece fructus dent flosculi
Virtuosos fidelis vineæ.

Antiphonarium S. Mariæ ad Gradus, 1477, de S. Agricio :

Fructibus emeritæ
Cœli replet horrea vitæ.

Breviarium Lubicense, xv^e siècle, de S. Autore :

Vere felix pater iste
Plenus morum fructu...
Dum in terrenis luctibus
Autor per te, Domine,
Fuerat vivificus,
In gratiarum fructibus
Vita, re, nomine,
Vixerat autenticus....
Constituit eum Dominus super excelsam terram,
Ut comederet fructus ejus.

Breviarium Anglicum, XIII^e siècle, de Sta Brigida :

..... jam centenos
Fructus metit Brigida,
Quæ fallaces mundi nexus
Mente sprevit rigida.

IV. — RELIQUAIRES EN CÔTE.

Victor Gay, quoique très fourni de textes, est surtout incomplet sous le rapport ecclésiastique : il importe donc de combler les lacunes de son *Glossaire archéologique* dans l'intérêt des studieux. Il a omis le mot *côte* et n'a donné que « *costé, costicé, à côtes* ¹ » et « *coste, panier, corbeille à fleurs ou à fruits* ² ».

La forme en *côte* constitue un type à part dans la catégorie des reliquaires qui se sont inspirés de l'anatomie du corps humain. Elle est logique, car son but, comme pour ses congénères, est d'harmoniser le contenant avec le contenu, et de faire distinguer, de prime abord, la nature de la relique exposée à la vénération des fidèles. Les artistes du moyen-âge, dont l'esprit était si fécond et si inventif, y ont trouvé de nouveaux motifs d'élégance et de variété.

Je ne connais, actuellement subsistants, que trois reliquaires de ce genre, mais ce nombre peut être augmenté par des citations d'in-

1. M. Molinier propose de traduire *ad costas* par *godronné*. Pourquoi pas *côtelé*, qui serait plus littéral et aussi explicite? « *Unum urceum auri ad costas* » (*Inv. du S.-Siège*, 1293, n° 17) « *Unam cupam auri ad esmalta per totum cum grossis costis relevatis* » (n° 30) « *Item, unam cupam de auro cum coperculo ad costas et esmaltis rotundis exterius, interius autem habet costas rectas* » (n° 38) « *Unam cupam cum coperculo ad costulas parvas* » (n° 80). — Le *côtelé* est parfois tordu en spirale: « *Item, unam aliam cupam cum coperculo, ad costas subtiles retortas* » (n° 49). « *Item, unam cupam de argento, cum coperculo, deauratam, ad costas retortas* » (n° 1607). « *Item, aliam cupam de argento deauratam ad costas cencavas retortas* » (n° 1611). — Les côtes sont travaillées au burin: « *Item, aliam cupam cum coperculo de argento ad costas, laboratam ad bolinum per totum* » (n° 173) ou en relief: « *Unum urceum argenti deauratum, ... ad costas relevatas inter quas est laboratum ad bolinum* » (n° 90). — L'intervalle entre les côtes se travaille au burin: « *Item, unum urceum de argento albo ad costas relevatas, inter quas est deauratum laboratum ad bolinum* » (n° 117) « *Item unum urceum de argento... ad costas relevatas sine auro, inter quas est deauratum, laboratum ad bolinum* » (n° 118).

Les côtes se rencontrent aussi dans les tissus: « *Una tobalia de serico, cum costis de auro. Item, panniculus rubeus de serico, cum costis de auro. Item, alius panniculus de auro, cum costis et franciis* » (*Inv. de S.-Pierre de Rome*, 1454).

L'adjectif *costilatus* est donné par l'inventaire de S.-Paul de Londres: « *Dux phialæ argentæ costilate et deaurate, cum alternis vineis.* ».

2. « *Item, ung panier à façon d'une coste d'or, où il a troys ballaiz, ung saphir, quinze grosses perles, et pend à une chesne d'or; pesant deux onces dix sept estellins oboles* » (*Invent. de Charles V*, 1379, n° 2978).

ventaires, qui portent le total à vingt-deux. Le type fait son apparition au XIII^e siècle ¹ et sa dernière manifestation au XVII^e.

1. Le P. Martin a figuré, pl. XXIII, et décrit, pages 118-123, dans ses *Mélanges d'archéologie*, t. I, la « monstrance de la côte de S. Pierre à Namur ». Sa reproduction graphique donne, non seulement l'ensemble, mais aussi jusqu'à sept détails du pied, du nœud, du croissant et des fruitelets. La description est trop longue et diffuse pour être rapportée ici textuellement : je la reprends en face de sa belle gravure. Trois chiens accroupis soutiennent sur leurs reins le pied circulaire, où est écrit le nom de l'orfèvre, frère Hugues d'Oignies, et la date de l'exécution :

Reliqui(u)e iste fueru(n)t hic reco(n)dite anno Domini M. CCXX oct. Frat (ris) Hugo vas istud opus est. Orate pro eo.

La tige a l'aspect d'un lis renversé, dont les pétales sont historiés aux effigies des saints locaux : la Vierge, S. Lambert de Liège, S. Servais de Maestricht, S. Augustin, parce que les chanoines suivaient sa règle et S. Nicolas, titulaire de l'église abbatiale. Aux écoinçons, ornés de rinceaux, des chiens chassent un lièvre.

Le nœud, effilé et tréflé, donne naissance à une pilette dont la partie supérieure se recourbe en une double volute feuillagée, qui sert de support au croissant dans lequel la côte est incluse. Ses extrémités sont surmontées de fruitelets ; le devant représente une chasse au cerf, courant au milieu d'élégants rinceaux parsemés de cabochons. On lit au revers :

IN HOC VASE HABETVR COSTA PETRI APOSTOLI

Enfin, du milieu du croissant s'élançe un clocheton de cristal, assorti au fruitelet ; il contient « du sang de S. Etienne, une dent de S. Servais, une autre de S. Barnabé, quelque chose de S. Jac-

1. En remontant jusqu'au IV^e siècle, M. Palustre a été induit en erreur par une lecture fautive du *Liber pontificalis* : « Après cela le mot *costa*, que Ducange avait déclaré *incerta notione* dans un passage de la vie de S. Sylvestre par Anastase le bibliothécaire, ne laisse plus aucun doute sur son véritable sens : « Fecit ... angelos 4 in argento, qui sunt in pedibus quinis, costas cum crucibus tenentes ». Ces anges tenaient d'une main une croix et de l'autre un « reliquaire en forme de côte » (*Obj. expos. à Tours*, p. 8). Il faut substituer *hastas* à *costas*, malgré l'antiquité de certains manuscrits et cela pour trois raisons : *costa* n'a pas de sens, surtout annexé à *crucibus*, tandis que *hasta* s'explique par la hampe même de la croix ; enfin, sous S. Sylvestre, les corps des saints n'avaient pas encore été morcelés.

ques, apôtre, de S. Augustin, et une parcelle du manteau de pourpre de Jésus-Christ. »

L'insistance que met ici l'artiste à parler chasse, suppose de sa part une intention symbolique que développe longuement le P. Martin ¹. Je n'en retiens que ce passage : « D'après le sens allégorique reçu dans les écoles, les chasseurs représentaient Jésus-Christ enseignant son Evangile, et voici sur un évangélaire des scènes de chasseurs. Les chasseurs figuraient aussi les apôtres, et voilà de nouvelles scènes de chasseurs sur une insigne relique du chef des apôtres. Enfin, les chasseurs et les chiens de chasse symbolisaient les prédicateurs, et voilà des chiens chassant des lièvres aux pieds des évêques successeurs des apôtres. Est-ce l'effet du hasard ? Et le choix des animaux poursuivis est-il aussi l'effet du hasard ? »

Non, assurément, comme il est facile de s'en convaincre par ces extraits du célèbre manuscrit d'Herrade, qui était à la bibliothèque de Strasbourg. Les trois chiens font allusion à trois ordres distincts : le Christ, qui délègue l'autorité ; les apôtres, à qui il donne la mission d'enseigner et les prédicateurs, qui continuent leur œuvre de moralisation. Ce n'est pas plus étrange que la curieuse fresque de Santa Maria Novella, à Florence, où les dominicains sont figurés par des chiens blancs et noirs, *Domini canes*. « Aliis sumus odor vite ad vitam, aliis odor mortis ad mortem. Canibus eos fugamus, quando voce prædicatorum eos terremus. Sic nimirum hec animalia vel verbis vel exemplis insequimur, cum canibus terremus, ad retia fidei et ad cultum sacre religionis deducimus. »

Les quatre évêques, sous la présidence de la Vierge, assistent à la chasse au lièvre, c'est-à-dire qu'à l'exemple de Marie, prototype de la chasteté, ils poursuivent les incontinents, les impudiques. « Lepores significant incontinentes, qui dicuntur fere singulis anni mensibus concipere et parere. »

A S. Pierre est réservée la chasse la plus noble, celle du cerf, qui symbolise la sagesse humaine, d'où dérive l'orgueil : « Capreoli figurant elatos, duplici cornu, scilicet uno superbie, altero vane

1. Didron, dans les *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 31, déclare son « explication symbolique ingénieuse, mais cependant plausible ».

glorie munitos. Cervi designant sapientes, argumentorum multitudine, tanquam cornuum protectione se defendentes. »

Or, par cette chasse, qui n'est autre que la conversion des pécheurs, nous offrons à Dieu les fruits qu'il estime, qui sont le bon exemple et la prédication, par lesquels l'homme mauvais, qui en cela tient de l'animal, est incliné à la pénitence : « De venatione nostra Deo Patri cibos offerimus, scilicet exemplo bone conversationis vel prædicatione, quando mala pecora, id est malos homines, ad pœnitentiam convertimus. Venatio igitur christianorum conversio est peccatorum. »

C'est ainsi qu'un texte du XII^e siècle éclaire et justifie une œuvre du XIII^e.

2. J'ai, pour le XV^e siècle, cinq citations d'inventaires et une pièce d'orfèvrerie.

Item, quoddam sacrarium argenti, ad modum crementi ¹, subtiliter factum et compositum, in quo consistit una de costis beati Potenciani (*Inv. de S.-Pierre le Vif, à Sens, 1455*).

Un petit coffre d'yveure, plein des reliques qui s'ensuivent... une partie d'une couste de Saint Eloy, enchassée en argent (*Inv. de S.-Cybard d'Angoulême, 1457, n° 52*).

Ung reliquaire d'argent doré et ouvré en fasson d'ung croissant, ouquel est la coste de sainte Berge (*Inv. de la cath. de Beauvais, 1464, n° 56*).

Quoddam reliquare cum pede. Est insuper repositorium ad modum costæ, in quo sunt reliquæ beati Hylarii, lapidibus pretiosis ornatum (*Inv. de la cath. d'Angers, 1495*).

Item, ung reliquaire fait à mode d'un croissant, les armes de Savoye es deux boutz et dedans une coste de Sainct Mauris, à ung pied tout d'argent doré (*Inv. de la Sainte Chapelle de Turin, 1498, n° 981*).

J'ai eu la bonne fortune de découvrir en 1880, à l'Hôtel-Dieu de S. Gatien de Tours, le reliquaire en cuivre de S. Eloi, qui avait été mis au rebut, parce que la relique ne paraissait pas authentique, comme si le reliquaire lui-même ne fournissait pas la preuve directe d'un culte déjà ancien. Depuis lors, on l'a traité avec plus d'égards, jusqu'à le faire dorer et, sur mon indication, il a figuré à l'exposition rétrospective de Tours en 1881 et 1887 ². Le pied est carré. On

1. Croissant.

2. *Exposition rétrospective de Tours, liste des photographies, p. 5, n° 26.*

y lit en gothique carrée : LA COSTE S. ELOY. La tige est basse et le croissant, au lieu d'être *montant*, comme on dit en blason, est renversé, ce qui me paraît un rajustement maladroit.

M. Palustre l'a décrit et héliogravé dans les *Objets exposés à Tours en 1887*, page 78 et pl. IV.

3. Au xvi^e siècle, les matériaux sont plus abondants. Voici jusqu'à dix articles d'inventaires :

Item..., au col d'iceluy chief (de Mgr S. Gengoul) pend un reliquaire en demy cercle, d'argent doré, aorné de plusieurs pierres par le devant et aux costés. Et dedans iceluy a une coste enveloppée en sandal, sans escriteau (*Inv. de la cath. de Langres, 1513*).

Plus, ung relicaire d'argent, ouquel y a une coste enchassée de Mons^{sr} Saint Laurens, poysant le tout six onces (*Inv. de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1525*).

Item, ung reliquaire d'argent doré, en forme de croissant, où il y a des costes de saint Thibault et de saint Longin et aultres reliques (*Inv. de la Sainte Chapelle de Dijon, 1563, n° 8*.)

Ung ymage de la Magdaleine, d'argent doré, tenant entre ses mains une de ses costes, enchassée en cristail, garny de quatre bandes d'or à tringles d'or, esquelles bandes y a quatorze esmerauldes et dix sept grenatz, tels quelz et trois places vuides. . . Et aux deux boutz de ladicte coste y a deux freteletz de saphirs ronds, percez (*Inv. de la Ste-Chapelle, 1573, n° 19*).

Ung ymage d'argent doré, en façon d'un évesque, portant une coste de Monsieur Saint Magloire, évesque, lequel ymage est assis sur ung pied, aussi d'argent doré, à six quarrures, esmaillé à fleurs de lis d'or et, en la bordure, d'oyseaux. En icelle bordure, escript : *Cest la coste saint Magloire*. Ledict reliquaire garny d'un cristal (n° 21).

Ung autre semblable ymage, en façon d'évesque, portant une des costes de Monsieur saint Spire, enchassée en ung cristal, assiz sur un pied d'argent, esmaillé aux armes de France (n° 22).

Deux angelz d'argent doré, estant sur entablement, aussy d'argent doré, porté sur quatre lyons pareillement d'argent doré, lesquelz tiennent entre leurs mains ung reliquaire de cristal, dedans lequel y a une des costes de Madame sainte Elizabeth de Hongrie. Iceluy relicquaire, bandé de bandes d'argent doré, en façon de croissant et garny de pierrerie (n° 27).

Et au dessoubz de la dicte coste, sur le dict entablement, y a ung autre relicquaire d'or, aussy en façon d'une coste, soutenu et porté par deulx petitz angelz, à une lanterne dessus, aussi d'or, semé de plusieurs armes et petitz grenats de saphirs, telz quelz, dedans lequel l'on dict estre l'une des costes de S. Nycayse (n° 27).

Ung autre reliquaire, d'argent doré, en façon de coste, porté sur six lyons, garni de cristaulx en trois costez et semé sur les bandes de petites

perles d'Escosse, de petits grenatz et de petits grains de saphirs, estimez au pris d'argent; dedans lequel reliquaire y a des reliques de saint Philippe, apostre, et de plusieurs autres saintes (n^o 42).

Ung reliquaire en façon d'une coste, à deux petites pinacles par dessus, assis sur ung pied quarré, le tout d'argent doré; garnie ladicte coste de cristal par devant et, dessus et dessoubz, de deux esmaulx de plicque, quinze grenatz et quinze saphirs; à l'entour de laquelle coste est escript : *Hec est una de costis sancti Eulenuindi* (n^o 51).

Morand, dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle*, revient en ces termes, pp. 45, 46, sur ces deux derniers articles :

Un reliquaire d'argent doré, en forme de côte, contenant des reliques de S. Philippe et de S. Mathieu, apôtres; de S. Étienne, premier martyr; de S. Jérôme et de quelques autres saints. — Un reliquaire sur un pied quarré, d'argent doré, garni de trois cristaux par devant et de plusieurs pierres au-dessus, contenant une côte sainte Evervinde.

Il est infiniment probable que tous ces reliquaires sont antérieurs à l'époque de leur enregistrement. Voici les données générales qui forment la résultante de ces textes comparés. La matière est l'argent doré, rehaussé d'émaux et de gemmes, avec oiseaux et armoiries des donateurs. Le pied est carré ou à six pans, supporté par quatre ou six lions, en raison de sa forme. Deux fois, la relique est tenue par le saint lui-même et deux fois aussi par deux anges. La côte se voit à travers un cristal, maintenu par des bandes de métal, avec fruitelets aux extrémités. L'aspect est celui d'un « croissant » et d'une « coste », c'est-à-dire avec de moins fortes saillies. Au-dessus s'élève une « lanterne » ou bien « deux pinacles ». Une inscription désigne la relique, soit en latin, soit en français.

4. Le xvii^e siècle nous offre deux documents et un monument.

Un reliquaire d'argent. Le pied est rond, la tige porte une forme de côte d'argent, qui renferme une côte de S. Thomas d'Aquin, ayant d'une face 1656, une rose, *costa*, une rose, *sancti*, une rose, *Thomæ*, une rose, *de*, une rose, *Aquino*, une rose. Ladite année fait croire qu'il a été fait par dom Henri Duchesne, XLVI^e abbé. Cette côte est surmontée d'une croix. Le reliquaire est haut de dix poulces, six lignes. La côte en demy cercle a un pied, huit lignes (*Inv. du trésor de Clairvaux, 1741, n^o 87*).

Une ymaige de saint Loys, d'argent doré, tenant en sa main ung reliquaire d'une coste dudict saint Loys, en l'autre main ung sceptre (*Inv. de la cath. de Chartres*)¹.

1. Ce texte est donné sans date par M. Palustre : je ne le retrouve pas dans les inventaires publiés par M. de Mély.

L'église paroissiale de Saint-Laurent-de la-Côte (Savoie), qui a pris son nom de la relique que l'on y vénère, est en possession d'une côte de S. Laurent, diacre et martyr, enfermée dans un reliquaire du xv^e siècle, dont j'ai fait prendre la photographie. Ce reliquaire est en argent fondu, repassé au burin. Le pied est ovale et bordé d'une collerette de feuillages à jour. La tige se compose d'un vase, auquel sont suspendues des guirlandes de fruits et d'un fuseau ou balustre à panse feuillagée, auquel se soudent les deux anses destinées à soutenir la partie supérieure. La côte, irrégulière comme l'ossement, c'est-à-dire plus large à une extrémité qu'à l'autre, n'est autre qu'une boîte ou capse, étroite et allongée. La face antérieure est vitrée. Le donateur a fait graver ses armoiries sur un des côtés du pied ¹.

5. Nous avons pour le siècle dernier deux textes, qui se réfèrent évidemment à des reliquaires plus anciens.

Un reliquaire d'argent, doré en plusieurs endroits, long de 17 pouces et demy, y compris le pied et large de 16; formant le ceintre de la coste de S. Thomas, apôtre, qu'il renferme; autour duquel il y a six ouvertures garnies de verre, par où se voit ladite relique; elle s'ouvre aux deux côtés par deux portes exprès; le tout est couvert en écailles de poissons et, au milieu de la couverture, s'élève un petit dôme, dans lequel il y a les images de N. S. et de S. Thomas. . . Le pied est de cuivre doré, à huit pans, long de 13 pouces et demy et de 7 de large; au bas duquel il y a, à chaque pan, une frise de cuivre doré et travaillé en feuillage; un peu plus haut, il y a huit moulures d'argent, travaillées en feuillages (*Inv. de la cath. de Troyes, 1704*).

Le reliquaire de S. Louis, en forme de croissant, contenant une de ses côtes (*Inv. de N.-D. de Paris, 1722, n° 7*).

V. — SOUVENIR DU MARTYRE ².

1. La forme des reliquaires, au moyen âge, fut très variée. Un des types les plus primitifs est la *châsse*, qui a sa réduction dans la

1. X. B... de M..., *Notes archéologiq. sur Moutiers et la Tarentaise*. Moutiers, 1877, pp. 191-194.

2. *Un reliquaire du xv^e siècle*, Tours, in-8, de 12 pag., avec une gravure. Extr. du *Bulletin monumental*, tir. à part à 50 exempl. Compte rendu par M. Cloquet dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1884, p. 513 : « La forme des reliquaires, au moyen âge, est bien variée : châsses, boîtes, coffrets, pyxides, chapelles, polyptiques, monstrances, bustes, croix, phylactères, chefs, bras, mains, jambes, etc. Mgr Barbier de Montault nous donne un exemple d'une forme bien insolite. C'est un reliquaire en vermeil, une sorte de boîte visant

maison, car elle en présente l'aspect avec ses murs et son toit à double pente : les anciens inventaires la nomment encore, d'une manière expressive, *grange* ou *monument* ¹, en raison de sa ressemblance avec un bâtiment rural ou un tombeau.

Flanquez la chaise de contreforts, ajoutez-la de fenestragés, peuplez les parois de statuettes, posez une flèche au sommet et vous aurez l'église, qui est bien la forme la plus riche et la plus élégante du reliquaire ².

Puis viennent les *boîtes*, *coffrets* ³, *pyxides*, *tableaux* ⁴, *polyptiques*.

Pour exposer et faire vénérer la relique, on crée tout exprès la *monstrance*, dont le pied supporte soit une *capse* ⁵, soit une *thèque*, soit une *tourelle* effilée en clocheton. Ces types sont connus, car ils se rencontrent fréquemment.

Le reliquaire, en outre, se modèle sur la relique qu'il doit contenir ; de là des *chefs*, des *bras*, des *maines*, des *pieds*, des *jambes*, qui indiquent l'objet de la vénération. On pousse même trois fois, à ma connaissance, le scrupule jusqu'à faire ressembler le reliquaire à une côte, quelque peu harmonieuse que puisse paraître cette espèce de croissant, et cependant l'artiste s'en est tiré à son avantage.

2. Dans cette synthèse rapide, je n'ai groupé que les modèles que l'on peut rencontrer partout et qu'on a facilement sous les yeux. Il appartient à l'archéologie de rechercher et de signaler les formes

la forme de celle d'un glaive et ayant vraisemblablement contenu des ossements de sainte Catherine, qui eut la tête tranchée à l'aide de cet instrument. Il appartient à la dernière époque gothique. Il provient de l'église du Pin en Mauge et il fait maintenant partie du musée ecclésiologique du diocèse d'Angers. Des moulages en ont été faits par M. Brugiotti, à Angers. »

1. « Unum reliquiarium parvum argenteum, quadratum, ad modum monumenti. » (*Inv. de Montpezat*, 1436.)

2. *Œuvres*, t. II, pp. 287-288. — « Une sainte chapelle d'argent doré, en façon de la Sainte Chapelle de Paris, dans laquelle il y a plusieurs reliques, pesant 8 à 10 marcs ; donnée par la reine Catherine de Médicis. » (*Inv. de l'abb. de S.-Pierre aux Nonnes*, 1690.) — « Une petite chapelle d'argent doré, dans laquelle il y a de toutes les reliques qui sont à la Sainte Chapelle de Paris, savoir du sang de N. Seigneur » (*Inv. du Trésor de S. Denys*, fin du XVII^e siècle).

3. « Unum coffretum parvum eburneum. » (*Inv. de Montpezat*.)

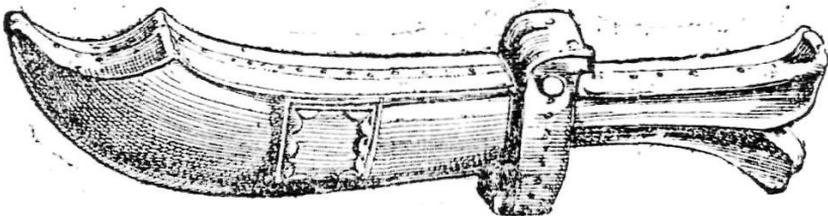
4. « Item duas tabulas argenti deauratas... in quibus sunt quamplurime reliquie. » (*Ibid.*)

5. « Unum reliquiarium argenteum, sive capsam, quadratum seu quasi, cum pede. » (*Inv. de Montpezat*.)

extraordinaires. Ayant eu la bonne fortune d'en rencontrer une de ce genre, il importe au progrès de la science que je décrive minutieusement ce type insolite et jusqu'ici tenu dans l'oubli.

En 1861, je procédais, conformément à la mission que j'avais reçue de l'évêque d'Angers, avec le titre d'historiographe du diocèse, à l'inventaire des papiers divers composant les archives paroissiales du Pin-en-Mauge, quand, au fond d'une caisse, j'exhumai un objet en vermeil qui piqua vivement ma curiosité. Il ne m'apprit rien par sa configuration, et j'eus à regretter que pas la plus petite inscription ne vint à mon aide en pareille circonstance. Je consultai inutilement le curé, qui ne put me fournir aucun renseignement à cet égard : il paraît même que l'objet dormait là depuis longtemps, car il n'en avait nul souvenir et pourtant c'était un vicillard, mais évidemment il n'avait pas pris la peine de secouer la poussière des papiers qui n'avaient plus d'utilité pour sa fabrique, puisqu'ils se réfèrent à une confrérie disparue.

Les moyens d'informations me manquant donc du dehors, je dus me contenter des renseignements fournis à la fois par le reliquaire et le lieu lui-même. Avec un peu de sagacité, on arrive souvent à dégager l'inconnu par voie indirecte.



Les papiers se réfèrent tous à une ancienne confrérie de Sainte-Catherine qui n'existe plus et que le Concordat a dû supprimer. Elle était très en vogue, à en juger par les registres d'inscription et les fondations qu'elle provoqua.

Donc, *a priori*, le reliquaire se trouvant mêlé aux papiers, ce qui ne peut être l'effet du hasard, il doit avoir avec eux quelque relation intime. J'en conclus que la relique innommée qu'il renfermait était de sainte Catherine, la patronne même de la confrérie, à laquelle les membres, fiers de posséder une parcelle de ses ossements, rendirent hommage en faisant façonner un reliquaire qui a quelque

valeur. Bien plus, la forme même du reliquaire se rapporte merveilleusement à la vierge martyre d'Alexandrie, qui eut la tête tranchée : or, l'aspect est précisément celui d'un coutelas.

Tout cela combiné suffit amplement à fournir la certitude morale que requiert Benoît XIV pour l'authenticité des reliques : en beaucoup de cas, il serait difficile d'aller plus loin, et plus d'une relique, autrement, se verrait privée du culte traditionnel auquel elle a droit.

Suivant le principe que j'avais adopté, qu'il ne faut, en fait d'objets anciens, laisser aux églises que ceux qui peuvent encore leur être utiles, je demandai au curé du Pin de vouloir bien m'abandonner le reliquaire de sainte Catherine pour le musée ecclésiologique du diocèse que j'avais fondé à l'évêché : il y consentit avec beaucoup de bonne grâce. J'étais ainsi assuré de la conservation d'un reliquaire minime, pour lequel me donnaient quelque inquiétude l'incurie trop habituelle des curés et le brocantage incessant des collectionneurs et marchands d'ornements.

Arrivé à Angers, j'exhibai avec empressement ma découverte : aussitôt, la commission archéologique de Maine-et-Loire décida que le reliquaire du Pin serait compris dans la liste des moulages dont la direction et l'exécution m'avaient été confiées. L'objet moulé se trouve depuis lors dans le commerce et on peut se le procurer chez M. Brugiotti, mouleur, à Angers.

3. Examinons maintenant le reliquaire au point de vue de l'archéologie.

En longueur, il mesure seize centimètres et à peu près quatre dans sa plus grande largeur.

Il se compose d'une âme en bois sur laquelle a été appliquée une mince feuille d'argent doré, qui est rabattue et clouée au dos par de petits clous à tête ronde.

L'ensemble a la forme d'un coutelas. La poignée se bifurque à l'extrémité ; une nervure indique, dans toute la longueur, le partage final. Au revers est un pointillé, le cloutage se reproduit de part et d'autre.

La traverse horizontale, qui tient lieu de garde et arrête la main, se relève à un bout et se rabaisse à l'autre. Elle a pour tout crne-

ment un pointillé sur chaque face. Le cloutage est à la fois en dessus et en dessous, sur deux rangs.

La lame, plus large que la poignée, s'arrondit au tranchant, tandis que le dos s'évase, puis fait un ressaut pour atteindre la pointe. Au milieu de cette lame saillit une thèque carrée. Un filet sert de base et, par-dessus, une série de dents arrondies retient la vitre, sous laquelle est placé l'ossement, exactement de même forme et dimension, qui s'enfonce dans le bois creusé à cet effet. Cette petite thèque a 0,02 cent. de côté.

L'objet est intact, à part un clou maladroitement rapporté à la traverse.

La date peut être fixée au xv^e siècle. La forme du coutelas et le procédé d'exécution ne me laissent pas de doute pour cette époque.

4. Etant admis que le reliquaire du Pin appartient à la dernière période gothique, pourrait-on déterminer en quel lieu et par quel artiste il a été fabriqué?

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'hésiter un instant. Tout porte à croire qu'il est l'œuvre d'un artiste angevin. En effet, au xv^e siècle, on compte, dans la seule ville d'Angers, jusqu'à huit orfèvres.

Je vais, après M. Port, « les Artistes angevins », *apud* « Revue de l'Anjou », 1873, t. I, p. 99, les signaler brièvement, en les disposant selon l'ordre chronologique : Belot (Guillaume), maître orfèvre, à Saumur, fournit au chapitre de Saint-Pierre « une nef d'argent pour mettre l'encens », en 1428. — Aragon (Jean), maître orfèvre, en 1456, grave « le grand scel » de Jeanne de Laval (t. II, p. 380). — Belot (Pierre), fils de Guillaume, succède à son père : il est inscrit, dans un acte de 1467, en qualité de maître orfèvre (I, 99). — Buscheron (Robin) est qualifié maître orfèvre, à Angers, en 1472 (I, 361). — Bourdier (Pierre), surnommé aussi de Bourges, maître orfèvre à Angers, fournit, en 1473, au chapitre de la cathédrale, une statue en or de saint Maurille, et, en 1476, une croix de procession (I, 245). — Augier (Jean), maître orfèvre, demeurant en la rue Saint-Laud, à Angers, couvre en argent, pour l'église Saint-Laud, un épistolier et un évangélaire, en 1477 (II, 384). — Béliet (Gervais), maître orfèvre, à Angers, « élaboure » en 1480, pour l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, « une fort riche châsse aux fraicts et par le commandement du Roy Loys onzième, ... cou-

verte de toutes parts d'argent doré » (I, 98). — Barlop (Henri) figure, en 1496, dans les comptes du chapitre de saint Pierre, à titre de maître orfèvre, à Angers (II, 392).

Certes, voilà des noms qui ne sont pas à dédaigner et trois au moins avaient quelque notoriété de leur temps. Malheureusement, il ne nous reste plus rien des œuvres de Béliet, Belot et Bourdier; sans cela nous eussions comparé leurs produits divers avec le petit reliquaire du Pin.

J'ajouterai un dernier nom, publié en 1877, par M. de Farcy, dans ses *Mélanges de décorations religieuses*. Dans le bras-reliquaire de saint Just, à Châteaugontier, qui relevait autrefois du diocèse d'Angers, est un billet en parchemin, qui date ce bras de l'an 1470 et l'attribue à Gervais Tressart, lequel habitait près de cette ville : « per Gervasium Tressart, aurifabrum prope Castegonterium com-morantem. »

Dans le seul diocèse d'Angers, il existait donc trois ateliers d'orfèvrerie, établis dans les trois principales villes de son ressort, Angers, Saumur et Châteaugontier.

Je suis heureux que la découverte d'un reliquaire trop longtemps oublié, m'ait permis de remettre en lumière le talent et les œuvres de l'école d'orfèvrerie de l'Anjou, au xv^e siècle. Je ne m'explique pas pourquoi M. Rupin l'a fait figurer dans son grand ouvrage, *l'Œuvre de Limoges*, p. 447, car il n'est certainement pas limousin.

VI. — LES BERCEAUX ¹.

M. Niffle-Anciaux, dans un très intéressant opuscule, intitulé *les Repos de Jésus et les berceaux-reliquaires*, Namur, 1890, in-8, de 64 pages, avec planches, a eu l'heureuse pensée de mettre en regard des textes les monuments eux-mêmes. Aucun exemple de *repos* et de *berceau* n'est antérieur au xv^e siècle. Voici les mots, maintenant justifiés, qui peuvent désormais figurer avec avantage dans le glossaire spécial des inventaires.

Bethléem se dit d'une crèche ou grotte de Bethléem, figurant par personnages la naissance du Sauveur. Ainsi s'expriment en flamand deux articles de *l'Inventaire du couvent des carmélites de Sion*, à

¹ 1. Dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1891, pp. 319-320.

Bruges, en 1537 (p. 7). Il eût été bon de les traduire à l'usage des lecteurs qui ne savent pas le flamand.

Repos est un berceau où dort l'Enfant Jésus (p. 16). « Ung repos de Jésus, quatre angèles et les aournemens servans audit repos. » (*Inv. de Marguerite Parée, 1451.*)

Le *berceau* est un type particulier de reliquaire, contenant une relique de la crèche (p. 61) ou des saints Innocents (p. 62) et même simplement une statuette de l'Enfant Jésus : « *Item*, une grande cresse d'argent, avec son pied de marbre soutenu par deux anges d'argent, dans laquelle est un petit enfant d'or, avec quelques ornements d'or et un cristal, soubz lequel paroissent des reliques, prisé le tout ensemble M livres. » (*Inv. d'Anne d'Autriche, 1668, n° 22.*) — « Un reliquaire d'argent doré, en forme de berceau, dans lequel est du bois de la crèche de Notre-Seigneur, tiré de Sainte-Marie Majeure de Rome ¹ par Monsieur le cardinal de Lorraine, archevesque de Reims, qui en fit don à son église la veille de Pasques de l'an 1573. » (*Inv. de la cath. de Reims, 1669.*) — « Un petit Jésus en maillot, dans un petit ber émaillé, avec les fleurs, prisé soixante soubz » (*Inv. du marquis de Cucé, à Rennes, 1661.*) — « Un reliquaire, en façon de berceau, donné par le roy à l'église de Saint-Sarny d'Avranches, pour mettre le saint Innocent de la dicte église » (*Compte royal de 1472.*)

Aux *repos* sont suspendus des grelots (pp. 35, 51, 52, 54). L'auteur, à ce propos, recherche les analogues dans le mobilier ecclésiastique ². Il les montre, en outre des objets profanes, aux croix de procession, aux chapes et aux *rabats d'autel*, qui ne sont autres que l'orfroi horizontal du parement, nommé aussi *frontal* : « *Item*, encore deux petits rabats, avec des clochettes en or ; l'un est fait de soie rouge et l'autre de drap d'or, tous deux donnés par le P. Andries, l'an 1508. — *Item*, un rabat, fait de lisières de velours, avec quelques petites clochettes en or. — *Item*, encore un blanc et rouge, avec des clochettes en or. » (*Inv. des carmélit. de Bruges, 1537.*)

Les écus pendants sont encore une des formes de la décoration des *repos* : la rose du Musée de Cluny, qui vient de Bâle, en offre un curieux spécimen.

1. *Œuvres complètes*, t. I, p. 381.

2. *Œuvres complètes*, t. I, p. 558, au mot *Clochette*.

VII. — RELIQUAIRES DIVERS.

1. Les reliques parcellaires sont de trois sortes : *petits os*, *fragments d'os*, *poussière d'os*. Elles ont donné lieu à plusieurs reliquaires de formes diverses : *thèques*, *boîtes*, *livrets*, *cadres* et *calendriers*. C'est surtout depuis le xvii^e siècle qu'elles se multiplient et répandent pour la dévotion privée.

La *thèque*, en italien *teca*, est un petit médaillon de métal, cuivre ou argent, rond ou ovale, fermé par un boîtier qui abrite le sceau de cire rouge et munie en avant d'une vitre qui laisse voir la relique, collée sur un morceau d'étoffe et accompagnée d'une étiquette. La lipsanothèque du vicariat, à Rome, arrange et authentique, chaque année, un nombre considérable de thèques; mais, pour remédier aux abus, on ne délivre plus de reliques que sur la présentation d'une recommandation de l'Ordinaire. En général, les médaillons des deux derniers siècles fabriqués à Rome sont élégants et de bon goût, surtout quand le pourtour est rehaussé de filigrane et la glace taillée en biseau; quelquefois la forme est à pans coupés.

Rome applique parfois les thèques sur des roses rouges artificielles, dont on fait à volonté des guirlandes ou des bouquets.

La *boîte* fut surtout commune en France : elle était ronde et propre, par ses petites dimensions, à être mise dans la poche. L'intérieur était décoré de clinquant ou de ribés en papier doré. On la faisait en bois, mais plus souvent en corne.

Le *livret* ressemble à un livre, avec sa couverture de cuir gaufré et ses fermoirs : il s'ouvre et contient des reliques sur ses deux faces intérieures. J'en possède un de ce genre, qui y ajoute, pour la dévotion, des pâtes colorées.

Le *cadre*, fait pour accrocher à la muraille et souvent même exposé en permanence à l'église, enserme dans une baguette de bois sculpté et doré, sous vitre, plusieurs reliques, soigneusement étiquetées : elles sont parfois entremêlées de ribés formant des dessins variés, d'*Agñus* et même d'émaux limousins, comme au Calvaire de Poitiers.

A Rome, on dispose encore les reliques en manière de *calendrier*, en sorte que les douze compartiments, correspondant aux douze

mois de l'année, contiennent pour chaque mois autant de parcelles qu'il compte de jours.

2. Après ces principes généraux, il sera utile de présenter des spécimens de chaque genre.

Avant la révolution, les communautés de femmes possédaient quantité de reliques, dont elles faisaient deux parts, une pour elles, l'autre pour le public. La part qui leur revenait, et qui était la plus large, visait surtout la dévotion privée : l'église ou chapelle avait les siennes et on évitait de les confondre. Or cette dévotion se manifestait de deux façons : on faisait des cadres, pour exposer dans les cellules et, en signe de propriété, le nom était inscrit au revers : puis, pour plus de commodité, on avait des boîtes que l'on portait sur soi, dans les poches.

En général, cadres et boîtes étaient assez modestes, mais l'intérieur en était orné avec goût, surtout à l'aide de ribés formant des dessins variés.

Quant aux reliques elles-mêmes, elles étaient de deux sortes, appartenant à des saints connus ou provenant des catacombes de Rome. De ces dernières on était prodigue, aussi les ossements sont-ils de dimensions considérables et souvent entiers.

Des étiquettes, manuscrites ou imprimées, désignaient les saints.

Aux reliques s'ajoutaient des parcelles d'*Agnus Dei*, qualifiées *pâte sacrée*.

A la révolution, les religieuses dispersées emportèrent leurs reliques personnelles, de poche et de chambre. Elles les laissèrent, à leur mort, dans leurs propres familles ou dans celles qui leur avaient donné l'hospitalité. Ceci explique comment tant de reliques se retrouvent encore dans une foule de maisons pieuses, qui y tiennent comme souvenir et vénération.

M^{lle} Oudin a le culte des saintes reliques, et elle voit avec peine qu'en plusieurs endroits elles sont négligées et abandonnées. Aussi, dans un but de piété et pour leur assurer un abri définitif, les recherche-t-elles toutes avec la plus louable avidité. Déjà elle en a installé une certaine quantité dans sa chapelle gothique. Elle a bien voulu me faire part de ses découvertes à Poitiers : je vais en rendre compte.

a) Les cadres sont de dimension moyenne ou petite, en bois sculpté

ou mouluré, même en simple carton, les uns et les autres radoubés de papier peint, à fleurs ou marbré.

Un surtout a attiré mon attention : il date du siècle dernier, et je le crois d'origine napolitaine. Au milieu est une belle gravure de la Vierge, à mi-corps, voilée, aux longs cheveux, en riche manteau, joignant les mains sur la poitrine; deux petites mains, posées latéralement, doivent appartenir aux anges qui l'enlevaient au ciel. La gravure a été mutilée pour la faire entrer dans le cadre, revêtu intérieurement de damas blanc. Une couronne fermée, en métal jaune, surmonte sa tête : deux autres sont plaquées à droite et à gauche. Elle est entourée d'une couche de bourre de soie rouge, sur laquelle se détachent des cœurs en plomb fondu, suspendus par un anneau, en manière d'*ex-voto*; le dessous est plat et le dessus légèrement bombé. L'un n'a aucun signe particulier; un autre est traversé par une flèche : quinze flèches transpercent le troisième, qui est marqué des lettres MA (*Maria*).

A la partie inférieure sont deux vertèbres, serrées dans des bandes de velours rouge en croix : sur les deux sont des étiquettes manuscrites et latines, l'une nommant S. Libérat et l'autre Ste Libérate, noms de convention donnés à des reliques extraites des catacombes.

De deux cadres, l'un est à ribés dorés, qui forment une grande croix avec des cœurs aux angles. J'y relève un ossement de Ste Marguerite et quatre morceaux de *pâte sacrée*, plus quelques ossements de saints baptisés.

L'autre cadre, en fort mauvais état, se distingue par des ribés de couleur, malheureusement fanés, mais dont le dessin est des plus ingénieux, avec ses bouquets de fleurs.

Voici un cadre ovale, à ribés dorés, qui forment bordure à une grande miniature sur papier, entourée d'une chenille verte et représentant un Sacré Cœur, à plaie saignante, autour duquel s'enlace une couronne d'épines verte et d'où s'élance une croix au milieu des flammes : c'est le type le plus usuel. Les reliques, qui ont disparu, étaient espacées dans les intervalles des tiges de ribés, qui s'épanouissent en marguerites et en grappes de raisin. Le fond du tableau est en clinquant rouge.

Tout cela date du siècle dernier, de même que les boîtes qui vont suivre.

b) Celle-ci est en forme de bonbonnière. La matière est de la corne, recouverte de cuir noir ou jaune tacheté, gaufré et pailleté d'or. Au milieu, on distingue une relique crucifère de la vraie croix et les ribés, à tranche dorée, encadrent des parcelles, dénommées en étiquettes imprimées: *St Piem.*, *St Candidem.*, *S. Porchaire a(bbé)*, *Ste Thérèse*, *Ste Théodore*, *Ste Constance*. Le fond est en clinquant vert, avec bordure en clinquant rouge.

Parmi les saints, plusieurs sont évidemment baptisés; mais deux au moins sont de nom propre. *Ste Thérèse* ferait songer aux carmélites, d'où la boîte pourrait provenir. *S. Porchaire*, qui a donné son nom à une des paroisses de Poitiers, dénote le lieu de fabrication: son corps était conservé dans son église, et il était facile de se procurer de ses reliques, que la révolution a jetées au vent et qui sont maintenant introuvables.

Trois boîtes, une rectangulaire (0,07 sur 0,04), une ovale (0,05 sur 0,04), une ronde (0,06) ont la même ornementation, c'est-à-dire une Vierge, avec l'enfant Jésus au bras, qu'accostent les reliques, collées entre les enroulements des ribés.

Dans la première, sur fond de clinquant, se détache une statuette en stuc blanc: Marie est posée sur le globe du monde et foule aux pieds le serpent qui rampe. Les reliques, à étiquettes manuscrites et françaises, sont de *S. Candide*, *Ste Colombe* et *S. Illuminé*, tous saints baptisés. La boîte est recouverte de soie blanche, pointillée de noir.

Dans la boîte cylindrique, couverte de peau rouge, la statuette est colorée et dorée, par endroits seulement, car l'ensemble est blanc. Marie est représentée en reine, couronne en tête et sceptre dans la droite. Le fond est en clinquant rouge. Les étiquettes, fixées par des étoiles à cinq rais, sont fort mal écrites: elles nomment *St Juste*, *S. Clém(ent)*, *St M(artyr ?)*; le reste n'est pas lisible.

Le médaillon ovale a un fond de soie rouge, des ribés blancs à tranche dorée, une Vierge noire, couronnée et colorée, plus des étiquettes en parchemin, avec initiales rouges, dont l'écriture très soignée reporte au xvii^e siècle. J'y lis: « *S. Maximi M.*, *S. Quirini M.*, *S. Germani M.*, *S. Flaviae M.*, *S. Nicolai M.*, *S. Valerii M.*, *S. Urbani M.* » Le carton est entouré de soie blanche, à raies noires.

Une autre boîte, d'un diamètre de 0,06, a la forme arrondie d'une

de ces pelotes à épingles, qui se nommaient *grimace*. Des galons d'or faux la partagent en six segments, remplis par de la soie alternativement bleue et rose, à feuillages jaunes; l'âme est en toile forte sur carton. Une boucle en galon indique qu'on la portait à la ceinture. Les ribés sont jaunes, à tranche dorée et les étiquettes imprimées, collées sur clinquant vert, portent simplement « Stes Reliques ». Au milieu est un verre, point par derrière, ce qu'on nomme *éyloomisé*. Le fond imite l'agate rubanée, et on y voit une tête d'ange ailée, d'un coloris très terne.

c) Une boîte rectangulaire, couverte de papier bleu à fleurs, remonte au xvii^e siècle. Les ribés sont de couleur : au milieu est une gravure de Jésus parmi les docteurs et, à droite et à gauche, deux médaillons aux effigies de Ste Thérèse et de S. Nicolas avec les trois enfants, gravures également coloriées. Les ossements étaient retenus par des cordons de soie, une feuille de talc fermait la partie supérieure.

Une feuille de parchemin, écrite avec une grande régularité, et à initiales rouges, donne, sous forme de litanies et par ordre alphabétique, la liste de toutes les reliques.

Litanies des Sts et S^{es} contenuës en ce Reliquaire

Kyrie eleison.	S. Iuuenali.	S. Thou.
Sancte Absconté.	S. Luciane.	Omnes Sti Martires
S. Acolate.	S. Lidi.	orate pro nobis.
S. Alexandre.	S. Marcelle.	Sta Abscondita
S. Ancime.	S. Marciane.	S. Agnes
S. Anicete.	S. Neophite.	S. Anastasia
S. Antoni.	S. Pii.	S. Beatrix
S. Antime.	S. Prosper.	S. Columba
S. Agile.	S. Premij.	S. Eugenia
S. Candide.	S. Panphili.	S. Flauia
S. Celestine.	S. Sabine.	S. Faustina.
S. Ciriace.	S. Siluester.	S. Flora.
S. Clementi.	S. Siric.	S. Florida.
S. Desiderate.	S. Sixte.	S. Generosa.
S. Dili.	S. Tranquile.	S. Magdalena.
S. Deonisi.	S. Theoteme.	S. Nicolea.
S. Fœlix.	S. Theodore.	S. Perpetua.
S. Fidèles.	S. Valenti.	S. Sanctia.
S. Fortunate.	S. Victori.	S. Siluia.
S. Fulgenté.	S. Viuenti.	S. Victoria.
S. Hypolite.	S. Victorine.	Omnes sanctæ
S. Innocenti.	S. Urbane.	Martyres, orate pro
S. Iustine.	S. Vultii.	nobis

d) M^{lle} Oudin, qui s'est fait une spécialité en collectionnant d'anciens reliquaires échappés à la dévastation des couvents au moment de la révolution, m'a communiqué encore, ce dont je la remercie sincèrement, un livret d'ivoire, qui date du règne de Louis XIV et qui a appartenu, dit-on, au célèbre général des guerres de la Vendée, le comte d'Autichamp. Tout indique qu'il a été longtemps porté dans les poches : le cuivre est terni, mais surtout l'ivoire est jauni.

Il mesure sept centimètres de hauteur sur cinq de largeur. Sa forme ovale est des plus élégantes. Les deux feuilles dont il se compose sont réunies sur le côté par une forte charnière, à clous ronds et à vis. La lame inférieure est évidée, de manière à former boîte : une tige fleurie s'y épanouissait en application d'argent, il n'en reste plus guère que le tracé au pointillé. Le dessus est orné, par le même procédé, d'une incrustation d'argent, qui dessine un réticulé, avec quatre points en croix à la jonction des lignes obliques. Une monture moulurée, en cuivre doré, fait le rebord, dans lequel s'emboîte la plaque inférieure. En dedans la charnière est agrémentée d'une tête nue, imitant une médaille, appuyée sur des trophées militaires et fondue assez délicatement.

La boîte, fermée par un verre que fixe aux bords une cordelette blanche et rouge, comprend sept compartiments, un central et six en demi-cercle, délimités par des ribés de papier jaune, à tranche dorée. Dans chaque locule est une relique collée sur fond bleu et désignée par une étiquette manuscrite, d'une écriture négligée. J'y lis : « St bonaventu(re) », « St bon m » (des catacombes), « agnus dei, » parcelle de cire bénite ; « Ste relique, » dont on ignorait évidemment le nom ; « St Hoel, m. »

Au milieu est un médaillon en pâte colorée, malheureusement fort endommagé. Il représente un Sacré Cœur rouge, autour duquel s'enlace une couronne d'épines verte et qui projette des flammes.

L'intervalle entre ce médaillon et les locules est rempli par des fleurs de papier, rouge, blanc et or, et des ribés en tire-bouchon. L'intérieur a été garni avec autant de soin que de goût.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AU LECTEUR.....	1
I. LA SAINTE FAMILLE.....	3
1. Lettre de Léon XIII. — 2. Formule pour la consécration des familles. — 3. Prières quotidiennes. — 4. Prières indulgenciées. — 5. Pratiques pieuses. — 6. Bref de Léon XIII. — 7. Association universelle de la Sainte Famille. — 8. Solution de quelques difficultés pratiques. — 9. Instituts religieux. — 10. Office propre. — 11. La dévotion à la Sainte Famille au xvii ^e siècle. — 12. Iconographie.	
II. VÉNÉRABLES.....	53
1. Benoît XIII. — 2. Charles Cornay. — 3. Anna-Maria Taigi.	
III. LA BÉATIFICATION.....	74
IV. LA CANONISATION.....	88
1. Préliminaires. — 2. Consistoires. — 3. Rit spécial de la canonisation. — 4. Canonisation de 1862. — 5. Catalogue des canonisations. — 6. Parements d'autel. — 7. Souvenirs officiels.	
V. UN FAUX SAINT A POITIERS.....	151
VI. DÉCRETS DU S. SIÈGE.....	182
1. Promoteur de la foi. — 2. Postulateur et vice-postulateur. — 3. Centenaires. — 4. Vitraux d'église.	
VII. LES MANIFESTATIONS DE LA SAINTETÉ.....	187
1. Lipsanographie. — 2. Miracles. — 3. Iconographie. — 4. Office propre.	
VIII. PROCESSIONS.....	209
1. Ste Catherine de Sienna. — 2. Ste Françoise Romaine. — 3. Décrets de la S. C. des Rites. — 4. Dais.	
IX. L'IMAGERIE RELIGIEUSE.....	232
1. Colifichets. — 2. Imagerie Romaine. — 3. Episcopat belge. — 4. Sociétés de S.-Augustin et de S.-Jean. — 5. Chromos de Van de Vyvère. — 6. Imagerie française. — 7. Photographies Fellot. — 8. Imagerie franciscaine. — 9. Imagerie diocésaine. — 10. Une princesse romaine.	
X. BIBLIOGRAPHIE.....	279
1. Ste Agathe. — 2. Ste Agnès. — 3. S. Alleaume. — 4. Ste Anne. — 5. S. Ansovino. — 6. Ste Avoye. — 7. S. Bertrand. — 8. S. Bonaventure. — 9. Ste Catherine. — 10. S. Césaire. — 11. Ste Claire de Montefalco. — 12. Ste Elisabeth. — 13. S. Eutrope. — 14. S. Fortunat. — 15. S. François d'Assise. — 16. Ste Geneviève. — 17. S. Georges. — 18. S. Giraud. — 19. S. Grat. — 20. S. Grégoire. — 21. S. Hubert. — 22. S. Jacques de la Marche. — 23. SS. Jean et Paul. — 24. S. Jérôme. — 25. S. Joseph. — 26. B. Lalibala. — 27. Ste Lucie. — 28. S. Marcien et S. Jean. — 29. SS. Martyrs du Japon. — 30. S. Martin. — 31. S. Nicaise. — 32. S. Ni-	

colas. — 33. S. Onuphre. — 34. S. Paul. — 35. S. Pierre. —	
36. Ste Radegonde. — 37. S. Romain. — 38. Saints d'Albi. —	
39. Saints Poitevins et Saintongeais. — 40. Saints divers. —	
41. S. Thomas de Cantorbéry. — 42. B. Thomas Unzio. —	
43. S. Venant. — 44. Ste Véronique. — 45. S. Yves. —	
46. Appendice.	
XI. CORPS SAINTS.....	442
1. Phases diverses. — 2. Inscriptions. — 3. SS. Ambroise,	
Gervais et Protais. — 4. Décrets de la S. C. des Rites. —	
5. S. Léonard.	
XII. LE CHEF DE S. LAURENT.....	489
1. Comptes-rendus. — 2. Dédicace. — 3. Les arts sous le	
pontificat de Pie IX. — 4. Le reliquaire. — 5. Les armoiries et	
inscriptions. — 6. Les statues. — 7. Les mosaïques. — 8. Les	
pierres précieuses. — 9. Les peintures. — 10. Le chef de	
S. Laurent. — 11. L'oratoire du palais apostolique.	
XIII. RELIQUAIRES.....	513
1. Reliquaires romains. — 2. Reliquaires ouverts. — 3. Bras reliquaires.	
— 4. Reliquaires en côte. — 5. Souvenir du martyr. — 6. Les berceaux. —	
7. Reliquaires divers.	

TABLE DES VIGNETTES

1. Crosse de la cathédrale de Poitiers, XIII ^e siècle.....	465
2. Buste de Sainte Agathe, à Catane (1376).....	286
3. Bas-relief de sainte Avoye, à Touffreville (Seine-Inférieure), XV ^e s.....	299
4. <i>Idem</i> , à la Roussière (Eure), XVI ^e s.....	300
5. Enseigne de S. Mary, à Mauriac (Cantal), XIII ^e s.....	411
6. Office de S. Yves, à Chars (Seine-et-Oise), XV ^e s.....	430
7. Grille du retable, à S.-Léonard (Haute-Vienne), XV ^e s.....	475
8. Inscription de la chasse de S. Léonard, <i>ibidem</i> , XII ^e s.....	476
9. Vases des reliques de S. Léonard, <i>ibid.</i> , XII ^e s.....	478
10. Inscription sur le vase de plomb, <i>ibid.</i> , XII ^e s.....	479
11. Reliquaire de sainte Catherine, en forme de coutelas, XV ^e s., musée diocésain d'Angers.....	568

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

- Aaron, 417.
 Abbaye, 153, 272, 274, 331, 477.
 Abbé, 59, 130, 138, 139, 140, 145, 161, 170, 295, 311, 363, 402, 403, 419, 420, 491, 576; général, 101, 215.
 Abdication, 295.
 Abeille, 277.
 Abel, 416.
 Abbesse, 59, 313, 421.
 Ablution, 119.
 Abraham, 417, 418.
 Abréviateur du parc majeur, 108.
 Abréviations, 195.
 Absconse, 192.
 Absents, 92, 112.
 Abside, 79, 360, 381, 383, 385, 446, 448.
 Absoute, 294.
 Abstinence, 22, 432.
 Abus, 231.
 Accolade, 472.
 Accusations, 61.
 Acolyte, 111, 215, 225, 352.
 Acquarier, 336.
 Actes, 297, 405; authentiques, 542; notariés, 219; de canonisation, 148; des saints, 1, 191, 271.
 Action de grâce, 336.
 Activité, 54, 61.
Ad mentem, 25, 26, 27.
 Adam, 307, 409, 416.
 Administrateur, 322.
Admodum Reverendus, 395.
 Adoléscent, 427.
 Adoration, 415, 416, 419, 422; des mages, 48.
 Adresse, 389.
Ædes propria, 359.
Æqualis, 193.
 Affiliation, 392.
 Affinement, 344.
 Africain, 427.
 Agate, 536, 537, 577.
 Age, 72.
 Agenouillement, 82, 86, 202, 203, 239, 363, 379.
 Agent, 225.
 Agneau, 44, 52, 202, 233, 239, 292; de Dieu, 9, 174, 235, 249, 410, 535.
Agnus, à la messe, 117; pâte sacrée, 573, 574, 578.
 Aï, 483.
 Aïeul, 25.
 Aigle, 166, 555.
 Aiguère, 107, 301.
 Aiguille, 72.
 Ailes, 239, 413, 532; c œur, 235; à dragon, 166.
 Aix-la-Chapelle, 383.
 Albâtre, 293, 354, 475, 534.
 Albi, 261, 403, 404, 413, 537, 544, 549.
 Album, 350, 376, 399.
 Alcantarins, 99, 144.
 Allaitement de l'Enfant Jésus, 48, 49, 51, 52, 73.
 Allégorie, 262.
 Allégresse, 128, 416.
Alleluia, 111.
 Allemagne, 138.
 Alliage, 345.
 Allocution, 92.
Alma, 326.
 Almanach, 271.
 Aloï, 343.
 Altarisation, 442.
 Amandier, 44, 249.
Amantate, 210.
 Amaranthe, 108.
 Amazone, 537.
 Ambassadeur, 91, 147, 349, 544.
 Ambon, 425, 473.
 Ame, 82, 236, 239, 249, 251, 252, 261, 406; de reliquaire, 312, 543, 550, 554, 555, 569, 577.
 Ames du purgatoire, 434, 456.
 Améthyste, 536, 537, 555, 556.
 Amiet, 335.
 Amour, 264, 483.
Amplitudo, 19.
 Ampoule, 389.
 Anachorète, 364.
 Anagni, 136, 139, 196, 306, 423, 467, 468.
 Analogie, 111, 191.
 Ancien Testament, 416.
 Ancre, 130, 264, 394, 535.
 Anc, 48, 295, 298, 364, 366, 370.
 Anecdotes, 63.
 Anémone, 264.
 Ange, 45, 48, 49, 50, 52, 82, 83, 127, 172, 203, 249, 261, 274, 289, 290, 300, 302, 314, 328, 352, 357, 370, 372, 414, 415, 417, 418, 420, 422, 423, 485, 491, 519, 525, 527, 530, 532, 561, 564, 565, 572, 577; gardien, 39, 214, 215, 217, 221; musicien, 419, 420, 421; priant, 127; reliquaire, 441.
 Angelot, 280.
Angelus, 79.
 Angers, 2, 169, 171, 173, 271, 282, 468, 568.
 Anglais, 281.
 Angleterre, 138.
 Angoulême, 308.
 Animadversions, 78, 182.
 Animaux, 133; nuisibles, 338, 339.
 Aujou, 40, 371, 378, 379, 402, 408, 417, 439.

Anne d'Autriche, 241.
Anneau, 114, 483, 557; épiscopal, 154, 456; pontifical, 108; à cassette, 377.
Annexes, 376.
Anniversaire, 453, 455, 479.
Antienne de fête, 93.
Annunciation, 268, 415.
Anses, 480.
Antéfixe, 128.
Antienne, 218, 219, 220, 333; à la Vierge, 89.
Antiphonaire, 189, 559.
Apostasie, 67.
Apothicaire, 335.
Apôtres, 167, 168, 173, 255, 259, 419, 438, 440, 562.
Apparition : du Christ, 235, 319; de la croix, 272, 274; de la Vierge, 86, 202; de S. Jacques de la Marche, 356.
Appendice, 437.
Aqua toffana, 390.
Arbre, 40; de Jessé, 248, 410; de vie, 306, 416.
Arc triomphal, 47.
Arca, 451, 452, 453.
Arcade, 218, 256, 273, 383.
Arche, 493; de Noé, 417.
Archéologie, 291, 320, 470, 509.
Archéologique, 497.
Archéologues, 77, 451, 245.
Archevêque, 60, 99, 101, 104, 130, 138, 139, 141, 142, 144, 145.
Archiconfrérie, 84, 86, 99, 210, 213, 244, 436, 492; de S. Yves, 434.
Archidiacre, 342, 526.
Archiprêtre, 226.
Architecte, 421, 425, 219, 221, 288, 496, 508, 511, 515.
Architecture, 123; des catacombes, 385; en retard, 175.
Architrave, 130.
Archives, 21, 57, 65, 147, 148, 158.
Ardoise, 164.
Argent, 45, 46, 163, 259, 311, 344, 345, 354, 480, 555, 557; doré, 167, 280, 308, 309, 311, 557, 564, 565, 569.
Armature, 477.
Arméniens, 145.
Armet, 334.
Armoire, 543.
Armoiries, 83, 255, 272, 281, 493, 534, 548; à bannière, 93; à bâton, 336; à bouclier, 424; à bourdon, 357; à chape, 349; à cierge, 413; à dais, 430; à image, 275; à livre, 80; à masse, 337; à parement, 89, 129, 145; à reliquaire, 521, 544, 546, 563, 564; à vitrail, 186; de Christophe Colomb, 370; franciscaines, 95, 270; papales, 127; parlantes, 410.
Armure, 360.
Ars rasilis, 162.

Art, 291; italien, 503.
Artillerie, 103.
Artistes, 242, 510.
Arts, 58: sous le pontificat de Pie IX, 506.
Arr coli, 360, 384.
Asfixion, 316.
Assiette, 333.
Assis, 105, 267.
Assise, 414.
Assistance à messe, 368.
Association de la sainte Famille, 11, 14.
Assomption, 440.
Assomptionnistes, 331.
Attitude, 204.
Attributs, 201, 218, 253, 258, 355.
Aube, 101, 102, 129, 237, 274, 335, 354, 556.
Auch, 529.
Auditeur de Rote, 92, 100, 101, 102, 103, 407, 110, 115, 417, 418, 419, 433.
Augustines, 313.
Augustins, 96, 140, 142, 144, 228, 251, 259, 522; déchaussés, 95.
Aumône, 58, 338, 360, 433, 435, 492.
Aumônière, 108.
Aumusse, 98, 149.
Auréole, 128, 177, 235, 237, 244, 248, 256, 355.
Autel, 1, 77, 80, 81, 185, 204, 220, 228, 237, 296, 356, 376, 417, 428, 443, 444, 445, 448, 452, 467, 468, 469, 472, 473, 516, 536; de Boulogne, 513, 533; de S. Jean de Latran, 399; papal, 129, 145; privilégié, 360.
Authenticité des reliques, 569.
Authentiques, 551.
Autographes, 55, 66, 83, 84.
Autorité, 130.
Auvergne, 353, 407, 552.
Auxerre, 48, 352.
Auxiliaires, 337.
Avant-bras, 547, 548.
Ave Maria, 275.
Avent, 432.
Aveugle-né, 405.
Avignon, 140, 282, 283, 284, 285.
Avocat, 76, 140, 145, 270, 433, 437; consistorial, 90, 91, 100, 104, 106, 433, 434; du diable, 482.
Avoine, 193, 482.
Azur, 164, 329.
Bachelier, 345.
Bagues, 163, 551.
Baguette : de Moïse, 416; du pénitencier, 101.
Baie, 472.
Baisement : de l'autel, 114, 115, 117, 119; de l'évangile, 109; du genou, 104, 106; de la main, 52, 104, 106, 114, 118, 119; de la patène, 117; du

- pied, 104, 111, 119, 129 ; des reliques, 209, 220, 468, 484 ; du tombeau, 197 ; du visage, 418.
 Baiser de paix, 117.
 Bal, 391.
 Balai (rubis), 560.
 Balances, 313, 319.
 Balcon, 126.
 Baldaquin, 130, 473.
 Balustrade, 41, 129.
 Bancs, 41, 79, 103, 115 ; des cardinaux, 129.
 Banderole, 49, 237, 261, 298.
 Bandes de fer, 377.
 Bannière, 78, 126, 174, 209, 213, 415, 416, 417, 420, 423, 522 ; du peuple, 214 ; des quartiers de Rome, 214, 215 ; pontificale, 93.
 Banquier, 442.
 Baptême, 132, 133, 204, 424, 528.
 Baptistère de Latran, 444.
 Barbe, 83, 85, 358, 361, 364, 402, 417, 441, 491.
 Barils, 113, 114.
 Barnabites, 251, 397.
 Barres de fer, 468.
 Barrette, 84, 97, 98, 101, 102, 148, 226, 227.
 Bas, 95, 96, 102, 107.
 Bas-chœur, 265.
 Bas-côtés, 123.
 Bas-relief, 293, 295, 299, 301, 352.
 Basane, 194.
 Base, 281.
Basilica, 381.
 Basiliens, 141.
 Basilique : majeure, 98 ; mineure, 98 ; de Constantin, 212 ; romaine, 88.
 Bassin, 107, 230, 493.
 Bastille, 472.
 Bataille de Belgrade, 354.
 Bâton, 45, 48, 49, 84, 198, 216, 354, 357 ; de crosse, 163, 311 ; pastoral, 163, 170 ; du voyageur, 402.
 Baudrior, 103.
Beata memorix, 155.
 Béatification, 1, 2, 74, 242 ; équipollente, 75, 151, 181.
 Béatitude, 249, 258.
 Beaulieu, 554, 555, 557.
 Belgique, 48, 245, 252, 254, 340, 341, 343, 372, 441, 488, 494.
 Belley, 28.
Benedicamus, 107.
 Bénédiction, 50, 81, 102, 129, 158, 170, 216, 298, 538, 549 ; du calice, 115 ; collective, 394 ; de l'eucens, 141 ; du *loculus*, 220 ; latine, 552 ; papale, 111, 119, 149 ; du S.-Sacrement, 80, 89, 337 ; avec relique, 209, 228.
 Bénédictionnal, 190.
 Bénédictins, 97, 154, 159, 161, 200, 295, 402.
Benedictus, 116.
 Bénéficiers, 98, 369.
 Bénévent, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 477.
 Bénéitier, 48.
 Béquilles, 197, 199.
 Berceaux-reliquaires, 371.
 Bergame, 306, 314.
 Bergère, 82, 326, 327, 328.
 Bergers, 44 ; d'Arcadie, 46.
 Bernin, 213.
 Besans, 167.
 Bésicles, 50.
 Bêtes, 217.
 Bethléem, 371.
 Bétise, 263.
 Bible, 191.
 Bibliographie, 279, 423.
 Bibliothèque, 57, 239, 381 ; vaticane, 149 ; du pape, 351.
 Bienheureuses : Marguerite Alacoque, 54, 80, 235, 236, 237 ; Marianne de Jésus, 85 ; Marie des Anges, 86.
 Bienheureux, 74, 77, 153, 181, 186, 218, 251, 256, 269, 330 ; Benoît XI, 257 ; Benoît d'Urbain, 82 ; Crispin de Viterbe, 443 ; Jean de Britto, 81 ; Jean Grande, 83 ; Jean Léonardi, 85 ; Jean Sarcander, 85 ; Labibala, 372 ; Louis de Montfort, 74, 80, 214 ; Pierre Canisius, 86 ; Regnauld, 2 ; Sauveur d'Orta, 438 ; Thomas Uzio, 414 ; Tomasi, 443.
 Billets, 129.
 Biographie, 80.
 Blanc, 79, 89, 94, 97, 108, 164, 214, 257, 261, 311, 319, 335, 336, 415, 418, 419, 420, 421, 422, 425, 435.
 Blasphémateurs, 197.
 Blasphèmes, 272.
 Blé, 216, 297.
 Bleu, 95, 164, 167, 195, 214, 221, 257, 270, 309, 488 ; céleste, 435.
 Bluet, 234, 238.
 Bonif, 48, 338, 370, 374, 410.
 Bois, 47, 104, 162, 163, 176, 233, 312, 366, 477, 480, 574 ; peint, 378 ; de la croix, 416, 418.
 Boiserie, 473.
 Boîte, 160, 308, 309, 481, 567, 573, 574, 576, 577 ; de crosse, 170 ; à épices, 483 ; à hosties, 412.
 Boiteux, 398.
 Bollandistes, 200, 201.
 Bologne, 42.
 Bon marché, 266.
Bona memorix, 154.
 Bonne mort, 272.
 Bonnet, 72 ; de nuit, 84.
 Bonté, 87.
 Bordeaux, 28.
 Bordure, 45, 241, 255, 277.
 Borne milliaire, 411.

- Bottes**, 103.
Bouche, 54.
Boucles, 480 ; de soulier, 84.
Bouclier, 424.
Bougeoir, 107.
Bougie, 107, 192.
Bouilli, 338.
Boule, 175.
Bouquet, 80, 234, 235, 434, 511.
Bourdon : de chantre, 336, 337, 338 ; de pèlerin, 358.
Bourgeon, 168.
Bourre de soie, 239.
Bourreau, 63, 83, 305, 412.
Bourse, 354, 358, 485 ; du corporal, 112 ; de monnaie, 119.
Boul de crosse, 176.
Bouton, 480, 482 ; de manche, 552.
Brancard, 209, 282, 336, 338.
Branches : d'arbre, 417 ; de l'ordre franc scain, 269.
Brandea, 443.
Branlant, 167.
Bras, 71, 222, 336, 337, 356, 547, 548 ; de S. Nicolas, 393 ; reliquaire, 546, 567, 571 ; en sautoir, 95 ; de lumière, 128.
Brebis, 359, 362.
Bref, 11, 16, 75, 79, 321, 339, 436, 461.
Bretagne, 429.
Bretelles, 84.
Bréviaire, 62, 188, 201, 357, 419, 420, 426, 559.
Briques, 450.
Brochet, 375, 481.
Broderie, 145, 233, 257, 311, 387.
Brodeur, 146.
Bronze, 218, 361, 382, 444, 448, 518.
Brosse, 84.
Bruit, 277.
Brun, 94, 95.
Bruyère, 277.
Bûcher, 293.
Bulle, 75, 88, 146, 452.
Bure, 96.
Bureau, 84.
Burettes, 112, 111, 116, 336, 351.
Burin, 560.
Bussolanti, 99, 101.
Buste, 312, 354, 355, 493, 494, 547.

Cabochons, 172, 536, 537, 554, 555, 556, 561.
Cadeau, 195, 234.
Cadre, 573, 574.
Cage, 113, 473, 474 ; de bréviaire, 189.
Cailloux, 313.
Caisse, 154, 157, 159, 280 ; de transport du corps de S. Nicolas, 389.
Caissons, 122.
Calculs, 357.
Calendrier, 81, 190, 271, 350, 573.
Calice, 112, 115, 116, 118, 119, 235, 273, 299, 300, 302, 324, 336, 352, 354, 355, 357, 358, 526.
Calotte, 257, 354 ; violette, 148.
Calvaire, 235, 438.
Calvitie, 250, 441.
Camaldules, 97, 141, 214.
Camée, 393.
Camérier, 62, 102, 107 ; de cape et d'épée, 103 ; d'honneur, 100 ; secret, 100, 102, 103, 106, 108.
Canerino, 123.
Canerlingue du clergé, 98.
Campagne, 28.
Campanile, 364.
Campanule, 277.
Canada, 12, 40.
Cancer, 131, 133.
Candélabres, 124, 128, 129.
Canif, 240.
Canon, 79, 93, 106 ; de la messe, 116, 350 ; des saints, 88.
Canonisation, 1, 2, 74, 75, 88, 104, 434, 466 ; réservée au S.-Siège, 137 ; de 1862, 120.
Canonistes, 151, 152.
Cantiques, 190, 296, 376.
Cantons catholiques, 102.
Caorsin, 442.
Capitaine, 104.
Capitule, 107, 190.
Capitulair, 190.
Cappa, 79, 91, 434 ; canoniale, 84 retournée, 100, 102, 103.
Capsa, 447, 461, 567.
Capse, 445.
Captifs, 486, 488.
Capuce, 481.
Capuchon, 95, 96, 97, 358, 402.
Capucine, 144.
Capucins, 82, 95, 99, 142, 143, 144, 145, 146, 269, 322.
Caractères chinois, 68.
Carcan, 197.
Cardinal, 88, 90, 91, 101, 103, 104, 109, 113, 115, 117, 118, 129, 138, 145, 146, 242, 264, 275, 312, 360, 319 ; archiprêtre, 79, 119, 228, 345 ; diacre, 102, 446, 448 ; doyen, 220 ; évêque, 107, 141 ; ponant, 88 ; préfet, 79, 90 ; président, 24 ; prêtre, 448 ; procureur, 104, 106 ; protecteur, 15, 219, 465 ; secrétaire d'Etat, 60, 291, 514 ; vicaire, 11, 14, 20, 219, 220, 434, 445, 451 ; vice-chancelier, 546.
Carême, 309, 432.
Carmélites, 86, 142, 372, 463.
Carmes, 96, 141, 142, 143, 259, 369, 371, 461.
Carnation, 280.
Carreau, 41.
Carrosse, 93.
Carte géographique, 58.
Cartes à jouer, 233.

Carton, 233, 327.
 Cartouche, 521.
 Casque, 99, 103, 377, 423, 424, 527.
 Cassiniens, 214.
 Catacombes, 509, 510, 534, 574.
 Catalogue, 384; des canonisations, 134.
 Catéchisme, 86, 206, 255.
 Catéchiste, 28, 67.
 Cathédrale, 81, 303, 342.
 Caudataire, 60, 91, 102, 120.
 Cavallot, 335.
 Caveau, 41.
 Cavités, 164.
 Cécité, 272, 326.
 Cèdre, 389, 416, 417.
 Ceinture, 83, 85, 93, 97, 102, 108, 132, 402, 435, 489, 522; de cuir, 239.
 Célébrant, 209.
 Célibat, 137.
 Cellier de sainte Geneviève, 326.
 Cellules, 60.
 Cendal, 564.
 Cendré, 309, 354, 420, 421, 534.
 Cendres, 474, 476.
 Cellules, 68.
 Censeur, 244.
 Censures ecclésiastiques, 339.
 Centenaire, 183.
 Ceps, 257, 411, 488, 489, 490, 491.
 Cercle, 518, 555.
 Cercueil, 219, 343, 491.
 Cerf, 257, 363, 562, 565.
 Certitude, 454, 461.
 Cession, 465.
 Chaîne, 102, 103, 238, 308, 424, 443, 487, 488, 491, 528, 560; de fer, 468; de S. Pierre, 399.
 Chainette, 480.
 Chair peinte, 441.
 Chaire, 79, 421; de S. Pierre, 79, 399.
 Chaise-Dieu, 294.
 Chaises, 129.
 Chalcographie, 241.
 Chalumeau, 116, 118.
 Chambellan, 63.
 Chambre, 45, 84, 239.
 Chameau, 268, 365, 366.
 Chancelier, 219, 220.
 Chandelottes, 232.
 Chandelles, 192, 340.
 Chandeliers, 97, 98, 101, 129, 236, 336, 354, 475.
 Chanoine, 84, 98, 119, 138, 144, 145, 157, 226, 295, 335, 336, 337, 338, 342, 345, 347; évêque, 98; paré, 225; régulier, 97, 99, 153, 157, 159, 161, 181.
 Chant, 419; grégorien, 106, 352.
 Chantres, 28, 97, 190, 336, 338; pontificaux, 100, 103, 129, 149; de S.-Pierre, 103.
 Chape, 89, 99, 100, 101, 215, 239, 257, 309, 336, 349.

Chapeau : cardinalice, 147, 366, 434; épiscopal, 522.
 Chapelain, 100, 101, 226, 335, 336, 337; du commun, 100; d'honneur, 100; secret, 100, 101.
 Chapellet, 72, 82, 83, 85, 95, 96, 202, 220, 222, 250, 258, 261, 270, 358, 402, 420, 421, 491.
 Chapelle, 41, 42, 45, 57, 221; cardinalice, 433; papale, 99: Sixtine, 94; au Vatican, 136; d'ornements, 167; reliquaire, 567.
 Chaperon, 95, 96, 97, 100.
 Chapiteau, 127, 344.
 Chapitre, 80, 215, 212, 335, 339, 342; de la cathédrale, 228.
 Charité, 87, 163.
 Charlemagne, 384, 422.
 Charnière, 484, 486, 554, 578.
 Charrette, 131, 206.
 Chartreau, 311.
 Chartres, 309, 366, 423, 468, 565.
 Chartreux, 141, 311.
 Chasse, 363, 563.
 Chasse, 215, 220, 280, 327, 358, 380, 383, 402, 458, 467, 468, 469, 474, 476, 480, 545, 551, 566, 571; de saint Grat, 340, 341.
 Chasse-coquin, 264.
 Chasseur, 562.
 Châssis, 145.
 Chasteté, 8, 82, 395, 432, 562; de S. Joseph, 368.
 Chasuble, 89, 101, 108, 202, 257, 309, 335, 411, 412, 516, 526.
 Chat, 235.
 Château S.-Ange, 64, 79, 93, 349, 350.
 Châteaugontier, 571.
 Chaudronniers, 340.
 Chaussure, 424.
 Chef, 336, 337, 378, 472, 478, 479, 484, 547, 567; de S. Giraud, 273; de S. Laurent, 493, 539; de S. Sébastien, 449; de S. Victor, 288; de l'Eglise, 173; de la religion, 522; de famille, 25, 27.
 Chef-d'œuvre, 342.
 Chemin, 277; de croix, 492.
 Chemise, 84, 432, 481.
 Chenilles, 338.
 Chérubin, 414, 415.
 Cheval, 104, 423, 424.
 Chevalier, 70, 293, 386, 483.
 Chevelure, 281.
 Cheveux, 71, 84, 167, 293, 361, 415, 416, 417, 418, 420, 425, 492; en couronne, 95, 96.
 Chèvre, 484.
 Chiens, 281, 328, 353, 359, 374, 552, 561, 562; enragés, 259.
 Chiffres, 241.
 Chine, 65, 67.
 Chirurgical, 154, 160, 161.

- Cœur, 75, 84, 189.
 Choléra, 69.
 Chômage, 372.
 Chorévêque, 407.
 Chrisme, 252, 326, 534.
 Christ, 391, 405, 538, 562; ressuscitant, 256, 275; de pitié, 248, 275, 352.
Christus vincit, 290.
 Chromolithographic, 254, 520.
 Chute, 425.
 Ciboire, 113, 309.
Ciborium, 355, 469.
 Ciel, 164, 167, 168, 238, 248, 358, 414, 473, 492.
 Cierges, 79, 94, 102, 108, 113, 114, 128, 197, 219, 328, 352, 411, 438.
 Ciergier, 42.
 Cilice, 432.
 Cimetière, 59, 462; de Ste Agnès, 361; de Ste Constance, 362; de Priscille, 362; des pauvres, 385.
 Cimier, 522.
 Circoncision, 248.
 Circulaire, 19, 368.
 Cire, 86, 128, 147; rouge, 177.
 Cirque de Néron, 399.
 Ciseaux, 72.
 Ciselet, 164.
 Cisterciens, 97, 214, 272.
 Citations, 367.
 Cité, 424.
 Citoyens, 227.
 Clairvaux, 565.
 Clarisses, 142, 143, 371.
 Clarté, 86, 214.
 Claudication, 272.
 Clefs, 239, 538; papales, 249, 449, 522; de S. Pierre, 259, 553; de S. Hubert, 353; du paradis, 236; de prison, 528.
 Clerc : de la Chambre, 107, 108; national, 242.
 Cleres, 99, 101, 215, 446; de la Mère de Dieu, 85, 214; réguliers mineurs, 143.
 Clergé, 209; régulier, 94; séculier, 97, 222, 224; de Rome, 30, 89.
 Clinquant, 128, 241, 262, 573, 575, 576, 577.
 Cloche, 42, 43, 47, 59, 106, 112, 116, 214, 264, 281, 335, 342, 360, 364, 390.
 Clocher, 281.
 Clocheton, 518, 534, 561.
 Clochette, 98, 215, 264, 265, 415, 420, 572.
 Cloison, 164.
 Cloître, 315.
 Clous, 165, 553, 569; de la crucifixion, 314, 418; de la passion, 94.
 Cœur, 25, 117, 119, 203, 208, 233, 235, 236, 237, 263, 313, 314, 316, 409, 486, 522, 575; ailé, 238; ardent, 239; du
- Christ, 126; de S. Joseph, 237; de la Vierge, 237.
 Coffre, 176, 360, 563, 472; à reliques, 311.
 Coffret, 163, 268, 308, 378, 389, 567; eucharistique, 309; de mariage, 483.
 Col, 85, 97, 102, 168.
 Colifichets, 232.
 Collectaire, 190.
 Collecte, 110, 190.
 Collège, 23, 95, 97, 465; germanique, 102; des juriconsultes, 435.
 Collégiale, 98, 226, 465, 471.
 Collette, 168.
 Collet, 96.
 Colombe, 113, 114, 130, 236, 249, 251, 438, 535; divine, 47, 250, 251, 256, 394, 538; de l'arche, 236.
 Colonnade, 130.
 Colonne, 124, 127, 399; de feu, 133; de l'Immaculée Conception, 510.
 Colonelles, 468, 519.
 Colysée, 492.
 Côme, 439, 490.
 Commandements de Dieu, 417.
 Commandeur, 505, 508; du S. Esprit, 101, 104.
 Commencement de la messe, 108.
 Comminges, 303.
 Commissaire, 354.
 Commissions, 151.
 Communautés, 574.
 Commune, 222.
 Communion, 30, 40, 86, 112, 117, 298, 300, 302, 361, 456, 527; générale, 242.
 Compagnons, 421.
 Complainte, 296.
 Comptes rendus, 494.
 Conte, 151, 156, 161; romain, 505.
 Concert, 429 *Voix Auges musiciens*.
 Concession d'office, 29.
Concha, 448.
 Concile, 57, 60, 90; du Vatican, 368, 369.
 Concorde, 22.
 Cône, 556.
 Confesseur, 207, 215, 319, 330, 371, 433; du palais, 99, 130; pontife, 99; non pontife, 99, 177.
 Confession : sacrement, 339, 456; crypte, 359, 378, 443, 444, 447, 510; de S.-Pierre au Vatican, 399.
 Confessionnal, 84.
Confiteor, 112, 118.
 Consécration : à la messe, 116; d'autel, 58, 63, 360; d'église, 58, 63; des familles, 4, 22.
 Confrère, 492.
 Confrérie, 11, 229, 230, 242, 260, 334, 335, 375; de Ste Catherine, 568.
 Congrégation : de S. Maur, 457, 459; monastique, 214; particulière, 455;

- religieuse, 11; des Rites, 77, 80, 88, 113, 180.
 Conseil, 20, 21.
 Conseiller, 20, 213, 220; du roi, 159.
 Conservateurs, 102, 107, 110, 114, 216.
 Consistoire, 88, 90, 434, 459, 460, 461.
 Consolation, 87.
 Constantin, 384, 422.
 Consultants, 77, 79, 99, 180.
 Contemplation, 67.
 Contr'alto, 106, 109, 111.
 Contre-point, 111, 113, 119.
 Contrée, 53.
 Convention, 341.
 Conventuels, 146, 221, 462.
 Conversion, 397.
 Copie, 247.
 Coq, 235, 239.
 Coquille, 46, 204, 309, 519.
 Corail, 419.
 Corbeaux, 272, 274.
 Corbeille, 235, 300, 402.
 Corde, 82, 95, 129, 354, 358, 365, 402, 421, 491.
 Cordeliers, 96.
 Cordonnier, 227.
 Cordons, 95, 96, 99, 215, 577.
 Cornaline, 537.
 Corne, 374, 576.
 Cornette, 167.
 Corporal, 112, 116, 309, 334.
 Corporalier, 309, 334.
 Corps : diplomatique, 130; saint, 442; de Sainte Claire de Montefalco, 315; de Saint Jacques de la Marche, 354, 358.
 Correcteurs, 157.
 Correction, 195, 248.
Costilatus, 560.
 Costume, 72, 82, 201; militaire, 360, 424; monastique, 491; religieux, 83, 85, 86, 94, 95, 96.
 Côte, 154, 160, 560, 563, 564, 565, 566; de S. Venant, 426.
 Côté de l'évangile, 157.
 Côtelé, 560.
Cotta, 79, 83, 94, 97, 98, 100, 101, 103, 108, 148, 220.
 Cotte de mailles, 103.
 Coule, 97, 214.
 Couleur, 246, 253, 261.
 Couleurs de Rome, 216.
 Couloir, 472.
 Coupe, 112, 114, 116, 303, 356, 472, 560; *du calice*, 355.
 Coupole, 133, 384, 385.
 Cour : des cardinaux, 101; épiscopale, 182.
 Couronne, 40, 82, 83, 127, 202, 211, 230, 337, 384, 419, 491, 492, 521, 535, 538, 575, 576; de cheveux, 358; cléricale, 420; de comte, 238; d'épines, 85, 177, 237, 314, 352, 575, 578; de fleurs, 236; gemmée, 415; impériale, 418, 422; de Richard Cœur-de-Lion, 281; de roses, 203, 421, 422; royale, 417, 422; à la tiare, 257.
 Courroie, 95.
 Courtibaux, 309.
 Coussin, 358, 519.
 Couteau, 333, 417.
 Coutelas, 568, 569.
 Coutume, 179, 224, 228, 231.
 Coutumier, 153.
 Couture, 72.
 Convercle, 480.
 Couverture de lit, 84.
 Crâne, 83, 203, 235, 357, 484, 492.
 Création de l'homme, 268.
 Crèche, 48, 572.
 Crédence, 107, 108, 112, 116, 235.
 Crédencier, 107, 112.
Credo, 81, 112, 153.
Cremetum, 563.
 Crête, 163; de crosse, 168, 169, 174; de dragon, 166.
 Crin, 314.
 Cristal, 337, 519, 546, 555, 556, 564, 565, 572.
 Critique, 122, 250, 251.
 Crochets, 162, 168, 169, 172, 173, 174, 175.
 Croisade, 356.
 Croisette, 422.
 Croissant, 561, 563, 564, 565.
 Croix, 48, 81, 95, 127, 130, 133, 192, 203, 205, 214, 215, 237, 238, 250, 274, 280, 298, 304, 314, 329, 335, 356, 357, 394, 418, 420, 421, 422, 428, 484, 489, 519, 522, 523; du Christ, 416; de S. Pierre, 259; de Malte, 41, 194, 386; double, 308; triple, 257, 263, 264; gemmée, 380; grecque, 373; de bois, 94, 95, 492; d'autel, 139; papale, 104, 108, 112, 119; patriarcale, 308, 420; pectorale, 82, 98, 101, 108, 239, 281, 492; processionnelle, 97, 98, 101, 222, 223, 409, 570; stationnelle, 98, 541; deux croix, 337, 338; supplice de la croix, 206; croix à ange, 561; à bannière, 94, 95, 96; à chapelet, 491; à chasse, 476; à étendard, 235; à étoile, 118; à fanon, 108; à ostensor, 235; à pallium, 108; à reliquaire, 481, 544, 565.
Crownlech, 326.
 Crosse, 239, 257, 264, 274, 298, 311, 313, 355, 356, 419, 488, 491; émaillée, 154, 156, 161, 162.
 Crucifiement, 120, 121, 203, 268; de N. S., 305; de S. Pierre, 258.
 Crucifix, 82, 83, 84, 85, 86, 149, 204, 214, 233, 267, 316, 334, 354, 364, 366, 379, 427, 492, 529.

Crypte, 219, 221, 359, 380, 467, 471.
Cuiller, 112, 114, 333.
Cuir, 95, 96, 97, 435, 576 ; gaufré, 45.
Cuirasse, 99, 100, 102, 103, 329, 421.
Cuisine, 67, 332.
Cuivre, 45, 46, 163, 165, 219, 538, 553.
Culotte, 84, 103.
Culte, 81, 180, 297, 374, 375, 402, 466, 486 ; de S. Joseph, 367, 369 ; local, 151 ; public, 1, 74, 76, 88, 179 ; restreint, 75.
Cumin, 482.
Cumul, 60.
Curés, 11, 15, 19, 21, 24, 25, 27, 69, 85, 98, 222, 264, 270, 335, 339, 437.
Courseurs, 91, 100.
Custode, 308 ; d'église, 189 ; des reliques, 220.
Cymbales, 419.
Cyprès, 416, 417.

Dais, 102, 129, 228, 236, 352, 394, 418, 422, 474.
Dalle, 359.
Dalmatique, 89, 101, 102, 202, 215, 257, 274, 487, 488, 489, 490, 491, 531, 539.
Damas, 63, 102, 130, 333, 336, 486, 575.
Damasquinure, 103.
Dames, 315, 483.
Danse, 363.
Datif, 362.
Dauphin, 394.
David, 417.
Debout, 82.
Décapitation, 65 ; de S. Paul, 398.
Décollation, 303, 310, 424.
Décorateur, 245, 255.
Décoration de la basilique de S.-Pierre, 120, 121, 123.
Décret, 78 ; épiscopal, 466 ; général, 184, 230 ; des Rites, 221, 457 ; du S.-Siège, 182.
Dédicace, 241, 346, 427, 505.
Dédicance, 54.
Définitive, 463, 464.
Dei et Apostolicæ Sedis gratia, 312.
Délégation, 154.
Délégué, 20.
Demi : bras, 548 ; génuflexion, 115.
Démon, 39, 41, 72, 73, 217, 313, 314, 328, 402, 414.
Dents, 358, 540, 561 ; de scie, 174, 175.
Dentelle, 84, 93, 101, 102, 118, 123, 240 ; d'argent, 242 ; d'or, 129, 242.
Dépenses, 21.
Député, 219.
Descente de croix, 525.
Désert, 368.
Dessin, 247, 253, 269, 276.

Deuil, 256.
Devant d'autel, 328, 334.
Devinette, 197.
Devisé, 214, 241, 522.
Devoir, 54.
Dévotion : à la Ste Famille, 38 ; privée, 574.
Diable, 166, 174, 374.
Diacre, 100, 118, 145, 170, 202, 257, 271, 272, 444, 446 ; grec, 111.
Dignitaire ecclésiastique, 264.
Dignité capitulaire, 225, 226.
Dilectus filius, 454.
Dimanche, 351.
Dinanderie, 483.
Dîner, 63.
Diocèse, 19, 23.
Diplôme, 21, 220, 256, 260 ; d'affiliation, 23, 26, 27.
Directeur : diocésain, 15, 21, 25 ; général, 29.
Directorium chori, 190.
Disciples : d'Emmaüs, 256 ; de S. Paul, 398.
Discipline, 82, 86, 203, 207, 357, 492.
Discours, 79, 149 ; latin, 433.
Discret, 346.
Disque, 167, 168, 534, 554.
Divers, 444.
Divina miseratione, 342.
Docteurs : de la loi, 38, 44 ; de l'Eglise, 141, 145, 259, 438.
Doctrines, 162, 168, 356.
Doigt, 547, 548 ; de Ste Catherine de Sienna, 210.
Dom, 159, 161.
Dôme, 566.
Domestiques, 9, 25.
Domicile, 25.
Domina, 313, 314, 315.
Dominations, 416.
Dominicaine, 143.
Dominicains, 19, 56, 57, 93, 96, 100, 139, 140, 141, 142, 143, 257, 259, 270, 355, 369, 562.
Dominus, 316.
Dominus Dominus, 316.
Domp, 335.
Don, 345.
Donateur, 186, 522.
Dons, 80.
Doré, 381.
Dormition de la Vierge, 440.
Dortoir, 294.
Dorure, 164.
Dossier, 248, 256.
Dotation, 210.
Double, 234 ; majeur, 29, 153 ; de 1^{re} classe, 368.
Doublie, 111.
Douceur, 87, 163.
Douille, 163, 165, 166, 173.
Douleurs, 265.

Doyen, 92, 102, 108, 225; du Sacré Collège, 458.
 Dragon, 166, 250, 358, 483.
 Drap, 95; d'argent, 146; d'or, 104, 106, 108, 149, 128, 572.
 Drapeau, 356, 492.
 Draperie, 79, 89, 126, 127, 235, 236.
 Droit canonique, 432.
 Dromadaire, 48.
 Druyes les belles fontaines, 401.
 Duc, 139, 141, 145, 463.
 Duchesse, 140, 145.

Eau, 112, 113, 114, 115, 132, 174, 482.
 Ebène, 46.
 Ebrüité, 22.
 Ecailles, 166, 566.
Ecclesia, 494.
 Ecclésiastiques, 8.
 Ecclésiologie, 1.
 Echarpe, 102, 107, 115, 117, 329.
 Echelle, 129, 304, 305, 474; du ciel, 238.
 Ecoîçons, 167, 534.
 Ecole, 28; de musique, 215; de S. Luc, 246; romaine, 506.
 Ecoles pies, 143, 146.
 Ecoliers, 396.
 Ecorce, 69.
 Ecrin, 280, 281, 484.
 Ecriture, 194; sainte, 190.
 Ecusson, 215, 519, 521, 534; pendant, 572; d'alliance, 522.
 Ecuyer, 157, 294.
 Edit 24, 91.
 Editeurs liturgiques, 205.
 Effigie, 145.
 Egarés, 162.
 Eglise, 1, 77, 238, 420, 421; cathédrale, 180; monolithe, 372, 373; nationale, 426; paroissiale, 470; patronale, 392; reliquaire, 567; S. Joseph, à Paris, 371; de S. Nicolas, 387.
 Eglises de Rome : S. Adrien, 445; Ste Agathe *ai pantani*, 412, 536; Ste Agnès - hors - les-Murs, 281, 293, 382; S. Alphonse, 509; Ste Anastasie, 449; SS. André et Léonard, 487; S. Augustin, 450; Ste Balbine, 444; Ste Barbe, 536; S. Barthélemy en l'île, 443, 445; S. Bonaventure, 491; Ste Cécile, 292; *Chiesa nuova*, 310, 447, 509; S. Chrysogone, 70; S. Clément, 196, 444; SS. Côme et Damien, 357, 536; Conception des Capucins, 443; Ste Croix de Jérusalem, 516; S. Etienne-le-Rond, 412, 536; S. Eusèbe, 203, 204; S. François *a ripa*, 323, 357; Ste Françoise Romaine, 399; S. Grégoire au Cœlius, 275; S. Guy, 412; S. Ignace, 83; S. Isidor, 357; S.

Jacques *alla Lungara*, 314, 319; SS. Jean et Paul, 359; S. Jean de Latran, 281, 399, 412, 421, 474, 486, 493, 510, 517, 525, 536, 545; S. Joseph des charpentiers, 52; S. Laurent *in Damaso*, 493, 495, 498, 499; S. Laurent hors les Murs, 293, 510, 516, 536; S. Léonard *alla Lungara*, 486; Ste Lucie *della tinta*, 435; S. Malo, 435; S. Marc, 293, 444; Ste Marie *in ara carli*, 214, 290, 314, 324, 325, 357; Ste M. *in Campitelli*, 85; Ste M. *di Campo Marzo*, 229, 549; Ste M. *in Cosmedin*, 84, 536; Ste M. Maj., 149, 443, 510, 549, 572; Ste M. des Martyrs, 494; Ste M. des Monts, 443; Ste M. *nuova*, 212; Ste M. *Sca-la cœli*, 536; Ste M. au Transtévère, 215, 536; S. Martin des Monts, 443, 536; Ste Martine, 449; SS. Nérée et Achille, 446, 447; S. Nicolas *in carcere*, 536; S. Paul hors les Murs, 382, 507, 508, 510; S. Pierre *in Montorio*, 399; S. Pierre au Vatican, 78, 89, 135, 136, 143, 149, 363, 378, 382, 399, 412, 493, 536, 545, 558; Ste Prisque, 399; la Propagande, 256; Ste Pudentienne, 412; Quatre couronnés, 448; Ste Sabine, 536; S. Sébastien, 399; Ste Thérèse, 149; Trinité des pèlerins, 84; S. Tryphon, 451; S. Venant, 426; SS. Vincent et Anastase aux trois fontaines, 487; S. Yves, 433, 536.

Egrège, 339.
Electrum, 383.
 Eléphant, 268, 289.
 Elévation : du calice, 208; d'un corps saint, 179, 213, 360, 442, 466, 471, 472, 546.
 Email, 164, 168, 280, 281, 327, 343, 424, 438, 488, 493, 532, 560, 564, 565, 573; champlevé, 163; limousin, 47, 48.
 Emailleur, 48.
 Emblèmes, 243, 263.
 Embrassement, 109, 132.
 Emeraude, 564.
Eminentissimus D., 226, 227.
 Empereur, 138, 145.
 Empreinte des genoux, 399, 428.
 Encadrement, 240.
 Encens, 108, 377, 570.
 Encensement, 79, 80, 115, 219; de l'autel, 109; de l'évangéliste, 111; du Pape, 111; des reliques, 216, 220.
 Encensoir, 101, 108, 215, 225, 274, 336.
 Enclume, 408.
 Encre, 194.
 Enduit, 122.
 Enfant Jésus, 3, 25, 248, 250, 256, 261, 297, 354, 363, 364, 409, 438, 572.

- Enfants, 245, 251, 258, 300, 378, 395;
de cœur, 190.
Enfer, 57.
Enseigne, 297, 411.
Entablement, 564.
Enthousiasme, 122.
Entourage, 218.
Épée, 400, 101, 102, 103, 329, 349, 360,
408, 414, 415, 420, 422, 423, 424, 483,
487, 527, 538.
Épices, 483.
Épigramme angélique, 280.
Épilepsie, 272.
Épines, 297, 323, 364, 364. Voir *Cou-
ronne*.
Épingles du pallium, 108.
Épiphanie, 43.
Épiscopat belge, 243.
Épistoler, 107, 370.
Épitaphe, 176.
Épître, 110, 191; de S. Paul, 398.
Époux, 211.
Épreuve des espèces, 114.
Équilibre, 124.
Érection, 306; canonique, 26.
Érmite, 438, 440, 445, 273, 402, 420.
Errants, 163.
Escabeau, 110.
Escalier, 469; privé, 420; royal, 94.
Escarbaucle, 418, 422.
Escarpins, 102.
Espagne, 43, 120, 131, 207, 295, 369,
398, 441, 463, 528.
Espérance, 130.
Esprit Saint, 45, 79, 105, 129, 130,
236, 237, 250, 538.
Esprits immondes, 339.
Essai, 344.
Essuie-mains, 107.
Étain, 333, 382.
Etat-major, 103.
Etendard, 99, 126, 133, 147, 148, 211,
422, 354, 415, 416, 417, 418, 419, 421,
425, 427, 428.
Éternité, 518.
Éthiopie, 372.
Étiquettes, 311, 335, 377, 479, 516, 545,
575, 576.
Étoffe, 545, 552, 553.
Étoiles, 117, 118, 221, 248, 262, 300,
355, 356, 357, 422, 522.
Étole, 93, 98, 102, 108, 129, 220, 238,
249, 257, 358, 415, 420, 421, 484, 490.
Étrangers, 25, 126.
Étudiant, 434.
Étui : de corporal, 335; de mitre, 312.
Étymologie, 469.
Eucharistique, 203, 211, 355, 358, 432.
Évangélique, 107, 111, 570.
Évangélistes, 371.
Évangile, 10, 110, 111, 119, 191, 267,
345, 531.
Ève, 418.
Eventails, 102.
Evêque, 11, 19, 24, 28, 63, 80, 90, 101,
104, 126, 130, 138, 139, 140, 141, 142,
144, 145, 202, 216, 223, 259, 275, 336,
342, 345, 351, 413, 419, 448, 562, 564;
assistant, 407, 109, 110, 115, 117,
118; officiant, 219; régulier, 81; *in
partibus*, 58.
Ex-voto, 81, 281, 351, 411, 575.
Exaltation, 466.
Excellence, 335, 463.
Excommunication, 455, 456, 461.
Exécuteur testamentaire, 214, 218.
Exercice de pénitence, 241; pieux, 10.
Exhumation, 70, 467.
Exorcisme, 339, 354.
Exposition, 443; de corps saint, 449;
de relique, 394, 543; du S. Sacre-
ment, 88, 91, 104, 235, 435; niche,
236.
Extase, 48, 167, 203, 208.
Extension à l'Église universelle, 204.
Extrême onction, 432.
Façade, 78.
Face, 54.
Faiblesse de l'Église, 56.
Faim, 216, 482.
Faldia, 94, 102, 103.
Faldistoire, 80, 104, 110, 220.
Familiani, 213.
Familiers du pape, 92.
Familles religieuses, 23.
Famine, 297.
Faufare, 103.
Fanon, 108.
Fantaisie, 262.
Farine, 481.
Faucon, 250, 483.
Fautes de copie, 195.
Faux-bourdon, 106.
Faveur, 242.
Felcis recordationis, 4, 12, 456, 458.
Femmes, 209, 298, 338; en couches,
338.
Fémur, 155, 160.
Fenêtre, 128, 185, 299, 485, 551, 554,
555, 556; de l'autel, 378.
Fer, 162, 143; galvanisé, 221.
Feretrum, 345, 346.
Férial, 190.
Fermail, 101, 129.
Ferrermerie, 474.
Ferrermerie, 289, 445.
Férule, 257, 525.
Fétage, 332.
Fête, 1, 22, 123, 231, 242, 265, 351,
437; d'un bienheureux, 81; chômée,
498; solennelle, 226; des fiançailles,
370; de S. Joseph, 369, 370, 372; de
la Toussaint, 414.
Feu, 464.
Feuillage, 566.

- Fèves**, 482.
Fibule, 489.
Fidèles, 394.
Fiel, 316, 319.
Fierte, 280, 282, 475, 493.
Fièvre, 272, 298, 396, 472.
Fil d'or, 311.
Filot, 164, 165.
Filles de S. Joseph, 371.
Filigraue, 46, 173, 273, 280, 282, 389, 555, 573; à la plume, 493; du papier, 437, 549.
Fils, 25, 395.
Fin de la messe, 119.
Fiote, 357.
Flagellation : des apôtres, 399; de S. Paul, 398.
Flambeaux, 340.
Flammes, 237, 423, 578.
Fléaux, 281, 339.
Flèche, 235, 237, 264, 408, 409, 522, 575.
Fleuron, 163, 164, 167, 168, 169, 173, 554.
Fleurs, 80, 101, 121, 172, 173, 188, 215, 232, 233, 234, 235, 257, 239, 241, 263, 264, 489, 491, 514, 578; de lis, 43, 48, 257, 270, 337, 488, 491, 564.
Fleuve, 295.
Floraison, 169.
Florence, 303, 306, 490.
Florété, 335.
Florins, 344.
Flux de sang, 153, 156, 178, 179.
Foie, 379.
Folie, 272.
Fonction épiscopale, 226.
Fondateurs d'ordres, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 259, 421; fondatrices, 139, 143.
Fondations, 191.
Fondeur, 333.
Font baptismal, 399.
Fontaine, 272, 274, 331, 375, 510.
Fonte, 345.
Fontevault, 42.
Format des images, 247, 253, 266.
Forme, 162.
Fossoyeur, 363.
Foudre, 338, 360.
Fouet, 85, 130.
Fourchette, 333.
Fourrure, 203, 481.
Fra, 55.
Frais, 75, 77, 89; de canonisation, 134, 147.
Fraise, 103.
Franc-maçonnerie, 258, 390.
Franciscaine, 143.
Franciscains, 86, 96, 99, 120, 126, 132, 133, 134, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 203, 205, 250, 251, 258, 259, 269, 304, 306, 354, 355, 369, 377, 420, 458, 492.
- Franges**, 560.
Frascati, 60.
Frater, 448, 463.
Frères, 97, 161, 360, 566; lais, 96; mineurs, 139; prêcheurs, 189; de S. Jean de Dieu, 83; de la Ste Famille, 28.
Fresque, 149, 293, 360, 362, 364, 487.
Friccion, 411.
Friture, 481.
Froid, 314.
Front, 54, 117, 119.
Fruit, 46, 50, 338, 553, 558.
Fruitelet, 561, 564.
Fuite en Egypte, 33, 43, 48.
- Galerie de Rome**, 49.
Galous, 577.
Gants, 103, 108, 114, 257.
Garde : noble, 63, 80, 103, 104, 116, 117; palatine, 100, 116; suisse, 100, 103, 104, 116, 216.
Gaze, 155, 160.
Gelée, 338.
Gemmes, 393, 420, 421, 422, 554, 556.
Gendarmes, 214.
Général, 60, 62, 63; d'ordre, 103, 130, 161, 448; des Dominicains, 369; des Franciscains, 377.
Gentilhomme, 101, 102, 113, 216.
Génuflexion, 104, 116, 117.
Gingembre, 482.
Girandoles, 128.
Glaive, 310.
Glandes, 386.
Glands, 102.
Globe de feu, 239.
Globules, 356, 357.
Gloire, 78, 79, 130, 328, 382.
Gloria in excelsis, 110, 351.
Godronné, 560.
Gothique, 496, 515.
Goupillon, 336.
Goutte, 198, 272.
Gouttes de cire, 192.
Gouverneur, 335.
Grâce, 87.
Gradins d'autel, 47.
Graduel, 111.
Grain d'orge, 333.
Graines, 354.
Grains de saphirs, 565.
Graisse, 374, 481, 540.
Grandeur, 158, 369.
Grange, 297, 567.
Graphologie, 53.
Gravelle, 369.
Graveurs, 267.
Gravure, 72, 86, 149, 297, 314, 323, 397, 575, 577.
Grec, 110.
Grêle, 338.
Grelots, 572.

Grémial, 107, 110, 112, 114.
 Grenade, 83.
 Grenadiers, 416.
 Grenats, 564, 565.
 Grenier, 399.
 Grenoble, 306.
 Grenouilles, 281, 356, 357.
 Griffon, 235.
 Gril, 202, 531.
 Grillage, 129.
 Grille, 189, 300, 302, 378, 474, 551, 554.
 Grimace, 577.
 Gris, 420, 421.
 Grisaille, 41, 47, 185.
 Gros, 344.
Grossus, 190.
 Groupe, 356, 360, 402.
 Guelfe, 298.
 Guérison, 59, 131, 132, 294.
 Guerre, 336; de religion, 158.
 Guerriers, 422.
 Guillochage, 164.
 Guimpe, 313.
 Guirlandes, 566.
 Habit, 100, 102, 103; monastique, 488.
 Hagiographe, 1.
 Hagiographie, 1, 306.
 Hallebarde, 99, 264, 265.
 Hampe : de cross, 163, 165, 176; de dais, 102.
 Hannelons, 338.
 Harpe, 417.
 Hebdomadier, 226.
 Herbes, 490.
 Hérésie, 355.
 Hérétiques, 356, 357.
 Hermine, 99.
 Heures : de N.-D., 349; de Philippe V, 214; de Troyes, 352.
 Hiéronymites, 95.
 Histoire, 320.
 Historié, 185.
 Historiographe, 380.
 Hiver, 294.
 Homélaire, 191.
 Homélie, 111, 190, 191.
 Hommes, 209.
 Honnête, 335.
 Honorable, 334, 335.
 Hôpital, 42, 62, 205, 510; de S. Joseph, 371.
 Hostie, 84, 463; de S. Jacques, 434.
 Hostie, 113, 116, 299, 300, 412, 352, 355,
 Hôtel-Dieu, 40.
 Hôtelier, 396.
 Hôtes, 365.
 Hotte, 48.
 Houlette, 82, 328.
 Housse, 107.
 Huile, 197, 365.

Huissiers de la verge rouge, 101.
 Humérus, 548.
 Humeur lymphatique, 71, 72.
 Humilité, 61.
 Hydromel, 481.
 Hydropisie, 272.
 Hymnaire, 190.
 Hymne, 10, 31, 35, 89, 94, 100, 106, 210, 216, 217, 220, 310, 334, 339, 371, 419, 427; *Veni Creator*, 105.
 IC XC, 451.
 Iconographie, 201, 246, 248, 253, 255, 292, 306, 324, 328, 376, 402, 423; de la Ste Famille, 43; de S. Nicolas, 395.
 Identification, 442.
 Identité, 454, 456.
 Idole, 48.
 Ignorance, 151.
 IHS, 83.
 Illation, 143.
 Illumination, 122.
 Illustration, 291, 322.
 Illustre, 335.
 Illustrissime, 223, 225, 321; et Révérendissime, 156, 157, 223, 224.
 Image, 1, 53, 76, 80, 81, 117, 227, 232, 309, 423, 427, 475, 484, 564; de la Ste Famille, 12, 13, 17, 18, 22, 23, 26.
 Imagerie : diocésaine, 271; franciscaine, 262, 269; religieuse, 232; romaine, 241.
 Imagination, 54.
 Imberbe, 167.
 Imbrications, 471.
 Immaculée Conception, 83, 437.
 Impératrice, 139, 145, 422.
 Impériale, 238.
 Imposition des mains, 132, 298.
 Impôts, 63.
Imprimatur, 93, 120.
 Incendie, 338.
 Inclination de tête, 316.
 Inconstance, 264.
 Incontinents, 562.
 Inde, 309.
 Indemnité, 345.
 Index, 23, 167, 425, 548.
 Indociles, 162.
 Indulgence, 5, 6, 7, 8, 9, 15, 16, 17, 73, 81, 89, 112, 149, 433; plénière, 339, 360, 456; quotidienne, 392.
 Indult, 75, 80, 81.
 Infaillibilité, 88, 439.
 Infanterie, 94, 104.
 Infirmes, 163, 197, 434.
 Informations, 77.
 Ingression, 443.
 Initiales, 195.
 Innovation, 3.
 Inondation, 338.

Inquisiteur, 99, 244.
 Inscription, 78, 126, 127, 131, 132, 133, 149, 154, 156, 160, 189, 203, 219, 290, 343, 357, 359, 366, 361, 371, 377, 379, 427, 443, 444, 451, 457, 461, 476, 477, 483, 485, 494, 510, 523, 530, 544, 546, 549, 550, 552, 561, 564, 565; commémorative, 380, 445; de dédicace, 391; en vers, 282.
 Insectes, 336.
 Insigne, 84, 180, 227, 302, 394.
 Insignes, 59; pontificaux, 264.
 Instances, 105, 148.
 Institut : pieux, 437; religieux, 28.
 Instruments : de charpentier, 48; de musique, 46, 415, 416, 417; de la Passion, 229, 230, 235, 238, 275, 313, 314, 315, 319, 352; de supplice, 412, 419.
 Instruction, 397.
 Intailles, 393.
 Intempéries, 298.
 Intonation, 190.
 Introduction de cause, 53, 78.
 Introït, 109.
 Inventaire, 163, 308, 321, 332, 313.
 Invention, 376, 443, 459, 460, 462, 472.
 Invocation, 1, 6, 9, 86.
 Irradiation, 77, 80, 245, 270.
 Isaac, 417, 418.
Ita, missa est, 119.
 Ivoire, 162, 163, 173, 309, 354, 563, 578.
 Jabot, 101.
 Jacob, 418.
 Jaculatoires, 15.
 Jambe, 546, 547.
 Jambon, 338.
 Japon, 120, 132.
 Jasmin, 234, 237.
 Jaspe, 534.
 Jaune, 127, 164, 261, 309, 320; antique, 452.
 Jérusalem, 373, 398; céleste, 123.
 Jésuites, 83, 86, 120, 126, 132, 133, 134, 142, 143, 144, 146, 202, 203, 204, 260, 267, 459, 494, 523.
 Jeudi saint, 145.
 Jeune : fille, 263, 395; homme, 290.
 Jeûne, 91, 216, 339, 432.
 Jeunesse, 167, 425.
 Jeux de mots, 334.
 Joaillier, 100, 104.
 Joie, 265.
 Jour natal, 184.
 Journal, 57, 58, 65.
 Joyaux, 281.
 Jubilé, 209.
 Judas, 256.
 Juifs, 73, 99, 397.
 Jule, 119.
 Jastes, 147, 162.

La Rochelle, 198.
 Laboureur, 201.
 Laine, 100, 101, 108, 313, 354.
 Laïques, 145.
 Lait, 310, 311.
 Lambris, 328.
 Lame, 550; de plomb, 156, 160.
 Lampadaire, 383.
 Lampe, 129, 197, 218, 232, 411.
 Lance, 121, 203, 206, 425, 487, 522.
 Langue, 481; de bœuf, 338; percée, 197.
 Lanterne, 213, 564.
 Laon, 189.
 Lapidation, 202, 293.
 Lapis-lazzuli, 537.
Lapis martyrum, 536.
 Lard, 481.
 Larmes, 167, 202, 235, 432.
 Larron (mauvais), 304.
 Latin, 105.
 Latran, 60, 135, 143, 149.
 Laudes, 35.
 Laurier, 83.
 Lavement : des mains, 114, 115; des pieds, 365.
 Le Mans, 189.
 Leçons, 191; de matines, 190, 192, 193, 199, 200, 204; de S. Yves, 429.
 Lectionnaire, 190, 200; de Ste-Radegonde, 188.
 Légendaire, 191.
 Légende, 135, 178, 320.
 Lèpre, 133, 294.
 Lettre : apostolique, 106; enclavée, 480; d'évêque, 77; postulatoire, 76.
 Lettres, 192, 354; des cardinaux, 55.
 Levée, 160.
 Lever, 59.
 Lèvre, 55, 117, 119.
 Lézard, 172, 174.
Libera, 155.
 Lièvre, 363, 561, 562.
 Lieu du martyr, 359.
 Lieutenant-ordinaire, 389.
 Limoges, 282, 283, 284, 334, 366, 423.
 Limousin, 41, 408, 468, 489.
 Lin, 101.
 Linceul, 471.
 Linge, 333.
 Linguistique, 306.
 Lion, 174, 364, 366, 470, 481, 483, 490, 521, 522, 564.
 Lipsanographie, 187.
 Lipsanothèque, 522, 573.
 Lis, 7, 45, 82, 85, 86, 96, 202, 203, 211, 238, 249, 251, 274, 280, 313, 314, 355, 356, 358, 410, 415, 422, 491, 492, 561.
 Bisbonne, 59.
 Listel, 168.
 Lit d'honneur, 473.
 Litanies, 23, 58, 153; des saints, 89,

- 105, 336, 350; des reliques, 577; de Ste Lucie, 375; poitevines, 178.
 Litière, 472, 473.
 Liturgie, 76, 304, 400.
 Liturgistes, 462, 180, 229.
 Livre, 45, 47, 48, 50, 82, 83, 84, 85, 86, 168, 174, 186, 203, 239, 259, 274, 300, 328, 355, 356, 358, 366, 402, 417, 421, 425, 432, 441, 488, 490, 492, 522; de prières, 232, 240; enchainé, 189, 191.
 Livrée, 213; armoricé, 93.
 Livret, 80, 89, 94, 209, 573, 578.
 Lobes, 467.
 Locule, 377, 578.
Loculus, 220, 221, 450, 451.
Locus, 361, 363.
 Loi donnée à S. Pierre, 362.
 Lorraine, 38, 44.
 Losange, 466, 468, 472.
 Loto, 63.
 Loudun, 39, 45, 65, 233, 293, 296.
 Louis XIII, 241.
 Loup, 338, 483.
 Louve, 211.
 Lumachelle, 536.
 Lumière, 128, 131; céleste, 84.
 Luminaire, 89.
 Lustres, 128, 130.
 Luth, 417.
 Luxure, 374, 432.
 Lyon, 41, 136, 139, 302.
 Macaroni, 338.
Macellum martyrum, 412.
 Mâchoire, 308, 547.
 Maçon, 498.
 Mages, 44, 256, 268.
 Magnifique, 312.
 Maillot, 572.
 Main, 39, 373, 547; bénissante, 552, 554, 555, 556, 558; de Dieu, 238; indicatrice, 492; sur la poitrine, 85.
 Mains, 72, 492, 532; en croix, 238; jointes, 82, 83, 84, 145, 147, 149.
 Maine, 43.
 Maison, 96, 363, 567; canoniale, 84; des SS. Jean et Paul, 359; des exercices spirituels, 215.
 Maître-autel, 155, 189, 273, 297, 360, 377, 379, 427, 449, 465, 470.
 Maître, 342; des cérémonies de la chapelle papale, 94, 99, 102, 110, 112, 147, 148, 149, 212, 228; des novices, 294; du sacré palais, 93, 100, 110, 120; du saint Hospice, 91, 101, 119; de l'œuvre, 508.
 Majesté, 43, 44, 438; de Dieu, 248.
 Majolica, 354.
 Mal: de gorge, 386; de tête, 271, 298, 472; d'yeux, 375.
 Malachite, 537.
 Malades, 289, 458.
 Malédiction, 339, 558.
 Mamelles, 341.
 Manches, 103, 481, 552, 554, 556.
 Manchettes, 102.
 Mandarins, 67, 69.
 Manifestation de sainteté, 187.
 Manipule, 109, 119, 274.
 Manne de S. Nicolas, 389; fausse, 390.
 Manoir, 429.
 Mansionnaire, 446.
 Manteau, 72, 85, 100, 101, 102, 168, 220, 300, 314, 354, 393, 418, 421, 422, 425, 489, 527, 538; court, 402; à queue, 300; du Christ, 562; de la Vierge, 217.
 Mantelet, 93, 98, 102.
 Mantil, 333.
 Manuscrits, 76, 406, 429.
 Marbre, 47, 122, 157, 297, 450, 451; d'Aquitaine, 382; artificiel, 221; porte sainte, 428.
 Marbriers, 487.
 Marc, 344.
 Marche du clergé, 209.
 Marches 518; de l'autel, 110.
 Marchands, 365, 366.
 Mardi, 435.
 Marguerites, 238, 554, 575.
 Marge, 192.
 Mariage mystique, 370.
 Marinade, 481.
 Mariniers, 395, 396.
 Marron, 95.
 Marseille, 288.
 Marteau, 198.
 Martyre, 127, 131.
Martyrum, 443.
 Martyrologe, 1, 75, 85, 88, 481, 491, 271, 426, 433, 462, 463.
 Martyrs, 65, 85, 99, 121, 133, 136, 139, 140, 141, 143, 144, 145, 202, 204, 251, 260, 371, 386, 418, 423, 446; de Gorkum, 99, 203; du Japon, 146, 203, 205, 379; de Messine, 458; du protestantisme et de la révolution, 465.
 Masse, 100, 103, 356.
 Massiers, 98, 103, 107, 112, 113.
 Matière première, 344.
 Matines, 31, 190.
 Maures, 295.
Mausoleatus, 381.
 Mausolée, 382, 383, 384.
 Meaux, 441.
 Médaille, 49, 53, 72, 81, 102, 149, 150, 204, 376, 423, 427, 492, 573; au cou, 328; miraculeuse, 249.
 Médaillon, 133, 145, 167, 534, 543.
 Médecin, 70.
 Mélancolie, 54.
Memento, 416.
 Mémoire, 76.

Mendiant, 144, 294, 296.
Mense, 57.
Mentem sanctam, 281, 290.
Menton, 547; rasé, 420.
Mentonnière, 547.
Menu, 338.
Mercédaires, 446.
Mercredi, 200.
Mère, 25, 85.
Mérinos, 95.
Messe, 22, 41, 75, 81, 131, 336, 372, 426, 527; de S. Grégoire, 275, 351; pontificale, 79, 434.
Messire, 157, 161, 335.
Métal, 163, 550.
Midi, 110, 116.
Milan, 379, 452.
Miniature, 45, 200, 240, 340, 352, 575.
Miniaturiste, 277.
Minimes, 95, 141, 157, 409.
Ministres, 221; des infirmes, 143.
Miracles, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 88, 90, 153, 155, 178, 188, 373, 388, 407, 408, 433, 451, 458, 459; de Ste Françoise Romaine, 216; de Ste Radegonde, 193, 197; des avoines, 193, 201.
Miroir, 7, 130.
Missel, 107, 109, 115, 335, 336, 419.
Misser, 335.
Missionnaire apostolique, 65.
Missions, 67, 85, 95, 492.
Mitraille, 312.
Mitre, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 215, 225, 239, 257, 298, 311, 325, 355, 356, 357, 358; précieuse, 312.
Mobilier, 162, 333.
Modèle, 233, 343.
Mœurs, 22.
Moines, 138, 139, 141, 294, 409, 420, 421, 457.
Moire, 155, 160.
Moïse, 359, 405, 416, 417, 418.
Moissons, 338.
Monastère, 264, 403.
Monde, 145, 237.
Monnaie, 298, 326, 343, 379, 409, 454, 455.
Monogramme, 85, 177, 451.
Monopole, 205.
Monotonie, 125.
Monseigneur, 473, 564.
Monsieur, 339; l'évêque, 41.
Monstrance, 357, 421, 516, 517, 545, 567.
Mont, 420; de piété, 222.
Mont Cassin, 420.
Montmorillon, 307.
Monument, 323, 567.
Morcellement des reliques, 443.
Mort : des saints, 183; spirituelle, 212.

Mosaïque, 123, 221, 293, 324, 359, 380, 381, 383, 387, 523, 524, 532, 533.
Mosaïste, 511, 533.
Motet, 103, 104, 113.
Motu proprio, 447, 456.
Mouche, 277.
Mouchoir, 84, 202; de cou, 72.
Moulage, 569.
Moule, 344.
Moulins, 438.
Moutons, 328, 338.
Moyens, 233.
Mozette, 93, 102, 238, 239, 249, 257, 393, 435.
Mules, 107.
Munificentia, 510.
Murailles, 425.
Murraha, 537.
Musées, 381, 510; à Angers, 569; à Rome, 49.
Musiciens, 98, 417; voir *Anges*.
Musique, 79, 103, 110, 112, 115, 117, 214, 215.
Mulisme, 272.
Myosotis, 264.
Mystères du Rosaire, 261.
Mysticisme, 162, 240.
Nacre, 537.
Naissance des saints, 183.
Nancy, 392.
Nantes, 186, 384.
Naples, 353, 354, 355, 356, 358.
Nappe, 118, 235, 236; d'autel, 379.
Nard, 470, 490.
Natal, 330; voir *Jour*.
Nativité de N.-S., 43.
Natte, 479.
Navette, 309.
Nécrologie, 191.
Nef, 570.
Nègre, 204.
Neige, 338.
Nerf, 317.
Nervures, 538.
Neuvaine, 411.
Nez, 54.
Niches, 45, 384.
Nihil obstat, 244.
Nimbe, 80, 88, 167, 168, 202, 220, 238, 241, 244, 248, 249, 250, 251, 256, 262, 269, 297, 298, 300, 532, 542; crucifère, 251, 256.
Noblesse, 12, 342, 426.
Noé, 417, 418.
Noël, 55, 146, 248, 351.
Nœud, 54, 167, 173, 236, 237, 238, 561 de crosse, 162.
Noir, 85, 86, 97, 100, 101, 167, 195, 203, 204, 214, 216, 241, 246, 248, 313, 318, 402, 420, 421, 435.
Nom : de baptême, 74, 371, 440; de Jésus, 43, 177, 235, 238, 250, 252,

- 325, 355, 356, 357; de Joseph, 177; de Marie, 85, 177; de Saint, 444.
 Nonce, 354.
 Nonne, 36.
 Nord, 116.
 Normandie, 47.
 Notaire, 71, 339, 341, 345, 366, 465; apostolique, 151, 156.
 Noté, 189, 190.
 Notes, 196, 307.
 Notice biographique, 271, 275.
 Notre-Dame-de-Pitié, 402.
 Nouveau Testament, 416.
 Nuages, 48, 164, 167, 235, 238, 298.
 Nuances, 239.
 Nuée, 356.
 Nudité, 213, 293, 305, 478; de l'Enfant Jésus, 48; des pieds, 248, 256.
 Nuit, 85, 197.
 Nullité d'acte, 183.
 Nutrition, 298.
- O pour u*, 196.
O Salutaris, 117.
 Obédience, 104.
 Obéissance, 22.
 Obituaire, 191.
 Oblates, 212, 218, 219, 220, 221.
 Oblations, 113, 147, 119.
 Objections, 76.
 Objets touchés aux reliques, 187.
 Observantins, 142, 143, 144, 214, 221, 358.
 Occident, 145.
 Ocre, 128.
 Octave, 147, 194, 198, 199, 210, 495; des morts, 435.
 Odeur : céleste, 39; suave, 82; de sainteté, 158.
 Œil, 54.
 Œillel, 234.
 Œufs, 117.
 Œuvre, 345; de Limoges, 162, 166, 167, 279; servile, 198, 368.
 Offertoire, 113; grand, 336.
 Office, 81, 297; divin, 434; double, 360; propre, 1, 77, 88, 180, 204, 321, 332, 333, 369, 375, 401, 426, 429, 462; de la Sainte Famille, 29; des morts, 153.
 Offrande, 114; symbolique, 89.
 Ogive, 519, 521.
 Oiseaux, 113, 114, 133, 261, 324, 564.
 Oisiveté, 432.
 Oliphant, 171, 423.
 Olivétans, 97, 212, 214, 216, 219, 220, 303.
 Olivier, 59, 127, 416.
Omega, 326.
 Onde, 522.
 Ongles, 556.
Opus Dulnoyiense, 163.
 Opuscules spirituels, 84.
- Or, 108, 128, 146, 163, 167, 202, 216, 242, 259, 564.
 Orage, 281, 290, 338, 427.
 Oraison, 106, 107, 119, 190, 201, 218, 429, 475.
 Oraisons de S. Grégoire, 275.
 Oranger, 323.
 Orante, 359.
 Oratoire, 86; de Ste Catherine de Sienna, 445.
 Oratoriens, 142.
Orbis catholicus, 148.
 Ordinaire : évêque, 15, 29, 76, 77, 151, 182, 229, 231, 368, 458; *ordo*, 191.
Ordo, 153, 191.
 Ordonnance, 158, 392.
 Ordre : des étendards, 99; de la procession, 94; de S. Benoit, 214; de Grandmont, 138; de S. Georges, 329.
 Ordres : mendiants, 91; monastiques, 97; religieux, 242; sacrés, 58.
 Oreiller, 432; de S. François, 323.
 Orfévrière, 175, 279.
 Orfévres, 280, 282, 283, 285, 287, 288, 289, 340, 341, 342, 561; angevins, 570, 571.
 Orfroi, 168, 554, 556.
 Orge, 378.
 Orgue, 79, 416, 417, 420.
 Orgueil, 562.
 Orient, 115, 116, 145, 472.
 Orientation, 380.
 Original, 161.
 Orléans, 432.
 Ormoisin, 335.
 Ornementation, 162, 168.
 Ornements, 89, 227; sacrés, 93.
 Orphée, 362.
 Orphelins, 28, 42, 94, 432, 433.
 Ossements, 156, 157, 177, 477, 545, 551; de saints, 573.
 Ostension, 474; du calice, 118.
 Ostensor, 203, 235.
 Ostie, 450, 451.
 Ouate, 84.
 Ouverture de tombeau, 154, 158.
 Ouvrage à carreaux, 334.
 Ouvriers, 12, 14, 131, 312.
 Ovale, 43.
- Padrone*, 55.
 Pages, 216, 268.
 Paiement, 314.
 Païens, 132.
 Paille, 48.
 Paillettes, 262.
 Pain, 82, 113, 216, 294, 302, 338, 432, 481; bénit, 259.
 Paix, 173, 351.
 Palais épiscopal, 161.
 Pale, 115, 118, 334.
 Palefreniers, 94, 102.

Fallium, 108, 292, 434, 525.
Palme, 83, 127, 131, 202, 203, 235, 237, 239, 257, 264, 324, 360, 425, 488, 490, 491, 525, 526, 527, 528, 531, 533, 539, 549.
Palmier, 416, 417.
Paon, 237.
Panegyrique, 214, 333.
Pans coupés, 169, 171.
Paneterie, 232, 333.
Panetier, 332.
Panier, 46, 402, 560.
Papes, 80, 88, 93, 102, 142, 145, 212, 257, 260, 264; **Adrien VI**, 141, 147; **Alexandre III**, 137, 138, 151, 168; **Alexandre IV**, 139; **Alexandre VII**, 7, 78, 142, 150, 371, 448, 546; **Alexandre VIII**, 142, 147, 148, 149, 150; **Benoit IX**, 137; **Benoit XIII**, 53, 78, 135, 142, 143, 147, 150, 360, 427, 456; **Benoit XIV**, 1, 61, 64, 78, 89, 90, 135, 136, 139, 143, 146, 149, 150, 182, 188, 228, 569; **Boniface VIII**, 140, 196; **Boniface IX**, 136, 140; **Calixte II**, 138; **Calixte III**, 140, 147, 354, 451; **Célestin II**, 138; **Célestin III**, 138, 139; **Clément II**, 137; **Clément III**, 138; **Clément IV**, 140; **Clément V**, 140; **Clément VI**, 140, 474; **Clément VII**, 147, 350; **Clément VIII**, 141, 447; **Clément IX**; **Clément X**, 57, 135, 142, 147, 150, 426; **Clément XI**, 60, 90, 142, 146, 147, 150, 338, 339, 360; **Clément XII**, 64, 78, 135, 136, 150, 451; **Clément XIII**, 143, 146, 147, 150, 142, 147, 150; **Clément XIV**, 339; **Eugène I**, 419; **Eugène III**, 138; **Eugène IV**, 140, 150, 358; **Fabien**, 230; **Grégoire I**, 250, 275, 349, 350, 419, 516, 550; **Grégoire V**, 137; **Grégoire VII**, 63, 137; **Grégoire IX**, 139, 377, 445; **Grégoire X**, 140; **Grégoire XI**, 281; **Grégoire XV**, 142, 147, 150; **Grégoire XVI**, 101, 144, 146, 150, 321; **Honorius I**, 378; **Honorius II**, 391; **Honorius III**, 139; **Hormisdas**, 363; **Innocent II**, 138; **Innocent III**, 139, 421; **Innocent IV**, 139; **Innocent VIII**, 141; **Innocent X**, 213, 546; **Innocent XI**, 57, 433; **Innocent XII**, 147; **Innocent XIII**, 435, 436; **Jean VIII**, 467; **Jean XV**, 135, 137; **Jean XX**, 137; **Jean XXII**, 140; **Jules II**, 141; **Jules III**, 141; **Léon I**, 229, 382, 407, 419, 448, 449; **Léon III**, 136; **Léon IX**, 137; **Léon X**, 141, 349, 511; **Léon XII**, 229, 231, 435; **Léon XIII**, 2, 3, 4, 5, 8, 11, 14, 15, 16, 29, 30, 31, 38, 83, 84, 144, 150, 183, 184, 202, 203, 251, 260, 267, 402, 436, 491; **Lin**, 399; **Lucius III**, 138; **Marc**, 444; **Martin V**, 140, 451;

Nicolas I, 419; **Nicolas III**, 541; **Nicolas V**, 140; **Pascal II**, 137, 448; **Paul V**, 135, 141, 149, 459, 460; **Pélage**, 362; **Pie II**, 141, 147, 355; **Pie V**, 142, 145, 257, 369, 443; **Pie VI**, 208; **Pie VII**, 7, 9, 15, 73, 100, 143, 150, 219; **Pie IX**, 2, 4, 8, 17, 15, 81, 82, 86, 100, 121, 126, 131, 141, 146, 147, 148, 149, 186, 202, 203, 206, 208, 215, 242, 368, 369, 379, 389, 392, 445, 452, 503, 506, 509, 510, 512, 514, 520, 521, 523; **Pierre-Célestin**, 140; **Sixte II**, 525; **Sixte IV**, 141, 281; **Sixte V**, 64, 141, 149, 324, 398, 416, 458, 463; **Sylvestre I**, 412, 419, 561; **Télesphore**, 351; **Urbain II**, 137; **Urbain IV**, 140; **Urbain V**, 140; **Urbain VI**, 140; **Urbain VIII**, 66, 75, 76, 142, 150, 151, 181, 204, 206, 252, 288, 388, 439, 449, 545; **Victor III**, 137.
Papier, 69, 195, 234; **de couleur**, 241; **marbré**, 235; **point**, 123, 575, 577.
Papillon, 233.
Pâques, 146.
Paradis terrestre, 414, 416.
Paralytic, 272.
Parasol, 102.
Parc aux moutons, 327.
Parcelle: **d'hostie**, 417; **de relique**, 516.
Parchemin, 194, 377, 476, 542, 577.
Pardon, 365.
Paré, 222, 224, 226.
Parement, 310; **d'autel**, 89, 129, 143, 147, 475.
Parents, 25.
Paris, 40, 326, 351, 395, 439, 469, 484, 565.
Parlement de Paris, 63.
Paroisse, 19, 21, 23, 25, 229.
Parrain, 371.
Passage sous chûsse ou tombeau, 383, 468.
Passement, 335, 556.
Passion: **de N.-S.**, 329; **des Saints**, 191.
Passionnaire, 191.
Passionnistes, 99, 144.
Pasteurs, 46.
Pâte, 128; **coloriée**, 573, 578; **sacrée**, 574, 575.
Pâté, 338.
Patène, 412, 113, 114, 115, 117, 118, 273, 354.
Pater, 147, 275.
Patience, 212.
Patriarches, 90, 101, 101, 142, 312; **de l'Ancien Testament**, 253, 417.
Patron, 1, 40, 186, 221, 230, 299, 332, 369; **de l'Église**, 368; **de lieu**, 81, 470; **de ville**, 225; **modèle**, 233.
Patronage, 1, 335; **de S. Joseph**, 368, 372.

Paul, 120.
Paume de la main, 489.
Pauvres, 9, 42, 132, 296, 297, 338, 360, 433, 434.
Pavé, 359.
Pavie, 489.
Pavillon, 98, 127, 215.
Pax vobis, 110.
Paysage, 46.
Peau, 74, 72, 103, 576; de tambour, 314.
Pêché, 23.
Pêcheurs, 73, 563.
Pectoral, 94.
Peintre-verrier, 326, 327, 328, 496.
Peintres, 43, 44, 221, 293, 326, 328, 329, 360, 387, 433, 511 : Albani, 46, 51 ; Barocci, 50, 51 ; Barthélemy de S. Marc, 49, 51 ; Bellami, 52 ; Bellini, 51 ; Blanchard, 47 ; Boniface de Venise, 50 ; Bordone, 52 ; Botticelli, 51 ; Cantarini, 50, 51 ; de Carpi, 52 ; Carrache, 52 ; Castellani, 58 ; Cignani, 52 ; Constant, 44 ; Corrège, 51 ; Costa, 51 ; Dominiquin, 46 ; Dossi, 49 ; Ecole vénitienne, 50 ; Fontana, 50 ; Francia, 50, 52 ; Gactani, 50 ; Garofolo, 49, 50, 51, 52 ; Gessi, 50 ; Ghezzi, 52 ; Giorgione, 52 ; Guide, 46 ; Innocent d'Imola, 51 ; Jules Romain, 44, 49, 50, 51 ; Ladam, 47 ; Lanfranc, 51 ; Lodi, 51 ; Longhi, 50 ; Luini, 50 ; Luti, 49 ; Maratta, 50, 51 ; Mazzucchelli, 51 ; Michel-Ange, 51 ; Orsi, 50 ; Orsini, 58 ; Palma, 46 ; Parmegiano, 50, 52 ; Pérugin, 52 ; Polydore des Madones, 52 ; Peruzzi, 49, 50, 51 ; Pomarancio, 50 ; della Porta, 50 ; Poussin, 46, 50 ; Prêtre génois, 52 ; Raphaël, 44, 47, 49, 51, 52, 63 ; Razzi, 49 ; Rosso, 50 ; Sacchi, 52 ; Salviati, 52 ; del Sarto, 50, 51, 52 ; Sassoferrato, 51 ; Scarsellino, 49, 51 ; Schiavoni, 52 ; Sirani, 50 ; Titien, 51 ; Trevisani, 50 ; del Vaga, 50 ; van Loo, 48, 49 ; Vasari, 51 ; Venusti, 50, 51 ; Verocchio, 50.
Peinture, 538 ; sur cuivre, 46, 48, 49 ; murale, 47, 65, 307, 359 ; sur marbre, 45.
Pèlerin, 46, 84, 144.
Pèlerinage, 178, 331, 338, 428 ; à Rome, 294.
Pèlerino, 95.
Pendaison, 203, 412.
Pénitence, 82, 130, 163.
Pénitenciers, 101, 104, 130.
Pensée, 235, 236, 237, 238.
Pentecôte, 146, 432.
Père éternel, 45, 145, 268.
Pères, 25, 85, 309 ; de l'Église, 369.

Perles, 101, 415, 421, 422, 554, 560 d'Ecosse, 565.
Perotogium, 432.
Pérouse, 357, 488.
Persécution, 67.
Personnalité, 54.
Peste, 83, 350.
Petit gris, 393.
Petite vérole, 386.
Peuple, 105, 106, 134, 173.
Phalange, 548.
Pharisiens, 397.
Phases des corps saints, 442.
Philologie, 307.
Philosophie, 57.
Photographie, 266.
Phylactère, 136, 441.
Physiognomonie, 55.
Physionomie, 54.
Pièces, 314.
Pied, 544, 547 ; de croix, 308 ; de navette, 309 ; de reliquaire, 563, 564.
Pieds : de N.-S., 399 ; baisés, 46, 527 ; lavés, 527 ; nus, 273, 314, 492, 532 ; de chasse, 477.
Pierre, 47, 314, 432 ; bénite, 42 ; de taille, 156 ; de touche, 412, 536 ; sainte, 411 ; scélérate, 412 ; calcul, 369.
Pierres : précieuses (voir *Gemmes*), 108, 261, 319, 343, 418, 532, 535, 564 ; de Bohême, 170 ; de lapidation, 539 ; vénérées à Rome, 412.
Piété, 263, 405, 511.
Pigeons, 340.
Pignon, 519.
Pignora, 453, 543.
Pilastres, 127.
Pilate, 405.
Piment, 481.
Pinnacle, 565.
Pincet, 335.
Piqûre à l'aiguille, 233, 234.
Piscine probatique, 416.
Place, 510 ; Navone, 242 ; réservée, 79.
Placet, 90.
Plafond, 360.
Plaies de N.-S., 237, 238, 538.
Plan d'église, 372, 385.
Planchette, 153.
Plantes, 166 ; aromatiques, 481.
Plat, 333.
Plateau, 113.
Plateforme, 472, 473.
Plâtre, 128.
Plénier, 188.
Plomb, 160, 168, 184, 360, 377, 382, 445, 471, 474, 476, 477, 480, 575.
Pluie, 271, 335, 338, 340.
Plume, 522 ; d'autruche et de paon, 102 ; à écrire, 549.
Pluvial, 94, 98, 102, 104, 108, 129, 221 ; uni, 104.

Poids romains, 412, 536.
 Poignard, 204.
 Poignée, 486, 536, 541.
 Poignets, 532.
 Poilu, 314.
 Poisson, 344.
 Pointe, 164; de crosse, 162, 163.
 Pointillé, 164, 167.
 Points cardinaux, 168.
 Poison, 356, 357, 390.
 Poisson, 394, 481, 522, 535.
 Poitiers, 2, 151, 161, 186, 188, 300, 370, 410, 418, 468, 573, 574, 576.
 Poitou, 41, 42, 43, 44, 45, 65, 210, 272.
 Poitrinaire, 133.
 Poitrine frappée, 116, 117, 118, 366.
 Poivre, 481.
 Poivrière, 481, 482.
 Poix, 358.
 Polissoir, 300.
 Pommeau, 336.
 Pommes, 163, 167, 168, 301, 553, 556, 557; d'or, 395; de pin, 101; de terre, 128.
 Pompe, 63.
 Pont, 416; S Ange, 350.
Pontifex optimus maximus, 510.
 Pontifical du pape, 89.
 Pontificaux, 202, 298, 311.
 Porc, 313; épic, 363.
 Porphyre, 360, 384, 412, 444, 448, 453, 475, 534.
 Porte, 84; de bronze, 94, 127; de ville, 426.
 Porte : croix, 336; crosse, 336; lumières, 128.
 Portioncule, 323.
 Portique, 126.
 Porto et Ste Rufine, 60.
 Portraits, 54, 55, 58, 65, 221, 249, 257, 492; de S. François d'Assise, 324.
 Possédés, 328, 360.
 Possession, 39, 41; du diable, 272.
Post consulatum, 362.
 Poste, 70.
 Postulateur, 1, 53, 77, 79, 89, 106, 115, 182, 183.
 Potation, 333.
 Pots, 333.
 Pouce, 548.
 Poupées, 262.
 Pourpre, 413, 418, 422.
 Poussière, 479, 573.
Præpositus basilicæ, 363.
 Pratiques pieuses, 9.
 Pré-raphaélisme, 44.
 Prébendé, 157.
 Précepte, 368.
 Précipitation, 54.
Predella, 490.
 Prédicateur, 562; apostolique, 99, 130.
 Prédication, 58, 82, 168, 259, 355, 357, 360, 391, 432, 492.

Préfaco, 115.
 Préfet : des cérémonies, 102, 110, 114 des palais apostoliques, 546.
 Prélats, 20, 63, 130, 215, 433.
 Prélature, 90, 100, 103, 110, 116.
 Préliminaires de la canonisation, 88.
 Première pierre, 42, 59.
 Prémontrés, 260, 370.
 Préparation du pape et des cardinaux, 93.
Presbiterium, 119.
 Presbytère, 132, 133.
 Présentation de la Vierge, 43, 438.
 Presse-papier, 534.
 Prêtre-assistant, 100.
 Prêtres, 63, 99, 140, 143, 145, 146, 156, 202, 294, 335, 337, 351, 361, 419, 433, 446; étrangers, 149; de la Mission, 360; païens, 206.
 Prévôt, 226, 228, 230, 339.
 Prie-Dieu, 84, 104, 105.
 Prière, 72, 82, 271, 432; en commun, 15.
 Prières, 5, 6, 241; préparatoires à la messe, 106; publiques, 81, 88.
 Prieur, 154, 156, 161, 221, 222.
 Prieuro, 463.
 Primat, 101, 130.
 Primate, 302.
 Prince, 53, 93; assistant au trône, 91, 102, 104, 110, 118.
 Princesse, 216; romaine, 276.
 Prison, 57, 132, 206, 298, 299, 300, 301, 398, 486; Mamertine, 398, 399.
 Privilèges, 148.
 Pro-consul, 528.
 Pro-secrétaire, 21.
 Procédé, 247, 255.
 Procès : canonique, 88; de l'Ordinaire, 53, 459, 460.
 Procès-verbal, 92, 106, 147, 154, 155, 157, 459, 461, 479.
 Procession, 81, 89, 94, 112, 120, 149, 209, 221, 332, 335, 337, 339, 350, 413, 468, 551; du S. Sacrement, 227, 282; des Rogations, 227.
 Procureur, 2, 229, 346, 433; fiscal, 91, 92, 100, 182; général, 99, 130; du palais apostolique, 99; syndic, 156.
 Promoteur : diocésain, 154, 158, 458; de la foi, 1, 2, 30, 70, 76, 78, 90, 135, 182, 181, 454; fiscal, 229.
 Promulgation de décret, 78.
 Prononciation, 196.
 Prophète, 44, 118.
 Propre : diocésain, 154, 271, 404; du temps et des saints, 189.
 Propriété, 413.
 Prose, 333, 339, 387, 388, 404.
 Prostitution, 395.
 Protecteur, 425.
 Protection : du Saint, 468; du S. Siège, 454, 455.

Protonotaire apostolique, 90, 91, 92, 103, 106, 130.
Province, 58.
Provincial, 465.
Prudence, 130.
Psalmodie, 419, 420.
Psalleur, 79.
Psaumes, 89, 94, 100, 106, 107, 212, 218, 220.
Psautier, 190, 418.
Puissances, 416.
Puissant, 342.
Puits, 326, 328, 385, 443.
Pupitre, 115.
Pureté, 482.
Pureté, 7, 130, 356.
Purgatoire, 423.
Purification des vases sacrés, 118.
Purificateur, 112, 115.
Pyramide, 546.
Pyxide, 567.

Quadrillé, 556.
Quêtes, 333, 435.
Queue feuillagée, 166, 172.
Quintefeilles, 169, 172.

Rabat d'autel, 572.
Rage, 853.
Raisin, 216, 417, 575.
Rajeunissement, 249.
Rameau, 236, 535.
Rasoir, 316.
Rats, 338.
Ravenne, 293, 378.
Rayonnement, 314, 355; de la tête, 248, 251, 256; des mains, 249.
Réalisme, 246.
Rebelles, 162, 163.
Recensement, 21.
Réception, 443.
Réclame, 412.
Recluses, 313.
Récongnition, 179, 442.
Récoltes, 338.
Récompenses, 255.
Réconciliation, 173.
Recours, 222, 226.
Recouvrement au temple, 34, 35, 37, 43.
Recteur, 434.
Réfectoire, 332, 333, 345.
Régat, 336.
Régions de Rome, 362.
Registre, 21.
Règle de S. Benoit, 214.
Règlement, 30.
Régularité, 54.
Réguliers, 99, 225.
Reine, 145, 294, 418; de Saba, 416.
Rejetons, 416.
Relations, 223, 224.
Religieuses, 59, 145, 421; hospitalières, 49.

Religieux, 145, 410.
Religion, 127; personnifiée, 134.
Reliquaires, 273, 389, 481, 516, 543, 563, 564, 565, 566, 567, 572; de S. Laurent, 516; divers, 573; forme, 566; en côte, 566; en poire, 480; ouverts, 544; romains, 543.
Reliques, 1, 58, 77, 80, 81, 131, 187, 209, 360, 374, 375, 402, 413, 516, 543, 550.
Reliure, 194.
Remerciements, 106.
Renard, 236.
Rennes, 42.
Repas de charité, 9.
Répons, 190, 334, 402, 403.
Réponse, 105.
Repos de Jésus, 571, 572.
Reposition, 213, 219, 443, 454, 456.
Repositorium, 563.
Repoussé, 544.
Requête, 159.
Rescrit, 321.
Respectable, 335.
Responsoral, 190.
Restauration des églises de Rome, 62.
Résurrection, 86, 378, 396; de N. S., 409.
Retable, 41, 47, 300, 352, 469, 490.
Retardataires, 162.
Réticulé, 162, 165, 168, 174.
Révêrend, 30, 91, 92, 155, 157, 159, 335, 337, 342; Père en Dieu, 41.
Révérendissime, 15, 19, 27, 30, 91, 228, 342, 395.
Reversion, 192, 196.
Révision de l'imagerie, 244.
Rhumatisme, 411.
Ribés, 177, 573, 575, 576, 577, 578.
Rideaux, 236.
Rinceaux, 166, 169, 172, 552.
Rit : double, 204, 269; quadruple, 339; de la canonisation, 93.
Rituel, 25, 153, 181.
Riz, 128.
Robe, 72, 85.
Robert d'Arbrissel, 2.
Rocher, 438.
Rochet, 84, 93, 94, 97, 98, 100, 101, 148, 238, 239, 257, 393.
Rodez, 313.
Rogations, 468.
Roi, 91, 138, 140, 141, 145, 295, 417, 418, 420; de Naples, 130.
Roland, 366, 423.
Rome, 30, 304.
Rond, 46.
Rosaire, 22, 58, 97, 260.
Rose : fleur, 49, 82, 203, 234, 236, 237, 238, 241, 261, 264, 323, 415, 419, 422, 553, 565, 573; d'or, 283; couleure, 309.
Rosettes, 555, 556.

Rosier, 86, 261, 262.
Ronde, 384.
Roue, 555; de fortune, 238.
Rouge, 79, 89, 99, 101, 103, 127, 128, 129, 130, 146, 164, 194, 195, 210, 242, 257, 261, 275, 419, 425, 493, 534; brun, 316, 317; antique, 534.
Royauté, 300.
Ruban, 155, 160, 235, 333, 434.
Rubis, 422.
Rubriques, 194, 335, 350.
Russie, 390.
Rythme, 352.

S. P. Q. R., 214.

Sabre, 83.
Sac, 434, 435, 492.
Sacramentaires, 350.
Sacarium, 563.
Sacre, 308.
Sacré-Cœur, 237, 575, 578.
Sacré Collège, 80.
Sacrement (Saint), 228, 235.
Sacraments, 22, 256, 260, 300.
Sacrifice d'Abraham, 417.
Sacristain, 28, 154, 156, 161, 265.
Sacriste du pape, 108, 113, 114, 116, 522, 541.
Sacristie, 85, 157, 160, 189; de N.-D. de Paris, 326, 327.

Sacrosanctus, 119, 487, 494.

Safran, 309.

Sagesse, 86.

Saint des saints, 541.

Saint Bertrand de Comminges, 483.

Saint Denis, 469, 473, 480.

Saint Dié, 49.

Saint Léonard, 465.

Saint Nicolas de Port, 309, 391.

Sainte Avoye, 300.

Ste Face, 428.

Ste Famille, 2, 31, 66, 177, 238, 372, 463.

Sainte Vierge, 3, 25, 41, 72, 85, 181, 189, 239, 261, 269, 271, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 329, 354, 370, 373, 409, 422, 426, 438, 538, 561, 573, 576.

Saintes : Agathe, 279, 422; Agnès, 202, 238, 239, 249, 291, 541; Agnès de Montepulciano, 135, 143, 357; Agnès religieuse, 192, 193, 196, 201; Anastasie, 449; Angèle, 143; Anne, 41, 42, 44, 297, 320, 409; Aurée, 302; Avoye, 298; Balbine, 444; Barbe, 298, 299, 493; Berge, 163; Brigitte, 136, 140, 559; Catherine d'Alexandrie, 281, 306, 422; Catherine de Bologne, 442, 445; Catherine de Gènes, 135, 143; Catherine Ricci, 143, 146; Catherine de Sienne, 141, 210; Catherine de Suède, 110; Cécile, 414, 422, 493; Christine, 311, 481; Claire, 136, 139, 375, 421; Claire de Montefalco,

144, 312; Colette, 143; Cunégonde, 139; Cyriaque, 527; Disciole, 192, 193, 196; Domitille, 446, 447; Elisabeth, 44, 45, 50, 320, 422; Elisabeth de Hongrie, 136, 139, 564; Elisabeth de Portugal, 142; Emérance, 293; Euphémie, 541; Euphrosine, 422; Exupérance, 445; Félicité, 137, 377, 556, 557; Flavie, 459; Foy, 188; Françoise de Plaisance, 140; Françoise des cinq plaies, 86, 99, 144; Françoise Romaine, 141, 149, 212; Geneviève, 325, 384; Gertrude, 139, 250; Germaine, 82, 99, 144; Hedwige, 136, 140; Hélène imp., 384, 422; Hélène m., 138; Hyacinthe Mariscotti, 443; Jeanne de Chantal, 143, 146, 239, 440; Julienne Falconieri, 135, 143; Justine, 444; Libérate, 422; Lucie, 281, 374, 422; Madeleine, 221, 239, 377, 438, 440, 517, 545, 547, 564; Madeleine de Pazzi, 142; Marguerite, 422, 484, 575; Marguerite de Cortone, 135, 143; Marthe, 51, 446; Marthe, m., 447; Martine, 449, 493; Monique, 140, 450, 451; Patience, 528; Pétronille, 332; Philomène, 264; Pinose, 441; Praxède, 541; Radegonde, 188, 269, 400; Rose de Lima, 142; Rose de Vilerbe, 142, 270; Scolastique, 249, 252; Thècle, 398; Théodore, 378, 422; Thérèse, 142, 263, 463, 576, 577; Trophimène, 462; Ursule, 298, 302, 422; Valérie, 408; Véronique, 422, 428; Véronique Giuliani, 144; Viborade, 137.

Saints, 1, 153, 186, 209, 251, 256, 262, 269, 342; d'Albi, 403; baptisés, 574, 575, 576, 577, 578; du bréviaire, 253; diacres, 101, 418; divers, 408; faux, 151; franciscains, 325; locaux, 350; Poitevins, 406; Martyrs de Gorkum, 144; Martyrs japonais, 144; Achille, 446, 447; Adalard, 137; Adalbert, 137, 445; Adrien, 408, 446, 447; Adulphe, 466; Agapit, 227; Agricole, 467; Alain, 404; Albert, 141; Alcaume, 293; Alphonse de Liguori, 144; Alphonse Rodriguez, 144, 202; Alpin, 547; Alphère, 137; Amand, 477; Amat, 427; Ambroise, 308, 419, 442, 452; Amon, 468; Anastase, 383; André Avellin, 142, 145; André Corsini, 142; Angelbert, 138; Anges gardiens, 213; Ansovino, 297, 427; Antoine, 420, 426; Antoine m., 131; Antoine de Padoue, 49, 136, 139, 250, 256, 258; Antonin, 141, 147; Arduin, 137; Arialde, 137; Arnulfe, 466; Atha-

nasc, 438; Attilanus, 137; Augustin, 96, 140, 234, 239, 243, 257, 409, 421, 442, 456, 561, 562; Austre-moine, 411; Avertin, 271; Barnabé, 398, 561; Basile, 421; Bellin, 140; Beunon, 141; Benoit, 50, 221, 401, 420, 473; Benoit M., 141, 486; Benoit Labre, 144, 443; Benoit de S. Philadelphe, 143; Bérard, 141; Bernard, 138, 170, 171, 172, 369, 404, 420, 471, 472, 475, 476, 478, 479, 481; Bernard év., 139; Bernardin de Sienne, 7, 140, 325, 357; Berthold, 138; Bertrand, 303; Blaise, 308; Bonaventure, 141, 303; Bruno, 138, 141; Calétric, 309; Camille de Lellis, 143, 146; Canut, 138, 468; Casimir, 141; Césaire, 312; Charles Borromée, 141, 149, 201, 229, 325; Christophe, 363, 426, 485; Clément, 144, 477; Colomban, 140; Conrad, 138; Constant, 377; Cybard, 309, 407; Cyprien, 414; Davin, 138; Denis, 250, 384, 398, 408, 480; Derward, 138; Désiré, 467; Didier, 405; Diego, 111, 149; Dieu-donné, 548; Dominique, 136, 139, 174, 260, 261, 421; Domistre, 481; Donat, 419; Edmond, 136, 139, 141; Edouard, 138; Eleuthère, 480; Eloi, 477, 563; Elzéar, 140; Emélie, 555; Emeric, 137; Enfants hébreux, 446, 447, 448; Erard, 137; Erlembalde, 137; Etienne, 202, 419, 413, 539, 547, 561, 565; E. de Hongrie, 137; E. de Muret, 138; Eutrope, 320, 406; Eutychius, 459; Evervinde, 565; Exupérance, 445; Famién, 141; Félicien, 412; Félicissime, 444; Félix, 427; Félix de Cantalice, 142, 145; Fidèle de Sigmaringen, 143, 146; Filibert, 408; Florentin, 140; Fondateurs des Servites, 144, 203; Fortunat, 193, 321, 400; François d'Assise, 96, 136, 139, 250, 257, 258, 322, 421; François de Borgia, 142; François Caraccioli, 143; François de Hieronymo, 144; François de la Parilia, 132; François de Paule, 141, 409, 427; François Régis, 135, 143; François de Sales, 238, 239; François de Solano, 135, 143; François-Xavier, 145; 205; Gabriel, 238, 415; Gaëtan, 142; Galdin, 138; Gauchier, 138; Gaudence, 221; Genès, 434; Gengoull, 564; Georges, 329; Gérard, 139; Gérard, 136, 137, 468; Gerasime, 364; Gérard, 137; Germain, 326; Germain d'Auxerre, 547; Gervais, 452, 466; Gilbert, 139; Gilles, 434; Giraud, 173, 271, 330; Godéard, 138; Gorgon, 250; Gotthard, 137; Grat, 272, 332, 336, 338; Grégoire de Nazianze, 229, 549; Grégoire de Nysse, 368; Guibert,

137; Guillaume, 136, 138; Guillaume d'Aquitaine, 139; Guillaume chan., 139; Guillaume év., 139; Guillaume Tempier, 151; Guillaume d'York, 139; Henri, 138, 479; Hilaire, 250, 368, 407, 438, 563; Hippolyte, 229, 447, 528; Hommebon, 139; Hubert, 257, 353; Hugues, 138, 139; Hyacinthe, 141, 149; Ignace de Loyola, 142, 267; Illuminé, 462; Innocents, 419, 572; Isidore, 142, 147; Ismaël, 468; Jacques Chisai, 132; Jacques majeur, 494, 545; Jacques de la Marche, 135, 143, 353; Jean abbé, 137; Jean conf., 140; Jean-Baptiste, 44, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 184, 260, 337, 418, 419, 438, 479, 493; Jean Berchmans, 83, 141, 203; Jean Bridhington, 140; Jean Canti, 143, 146; Jean de Capistran, 142, 354; Jean Chrysostôme, 368, 484; Jean Climaque, 396; Jean de la Croix, 135, 143, 144; Jean de Dieu, 142; Jean évang., 297, 310, 438; Jean Gualbert, 131, 138, 420; Jean m., 141, 376, 445; Jean Méda, 138; Jean Néponucène, 135, 143, 148, 149, 249; Jean-Baptiste de Rossi, 84, 144; Jean de S. Facond, 142, 147, 410; Jérôme, 282, 363, 419, 565; Jérôme Emilien, 143, 146; Joachim, 42, 44, 260; Joconde, 336, 337, 338; Josaphat, 99, 144; Joseph, 2, 3, 23, 25, 40, 41, 44, 48, 1249, 260, 320, 366, 438; Joseph Calasanz, 143, 146; Joseph de Cupertino, 143, 146; J. de Léonisse, 143, 146; Junien, 407; Just, 138; Justin, 447, 526; Ladislas, 138; Laurent, 202, 419, 493, 564, 566; Laurent de Brindisi, 144; Laurent év., 139, 434; Laurent Justinien, 142; Lazare, 405, 409, 545, 546; Léger, 407; Léon év., 140, 141; Léonard, 257, 408, 465, 551; Léonard de Port-Maurice, 99, 144, 369, 494; Léopold, 141; Longin, 564; Louis Bertrand, 135, 142; Louis de Gonzague, 135, 143, 213, 267; Louis m., 131; Louis roi, 136, 140, 309, 419, 565; Louis de Toulouse, 140, 170, 419; Loup, 327, 473; Luc, 398, 399, 410, 419, 493, 549; Magloire, 564; Magne, 467, 468; Maixent, 407; Malachie, 138, 476, 478, 479; Malo, 477; Marc, 398; Marcellin, 384; Marcien, 376; Marin, 462, 468; Marius, 416, 447; Martial, 188, 384, 408, 484; Martin, 249, 252, 380, 408, 419, 494; Martin m., 398; Mary, 411, 552; Mathieu, 410, 565; Maur, 408, 420, 447; Maurice, 563; Maximilien, 137; Médicus, 460; Mécén, 271; Michel, 49, 373, 415; Michel des Saints, 121, 126, 131, 132, 133, 134, 144.

203, 207; Nérée, 446, 447; Nicaise, 386, 564; Nicolas, 272, 386, 419, 547, 549, 561, 577; Nicolas de Tolentin, 140, 228, 410; Omer, 477; Onuphre, 396; Orons, 528, 539; Osmond, 141; Othon, 138; Ours, 337; Pacifique, 144; Pancrace, 493; Pantaléon, 311; Papias, 447; Pardoux, 408, 485, 557; Pascal Baylon, 142, 147; Pascase Radbert, 466; Paulap., 29, 105, 109, 115, 130, 221, 250, 311, 361, 397, 399, 412, 440, 441, 442, 474, 538, 541; Paul Michi, 131, 132; Paul de la Croix, 99, 144; Paul, m., 358; Paulin, 445, 468; Pèlerin Laziosi, 135, 143; Pétrone, 138; Philbert, 473; Philippe, 565; Philippe Benizi, 142; Philippe Néri, 142; Pierre, 29, 105, 109, 115, 127, 129, 130, 146, 239, 250, 258, 353, 361, 362, 398, 399, 405, 412, 419, 438, 440, 441, 442, 474, 538, 541, 561; Pierre évêque, 138; Pierre martyr, 136, 139, 384; Pierre franciscain, 141; Pierre d'Alcantara, 142, 147; Pierre d'Arbues, 99, 144, 203; Pierre Claver, 144, 203, 204; Pierre-Baptiste, 131, 132, 133; Pierre Regalati, 143, 146; Placide, 420, 459; Porchaire, 576; Porphyre, 424; Potentien, 563; Prime, 412; Proccesse, 398; Procopé, 139; Protas, 452, 466; Prosper, 457; Pudens, 399; Quintin, 407; Raphaël, 415; Raymond, 149, 472; Raymond Nonnal, 409; Raymond de Pennafort, 141; René, 447, 457; Ricard, 140; Richard, 136; Rigomer, 406; Robert, 140, 294, 295; Roch, 230, 469; Rodosinde, 138; Romain abbé, 401, 403; Romain m., 527; Romuald, 420; Romulus, 419; Rustique, 480; Samson, 408; Sebald, 140; Sébastien, 230, 361, 409, 449; Scraphin, 143, 146; Serené, 468; Servais, 561; Silas, 398; Silvestre, 141, 467; Siméon, 44, 438; Siméon pr., 447; Simétrius, 447; Simon, 137; Spire, 564; Stanislas, 136, 139; Stanislas Koska, 143; Stapon, 404; Sturmius, 138; Suitbert, 136; Sylvain, 138; Syr, 351; Théobald, 138, 468; Théodore, 479; Thibault, 564; Thomas, 566; Thomas d'Aquin, 140, 257, 267, 565; Thomas de Cantorbéry, 137, 138, 277, 412, 468; Thomas de Chanteloup, 140; Thomas de Villeneuve, 142, 410; Tite, 399; Turibe, 135, 142, 337; Ubald, 138; Udalric, 136, 137; Urius, 137; Vaast, 468; Valère, 458; Valérien, 408; Venant, 423; Victorin, 459; Vincent, 479; Vincent Ferrier, 147; Vincent-de-Paul, 258, 277; Virgile, 139; Wilhem, 139; Wolfgang, 137; Yves, 140, 270, 429, 433, 434; Zacharie, 320, 493.

Sainteté, 1, 53, 76, 77, 78, 87, 88, 89, 163, 202.
 Salan, 338.
 Salière, 483.
 Salle : du concile de Latran, 136; des parements, 93; royale, 93.
 Salomon, 416.
Salus infirmorum, 434.
 Salut, 558; éternel, 86; à la croix, 116; du S. Sacrement, 394.
 Samedi, 41.
San Pietrini, 129.
Sanæ memoriæ, 435.
Sanctuarium, 513.
Sanctus, 115.
 Sandales, 82, 94, 95, 96, 107, 239, 324, 354, 531.
 Sang, 83, 84, 211, 355, 409, 412; du Christ, 354, 355, 357, 358, 421; de S. Etienne, 561.
 Sanglier, 363.
 Sapeurs, 94.
 Saphir, 418, 422, 560; percé, 564.
 Sapience (la), 433.
 Sarcophage, 154, 170, 304, 331, 384, 405, 406, 443, 450, 452, 467, 468, 471.
 Sardoine, 537.
 Satin, 128, 155, 160.
 Sauce poivrée, 481.
 Saumon, 481.
 Saumur, 571.
 Sauvages, 204.
 Savoie, 566.
 Scapulaire, 72, 96, 97, 314, 402, 520.
 Secau, 155, 160, 161, 177, 219, 220, 346, 354, 424, 425, 460, 477, 570.
 Sceptre, 415, 417, 565, 576.
Scopatore, 103.
 Scorpions, 527.
Scrimium, 484.
 Sculpteurs, 129, 218, 221, 288, 293, 490, 511, 524.
 Sculpture, 149.
Scutum, 251.
 Sécheresse, 298, 336, 338.
 Secrétaire, 20, 161; des lettres aux princes, 91, 105; de la S. C. des Rites, 11, 15, 20, 79, 90, 92, 202, 542.
Sedia, 62, 94, 102, 104, 119.
Sediari, 215.
 Seigneur, 335, 337, 420, 457.
 Sel, 482.
 Séminaire, 23, 97, 98; romain, 97.
 Séminariste, 58.
 Sénat, 118.
 Sénateur, 102, 110, 216.
 Sens, 402, 412.
 Sentences, 263, 276, 277.
 Sentimentalisme, 244.
 Sept autels, 392.
 Septième ciel, 372.
 Sépulcre, 484, 516; saint, 373, 384.

Sépulture, 214, 345, 359.
 Séraphins, 131, 415.
 Serge, 435.
 Serment, 345, 428.
 Sermon, 59; de Bossuet, 372; sur la montagne, 268.
 Serpent, 130, 131, 166, 169, 174, 250, 355, 357, 358, 374, 576; à tête de femme, 418.
 Serruriers, 259.
 Servante, 70.
 Serviettes, 108, 333.
 Servites de Marie, 96, 99, 142, 143, 144, 421.
 Serviteurs du Sénat, 215.
 Seth, 416.
 Sévérité, 163.
 Sexte, 36.
 Sieur, 335.
 Signature, 197, 307; d'artistes, 51, 282, 283, 360.
 Signe de croix, 109, 111, 115, 116, 117, 118, 119, 131, 317, 328, 356; triple, 117, 119.
 Silence, 46; perpétuel, 224.
 Simarre, 215.
 Sire, 335.
 Six, 519.
 Société de S. Augustin et de S. Jean, 245.
Socius, 465.
 Sœurs de la charité, 42.
 Soie, 63, 100, 108, 146, 233, 242, 282, 290, 311, 422, 486, 576, 577; lamée d'or, 130, 519.
 Soif, 216, 427.
 Soir, 15.
 Soldats, 25, 197, 248, 268, 295, 426, 427.
 Soleil, 72, 167, 235, 267.
 Solitaires, 402.
 Solitude, 277.
 Somasques, 143, 146.
 Sombreur, 128; des églises, 185.
 Sommaires, 400.
 Sommeil, 207, 432; de l'Enfant Jésus, 44, 46, 50.
 Sonnettes, 239, 416, 417.
Soprano, 94, 97, 100.
Soprano, 106, 107, 111, 113.
 Soubassement, 518.
 Soudure, 345.
 Soulac, 428.
 Souliers, 84, 93; à boucles, 97.
 Soumission, 54.
 Soupe, 338.
 Sources, 204, 427; de l'iconographie, 304.
 Sous-diaconat, 8; diacre, 100, 446; prieur, 156, 161.
 Soutane, 79, 83, 84, 85, 100, 103, 203, 257; violette, 148; à queue, 100.
 Soutien, 163.

Souvenir, 264; du martyre, 566; officiel, 146; pieux, 53, 167.
 Souverain, 55, 336.
 Spirale, 560.
 Spolète, 313.
 Stalles, 300.
 Stations, 351, 392.
 Statistique, 58.
 Statue, 127, 130, 209, 280, 293, 295, 296, 298, 354, 355, 424, 475, 524, 570; de S. Pierre, 129.
 Statuette, 343, 576.
 Statuts, 14, 222, 435.
 Stigmates, 210, 421.
 Strasbourg, 440.
Strophium, 170.
 Stuc, 122.
 Style du moyen âge, 246, 253, 254, 261, 517.
 Suaire, 478.
 Subiaco, 293, 323, 324, 401, 402, 403.
Sublana, 314.
Sudarium, 170, 197.
 Suffrages, 92, 370, 371, 396.
 Suisse : d'église, 265; garde, 99, 102.
 Sujets eucharistiques, 243.
 Sulpiciens, 177, 322.
 Supplication, 209, 213.
 Support, 522; des pieds, 416.
 Surdité, 272.
 Surdoré, 308, 311.
 Surplis, 99, 257, 354.
 Surprises, 269.
 Susception, 413.
 Symbolisme, 162, 169, 172, 173, 214, 263, 374, 518, 557, 562.
 T pour D, 195.
 Tabatière, 48.
 Tabernacle, 47, 248, 472, 473, 475.
 Table, 72, 85, 86, 113, 239.
 Tableaux, 45, 79, 80, 85, 126, 127, 131, 147, 401, 475, 567.
 Tablette, 476, 519; de marbre, 290; de plomb, 154.
 Tables de la loi, 127, 235, 417.
 Tablier, 47, 72, 82.
 Taffetas, 155, 160, 478.
 Taille, 355.
Talamo, 215, 220.
 Talc, 577.
Tantum ergo, 89.
 Tapis, 79, 103, 275.
 Tapisserie, 275.
 Tasses, 333, 354.
 Tau, 420.
 Taupes, 338.
 Taurau, 374, 410.
Te Deum, 79, 106, 212, 218, 219.
 Témoins, 92, 106, 220, 465, 512.
 Tempête, 131, 338, 396.
 Temps immémorial, 75.
 Terrasse, 235.

- Terre, 166, 518; cuite, 477; de Monte Prandone, 354.
Tertiaires, 70, 72; franciscains, 139, 206, 414, 433.
Tête: du Sauveur, 480; de femme, 461; de mort, 82, 233, 235, 357; coupée, 493; nue, 225, 402, 426; rasée, 258; rayonnante, 239; entre les mains, 408; en relief, 167; de crosse, 163.
Texte, 258, 338.
Thalamus, 219, 473.
Théatins, 142, 145.
Théologie, 432.
Théologiens, 180.
Thèque, 281, 518, 544, 570, 573.
Thuriféraire, 108, 836.
Tiare, 100, 101, 104, 119, 129, 257, 419, 522; à trois couronnes, 418.
Tierce, 36, 106.
Tiers-ordre: de la Pénitence, 94; de S. François, 95, 270, 420, 421.
Tige, 544; de crosse, 162; de Jessé, 172, 173.
Titre cardinalice, 361.
Titulaire, 81, 300, 448, 462, 470.
Tivoli, 367, 369.
Tobalia, 560.
Toge, 99, 102, 216.
Toile, 334, 335, 343, 354; d'argent, 146, 422; peinte, 78, 126, 310, 377.
Toison, 364.
Toit doré, 382.
Tôle, 475.
Tolérance, 231.
Tombeau, 153, 156, 297, 438, 452, 461, 474; du pape, 149; du B. Lalibala, 373; de Ste Françoise Romaine, 213, 221; de S. Martin, 383; de Ste Radegonde, 197.
Tonarius, 190.
Tonneau, 395.
Tonsure, 250, 274, 441, 491.
Topaze, 154, 156, 537.
Toque, 102.
Torches, 48, 93, 99, 102, 116, 119, 214, 215, 216, 227, 340.
Torsade, 127.
Totum, 188.
Touaille, 310.
Toulon, 49.
Toulouse, 411.
Tour, 217, 299, 302, 480, 548.
Tourelles, 567.
Tours, 185, 193, 276, 306, 380, 384, 563.
Tourterelles, 113, 114.
Tradition, 253, 401.
Traduction, 388.
Transenne, 293.
Translation, 30, 154, 330, 443, 458, 460, 461; de corps saint, 272, 378; de Ste Françoise Romaine, 212; de reliques, 226.
Transport du S. Sacrement, 60.
Travée, 127.
Trèfle, 169, 172, 475.
Treillis, 356.
Tremblement de terre, 53, 59, 65.
Très révérend, 159, 161, 337, 339.
Trésor, 345; pontifical, 64.
Triangle, 166.
Tribunal, 64, 134; du Vicariat, 99.
Tribunes, 129, 130.
Tribunus voluptatis, 363.
Tributs, 370.
Tricorne, 95, 96.
Triduo, 80, 147.
Tringle, 564.
Trinitaires, 70, 72, 120, 144, 203, 207.
Trinité: de Dieu, 7, 72, 73, 105, 202, 299, 316, 396, 552; de la terre, 10; du mal, 374.
Triptyque, 354.
Trompettes, 116, 419, 420, 422.
Tronc, 379, 402.
Trône, 104, 105, 109, 116, 117, 129, 130, 473; de tierce, 106, 129.
Trônes (les), 416.
Trophée, 263, 422.
Trou, 373, 378, 379.
Troyes, 41, 47, 27.
Truie, 433.
Tube, 220.
Tuile, 402.
Tulle, 43, 363, 550.
Tumulation, 442.
Tumultuarius, 403.
Tunicelles, 108.
Tunique, 89, 101, 168, 214, 274, 314, 402, 421, 426, 432, 489, 528.
Tures, 354.
Turin, 410.
Turquoise, 45, 172.
Turritus, 384.
Tympan, 127, 534.
Type, 248; juif, 258.
Université, 433, 460.
Urceus, 560.
Urne, 354, 360, 444.
Ursulines, 143.
Uti frater, 19, 20.
Utrecht, 303, 304.
Vaisseau, 312, 475.
Valet de chambre, 103.
Vallombrosiens, 214.
Vase, 235, 236, 480, 510.
Veau, 338.
Veines, 555.
Vélin, 107, 240.
Velours, 94, 102, 103, 104, 127, 128, 129, 130, 146, 215, 233, 572, 575.
Velum, 170.
Vendredi, 396; saint, 420; de mars, 146.

Vénéralisation, 1.
Vénéral, 53, 70, 74, 78, 157, 186, 269, 335, 337, 339, 342, 437, 442, 456; Anna-Maria Taigi, 2, 70; Charles Cornay, 65; Jeanne d'Arc, 183.
Vénéralables frères, 105.
Venise, 333, 477, 488.
Venite, 190.
Ventre, 72.
Vèpres, 31, 36, 58, 80, 179, 210, 334, 426.
Verge : d'Aaron, 169; de Moïse, 417.
Vermeil, 46, 129, 472.
Verre, 184, 377; doré, 292; églomisé, 577.
Vers, 338; français, 197, 307, 363, 364; latins, 307, 315, 333, 339, 425.
Versatilité, 264.
Verset, 106; alléluatique, 339.
Vert, 164, 167, 335; antique, 452.
Vertèbre, 155, 160.
Vertus, 22, 73, 130, 558; théologiques, 519; de S. Paul, 398.
Vestition des ornements, 107.
Vésuve, 355, 356, 423.
Vêtement, 350, 551; double, 168, 552; de gloire, 538.
Veuves, 145, 217, 432, 433, 527.
Vexillifère de la sainte Église, 104.
Viatique, 308.
Vibailli, 335.
Vicaire, 335, 528, 545; capitulaire, 98, 454; général, 60, 154, 157, 161, 313, 461, 463; perpétuel, 98.
Vicariat, 26.
Vice : camerlingue, 102; gérant, 93, 98; postulateur, 183; roi, 356.
Vie, 114, 248, 253, 260, 312, 328, 330, 401; du Christ, 267; de saints, 190, 271; de S. Joseph, 367; de Ste Lucie, 374; de S. Paul, 397; de Ste Radegonde, 193, 400; éternelle, 87; spirituelle, 254; végétative, 167.
Vicillard, 42, 355, 416, 417, 419.
Vierges, 99, 145, 202, 211, 217, 419, 422; martyres, 260.

Vigiles, 213, 214, 215, 216.
Vigne, 58, 217, 417.
Ville, 427, 428.
Vin, 112, 113, 216, 338, 431.
Violet, 79, 84, 91, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 146, 195, 242, 275, 336, 493.
Violette, 82.
Vir clarissimus, 362.
Virginité, 167, 212, 314; de S. Joseph, 368. Voir *Vœu*.
Visage, 283.
Vision de Constantin, 422.
Visitandines, 143, 232, 340.
Visitation, 320.
Visite : d'église, 197, 199, 547; de S. Pierre au Vatican, 112; pastorale, 57, 58.
Vitreaux, 184, 300, 326, 366, 387, 438, 508.
Vitres, 443, 545, 570.
Vitrines, 84.
Vivant, 362.
Vœu, 28, 197, 328; de virginité, 207.
Voie : Flaminienne, 378; Ostienne, 399; Tiburtine, 527.
Voile, 79, 82, 216, 421; de la Vierge, 304; de Ste Véronique, 428; huméral, 112.
Vol de reliques, 461.
Volet, 531, 554.
Volonté, 54.
Volubilis, 264.
Volute, 162, 163, 168, 169, 170, 173, 561.
Votants de la signature, 101, 108, 111, 116.
Vote, 78.
Voûte, 41, 122, 221, 383, 519.
Vraie croix, 231, 298, 308, 478.
Vrilles, 168, 169, 527.
Yeux, 85; au ciel, 531; voir *Œil*, *Mal*.
Yhs, Yhu, 315, 319.
Zecca, 150.
Zélateurs, 22.

APPRÉCIATION DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

(Voir tomes III, VI, VII et VIII)

XXII. Le comte de Marsy, dans le *Bulletin monumental*, Caen, 1893, p. 511-512.

Le huitième volume publié par notre infatigable confrère a pour objet : (relevé des chapitres). La dernière dissertation (*le Culte de S. Joseph*) qui occupe environ 250 pages, est exclusivement dogmatique¹ et liturgique et nous devons seulement signaler à la fin une *Iconographie de S. Joseph*.

L'étude très sommaire sur les *Labyrinthes* rappelle seulement leur origine païenne, signale ceux de Rome et se termine par les labyrinthes profanes en verdure, tels que ceux d'Hamptoncourt, de Gaillon et de Chenonceaux et par l'application d'une sorte de devinette dite *Labyrinthe de S. Bernard*.

Le traité du *Chemin de la croix* est un travail étendu sur la nature de cette dévotion, les conditions de son établissement, que nous ne ferons que mentionner, en rappelant que le premier acte du Saint Siège qui la concerne est un bref d'Innocent XI, de 1686. Mais l'exercice de la *Via crucis* a une date bien plus ancienne, car on pourrait en faire remonter l'origine à la Vierge, qui visita, tant qu'elle vécut, les différents endroits témoins du baptême, de la passion, de la résurrection et de l'ascension de son divin fils, se livrant au jeûne et à la prière. Puis, si, à leur retour de Palestine, des croisés ou des pèlerins voulurent faire revivre la dévotion à la passion de Notre Seigneur en créant chez eux des imitations de Jérusalem et même de toute la Palestine, comme cela eut lieu en Hollande et en Allemagne, on voit, dès les premières années du xv^e siècle, les Franciscains, s'emparant de l'idée du dominicain Alvaro, établir dans leurs églises une dévotion spéciale aux stations de la passion. Sous le titre d'*Iconographie des stations*, l'auteur examine quels sont les meilleurs modèles que peuvent fournir les œuvres de l'art chrétien des diverses époques.

Dans la *Figure du Christ*, nous trouvons une longue discussion sur des médaillons de profil dont le prototype semble être une médaille Véronèse de Mattéo de' Pasti. Ces médaillons ont été reproduits en sculpture, en médaille et même en miniature, et l'auteur montre comment on

1. Le directeur du *Bulletin* a sans doute voulu dire *canonique*, car rien dans cette dissertation ne se rapporte directement à la foi et par conséquent au dogme.

a voulu y voir à tort les reproductions d'une émeraude du trésor impérial de Constantinople, que Bajazet II aurait envoyée au pape Innocent VIII, afin de le décider à ne pas relâcher son frère Djem ou Zizim.

Un certain nombre de comptes-rendus des *Œuvres de Mgr Barbier de Montault* sont publiés à la fin de ce volume et nous voyons dans l'un d'eux que la première série, relative à Rome, aura quinze volumes et que l'ouvrage entier en comprendra environ quarante.

Qu'on me permette de revenir ici sur la question controversée du don de l'émeraude, grâce à l'aimable lettre que m'écrivait de Paris, le 9 septembre 1893, M. Gabriel Ledos, archiviste paléographe :

Monseigneur, j'ai reçu la semaine dernière toutes les richesses que vous avez bien voulu m'envoyer, et je suis plongé dans la lecture de ces volumes, qui présentent à la fois tant d'intérêt pour l'homme d'étude et tant d'attrait pour le chrétien. Je vous en remercie donc doublement dès aujourd'hui, en attendant, ce qui, je l'espère, ne tardera pas beaucoup, que je puisse vous donner le témoignage public de mon admiration et de ma reconnaissance pour le beau et précieux recueil que vous mettez à la disposition du public. Tout m'intéresse, tout m'instruit, et puis tout cela est tant animé de l'amour de l'Église !

J'ai eu occasion, il y a quelques années, de lire, pour l'annoncer à nos lecteurs, le *Diario della città di Roma* de Stefano Infessura; il s'y trouve un passage que je transcris ici pour vous; il peut vous intéresser à propos de la fameuse émeraude byzantine soi-disant envoyée à Innocent VIII. Ce passage rend vraisemblable l'envoi de l'émeraude, parce qu'il y est question, non seulement d'une pension en argent payée par le sultan, mais de cadeaux consistant en *gemmes et pierres précieuses*. Je transcris l'édition donnée, dans les *Fonti per la storia d'Italia*, en 1890, par M. Oreste Tommasini (Roma, Forzani, in-8), p. 261, l. 14 et suiv. : « Die ultima dicti mensis (novembris 1490), videlicet in die sancti Andreæ, ambasciator Magni Turcæ Constantinopolis ingressus est Urbem, cui obviam ivit familia papæ et omnium cardinalium et infiniti homines; et venit cum cxx milibus ducatorum auri et cum multis et nobilibus *gemmis et margaritis* et opulentissimis donis portavitque ea pro tributo, ut fertur, trium annorum ad computum xv millium ducatorum pro quolibet anno, quos ipse promisit papæ solvere, solum ut refineret alium Turcum, fratrem dicti Magni Turci, qui est in palatio... » M. Thuasne, dans sa toute récente *Histoire de Djem*, confirme le récit d'Infessura par celui de l'ambassadeur florentin.